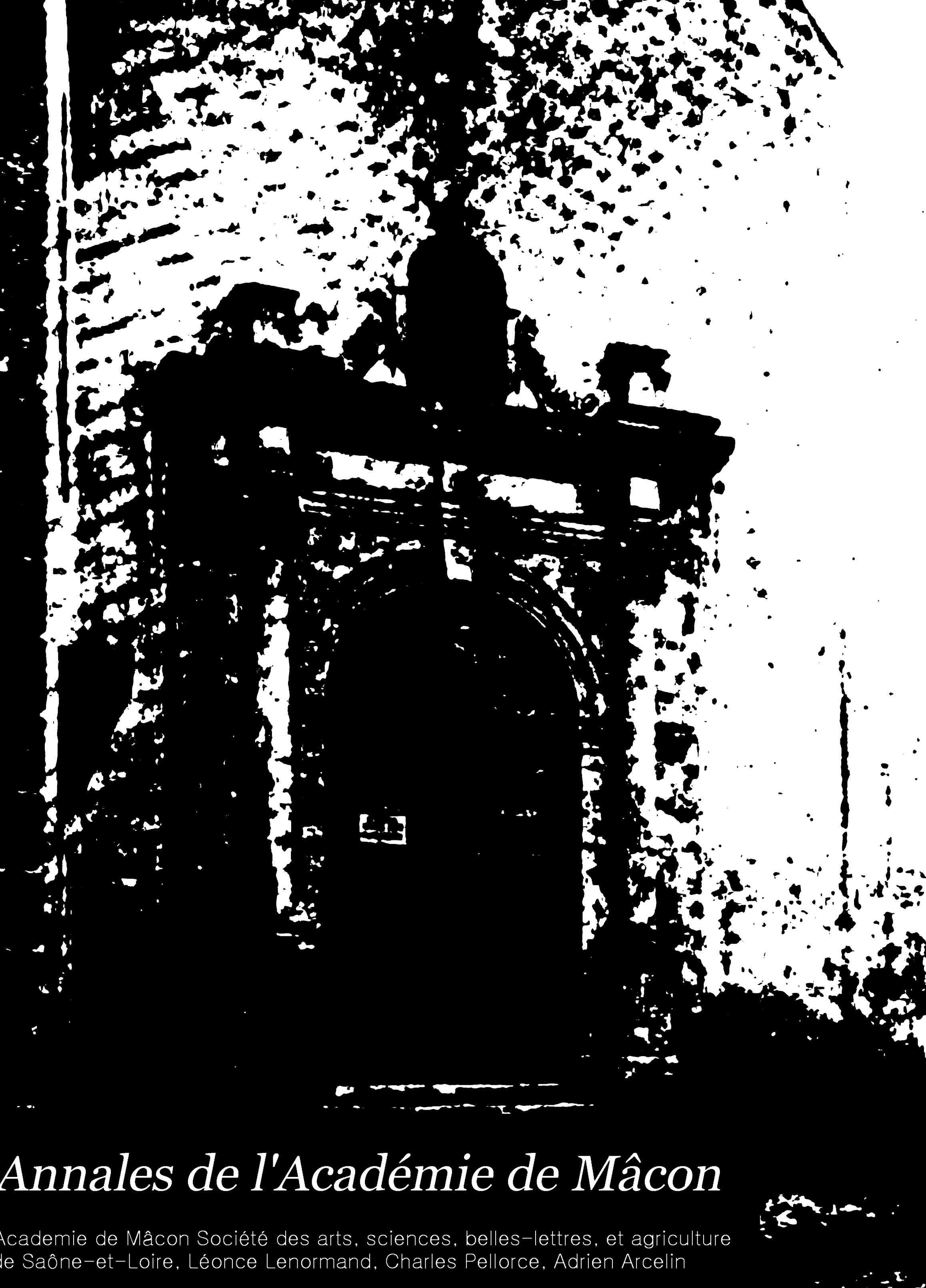
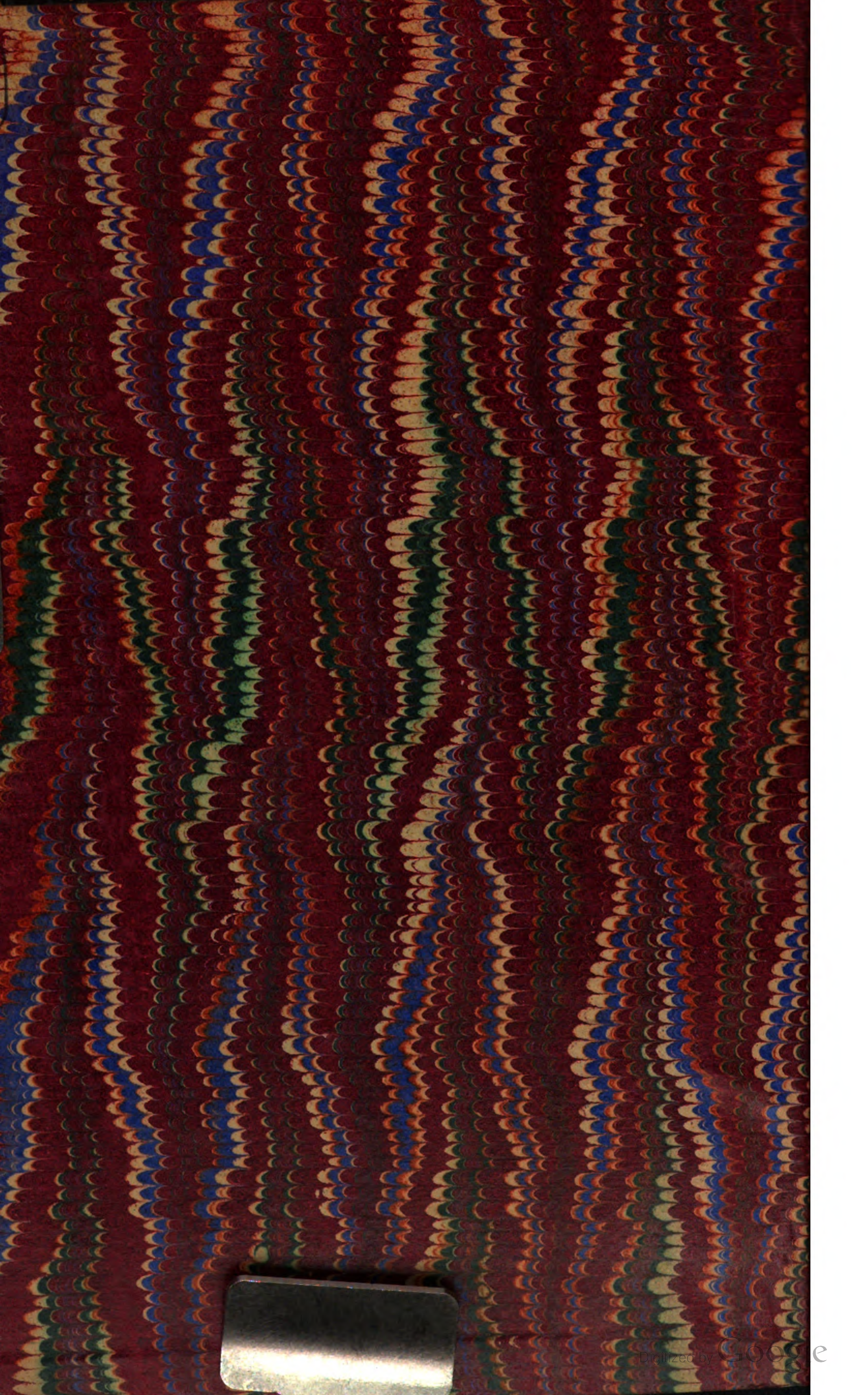
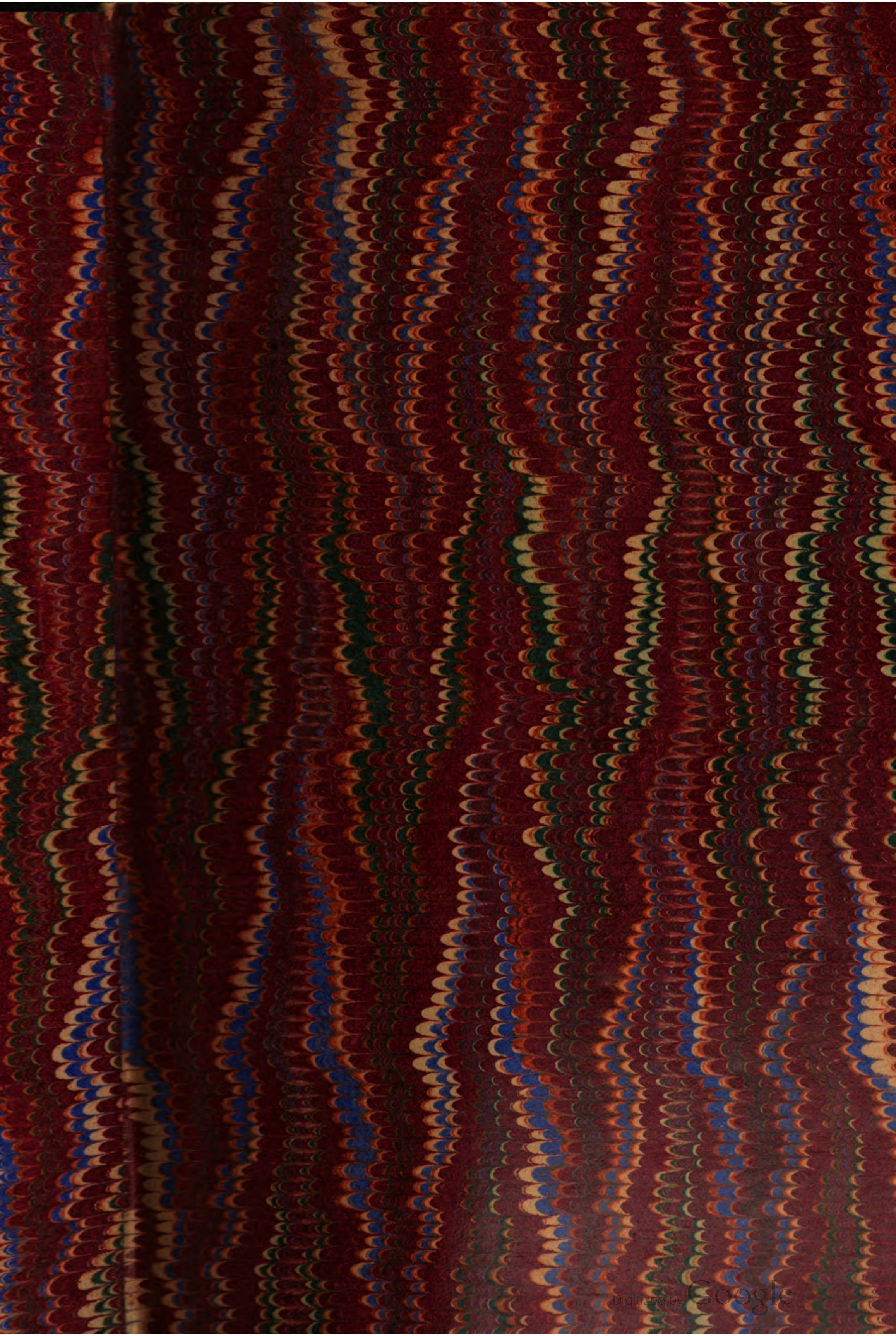


Annales de l'Académie de Mâcon

Academie de Mâcon Société des arts, sciences, belles-lettres, et agriculture de Saône-et-Loire, Léonce Lenormand, Charles Pellorce, Adrien Arcelin





ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE MACON

La Société déclare qu'elle n'entend approuver ni garantir les opinions et assertions émises par ses membres dans les ouvrages publiés par elle.

(Art. 17 du règlement.)

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE

DE MACON

SOCIÉTÉ DES ARTS, SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET AGRICULTURE

DE SAONE-ET-LOIRE

TROISIÈME SÉRIE

TOME VIII



MACON
PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

1903

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1903

SÉANCE DU 8 JANVIER 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLASSARD, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 10 heures du matin par M. Plassard, président, assisté de M. Maritain, ancien président, faisant fonction de vice-président; Duréault, secrétaire perpétuel; Duhain, bibliothécaire; Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Authelain, de Benoist, Demaizière, Duhain, Duréault, Galland, Joccotton, Lacroix, Lenormand, Martin, Maritain, Plassard, J. Virey.

Excusés : MM. Arcelin, Mis de Barbentane, Battanchon, Dr Biot, C^t Dervieu, Durand, Gaudet, Lex, Mangenot, Mgr Rameau, Bon du Teil du Havelt, Ph. Virey.

MM. Desvignes, Faye, Limard, Lissajous, Mingret, du Mazel, Perrin, Picot, Le Tourneur du Breuil, membres associés, assistent à la séance.

Un grand nombre d'autres associés ont écrit leurs regrets de ne pouvoir y assister et prendre part au déjeuner amical.

En l'absence du président sortant M. Pellorce, M. Maritain souhaite en quelques mots la bienvenue au nouveau président, M. Plassard, qui n'assistait pas à la réunion dans laquelle il a été élu. M. Plassard répond en excellents termes et remercie ses confrères de l'honneur que lui ont conféré leurs suffrages. Puis il donne la parole à M. le Secrétaire perpétuel qui lit les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre, de la cérémonie du jubilé cinquantenaire de M. Pellorce

et de la séance ordinaire du 21 décembre. Ces procès-verbaux sont adoptés sans observations.

M. de Charmasse, le nouveau président de la Société éduenne, au nom de celle-ci, remercie l'Académie de son vote de 50 fr. à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument à la mémoire du regretté M. Bulliot.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que notre confrère M. Gaudet, inspecteur des eaux et forêts à Avallon, vient d'être nommé à Lyon, ce qui lui permettra, mieux encore que sa résidence de vacances à Villié, de coopérer à nos travaux; puis il fait part de la correspondance, des remerciements des nouveaux élus, et des livres reçus depuis le 4 décembre. Parmi ceux-ci, ont été envoyés en hommage :

De notre associé M. le sénateur Guillemaut : *Dictionnaire patois de la Bresse louhannaise*;

De notre associé M. Chamussy : *Le Simplon et les intérêts de la région mâconnaise*;

De notre associé M. Lafay, en collaboration avec notre confrère titulaire M. Lex : *Carte de l'âge de la pierre polie dans l'arrondissement de Mâcon*;

De notre confrère M. Lex : *Les anciens mausolées de l'église de Pierre-en-Bresse (Saône-et-Loire)*;

De notre confrère M. Battanchon, dans les deux volumes formant les comptes rendus du double congrès organisé en 1901 par la Société régionale de viticulture de Lyon, le rapport rédigé par lui sur *l'historique de la défense des vignes contre la grêle*, depuis son origine jusqu'à nos jours.

De notre associé M. le Dr Variot, de Paris, médecin de l'hôpital des enfants malades, secrétaire de la ligue contre la mortalité infantile : 1° son rapport à la commission de la dépopulation sur *la mortalité des enfants de 1 à 14 ans en France*; 2° la conférence sur *l'allaitement* faite par lui à la Sorbonne le 30 novembre 1902;

Enfin de notre associé M. Darbois, de Chalon, une épreuve d'un *diplôme artistique* dessiné par lui pour les fêtes châlonnaises de gymnastique.

Tous ces travaux, dont M. le Secrétaire perpétuel donne un compte rendu sommaire, présentent respectivement un intérêt appréciable; l'Académie en félicite et en remercie les auteurs.

M. Lex, qui avait été chargé de prendre connaissance du manuscrit déposé au nom de notre associé M. Bazin dans la séance du 2 octobre

dernier : *Georges de Beauffremont et la Ligue à Mâcon et en Mâconnais*, donne, à son sujet, la note suivante : « Le travail est très intéressant et mérite assurément les honneurs de l'impression. Mais il faut que l'auteur allège la marche de son récit en rejetant aux pièces justificatives ceux des trop nombreux documents originaux glissés dans le corps même de l'ouvrage, qui sont trop longs. En outre, une revision sévère desdits documents est indispensable (voir par exemple les folios 200, 201, 202, 245, 246 et autres des manuscrits). Il est sage pour l'Académie de ne donner l'*imprimatur* qu'à des pièces historiques, d'un texte rigoureusement contrôlé. »

Cette appréciation du savant rapporteur est reçue avec la confiance que mérite sa compétence en pareille matière ; il est décidé que le manuscrit de M. Bazin sera retourné à son auteur et que son impression dans les *Annales* qui, d'ailleurs, ne pourrait sans doute, vu son importance, se faire dans un seul volume, sera provisoirement ajournée jusqu'à ce qu'il ait été donné satisfaction aux desiderata du rapport de M. Lex.

M. le Trésorier présente son compte de gestion pour l'année 1902. Ce compte, qui a déjà subi le contrôle du bureau et de la commission des finances, est examiné point par point. Le budget de 1902 prévoyait 9.986 fr. 83 de recettes et 9.986 fr. 83 de dépenses : les résultats de l'excercice ont porté les recettes à 9.817 fr. 13 et les dépenses à 9.761 fr. 03, en y comprenant un certain nombre de dépenses supplémentaires motivées en cours d'exercice, notamment par des réparations du mobilier ou de l'Hôtel Senecé. Ces dépenses sont examinées et ratifiées ; le compte est approuvé tel qu'il est présenté, avec un excédent de recettes de 56 fr. 10, et il en est donné acte au trésorier, pour décharge de sa gestion.

Ensuite le budget de 1903, présenté par le bureau et la commission des finances, sur la proposition du trésorier, est adopté, en balance, avec une prévision de recettes et de dépenses de 9.414 fr. 40.

Une gratification de 25 fr. y est inscrite pour récompenser le zèle de M. Berthelot, l'employé de l'Académie qui a donné ses soins au classement de la bibliothèque.

L'ordre du jour appelle à voter sur l'admission définitive des candidatures prises en considération dans la séance du 4 décembre. MM. le Dr Léon Cerf, d'Angers, l'abbé Gauthey, curé de Saint-Marcel de Cluny, et Léon Luc, de Mâcon, sont définitivement admis, et M. le Président les proclame membres associés.

Ensuite on procède au premier scrutin sur les candidatures au même titre de Mlle Blanchet et de M. l'abbé Martin, présentés par MM. Duréault et Lacroix, avec l'agrément du bureau.

Mlle Blanchet (Nathalie), née à Saint-Gengoux-le-National (Saône-et-Loire), est un poète de race et de talent, dont l'Académie devrait depuis longtemps être ornée comme de l'une de nos plus distinguées compatriotes. Elle n'a pas en effet remporté moins de vingt-deux prix de poésie et a cueilli ainsi successivement à peu près toutes les fleurs des concours de Toulouse aux *Jeux Floraux* de Clémence Isaure. Elle a remporté en Belgique deux prix de prose. Elle a donné au *Moniteur universel* un roman et des nouvelles ; elle a fait imprimer une quinzaine de livres et opuscules d'histoire religieuse.

Honorée toute jeune du plus délicat accueil de Lamartine, dans les dernières belles années de celui-ci, Mlle Blanchet, qui a été en correspondance de lettres et en relation d'estime et d'amitié avec de nobles esprits et de nobles cœurs, tels que MM. de Bornier, de Toulouse-Lautrec, était particulièrement appréciée et aimée de notre regretté confrère et bon poète, le Dr Bouchard.

L'Académie, malgré son extrême réserve poussée presque à l'abstention, en ce qui concerne les associations féminines à ses travaux, se devait à elle-même de consacrer le mérite littéraire d'une Mâconnaise dont la valeur a été publiquement proclamée à maintes reprises par d'autres sociétés savantes.

M. l'abbé Martin (Alphonse), né à Cuisery, actuellement curé de Flacé-lès-Mâcon, ancien professeur de lettres au petit séminaire de Semur-en-Brionnais, membre de la Société entomologique de France, est un entomologiste très distingué ; il a publié de très intéressantes et savantes notes d'entomologie dans diverses publications.

Ces deux candidatures mises aux voix sont prises en considération : il sera statué dans la séance de février sur leur admission définitive.

M. le Secrétaire perpétuel annonce alors comme agréée par le bureau la candidature de M. Louis Fortoul, de Chagny.

M. le Secrétaire perpétuel donne connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts annonçant que le 41e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements se tiendra à Bordeaux, et la 27e session des Sociétés des beaux-arts des départements, à l'École des beaux-arts, à Paris. Cette lettre fait suite aux nomenclatures envoyées en juillet dernier énonçant les questions à traiter et qui pourront faire l'objet de communications aux Congrès.

M. le Ministre invitant en outre l'Académie à se faire représenter, l'Académie désigne comme ses délégués au Congrès des Sociétés savantes deux membres titulaires : MM. Duréault et Jean Virey, et trois associés : MM. Cazac, proviseur du Lycée de Bayonne, Changarnier, architecte des monuments historiques à Châlon-sur-Saône, et Marchand, directeur de l'Observatoire du Pic-du-Midi à Bagnères-de-Bigorre. Pour le Congrès des Sociétés des beaux-arts, elle désigne trois titulaires : MM. Duréault, Plassard et le Bon du Teil du Havelt, et deux associés : MM. Roger Galichon et Édouard Sain, de Paris.

M. le Secrétaire perpétuel est chargé de faire le nécessaire pour procurer aux membres désignés des lettres d'invitation et des bulletins de circulation à prix réduits sur le chemin de fer, pour se rendre à Bordeaux et à Paris.

M. le Secrétaire perpétuel invite M. le Président à procéder à la constitution des commissions permanentes.

La commission des finances et de la régie de l'hôtel Senecé, dont le président, le secrétaire perpétuel et le trésorier sont membres de droit, est complétée par MM. Authelain et Durand.

Dans la commission du prix d'encouragement au bien (fondation Chabassière), qui, outre le président et le secrétaire perpétuel, membres de droit, comprenait MM. Durand, Lacroix et Réty, M. Durand ayant terminé son mandat de trois ans, est remplacé par M. Galland.

M. le Secrétaire perpétuel invite M. le Président et MM. les Membres du bureau et de la commission des finances à se réunir le 15 janvier, à 4 heures du soir, à l'hôtel Senecé, pour procéder au tirage au sort de 21 obligations à amortir sur l'emprunt Senecé.

M. Demaizières demande la parole pour lire une plaquette dont notre associé M. Montarlot, fait hommage à l'Académie, intitulée : Un déjeuner chez Lamartine en 1859. Cette communication qui évoque les lointains souvenirs du bon accueil fait à M. Montarlot par le grand poète, à Milly et à Saint-Point, est écoutée avec plaisir. La lecture de M. Maritain sur Bruys d'Ouilly est ajournée à la suite du déjeuner amical.

La séance est levée à 11 heures 3/4.

A midi, les membres présents à la séance, renforcés de quelques autres confrères qui n'avaient pu y assister, se réunissaient à l'hôtel de l'Europe autour d'une table admirablement servie.

Le déjeuner, d'une joyeuse et franche intimité, fut en tous points excellent; des vins exquis furent offerts par certains convives et notamment par MM. de Benoist, Plassard, Desvignes : le Château-Yquem de ce dernier, surtout, parut merveilleux.

Dès le début, un télégramme apporta le souvenir, les regrets et les cordialités de M. le B[on] du Teil du Havelt. M. le Secrétaire perpétuel donna en outre lecture d'un grand nombre de lettres de titulaires et d'associés déplorant de ne pouvoir prendre part à la réunion. Il lut notamment cet amusant sonnet improvisé par notre confrère Charles Brunot, inspecteur général des services administratifs et vice-président de la Feuillette, de Paris, au reçu simultané des derniers volumes distribués et du rappel des cotisations :

SONNET DE VERSEMENT

Des Muses de la Saône admirables messages,
Rassemblés par Biot, par Protat édités,
Deux volumes très beaux de plus de mille pages,
De Mâcon par Noël me furent apportés.

Mais tandis qu'assoiffés de lyriques breuvages,
Et rêvant de nectar, mes désirs exaltés
Se pressaient au Parnasse où vos divins langages
Dans le ravissement les avaient transportés,

Voici que, dans l'extase où j'étais élancé,
Un facteur sans pitié, rogue, m'a relancé,
Réclamant douze francs soit de gré soit de force.

Pourrai-je lire en paix quand j'aurai financé ?
Je l'espère; et j'envoie, à l'Hôtel Senecé,
Un chèque à Duréault et mes vœux à Pellorce.

Ce sonnet humoristique de fausse mauvaise humeur eut le succès de gaîté qu'il méritait, et à ce propos, M. le Secrétaire perpétuel raconte qu'à son dernier banquet, la Feuillette a élu notre confrère, le poète Lucien Paté, président en remplacement de notre autre confrère décédé, M. Aujay, et vice-président M. Charles Brunot, en remplacement de M. Paté, élu président. Le deuxième vice-président est toujours notre excellent confrère le peintre Jean Laronze.

A ce banquet aussi Lucien Paté a lu une belle poésie dédiée par lui

aux généraux boërs. M. le Secrétaire perpétuel la lit lui-même aux applaudissements de tous.

Au cours du repas, M. le Secrétaire perpétuel annonce que l'été prochain, la ville d'Aix en Savoie organisera probablement des fêtes spéciales pour réunir les fonds nécessaires à l'érection d'une statue de Lamartine sur le lac du Bourget, et que, dans cette occasion, elle ferait peut-être appel au concours littéraire de l'Académie. Cette nouvelle donne carrière à une vive et amicale discussion dans laquelle on passe en revue les divers moyens pour l'Académie de répondre à l'appel qui pourrait éventuellement lui être fait.

Au dessert, M. Maritain se lève et prononce les paroles suivantes :

« Mon cher président, l'absence involontaire de M. Pellorce, notre maître et notre supérieur à tous dans l'ordre du mérite, de la hiérarchie et de la chronologie, m'impose le devoir bien doux à remplir, en ma qualité de vice-président sortant, de porter un toast aux deux présidents de 1902 et de 1903.

« Votre remerciement de tout à l'heure était charmant de simplicité et de bonne grâce, mais dans sa modestie, il manquait à la règle essentielle de la sagesse antique qui consiste à se bien connaître soi-même.

« Lauréat de la première faculté de droit de France, avoué à Paris pendant vingt ans, conseil, inspirateur et collaborateur de Mme Boucicaut, gérant du Bon Marché, administrateur du Crédit Foncier, philanthrope éclairé, bienfaisant et généreux... (et j'en passe), vous avez toujours été un grand, un infatigable travailleur, et, parvenu à l'âge où l'égoïsme, le scepticisme et la paresse nous gagnent, d'ordinaire, vous êtes plus actif et plus vaillant que jamais dans l'accomplissement de vos tâches multiples. Aussi l'Académie est-elle heureuse et fière en songeant que vous allez régler ses destinées pendant l'année qui vient de s'ouvrir.

« Mon cher président, je lève mon verre pour boire a votre santé qui se confond avec celle de l'Académie. Nous sommes persuadés, en effet, que l'Académie se portera bien tant qu'elle pourra compter sur votre dévouement, et que vous ferez rejaillir sur elle la distinction de votre esprit. »

M. Plassard, répondant à M. Maritain, le remercie des témoignages d'amitié qu'il lui a prodigués dès longtemps, et dont le patronage de sa candidature en 1896, comme membre titulaire de notre Académie, n'est

pas le moins précieux. Il remercie à nouveau ses confrères de la confiance qu'ils lui témoignent et qu'il tâchera de justifier. Dépourvu de titres artistiques, littéraires ou scientifiques et simple amateur d'agriculture, il sait qu'il ne peut prétendre à une présidence brillante : il s'efforcera de la rendre utile. Son expérience des affaires lui permettra peut-être d'aider à la bonne direction de nos finances, et il se promet d'étudier avec M. le Trésorier les moyens de leur donner toute l'élasticité et la sûreté désirables et possibles dans les conditions où elles se présentent actuellement. C'est là tout ce qu'il peut espérer pour reconnaître un honneur disproportionné à son mérite.

A son tour, M. le Secrétaire perpétuel relève avec vivacité cet excès de modestie.

Travailleur infatigable, esprit avisé, conseiller judicieux, philanthrope éminent, l'inspirateur du testament magnifique de M[me] Boucicaut avait des droits considérables à l'estime universelle; il y a ajouté spécialement, en ce qui concerne l'Académie, un titre de bienfaiteur, en aidant, d'une façon décisive, au succès de l'emprunt *Senecé*. Depuis lors il n'a cessé de se montrer un confrère excellent et dévoué ; l'Académie, en l'élevant à la présidence, a été heureuse de lui témoigner les sentiments qu'elle lui doit.

Les applaudissements des convives montrent quel écho ces déclarations trouvent en chacun d'eux.

Ensuite, au moment où le gâteau des rois passe de mains en mains, M. Duréault abuse de sa qualité de secrétaire perpétuel pour édicter que le roi de la Fève devra payer sa royauté par l'improvisation de quelques paroles amicales.

Le sort désigne M. Perrin, qui est requis de s'exécuter sur l'heure. Il se lève, et après un préambule dont la facilité d'élocution dément éloquemment l'humilité, notre digne et distingué confrère nous fait, au pied levé, un petit discours parfait. Il confesse que c'est la seconde fois de sa vie qu'il est roi de la Fève dans des circonstances à peu près analogues, et il conte avec la plus aimable bonhomie sa première aventure... *royale*, à l'archevêché d'Aix en Provence, au temps lointain où il faisait, à Aix, ses études de droit. Là, le coup de pouce prestidigitateur d'un voisin facétieux lui joua ce mauvais tour qui lui valut déjà une condamnation à la parole. Il s'en tira Dieu sait comment! Mais aujourd'hui qu'un hasard malin, quoique exempt cette fois de toute tricherie, l'oblige encore à improviser, le verbe lui devient facile, car « la bouche, disent les bonnes gens, parle de l'abondance du cœur », et il lui est

en somme très agréable et très doux d'exprimer à haute voix ses sentiments d'attachement profond pour l'Académie et sa sympathie cordiale pour tous ses excellents confrères.

Ce petit morceau très gracieux a eu le succès que méritait son accent simple et sincère, et tous les auditeurs, charmés de son tour élégant, ont déploré une fois de plus que la modestie exagérée de notre associé M. Perrin lui ait toujours fait décliner la qualité de membre titulaire qui lui fut maintes fois offerte comme un degré de plus à ajouter à sa bonne confraternité.

La réunion s'est terminée par l'exécution brillante d'une belle page de musique admirablement traduite au piano par M. Lenormand.

Le Secrétaire perpétuel,
A. DURÉAULT.

Le Président,
J. PLASSARD.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLASSARD, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures par M. Plassard, président, assisté de MM. Duréault, secrétaire perpétuel, et Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Authelain, Battanchon, de Benoist, Demaizière, Dervieu, Durand, Duréault, Galland, Joccotton, Lacroix, Lex, Mangenot, Martin, Plassard, Mgr Rameau.

Excusés : MM. Arcelin, Dr Biot, Bon de Buffières, Duhain, Lenormand, Pellorce, Réty, Bon du Teil, J. Virey, Ph. Virey.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est lu et adopté sans observations.

M. le Secrétaire perpétuel fait part de la correspondance et lit notamment les remerciements des derniers élus.

La Société académique d'architecture de Lyon nous envoie ses compliments et ses remerciements spéciaux au sujet de notre volume des *Annales* de 1900, dont un rapport particulier inséré dans son Bulletin rend un compte élogieux.

M. le comte de Rambuteau, membre d'honneur de notre Compagnie, à qui, en mémoire et en remerciement du noble accueil qu'il nous a fait à Dun en 1901, avait été offert un exemplaire unique sur papier

japon et richement relié du compte rendu de l'excursion à Dun paru dans nos *Annales*, a adressé à M. le Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

« Je ne sais comment remercier vos collègues et vous de la charmante surprise qu'ils m'ont faite l'autre jour, en immortalisant notre journée de Dun, en 1901, par ce tirage exceptionnel et cette admirable reliure.

« Cette introuvable édition ira rejoindre à Rambuteau mes plus précieux souvenirs de famille, et restera, dans les archives de Dun, comme l'extrait de baptême de sa renaissance.

« Ce fut une belle journée qui nous réunit là-haut, et le souvenir que vous m'en envoyez est aussi radieux qu'elle.

« Dites à vos collègues toute ma reconnaissance et prenez-en une part pour vous avec l'expression de mon sincère attachement.

« RAMBUTEAU. »

Notre confrère, M. le baron du Teil du Havelt, vient d'être élu président de la Société hippique de France, dont il fait partie depuis 1879. Cette nomination qui met en relief la haute compétence de notre confrère dans toutes les choses sportives, fait honneur à notre section d'agriculture qui, depuis longtemps, reconnaît les services rendus par M. du Teil, notamment en mettant en lumière la valeur du cheval du Centre et tout spécialement du cheval de Saône-et-Loire.

L'Académie adresse à son excellent et distingué confrère M. le baron du Teil, ses affectueuses félicitations.

M. le Secrétaire perpétuel donne la liste des ouvrages reçus depuis le 8 janvier et présente entre autres ceux qui ont été envoyés en hommage par trois de nos associés et un de nos correspondants.

M. Eugène Schneider nous offre un volume considérable, l'historique et la notice des *Établissements de MM. Schneider et Cie* au Creusot et ailleurs.

C'est un véritable monument analytique de la plus puissante des industries métallurgiques françaises et sa lecture est un réconfort pour notre confiance patriotique et nos fiertés nationales.

M. le baron de Contenson, ancien attaché militaire en Chine, nous envoie, extraite de l'« Université catholique » de Lyon, une étude alarmiste et inquiétante sur l'*Avenir de notre démocratie égalitaire, d'après la Chine*.

M. Frédéric Giroud nous offre la conférence qu'il a faite au palais de la Bourse de Lyon, le 14 décembre 1902, et qui constitue un intéressant *aperçu sur l'histoire de la flore ornementale* dans l'art égyptien, grec, romain, byzantin, du moyen âge, roman, gothique, de la renaissance, du XVIIe, du XVIIIe, du XIXe siècle et contemporain.

Notre correspondant, M. Vingtrinier, nous donne une *Note sur deux pamphlets anonymes parus à Lyon sous la Restauration.*

Nos confrères sont respectivement félicités et remerciés.

M. le Secrétaire perpétuel dépose aussi sur le bureau une nouvelle pièce de poésie de notre associé M. Ravassard, dont il donne lecture et qui est entendue avec agrément.

M. J. Martin fait part à l'Académie de l'intéressante trouvaille qui a été faite en novembre dernier, par le nommé Lebœuf, près du lieu dit le Roy-Guillaume, banlieue de Tournus ; c'est une pièce d'or de Philippe II de Macédoine, père d'Alexandre le Grand, 359-336 avant J.-C.

« Ce statère, d'un côté convexe, à la tête d'Apollon, a le ℞ concave ; on y voit un guerrier dans un bige ; entre les pieds des chevaux, un vase presque informe (symbole monétaire) ; au-dessous, en caractères grecs ΦΙΛΙΙΗΟΥ pour Φιλιππου.

« Ces monnaies étaient connues sous la dénomination de *Philippes*.

« Le statère trouvé à Tournus, provient-il du grand nombre de ceux que Philippe fit frapper après les conquêtes des mines d'or de la Thrace ; ou n'est-il pas plutôt un de ceux si fréquemment imités par les Gaulois ?..

« Aucun doute n'est permis à cet égard ; la forme barbare des lettres et la graphie défectueuse ΦΙΛΙΙΗΟΥ pour ΦΙΛΙΠΠΟΥ est l'indice certain d'une contrefaçon gauloise. Parmi les peuplades de la Gaule, ce sont les Eduens et les Arvernes qui ont le plus souvent imité les monnaies d'or de Philippe ; la rencontre d'un statère dans les environs de Tournus n'a donc rien qui doive surprendre. »

M. Joccotton a la parole pour la lecture du mois. Notre confrère nous décrit les beautés de la Haute-Savoie dans la partie que lui a permis d'explorer un récent séjour dans la vallée de Thônes : le lac d'Annecy, la Tournette, le Semnoz, le Parmelan, sont dépeints avec un enthousiasme que comprennent et partagent tous ceux qui connaissent ce remarquable pays. Indépendamment du paysage, M. Joccotton étudie aussi les mœurs et l'esprit de ses habitants. Par des considérations historiques et des détails anecdotiques intéressants, tels

que le récit de l'exécution militaire, pendant les guerres de la Révolution, d'une héroïne populaire, Marguerite Frichelet, véritable martyre de sa foi religieuse et de son patriotisme, il nous donne la plus haute estime pour la simplicité, la droiture et l'élévation de leur caractère.

M. Lex, conservateur des collections, rend compte des découvertes regrettables qu'il a faites au cours de certaines recherches dans nos archives. C'est ainsi qu'il a trouvé par exemple, dans une chemise de dossier vide, une simple note de M. Arcelin déclarant que deux lettres de l'abbé Sigorgne ont été communiquées, le 9 janvier 1879, à M. l'abbé Ducrost. Or, l'abbé Ducrost est mort depuis longtemps, tout ce qu'il possédait a été dispersé et les deux lettres de l'abbé Sigorgne qui constituaient pour l'Académie deux documents précieux sont très probablement perdues pour notre Compagnie.

Il y a lieu de prendre des mesures de réglementation pour éviter de semblables pertes. M. le Secrétaire perpétuel est invité à porter la question à l'ordre du jour de la prochaine séance en l'indiquant dans les convocations. Un membre présent demande, puisqu'on s'occupera d'addition au règlement intérieur, qu'on mette également à l'ordre du jour, par convocation spéciale, la proposition de décider que, dans les discours de réception, les récipiendaires devront donner au moins une mention à leur prédécesseur.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour appelle à voter sur les candidatures prises en considération à la séance de janvier ; à la suite du scrutin auquel il est procédé, M. le Président proclame Mademoiselle Nathalie Blanchet et M. l'abbé Alphonse Martin, membres associés de l'Académie de Mâcon.

On vote ensuite sur la prise en considération de la candidature au même titre de M. Fortoul, de Chagny, annoncée précédemment comme agréée par le bureau et présentée par MM. Duréault et Demaizière.

M. Fortoul (Louis), né à Chagny le 20 septembre 1870, a déjà écrit et publié sous son nom ou sous le pseudonyme de Fortolis, un acte en vers : *Bien fol est qui s'y fie*, et deux volumes de vers : *De la rue à la Lune*, et *Hantises*, qu'il offre à l'Académie et qui révèlent un esprit original et une disposition poétique primesautière. M. Fortoul est membre de la Société des auteurs dramatiques et des auteurs et compositeurs.

La candidature de M. Fortoul est prise en considération : il sera statué sur son admission définitive dans la prochaine séance.

Dans cette séance aussi seront présentées, avec l'agrément du bureau, les candidatures, au même titre, de MM. Francis Pérot de Moulins et Paul Texier de Mâcon.

Par l'intermédiaire des ministres des Affaires étrangères et de l'Instruction publique, la municipalité de Barcelone nous a envoyé le programme du concours d'archéologie espagnole ouvert par la ville de Barcelone entre auteurs espagnols et étrangers et dont le prix (20.000 piécettes) sera décerné le 23 avril 1907. Ce programme est à la disposition de nos confrères qui voudraient prendre part à ce concours.

La société d'Émulation de Cambrai nous fait connaître aussi le programme et les conditions de son concours d'histoire locale pour 1903.

Notre confrère, M. Martin, nous annonce la publication prochaine par MM. Ravenet, ancien curé de Lacrost, et G. Jeanton, ancien élève de l'École des Chartes, d'un beau volume in-octavo d'environ 230 pages, orné de plusieurs phototypies sur *l'Ancienne paroisse de Préty en Mâconnais*. M. Martin a pris connaissance du travail en question, il le déclare intéressant et instructif et propose de souscrire à cet ouvrage qui se recommande spécialement à notre Compagnie par son caractère d'histoire locale.

L'Académie désireuse d'encourager les études de nos compatriotes souscrit pour un exemplaire de ce volume.

M. Lex lit une lettre de notre associé, M. le baron de Contenson, demandant si l'inventaire des archives qui existaient au château de Sercy, à l'époque où elles y ont été brûlées en 1793, et une notice historique sommaire de ce château intéresseraient l'Académie.

M. Lex est chargé d'inviter M. de Contenson à nous donner communication du document et du travail dont il parle, que l'Académie sans doute, imprimera volontiers dans ses *Annales* après en avoir pris connaissance. Il serait désirable que notre confrère y joignît une vue du château de Sercy dont l'aspect si original et si pittoresque offre un intérêt particulier.

A ce propos, M. le Secrétaire perpétuel déclare que les procès-verbaux des séances portent mention d'un vœu exprimé itérativement par plusieurs confrères, de voir reproduire, dans nos *Annales*, le travail sur les fresques de la chapelle du château des Moines de Berzé-le-Châtel, publié naguère par M. Lex en collaboration avec notre regretté confrère M. Paul Martin. — Il serait bon en effet de rééditer cette

notice et ses phototypies, car l'ouvrage est épuisé depuis longtemps et de nombreux associés qui n'ont pu se le procurer seraient heureux de le trouver dans notre volume de 1903. — Cette motion est unanimement approuvée et adoptée, et M. Lex est invité à demander au ministère le prêt des planches qui ont servi à illustrer son travail dont la réimpression est votée pour le volume de cette année.

M. Lex est prié seulement d'y ajouter une indication supplémentaire relatant le classement, comme monument historique, de la chapelle du château des Moines et la mise à jour récente de ses fresques par l'État.

M. le Trésorier annonce que le stock des jetons diminue progressivement dans des proportions telles que, pour assurer le service des séances, il y aura lieu prochainement de procéder à une nouvelle frappe.

M. le Secrétaire perpétuel propose alors de faire frapper des jetons en argent et non plus en métal blanc. Cette mesure que le prix actuel de l'argent rendrait d'ailleurs peu onéreuse serait plus conforme à la situation morale de notre Compagnie. Après discussion, cette proposition est adoptée, et M. le Secrétaire perpétuel est chargé d'engager des pourparlers avec la Monnaie pour savoir à quelle dépense l'Académie aurait à faire face.

M. le Secrétaire perpétuel informe les membres présents que les membres du bureau et de la commission des finances et de la régie ont procédé, le 15 janvier, au tirage au sort des 21 obligations de l'emprunt Senecé à rembourser cette année.

Les obligations sorties portent les numéros suivants :

24, 39, 41, 50, 57, 63, 71, 89, 105, 109, 111, 120, 128, 145, 208, 211, 227, 306, 317, 326, 348.

Les porteurs de ces obligations n'ont qu'à les faire parvenir à M. le Trésorier pour en obtenir le remboursement immédiat.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire perpétuel,
A. DURÉAULT.

Le Président,
J. PLASSARD.

SÉANCE DU 5 MARS 1903

PRÉSIDENCE DE M. DURAND, ANCIEN PRÉSIDENT

En l'absence de MM. Plassard, président, et Pellorce, vice-président, la séance est ouverte à 2 heures 1/4 par M. Durand, ancien président, assisté de MM. Duréault, secrétaire perpétuel, Duhain, bibliothécaire, et Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Authelain, de Benoist, C^t Dervieu, Duhain, Durand, Duréault, Galland, Joccotton, Lacroix, Lenormand, Martin, Mgr Rameau, J. Virey, Ph. Virey.

Excusés : MM. Battanchon, Demaizières, Lex, Mangenot, Maritain, Pellorce, Plassard, Bon du Teil du Havelt.

M. le Secrétaire perpétuel a le regret d'informer l'Académie du décès de trois de ses membres : MM. Chabassière, Driot et Paillard.

M. Louis Chabassière, né à Mâcon le 27 mai 1825, décédé à Mâcon le 22 février 1903, était le dernier survivant des deux frères qui, en 1899, ont fait donation à l'Académie de leur maison et fondé le prix d'encouragement au bien qui porte leur nom et que l'Académie décerne chaque année depuis lors « à une jeune fille pauvre et méritante de notre ville ».

A ses obsèques M. Duréault a fait l'éloge de l'acte philanthropique des frères Chabassière, et affirmé publiquement la reconnaissance de l'Académie pour ses bienfaiteurs.

La mort de M. Chabassière mettra l'Académie en possession de l'immeuble donné le 11 novembre prochain.

M. Jules Driot, procureur de la République à Mâcon, décédé à Mâcon, le 24 février, dans sa 48e année, était notre associé depuis 1899. C'était un homme aimable et un magistrat distingué par la justesse de son esprit, sa science du droit et la droiture de son caractère. A ses obsèques quatre discours prononcés par le préfet de Saône-et-Loire, le président du tribunal civil, le bâtonnier des avocats, le président des avoués, ont rendu justice à ses qualités et à ses mérites.

Notre associé M. Alphonse Paillard, ancien élève de l'École des Chartes, ancien substitut du procureur du roi, ancien préfet du Cantal, de Lot-et-Garonne, du Puy-de-Dôme et du Pas-de-Calais, correspon-

dant honoraire du Comité des travaux historiques, officier de l'Instruction publique, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand et de la Légion d'honneur, est décédé au château de Charly, le 2 mars, dans sa 86e année.

Auteur d'importants ouvrages d'érudition, notamment d'une *Histoire de la transmission du pouvoir impérial à Rome et à Constantinople*, M. Paillard, depuis son admission à l'Académie, en 1896, nous avait donné deux études fort intéressantes qui furent insérées dans nos *Annales* : « *Un suspect en l'an II* » (1896) et « *Dom Michel Bruys et la question des couvents au XVIIIe siècle* » (1899). A ses obsèques, qui ont eu lieu ce matin même, 5 mars, à Mazille, notre confrère M. Lex, au nom de l'École des Chartes et de l'Académie de Mâcon, a prononcé l'éloge de M. Paillard et lui a rendu un suprême hommage.

L'Académie déplore ces trois deuils et adresse aux familles de ces trois confrères l'expression de ses regrets.

M. le comte de Rambuteau vient de perdre son beau-frère : l'Académie lui envoie ainsi qu'à Mme la comtesse de Rambuteau ses respectueuses condoléances.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté sans observations.

M. le Secrétaire perpétuel fait part de la correspondance et des remercîments des derniers élus, notamment de ceux de Mlle Blanchet, de M. Luc et de M. l'abbé Martin.

Nos associés MM. Cazac, de Bayonne, Changarnier, de Chalon-sur-Saône, et Marchand, de Bagnères-de-Bigorre, remercient l'Académie de les avoir délégués pour la représenter au Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira le 15 avril à Bordeaux, et acceptent avec plaisir cette délégation qu'ils rempliront.

L'Université royale d'Upsala (Suède) et l'Université de Lille demandent l'échange de nos publications avec les leurs : cette proposition est acceptée.

La Société d'émulation de Cambrai nous envoie le programme des questions qu'elle met au concours pour 1903 : ce programme est à la disposition des confrères qui voudraient prendre part à ce concours.

M. Georges Battanchon a obtenu une mention honorable dans un récent concours d'hygiène : il en est félicité.

M. le Secrétaire perpétuel donne la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. Lex nous offre un exemplaire du *Lexique du langage populaire de Mâcon et des environs* suivi d'un vocabulaire des noms donnés aux habitants des communes du département de Saône-et-Loire. Ce lexique, dont les auteurs (Personne et Tout le monde) sont particulièrement connus de notre confrère Lex lui-même et d'un docteur de notre ville, mâconisant de bon terroir, figure dans le dernier Annuaire de 1903 de M. Siraud, fils de notre regretté confrère.

M. Siraud nous fait d'ailleurs lui-même hommage d'un exemplaire de cet annuaire qui continue très heureusement la publication de son père.

Notre compatriote et associé M. Moissenet, inspecteur général honoraire des mines à Chaumont, nous fait hommage d'un volume de poésie intitulé : *Tel que je suis* : c'est l'œuvre posthume de son second fils, ingénieur en chef de la marine, à Cherbourg, enlevé en quelques jours de maladie en 1900, à l'âge de 36 ans.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de quelques pièces de ce recueil dont l'une entre autres, le *Vœu en mer*, accuse les qualités vigoureuses et originales d'un esprit primesautier, d'ailleurs admirablement doué à tous égards.

M. Louis Moissenet, qui avait été chargé de la construction du « Henri IV » et du « Jules Ferry », avait inventé plusieurs appareils et machines-outils en service dans l'arsenal de Cherbourg. Son exposition personnelle, en 1900, dans la classe 118 du groupe 18 des armées de terre et de mer lui mérita une médaille d'or, et certains de ses appareils valurent à sa veuve le prix Plumey, décerné par l'Institut en décembre 1900. Depuis, ces mêmes appareils ont été rendus obligatoires à bord des navires de l'État.

Antérieurement, il avait obtenu à l'Institut une mention pour la publication d'un traité en 3 volumes sur le yacht (construction, voilure, manœuvres et théorie). Dévoué au service de l'État, il trouvait un délassement dans la culture des arts et des lettres. Il était secrétaire-fondateur de la Société des amis des arts de la Manche; ses aquarelles (paysages et marines) étaient reçues à l'Exposition des Artistes français. Il avait donné de nombreuses correspondances au journal de la marine *Le Yacht*, et diverses communications au Congrès d'architecture navale. Il collaborait avec M. de Thézac à l'œuvre de l'Almanach du marin breton, en vue de la création des abris du marin. Il était officier d'Académie. A ses obsèques les discours de

MM. Romazotti, ingénieur du génie maritime, docteur Hubert, et Bertin, directeur du génie maritime au ministère de la Marine, ont fait un haut éloge de ses brillantes et multiples facultés et de sa vie trop courte et si bien remplie. L'exceptionnelle valeur de ce sujet d'élite inspire à notre Compagnie le regret de ne l'avoir pas connue en temps utile pour la couronner de son suffrage et s'en faire honneur à elle-même ; elle lui inspire en outre une sympathie compatissante pour le deuil profond que doit infliger à son père la perte d'un tel fils.

M. Lafleur nous envoie une pièce de vers dédiée à Lamartine, qui dénote un culte fervent pour le grand poète : M. le Secrétaire perpétuel en donne lecture, et annonce l'envoi prochain par M. Lafleur d'une étude sur l'exode des populations rurales dans les villes.

La parole est donnée à M. Galland, inscrit pour une communication dans la séance de mars. Notre confrère, qui a débuté naguère dans l'administration forestière comme garde général à Obernay, chef-lieu de canton du Bas-Rhin, nous lit une remarquable étude sur la *Décapode* ou *Confédération décapolitaine alsacienne.*

Ce sujet, qui ne rentre pas assurément dans notre histoire locale proprement dite, éveille pourtant tout de suite la plus sympathique attention dans l'auditoire, car la chère Alsace s'était si bien faite la plus attachée et la plus dévouée des provinces françaises, qu'en dépit de tous les déchirements, elle reste pour toutes les autres provinces une sœur profondément aimée et douloureusement regrettée. Son histoire est donc pour nous absolument intéressante.

Le XIVe siècle, dit M. Galland, fut pour l'Alsace et les pays rhénans voisins le siècle des alliances et des confédérations ; il donna naissance à des ligues (landfrieden, paix du pays), ayant pour objet d'assurer la tranquillité publique en limitant le droit de guerre privé et en substituant à l'emploi de la force l'intervention d'un arbitrage officiel. C'est ainsi qu'en 1342 Schlestadt, Colmar, Obernai, Kaysersberg, Munster, Turkeim et Mulhouse signèrent à Schlestadt un traité de défense mutuelle et préludèrent à l'alliance décapolitaine qui s'établit, douze années plus tard, sous l'égide de l'empereur Charles IV, entre les dix villes impériales de la Landvogtey d'Alsace et qui traversa toute la période germanique. Aux sept villes primitives s'ajoutèrent Haguenau, Rosheim et Wissembourg.

Le traité d'alliance formulé par l'empereur lui-même devançait, on

le voit, les intentions philanthropiques du czar de la paix, dans les essais de conférence de La Haye.

L'alliance décapolitaine, dissoute en 1378 par la mort de Charles IV, fut immédiatement renouée pour cinq ans dès 1379, et s'élargit ensuite progressivement, au fur et à mesure que la jalousie des seigneurs et des nobles la rendit plus nécessaire aux villes républicaines ; c'est ainsi qu'à Constance, en 1385, fut conclu (sous le nom de confédération rhénane) un traité d'alliance de neuf ans entre 52 villes y compris celles de la décapode.

M. Galland nous décrit en larges traits le rôle important de celles-ci jusqu'à la conquête de l'Alsace par Louis XIV, qui termina leur rôle politique et moral. Il nous détaille d'une façon curieuse le mécanisme de leurs constitutions, institutions et administrations respectives, qui dénotent un esprit de prévoyance, de sagesse et de libéralisme extrêmement remarquable.

Il termine par l'indication des vestiges anciens qui subsistent encore dans certaines de ces cités, telles que Rosheim, Turkeim, Kaysersberg et Obernai, et à propos de cette dernière, bâtie au pied du mont Sainte-Odile, il exprime sa vivace reconnaissance pour l'admirable hospitalité et les bons soins qu'il a reçus naguère très fréquemment, dans ses tournées forestières, au célèbre monastère de Sainte-Odile, la sainte révérée de la chère Alsace.

La lecture de M. Galland a été écoutée avec le plus vif intérêt et unanimement applaudie.

L'ordre du jour appelle à voter sur l'admission définitive des candidatures prises en considération à la séance de février.

M. Louis Fortoul est élu définitivement membre associé.

On procède ensuite au scrutin pour la prise en considération des candidatures au même titre de MM. Pérot et Texier annoncées précédemment comme agréées par le bureau, et présentées par MM. Duréault et Lex.

M. Pérot (Francis), né à Moulins (Allier), le 1er août 1840, ancien entrepreneur de travaux publics, est un homme modeste et érudit. La grande variété de ses aptitudes et de ses travaux l'ont attaché déjà à de nombreuses sociétés savantes, telles que la Société Éduenne, la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon, la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Réunion scientifique du Bourbonnais, la Société des sciences médicales de Gannat, le Conseil héraldique de

France, la Société historique et littéraire du Cher, la Société archéologique de Sens, etc., etc.

Numismate et archéologue distingué, M. Pérot est l'auteur d'un grand nombre de travaux sur l'archéologie préhistorique gauloise et gallo-romaine, l'histoire, la numismatique, les sciences naturelles, etc. Son association promet à notre Compagnie honneur et profit.

M. Texier (Paul), né à Melle (Deux-Sèvres), le 6 novembre 1860, directeur de la succursale de la Banque de France de Mâcon, est le successeur médiat de notre confrère M. Trinquesse, actuellement directeur à Nevers.

Chef de service habile et actif, M. Texier a su rapidement se faire dans le personnel de la Banque de France une réputation méritée de science financière et d'excellente administration.

Ces deux candidatures sont prises en considération : il sera statué définitivement à leur égard dans la prochaine séance.

Dans la même réunion seront aussi présentées, avec l'agrément du bureau, celles du général Burnez, de M. Collot et de Mlle Soyez.

L'ordre du jour appelle à discuter les mesures de réglementation nécessaires pour éviter la perte regrettable des documents d'archives analogues aux lettres de l'abbé Sigorgne dont la disparition a été signalée à la dernière séance par M. Lex. Après discussion il est décidé que le déplacement de ces documents ne devra jamais être accordé à l'avenir : la communication n'en pourra être faite aux confrères qui la demanderaient qu'à l'Académie, par le conservateur des collections et sans déplacement possible. La motion présentée à la dernière séance et tendant à ce qu'il soit établi que dorénavant tout récipiendaire devra, dans son discours de réception, sinon faire l'éloge au moins faire mention de son prédécesseur immédiat, est mise en discussion. Les avis de tous les membres présents sont unanimement favorables à cette proposition : toutefois M. Pellorce ayant demandé par lettre la nomination d'une commission destinée à l'étudier attentivement, MM. Pellorce, Maritain, Durand, Lacroix et Authelain sont désignés pour faire, avec M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel, partie de cette commission qui devra présenter des conclusions fermes dans la séance d'avril.

La Société des tireurs mâconnais prépare pour le mois de juillet la troisième fête annuelle de tir, fête nationale et internationale de l'union des Sociétés de tir de France. Cette solennité ayant pour

notre ville une grande importance, M. le Président de la Société des tireurs, qui n'est autre d'ailleurs que notre vice-président M. Pellorce, demandera à l'Académie de s'y intéresser.

L'Académie prenant en considération le caractère de la fête en question et désireuse aussi de témoigner de sa déférence pour son excellent doyen M. Pellorce, vote en faveur de la Société des tireurs, pour contribuer aux fêtes du mois de juillet, une allocation de 100 francs à prélever sur le chapitre des dépenses imprévues.

M. le Secrétaire perpétuel fait connaître que Me Niogret, notaire à Coupy près Bellegarde (Ain), exécuteur testamentaire de la succession de notre associé M. Joseph Marion, sera prochainement en mesure de délivrer à l'Académie le legs qui lui est attribué par le testament de notre défunt confrère et qu'elle est autorisée à accepter par arrêté préfectoral du 21 octobre 1902. Il y a lieu, à cet effet, de constituer un mandataire, pour recevoir les objets et toucher la somme revenant à notre Compagnie.

M. le Trésorier fait observer que l'Académie ayant formulé son acceptation provisoire le 5 décembre 1901, a droit, suivant la loi du 4 février 1901, aux fruits et intérêts des biens légués à partir du 1er janvier 1902.

D'autre part, si la somme à percevoir est, par suite de réduction, inférieure à la somme léguée, il convient de contrôler les actes de la gestion du notaire liquidateur, et pour cela, de lui réclamer le détail de ses opérations, recettes, dépenses, intérêts dus au décès, revenus capitalisés, etc., pendant les 2 ans et 5 mois de sa gestion, c'est-à-dire depuis le 31 juillet 1899, jour du décès de M. Marion, jusqu'au 31 décembre 1902, le tout sous la responsabilité du légataire universel.

Cette motion est adoptée, et M. le Secrétaire perpétuel est chargé de demander à Me Niogret : 1° le détail de sa gestion d'où résulterait la réduction éventuelle du legs ; 2° le chiffre exact de la somme à percevoir.

Et d'ores et déjà l'Académie donne à M. Duréault, son secrétaire perpétuel, tous pouvoirs de, pour elle et en son nom, toucher et recevoir de M. Robert Marion, commis des douanes, demeurant à Chambéry, ou de tous autres qu'il appartiendra, le montant des legs particuliers faits par M. Joseph Marion, décédé à Coupy, le 31 juillet 1899, au profit de l'Académie de Mâcon, suivant son testament olographe daté du 1er octobre 1898, déposé aux minutes de Me Niogret, notaire

à Coupy, le 15 septembre 1899, donner toutes quittances et décharges, consentir toutes réductions du legs, passer et signer tous actes et faire le nécessaire en tous points.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire perpétuel, A. DURÉAULT.

Le Président, A. DURAND.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1903

PRÉSIDENCE DE M. MARITAIN, ANCIEN PRÉSIDENT

En l'absence de MM. Plassard, président, et Pellorce, vice-président, la séance est ouverte à 2 h. 1/2 par M. Maritain, ancien président, assisté de MM. Duréault, secrétaire perpétuel, Duhain, bibliothécaire, et Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Authelain, de Benoist, Ct Dervieu, Duhain, Durand, Duréault, Lacroix, Lenormand, Maritain, Martin, Mgr Rameau, J. Virey.

Excusés : MM. Arcelin, Mis de Barbentane, Battanchon, Demaizière, Joccotton, Plassard, Bon du Teil du Havelt, Philippe Virey.

M. l'abbé Martin, curé de Flacé, membre associé récemment élu, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. le Secrétaire perpétuel fait part de la correspondance et lit les remerciements des nouveaux élus; il lit aussi les remerciements de la Société des Tireurs mâconnais au sujet de la subvention de 100 francs qui lui a été votée pour les fêtes du mois de juin prochain; il donne enfin connaissance des ouvrages reçus et notamment de ceux envoyés en hommage par leurs auteurs.

Il présente entre autres un volume intitulé *Sans rimes ni raison*, de notre associé M. Le Tourneur Dubreuil. Ce récit humoristique et attachant d'un voyage autour de la Baltique montre que notre associé est un excellent paysagiste aussi bien de la plume que du pinceau.

Il présente également plusieurs volumes offerts par notre confrère le bon poète verdunois, M. Fertiault, *Le cher petit pays; Les Imperceptibles; L'Au delà de mes rêves*, et *In memoriam*.

Parmi les sonnets, notamment du *Cher petit pays* et des *Imperceptibles*, M. le Secrétaite perpétuel en lit successivement une douzaine qui tous présentent, dans leur cadre étroit, un joli tableautin d'un coloris très juste, d'un sentiment très délicat et d'une observation très fine. Ces petits poèmes sont de vrais *émaux bressans* bien sertis : ils font le plus grand honneur à leur auteur M. Fertiault et sont unanimement et vivement applaudis. Dans le volume *In memoriam*, sorte de monument littéraire élevé par la piété conjugale de notre confrère au souvenir de son épouse défunte, qui fut une femme de lettres très distinguée, se trouvent également des pages remarquables d'émotion et de sensibilité. Enfin la lecture du volume *L'Au delà de mes rêves*, de Mme Julie Fertiault elle-même, fait regretter que l'Académie n'ait pas, en s'associant simultanément M. et Mme Fertiault, couronné le touchant accord d'art et de talent de ces deux âmes si longtemps unies dans le travail et dans les lettres et si douloureusement séparées par une mort récente et brusque.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une pièce de vers manuscrite de notre associé M. Dorry de Cherval, intitulée *la Côte de Bussières*. Dans ces sept strophes dédiées à notre autre associé M. Léon Boullay, notre confrère esquisse avec amour les paysages d'horizon du cher pays natal où il a pris sa retraite, et, vantant justement le courage et l'endurance des robustes travailleurs de la terre qui l'entourent, jetant un coup d'œil philosophique sur notre état social et politique actuel, il prêche la liberté sincèrement *libérale* et la vraie fraternité.

Notre confrère M. Duhain vient d'être élu membre du Conseil académique de Lyon : cette nomination atteste la haute estime qu'il inspire à ses confrères de l'Université et l'Académie l'en complimente avec plaisir. Elle adresse également ses félicitations à notre confrère associé M. le Dr Gillot, vice-président de la Société d'histoire naturelle d'Autun et de la Société Éduenne, qui vient de se voir décerner par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon une médaille d'or pour l'ensemble de ses travaux concernant la botanique. A ce propos, M. le Secrétaire perpétuel rappelle qu'il a été décidé que, comme les Académies voisines et amies de Dijon et de Lyon, notre Compagnie décernera désormais, dans sa séance publique annuelle, des récompenses aux travaux de la région les plus méritants.

La commission nommée pour étudier l'addition au règlement de l'obligation pour tout récipiendaire de faire mention de son prédécesseur dans son discours de réception, présente des conclusions con-

formes au vœu précédemment émis dans ce sens : il est décidé en conséquence que M. le Secrétaire perpétuel, en avisant les nouveaux membres titulaires de leur élection, devra leur faire connaître explicitement quel était leur prédécesseur, pour leur permettre d'en parler dans la mesure qui leur conviendra.

L'ordre du jour appelle à voter sur l'admission définitive des deux candidatures au titre d'associé prises en considération à la séance précédente : à la suite du scrutin auquel il est procédé, M. le Président proclame MM. Francis Pérot, archéologue à Moulins, et Paul Texier, directeur de la succursale de la Banque de France à Mâcon, membres associés de l'Académie de Mâcon. Puis il met aux voix, pour la prise en considération, les trois candidatures au même titre de MM. le général Burnez et Collot et M[lle] Soyer, annoncées précédemment comme agréées par le bureau et présentées, la première par MM. Duréault et Duhain, la deuxième par MM. Duréault et Lex, et la troisième par MM. Duréault et Lenormand.

M. le général Burnez (Pierre), né à Mâcon, le 29 novembre 1845, ex-directeur des études à l'École de Saumur, où il a professé un cours de tactique de cavalerie fort estimé, commandait dernièrement à Melun la 7[e] division de cavalerie et vient d'être mis à la tête de la 10[e] division d'infanterie à Paris. Grand-officier du Nicham et du Mérite militaire d'Espagne, commandeur de Sainte-Anne, de l'Épée de Suède, de Saint-Alexandre et officier de la Légion d'honneur, M. le général Burnez est un de nos officiers de cavalerie les plus distingués et les plus remarquables : son nom ajoute un nouveau lustre à la liste des notabilités militaires dont s'honore notre Compagnie.

M. Collot (Augustin), né à Pomard (Côte-d'Or), le 28 août 1873, ancien avocat à la Cour d'appel de Dijon, notaire à Mâcon, s'est occupé de recherches archéologiques sous la direction de notre regretté confrère M. Aubertin, de Beaune; il a entrepris des archives de son étude un dépouillement détaillé qui fournira sans doute quelques documents intéressants pour l'histoire des familles notables du Mâconnais : il s'occupe de la vulgarisation de l'*Esperanto*, cette langue universelle dont sourient encore les sceptiques et dont la diffusion rendrait assurément des services considérables.

M. Durand déclare patronner spécialement la candidature de M. Collot.

M[lle] Soyer (Berthe), née à Chalon-sur-Saône, artiste lyrique, canta-

trice à l'Académie nationale de musique, a remporté successivement, dans ses études musicales, le 1er prix du Conservatoire de Dijon et le 1er prix du Conservatoire de Paris. La médaille de la mutualité lui a été décernée; elle est officier d'Académie. Les succès de son talent consciencieux et apprécié n'ont en rien changé son existence familiale et sa dignité laborieuse; son mérite artistique fait honneur à notre département, et la musique sera dignement représentée par elle dans notre section des beaux-arts.

Ces trois candidatures sont prises en considération : il sera statué sur leur admission définitive dans la prochaine séance.

Dans cette séance aussi seront présentées les candidatures au même titre de MM. Apostolidhis, de Smyrne, et Gérodias, de Mâcon.

La parole est donnée à Mgr Rameau inscrit pour une lecture en avril.

Mgr Rameau nous donne, en une courte étude sur Jean de Siraudin, seigneur de Saint-Léger, le « curriculum vitæ » de cet *antiligueur mâconnais*, « l'un des quatre fils d'honorable Nicolas Sirauldin, notaire royal en 1570, qui a été la tige de la famille mâconnaise de ce nom si honorablement connue jusqu'à nos jours. » Dans son *Livre de raison* Mgr Rameau relève l'énumération des blessures qu'il reçut « en servant le parti du Roy pendant la Ligue, savoir cinq grandes playes venant de coupz d'épée à travers le corps, en la teste où il a été trépané, un coup de mosquet en l'une des jambes, cinq chevaux tués soubs luy, cinq fois prisonnier... »

Indépendamment de ces beaux états de service, Mgr Rameau a retrouvé dans les archives départementales certains de ses faits de guerre ou même de pillage, tels qu'une intrusion à main armée dans l'église de Gibles en mai 1594.

Après nous avoir conté le siège et la prise par la Ligue et la reprise par les troupes royales du château de Saint-Léger, aux portes de Mâcon, en 1594, Mgr Rameau nous montre ce même château passant en 1594 aux mains de Jehan de Sirauldin, capitaine et châtelain de Cuisery, par suite du mariage de celui-ci avec demoiselle Lucrèce de Sagie, dame de Saint-Léger, héritière principale de son frère César de Sagie mort en 1591.

Malheureusement, à la suite de revers et de procès, Jean de Sirauldin, ruiné, dut, en 1635, vendre Saint-Léger à noble Claude Demeaux, lieutenant du Roi en Mâconnais, et se retira à Chalon où il mourut, ainsi que sa femme, en 1642. Ils furent inhumés tous deux, dans le même tombeau, en l'église Saint-Vincent de Chalon.

La famille Siraudin conserve encore actuellement le seul objet emporté de Saint-Léger par Jehan de Sirauldin, un manuscrit orné de peintures et de miniatures intitulé *Heures du diocèse de Mâcon*, qui, indépendamment de sa richesse calligraphique, constitue un véritable trésor de famille, car c'est sur ses pages blanches que Jehan de Sirauldin écrivit le *Livre de raison* qui mentionne ses glorieuses blessures.

La communication de Mgr Rameau est appréciée avec beaucoup d'intérêt.

Après lui, M. Maritain donne lecture de la première partie d'une étude très minutieuse sur les origines de l'abbé Dumont qui fut curé de Bussières et l'ami de Lamartine, et dont un épisode d'existence donna au poète le thème du poème de *Jocelyn*.

M. Maritain a recherché dans Bussières tous les fragments de tradition orale se rapportant à la naissance, à l'enfance et à la famille de l'abbé Dumont, et il les relate consciencieusement, puis, vu l'heure avancée, il ajourne à une réunion ultérieure la fin de sa lecture. La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel,
A. DURÉAULT.

Le Président,
P. MARITAIN.

SÉANCE DU 7 MAI 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLASSARD, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures par M. Plassard, président, assisté de MM. Duréault, secrétaire perpétuel, Dr Biot, secrétaire adjoint, Duhain, bibliothécaire, et Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Authelain, Battanchon, Dr Biot, Demaizière, Ct Dervieu, Duhain, Durand, Duréault, Galland, Joccotton, Lacroix, Martin, Pellorce, Plassard, Mgr Rameau, J. Virey.

Excusés : MM. Arcelin, de Benoist, Jacquier, Lenormand, Lex, Maritain, baron du Teil du Havelt.

M. le Secrétaire perpétuel annonce la mort à Lyon, à l'âge de 90 ans, de notre correspondant M. Vingtrinier, bibliothécaire en chef de la ville de Lyon, membre de l'Institut égyptien, ancien président de la Société

littéraire de Lyon, chevalier du Medjidieh, officier de l'Instruction publique. Son esprit alerte et vigoureux semblait échapper à toutes les atteintes de la vieillesse, et nos Annales de 1902 en ont donné la preuve en publiant sa notice très intéressante et très vivement traitée sur la prise d'Ambérieu par le comte Amédée V de Savoie en 1316.

L'Académie adresse à la famille de ce très distingué confrère l'expression de ses regrets et de ses condoléances.

M. le Secrétaire perpétuel lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations, puis il fait part de la correspondance et notamment des remerciements des derniers élus.

Notre associé M. Cazac nous rend compte du Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux, où, suivant la délégation qu'il avait reçue, il a représenté l'Académie en compagnie de MM. Changarnier et Marchand, nos confrères.

M. Cazac y a pris une part active, ainsi qu'en fait foi le compte rendu ci-après du *Journal officiel :*

Section d'Histoire et de Philologie.

Séance du jeudi soir 16 avril. — Présidence de M. Clavel, président de l'Académie de Bordeaux, assisté de M. Dezeimeris, correspondant de l'Institut, et de M. Omont, membre du Comité. Assesseurs : MM. Cazac, proviseur du lycée de Bayonne, et Degerd, de la Société historique de Gascogne.

M. Cazac, de l'Académie de Mâcon, proviseur du lycée de Bayonne, lit un mémoire intitulé : *L'Espagnol Francisco Sanchez, dit le Sceptique, professeur royal de philosophie et de médecine à l'Université de Toulouse (1550-1623). Contribution à l'histoire de sa vie. — Tuy, Braga, Bordeaux, Rome, Montpellier, Toulouse.*

Le travail de M. Cazac rectifie de façon définitive les multiples erreurs répandues, depuis plus de deux siècles, au sujet de la vie de cet illustre devancier de Descartes et de Pascal, réformateur de la philosophie dès la seconde moitié du XVI[e] siècle. Le mémoire est divisé en trois chapitres.

I. — Le premier traite des *Origines nationales et de l'année de la venue au monde du philosophe Francisco Sanchez.*

M. Cazac établit sur des documents inédits : 1° que Francisco

Sanchez est, non point Portugais, mais Espagnol, et qu'il a vu le jour à Tuy, siège d'un évêché espagnol, mais anciennement enclave galicienne de l'archidiocèse portugais de Braga ; 2° qu'il est né en 1550, date fondée sur l'acte obituaire toulousain du penseur, qui seul permet de déterminer de façon rationnelle les différentes étapes de sa carrière.

II. — Le deuxième chapitre a pour titre : *Jeunesse du philosophe Francisco Sanchez. Séjours à Tuy, Braga et Bordeaux. — Voyages en Italie et à Rome. — Venue à l'Université de Montpellier. — Départ pour la ville de Toulouse.*

M. Cazac raconte d'abord la prime jeunesse du médecin philosophe à Tuy et aux écoles de Braga (1550-1562), puis son adolescence au célèbre Collège de Guyenne de Bordeaux (1562-1569). Il passe, ensuite, au séjour de Francisco Sanchez dans les Universités italiennes et la Sapience de Rome (1569-1573), et à sa réception comme bachelier, licencié et docteur en médecine, devant l'Université de Montpellier, les 23 novembre 1573 et 29 avril et 13 juillet 1574.

M. Cazac expose alors comment le futur auteur du *Quod nihil scitur*, promu, presque aussitôt après son doctorat, régent de la Faculté de médecine (1574), dut, à la suite des dissensions religieuses dont souffrait alors la ville de Montpellier, abandonner sa chaire au bout de quelques mois (1574), et vint s'installer à Toulouse.

III. — Le troisième et dernier chapitre du mémoire étudie la *Carrière toulousaine de l'écrivain* (1575-1623). — Ses débuts à Toulouse comme médecin et publiciste, de 1575 à 1585 ; son entrée par *postulation*, c'est-à-dire sans concours, en qualité de docteur-régent, à la Faculté des arts de la seconde Université française (1585-1610); enfin son passage à la Faculté de médecine par *prélation*, ou après examens nouveaux (1610-1623).

Livre des décès de la basilique Notre-Dame la Daurade. — « Du « XVIe novembre 1623, François Chance (Sanche), docteur et régent « en médecine, aagé de soixante-treize ans, a esté ensevely aux Cor- « deliers, demeurant à la Grand'rue. »

On pourra, conclut M. Cazac, compléter encore, sur certains points de détail, la vie du glorieux précurseur de l'auteur du *Discours de la Méthode* et des *Principes*, mais les dates principales en sont désormais fixées, grâce aux documents originaux sur lesquels le mémoire est fondé.

L'Académie félicite M. Cazac de son travail et le remercie de la façon brillante dont il a rempli la mission qui lui avait été confiée.

M. le Secrétaire perpétuel donne la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance et présente notamment ceux qui nous sont offerts en hommage.

Il lit une poésie (*Misère des tout petits*) de notre excellent poète Lucien Paté, publiée avec un très bon portrait de l'auteur par la *Revue du bien*, et il rend compte du rapport très remarquable présenté le 29 mars dernier à l'assemblée générale de la Société des gens de lettres dont il est secrétaire, par notre même confrère Lucien Paté.

Il dépose ensuite, sur le bureau, un nouveau volume de notre confrère M. Eugène Fyot : *Huguette de Chaumelis*. Ce *récit bourguignon* a été tiré des archives de Saône-et-Loire, dans les recherches faites par M. Fyot, pour sa notice sur le château de Brandon parue dans les mémoires de la Société Éduenne.

C'est le roman d'un des derniers seigneurs de Brandon, M. de la Coste, marié à Huguette de Chaumelis malgré l'opposition de l'oncle et tuteur de celle-ci, M. de Chaumelis, orgueilleux, avare et despotique magistrat, conseiller au Parlement de Dijon.

M. Henri Chabeuf, président de l'Académie de Dijon, a fait précéder d'une magistrale introduction ce volume qui, entre autres mérites appréciables, et il en a de divers, constitue une tentative hardie de décentralisation. M. Fyot, en effet, l'a fait imprimer à ses frais à Dijon sans le secours d'aucun éditeur, et sa bravoure aussi bien que son talent mérite tous les suffrages de notre Compagnie.

Notre associé M. Bazin nous fait présenter par M. Lex un travail manuscrit important sur *Les seigneurs du nom de Sennecey*.

Ce travail est remis à M. Virey pour l'étudier et en donner son appréciation dans un rapport ultérieur que sa compétence et sa connaissance spéciale de Sennecey même lui rendront facile.

M. Virey accepte cette délégation et la parole lui est donnée pour lire le rapport dont il avait bien voulu se charger sur l'étude présentée précédemment par notre associé M. l'abbé Lamotte, sur Semur-en-Brionnais. Il s'exprime en ces termes :

« M. l'abbé Lamotte, vicaire de Semur-en-Brionnais, membre associé, a communiqué à l'Académie un travail manuscrit intitulé *Semur au point de vue religieux*.

« Le bourg de Semur, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondis-

sement de Charolles et siège d'un archiprêtré, a possédé jadis des institutions civiles, judiciaires et ecclésiastiques que l'auteur énumère dans sa préface et que l'on trouve rarement réunies dans une cité de si petite importance. Mais, comme il nous l'indique par le titre de son mémoire, ce n'est pas une histoire complète de Semur que M. l'abbé Lamotte nous présente, c'est, au point de vue religieux, l'histoire de l'archiprêtré avant la Révolution et surtout l'histoire du chapitre collégial.

« I. *L'archiprêtré.* — C'est peut-être au xe siècle, suivant notre auteur, et à coup sûr au xie que des subdivisions furent établies dans le diocèse d'Autun partagé en archidiaconés, et que l'archiprêtré de Semur fut fondé. Important dès l'origine puisque son ressort s'étendait à vingt-six paroisses, il s'agrandit jusqu'au xvie siècle au point de comprendre trente-neuf églises réparties au civil dans les bailliages de Semur, de Mâcon, d'Autun et de Charolles.

« La dignité d'archiprêtre n'appartenait pas de droit au titulaire de la paroisse de Semur, elle était inamovible et décernée par l'évêque au prêtre de la circonscription jugé le plus recommandable par son âge, ses qualités particulières et ses vertus.

« Cet ordre de choses a subsisté jusqu'en 1789. Aujourd'hui, l'archiprêtré de Semur, compris dans l'archidiaconé ou provicariat de Charolles, se compose des paroisses du canton.

« II. *Le chapitre* ou *collégiale de Saint-Hilaire.* — Antérieurement à la construction, à l'extrême fin du xiie siècle ou aux premières années du xiiie, de la belle église actuelle de Saint-Hilaire, — à laquelle, entre parenthèses, M. l'abbé Lamotte aurait bien dû consacrer quelques lignes, — il y eut à Semur deux oratoires ou chapelles consacrés au culte : 1° l'oratoire du château, où eut lieu la vision merveilleuse qui apprit à celle qui allait être la mère de saint Hugues, le plus grand des abbés de Cluny, les destinées de son fils; et 2° une chapelle de Saint-Hilaire, sur l'emplacement même de l'église.

« Le chapitre fut fondé en 1274 : M. Lamotte transcrit, traduit et commente la charte de fondation, publiée déjà bien des fois; il passe en revue les attributions du chapitre ainsi que ses charges, telles que l'entretien d'hospices pour héberger les pauvres et les voyageurs, l'enseignement de la jeunesse, enseignement gratuit, car ainsi que le fait remarquer M. Lamotte, l'idée de la gratuité de l'enseignement n'est pas nouvelle. Il y a là un véritable historique de l'instruction à Semur.

« Nous lisons ensuite le règlement des chanoines du chapitre. Malheureusement ce règlement est de 1701, et bien qu'il s'inspire évidemment de dispositions antérieures, sa modernité lui retire une partie de son intérêt.

« Après avoir donné en note la liste d'un certain nombre de sacristains du chapitre, en une partie plus développée et d'un intérêt plus général M. Lamotte nous présente successivement les vingt-six doyens de la collégiale. Il a réuni à cet endroit une quantité de renseignements précieux, notamment sur les anciennes familles du pays. Il termine son enquête sur les dignitaires du chapitre par les noms de vingt chanoines chantres : les plus anciens lui ont échappé.

« Après une existence de cinq siècles de durée où il fournit dans bien des circonstances critiques une carrière des plus honorables et d'éminentes personnalités, le chapitre de Semur tomba en décadence au cours du XVIII[e] siècle et fut supprimé par décret épiscopal du 30 décembre 1775, confirmé par le roi Louis XVI en mars 1776.

« Quelques pièces justificatives, dont une relative au sac et à l'incendie de l'église Saint-Hilaire en 1576, complètent le mémoire.

« En somme, si ce n'est pas une œuvre complètement achevée que M. Lamotte nous a adressée, c'est bien plus que l'ébauche d'une étude pleine d'intérêt. Les matériaux ont été judicieusement réunis ; peut-être leur mise en œuvre a-t-elle été un peu hâtive : aussi ne sont-ils pas toujours utilisés dans le meilleur ordre, avec une clarté parfaite, ni mis en la place que leur importance leur assigne. Les références devraient être plus soigneusement indiquées.

« Ce sont là de simples observations qui ne détruisent pas la valeur de ce travail : il est même à souhaiter que l'auteur en agrandisse le cadre pour y comprendre l'histoire locale de toutes les institutions qui ont eu leur siège à Semur. Ce n'est pas trop attendre de M. l'abbé Lamotte à qui l'Académie, en le remerciant de sa communication, adresse ses félicitations et ses encouragements. »

L'Académie remercie M. Virey et adopte ses conclusions en complimentant cordialement notre associé M. l'abbé Lamotte.

La parole est donnée à M. le commandant Dervieu inscrit pour une lecture à la séance de mai.

M. Dervieu a pris pour objet de son étude les procédés de la peinture murale ancienne et notamment de la peinture encaustique, mentionnée avec honneur dans un grand nombre de textes anciens pendant toute l'antiquité et jusqu'au IX[e] siècle de notre ère.

Vitruve, dans son *Traité sur l'architecture*, et Pline, dans le XXVe livre de son *Histoire naturelle*, s'étendent complaisamment sur les procédés de peinture employés par leurs contemporains, mais malheureusement les renseignements fournis par eux sont toujours incomplets et souvent contradictoires, et beaucoup de leurs expressions ont un sens qui nous échappe. Quelles étaient, en réalité, les cires et les résines auxquelles se trouvaient agglutinées les couleurs en poudre ?

Plusieurs savants se sont depuis bientôt deux siècles occupés de cette question, mais en somme leurs données sont restées assez hypothétiques. Utilisant leurs travaux, le commandant Dervieu s'efforce d'apporter une contribution nouvelle à la recherche du secret perdu de la peinture à l'encaustique dont, s'il était retrouvé, l'*art nouveau* actuel tirerait, selon lui, de merveilleux profits.

A cet effet, dans la première partie de son mémoire, il passe en revue tous les textes anciens relatifs à l'art pictural des Égyptiens, des Grecs et des Romains, ainsi que les travaux de ses devanciers, depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.

Dans la seconde partie il expose, d'après ses expériences personnelles poursuivies pendant plusieurs années, une méthode pratique de peinture à l'encaustique. Cherchant, non pas à suivre à la lettre les textes anciens mais à les soumettre à l'expérience, en vue d'obtenir des résultats identiques, par des procédés simplement analogues, l'auteur énumère la série des opérations capables, selon lui, de restituer les procédés anciens au profit de l'art nouveau : préparation et encaustication préalable du mur, peinture proprement dite, puis revêtement final destiné à soustraire les couleurs à l'action nocive des poussières et de l'humidité.

Enfin, pour démontrer la possibilité de reproduire, de nos jours, des peintures jouissant de toutes les qualités de fraîcheur et d'inaltérabilité des œuvres anciennes, l'auteur soumet à l'appréciation de ses collègues une série de ses essais peints sur bois, sur brique et sur plâtre, qui paraissent en effet se rapprocher sensiblement, par leur tonalité comme par leur solidité, des vestiges de peintures léguées par les anciens.

Si nos artistes modernes, renouant la tradition de l'antiquité et du haut moyen âge, renonçaient, pour la peinture décorative, aux procédés actuels qui exposent les plus beaux chefs-d'œuvre à faner, noircir et vieillir prématurément, la peinture encaustique ressusciterait heureusement de son long sommeil, et, ce jour-là, le mémoire présenté par le commandant Dervieu pourrait être utilement consulté.

Ce travail, qui montre, une fois de plus, l'amplitude des recherches de notre distingué confrère, est applaudi par tous les assistants qui examinent avec intérêt et en détail les peintures présentées par lui.

L'ordre du jour appelle à voter sur les candidatures prises en considération à la séance précédente.

A la suite du scrutin, M. le Président proclame élus définitivement membres asssociés M. le général Burnez, M. Collot et Mlle Soyer.

On vote ensuite sur la prise en considération des deux candidatures au même titre, annoncées précédemment, de MM. Apostolidhis et Gérodias, présentées par MM. Duréault et Duhain.

M. Apostolidhis (Démosthènes), né à Smyrne, le 3 janvier 1874, est architecte à Smyrne, mais il a fait ses études en France et il a pour notre pays un attachement profond. Bachelier ès lettres, il a conquis chez nous les diplômes d'architecte et d'architecte hygiéniste ; il est correspondant de la Société académique de Lyon, de la Société française d'hygiène, du bureau sanitaire central de Paris, de la Société de médecine publique et du génie sanitaire, et de plusieurs journaux techniques de Paris. M. Apostolidhis s'occupe également avec succès à Smyrne de recherches archéologiques.

M. Gérodias (Alfred), né à Belfort (Haut-Rhin), le 1er septembre 1847, directeur des Contributions directes, est à Mâcon le distingué successeur de notre associé M. Lesaing, qui vient de prendre sa retraite, mais n'en continue pas moins de rester Mâconnais et demeure fidèlement attaché à notre Compagnie.

Ces deux candidatures, mises aux voix, sont prises en considération : il y sera statué définitivement dans la réunion de juin.

M. le Secrétaire perpétuel rend compte de son récent voyage à Coupy près Bellegarde, pour toucher le legs qu'a fait à l'Académie notre défunt confrère M. Joseph Marion. De la liquidation définitive de la succession il résulte une réduction de cette libéralité que le testateur avait fixée à 15.000 francs.

M. le Secrétaire perpétuel donne le détail présenté par le notaire et remet à M. le Trésorier la somme de 12.464 fr. 40 qu'il a rapportée en principal et intérêts du 1er janvier 1902.

Il dépose en outre sur le bureau les objets mobiliers, tels que les trente exemplaires du *Poème de l'âme* et les trente exemplaires de *Fin de siècle* de M. Marion, et aussi les bustes et portraits du donateur, entre

autres un buste de grandeur naturelle, en terre cuite, qui sera placé dans la salle des séances avec les autres bustes qui y figurent déjà.

L'Académie a également touché la rente de 400 francs qui lui sera payée jusqu'à la majorité de la plus jeune des demoiselles Pochet, nièces du testateur, et par contre elle a payé à M. Durafour, juge de paix de Bâgé-le-Châtel, la pension de 300 francs qu'elle lui paiera annuellement, sa vie durant.

M. le Secrétaire perpétuel informe encore l'Académie de la convention conclue par lui avec Mlle Chabassière, sœur de notre bienfaiteur récemment décédé. Mlle Chabassière demande à demeurer jusqu'au 11 mai 1904 dans la villa Chabassière qu'elle devait évacuer au mois de septembre 1903, c'est-à-dire six mois après le décès de son frère. En échange, elle abandonnera à l'Académie les glaces, placards, sonnettes, coffre-fort, bancs et chaises de jardin, pots et caisses de jardin, pour tenir compte de sa jouissance jusqu'au 11 novembre 1903; et pour le semestre à courir du 11 novembre 1903 au 11 mai 1904 elle paiera la somme de 750 francs. A partir du 11 avril 1904 elle donnera à l'Académie toutes les facilités utiles à l'exécution des réparations qui seraient nécessaires pour le locataire qui lui succédera.

L'Académie ratifie pleinement tous les actes d'administration faits par son Secrétaire perpétuel; elle le félicite de son zèle et le remercie de son dévouement.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel,
A. DURÉAULT.

Le Président,
J. PLASSARD.

SÉANCE DU 4 JUIN 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLASSARD, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 par M. Plassard, président, assisté de MM. Dr Biot, secrétaire adjoint; Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Biot, Demaizière, Ct Dervieu, Galland, Lacroix, Martin, Mgr Rameau, J. Virey, Ph. Virey.

Excusés : MM. de Barbentane, Battanchon, Duréault, Jacquier, B[on] du Teil du Havelt, Réty.

En l'absence de M. Duréault, secrétaire perpétuel, la parole est donnée à M. le D[r] Biot, secrétaire adjoint, pour la lecture du procès-verbal de la séance du mois de mai. Cette lecture suscite de la part, soit du président, soit de certains membres, quelques réflexions : le procès-verbal est toutefois adopté finalement sans modification.

M. le Président fait part à la Compagnie des pertes qu'elle a subies dans la personne de deux de ses membres associés : M. Salneuve, ancien avocat et publiciste de Paris et M. Picot, percepteur à Pont-de-Veyle (Ain). Aux obsèques de M. Picot, l'Académie a été représentée par MM. Lacroix, Demaizière et Mingret. L'Académie s'associe au deuil des familles éprouvées et leur adresse l'expression de ses regrets.

M. le Président annonce que M. Alfred Lacroix, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle à Paris, membre correspondant de notre Société, vient de recevoir le ruban de la Légion d'honneur, comme couronnement des travaux qu'il a accomplis et des dangers redoutables qu'il a courus et affrontés pendant sa mission à la Martinique. A ce sujet, M. le Président adresse à M. F. Lacroix, père du nouveau chevalier, les chaleureuses félicitations de l'Académie et la Compagnie tout entière s'associe à ce témoignage de sympathie.

Les candidatures de MM. Apostolidhis et Gérodias, au titre de membre associé, prises en considération à la dernière séance, sont soumises au vote définitif et obtiennent les suffrages unanimes des membres présents. En conséquence, M. le Président proclame membres associés M. Apostolidhis et M. Gérodias.

La candidature au même titre de M. Renaud, architecte à Paris, est annoncée comme devant être présentée, avec l'agrément du bureau, à la séance de juillet.

Lecture est donnée des publications reçues pendant le mois écoulé et des travaux adressés à l'Académie.

Parmi ces travaux se trouve une très intéressante brochure de M. Alfred Lacroix, intitulée « Les dernières éruptions de Saint-Vincent, mars 1903 », extraite des *Annales de géographie*, tome XII, 1903, avec photogravures représentant les falaises de cendres, le cratère de la Soufrière, les colonnes de boue ou de vapeur s'élevant du cratère, etc., etc.

Dans les *Annales* de la Société d'Émulation du Jura, M. Peroud a fait paraître une étude sur « La vie et les œuvres de Guillaume de

Saint-Amour, docteur en théologie de l'Université de Paris, chanoine de Beauvais et de Mâcon (1202-1272) ». Cette qualification du sujet méritait d'être signalée.

Notre associé M. Corot a adressé à l'Académie deux brochures, l'une, extraite des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune*, sur *les Epées de Créancey et de Sivry*, l'autre, extraite du *Bulletin archéologique*, sur un tumulus Hallstattien à Minot (Côte-d'Or).

M. le Président adresse à l'auteur les remerciements de la Société et prie M. le C[t] Dervieu, qui accepte, de faire un rapport sur ces travaux.

M. Doudou, notre associé de Seraing-sur-Meuse (Belgique), écrit à M. le Secrétaire perpétuel pour lui signaler une propriété, qu'il croit nouvelle, des feuilles de l'*Achillœa millefolium*. « Ces feuilles, dit-il, placées à l'état frais dans le nez et conservées pendant une durée de 30 à 40 minutes, produisent une excrétion abondante des humeurs contenues dans les fosses nasales. »

Le D[r] Biot, tout en rendant hommage à l'esprit d'observation de l'auteur, ajoute que l'achillœa, comme beaucoup de plantes jadis employées en thérapeutique sous le nom de *simples*, est bien tombée de son antique réputation.

Elle était utilisée soit en décoction pour lotions de plaies, soit surtout en poudre comme sternutatoire. Cette dernière action se rapproche bien de celle qui est signalée par M. Doudou. Actuellement la feuille d'achillœa est encore usitée à la campagne comme détersive, astringente, modificatrice des suppurations.

M. Lacroix appuie les observations du D[r] Biot et considère les effets de l'achillœa comme bien minimes à côté de ceux des substances chimiques actuellement usitées en thérapeutique.

A la séance du 2 juin du Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements, où M. Duréault représentait l'Académie, notre collègue M. Lex a présenté un travail sur l'ancienne église des Ursulines et voici en quels termes s'exprime à ce sujet le Secrétaire général du Congrès :

« Guillaume Viard, Antoine Petit, menuisiers de Cluny, Michel de Montréal, ingénieur du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne et Bresse, nous sont présentés par M. Léonce Lex, correspondant du comité à Mâcon. Les deux premiers ont exécuté, en 1677, des stalles pour la chapelle des Ursulines de Mâcon. Ces stalles n'existent plus. Montréal, qui signe, on ne sait pourquoi « Monral », fut

chargé, en 1678, du portail, du retable destiné au maître-autel et de la couverture de ladite chapelle ! Du rapprochement de ces dates, il faut conclure que les dames Ursulines de Mâcon n'avaient qu'une confiance médiocre dans la célérité des menuisiers de Cluny, puisqu'elles leur demandaient de sculpter les stalles d'une chapelle dont la couverture n'existait pas et ne fut commandée que postérieurement. La tâche étrangement variée dont se charge Monral nous laisse perplexe : un portail, un retable et des charpentes ! C'est ce qui s'appelle mêler l'utile à l'agréable. Le portail seul subsiste. Il n'est pas sans élégance. Les colonnes et l'entablement, un peu grêles, ont de la distinction. Les vantaux et le tympan sont en bois décoré de fines sculptures. Est-ce Monral qui a donné le dessin de ce décor ? Nous le supposons. Nous devons, en toute occurrence, savoir gré à M. Lex de son court mémoire sur Monral, car la chapelle des Ursulines, désaffectée depuis un siècle, a servi de dépôt de charbons, et elle est actuellement un magasin de chiffons. Tôt ou tard, le portail fléchira et les curieux de l'avenir seront heureux de retrouver l'estampe de cette porte dans le compte rendu de votre 27e session. »

Au sujet de cette chapelle, Mgr Rameau signale qu'au moment où l'ancienne église Saint-Jean fut transformée en chapelle des Ursulines, il avait été gravé une pierre commémorative de cette transformation sur les indications de M. Bauderon de Senecé, le père du poète. Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenue cette pierre.

L'Académie est heureuse de joindre ses félicitations à celles qui ont été déjà adressées à l'auteur de ce savant mémoire.

Notre associé M. Sornay, maire de Milly, dont l'ardente initiative dans son culte pour Lamartine a surmonté déjà bien des difficultés, vient d'obtenir encore un nouveau succès, en arrivant par ses démarches à faire ajouter le nom de Lamartine à celui de Milly qui, dorénavant, sera appelé Milly-Lamartine.

M. le Secrétaire perpétuel, prévoyant l'impossibilité pour lui d'assister à la séance, avait adressé à M. le Président une lettre proposant de voter une subvention pour la réparation de l'église de Laives dédiée à saint Martin.

En effet cette église, abandonnée depuis 1833, est tombée en ruines et c'est grand dommage, car c'est là un édifice du style roman le plus pur.

Frappées de cet état d'abandon et résolues, dans l'intérêt de l'art, à conserver aux générations futures ce vieux monument, intéressant par

sa simplicité et la rudesse de son architecture romane-bourguignonne, des personnes éclairées ont fait auprès des municipalités de Laives et de Sennecey des démarches qui ont été des mieux accueillies puisque, tout de suite, à l'unanimité des conseillers, un crédit de 200 fr. a été voté par chacune de ces deux municipalités.

Mais les réparations urgentes à faire au toit seulement occasionneront une dépense de 1.500 fr.; c'est pourquoi il est fait appel à toutes les personnes qui s'intéressent à l'archéologie locale.

Il faut sauver de la destruction ce vieux monument en attendant que les démarches qui sont actuellement faites auprès du ministre des beaux-arts soient parvenues à le faire classer au nombre des monuments historiques.

Une souscription est ouverte et toutes les personnes qui voudront contribuer à la restauration immédiate de cette vieille église peuvent adresser leur offrande, quelle qu'elle soit, à M. Renaud, architecte de l'Assistance publique, à Paris, rue de la Sablière, 48, ou à M. Philippe Bontemps, greffier de paix à Sennecey, chargés de recueillir les souscriptions.

Les dons peuvent être également adressés à M. le maire de Laives et à M. le maire de Sennecey.

Notre confrère M. Bazin a fait une notice qui se vend au profit de la restauration de cette église remarquable et M. Duréault insiste pour que l'Académie, se montrant la gardienne jalouse de toutes les belles et bonnes traditions, vote de suite une subvention de 100 fr., et, dans la même délibération, sollicite du ministère des Beaux-Arts le classement de cette église au rang des monuments historiques. M. le Président soumet ces deux propositions à l'Académie qui les ratifie par un vote unanime.

M. Martin signale l'existence dans cette église des tombes fort intéressantes et propose à l'Académie d'aller un jour en excursion visiter ce vieux monument si curieux à divers points de vue.

M. le Ministre des beaux-arts vient d'accorder à l'école municipale de dessin de Louhans une somme de 100 fr., pour être attribuée, sous forme d'indemnité, à M. Cordier, professeur.

Une collection complémentaire de modèles est également concédée à cette école par M. le Ministre, qui a fait don d'un livre d'art destiné à récompenser l'élève le plus méritant de l'école.

M. le Préfet fait savoir, en même temps, que dans le rapport qu'il a adressé à M. le Ministre, M. Beylard, inspecteur de l'enseignement

du dessin et des musées de la 7e circonscription, se déclare de tous points satisfait des résultats qui lui ont été soumis, résultats qui font ainsi honneur à l'enseignement de M. Cordier.

M. Cordier est notre confrère associé : l'Académie le félicite de ce succès.

Après toutes ces communications, la parole est donnée à M. Maritain, qui donne la suite de son travail si curieusement documenté sur Jocelyn, commencé à la précédente séance et dont la lecture est écoutée avec le plus vif intérêt.

La séance est levée à 4 heures 1/4.

Le Secrétaire adjoint,
Dr BIOT

Le Président,
J. PLASSARD.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLASSARD, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures 1/4 par M. Plassard, président, assisté de MM. Duréault, secrétaire perpétuel, Dr Biot, secrétaire adjoint, Duhain, bibliothécaire, Lex, conservateur des collections, Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Authelain, Battanchon, Dr Biot, Dervieu, Duhain, Duréault, Galland, Joccotton, Lacroix, Lenormand, Lex, Maritain, Martin, Pellorce, Plassard, Mgr Rameau, J. Virey, Ph. Virey.

Excusés : MM. Arcelin, Demaizière, Jacquier, de Lachesnais, Baron du Teil du Havelt.

MM. Gaudriot, de Tournus, et Lesaing, de Mâcon, membres associés, assistent à la séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Gaudriot, qui prend part à nos réunions pour la première fois, et le présente en quelques mots aimables aux confrères présents.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin est lu et adopté sans observations.

M. le Secrétaire perpétuel fait part de la correspondance et des remerciements des derniers élus, entre autres MM. le général Burnez, Collot, Texier, etc., et Mesdemoiselles Blanchet et Soyer, puis il

donne la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance. Parmi ceux-ci, et indépendamment des publications des Sociétés correspondantes, il dépose sur le bureau comme envoyés en hommage : 1° de notre associé, M. Perrault-Dabot, les quatre fascicules du tome IV de son importante publication des Archives des monuments historiques, accompagnés des notices de son collaborateur (2 premiers volumes) et de la sienne (3e volume) qui, par suite d'une erreur dans les premiers envois, n'étaient pas jointes aux livraisons auxquelles elles se rapportent.

2° De notre associé M. Aillaud, un beau livre où notre confrère, alpiniste passionné, a su brillamment dépeindre les merveilles et l'attrait qu'on rencontre au *Pays des Pyrénées*, comme il l'a fait si souvent pour les Alpes, et qu'il a illustré d'admirables photogravures dues à son talent d'artiste photographe.

3° De notre associé M. Gilbert Flandin, extraite des Annales des sciences politiques, une étude économique très substantielle et très habilement conduite sur la *Caisse des dépôts et consignations* et son rôle dans la vie financière du pays.

4° Du capitaine Frédéric de Parseval, l'un des fils de notre feu confrère M. Georges de Parseval, et petit-fils de MM. de Parseval des Chênes et Parseval Grandmaison, qui furent naguère aussi nos confrères (le dernier notamment présida notre Compagnie), trois beaux volumes, magnifiquement édités, sur *Les Parseval et leurs alliances pendant trois siècles* (*1594-1900*).

Cet ouvrage, qui constitue un ensemble important de notes généalogiques, est d'un véritable intérêt local mâconnais, et fait honneur aux recherches et à la conscience méthodique de son auteur.

M. le Président exprime pour MM. Perrault-Dabot, Aillaud, Flandin et F. de Parseval les félicitations et les remerciements qui leur sont dus.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que la Société française d'archéologie a nommé notre confrère, M. Lex, sous-inspecteur départemental de Saône-et-Loire, en remplacement de notre regretté membre d'honneur M. Bulliot.

Cette nomination, qui souligne la compétence archéologique de notre savant confrère, fait honneur à notre Compagnie : M. le Président complimente M. Lex et en félicite l'Académie.

L'Académie, qui avait voté une subvention pour l'érection d'une statue à Jules Simon, qui fut membre d'honneur de notre compagnie,

est invitée à l'inauguration du monument le 12 juillet, à 9 heures du matin, place de la Madeleine, à Paris.

M. le Secrétaire perpétuel rend compte du Congrès des sociétés des Beaux-Arts, qui s'est tenu à Paris le mois dernier, auquel il a assisté, comme représentant délégué de l'Académie, et dans la première séance duquel notre associé, M. Perrault-Dabot, a donné lecture d'une communication de M. Lex sur la *Décoration de l'église des Ursulines de Mâcon (1677-1678)*, que notre confrère lira d'ailleurs tout à l'heure à l'Académie.

M. le Secrétaire perpétuel a profité de son voyage à Paris pour entretenir nos associés, M. Baillet de la Comédie-Française et Mlle Soyer de l'Opéra, de la participation éventuelle de l'Académie aux fêtes projetées à Aix en vue de l'érection d'une statue de Lamartine au bord du lac du Bourget. Ces deux artistes avaient promis leur concours avec la plus confraternelle bonne grâce : mais les fêtes en question étant ajournées à l'année prochaine, il y a lieu pour l'Académie d'enregistrer avec remerciements leurs promesses, afin de s'en réclamer en temps utile.

M. le Secrétaire perpétuel, en rendant compte de ses visites au Salon où il a admiré les œuvres exposées par nos confrères artistes peintres et sculpteurs, note, en passant, les vers suivants dont notre associé Lucien Paté a fleuri le cadre du tableau (très remarquable de poésie et de coloris) de notre associé Jean Laronze, l'*Angelus*, comme il l'avait fait jadis pour le *Calme*.

L'ANGELUS

Pour le tableau de Jean Laronze.

Les pêcheurs, qui vont tendre avant la nuit leur nasse,
Laissent glisser leur barque à la dérive; ils vont,
Sans bruit, cherchant l'endroit où l'on aura du fond...
Un tintement léger flotte à travers l'espace.

Leur groupe est suspendu sur le glauque miroir;
Les notes, trois par trois, s'égrènent sur la plaine,
Et le petit clocher qu'on n'aperçoit qu'à peine
Tremble confusément dans les vapeurs du soir.

C'est un peu d'au-delà qui passe sur la terre :
Père, mère, fillette, oublieux du poisson,
S'inclinent à la voix lointaine, dont le son
Expire, par degrés, sur l'eau crépusculaire.

LUCIEN PATÉ.

La candidature de M. Renaud, architecte à Paris, annoncée à la dernière séance, est présentée par MM. Duréault et Martin.

M. Renaud (François dit Francis), né à Laives (S.-et-L.), architecte en chef à l'administration générale de l'Assistance publique à Paris, ancien inspecteur des travaux du gouvernement, ancien maire adjoint du XIVe arrondissement de Paris, capitaine au 110e régiment territorial d'infanterie, compte à son actif des œuvres importantes telles que la construction (après concours public) de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville et de l'hospice de Brévannes, et l'agrandissement des hôpitaux Saint-Louis, Saint-Antoine, Lariboisière, de Berck-sur-Mer, etc. Membre de la Société des artistes français et de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, M. Renaud est officier du Nicham-Iftikar et officier de l'Instruction publique.

Notre compatriote s'occupe activement de la conservation et, s'il est possible, de la restauration de l'église de Laives, son pays natal, pour laquelle l'Académie, dans sa séance de juin, a voté une subvention de 100 francs, en émettant le vœu qu'elle soit classée au rang des monuments historiques.

Cette candidature est prise en considération : il sera statué à la séance d'août sur son admission définitive.

A cette même séance seront présentées comme agréées par le bureau, les candidatures au même titre de MM. Noël Canat de Chizy et Gabriel Grenier.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Jean Virey, que le tirage au sort du mois de décembre avait inscrit pour une communication dans la séance d'aujourd'hui.

M. Virey lit une *Étude sur les différentes époques de construction de Saint-Philibert de Tournus.*

Après avoir énuméré les faits historiques relatifs à l'église Saint-Philibert, faits dont les principaux sont extraits d'une chronique locale du XIe siècle, celle du moine Falcon ; après avoir passé en revue les opinions diverses des auteurs qui se sont occupés de Tournus,

M. Virey expose les observations qu'une visite minutieuse du monument lui a suggérées et, coordonnant les données de l'histoire avec celles qu'a pu lui fournir un examen archéologique particulièrement difficile, en raison même de ce que l'édifice étudié a d'exceptionnel, il conclut que c'est à tort qu'on a systématiquement enfermé les dates de construction de Saint-Philibert entre l'incendie de 1006 et une époque plus ou moins vague du XII[e] siècle, et qu'en réalité l'église actuelle, si l'on ne tient pas compte des chapelles ajoutées à l'époque gothique, est le produit de constructions ou de reconstructions faites d'une façon suivie depuis le milieu du X[e] siècle jusqu'à 1120, date de la consécration par le pape Calixte II.

Le travail de M. Virey fixe, avec une autorité claire et précise, tous les contours historiques et archéologiques des questions qu'il a traitées. C'est une étude magistrale et définitive, qui figurerait avec honneur dans un congrès archéologique, et qui met en lumière une fois de plus la science et la conscience de notre très distingué confrère.

Après M. Virey, M. Lenormand désigné, lui aussi, par le sort, dès le mois de décembre, pour une lecture en juillet, nous présente une étude sur le *Prestige de la musique invisible*.

Avec une ingéniosité de virtuose savant et délicat, il analyse les impressions artistiques résultant notamment des auditions nocturnes des grandes orgues de Fribourg, des sérénades usuelles dans les pays méridionaux, de la Romanesca dans *Hernani*, des cantiques du Temple, dans les *Huguenots*, et il termine par l'analyse des procédés théâtraux de Wagner, faisant l'obscurité dans la salle, et dissimulant son orchestre aux yeux des spectateurs. Ce travail est écouté avec grand plaisir.

Ensuite M. le commandant Dervieu présente à ses collègues un certain nombre d'outils préhistoriques scandinaves, appartenant à une collection de soixante-quatorze objets recueillis par lui, en 1872, pendant un séjour dans le Holstein (Allemagne). Ces silex, comprenant des haches polies et perforées, des poignards, ciseaux et scies, datent tous de la fin de la période néolithique. Leurs formes présentent de notables analogies avec celles des objets similaires trouvés dans le Mâconnais; elles en diffèrent surtout par leurs dimensions plus considérables. A ce titre, ces échantillons de l'art scandinave peuvent servir d'utile terme de comparaison pour l'étude des nombreux objets préhistoriques trouvés dans notre région, et M. le commandant Dervieu, qui a

lui-même opéré des fouilles et fait des trouvailles à Solutré, en signale avec beaucoup d'intérêt les dissemblances et les ressemblances frappantes.

La parole est donnée à M. Lex pour lire la communication qu'il a donnée le mois dernier au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts à Paris, sur la décoration de l'église des Ursulines de Mâcon.

C'est l'évêque Gaspard Dinet qui, au mois de novembre 1615, installa, dans une maison donnée à cette intention par M. de Pierreclos, un couvent d'Ursulines destiné à « servir l'instruction aux jeunes filles ».

En 1677 seulement, on éleva l'église qui, après avoir été vendue comme bien national en 1797, fut successivement affectée à divers usages et sert aujourd'hui de dépôt de chiffons.

M. Lex a retrouvé et nous donne toutes les particularités de la construction et de l'ornementation primitive : les documents qu'il réédite à cette occasion sont une nouvelle contribution à notre histoire locale qui doit déjà tant à notre savant et laborieux confrère.

M. Duhain présente ensuite une ode composée par notre associé M. Boudillon, sous-inspecteur des domaines à Tananarive, pour l'inauguration solennelle, faite le 23 mai dernier, du monument élevé à Tananarive à la mémoire de Jean Laborde, précurseur français de la France à Madagascar.

Les vers de M. Boudillon sont salués, comme ils l'ont été à Tananarive, d'une flatteuse approbation.

L'ordre du jour comporte encore d'autres lectures, mais, vu l'heure avancée, l'Académie ajourne à la séance d'août celle de plusieurs poésies envoyées par notre associée, Mlle Nathalie Blanchet, et d'une étude sur le Folk-Lore national, offerte en forme de discours de réception par M. Francis Pérot, de Moulins.

M. le Trésorier déclare avoir fait à la Trésorerie générale les premières démarches nécessaires pour le placement, en rente 3 %, des 12.464 fr. 40 encaissés par lui comme montant du legs Joseph Marion.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, demandant à l'Académie si elle est disposée à participer à l'Exposition internationale qui se tiendra en 1904 à Saint-Louis (États-Unis d'Amérique), annonçant qu'en cas d'affirmative il lui réserverait une place dans l'exposition de son ministère.

L'Académie renvoie la question à l'examen du bureau qui en décidera.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel,
A. DURÉAULT.

Le Président,
J. PLASSARD.

SÉANCE DU 6 AOUT 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLASSARD, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures, par M. Plassard, président, assisté de MM. Duréault, secrétaire perpétuel; Dr Biot, secrétaire-adjoint; Lex, conservateur des collections ; Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Authelain, Dr Biot, Demaizière, Dervieu, Duréault, Lacroix, Lex, Maritain, Plassard, Mgr Rameau, Baron du Teil du Havelt, Jean Virey, Philippe Virey.

Excusés : MM. Arcelin, marquis de Barbentane, Galland, Jacquier, de Lachesnais, Pellorce.

MM. de Leusse et Sandre, membres associés, assistent à la séance.

M. le Secrétaire perpétuel a le regret d'annoncer le décès de trois de nos associés :

M. Louis Dorry (*de Cherval*), conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, est mort à Bussières le 14 juillet, dans sa 67e année, faisant M. Duréault son exécuteur testamentaire, et laissant à notre Compagnie, par son testament, son violon allemand, sa mandoline, et sa bibliothèque dont il nous avait déjà fait parvenir la plus grande partie en don manuel, et sur laquelle il prescrit de répartir 1.500 volumes entre les communes de Pierreclos, Bussières et Saint-Sorlin.

M. Dorry avait inventé une machine pour l'épreuve des matériaux, à l'École des ponts et chaussées; il s'était occupé de littérature et de musique : nos *Annales* avaient accueilli quelques vers de lui. Il était notre associé depuis juillet 1897.

A ses obsèques qui ont eu lieu à Saint-Sorlin, l'Académie a été représentée par MM. Lacroix et Lex, membres résidents, Boullay et Jean Dorry, membres associés.

M. l'abbé Edmond de Branges de Civria, aumônier de la Visitation à Dôle (Jura), dernier représentant de la vieille famille bressane qui posséda longtemps le fief important de Branges, dans le Louhannais, est décédé à Dôle, le 30 juillet, dans sa 60e année : il était notre associé depuis juillet 1896.

M. Alphonse Fortoul, censeur de la succursale de la Banque de France à Mâcon, est décédé à Mâcon, le 3 août, dans sa 67e année, laissant en souvenir confraternel, à l'Académie, dont il faisait partie depuis juillet 1882, une somme de 1.000 francs.

M. le Président dit les regrets que cause à notre Compagnie la disparition de ces trois excellents confrères et il invite M. le Secrétaire perpétuel à traduire à leurs familles respectives les sentiments exprimés par lui, puis, propose de prononcer sur l'acceptation des legs de MM. Dorry et Fortoul.

L'Académie, très touchée de la pensée généreuse de ces deux excellents confrères, accepte avec reconnaissance la libéralité testamentaire de M. Dorry, consistant en son violon allemand, sa mandoline et les livres de sa bibliothèque, à charge d'en répartir 1.500 volumes à désigner par l'exécuteur testamentaire entre les communes de Bussières, Saint-Sorlin et Pierreclos, dans la proportion indiquée par le testateur ; elle accepte en outre avec reconnaissance le legs de 1.000 francs que M. Fortoul lui laisse sans conditions et net de tous droits ou frais.

M. le Secrétaire perpétuel est chargé de faire le nécessaire pour obtenir la délivrance des deux legs en question, et il lui est délégué tous pouvoirs nécessaires à cet effet.

Les noms de MM. Louis Dorry et Alphonse Fortoul seront inscrits sur la liste des donateurs de l'Académie.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que notre confrère associé, M. le général Pendezec, chef d'état-major général de l'armée, invité par le gouvernement impérial russe à suivre officiellement cette année les grandes manœuvres militaires en Russie, doit partir incessamment pour Saint-Pétersbourg. Cette manifestation d'estime et de sympathie confirme l'excellente impression laissée par notre éminent confrère à la *nation amie et alliée*, dans sa première visite officielle de 1901, au cours de laquelle il reçut un accueil si cordial et si flatteur. L'Académie en ressent elle-même l'honneur et le prix.

Le prix Drouyn de Lhuys, de la valeur de 3.000 francs, destiné à récompenser les ouvrages imprimés depuis moins de trois ans, sur

l'histoire des négociations de la France ou des questions de diplomatie, et qui avait dû être divisé l'année dernière, faute d'un ouvrage d'un mérite dépassant réellement tous les autres, vient d'être attribué par l'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du 25 juillet, sur la présentation de M. Sorel, à notre associé M. le baron Joseph du Teil, pour son ouvrage historique : *Rome, Naples et le Directoire, Armistices et traités*, dont il nous a offert un exemplaire l'année dernière, au moment où il a paru.

L'Académie adresse toutes ses félicitations au très distingué et très laborieux lauréat, et M. le baron du Teil du Havelt, présent à la séance, est chargé de les exprimer très spécialement à son frère, au nom de notre Compagnie.

M. le Secrétaire pérpétuel fait part de la correspondance et notamment des remerciements de M. le Proviseur du Lycée Lamartine et de M. le Maire de Mâcon, au sujet des volumes donnnés en prix d'honneur cette année par l'Académie, pour la classe de philosophie du Lycée et pour l'École municipale de dessin. Il donne ensuite la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il présente d'abord, extraite de la *Revue de métaphysique et de morale*, la leçon d'introduction du cours de droit civil de notre confrère associé, M. Joseph Charmont, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, sur *La socialisation du droit*, dans le passé, dans le présent et dans l'avenir.

Cette magistrale étude de 26 pages sur l'évolution du droit politique, économique et social, qui fait le plus grand honneur à la science si sûre de M. Charmont en même temps qu'à la justesse de ses vues et à l'élévation de son esprit, a été présentée à l'Académie des sciences morales et politiques par le savant professeur de Paris, M. Glasson.

Notre confrère, M. le sénateur Guillemaut, nous offre un nouveau volume de la série de ses belles et patientes études, sur *Un petit coin de la Bourgogne à travers les âges*.

Il nous avait donné, en 1899, la première partie de l'*Histoire de la Révolution dans le Louhannais*, soit de 1789 au 21 septembre 1792; il nous retrace aujourd'hui la période comprise du 21 septembre 1792 au 27 juillet 1794, c'est-à-dire de la Convention nationale jusqu'au 9 thermidor. Nous retrouvons dans ces 500 pages les qualités solides et la documentation substantielle auxquelles nous a habitués notre distingué compatriote. L'Académie l'en félicite une fois de plus, et le remercie de son hommage.

M. Lex nous envoie un très intéressant mémoire publié par lui dans

le Bulletin de la Chambre de commerce de Mâcon, sous le titre de *Mémoire à Monseigneur le contrôleur général des finances sur la nécessité de favoriser l'exportation des vins hors du royaume*. Balthazar-Jean-Pierre Girard Labrely (1732-1815), secrétaire des États du Mâconnais (1771), puis de ceux de la Province de Bourgogne (1785), a rédigé, vers 1780, sur *La culture de la vigne et le commerce des vins à Mâcon à la fin du XVIII[e] siècle*, un mémoire extrêmement intéressant qui devance d'une façon piquante les préoccupations actuelles de notre vignoble sur l'improduction, la surproduction, la mévente, les débouchés, les transports, et même... les bouilleurs de cru.

M. Lex a été bien inspiré d'éditer ce manuscrit dont la communication lui avait été faite par notre concitoyen, M. de Labrely, petit-fils de son auteur.

Notre associé M. Aillaud (Émile Daullia), dans une plaquette, *A propos de l'Alpe homicide*, prend texte d'une récente catastrophe dans les montagnes de Suisse pour plaider l'innocuité progressive de l'alpinisme rendu de plus en plus accessible à tous par les précautions prévoyantes dont on entoure les piétons, et par les chemins de fer funiculaires ou à crémaillère qui escaladent de toutes parts les sommets les plus rébarbatifs.

Notre correspondant M. Delafond, inspecteur général des mines, qui fut longtemps notre associé, nous fait hommage du premier fascicule de ses *Études des gîtes minéraux de la France* (bassin houiller et permien de Blanzy et du Creusot, 1 vol. de texte et 1 atlas).

Ce beau travail constitue une œuvre considérable de plus à l'actif de notre éminent correspondant.

M. Francis Pérot, de Moulins, un de nos récents associés, nous fait hommage de 29 de ses ouvrages imprimés, dont la seule énumération donne une haute idée de son mérite et de la diversité de ses travaux :

1° *Notes sur les bracelets et brassards en schiste. Age du bronze.* Autun, 1794. Planches.

2° *Paléontologie de l'arrondissement de Moulins.*

3° *Silex taillés. Profils humains ou d'animaux*, avec planches. 1899.

4° *Instrument de chirurgie de la période néolithique.* Fig.

5° *Note sur une dent de mammouth.*

6° *Scies des temps préhistoriques.* Planches.

7° *Les âges préhistoriques.* 2 planches.

8° *Baguettes divinatoires. Époque romaine.*

9° *Survivances*. 1901.

10° *Dissertation sur le nom primitif de la Loire*. 1892.

11° *Cachets d'oculistes*.

12° *Nécropole de Coulandon*.

13° *Souvenirs de l'ancien collège de Moulins*.

14° *Contigny. Son histoire*. Planches.

15° *Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1900* (19e année).

16° *Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais* (trois années, 1883, 84-85).

17° *Archéologie médicale* (trois articles parus dans le *Centre médical* de Gannat).

18° *Chevau-fug à Montluçon*.

19° *Mélanges d'archéologie*.

20° *L'abbé Chatel*.

21° *Histoire des Carmélites de Moulins*.

22° *La lampe des morts*.

23° *Village gaulois de Marcellanges*.

24° *Du caractère ethnique du Bourbonnais*.

25° *Notice sur le tombeau du duc de Montmorency à Moulins*.

26° *Jeanne d'Arc en Bourbonnais* (2e édition).

27° *Recherches sur la filiation de Guillaume, Alain et Jean Chartier* (1290-1900).

28° *Sources nobiliaires du Bourbonnais*.

29° *Visite aux musées de Moulins*, avec fig., 1894.

A cet envoi s'ajoute une notice manuscrite sur le « Folk-Lore » national offerte en forme de discours de réception à l'Académie, et dont lecture sera faite tout à l'heure.

M. l'abbé J.-B. Martin, correspondant du Ministère de l'instruction publique, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, et fondateur du *Bulletin archéologique du diocèse de Lyon*, nous adresse, sous le titre *Une carrière scientifique*, une notice sur le chanoine Ulysse Chevalier, savant auteur de 466 travaux et directeur pendant longtemps du *Bulletin d'histoire et d'archéologie* des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers, avec lequel notre Société est en relation de correspondance et d'échange.

M. Arsène Thevenot nous offre une importante monographie de la commune de Lhuittre (Aube).

L'Académie remercie les auteurs de tous ces envois.

Notre associé M. Bonnet, à Paray-le-Monial, que M. le Secrétaire perpétuel avait incité à établir une table générale des matières publiées par l'Académie depuis 1805, nous soumet, à titre de spécimen, un essai de cette table pour les tomes I et II de la première série des annales (1853-1857).

M. Lex est prié de vouloir bien étudier attentivement la méthode employée par M. Bonnet et formuler, en un rapport écrit, les observations qu'elle lui paraîtra comporter.

La Société éduenne invite notre Compagnie à se faire représenter par quelques-uns de ses membres à l'inauguration, qui doit se faire à Autun le 19 et au Beuvray le 20 septembre, des monuments élevés par son initiative à la mémoire du regretté M. Bulliot. L'Académie qui a souscrit pour ces hommages décernés à son défunt membre d'honneur, délègue pour la représenter : MM. Battanchon, Biot, Duréault, de Lachesnais, Lex, Lacroix, Martin et Jean Virey.

M. le ministre de la Guerre ayant accepté l'invitation de venir à Mâcon clôturer les fêtes du concours général de tir et devant recevoir à son arrivée, samedi 8 août, à 4 heures du soir, les autorités, fonctionnaires et sociétés diverses, la municipalité a invité l'Académie à assister à cette réception.

L'Académie décide de répondre à cet appel et délègue son bureau tout entier pour la représenter officiellement en cette circonstance.

M. le ministre de l'Instruction publique envoie le programme du 42[e] congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira le mardi 5 avril 1904 à la Sorbonne. Des exemplaires de ce programme sont remis aux membres présents : ceux des absents qui voudraient y chercher l'indication des questions rentrant dans la spécialité de leurs études, pourront le demander à M. le Secrétaire perpétuel.

La Société des amis des sciences naturelles de Vienne (Isère), qui vient de se fonder, nous envoie le bulletin de son premier trimestre d'existence, en sollicitant de notre Compagnie la correspondance et l'échange de publications. Cette proposition est acceptée.

La parole est donnée à M. Jean Virey, pour rendre compte du travail présenté à l'Académie par notre associé, M. Bazin, sur *Les Seigneurs du nom de Senecey* ; M. Virey s'exprime en ces termes :

« M. J.-Louis Bazin, membre associé, a envoyé à l'Académie un travail important sur « les Seigneurs du nom de *Senecey*, 1113-1408 ».

« On ne pourrait dire à quelle époque se forma la terre de Senecey

« (Sennecey-le-Grand, chef-lieu de canton de l'arrondissement de « Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire), ni le moment où les seigneurs « de ce nom y bâtirent leur maison-fort. Il faut arriver au commence- « ment du XII[e] siècle pour parler avec certitude de ces temps loin- « tains », écrit M. Bazin, et après avoir indiqué l'étendue de la terre, nous avoir appris qu'il est fait mention du château au XII[e] siècle, il nous donne quelques renseignements sur l'ancienne chapelle du château dont plusieurs textes du XII[e] siècle mentionnent les chapelains.

« M. Bazin aborde ensuite l'objet principal de son étude, « les seigneurs du nom de *Senecey* », qui, des premières années du XII[e] siècle jusqu'au début du XV[e], formèrent la première maison seigneuriale titulaire de ce fief important.

« En lisant les notices consacrées successivement à Bernard-Geoffroi, contemporain de la fondation de l'abbaye cistercienne de la Ferté, à Tibert, Gui I, Colin, Gui II, Guillaume I, Guillaume II et Jean, on constate que M. Bazin distingue soigneusement cette lignée de celle d'Alard de Senecey dont la parenté avec Bernard-Geoffroi n'a pu être établie avec précision. Alard et ses descendants, chevaliers, possessionnés à Saint-Julien-lès-Senecey, n'ont pas de qualification seigneuriale : ils constituent une deuxième branche dont la durée (jusqu'en 1397) fut presque égale à celle de la première (jusqu'en 1408).

« Dans la deuxième moitié du XIV[e] siècle, on trouve une famille féodale du nom de Senecey dont le principal fief était Maîche en Franche-Comté (Maîche, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montbéliard, Doubs).

« M. Bazin cite encore les descendants de Guiot, bâtard de Jean de Senecey : l'un deux, Guillaume de Senecey, juge ordinaire de Tournus, fut enterré à Saint-Philibert.

« Jean fut le dernier seigneur du nom de Senecey : Tristan de Toulongeon, fils de sa sœur Marguerite, désigné pour lui succéder, mourut avant son oncle, en 1400 ou 1401 ; son fils, Jean de Toulongeon, plus tard maréchal de Bourgogne, devint seigneur de Senecey et de Laives à la mort de son grand-oncle.

« Le mémoire de M. Bazin est accompagné des généalogies des deux branches du nom de Senecey, des armes des seigneurs, d'un sceau de Guillaume II et de deux sceaux de Jean.

« Cette étude d'histoire locale est pleine d'intérêt : elle représente de longues et patientes recherches, et mérite des éloges pour la façon

vraiment solide dont elle est documentée. J'ai pourtant un reproche à faire à M. Bazin : pourquoi n'a-t-il pas mentionné et discuté les travaux faits avant lui sur le même sujet ? Léopold Niepce, dans son *Histoire de Sennecey et de ses seigneurs* (Chalon-sur-Saône, 1866, in-8), a consacré une quarantaine de pages aux personnages dont M. Bazin donne aujourd'hui une nouvelle notice : l'œuvre de Niepce n'était certes pas définitive, on a bientôt fait de s'en apercevoir en lisant M. Bazin, mais en formulant ses critiques, en corrigeant et en complétant le travail de son devancier, M. Bazin aurait mis en meilleur relief la solidité et la richesse de son information.

« Tel qu'il est, ce mémoire me paraît digne de l'hospitalité de nos *Annales* : M. Bazin n'est pas inconnu pour nous, et si nous avons eu souvent l'occasion d'apprécier son ardeur au travail, qu'il me soit permis de dire que, rarement, ses qualités se sont mieux employées que dans les pages où il nous retrace l'histoire des premiers seigneurs de Senecey. »

Les conclusions du rapport de M. Virey, tendant à l'insertion du travail de M. Bazin dans nos *Annales* de 1903, sont mises aux voix et adoptées.

L'ordre du jour appelle à voter sur la candidature de M. F. Renaud, architecte à Paris, prise en considération à la séance de juillet. A la suite du scrutin qui réunit l'unanimité des suffrages exprimés, M. le Président proclame M. F. Renaud membre associé de l'Académie. Sont ensuite présentés par MM. Duréault et Martin les candidatures au même titre de MM. Canat de Chizy et Grenier, annoncées à la séance précédente comme agréées par le bureau.

M. Canat de Chizy (Noël), né à Lyon, le 2 novembre 1874, licencié ès lettres (histoire), est le fils de notre regretté confrère M. Paul Canat de Chizy, et le neveu de M. Marcel Canat de Chizy, l'auteur de tant de savants travaux archéologiques. Il suit brillamment les traces de ses père et oncle, et ses premières études sont pleines de promesses pour notre Compagnie. Il nous offre une notice excellente publiée par le *Bulletin monumental de la Société française d'archéologie* sur « *Les maîtres des œuvres en Bourgogne, sous les ducs de la race de Valois* ».

M. Grenier (Gabriel), né à la Verpillière (Isère), le 25 mars 1862, professeur de 4e au lycée de Chambéry depuis 1888, après avoir été professeur de rhétorique aux lycées d'Albi et d'Aix, officier de l'Instruction publique depuis le 14 juillet dernier, est un esprit distingué et un lamartinien fervent.

Dans un discours prononcé par lui, le 29 juillet dernier, à la distribution des prix du lycée de Chambéry, il a donné la mesure de son lamartinisme et de sa valeur littéraire. *Lamartine en Savoie* lui a fourni l'occasion de manifester son sentiment très juste de la nature et de la poésie, et son discours, de l'avis de notre compétent confrère M. Deton, « mérite de prendre place dans les bibliothèques de tous les lettrés savoyards ». Notre autre dévoué confrère associé de Chambéry, M. Belly, nous a signalé avec zèle l'impression produite par ce bon morceau de lettres dont M. Grenier, d'ailleurs, a fait hommage à notre Compagnie.

Ces deux candidatures de MM. Canat de Chizy et Grenier sont prises en considération : il y sera statué définitivement à la séance de septembre.

La parole est donnée à M. Sandre, membre associé, pour lire un certain nombre de notes rectificatives sur quelques données généalogiques de sa notice publiée dans nos *Annales* de 1902, sur la *Maison Perrin*, du Brionnais. Ces notes sont rédigées d'après des papiers et documents venus tardivement à la connaissance de notre confrère.

Parmi eux, la proclamation, d'une concision militaire piquante, du général Précy (Perrin de Précy), défenseur de Lyon, du 2 octobre 1793 (an second de la République française), *invitant tous les bons citoyens à dénoncer les Jean-Foutres qui sont dans la ville.*

M. le Président complimente M. Sandre de ses travaux si consciencieux.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de cinq poésies envoyées par notre associée M[lle] Blanchet. Ces poésies sont d'une allure générale simple, souple et solide, d'un rythme agréable, d'une rime franche et toujours bonne, d'un sentiment juste, généreux et élevé. On y trouve des vers charmants ; dans l'*Épître à une inconnue*, par exemple, couronnée au concours des jeux floraux de Clémence Isaure, cette pensée délicate :

Si l'on m'offrait, sans l'amitié,
Tous les trésors, la gloire même,
Je préférerais la moitié
Des souffrances de ceux que j'aime.

L'*Ode à la nation en deuil* (la Pologne) a remporté le prix de poésie à l'Académie de La Rochelle.

Béni soleil est un bel hymne à l'astre qui, du printemps à l'automne, fait éclore les fleurs et mûrir les fruits, les moissons, les vendanges.

Mina est un joli sonnet de genre dédié à

Une chatte aux yeux verts... qui porte pour blason
Manteau noir sablé d'or sur sa robe d'hermine.

Enfin *La joie au cœur* est une chanson, couronnée au concours du Caveau lyonnais, dont le rapporteur écrivait ceci : « Alerte et réconfortante, elle nous a charmés par une grande fraîcheur d'idées, une philosophie saine et forte ; de ses couplets entrainants rayonne une souriante sérénité. » Voici en effet le dernier couplet :

Arrière, le souci morose !
Passants d'un jour, le front serein,
Marchons vers le jour sans déclin :
La mort est une apothéose.
Rions à ce lointain bonheur !
Et gardons ce qui rend meilleur :
La joie au cœur.

Ces vers communiqués ainsi en hommage de bienvenue ont été applaudis et ont fait regretter sincèrement que notre Compagnie, par suite de ses anciens errements en ce qui concerne les associations féminines, ait trop tardé à s'enrichir et à s'orner du mérite de leur auteur.

M. le Secrétaire perpétuel lit ensuite la notice présentée en forme de discours de réception par M. P. Pérot, de Moulins, sur le « Folk-Lore national ».

M. Pérot prend texte de son sujet pour rendre un respectueux hommage à tout ce qu'a fait, pour la préhistoire, notre Compagnie, par l'organe de MM. de Ferry, Arcelin, l'abbé Ducrost, et rappelant brièvement le passé des études Folk-Loristes, il émet le vœu que chaque province se hâte, avant le nivellement général de la centralisation moderne, de recueillir et de fixer les légendes et les traditions locales.

Ces considérations de notre laborieux et érudit confrère ont été écoutées avec un grand intérêt.

La parole est donnée à M. Maritain pour la lecture de son étude inscrite à l'ordre du jour de la séance : *Lamartine et Madame Émile de*

Girardin ; mais en raison de l'heure avancée, il n'en lit que quelques pages et en ajourne la fin à la réunion de septembre.

L'ordre du jour appelle à se prononcer sur le but de l'excursion à faire en septembre. Après discussion, il est décidé que l'Académie la dirigera, le mercredi 16 septembre, sur Saint-Gengoux-le-National, en y comprenant une visite aux châteaux de la Rochette (Saint-Maurice-des-Champs), Sercy et Bresse-sur-Grosne.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel, A. DURÉAULT. — *Le Président*, J. PLASSARD.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLASSARD, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures, par M. Plassard, président, assisté de MM. Duréault, secrétaire perpétuel; Dr Biot, secrétaire-adjoint; Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Arcelin, Battanchon, Dr Biot, Demaizière, Duréault, Galland, de Lachesnais, Lacroix, Mangenot, Maritain, Martin, Plassard, Mgr Rameau, J. Virey, Ph. Virey.

Excusés : MM. Authelain, Duhain, marquis de Barbentane, Jacquier, Joccotton, Pellorce, baron du Teil du Havelt.

M. Georges Battanchon, membre associé, assiste à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations, M. le Secrétaire perpétuel fait part de la correspondance et notamment des remerciements des nouveaux associés, puis il donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Indépendamment des Sociétés correspondantes, un de nos compatriotes, M. Guironde, de Tournus, chef de bataillon en retraite, nous offre, en hommage, *Tournus en 1814 et 1815*. Cette page d'histoire locale, d'ailleurs bien suivie, nous édific sur le patriotisme de Tournus dans les luttes de l'invasion des alliés.

M. Ph. Gonnard, de Lyon, nous envoie une étude sur *Les idées reli-*

gieuses de Lamartine jusqu'en 1830. Notre ancien associé, M. Georges Droux, nous fait hommage d'une traduction en vers libres du *Cantique des Cantiques*, qu'il appelle *le Livre d'amour*. Enfin nous recevons un volume de *Notes et souvenirs* sur Aimé Vingtrinier, notre défunt correspondant. L'Académie remercie tous les auteurs de ces envois.

M. le Secrétaire perpétuel raconte qu'il a reçu à l'Hôtel Senecé nos associés MM. Belly et Hainglaise, venus pour visiter l'Académie.

M. Belly, ancien receveur des finances, habitant actuellement Chambéry, est originaire de Sennecé-lès-Mâcon : devenu aveugle, des suites d'un coup de feu reçu dans les guerres d'Afrique, il se fait néanmoins tenir au courant de tous nos travaux et de toutes nos publications : sa confraternité très zélée l'attache affectueusement à notre Compagnie, et il a parlé à M. le Secrétaire perpétuel de son intention de nous témoigner ses sentiments par le don ultérieur de sa bibliothèque et de quelques vieux meubles de style. M. le Secrétaire perpétuel a été vivement impressionné de cette manifestation de sympathie : l'Académie s'en montre, elle aussi, très touchée.

M. Hainglaise, le statuaire, natif d'Uxeau (S.-et-L.), dont chacun a pu admirer, à l'Exposition des Beaux-Arts qui vient de se tenir à Mâcon une très jolie statuette de la Musique, dans le goût charmant du XVIIIe siècle, et deux médaillons (portraits) d'une excellente facture, a fait, de la façon la plus gracieuse, à M. le Secrétaire perpétuel les offres de service de sa confraternité et de son talent pour les fêtes du centenaire de l'Académie. Voilà un premier concours précieux de nos associés artistes dont il convient d'enregistrer avec satisfaction la promesse : l'Académie en remercie son confrère M. Hainglaise.

Entre temps, M. Duréault qui avait entendu parler d'un projet de fontaine monumentale modelé par M. Hainglaise, en a entretenu cet artiste, et celui-ci a montré à son interlocuteur la photographie de son projet.

Sur la face antérieure, un buste de Lamartine couronne le monument, et au-dessous de lui, la Gloire inscrit son nom sur les tablettes de l'Immortalité. En bas, à droite et à gauche, la Saône et la Loire. Sur la face postérieure, dans un médaillon, les profils de Greuze et de Prudhon.

L'ensemble de ce projet est d'un bel effet, les détails en sont d'une excellente venue. Voilà un monument qui, dressé à Mâcon ou à Cluny, dans des proportions importantes, honorerait un artiste de valeur qui puise ses inspirations dans un sentiment de fierté pour les

gloires de sa petite patrie. L'Académie est heureuse de saluer en son digne confrère, en même temps qu'un sculpteur de mérite, un lamartinien fervent.

A ce propos, M. Lacroix parle d'un bas-relief exposé au *Salon* de Mâcon par notre associé M. Delorme, le sculpteur mâconnais. — La tête de Lamartine mort repose sur un fond figurant une lyre encadrée de lauriers. Le masque du poète est idéalisé dans une expression de sérénité vraiment impressionnante, et cette œuvre est assurément d'un sentiment très pur, très poétique et très élevé. M. Lacroix que, pourtant à l'ordinaire sa conscience de trésorier économe rend opposé à toute dépense somptuaire, serait tenté de proposer l'acquisition de cette œuvre lamartinienne si l'état de nos finances le permettait. Après différentes observations, la question est renvoyée au bureau.

M. le Secrétaire perpétuel propose à ce sujet de prier un de ceux de nos confrères qui se sont occupés de l'organisation de l'Exposition des Beaux-Arts de Mâcon de nous rendre compte des œuvres présentées par nos associés. La motion est adoptée et M. Pillard, professeur-directeur de l'école municipale de dessin et d'arts industriels, qui a été le grand organisateur de l'Exposition, et subsidiairement M. Duhain sont invités à nous donner un compte rendu de cette exposition en ce qui concerne les artistes qui font partie de notre Compagnie.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que nos confrères MM. Pellorce et Duhain, membres titulaires, et Laneyrie membre associé, ont été, le premier comme président de la Société des tireurs mâconnais, le second comme exposant fusiniste au *Salon* de Mâcon, le troisième comme maire de notre ville, promus au grade d'officier de l'Instruction publique, à l'occasion des récentes fêtes de tir présidées par M. le ministre de la Guerre.

L'Académie félicite ces confrères de cette nouvelle distinction.

A cette occasion, M. le Secrétaire perpétuel dit que le bureau de notre Compagnie a, conformément à la décision prise dans la séance d'août, présenté les hommages de l'Académie à M. le ministre de la Guerre, dans les réceptions des autorités et corps constitués organisées pour lui à la Préfecture, le jour de la clôture des fêtes de tir et de la distribution des récompenses.

M. le Ministre a fait le meilleur accueil à cette démarche et a vanté l'ancienneté et le mérite reconnus de l'Académie de Mâcon.

M. le Secrétaire perpétuel annonce qu'il a reçu tous les volumes composant la bibliothèque que notre confrère M. Dorry a léguée à

l'Académie. Il demande qu'une commission soit nommée pour faire le choix des 1500 volumes à attribuer, selon la volonté du testateur, aux communes de Bussières, Pierreclos, Serrières et Saint-Sorlin.

MM. Duhain, Duréault, Biot, Lacroix et Lex sont désignés pour faire partie de cette commission.

L'ordre du jour appelle à voter sur l'admission définitive des deux candidatures prises en considération à la séance d'août. A la suite du scrutin auquel il est procédé, M. le Président proclame MM. Noël Canat de Chizy et Gabriel Grenier, membres associés de l'Académie de Mâcon.

Les candidatures de MM. le Dr Combier à Chalon-sur-Saône, Henry Graillot à Toulouse, le Dr Lacroix à Saint-Sorlin (S.-et-L.), Maurice Normand à Paris, et Ferdinand Rey à Dijon, sont annoncées comme agréées par le bureau et devant être présentées à la séance d'octobre.

M. le Trésorier, sur la demande de M. le Secrétaire perpétuel, informe l'Académie que le legs Marion a été placé en rente 3 °/₀ sur l'État et qu'un titre de rente de 380 fr., qui a été payé 12.346 fr. 85, est constitué au nom de l'Académie de Mâcon, sous une rubrique qui rappelle le nom et les intentions du légateur. M. le président Plassard, que l'ordre des lectures appelait à donner une communication à cette séance et qui était en mesure de satisfaire à cette obligation, demande l'ajournement de sa lecture pour permettre à M. Maritain de continuer la sienne sur Lamartine et Madame de Girardin.

M. Maritain poursuit la lecture de sa remarquable étude qui nous montre Madame de Girardin sous un aspect sentimental d'ailleurs très relevé, très pur et très noble qu'on ne lui soupçonnait pas généralement, et nous montre aussi que Lamartine, tout poète qu'il fût et homme aimable et adulé, sut garder dans ses rapports avec la divine Delphine une pondération prudente et positive dont la sagesse un peu sèche étonne quelque peu de lui.

Cette étude intéresse infiniment l'Académie, mais ses proportions empêchent de la terminer dans cette séance. La fin en est ajournée à la réunion d'octobre.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel,
A. DURÉAULT.

Le Président,
J. PLASSARD.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. ARCELIN, ANCIEN PRÉSIDENT

En l'absence de MM. Plassard, président, et Maritain, vice-président, la séance est ouverte à 2 heures 1/2 par M. Arcelin, ancien président, assisté de MM. Duréault, secrétaire perpétuel; Dr Biot, secrétaire-adjoint; Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Arcelin, Authelain, Dr Biot, Ct Dervieu, Duréault, Lacroix, Lex, Martin, membres titulaires; — M. le baron Guy de Contenson, membre associé.

Excusés : MM. Duhain, Galland, Jacquier, Joccotton, Maritain, Pellorce, Plassard, baron du Teil du Havelt, J. Virey, Ph. Virey.

M. le Secrétaire perpétuel lit le procès-verbal de la séance de septembre qui est adopté sans modification; puis il fait part de la correspondance et notamment des remerciements des derniers élus; il fait part aussi de la proposition de M. Mury, ancien commissaire de la marine, qui offre de venir faire une conférence sur le Siam ou la Chine, sous les auspices de notre Compagnie.

A ce propos, notre confrère associé, M. de Contenson, présent à la séance, qui a été autrefois attaché militaire de France en Chine, offre de nous donner, le cas échéant, une conférence sur la Chine ou la Perse. D'autre part il annonce que notre correspondant M. Guimet, l'éminent connaisseur de la Chine, du Japon et des Indes, se met, lui aussi, à notre disposition, à cet égard.

Dans ces circonstances, l'Académie décide de s'en tenir, à l'occasion, aux offres des conférenciers qui lui sont attachés et de décliner les propositions de M. Mury.

M. le Secrétaire perpétuel donne la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance, et présente notamment, parmi les volumes envoyés en hommage, une plaquette de M. Guy de Contenson intitulée *Militaires fils d'acteurs*, dont une préface de Georges Montorgueil relève et souligne l'intérêt original.

Notre associé M. Claudius Savoye nous offre, extrait des comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences

(Congrès de Montauban, 1902), le répertoire et la carte paléoethnologiques du département de Saône-et-Loire, dressés par lui en collaboration avec M. Chantre, le savant professeur du Muséum de Lyon. Ce travail qui représente une somme de recherches considérables et consciencieuses, fait beaucoup d'honneur à notre laborieux et érudit confrère.

M. Bigeard, instituteur en retraite à Nolay, nous envoie, en hommage, un ouvrage sur *les Champignons* (*Petite flore mycologique*) destiné à rendre plus pratiques les premières études de mycologie, et plus facile la distinction entre les espèces comestibles et vénéneuses.

M. Lacroix est prié d'examiner le livre en question, d'en faire l'épreuve au moyen des champignons nouvellement récoltés et de donner ensuite, en un rapport, son avis sur la valeur et la simplicité du livre.

L'Académie remercie les auteurs de ces envois.

M. le Secrétaire perpétuel donne connaissance de l'arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du 31 juillet 1903, portant que la 28e réunion des Sociétés des beaux-arts des départements aura lieu à l'École nationale des beaux-arts, du mardi 5 au vendredi 8 avril 1904.

M. le Secrétaire perpétuel rend compte de l'excursion que l'Académie a faite le 16 septembre dernier, sous la direction de son président M. Plassard, assisté de MM. Duréault, secrétaire perpétuel et Lacroix, trésorier. Malgré un temps assez médiocre, vingt-cinq confrères résidents ou associés y ont pris part, quelques-uns accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Arrivés à Saint-Gengoux en chemin de fer à neuf heures du matin, les excursionnistes ont trouvé, à la gare, des voitures qui les ont conduits au château de la Rochette (commune de Saint-Maurice-des-Champs), appartenant à M. le comte de la Vernette de Saint-Maurice. On a beaucoup admiré les arbres magnifiques du bois dans lequel se déroule le chemin particulier qui conduit au château.

Le château lui-même, bien restauré, ne donne pas de près, par son aspect et son architecture, toute l'impression que sa silhouette semble promettre à distance. Il est pourtant bien campé au-dessus d'un ravin dont M. de Saint-Maurice est en train de transformer le ruisseau en une cascade artificielle et en un petit lac d'un effet très pittoresque et très réussi.

Au retour à Saint-Gengoux les promeneurs, sur les données de

notre associée, Mlle Nathalie Blanchet, qui avait gracieusement pris la peine d'écrire à cette intention, pour nous, une petite monographie sommaire, historique et archéologique, ont visité les vestiges intéressants du passé de cette petite ville où saint Louis a séjourné quinze jours en 1245 en se rendant à Cluny. Des quatorze tours qui, autrefois, défendaient Saint-Gengoux, subsistent encore la tour d'une des portes dans la rue du Commerce, la tour à l'angle de la rue du Commerce et de la rue de derrière l'église, la tour de la porte au Loup, près de la nouvelle Fontaine, la tour Sainte-Anne, la tour de la place de la Courtille, la tour d'observation aux tuileries, la tour de lierre ou de l'arquebuse. On voit encore aussi la maison de bois et le Pontet, la porte Renaissance, la place du Pilori, la rue du Four-Banal, le château, et enfin l'église qui, bâtie en 1120, brûlée en 1482, rebâtie en 1566, a été complètement restaurée en 1893. Le clocher avait été refait en 1867 sur les dessins de Viollet-le-Duc.

Après la visite de la ville, les excursionnistes s'attablèrent pour déjeuner à l'hôtel de la Croix-Blanche. M. le Président avait pour vis-à-vis Mlle Blanchet qui, au dessert, lut une pièce de vers composée par elle pour l'Académie en manière de compliment de bienvenue dans sa ville natale. M. le Président la remercia en portant un toast à cette muse de Jouvence et M. le Secrétaire perpétuel à son tour leva son verre en l'honneur des dames présentes et tout particulièrement en l'honneur de Mlle Blanchet dont l'Académie est heureuse de se trouver maintenant ornée et honorée.

Après déjeuner, on se rendit en voiture au château de Sercy dont le propriétaire, M. le baron de Contenson, notre excellent confrère, qui était aussi du déjeuner de Saint-Gengoux, nous fit les honneurs avec une bonne grâce parfaite, secondé de la façon la plus aimable par sa mère, sa femme et sa fille qui offrirent un vin d'honneur aux visiteurs.

Le château de Sercy est d'un aspect composite pittoresque et charmant : les photographes amateurs, et notamment M. de Lachesnais, en prirent des épreuves sous toutes ses faces, et chacun l'admira comme un véritable objet d'art architectural.

Après Sercy, la journée se termina par la visite du château de Bresse-sur-Grosne. L'accueil le plus gracieux et le plus cordial nous attendait encore dans cette magnifique habitation merveilleusement restaurée par notre associé M. le comte de Murard de Saint-Romain. Notre confrère, qui nous avait si cordialement accueillis déjà en 1900, dans son autre château de Brancion, nous a fait apprécier, à Bresse, toutes les

belles choses anciennes, rares ou précieuses qui ornent sa demeure. Le tour du parc est une admirable promenade dont tous goûtèrent la beauté. Enfin, madame la comtesse de Murard offrit aux visiteurs un thé et se montra pour toutes les personnes présentes d'une grâce délicieuse et d'une séduisante bonté. Aussi, lorsqu'elle ouvrit un album où s'inscrivent ses amis et ses hôtes, l'Académie y nota un remerciement collectif bien sincère et bien chaleureux, que M. le Secrétaire perpétuel fit suivre de cette réminiscence classique pastichée pour la circonstance :

Rien ne manque à ces lieux, ni les lys, ni les roses,
Ni ce mélange exquis de mille belles choses,
Ni ce charme secret dont l'œil est enchanté,
Ni la grâce plus belle encor que la beauté!

Mais, il était 5 heures, la journée était finie et, malgré ses alternatives de soleil et de pluie, elle avait été bonne et bien complète. Les uns allèrent chercher à Sennecey-le-Grand, les autres retournèrent prendre à Saint-Gengoux le train qui devait les ramener chez eux et tous emportèrent de cette belle promenade des souvenirs relevés, intéressants et charmants.

M. le Secrétaire perpétuel rend compte encore de l'inauguration des monuments Bulliot à Autun et au Beuvray, les samedi 19 et dimanche 20 septembre.

MM. Duréault, Lex, Martin et Jacquier, membres résidents, et de Leusse, membre associé, représentaient l'Académie à ces solennités.

Le samedi, la Société éduenne a inauguré le buste de Gabriel Bulliot, dans une séance solennelle présidée par S. E. le cardinal Perraud, assisté de MM. Henri de Villefosse, membre de l'Institut, délégué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Périer, maire d'Autun et député de la circonscription; le docteur Gillot et Déchelette, vice-présidents de la Société éduenne; Joseph Rérolle, secrétaire perpétuel de cette Société; Henri Graillot, membre de l'École française de Rome.

Après les discours de MM. de Charmasse, président de la Société éduenne (lu par M. le Dr Gillot), Périer, de Villefosse, vicomte d'Avout, président de l'Académie de Dijon (lu par M. Ferdinand Rey), M. Duréault a exprimé les sentiments de reconnaissance et d'admiration que l'Académie de Mâcon garde à la mémoire de Gabriel Bulliot qui fut membre d'honneur de notre Compagnie.

Le dimanche eut lieu au Beuvray, en présence de plus de mille per-

sonnes, l'inauguration du monument commémoratif des fouilles. Après une messe célébrée dans la petite chapelle élevée par M. Bulliot sur l'emplacement présumé d'un antique oratoire de saint Martin, des discours ont encore été prononcés. M. le Dr Gillot en a lu un, de M. de Charmasse, retenu éloigné par un deuil douloureux, puis MM. Déchelette et de Villefosse ont parlé de la façon la plus intéressante et la plus brillante. Ensuite un banquet admirablement ordonné réunit une très nombreuse assistance. Des toasts multiples y furent portés, notamment par M. le docteur Gillot, M. le vicaire général Gauthey, M. de Villefosse; et M. Duréault, remerciant la Société éduenne de sa magnifique hospitalité, l'invita, d'ores et déjà, ainsi que toutes les Sociétés savantes représentées par des délégués présents, aux fêtes du centenaire de l'Académie de Mâcon en 1905.

Cette invitation fut formellement et cordialement acceptée.

M. le Président remercie M. Duréault de la façon dont il a représenté l'Académie aux fêtes Bulliot, et M. le Secrétaire perpétuel est prié de reconstituer pour les *Annales* de 1903 le texte de son discours d'Autun.

L'ordre du jour appelle à voter sur les candidatures annoncées à la séance précédente comme agréées par le bureau et qui sont celles de MM. le Dr Combier, présenté par MM. Lacroix et Duréault; Graillot, présenté par MM. Duréault et Lex; le Dr Lacroix, présenté par MM. Duréault et le Dr Biot; Normand et Rey, présentés par MM. Duréault et Lex.

M. le docteur Combier, né à Cluny (S.-et-L.), médecin-major de première classe, chevalier de la Légion d'honneur, a pris sa retraite à Chalon-sur-Saône après une carrière très honorablement et très savamment remplie : il est le beau-frère de notre excellent et très dévoué confrère M. Griveaud.

M. Graillot (Henri), né à Autun, professeur de rhétorique au lycée de Toulouse, est un jeune maître d'avenir qui occupera sûrement avec succès une chaire de Faculté : il est officier de l'Instruction publique.

M. le docteur Lacroix (Joannès), né à Beaujeu (Rhône), exerce la médecine à Saint-Sorlin (S.-et-L.). Praticien excellent et estimé, il suit avec l'activité d'un esprit très ouvert et très cultivé le mouvement du progrès scientifique.

M. Normand (Maurice), né à Moroges (S.-et-L.), homme de lettres, est, à Paris, secrétaire de rédaction du grand journal illustré l'*Il-*

lustration. Son mérite littéraire et ses qualités de caractère lui ont valu, dans la presse parisienne, des relations étendues et précieuses.

M. Rey (Ferdinand), né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), membre de l'Académie de cette ville et de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, est un savant distingué que la Société française d'archéologie a nommé son inspecteur dans le Morvan. Il a présenté au Congrès de Mâcon, en 1899, une communication qui fut bien appréciée sur les sépultures et les trouvailles de l'âge du bronze et du premier âge du fer dans Saône-et-Loire et les départements voisins.

Ces cinq candidatures sont prises en considération : il sera statué sur leur admission définitive dans la séance de novembre.

La parole est donnée à M. le baron de Contenson dont l'ordre du jour annonçait une communication sur le château de Sercy.

Notre confrère prend texte d'un inventaire de pièces, sauvé de l'incendie des archives de ce château, brûlées en 1789 par une bande de *brigands*, pour nous donner, en une étude sommaire, la série des seigneurs successifs du fief et du château qu'il possède aujourd'hui.

Les travaux de ce genre présentent *a priori* un intérêt évident d'histoire locale; toutefois, avant d'en décider l'impression, l'Académie, tout en remerciant et félicitant son auteur, décide comme d'habitude d'en confier l'examen à l'un de ses membres, et charge M. Lex de l'étudier et d'en faire un rapport.

M. le Secrétaire perpétuel dit ensuite avec quelle remarquable activité M. de Contenson occupe les loisirs de sa retraite tant à Paris qu'à Sercy, et signale à l'Académie le projet très intéressant formé par notre confrère de créer une publication périodique illustrée sur l'Asie.

L'Asie, M. de Contenson la connaît très à fond dans l'une de ses parties les plus intéressantes, car il a été, pendant plusieurs années, attaché militaire à Pékin et il est l'auteur de divers ouvrages savamment documentés sur l'Extrême-Orient.

Sur la demande de M. le président, il développe en ces termes le programme de la publication projetée : *Asia*.

Un groupe de diplomates, de voyageurs, et de membres des grandes réunions coloniales indépendantes s'est concerté pour que — dans une sorte de « Graphic », publié deux fois par mois — soit exactement enregistrée la marche des choses dans l'Asie contemporaine.

A cet effet, ce groupe a formé un COMITÉ DE PATRONAGE composé de notabilités dont la qualité seule suffirait à attester l'intérêt du but poursuivi.

On y rencontre, par exemple, les noms suivants : Alfred Grandidier, membre de l'Institut, président du bureau de la Société de géographie; baron Hulot, secrétaire général de la Société de géographie; comte Louis de Turenne, vice-président de la commission centrale de la Société de géographie; duc de Bassano, membre de cette commission; marquis de Beauvoir; Émile Bertin, directeur du génie maritime au ministère de la marine, président de la Société franco-japonaise; Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales; A. Baillif, président du Touring-Club de France; Madame J. Massieu, explorateur; Marcel Monnier, explorateur; comte de Semallé, ancien chargé d'affaires à Pékin, membre du comité de la Société de l'histoire de France; marquis de Montebello, ancien ambassadeur de France en Russie; prince Constantin Radziwill; baron du Teil du Havelt.

Pour la fondation de la Revue, il a été formé une association en participation sous la direction et la responsabilité exclusive de M. de Contenson.

Celui-ci, qui dispose d'ores et déjà de près de 5000 photographies, s'est assuré la collaboration étroite et immédiate de personnages particulièrement compétents, dont un ancien vice-consul à Hong-Kong, employé supérieur de l'office national du commerce extérieur (ministère du commerce), et le colonel de la Panouse, directeur du comité de l'Asie française que préside M. Étienne, l'ancien ministre, président du groupe colonial de la Chambre.

La revue *Asia*, tant pour la cartographie nécessaire qu'à cause des larges photogravures inédites qui figureront à toutes les pages, aura le format de la revue *Armée et Marine*, dont les éditeurs sont aussi ceux de *Asia*.

Elle n'est pas un organe politique, mais elle donne toutes les nouvelles d'Asie, avec les informations diplomatiques et les renseignements économiques et géographiques.

La publication de *Asia* garde pour caractère les spécialités suivantes, qui constituent son utilité spécifique et qui sont la raison de sa fondation :

1° d'être le MONITEUR DIPLOMATIQUE européen en Extrême-Orient;

2° d'être MILITAIRE ET NAVALE, dans le texte et par les illustrations;

3° d'être, en détail, au point de vue des pérégrinations et des VOYAGES, ce que sont dans l'ensemble les « guides » déjà publiés pour certaines parties du continent asiatique, guides dont *Asia* sera, dans

chacun de ses numéros, comme la continuation et la « tenue à jour » ; — d'être, par suite, un INDEX commercial et industriel et un indicateur périodique des CHEMINS DE FER et des LIGNES DE NAVIGATION de l'Extrême-Orient, du Levant et de l'Asie Mineure.

L'ouverture du Transsibérien, l'exécution prochaine du chemin de fer de Constantinople au golfe persique, l'importance sans cesse croissante des affaires de Chine rendent le moment bien choisi pour cette entreprise: Les grands éditeurs parisiens MM. Motteroz et Martinet, des librairies-imprimeries réunies, s'engagent à en faire tous les frais, ce qui constitue une commandite de près de 300.000 francs, car il faudra environ trois ans avant de recueillir des bénéfices. Mais ils mettent comme condition que les promoteurs prennent la charge d'un lancement fixé à forfait à 25.000 francs, et que ce lancement produise un certain nombre d'abonnements et une certaine recette de publicité.

Déjà de nombreux établissements commerciaux et industriels trafiquant en Asie, des notabilités importantes, telles par exemple que S. E. le ministre du Japon à Paris, ont promis assez d'abonnements pour atteindre, avec beaucoup d'autres groupements, le chiffre demandé. Quant au capital de lancement, une société en participation s'est formée dont M. de Contenson serait le gérant et qui garantit aux participants un intérêt de 4 °/₀ et une part dans les bénéfices.

L'Académie applaudit à cette œuvre patriotique et savante entreprise par M. de Contenson et dont le succès lui ferait honneur à elle-même; elle appelle sur cette œuvre l'intérêt de tous ses confrères, en sollicitant qu'ils y associent leur concours dans toute la mesure du possible.

M. le Président félicite personnellement M. de Contenson de sa belle initiative et se fait l'interprète des sympathies qui lui sont dues.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel, A. DURÉAULT. — *Le Président,* A. ARCELIN.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLASSARD, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 par M. Plassard, président, assisté de MM. Duréault, secrétaire perpétuel; Dr Biot, secrétaire-adjoint; Duhain, bibliothécaire; Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Arcelin, Authelain, Battanchon, Dr Biot, Demaizière, Dervieu, Durand, Duréault, Galland, Joccotton, Lacroix, Lex, Maritain, Martin, Pellorce, Plassard, J. Virey, Ph. Virey, Mgr Rameau, Bon du Teil du Havelt, membres titulaires ; — MM. Collot, Gaudriot, Mingret, Riballier, membres associés.

Excusés : MM. de Benoist, Jacquier, Lenormand, Réty.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté sans observations.

M. le Secrétaire perpétuel fait part de la correspondance et donne la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il présente entre autres une plaquette des audiences *du procès Humbert*, dont le texte, du publiciste humoriste Edgard Troimaux, est admirablement illustré par notre associé M. Noël Dorville. Les dessins de notre distingué confrère sont là d'une vérité saisie sur le vif ; les physionomies de ses multiples modèles sont criantes de vie et d'impression tendue. Voilà une petite œuvre où grandit le talent de M. Dorville et qui dénote un vrai maître du crayon.

L'Académie félicite son spirituel confrère et le remercie de ce nouvel hommage qui s'ajoute aux croquis de son *Monde politique* dont il nous a fait adresser fidèlement toutes les feuilles.

Il est procédé au vote définitif sur les candidatures prises en considération à la dernière séance. A la suite du scrutin, M. le Président proclame MM. le Dr Combier, Henri Graillot, le Dr Joannès Lacroix, Maurice Normand et Ferdinand Rey membres associés de l'Académie de Mâcon.

MM. Duréault et Martin présentent ensuite la candidature de M. le commandant Guironde, annoncée à la dernière séance comme agréée par le bureau.

M. le commandant Guironde (Joseph), né à Tournus (S.-et-L.), le 24 novembre 1845, chevalier de la Légion d'honneur, a pris sa retraite dans sa ville natale, et son premier soin a été d'appliquer ses loisirs à des recherches d'histoire locale. C'est ainsi qu'il a retracé, en un bon livre, dont hommage a été déposé sur le bureau à la séance de septembre, l'histoire de l'*Invasion à Tournus en 1814 et 1815*. Son association nous promet un collaborateur.

Le vote auquel il est soumis donne à M. le commandant Guironde l'unanimité des suffrages exprimés; sa candidature est donc prise en considération : il y sera statué définitivement dans la séance de décembre.

M. Lex qui, à la séance précédente, avait été prié d'examiner le travail de M. de Contenson sur le château de Sercy donne, sous réserve de deux ou trois légères observations de détail, un avis très favorable à sa publication dans les *Annales*.

Ses conclusions sont adoptées.

M. Lacroix, qui avait été chargé de rendre compte du livre de M. Bigeard sur les champignons, offert en hommage par son auteur dans l'une des précédentes séances, donne en ces termes son impression sur cet ouvrage :

« La *Petite flore mycologique* présentée par M. Bigeard, instituteur retraité à Nolay (Côte-d'Or), est un abrégé de l'ouvrage qu'il a publié avec M. Jacquin sur les champignons supérieurs de Saône-et-Loire. Elle permet, grâce à des tableaux synoptiques très bien faits, de déterminer rapidement les espèces comestibles et nuisibles que l'on rencontre le plus communément. Dans une introduction sont condensées des notions utiles sur les propriétés, les usages, la récolte, la conservation des champignons; suivent la liste des espèces comestibles, celle des espèces nocives, avec le traitement à suivre en cas d'empoisonnement. Cet ouvrage mérite d'être placé dans toutes les bibliothèques scolaires et consulté par les instituteurs et leurs élèves. »

La parole est donnée à M. Riballier, membre associé, pour lire quelques pages des mémoires inédits de son arrière-grand-père C.-A.-A. Riballier, de Paray-le-Monial, qui fut en son temps membre associé de l'Académie de Mâcon. Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt. Les mémoires en question écrits d'une plume excellente donnent une impression de vérité vécue très frappante. Leur auteur y raconte son enrôlement forcé et ses campagnes sous les guerres de la Révolution. Les détails piquants y abondent, et aussi les détails poignants, ceux-ci notamment dans l'historique de l'effroyable siège de Mayence, où le froid fut si horrible que nombre de chevaux gelèrent sur pied et restèrent ainsi figés, debout dans la mort, pendant plusieurs semaines.

Ensuite, Mgr Rameau présente un compte rendu très curieux relevé par lui, dans les Archives municipales, de l'*Entrée de Louis XII à Mâcon*.

Enfin M. Plassard lit la dernière partie de son travail sur l'œuvre sociale de Mme Boucicaut, traitant des dispositions testamentaires de cette grande femme de bien, et de leur portée philanthropique. Ce

chapitre termine et complète bien l'étude si solide et si appréciée de notre confrère.

Avant de clore la séance, M. le Président propose de fixer le programme de la séance publique du 28 novembre qui, après discussion, est arrêté ainsi qu'il suit :

1° Compte rendu des travaux de l'année 1903, par M. Duréault, secrétaire perpétuel;

2° Entrée de Louis XII à Mâcon, par Mgr Rameau, membre titulaire;

3° Fragments des mémoires inédits de C.-A.-A. Riballier, présentés par son petit-fils M. Louis Riballier, membre associé;

4° La Légende de la Lune, conte bressan, par M. Fernand Bouchard, membre associé;

5° Rapport sur le prix Chabassière, par M. Galland, membre titulaire.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel,
A. DURÉAULT.

Le Président,
J. PLASSARD.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLASSARD, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 par M. Plassard, président, ayant à ses côtés M. le Préfet, président d'honneur; MM. Pellorce, vice-président; Duréault, secrétaire perpétuel; Dr Biot, secrétaire adjoint; Duhain, bibliothécaire; Lacroix, trésorier.

Présents : MM. Authelain, Battanchon, Dr Biot, Demaizière, Ct Dervieu, Duhain, Durand, Duréault, Galland, Lacroix, Lenormand, Mangenot, Pellorce, Plassard, J. Virey, Ph. Virey, membres titulaires; — Mme Van den Broeck d'Obrenan et MM. Bovier-Lapierre, Collot, Lespinasse, de Leusse, Limard, Mingret, Perrin, etc., membres associés.

Excusés : MM. Arcelin, marquis de Barbentane, de Benoist, Gaudet,

Jacquier, Joccotton, de Lachesnais, Lex, Mangenot, Maritain, Martin, Mgr Rameau, Réty, baron du Teil du Havelt.

M. le général de la Pommeraye et M. Laneyrie, maire de Mâcon, tous deux membres associés, avaient écrit leurs regrets d'être empêchés par une obligation imprévue d'assister à la séance; beaucoup d'autres associés avaient également envoyé leurs excuses.

Les salons de l'hôtel Senecé sont remplis d'une assistance nombreuse et élégante.

M. Duréault, secrétaire perpétuel, nomme les neuf associés que l'Académie a perdus et les vingt et un nouveaux élus qu'elle s'est attachés depuis la dernière séance publique, puis il donne le compte rendu complet et détaillé des travaux de la Compagnie pendant l'année 1903.

En l'absence de Mgr Rameau, M. Lacroix lit un travail de celui-ci, très documenté des détails les plus curieux, sur l'*Entrée de Louis XII à Mâcon.*

Aux lieu et place de M. Louis Riballier, membre associé, retenu à Paris, M. Durand lit un extrait très intéressant des mémoires (1790-1798) de *C.-A.-A. Riballier*, de Paray-le-Monial, qui fut membre associé de l'Académie de Mâcon.

Au nom de M. Bouchard, membre associé, M. Duhain lit un conte bressan intitulé la *Légende de la lune.*

Enfin M. Galland donne lecture de son rapport sur le prix Chabassière. Il évoque le souvenir des généreux fondateurs de ce prix dont le dernier survivant est décédé au commencement de cette année 1903; puis, après avoir mentionné que l'Académie française vient de décerner un des prix Monthyon à une Mâconnaise, Mlle Marthe Rubat du Mérac, pour son admirable dévouement aux siens, il proclame le nom de la titulaire du prix Chabassière en 1903, Mlle Léonie Martinot, qui consacre sa vie toute de labeur à élever ses cinq frères et sœurs.

M. le Préfet, en lui remettant le livret de caisse d'épargne de 300 fr., la complimente en termes charmants, déclarant que l'auditoire, oppressé par les horreurs de la guerre relatées dans les mémoires de M. Riballier, venait d'éprouver comme une sensation de rafraîchissement rassérénée en entendant le récit très simple et très touchant de l'existence de travail et de vertu de Mlle Martinot.

Après lui, M. le président Plassard félicite la lauréate et ajoute personnellement au prix de l'Académie le don d'une magnifique montre

en or, souhaitant que cette montre marque à la donataire des heures heureuses et lui rappelle souvent la récompense publiquement décernée au mérite de ses vertus familiales.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire perpétuel, A. DURÉAULT.

Le Président, J. PLASSARD.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. PLASSARD, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 par M. Plassard, président, assisté de MM. Duréault, secrétaire perpétuel ; Dr Biot, secrétaire adjoint ; Duhain, bibliothécaire ; Lacroix, trésorier.

Présents : MM. le Dr Biot, Demaizière, Ct Dervieu, Duhain, Duréault, Galland, Joccotton, Lacroix, Lenormand, Maritain, Pellorce, Plassard, Mgr Rameau, J. Virey, Ph. Virey, membres titulaires ; — MM. Collot, de Leusse, Mingret, membres associés.

Excusés : MM. Battanchon, de Benoist, Durand, Jacquier, de Lachesnais, Lex, Réty, Martin, Mangenot, baron du Teil du Havelt, qui ont envoyé leur procuration pour les divers scrutins.

Les procès-verbaux de la séance du 5 novembre et de la séance publique du 28 novembre sont lus et adoptés sans observation.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que l'Académie Française vient de décerner le prix Botta, pour l'ensemble de son œuvre, à notre confrère, le délicat poéte Charles de Pomairols déjà plusieurs fois couronné par elle.

M. le Secrétaire fait part de la correspondance et des remerciements des nouveaux élus et il donne la liste des ouvrages reçus en hommage.

Sous le titre : *Le dernier seigneur de Louhans de la Maison de Vienne*, et à propos de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-George et de

Sainte-Croix, notre associé M. Bazin nous conte, en une bonne plaquette d'histoire de 32 pages, des épisodes de la guerre des Bourguignons et des Armagnacs, au XVe siècle.

Notre associé M. Doudou, de Seraing (Belgique), nous offre son dernier volume, relatant ses explorations scientifiques dans les cavernes, abîmes et trous fumants de la province de Liège.

Notre associé M. Brunot, inspecteur général des services administratifs du ministère de l'Intérieur, nous envoie son étude sur *La solidarité sociale comme principe des lois*, lue à l'Académie des sciences morales et politiques les 16 et 30 mai 1903. Ce travail très solide et très charpenté qui, d'ailleurs, ne saurait prétendre à l'infaillibilité absolue, a eu les honneurs d'une discussion très vigoureuse. L'énumération seule des hommes de science et de hautes vues qui y ont pris part (Frédéric Passy, Paul Leroy-Beaulieu, Levasseur, Albert Sorel, Jugla, Boutroux, Cheysson, Eugène Rostand, de Tarde, Glasson et René Sturm) indique assez la portée de cette étude, et fait le plus grand honneur à notre distingué confrère. Du reste, l'Académie des sciences morales et politiques, attribuant un intérêt pressant aux idées agitées par M. Brunot, a proposé la *solidarité sociale* comme sujet de concours en 1906 pour le prix Saintour de 3.000 fr.

Au cours de la discussion que suscite dans l'auditoire la présentation par M. le Secrétaire perpétuel du travail de M. Brunot, il est rappelé que ses principes, on pourrait presque dire ses ferments, se trouvent résumés dans la leçon d'introduction au cours de droit civil de notre associé M. le professeur Charmont, sur *la socialisation du droit*, présentée à notre Compagnie dans la séance du mois d'août.

Après des échanges de vues variées, plusieurs des assistants expriment le désir de voir fouiller ces questions si brûlantes et si amples et le regret de ne pouvoir en aiguillonner l'étude par des concours et des prix que notre situation financière actuelle nous interdit provisoirement d'instituer.

Notre associé, M. Déchelette, vice-président de la Société éduenne, nous offre un exemplaire sur *l'Oppidum de Bibracte*, qui n'est autre que le guide du touriste et de l'archéologue au mont Beuvray et au musée de l'Hôtel Rolin, à Autun, avec une carte, un plan et 27 similigravures ou dessins. Notre confrère a fait paraître cette notice à l'occasion de l'inauguration des monuments Bulliot à Autun et au Beuvray.

Notre correspondant M. Alfred Lacroix, professeur au Muséum d'histoire naturelle et ancien chef de la mission à la Martinique, nous

fait hommage d'un exemplaire de sa conférence sur l'éruption du mont Pelé et ses conséquences actuelles et ultérieures.

Notre très savant confrère associé, M. Marchand, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi qui, actuellement en congé à Bourg, s'était promis de venir assister à la séance, et n'a pu réaliser son intention, nous fait offrir, par l'intermédiaire de M. Duhain, deux petites études relatives à la question d'actualité scientifique soulevée par l'orage magnétique du 31 octobre dernier qui a troublé ou même supprimé les communications télégraphiques du monde entier et que les savants ont rattaché aux taches du soleil.

L'une étudie la perturbation magnétique du 31 octobre 1903 et énonce des faits nouveaux concernant l'altitude des courants perturbateurs.

L'autre s'occupe des relations générales des phénomènes de la physique du globe terrestre avec celles du soleil.

A ce propos, il importe de préciser (car nous avons le droit d'en être fiers) que la loi fondamentale de ces relations a été établie par notre éminent confrère, M. Marchand lui-même, en 1887, ainsi que M. Deslandes, membre de l'Institut, l'a rappelé à l'Académie des sciences, dans la séance du 16 novembre dernier, au cours de laquelle la note qui nous a été adressée a été présentée par M. Mascart.

L'Académie est très édifiée des belles recherches de M. Marchand : elle l'en félicite et le remercie de son hommage, et elle souhaiterait que son très honoré confrère lui donnât, pour les *Annales*, un résumé de ses travaux sur cette question si intéressante et si actuelle de l'influence du soleil sur le magnétisme terrestre.

Notre associé, M. Gaston Bussière, présent à la séance, nous présente, sur l'invitation qui lui en avait été faite antérieurement, des études, des aquarelles et des eaux-fortes, exécutées par lui, pour l'illustration d'un conte philosophique de Balzac : *Les Proscrits*.

De même que l'illustration du roman allemand *la Rose enchantée* dont nous avions admiré, il y a deux ans, l'originalité et la conscience, les œuvres nouvelles de notre confrère dénotent une probité artistique bien servie par une habileté de main et une patience de labeur merveilleuses.

M. Bussière, qui semble se spécialiser de plus en plus dans la si intéressante illustration des livres d'art, nous montre une plaquette avec eaux-fortes en trois états des douze travaux d'Hercule.

M. le Président se fait l'interprète de l'Académie en félicitant notre

confrère; il le complimente en outre sur son dernier *Salon*, une ravissante tête d'enfant étrange dont les blonds et les bleus, tout en gardant l'originalité de la palette de M. Bussière, présentent une harmonie de coloris très franc d'une exquise simplicité.

Notre associé, M. Louis Durand, de Crèches-sur-Saône, nous envoie une notice sur une échaudeuse rapide de son invention destinée à combattre la pyrale, suivant le procédé de Raclet, et qu'il a baptisée précisément du nom de celui-ci.

Cet instrument, qui a mérité un grand diplôme de prix de la Société d'horticulture de Mâcon en 1902, et un 1er prix (médaille d'argent) de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mâcon, en 1903, est destiné à rendre d'éminents services à notre viticulture qui semble souffrir de plus en plus, depuis deux ans, des progrès de la pyrale.

L'ensemble de « La Raclet » est caractérisé par des réservoirs d'eau froide et d'essence de pétrole portés à dos et une chaufferie tenue à la main. La conduite de cet appareil est des plus simples, il n'y a aucun accident à redouter. L'allumage demande 4 minutes. Instantanément l'eau du réservoir, au passage de la chaufferie, se trouve portée à l'ébullition et arrive sur le cep à une température variant de 95 à 98 degrés centigrades et cela de façon constante.

Un homme échaudant avec « La Raclet » fait le travail d'une chaudière et de quatre personnes, d'où : suppression de main-d'œuvre; réduction d'eau de moitié; plus de charbon à transporter; ensemble d'économie estimé à huit francs par appareil et par jour.

Pleins d'eau et d'essence les réservoirs pèsent 20 kilos; l'appareil tenu à la main : 1 k.750.

Notre section d'agriculture reconnaît avec plaisir les avantages pratiques réalisés par *la Raclet* et l'Académie félicite notre associé, M. Louis Durand, de son ingénieuse invention.

Notre associée, Mlle Nathalie Blanchet, nous envoie un sonnet *aux Travailleurs* dont il est donné lecture. A ce propos M. le Secrétaire perpétuel annonce que Mlle Blanchet vient d'obtenir un nouveau succès. Le 25 octobre, à la séance littéraire annuelle du Félibrige des Alpes, dont Frédéric Mistral, notre membre d'honneur, est le *subrecapoulié*, les poésies de Mlle Blanchet ont soulevé des applaudissements que, dit le journal local, « les échos des Alpes ont dû redire à ceux de la Bourgogne ». — Mlle Blanchet a été nommée membre correspondant du Félibrige des Alpes.

M. Maritain nous fait un rapport verbal sur *les idées religieuses de Lamartine jusqu'en 1830*, étude extraite de *la Quinzaine* des 16 mai et 1er juin 1903, et dont l'auteur, M. Philippe Gonnard, professeur agrégé au lycée de Saint-Étienne, est le petit-fils de feu M. Putois, le poète qui fut membre titulaire de notre Compagnie. M. Maritain déclare ce travail très bien conduit et très documenté de citations heureuses.

L'ordre du jour appelle à voter sur l'admission définitive du commandant Guironde dont la candidature, comme membre associé, a été prise en considération à la séance précédente.

Le scrutin n'ayant révélé aucune opposition, M. le Président proclame M. le commandant Guironde membre associé de l'Académie de Mâcon.

Il est procédé au renouvellement du bureau pour l'année 1904.

M. Lacroix est élu président par 23 voix au scrutin secret de 26 votants dont 16 présents et 10 absents votant par procuration.

M. le Dr Biot secrétaire adjoint par 25 voix contre 1 à M. Virey.

M. Duhain, malgré ses déclarations de désistement, bibliothécaire par 15 voix contre 8 à M. Galland et 3 à M. Demaizières.

M. Authelain trésorier par 25 voix contre 1 à M. Lex.

M. Lex conservateur des collections par 22 voix contre 3 à M. Virey et 1 à M. Galland.

M. le Secrétaire perpétuel fait remarquer que si M. Lacroix n'a pas eu 26 suffrages, c'est qu'il s'est refusé le sien et ceux de deux confrères qui lui avaient délégué leurs pouvoirs : les 23 voix qu'il a recueillies constituent donc bien, en fait, pour lui, une véritable unanimité morale : ce résultat très rare et très flatteur est salué d'unanimes applaudissements, et M. le président Plassard souligne par des paroles affectueuses ce témoignage de sympathie et de cordiale estime donné à un confrère qui depuis quarante ans fait partie de l'Académie et s'en trouve actuellement le vice-doyen.

M. Lacroix remercie avec émotion ses *électeurs* d'un honneur auquel il s'était toujours jusqu'ici dérobé avec trop de modestie, se confinant dans les fonctions de la trésorerie où il a rendu de longs et précieux services.

Il est procéde ensuite au tirage au sort des lectures pour l'année 1904 : cette opération donne les résultats suivants :

Sont inscrits pour :

Janvier......	MM. Galland	Maritain.	
Février......	de Benoist	de Barbentane.	
Mars........	Duhain	Demaizières.	
Avril........	Battanchon	Lenormand.	
Mai.........	Joccotton	Lex	Ph. Virey.
Juin.........	de Buffière	Authelain.	
Juillet.......	Durand	Dervieu	Arcelin.
Août........	Gaudet	Biot	J. Virey.
Septembre...	du Teil	Mangenot	Jacquier.
Octobre.....	Plassard	de Lachesnais	Martin.
Novembre...	Lacroix	Réty	Rameau.
Décembre...	Pellorce	Duréault.	

A ce propos et en regard de ce tableau, M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la disposition de réglement intérieur, votée le 27 août 1874, portant que « les membres titulaires contractent l'engagement de donner au moins chaque année, en séance générale, lecture d'un rapport ou d'un mémoire original ou une communication verbale. Les noms des membres qui ont rempli ce devoir sont rappelés par le Président dans la dernière séance annuelle et mentionnés au procès-verbal. »

Pour obéir à cette dernière prescription, M. le Président proclame que l'obligation susindiquée a été remplie en 1903 par MM. Arcelin, Dervieu, Duhain, Duréault, Galland, Joccotton, Lacroix, Lenormand, Lex, Maritain, Plassard, Rameau, J. Virey, Philippe Virey.

Il est à souhaiter que l'année 1904 voie un plus grand nombre de confrères satisfaire à cette exigence réglementaire.

M. le Trésorier expose que les jetons de présence sont sur le point de manquer aux besoins du service et il propose d'en commander de nouveaux.

M. le Secrétaire perpétuel fait remarquer qu'il a déjà été décidé que les jetons de présence seraient dorénavant en argent et non plus en métal blanc. Il demande que cette décision soit confirmée et que la commande soit faite sans tarder, pour profiter encore du bas prix relatif de l'argent dont le cours a déjà remonté assez sensiblement depuis un an.

Après discussion, il est reconnu qu'il serait en effet plus conforme à la situation morale actuelle et même à la situation matérielle future de

notre Compagnie que les jetons de présence fussent désormais en argent, mais la célébration du centenaire de l'Académie en 1905 devant occasionner des dépenses considérables, il importe de réserver d'ores et déjà, pour y faire face, toutes les disponibilités possibles. Et dans ces conditions, il est décidé que la frappe des jetons en argent ne sera réalisée qu'après 1905, dans la première année, où un crédit de 1000 francs pourra être ouvert au budget pour cet objet.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire perpétuel,
A. DURÉAULT.

Le Président,
J. PLASSARD.

UNE CURE D'AIR

A THÔNES (HAUTE-SAVOIE)[1]

D'ANNECY A THÔNES

De toutes les lignes de tramway, celle d'Annecy à Thônes est certainement une des plus intéressantes à parcourir. Terminée depuis cinq ans (1898), elle a été envahie aussitôt par une foule de touristes, les uns uniquement attirés par la beauté et le pittoresque du trajet, les autres par le besoin d'aller respirer quelque temps une atmosphère vivifiante au milieu de la nature la plus grandiose qu'on puisse imaginer.

Dès le départ, le voyageur est tout à la fois saisi et charmé par la variété des paysages qui se déroulent devant lui. C'est tout d'abord la curieuse ville d'Annecy que couronnent les tours noirâtres et massives du vieux château des comtes de Genevois, son lac merveilleux entouré de hautes montagnes, bizarrement découpées, au pied desquelles nichent dans la verdure une foule de petits villages merveilleusement décrits par la plume si autorisée d'André Theuriet.

C'est le Semnoz avec ses flancs boisés et ses riches pâturages, surnommé le Righi de la Savoie ; la montagne d'Entrevernes, grande arête rocheuse qui se termine brusquement au bord du

1. Lu à la séance du 5 février 1903.

lac; le grand Charbon et sa forêt vierge, recélant des ours de haute taille, qui ne se gênent pas, dit-on, pour cueillir le raisin avant la proclamation du ban des vendanges; puis l'imposante Tournette, reine de toutes ces montagnes; enfin le Parmelan dont nous saisirons tous les détails durant notre trajet.

Le lac disparaît, nous contournons le mont Veyrier; nous apercevons à gauche, dans le lointain, le grand et le petit Salève; nous traversons la plaine des Fins, occupée autrefois par les Romains, qui, séduits par la beauté du site, y avaient bâti une ville d'une certaine importance, si l'on en juge d'après les découvertes faites sur son emplacement; on cite une remarquable statuette vendue tout récemment 70.000 francs. Nous montons toujours; l'horizon s'élargit et après avoir dépassé la station de Sur-les-Bois, nous nous trouvons suspendus à une hauteur prodigieuse au-dessus du Fier qui roule en bas ses eaux écumeuses. Puis la vallée se rétrécit de plus en plus et nous pénétrons dans l'étroit défilé de Dingy-Saint-Clair où les contreforts escarpés du mont Veyrier et de la montagne de Lachat se rapprochent tellement qu'ils ne laissent qu'une place étroite pour le passage de la vieille route d'Annecy. Un pont hardiment jeté sur le Fier remplace l'ancien pont dont on voit encore des vestiges, et aboutit à une voie romaine dont une partie est supportée par des arcades construites avec de gros quartiers de pierres taillés avec la plus grande précision et joints ensemble sans mortier ni ciment. Le reste du chemin est creusé dans le roc et aboutit à la petite chapelle de Saint-Clair, lieu de pèlerinage très fréquenté. Vers le milieu de la rampe on peut encore lire, gravée dans le roc, cette inscription : *Tincius Paculus parvium fecit*.

Après une halte qui nous a permis de jouir de tous ces détails, le train repart, nous sortons du défilé et, devant nous, à droite, s'élèvent les pittoresques dents de Lanfon, tandis qu'à

gauche le Parmelan dresse ses cimes rocheuses dont les flancs verticaux semblent défier le touriste. Rien ne peut donner une idée de cette montagne colossale, qui ressemble, a dit un romancier contemporain, à une forteresse bâtie par les Titans et qui se termine par le roc à Turpin, énorme tour ronde de 600 pieds de hauteur, que les légendes peuplent de fées malfaisantes. Un peu plus loin, nous atteignons la montagne du Cruet d'où émergent des roches moussues dont l'une, par allusion à sa forme, est appelée le chapeau de Napoléon. Puis nous traversons le pont de Morette, et au bout de dix minutes nous arrivons à Thônes : c'est la dernière station.

LA VILLE DE THÔNES

A peine le voyageur a-t-il quitté la gare qu'il se sent charmé par la luxuriante verdure qui entoure la cité thonoise : de belles allées plantées de marronniers et de tilleuls l'inviteront au repos lorsqu'il aura gravi une des hautes montagnes qui, de tous côtés, s'offrent à sa vue. Il lui semble déjà qu'il respire mieux, que ses poumons se dilatent plus librement pour aspirer l'air qui circule dans la vallée. Cette sensation de bien-être s'accroît encore, lorsque, après avoir traversé le pont jeté sur le Fier, il atteint la coquette petite ville, riante et bien bâtie où chaque habitant le salue au passage.

Thônes, bâtie au confluent du Fier et du Nom, se trouve assise à la jonction de trois vallées; elle compte 3000 âmes. Au moyen âge elle dépendait des comtes de Genevois qui la fortifièrent et lui accordèrent quelques franchises. Plus tard, au XVIIe siècle, avec les deux villages voisins, les Clets et Manigod, elle fut érigée en marquisat en faveur de Joseph de Valpergue.

Mais l'événement le plus remarquable de l'histoire de la petite

cité est le soulèvement de 1793 qu'on a appelé aussi guerre de Thônes. Qu'il me soit permis de parler brièvement de cette guerre peu connue en France.

Au mois de septembre 1792, l'armée française, sous les ordres du général de Montesquiou, avait envahi la Savoie qui appartenait à Victor-Amédée III, roi de Sardaigne. Les idées nouvelles, propagées par les armées de la Convention, avaient séduit les habitants des villes telles que Chambéry et Annecy, mais la grande majorité de la population savoisienne les accueillit avec froideur : elle restait profondément attachée à ses princes et à sa foi religieuse. Les exigences du nouveau régime, et surtout la suppression de plusieurs évêchés, amenèrent une sourde irritation. L'insurrection éclata à Cluses, dans les premiers jours du mois de mai 1793, et gagna les montagnes du Grand Bornand et la vallée du Fier.

Le samedi 4 mai, jour du marché à Thônes, il fut décidé que l'on résisterait, même par les armes. Les autorités françaises furent chassées, la croix blanche arborée sur tous les clochers. Chaque commune de la vallée fournit une compagnie et le chevalier Galley de Saint-Pierre fut proclamé général de la petite armée insurrectionnelle qui comptait plus de 3000 hommes.

Le nouveau chef prit toutes les dispositions nécessaires ; il échelonna ses troupes depuis Thônes jusqu'à Dingy et plaça son quartier général au défilé de la vallée, appelé depuis camp de Morette.

« Barricades et mines aux ponts, éclaireurs, vigilantes patrouilles, aucune précaution ne fut négligée. Les femmes et les filles fondaient des balles en étain, confectionnaient des cartouches, pourvoyaient aux subsistances et prenaient une part virile à la défense de ces nouvelles Thermopyles. Il en est une surtout qui a pour jamais attaché son nom à la guerre de Thônes.

C'est Marguerite Frichelet. Née à Thônes en 1756, elle avait une taille avantageuse, une éducation soignée pour sa condition et une physionomie agréable. « Rien n'égalait son patriotisme et elle avait le talent de le communiquer aux autres.

Après qu'eut éclaté le mouvement insurrectionnel auquel elle avait puissamment contribué, on la vit parcourir les villages et les communes de la vallée et en appeler les habitants à la résistance armée; puis, pendant les six jours que dura l'expédition, elle se multiplia, pourvoyant à tout, sonnant le tocsin, faisant la patrouille sous un déguisement d'homme, maintenant dans le camp l'abondance, l'esprit martial et la gaieté. Quoique sans commandement, elle était l'âme de la petite armée[1]. »

Les vaillants montagnards disputèrent chaudement le passage du Fier aux troupes envoyées d'Annecy; mais ils durent battre en retraite et, le 10 mai, les Français entrèrent à Thônes. La ville n'était plus qu'un désert. Seules, deux personnes étaient restées pour porter secours à ceux de leurs compatriotes qui n'avaient pu fuir. C'était le procureur de la commune et Marguerite Frichelet. Le procureur de la commune, M. P. Duroc, est conduit devant un conseil de guerre improvisé; il avoue que ses trois fils sont sous les drapeaux du roi de Sardaigne. Son jugement est prononcé à l'instant même et le lendemain il est fusillé.

Quant à Marguerite Frichelet, elle est livrée au tribunal révolutionnaire d'Annecy; sa cause est bientôt instruite; ses réponses sont d'accord avec le réquisitoire de l'accusateur. Le tribunal arrête que Marguerite sera fusillée sur la place du Paquier. Debout, la tête haute et fière, elle fait face aux soldats : « Ne tirez que quand je vous donnerai le signal. » Elle s'agenouille,

1. *Souvenirs historiques d'Annecy*, par le chanoine J. Mercier, curé de Saint-Maurice d'Annecy.

puis elle crie d'une voix ferme : « Vive la religion ! Vive le Roi ! » A ces mots, l'explosion se fait entendre et Marguerite tombe criblée de balles. Ces hostilités n'eurent pas de lendemain. Soixante ans plus tard, les Savoisiens devaient donner une preuve éclatante de leur sympathie pour la France. Néanmoins la mémoire de Marguerite est conservée pieusement chez les habitants de la vallée et le nom de « la Frichelette » y est prononcé avec respect comme celui d'une sainte.

L'héroïne de la guerre de Thônes n'a pas de statue. Plus heureux qu'elle, un autre membre de sa famille, M. Joseph Avet, mérita cet honneur. Quittant de bonne heure sa patrie pour aller à la Nouvelle-Orléans, il acquit une fortune considérable. Puis il revint en Savoie et fit un noble usage des richesses qu'il avait amassées. Il fit construire sur les pentes du Mont un superbe édifice, véritable château, asile des vieillards et des orphelins; il légua 100.000 francs pour l'entretien de cet asile.

Il donna autant au collège pour le cours professionnel et l'enseignement des langues vivantes et 50.000 francs pour les honoraires d'un médecin et d'un maître de musique.

Ses concitoyens reconnaissants lui ont élevé une statue qui, dit-on, rappelle fidèlement les traits du généreux philanthrope.

La petite cité de Thônes est curieuse, avec ses vieilles maisons aux arcades de pierre; elles entourent une place au milieu de laquelle s'élève l'église surmontée d'un clocher élégant et original, entouré d'une galerie à jour et revêtu de brillantes lamelles de fer blanc, comme, du reste, tous ceux de la région. Bâtie au XVe siècle, elle appartient au style renaissance. A l'intérieur divisé en trois nefs on remarque le maître-autel, son retable d'une certaine valeur et de belles peintures exécutées par des artistes tessinois.

Derrière l'église se trouve une fontaine monumentale avec des griffons de bronze.

Sur une des vieilles maisons, on remarque un cadran solaire rappelant au passant la fragilité humaine. « Tu vois l'heure et tu ne sçais l'heure », lit-on au-dessus de l'image en cuivre du soleil. Mais le voyageur est indifférent; il est venu là pour faire provision de santé et veut oublier l'heure; il se contente d'examiner avec curiosité et continue sa promenade.

Thônes, placé à la jonction de deux rivières, le Fier et le Nom, est dans une situation exceptionnelle.

L'industrie y est fort développée; d'ailleurs de tout temps les habitants de la vallée ont su mettre à profit les cours d'eau qui descendent des montagnes environnantes. Nombreux sont les moulins et surtout les scieries. Je citerai particulièrement deux fabriques d'horlogerie et une importante fabrique de chapeaux et d'articles de modes, installée au hameau de Tronchine. De cette maison 80.000 galettes ou cloches sont expédiées chaque année à Maisons-Alfort, pour y recevoir les dernières modifications.

Le lendemain de mon arrivée le temps est splendide. De mes fenêtres, tournées vers l'occident, la vue s'étend sur une série de monts élevés, depuis la Tournette au sud jusqu'à la roche à Turpin, sorte de donjon avancé de la masse imposante du Parmelan; au milieu se détache le mont de Cotagne et le Cruet. A mon extrême droite, du côté septentrional, vient mourir l'arête rocheuse du Lachat, tandis qu'à mes pieds je vois des jardins pleins d'ombrage et, au delà, la prairie que borde une forêt de sapins. Il est huit heures du matin; sur les nombreux fils du télégraphe et du téléphone, supportés par des poteaux fixés au milieu des jardins, les hirondelles viennent se poser. Elles sont là, à quelques mètres des habitations, babillant et faisant leur toilette. C'est par centaines et par milliers qu'il faudrait les compter. Les plus jeunes, encore mal habiles, ont quelque peine à

se tenir en équilibre, et leurs mouvements sont tout à la fois gracieux et comiques. Je prends plaisir à les regarder. Tout à coup, au milieu d'elles j'en aperçois une complètement blanche, qui pique ma curiosité; je prends ma lorgnette pour mieux la voir; elle va, vient, vole parmi ses compagnes sans que celles-ci aient l'air de s'étonner. D'où lui vient ce plumage? Ses parents ont-ils accroché leur nid dans le voisinage des neiges blotties dans les creux de la Tournette[2] ? Ces neiges auraient-elles contribué à lui donner cette blancheur qui la rend si étrange au milieu des autres ? C'est la première fois que j'avais l'occasion de voir un pareil phénomène, sans pouvoir en trouver l'explication. A un signal, donné sans doute par l'une d'elles, toutes ces jolies bestioles s'élancent avec des cris joyeux, décrivent des courbes capricieuses et rapides et reviennent sur les fils de fer.

On dirait que ces hirondelles comprennent que ce pays est hospitalier. C'est que les habitants de la vallée de Thônes sont, comme tous les Savoisiens, généreux et bons. Et pourtant la vie de ces montagnards est rude; les terrains, le plus souvent en pente, sont difficiles à cultiver. Interrogez-les; ils se feront un réel plaisir de vous répondre, de vous donner tous les renseignements dont vous aurez besoin. Mais, si vous voulez leur dire combien leur pays est beau, ils auront peine à vous comprendre : les hivers sont bien longs et pour trois ou quatre mois de beaux jours il faut compter huit mois de neige. Les récoltes sont peu abondantes; c'est avec des difficultés inouïes qu'ils parviennent à rentrer l'herbe de leurs prés situés à des hauteurs vertigineuses. Pour faucher, ils attachent des crampons à leurs chaussures, puis ils déposent le foin autour de bâtons fixés dans le sol et attendent que la neige soit venue pour le descendre sur des traîneaux. Au cours d'une de nos promenades, comme nous étions assis sur des troncs d'arbres, près d'un chalet, nous vîmes

une paysanne sortir avec des chaises et nous les offrir de la façon la plus aimable. Peu après, elle nous apporta un bouquet de pensées et nous exprima son étonnement de voir tant de touristes dans son pays. En même temps elle jetait un regard autour d'elle, sur cet admirable paysage qu'elle voyait tous les jours et dont elle ignorait les beautés. « Qu'est-ce que ces messieurs et ces dames peuvent bien venir voir dans nos montagnes? Nos sapins, peut-être ? Il n'y en a pas dans votre pays ? » Puis elle nous quitta en nous disant de ne pas nous occuper de nos chaises quand nous partirions. Elle eût été humiliée de recevoir quelque chose pour cet aimable accueil. Combien de temps conserveront-ils cette simplicité et ce désintéressement ?

Ils sont restés profondément attachés à leur foi religieuse. Toutes les églises de village sont presque coquettes et toujours bien entretenues ; le dimanche elles sont pleines de fidèles qui assistent pieusement aux offices.

Très nombreuses sont les chapelles placées aux endroits exposés aux avalanches, tels les refuges construits en Suisse le long des routes qui font communiquer les cantons séparés par de hautes montagnes. Des bénitiers sont toujours en dehors, fixés près de la porte. Dans ces chapelles se trouvent les objets du culte ; car de temps en temps les prêtres de la paroisse voisine y disent la messe. L'honnêteté des habitants est telle que les clefs de ces chapelles sont, non pas dans une maison voisine, mais dans le bénitier même, à la portée du passant.

Thônes est le centre de ravissantes promenades et de belles excursions. De quelque côté que l'on porte ses pas, on est aussitôt saisi par la beauté du paysage ; on marche, entraîné par ce plaisir de voir et d'admirer et l'on ne s'aperçoit pas qu'on a fait du chemin.

Suivons la belle promenade que nous avons remarquée à l'en-

trée de la ville et, après avoir passé le second pont jeté sur le Fier, dirigeons-nous à travers la prairie vers le mont de Cotagne qui vient mourir brusquement au bord d'un ruisseau dont les eaux claires et limpides reçoivent sur leur parcours les sources qui jaillissent de toutes parts. Ce coin, bien abrité contre les rayons du soleil, porte le nom de Paradis; on s'y arrête avec plaisir. De l'autre côté du ruisseau facile à franchir, au milieu des sapins qui escaladent le mont de Cotagne, on cueille les cyclamens à la couleur purpurine, cette jolie primulacée chantée par les poètes, la fleur par excellence de la Savoie, et dont le parfum est si délicat.

Quittons le Paradis et suivons la route qui traverse le hameau de Tronchine et longe le Malnant.

LA VALLÉE DU MALNANT

Le Malnant, le bien nommé, le mauvais Nant, nous semble maintenant bien tranquille; c'est à peine un mince ruisseau qui coule au milieu de pierres amoncelées. Mais le désordre qui règne sur ses bords montre que l'humble rivière se transformera bien vite en un torrent impétueux lorsque viendront les pluies et que les neiges fondantes lui apporteront un trop large tribut. Alors la route, qui fut souvent réparée, sera rongée, corrodée par de gros blocs de rochers, par des troncs d'arbres déracinés. Les propriétés seront ravagées, les digues et les barricades, péniblement édifiées, seront renversées.

La vallée du Malnant, appelée vallée de Montremont ou des Mormons, est comparable aux vallées les plus sauvages de la Suisse. De plus en plus étroite, à mesure que l'on s'avance, elle ne reçoit le soleil que pendant quelques heures. A quatre heures, au mois de juillet, il disparaît derrière le Cruet et la fraîcheur

succède vite à la chaleur du milieu du jour. Le sentier qui pénètre au fond de la Combe passe au milieu d'énormes rochers; le désordre s'accentue de plus en plus : c'est un véritable chaos qui fait songer à un combat livré aux temps des légendes par une armée de géants. Puis on arrive dans une sorte de cirque entouré de montagnes qui s'élèvent à pic jusqu'à 1800 et 2000 mètres de hauteur. Çà et là, au milieu d'une herbe fine et longue, sont groupés quelques sapins. De la paroi occidentale de la Tournette s'élancent plusieurs ruisseaux formés par les neiges amoncelées dans les crevasses et qui, par leur réunion, forment le torrent qui gronde dans la vallée. A droite, une tombe se dresse pour perpétuer le souvenir d'un jeune et malheureux officier qui voulut traverser le col des Nantets par un temps de neige, tomba dans un précipice et se tua. Le lieu est plein d'une sauvage grandeur et malgré soi on se sent impressionné et comme angoissé; le froid vous gagne et on a hâte de s'éloigner et de retrouver avec un peu de soleil un paysage moins sévère.

VALLÉE INFÉRIEURE DU FIER

La route de Thônes à Annecy suit la route droite du Fier jusqu'à la gare de Morette. A un kilomètre de cette station, la vue plonge à gauche, de l'autre côté du Fier, dans la vallée de Montremont, dont nous venons de parler, jusqu'au col des Nantets. A droite s'étend la profonde crevasse du Nant de Thuy. Un chemin pittoresque et bien ombragé conduit au fond de cette gorge jusqu'au col de la Bluffaz qui la sépare de la vallée d'Entremont.

En continuant la route au delà du pont qu'on laisse à sa gauche, on arrive à la cascade de Morette, jolie chute de 50 mètres que parfois le vent gonfle, déploie et fait flotter comme

une écharpe aux mille tons irisés; elle tombe d'abord dans une large vasque, puis se divise en ruisselets qui forment une seconde chute.

Tout à côté on voit l'ouverture de la ***Bourna à Bacosan***, grotte profonde de 80 mètres qui, dit-on, servit de sépulture à des centaines de soldats romains : le consul Marcus Fulvius Flaccus avait payé cher la victoire qu'il remporta sur les Allobroges. On ne peut pénétrer qu'à plat ventre dans cette grotte qui s'élargit ensuite et se transforme en salles spacieuses ornées de stalactites et de stalagmites; mais le sol est en partie recouvert par les eaux.

Revenons sur nos pas et traversons le pont de Morette; nous arrivons au défilé de Pierre Fendue. La route, abritée par les hêtres et les sapins qui s'étagent sur le Cruet, débouche dans le bassin d'Alex, de Dingy-Saint-Clair, et nous conduit à la curieuse cascade de la Belle Inconnue qui se cache à quelques centaines de mètres de la route, entre deux rochers taillés à pic. Il ne serait pas facile de la trouver si le Touring Club de France n'avait pris soin de faire placer une plaque indicatrice au commencement de l'étroit sentier en lacets qui conduit au pied de la chute. On y arrive sans danger, mais le sol est glissant et les personnes sujettes au vertige ne s'y engagent pas sans appréhension.

VALLÉE SUPÉRIEURE DU FIER

Une autre route conduit dans cette admirable vallée de Thônes à Serraval, qui ménage au promeneur plus d'une surprise. Elle remonte le cours supérieur du Fier qu'elle traverse au bas du joli village des Clets, bâti sur un promontoir escarpé d'où l'on jouit d'une vue merveilleuse sur les environs. Autour de l'église, sur un emplacement assez restreint, sont groupées quelques mai-

sons, la cure, la mairie, l'école, et, sur la pointe du rocher une charmante villa. C'est là que s'élevait le château imprenable des puissants barons de la Val-des-Clets, dont la domination s'étendait sur le Grand Bornand, la Clusaz, Manigod, Thônes et, au delà, sur la Balme de Thuy et sur Entremont. Le système de défense était complété par le château du Marais qui se dressait de l'autre côté du tortueux défilé des Essurieux, sur le flanc presque inaccessible de la Tournette et dont il ne reste que quelques vieilles murailles. Les barons de la Val-des-Clets purent ainsi résister pendant des siècles aux attaques de leurs redoutables voisins, les comtes de Genevois.

De la route de Serraval, à quelques centaines de mètres avant le village des Clets, se détache le chemin qui conduit à la combe de Manigod. Cette promenade est une des plus captivantes parmi toutes celles que l'on peut faire autour de Thônes. La route s'élève peu à peu le long du Vaunessin jusqu'à Villars-Dessous, longeant le ravin de plus en plus profond dans lequel coulent les eaux tumultueuses du Fier et dont les flancs en pente rapide sont couverts de vergers, coupés çà et là par des prairies d'où émergent des bouquets de sapins.

A droite, surgit la Tournette aux rochers crénelés; plus bas les chalets de Montisbran et de Rosairy. Plus au sud s'allonge le plateau de Serraval arrosé par le Nant-Riant ou Petit-Fier, et l'on peut apercevoir la dent de Cons dont l'arête se détache nettement au-dessus des forêts dont elle est recouverte. En face se dressent les collines de Sulens, de l'Envers de Manigod.

Au delà du hameau de Villars-Dessous, le spectacle change : peu à peu apparaissent de nouveaux pics dont l'ensemble forme une muraille infranchissable, d'où partent une infinité de petits torrents : c'est le massif du mont Charvin ou Grand Carre qui domine les roches nues de l'Aiguille et de l'Étale.

VALLÉE DU NOM

Il ne me reste plus qu'à parler de la vallée du Nom, dominée au nord, par la pointe du Lachat, énorme roc dénudé dont l'escalade est pénible, mais d'où l'on revient avec de gros bouquets d'edelweiss, au sud par le Colomban, surmonté d'une croix de 10 mètres de hauteur.

L'ascension du Colomban est relativement facile. Sur le plateau, situé à 1700 mètres, la vue embrasse d'innombrables vallées et des milliers de sommets. Chose curieuse, la température y est exceptionnellement douce et, avant la fin de l'hiver, on peut y cueillir des primevères et des violettes, quelle que soit la rigueur de la saison.

La route qui conduit au Colomban longe le jardin rendu célèbre par une scène décrite par J.-J. Rousseau dans ses *Confessions*. La maison, décorée du nom de château de La Tour, n'est qu'une modeste ferme er le cerisier que l'on montre dans l'enclos n'est plus sans doute l'arbre fruitier où était grimpé l'auteur de l'*Émile* et d'où il jetait des cerises à ses rieuses et jeunes compagnes.

La route qui remonte le cours du Nom conduit à la Clusaz et au col des Aravis. Jusqu'à Saint-Jean-de-Sixt, elle se déroule à travers de riches prairies, au milieu de massifs de noyers, d'ormes et de bouleaux. De tous côtés de jolis chalets s'élèvent dans la verdure. Dépassant le hameau de la Vacherie avec sa chapelle et son vieux pont à l'arche suraiguë, nous arrivons aux Villars, dont les habitations ont encore un air rustique, mais dénotent néanmoins une certaine aisance. Avant d'arriver à Saint-Jean-de-Sixt trois routes se présentent : celle de la Clusaz, celle du Grand Bornand et enfin celle d'Entremont.

Nous avons choisi la première. Nous pénétrons d'abord dans une gorge étroite; la route est suspendue au-dessus du torrent du Nom dont on entend bouillonner les eaux sur un lit de roches, et, après avoir dépassé les forêts de sapins de Meyzié et du Parc, tout à coup, comme par enchantement, nous découvrons le clocher de la Clusaz.

Il faut monter encore pendant plus de 8 kilomètres pour arriver au col des Aravis. La route se développe en lacets au milieu de prairies où sont disséminés de pauvres chalets occupés seulement pendant la belle saison et qui servent d'abri à d'innombrables troupeaux qui, dès le commencement de l'été, arrivent de 30 kilomètres à la ronde. La côte est rude; à la Clusaz, l'altitude est de 1039 mètres; le refuge du col des Aravis est à plus de 1500 mètres.

Le col des Aravis limite les deux départements de la Savoie. Au delà, la route descend à la Giettaz, à Flumet et au Fayet-Saint-Gervais. On ne saurait trouver dans toutes les Alpes un coin plus favorable pour l'établissement d'un observatoire.

Nulle part le massif du mont Blanc n'apparaît mieux dans toute sa splendeur. Le géant des Alpes se détache admirablement avec ses pics, ses dômes, ses cimes blanches. Lorsqu'on arrive au sommet du col et que le merveilleux spectacle s'offre aux regards, on s'arrête, on est ébloui; il semble, comme dit Théophile Gautier, qu'on ouvre devant nous, à deux battants, les portes du rêve.

Mais voici que le mois de septembre touche à sa fin; parfois la neige vient blanchir les flancs de la Tournette. Les hirondelles se rassemblent plus souvent; elles se préparent au grand voyage pour des pays où l'hiver sera plus clément. On entend maintenant dans toutes les vallées les clochettes des troupeaux qui ont quitté les hauts pâturages pour venir prendre leur quartier

d'hiver ; elles semblent avertir le touriste que la saison s'avance. Les matinées sont plus fraîches et les courses dans la montagne deviennent difficiles ; il nous faut quitter ce charmant pays si hospitalier, mais avec l'espoir d'y revenir une autre année.

E. JOCCOTTON

Membre titulaire.

PAROLES

PRONONCÉES PAR M. A. DURÉAULT

SUR LA TOMBE DE M. LOUIS CHABASSIÈRE

LE MERCREDI 25 FÉVRIER 1903

MESDAMES ET MESSIEURS,

J'étais hier loin de Mâcon, loin même de notre département, lorsque j'appris brusquement la nouvelle de la mort de M. Chabassière.

Je fis immédiatement toutes diligences pour revenir en temps utile et me trouver ici, ce matin, à ce funèbre rendez-vous où le devoir m'appelait.

En effet, au nom de l'Académie de Mâcon, en l'absence de son président et à défaut de son vice-président, malade et empêché, le secrétaire perpétuel, entouré des autres membres du bureau, a charge d'offrir à celui qui vient de mourir le suprême hommage de nos regrets et de notre gratitude.

M. Louis Chabassière était des nôtres, non pas qu'il nous fût attaché par des relations artistiques, scientifiques, littéraires ou agricoles, mais il nous était uni par le lien d'un bienfait et j'allais dire d'un bienfait perpétuel.

C'est donc à l'homme inscrit au *Livre d'or* des bienfaiteurs de

l'Académie de Mâcon que j'adresse le dernier adieu et le dernier remerciement de notre Compagnie.

Un discours cadrerait mal avec la simplicité de sa vie laborieuse et obscure, je serai donc très bref; aussi bien cette vie tient-elle dans ces trois mots : travail, probité, courage!

Louis Chabassière n'était pas notre compatriote de naissance. De son pays d'Auvergne il vint dans notre Mâconnais avec son père, simple maçon, dont la mort lui laissa bientôt, avec la pauvreté, des devoirs quasi paternels envers ses six frères et sœurs. Il ne faillit point à sa lourde tâche et Dieu sait au prix de quels efforts, de quelles privations et de quel dévouement il l'accomplit!

Chaque fois qu'il m'a conté les difficultés de ses débuts il m'a émerveillé de sa vaillance et de sa volonté.

Graduellement pourtant la situation s'améliora et, peu à peu, ses fortes qualités de travail, d'honnêteté, d'habileté et de caractère gagnèrent à Louis Chabassière l'estime et la confiance d'une clientèle considérable et relevée. Dans le Mâconnais, dans le Jura, dans la Bresse, dans le Beaujolais, dans le Charollais, il eut à construire des bâtiments de toute nature : maisons, villas, châteaux, écoles, églises.

De ces dernières, comme au temps des fervents du moyen âge, on peut dire qu'elles furent, en même temps que des œuvres de son métier, de véritables œuvres de sa foi, car Louis Chabassière était un catholique pratiquant et convaincu.

On peut citer, notamment, à cet égard, l'église d'Ars dont la béatification probable et prochaine du saint curé Vialet va faire incessamment un sanctuaire vénéré.

Tous ces travaux apportèrent successivement à Louis Chabassière et à son frère Jean l'aisance et la fortune ; mais ces travailleurs obstinés n'y cherchèrent ni les jouissances maté-

rielles ni les loisirs oisifs : ils n'y virent que le moyen d'élargir le champ de leurs efforts et de développer leurs opérations laborieuses.

Louis Chabassière était devenu définitivement notre concitoyen d'adoption et de libre choix en épousant une mâconnaise. De ce mariage était né un fils sur qui son père et son oncle avaient concentré leur affection, leurs espoirs et leurs ambitions.

Ils voulaient l'élever au plus haut degré dans leur art de bâtisseurs, et, pour en faire un architecte de talent, ils tinrent à lui donner tout ce qui leur avait manqué : une instruction professionnelle supérieure, une éducation professionnelle complète.

Paul Chabassière étudia donc à Lyon, avec le maître Bossan, l'auteur de l'église de Fourvières, et à Paris, avec les maîtres en renom de l'École des Beaux-Arts.

Puis, sur ses dessins et ses idées, son père et son oncle édifièrent, pour lui, la petite villa charmante d'où vient de partir le triste cortège des funérailles d'aujourd'hui. Ils y mirent toute leur ardeur et tous leurs soins, ils en firent leur chef-d'œuvre de construction et de matériaux choisis, et s'apprêtèrent à l'y installer commodément.

Mais la mort traîtresse vint couper court à leurs rêves, le 1er février 1891, et, brutalement, leur tua leur fils.

Comment dire la douleur de Louis Chabassière dans cet effondrement effroyable de son amour et de son bonheur paternels ? Comment peindre son désespoir ?... Heureusement sa foi religieuse lui donna la résignation et les consolantes espérances.

Après huit années d'affliction et de deuil, Louis Chabassière et son frère Jean cherchant, pour la maison construite par eux avec tant d'amour, une stabilité d'affectation qu'ils ne pouvaient plus attendre de la survivance de leur fils, la donnèrent, le 24 avril

1899, à l'Académie dont la perpétuité leur présentait sur ce point les garanties désirables.

A ce don important ils attachèrent la précieuse obligation, pour l'Académie, de décerner chaque année, en mémoire de leur fils et neveu, « à une jeune fille pauvre et méritante de notre ville », un prix d'encouragement au bien ; et, depuis trois ans déjà, ce prix est décerné, avec l'allocation d'une somme de trois cents francs qui constitue, pour la jeune lauréate, une entrée en ménage ou une suprême ressource.

Honneur et respect au sentiment douloureux, pieux, philanthropique qui a dicté à ses auteurs cette charitable et paternelle disposition !

J'avais tort, tout à l'heure, je le vois maintenant, Mesdames et Messieurs, de définir la vie de Louis Chabassière par ces trois seuls mots : travail, probité, courage ; il y faut ajouter ces trois autres : souffrance, foi religieuse et philanthropie, qui en couronnent la fin.

Heureux ceux qui vivent ainsi : leur existence a été active, énergique et utile ! Ils ont bien vécu !

Heureux ceux qui meurent ainsi ! Leur mort est sereine et confiante, car Dieu doit ses récompenses au travail, à la souffrance et à la charité. Sur la terre même, d'ailleurs, ils ne meurent pas tout entiers : ils survivent, par leur bienfait, dans le souvenir reconnaissant des générations qui leur succèdent.

Tant qu'il y aura à Mâcon des *jeunes filles pauvres et méritantes*, le nom de Chabassière sera prononcé chaque année avec regret et avec gratitude par la population mâconnaise.

Tant que l'Académie de Mâcon existera, tant qu'elle demeurera ce qu'elle est depuis bientôt cent ans, un foyer local de haute inspiration et de nobles pensées, chaque année elle bénira elle-même le nom des modestes philanthropes qui ont élargi son

action morale et ajouté à sa mission sociale par la fondation d'un prix annuel d'encouragement au bien qui est véritablement l'institution d'une bonne action à perpétuité.

Monsieur Chabassière, je vous offre ici le suprême hommage et le suprême remerciement de notre Compagnie : que Dieu vous donne sa paix profonde ! Nous, nous garderons fidèlement la mémoire de notre bienfaiteur !

PAROLES

PRONONCÉES PAR M. LEX

SUR LA TOMBE DE M. PAILLARD

A MAZILLE, LE 5 MARS 1903

MESDAMES, MESSIEURS,

Je m'en serais voulu de n'avoir pas apporté sur la tombe du vénéré doyen des anciens élèves de l'École des Chartes l'expression des regrets profonds que sa mort fait éprouver à ses jeunes confrères.

Né le 9 mars 1817 à Saint-Mihiel, en Barrois, Alphonse-Charles-Mathurin Paillard appartint en effet à la promotion qui entra à notre chère École au mois de janvier 1839. La même année il était couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour un mémoire sur les *Invasions des Normands le long de la Loire et au midi de ce fleuve*, présenté au concours des antiquités de la France.

Mais l'érudition ne devait pas suffire longtemps à alimenter son activité intellectuelle et à répondre au besoin qu'il avait d'agrandir sans cesse le champ de ses connaissances. Il résolut donc de se livrer à l'étude du droit, et, une fois licencié, devint substitut du procureur du Roi à Avesnes, puis à Valenciennes.

Ensuite il abandonna la magistrature pour l'administration, et il fut successivement, durant l'Empire, sous-préfet des arrondissements de Forcalquier et de Dunkerque, préfet des départe-

ments du Cantal, du Lot-et-Garonne, du Puy-de-Dôme et du Pas-de-Calais, — rapide et brillante carrière au cours de laquelle il se vit décorer de la croix de commandeur de la Légion d'honneur, des palmes d'or d'officier de l'instruction publique et des insignes de plusieurs ordres étrangers.

Rendu aux loisirs de la vie privée par la chute du gouvernement qu'il avait servi, et venu en ce beau Mâconnais où l'attirèrent et le retinrent vous savez quelles attaches de famille, il se réadonna avec joie à ces études de sa jeunesse, où il savait trouver, comme il l'a dit lui-même, « les souvenirs qui charment, les leçons qui instruisent et les exemples que l'avenir s'appropriera en les modifiant au gré de ses aspirations, de ses besoins, de ses croyances, et de ses mœurs ».

C'est en 1875 que parut sa belle *Histoire de la Transmission du Pouvoir impérial à Rome et à Constantinople*, dont le poids et la solidité du fonds égalent la grâce et l'élégance de la forme. Avec un esprit critique très sûr et une connaissance approfondie de l'antiquité classique, l'auteur y « fouille les entrailles » du passé, comme « le mineur, de son côté, ramène au jour, des galeries souterraines qu'il a creusées, le charbon qu'y ont enfoui les siècles et qui va redevenir pour les vivants une source de chaleur et de lumière ».

Resté dans sa retraite et jusqu'au dernier jour correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et scientifiques, il se trouvait tout désigné pour être associé à l'Académie de Mâcon, et notre Compagnie a tenu à conserver dans ses *Annales*, d'abord ses fines et piquantes pages d'histoire locale intitulées *Un Suspect en l'an II*, et puis, sa remarquable étude sur *Dom Michel Bruys et la question des couvents au XVIII[e] siècle*, dont la lecture fut si goûtée, et par lesquelles en 1896 et en 1899, il acquitta si bien son droit d'entrée à l'hôtel Senecé.

Ce ne sont pas les qualités seules de son esprit qui nous portent à déplorer la perte que nous venons de faire en la personne de M. Paillard : ce sont celles encore de son cœur, l'aménité de son abord et le charme de son commerce. Aussi conserverai-je fidèlement, en ce qui me concerne, le souvenir ému de la bienvenue qu'en qualité d'*ancien* il crut devoir me souhaiter lorsque, il y a dix-huit ans, je vins exercer mes fonctions dans ce département, et aussi le souvenir attristé de l'hommage suprême que j'ai le grand honneur mais la mission pénible de lui offrir aujourd'hui de la part de l'École des Chartes et de l'Académie de Mâcon.

Cher, et regretté, et vénéré confrère Paillard, adieu, adieu!

NOTICE

SUR LA

CONFÉDÉRATION DÉCAPOLITAINE ALSACIENNE [1]

Le XIVe siècle fut, pour l'Alsace et les pays rhénans voisins, le siècle des alliances et des confédérations ; celles-ci étaient nécessitées par les guerres civiles que suscitaient les prétendants à l'Empire, et par les conflits que produisait la désorganisation des anciennes juridictions.

A cette époque, la force centrale était encore très faible, tandis que les innombrables petits États dont la réunion constituait l'Empire, étaient tous investis du droit de guerre et même chaque homme pouvait vider ses querelles à main armée ; par suite, l'unique moyen de garantir l'ordre public était la confédération entre les divers États d'une contrée, tant villes que seigneurs.

Le but de ces alliances qu'on désignait sous le nom de *Landfrieden* (paix publique ou paix provinciale) était d'assurer la tranquillité publique en limitant le droit de guerre privée et en substituant à l'emploi de la force, l'intervention d'un arbitrage officiel. C'est ainsi qu'en 1342, Schlestadt, Colmar, Obernai, Kaysersberg, Munster, Turckheim et Mulhouse signèrent, à

1. Lue à la séance du 5 mars 1903.

Schlestadt, un traité de défense mutuelle et préludèrent à l'alliance décapolitaine qui s'établit douze années plus tard. Ce traité était conclu pour trois ans, au bout de ce temps il fut encore renouvelé pour trois autres années.

En 1343, une alliance plus étendue fut fondée par l'évêque Berthold et les comtes d'Altingen et fut dirigée particulièrement contre un nouveau soulèvement éventuel contre les Juifs. Mais à côté de ces alliances plus ou moins étendues, qui n'avaient pas un caractère permanent il se forma une ligue plus restreinte qui ne tarda pas à revêtir un caractère plus stable, ce fut la confédération des dix villes impériales de la *Landvogtey* d'Alsace qui traversa toute la période germanique. Au moment de l'épreuve scabreuse et difficile, où débordait déjà de tous côtés leur force d'expansion, ces jeunes villes étaient menacées de s'user à des frottements intérieurs ou de devenir la proie d'agresseurs étrangers. Si Strasbourg, dès cette époque, se trouvait déjà assez puissante pour se suffire à elle-même, par contre, pour les autres villes impériales d'Alsace, l'unique moyen de prévenir leur ruine était l'alliance ou la confédération.

Ce fut à l'empereur Charles IV qu'était réservé de fonder définitivement l'œuvre, en la couvrant de l'égide de la protection impériale. Dès son avènement, les villes impériales, déjà groupées, s'étaient empressées d'obtenir une garantie collective pour assurer leur indépendance, car elles avaient conçu de vives alarmes, à la suite des premières dispositions que Charles IV avait prises, en engageant la charge de *Landvogt* et même quelques villes, dans le but de se procurer des ressources pécuniaires. Aussi, dès l'arrivée de Charles IV en Alsace, en 1353, et pendant son séjour à Haguenau, elles lui demandèrent qu'à l'avenir elles ne pussent jamais être séparées de l'Empire, ni toutes en commun, ni aucune d'elles séparément, que ce fût par impi-

gnoration ou de toute autre manière. Cette demande avait été formulée par les villes de Colmar, Schlestadt, Mulhouse, Munster, Turckeim, Kaysersberg, Obernai, Rosheim et fut accordée.

L'année suivante, Charles IV donne à ces villes une nouvelle marque de protection et, par lettres datées de Nuremberg, du mardi avant la Saint-Valentin de l'année 1348, il confirma tous les privilèges de Haguenau, Colmar, Schlestadt, Mulhouse, Obernai et de toutes les autres villes impériales d'Alsace, en déclarant en même temps que toutes les lettres qui auraient été données à son insu et sans son consentement contre la liberté de ces villes, devaient être considérées comme non avenues.

Ce fut en 1354 que Charles IV fonda définitivement l'alliance décapolitaine. A l'occasion de son séjour à Kaysersberg pendant les fêtes de Pâques, il s'adressa à ces villes pour les faire entrer dans la voie de l'unification, il rédigea lui-même le code de leur alliance et, pour sauver celle-ci, il la plaça sous la protection du *Landvogt* impérial résidant à Haguenau. Ce furent les dix villes suivantes qui entrèrent dans cette confédération : Haguenau, Wissembourg, Colmar, Schlestadt, Obernai, Rosheim, Mulhouse, Kaysersberg, Turckeim et Munster.

Le traité d'alliance formulé par l'Empereur renfermait les dispositions suivantes :

1° En cas d'hostilités exercées contre l'une ou l'autre de ces villes, celle-ci aura à adresser sa plainte au *Landvogt*, lequel devra fixer une conférence pour arranger le différend à l'amiable, conjointement avec les députés des autres villes; que si l'agresseur refuse de se soumettre à la décision, la Confédération devra réunir ses troupes sous le commandement du *Landvogt*, afin de l'y forcer par les armes.

2° En cas de soulèvement séditieux dans l'une de ces villes,

soit contre l'autorité locale, soit contre les magistrats impériaux, les autres villes, à la première nouvelle qu'elles en recevront, et sans ordre préalable, devront immédiatement diriger sur cette ville, toutes les forces disponibles et y laisser les troupes jusqu'au rétablissement de l'ordre.

3° Si un conflit vient à éclater entre deux villes confédérées, les autres villes, ainsi que le *Landvogt*, enverront leurs délégués à Schlestadt pour arranger le litige, et les parties en contestation devront se soumettre à la décision, sous peine d'être mises au ban de la Confédération.

4° Si quelqu'un est banni d'une de ces villes pour cause de sédition, les autres villes devront soumettre son affaire à un nouvel examen; si elles le jugent coupable, elles devront le bannir aussi; si, au contraire, son innocence est reconnue, il doit être rétabli dans ses anciens droits.

5° Bien loin que cette alliance puisse préjudicier en quoi que ce soit aux privilèges, droits et usages des villes qui en font partie, elle doit au contraire leur servir de sauvegarde, comme aussi elle ne doit pas être préjudiciable à la Confédération de la paix publique qui existe en dehors d'elles et qui reste en vigueur.

6° Enfin tous les bourgeois des dites villes, tant nobles que nonnobles, devront s'obliger par serment à se conformer à cette constitution impériale; en cas de refus, ils auront à quitter leur domicile et ne pourront être admis dans aucune des villes confédérées.

Les dix villes eurent souvent à mettre à exécution les dispositions de la convention qui les unissait; c'est ainsi que trois ans après l'institution, c'est-à-dire en 1357 elles eurent, sur les ordres de l'Empereur, à mettre leur force armée à la disposition du *Landvogt* pour assiéger et détruire les villes de Seltz et de Haguenbach qui servaient de repaires à des brigands; en 1359

elles volèrent au secours de Haguenau assiégé par l'évêque Jean de Lichtemberg et la ville de Strasbourg.

Bientôt après, des préoccupations plus graves se manifestèrent en Alsace quand se répandit la rumeur de l'invasion prochaine des troupes licenciées en France à la suite de la paix conclue avec l'Angleterre et qui étaient désignées sous le nom de compagnies franches ou anglaises. Ces troupes venaient d'être enrôlées par le seigneur Enguerrand de Coucy qui annonçait hautement le projet de visiter l'Alsace pour s'approprier l'héritage maternel qu'il revendiquait comme petit-fils du duc Léopold d'Autriche; aussi les dix villes impériales entrèrent en 1362 dans une vaste ligue qui se forma à Colmar et dont l'action devait s'étendre sur les deux rives du Rhin.

Entrèrent dans cette ligue les villes de Strasbourg, Bâle, Fribourg, les évêques de Fribourg et de Bâle, le *Landvogt* autrichien de la Souabe, l'abbé de Murbach, les comtes Jean de Habsbourg, de Furstemberg, les sires de Lichtemberg, d'Absenstein, de Geroldseck et de Ribeauvillé. L'invasion redoutée n'eut cependant lieu qu'en 1365, la province fut ravagée complètement par les deux parties, la peste et la famine suivirent de près le fléau de la guerre.

En 1371, la Décapole entreprit une nouvelle expédition pour purger la contrée des bandes de brigands qui la désolaient.

En 1373, elle organise également une grande expédition contre le château de Herlisheim dans la Haute-Alsace qui, après être tombé au pouvoir du gentilhomme Jean Erb, était devenu un repaire de bandits.

Puis vient la seconde invasion des compagnies anglaises commandées par Enguerrand de Coucy et formant un effectif de soixante mille hommes; l'Alsace inférieure est ravagée pendant six semaines, mais les villes impériales arrivent, moyennant le

paiement d'une forte somme, à décider le sire de Coucy à se retirer.

En 1378, l'alliance décapolitaine se trouvait dissoute par la mort de l'empereur Charles IV; les villes s'empressèrent de renouer immédiatement le lien qui constituait leur force commune; elles signèrent, la veille de la fête de l'Assomption de l'année 1379, un nouveau pacte de confédération. Aux termes de ce traité, dont la durée fut fixée à cinq ans, les villes confédérées convinrent « qu'ayant été membres du Saint-Empire romain dès l'origine, elles étaient déterminées à rester toujours inséparablement unies et attachées à l'Empire; à ne jamais consentir à se laisser engager ou aliéner d'une manière quelconque. Que si quelque seigneur s'avise de les attaquer ou de porter atteinte à leur liberté et particulièrement au privilège de non-aliénation, elles se porteront toutes un secours réciproque, et aucune ville n'aura en particulier le droit de contracter des engagements privés sans l'agrément des autres villes, comme aussi aucun citoyen de la Confédération ne pourra accepter des gratifications ou des fonctions honorifiques qui seraient en opposition avec l'intérêt commun. Si l'une des villes est injustement attaquée, toutes les autres prendront fait et cause pour elle et la dédommageront en s'emparant des personnes et des biens de l'ennemi commun. A cet effet, on institua une commission de neuf juges qui reçurent plein pouvoir de juger, en vertu de leur serment, toutes les difficultés qui surviendraient, comme aussi de déterminer les cotisations à fournir par chacune des villes et de décider l'admission des nouveaux alliés qui se présenteraient. L'*Obmann* ou président de la commission avait son siège à Obernai.

A Charles IV avait succédé l'empereur Venceslas sous le règne duquel l'Empire devint le théâtre du brigandage et de

luttes intestines par suite de l'avilissement dans lequel tomba l'autorité impériale ; les villes menacées durent recourir à des alliances plus étendues qui, loin d'assurer la paix publique, eurent pour conséquence d'occasionner bien des guerres.

Ce fut sous le règne de Wenceslas qu'éclata une guerre plus désastreuse que les précédentes et d'un caractère d'autant plus sérieux qu'elle avait sa source dans la constitution même de l'époque et que de graves intérêts se trouvaient d'un côté et de l'autre dans un état d'antagonisme permanent. Il s'agit de la guerre entre les seigneurs et les villes, connue sous le nom de *Städtekrieg*. Les seigneurs et les nobles, jaloux de la prospérité toujours croissante des villes, s'empressaient de saisir toutes les occasions pour amoindrir leur influence, et avaient, dans ce but, formé de nombreuses confraternités à dénominations symboliques. Les villes, de leur côté, justement inquiètes de ces symptômes belliqueux, eurent recours à l'association ; c'est ainsi qu'en 1385, fut conclu à Constance un traité d'alliance dont la durée fut fixée à neuf ans et auquel prirent part cinquante-deux villes et entre autres celles de la Décapole. Cette alliance reçut le nom de confédération rhénane.

Le xve siècle, qui constitua la dernière période du moyen âge féodal, est, en même temps, l'âge viril des cités républicaines appelées villes impériales. C'est durant cette période que ces villes, parvenues à l'apogée de leur puissance, déploient une activité prodigieuse, d'un côté en perfectionnant leur administration intérieure, et de l'autre en luttant de toute l'énergie de leurs forces contre les éléments hostiles à leur influence. Aussi les guerres féodales deviennent plus fréquentes que jamais ; les conflits à main armée, qui ont pour source la rivalité entre les nobles et les villes, sont pour ainsi dire à l'ordre du jour. Et, comme la fin du siècle précédent fut marquée par la grande

guerre entre villes et seigneurs, de même la seconde moitié du xv[e] siècle vit éclater une autre lutte gigantesque entre les villes aidées par leurs fiers alliés les Suisses, d'une part, et, d'autre part, un hardi conquérant, Charles le Téméraire, qui, en qualité de représentant direct de la puissance seigneuriale, s'était déclaré l'ennemi personnel des libertés municipales. Néanmoins le triomphe des villes marqua, en même temps, leur décadence et la fin du xv[e] siècle qui vit décliner la puissance politique des Seigneurs fut aussi le terme de la puissance des villes républicaines. C'est que les uns et les autres s'étaient usés réciproquement dans des luttes ardentes ; les excès de tout genre, conséquence inévitable de ces luttes, ne pouvaient manquer de provoquer une réaction qui devait forcément tourner au profit de la puissance centrale ou de l'État.

Sous le règne du comte palatin Robert de Bavière élu empereur après la déposition de Wenceslas, sous ceux des empereurs Sigismond de Luxembourg, Frédéric IV, Maximilien I[er], les prérogatives des villes libres sont toujours confirmées, mais parfois avec des restrictions qui les amoindrissent. C'est ainsi qu'en 1463, par lettres datées de Neustadt, l'empereur Frédéric IV défend aux villes impériales de contracter des alliances étrangères à son insu et sans son consentement, ce qui n'empêche pas cependant la ville de Mulhouse de conclure, trois ans plus tard, sa première alliance avec les confédérés suisses.

C'est pendant le règne de Frédéric IV qu'eut lieu la guerre dite des Armagnacs qui laissa, en Alsace, un long souvenir d'horreur, parmi les populations de la province. Cette invasion ne fut que le prélude d'une autre encore plus désastreuse. L'empereur allemand, ayant voulu faire rentrer la Suisse sous la domination de la maison d'Autriche, s'était allié avec le roi de France Charles VII ; le dauphin, plus tard Louis XI, entra en campagne,

mais, ayant échoué contre les Suisses, il prit le parti de se jeter en Alsace, dont il nourrissait le projet de faire la conquête; la province devint le théâtre de combats sanglants, quelques villes de la Décapole, entre autres Rosheim, furent assiégées, prises et terrifiées par les mesures du seigneur Philippe de Jolignieuse qui s'intitulait maréchal de France; elles prêtèrent serment de fidélité au roi de France.

Les années qui s'écoulent après le départ des Armagnac sont marquées par une série de luttes intimes auxquelles les villes impériales se trouvèrent forcément mêlées. Puis vient toute une série d'expéditions auxquelles elles doivent concourir, telles l'expédition de 1488, dans les Pays-Bas, l'insurrection, connue sous le nom de guerre des Paysans, en 1493, l'expédition entreprise par Maximilien Ier contre la France, dans le but de reprendre la Bourgogne.

Il faudrait des volumes pour rappeler toutes les luttes et guerres auxquelles furent mêlées les villes de la Décapole jusqu'au moment de la conquête de l'Alsace par Louis XIV. Le peu que nous en avons dit suffit cependant pour montrer le rôle que les villes composant la Décapole ont rempli dans l'histoire de l'Alsace, avant le rattachement de cette province à la France; à partir de ce moment, la Décapole n'existe plus, et si certaines villes conservent le semblant de quelques privilèges, elles sont administrées comme toutes les autres villes de France.

Il me reste à essayer de vous donner quelques renseignements sur l'organisation municipale, judiciaire et militaire des villes qui composaient la Décapole. Cette organisation, selon toute vraisemblance, devait être très analogue dans chaque ville, mais je me contenterai d'indiquer celle qui régissait la si intéressante petite ville d'Obernai où j'ai fait mes débuts comme forestier et

qui conserve encore de si intéressants monuments remontant à l'époque de sa splendeur.

C'est au XIVe siècle que le régime municipal reçut son organisation définitive dans la plupart des villes de la Décapole. Des titres du commencement de ce siècle apprennent qu'à cette époque l'administration d'Obernai se composait de quinze conseillers, y compris le *Stadtmeister*, de neuf chefs de tribus, de quatre jurés des faubourgs, et de six jurés du village Bernardsvieler qui était une section importante de la ville, mais située hors des murs d'enceinte.

Ces fonctionnaires étaient renouvelés annuellement par voie de suffrage public. Cependant le besoin d'une réforme s'était vite manifesté, il s'agissait de régulariser davantage les institutions en les dégageant des influences étrangères qui avaient souvent entravé leur entier développement. C'est la tâche à laquelle on s'applique dans le courant de l'année 1459, en procédant à la confection d'une nouvelle constitution municipale, avec le concours des délégués de toute la population, et en présence des représentants de l'autorité impériale. A cet effet, comme l'expose le code qui renferme cette constitution, « le samedi veille de la Saint-Jean Baptiste de l'année 1459 », le gentilhomme Goetze d'Adelstein, *Unterlandvogt* d'Alsace, et Jean Schreiber, grand prévôt à Obernai, tous deux au nom du duc Frédéric, puis les maîtres et conseillers, conjointement avec les chefs des tribus et les jurés des faubourgs, comme aussi un nombre considérable de personnes honorables faisant partie de la communauté, convinrent et décidèrent qu'à l'avenir, en considération de l'intérêt commun, les conseillers et les autres fonctionnaires seraient élus et institués selon le mode prescrit par ce règlement. On commença par déterminer les conditions d'admission aux fonctions publiques et il fut décidé que, de même que dans beaucoup de

villes grandes et petites il existe des règlements qui exigent que nul ne puisse être admis aux emplois publics à moins qu'il n'ait été pendant un certain nombre d'années bourgeois indigène ayant supporté toutes les charges publiques, de même à Obernai on n'admettrait plus désormais au conseil, au tribunal de justice et autres emplois, que ceux qui auraient été pendant cinq ans bourgeois indigènes, ayant supporté toutes les charges.

Le choix des personnes étant fixé, on détermina l'époque à laquelle aurait lieu le renouvellement annuel des maîtres, des conseillers et autres fonctionnaires. Et, maintenant l'usage qui avait déjà prévalu, on statua que ce renouvellement se ferait à la fête de Saint-Jean-Baptiste en présence du *Landvogt*. On établit ensuite le mode d'élection qui fut le suivant. Il devra être désigné, dans chaque quartier et dans chaque tribu, un certain nombre de personnes des plus capables et des mieux possessionnées, notamment, dans chaque grande tribu et chaque grand quartier, dix hommes et, dans chaque petite tribu, cinq hommes. Ces délégués étant élus devaient se rendre, quand le son de la cloche les appelait, dans la salle du Conseil et, l'assemblée étant constituée, le *Stadtmeister* en fonction demandait à chaque délégué quel était celui qu'il jugeait le plus apte à entrer au Conseil. Les suffrages étant recueillis et le nombre des conseillers, fixé par l'ancien usage à quinze, étant au complet, les élus qui avaient obtenu la majorité des suffrages se soumettaient à la décision de leurs concitoyens et se retiraient immédiatement après avoir été institués.

Après avoir ainsi déterminé le mode d'élection du Conseil, le Statut fixa celui des magistrats ou des deux maîtres qui devaient être choisis dans le Conseil. Les deux anciens *Stadtmeister*, qui se trouvaient encore en fonction se réunissaient aux délégués et, tous ensemble, désignaient à la pluralité des suffrages deux

nouveaux *Stadtmeister* choisis parmi les quinze membres formant le Conseil. Toutefois, les deux maîtres élus ne pouvaient être réélus l'année suivante, mais pouvaient l'être de nouveau deux ans après.

Le Statut, passant alors au cérémonial de la prestation de serment, décréta que « quand les deux *Stettmeister* auraient été institués » on inviterait le *Landvogt* à présider l'assemblée. Le greffier de la ville donnait lecture aux maîtres et conseillers du serment tel qu'il est inscrit d'ancienne date dans le protocole de la ville, ils prêtaient ce serment publiquement, toutes portes ouvertes, devant Dieu et les saints, en présence de ceux qui les ont élus, et si quelqu'un du peuple désirait connaître le serment ou l'entendre prononcer, il devait être fait droit à sa demande.

L'élection des chefs de tribus suivait immédiatement. A cet effet, les quartiers et les tribus se réunissaient de nouveau, chacun dans son *poêle* respectif, et nommaient ceux d'entre eux auxquels ils accordaient leur confiance. Le règlement municipal passe ensuite aux délibérations du Conseil et ordonne que s'il survient des circonstances qui rendent le concours des chefs de tribus nécessaire aux délibérations des maîtres et conseillers, ceux-ci devront les convoquer, ou bien aussi ils devront convoquer, outre les chefs de tribus, autant d'électeurs qu'ils le jugeront nécessaire, et les résolutions prises par cette assemblée générale avaient force de loi pour la communauté entière.

Pour ce qui concerne les délibérations mêmes, si quelqu'un s'avisait de divulguer ce qui avait été traité dans ces délibérations, comme aussi dans les élections, ou de désigner des personnes dans le but de les exposer à la malveillance publique, il devait être exclu du corps municipal et ne pouvait plus exercer aucune charge de la ville.

Telle est la constitution municipale que la ville d'Obernai se

donna au XVe siècle, qui se maintint dans toute son intégrité pendant les deux siècles suivants, fonctionnant avec une régularité parfaite et qui ne déchut qu'à l'époque qui vit disparaître partout les libertés municipales.

Les fonctionnaires à cette époque étaient déjà très nombreux. A la tête des employés proprement dits se trouvait le greffier syndic (*Stadtschreiber*) dont la charge était de haute importance, aussi était-il un jurisconsulte gradué. Puis venaient le *Steinburger*, chargé d'opérer le recouvrement de l'impôt municipal dit *Gewaff*, le *Zinsmeister* ou percepteur des rentes de la ville, les *Zolleinnchmer*, receveurs des droits d'octroi, de péage et du droit d'entrée des Juifs, les *Veinsticher* qui recouvraient la gabelle du vin; les *Kirchen*, *Spital*, *Gutleuthaus* chargés de la perception des rentes de l'église, de l'hospice et de la léproserie. Puis venaient les petits employés, les *Rathsboten* ou appariteurs des magistrats, les *Gerichsboten* ou appariteurs de la justice; les *Läufferboten* ou messagers courriers, *Hauptkant* ou concierge de l'Hôtel de Ville chargé aussi d'organiser les repas qui se faisaient à l'occasion des fêtes publiques, le *Wachmeister* ou préposé de la garde, les *Scharwach-knecht* ou gardes de ronde, les gardiens de tours (*Kapellthurmwächter*), les concierges des portes (*Thorhüter*). Les *Bangardes* (gardes champêtres) étaient au nombre de six; les gardes forestiers étaient aussi au nombre de six. Il y avait un surveillant des mendiants, un préposé aux irrigations, un autre au balayage. Venait ensuite une série d'inspecteurs, trois pour les grains, trois pour le pain, trois pour les viandes, trois pour les poissons et harengs, et un scelleur de vin; il y avait enfin les employés d'église, le sacristain, l'organiste, le souffleur d'orgue, les fossoyeurs et six sonneurs. La ville avait aussi un architecte, un maître tailleur de pierres et un maître charpentier. Les chirurgiens, baigneurs et sages-femmes figuraient aussi comme fonctionnaires publics, ils étaient nommés par le magistrat et assujettis au serment.

Il me reste à vous dire quelques mots sur l'organisation judiciaire et militaire.

La plupart des villes impériales parvinrent à s'approprier la charge prévôtale et à joindre ainsi le pouvoir judiciaire à leurs attributions politiques et municipales.

Le prévôt avait à exercer ses fonctions au nom de l'Empire et était par conséquent un fonctionnaire impérial. Aussi chaque fois que la charge prévôtale fut transmise à un nouveau titulaire, c'était l'empereur qui annonçait cette nomination au maire de la ville. Chaque nouveau prévôt était tenu de prêter à la ville son serment tel qu'il était consigné dans le livre des statuts et en vertu duquel il s'engageait à être fidèle et gracieux envers la ville, à ne porter aucune atteinte aux anciens droits et usages du tribunal, à juger, sans distinction de riches et pauvres, les nobles au *Selhof*, et les bourgeois sous la *Laube*, d'après la sentence prononcée par les juges, à ne toucher ni au corps ni aux biens de qui que ce fût, à moins de l'assentiment du magistrat et du conseil, à ne nommer enfin de sous-prévôt ni d'appariteurs de justice qu'avec le même assentiment et à ne choisir ces fonctionnaires que parmi les bourgeois indigènes.

Les revenus de l'office de la prévôté consistaient dans la perception des amendes pécuniaires imposées par le tribunal de justice et surtout dans la confiscation des biens de ceux qui étaient condamnés pour crimes. Le prévôt avait encore le droit à la succession des suicidés, comme aussi aux successions échues sans héritiers. Toutefois l'exercice du droit de confiscation était souvent mitigé par une transaction conclue à l'amiable avec la famille du condamné. A ces revenus, il faut ajouter une petite redevance dite des *Forsthübner*, qui primitivement était prélevable en nature sur un certain nombre de maisons de la ville et plus tard fut convertie en rente pécuniaire.

Le prévôt présidait le tribunal de justice, recueillait les voix et veillait à l'exécution des sentences, mais il n'avait pas de jugement à rendre, pas de sentence à porter ; conformément aux anciennes institutions germaniques, c'était là l'attribution exclusive des échevins de justice élus par la communauté et c'était ainsi que la justice émanait du peuple même.

A Obernai, le tribunal siégeait pour les nobles sur la place dite *Selhof*, et pour les bourgeois sous le portique dit *Laube*.

La justice des nobles ne fonctionna que jusqu'au commencement du XVIe siècle, car, à cette époque, la plupart des familles nobles d'Obernai avaient disparu ; la dernière sentence est de 1507.

Le tribunal bourgeois de la *Laube* se composait de treize juges ou assesseurs. Ceux-ci se renouvelaient chaque année et étaient élus par les autorités nouvellement constituées. Le lendemain du *Schwörtag* ou renouvellement du magistrat, après qu'on avait procédé à l'installation des neuf chefs de tribus, ceux-ci s'adjoignaient aux bourgmestres et conseillers pour procéder à l'élection des échevins de justice. Comme les deux anciens bourgmestres faisaient partie de droit du tribunal, les suffrages ne portaient plus que sur onze membres dont deux devaient être choisis dans le Conseil et un dans chacune des neuf tribus. L'élection des treize juges était suivie de celle de trois procureurs (*Fürsprecher*) qui avaient à faire les fonctions d'avocat et à porter la parole au nom des parties. Les uns et les autres prêtaient alors le serment particulier consigné dans le livre des statuts. Les séances judiciaires ordinaires se tenaient régulièrement le mercredi de chaque semaine, c'est ce qu'on appelait le plaid hebdomadaire (*ordinari Wochengericht*). Les séances extraordinaires étaient convoquées par le sous-prévôt sur la demande des parties.

Au son de la cloche, les treize juges étaient tenus de se rendre

à la section et de siéger pendant trois heures. Ces séances se tenaient primitivement en plein air, sous le portique de l'Hôtel de ville dit *Laube*, mais dès la moitié du XVI[e] siècle, les séances commençaient déjà à se tenir à huis clos, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, qui fut spécialement appropriée à cette destination au commencement du siècle suivant.

En examinant la nature des causes qui étaient portées devant ce tribunal, il faut d'abord parler de la juridiction criminelle. Si celle-ci relevait exclusivement du prévôt et du tribunal de justice, par contre le magistrat avait à prêter son concours à ces procédures dans l'intérêt de la bourgeoisie. A lui appartenait l'initiative de toute procédure criminelle, et il était chargé de procédér à l'arrestation des prévenus, d'instruire leur cause, de constater qu'il y avait lieu de les traduire devant le tribunal, car en vertu de son serment, le prévôt ne pouvait toucher ni au corps ni aux biens d'aucun bourgeois, à moins de l'assentiment du magistrat. Les sentences criminelles étaient rendues au nom du sous-prévôt et des treize juges. C'était la ville de Strasbourg qui fournissait son propre maître des hautes-œuvres pour l'exécution des sentences capitales, et les appariteurs de justice allaient le chercher officiellement. Le condamné désignait lui-même le prêtre qui devait l'assister dans ses derniers moments ; il était conduit au lieu de l'exécution sous l'escorte d'un détachement de la milice bourgeoise ou bien de la compagnie des mousquetaires. C'était la ville qui supportait les frais de l'exécution.

Les sentences criminelles non capitales et l'application de toutes les peines infamantes s'exécutaient au pied de la potence, comme les sentences capitales. Certaines de ces condamnations étaient suivies d'*urphedes* : c'étaient des engagements écrits par lesquels le condamné promettait sous foi de serment de ne tirer aucune vengeance de sa condamnation, ni contre le magistrat, ni contre les bourgeois de la ville.

Si de la juridiction criminelle on passe aux affaires appelées aujourd'hui correctionnelles on constate que tous les méfaits qui n'étaient punissables que du pilori, ou d'autres peines corporelles qui n'entraînaient aucune peine infamante, ainsi que les contraventions aux règlements de police, étaient du ressort du magistrat et ne devaient pas être portées devant le tribunal de justice. Non seulement le magistrat jugeait toutes les causes de cette nature, mais la caisse municipale percevait toutes les amendes pécuniaires prononcées.

La juridiction civile était, de même, partagée entre le magistrat et le tribunal de justice. Au tribunal appartenaient les affaires de la juridiction contentieuse, telles les proscriptions, les saisies de biens, les affaires de créances, d'injures graves, de dommages-intérêts, d'héritages et enfin les affaires relatives aux droits des bâtiments. Toutes ces affaires étaient du ressort du tribunal chaque fois que les parties demandaient justice; mais quand ces mêmes parties se présentaient spontanément devant le magistrat pour obtenir une décision amiable, dans le but d'éviter les frais de justice, le magistrat avait le droit de s'en occuper.

Par contre, étaient du ressort exclusif du magistrat toutes les affaires ayant rapport à la juridiction gracieuse; c'est en sa présence que les héritiers étaient mis en possession des héritages non contestés, que se constituaient les tutelles et curatelles, que se contrôlaient les comptes des tuteurs et curateurs.

Toute justice locale avait sa cour d'appel, laquelle était facultative pour les villes libres. Le tribunal d'appel d'Obernai était celui de la ville d'Ulm, en Souabe. Après la sentence prononcée par le tribunal des treize juges, il était accordé aux parties un délai de huit jours pour qu'elles puissent délibérer avec leurs procureur et conseillers sur l'opportunité de l'appel. La demande d'appel étant faite au tribunal des Treize et reconnue par eux, la

partie appelante prenait l'engagement de se conformer à la décision du tribunal d'Ulm, et déposait en même temps une somme de soixante-dix florins rhénans pour couvrir les frais de l'appel. Ces formalités remplies, les actes de la procédure étaient scellés et expédiés à Ulm par un messager spécial. Le messager d'Ulm qui rapportait la sentence était reçu officiellement par les treize juges qui notifiaient alors la sentence aux parties intéressées.

Le tribunal d'Obernai jugeait non seulement les affaires concernant la ville, mais était fréquemment appelé à juger des affaires qui lui étaient soumises volontairement par d'autres localités voisines et même éloignées, ce qui prouve la confiance qui était accordée à son impartialité.

Quant à l'organisation militaire, elle était assez simple. La ville était d'abord tenue à fournir un contingent pour les expéditions romaines, c'est-à-dire pour les guerres faites dans l'intérêt de l'Empire. Ce contingent a varié entre cinq cavaliers, plus vingt-un piétons et deux cavaliers, plus quatorze piétons. Dans les derniers temps, cette charge s'acquittait en subsides pécuniaires, sauf pour les contingents extraordinaires que les États fournissaient quelquefois pour la guerre contre les Turcs. En outre la ville, suivant le besoin des circonstances, avait à concourir à l'organisation défensive de la province, d'après les décisions prises dans les assemblées provinciales. Ces contingents, parfois très considérables, étaient pris ordinairement dans la bourgeoisie.

Si, à partir de la fin du xve siècle, les villes n'eurent plus à soutenir de guerre privée pour leur propre compte, elles ne cessaient pas d'être obligées de pourvoir à leur propre sécurité, car ce n'est que pendant la guerre de Trente ans que les dix villes de la *Landvogte* commencèrent à être occupées par des garnisons impériales, et encore n'acceptèrent-elles cette charge qu'avec beaucoup de répugnance.

Le noyau de la force militaire des villes consistait alors dans leur propre bourgeoisie. Aussi, parmi les charges qu'impliquait le droit de bourgeoisie, celle de concourir à la défense de la ville en temps de guerre, était considérée comme la plus essentielle. A cet effet la bourgeoisie était répartie en sections (*Rotten*) commandées chacune par un chef (*Rottmeister*). Chaque tribu avait à fournir un certain nombre d'hommes pour le service actif. Des revues et des inspections d'armes (*Gewehrmusterungen*) se faisaient à des époques déterminées sur la place du *Kornmarkt*. En temps de guerre cette force militaire indigène était renforcée par des soldats mercenaires (*Soldner*) que la ville prenait à sa solde, en nombre plus ou moins considérable suivant les circonstances, et qu'elle congédiait quand le danger était passé. Ces mercenaires, en qualité de gens exercés au métier des armes, étaient chargés du service permanent et surtout de la garde des portes. Enfin il y avait deux compagnies de tir, celle des arbalétriers et celle des arquebusiers. Chacune de ces Sociétés avait son chef, qui était élu annuellement, puis un greffier et un conseil, composé de sept membres pour les arbalétriers, de quatre pour les arquebusiers. Chacune de ces Sociétés avait ses statuts particuliers, sa caisse spéciale et même des biens-fonds. D'après un ancien usage, la ville faisait annuellement à ces Sociétés un cadeau de quatorze livres deniers pour l'achat de vingt-huit paires de culottes ou bas de chausses. L'émulation entre les diverses compagnies de tir était entretenue par des tirs publics.

L'équipement militaire pour les bourgeois consistait, au xve siècle, en harnais de fer, casques, piques longues et courtes, hallebardes, épées longues, mousquetons avec fourchettes, fusils simples. Outre les armes qui étaient entre les mains des bourgeois, il y avait un dépôt de munitions de guerre à l'arsenal,

Quelques centaines d'arquebuses à croc se trouvaient placées sur les différentes tours de l'enceinte de la ville. Celle-ci possédait aussi une vingtaine de pièces d'artillerie parmi lesquelles il y avait des fauconnaux, des pierriers et des pièces de campagne. Quelques-unes, les plus grosses, se trouvaient dans la cour dite *Stadthof*, les autres sur les murs d'enceinte.

La ville était protégée par un double mur percé de meurtrières et flanqué de tours rondes et carrées, ainsi que par un double fossé qui était constamment submergé. Quatre portes, correspondant aux quatre quartiers, donnaient entrée dans la ville. Chacune de ces portes présentait deux tours qui livraient passage à travers la double enceinte et qui étaient munies de herses et de pont-levis. Les tours étaient crénelées, les murs surmontés de toitures ou de machicoulis. Une galerie intérieure ou chemin de ronde favorisait la circulation tout autour de la ville.

Le recueil des ordonnances indique les mesures de sûreté et de défense à prendre en temps de guerre, et tout d'abord l'enrôlement de mercenaires, puis on procédait à des revues d'armes, à la vérification des fortifications, à l'acquisition de munitions de guerre.

A l'approche du danger, le magistrat nommait quatre capitaines chargés de diriger la défense et ayant chacun une porte à surveiller ; un corps d'archers spécialement soldé était chargé de faire une patrouille permanente, les tours se garnissaient de vigies. On publiait des règlements de police très sévères ; non seulement il était défendu de s'enrôler dans les armées étrangères, de vendre des armes ou munitions, d'aliéner les provisions de denrées, mais on intimait l'ordre à tous les bourgeois absents de rentrer dans la ville pour concourir à la défense ; il était défendu d'héberger des étrangers inconnus et les domestiques étrangers étaient tenus au serment. Les femmes et les enfants étaient con-

signés dans les maisons. Le serment de bourgeoisie, qui était prêté chaque année, prescrivait à chaque bourgeois de courir aux armes au son du tocsin, que ce fût pour incendie ou attaque hostile, puis de rejoindre sa tribu et de ne pas abandonner sa bannière dans les sorties. Les bourgmestres et conseillers se réunissaient immédiatement pour donner tous les ordres nécessaires. Obernai supporta plusieurs sièges et fut pris à plusieurs reprises, entre autres par les Suédois qui le saccagèrent en 1636.

Plusieurs des villes qui composaient la Décapole ont conservé leur cachet ancien, telles Rosheim, Obernai, Kaysersberg, Turckheim qui présentent leurs enceintes fortifiées avec de nombreuses tours, qui ont encore de vieux monuments restaurés et entretenus avec soin. Obernai, entre autre, possède son ancien Hôtel de ville restauré en 1847 et agrandi dans le même style. La salle de justice qui est aujourd'hui la salle de délibération du Conseil municipal est des plus curieuses. Au centre du plafond se trouve l'aigle d'Autriche à deux têtes et tout autour des peintures allégoriques représentant les huit vertus cardinales. Autour de la salle, sur trois côtés, des peintures à fresque représentent les douze commandements de Dieu tirés de l'histoire sainte et dont les personnages sont représentés avec les costumes de l'époque; au-dessus de la porte d'entrée se trouve une peinture représentant le Jugement dernier. Enfin sur le quatrième côté de la salle se trouvent trois larges fenêtres : celle du milieu était réservée au juge, elle était ornée dans sa partie supérieure d'un hibou, signe de la vigilance, et sur les côtés de branches de roses.

La fenêtre de gauche qui était réservée à l'accusé, porte comme emblème une colombe et des fleurs de lis, signes de l'innocence tant que la condamnation n'a pas été prononcée.

La fenêtre de droite était à la place de l'avocat et porte comme emblèmes un perroquet et des fleurs de pavot.

Les serrures des portes sont des plus compliquées et portent des ciselures très remarquables. On conserve dans cette salle tous les étalons des anciens poids et mesures qui servaient aux transactions ; on y remarque en outre un immense vidercome dont l'usage est inconnu, mais qui est formé avec le membre viril d'un cheval. Les vieilles archives de la ville, convenablement classées, sont conservées avec grand soin et renferment des pièces excessivement curieuses.

Si j'avais pu prévoir l'honneur qui m'a été fait d'appartenir un jour à l'Académie de Mâcon, j'aurais pu, à l'époque où je débutais comme garde général à Obernai, recueillir, dans ces archives, bien des documents qui m'auraient permis de rendre plus intéressante la communication que je viens de faire à l'Académie.

J'avoue que j'ai habité Obernai pendant plusieurs années sans me douter de ses origines et je suis persuadé que la plupart de ses habitants ignorent comment étaient administrés leurs ancêtres ; il est cependant resté quelques légendes dont l'une est assez curieuse et dont j'ai pu difficilement trouver l'explication. On dit souvent « un tel a le pistolet » : au temps où j'habitais Obernai le possesseur de ce fameux pistolet était un confiseur du nom de Pimbel ; sur ma demande on me répondit, c'est un dicton qui signifie que Pimbel est l'habitant le plus grossier de la localité ; il justifiait du reste sa réputation. Or, voici l'explication de ce dicton. En 1517, l'empereur d'Allemagne vint visiter sa bonne ville d'Obernai, il fut reçu en grande pompe, un grand banquet lui fut offert où le vin du cru fut versé en abondance ; Sa Majesté eut l'amabilité de complimenter le bourgmestre sur la qualité de ce vin ; celui-ci, nommé Johaim Gœrg

Felgener répondit : « Nous sommes heureux, Sire, de votre appréciation, mais nous en avons encore du meilleur que nous réservons pour une meilleure occasion. ». L'Empereur s'abstint à ce moment de relever l'impertinence ; le lendemain, alors que les autorités reconduisaient Sa Majesté jusqu'en dehors des fortifications, le bourgmestre lui fit ses adieux en lui faisant remarquer le point où le cortège s'arrêtait et qui était celui de l'emplacement de la potence. A ce nouveau manque de convenance, l'Empereur sortit des fontes de sa selle un pistolet, et en l'offrant au bourgmestre, lui dit : « Je vous autorise, si jamais vous trouvez plus grossier que vous, à lui brûler la cervelle avec cette arme. » Depuis lors, le fameux pistolet, au figuré bien entendu, est attribué à celui qui se fait le plus remarquer par sa grossièreté.

Cette petite ville d'Obernai si pittoresquement bâtie au pied du mont Sainte-Odile a donné le jour à cette sainte si chère à tous les Alsaciens ; elle était la fille du duc Adalricus d'où est sortie la maison de Habsbourg qui règne encore aujourd'hui en Autriche.

Le monastère de Sainte-Odile, racheté en 1869 par l'évêché de Strasbourg avec l'aide d'une souscription, restauré complètement, est un lieu de pèlerinage très fréquenté par les Alsaciens et les Lorrains qui s'y portent en foule chaque année, le lundi de la Pentecôte. On y jouit d'une vue splendide sur toute l'Alsace, ses environs immédiats avec son mur païen, vestige bien conservé de la domination romaine, avec ses vieux châteaux féodaux de Rathsamhausen, Lutzelbourg, Guirbaden, Kagelfels, Hagelschlosse, Truttenhausen, Niedermunster, Andlau, Spesbourg, Saint-Gorgon, sont des plus intéressants et attirent de nombreux touristes qui reçoivent au couvent une charmante hospitalité offerte par de braves sœurs, et si un jour vous allez à ce

couvent de Sainte-Odile, je suis certain que vous en rapporterez un précieux souvenir et que vous ne serez pas de l'avis d'Edmond About qui, après avoir été le bien reçu pendant de longs jours, disait dans ses lettres d'un bon jeune homme à sa cousine Madeleine : « Les sœurs de Sainte-Odile sont sales à faire peur et les frères bêtes à faire peine » Je suis heureux au contraire de rendre justice à ces braves sœurs en souvenir des bons soins qu'elles prodiguent à tous ceux qui visitent leur demeure et de l'accueil tout particulier qu'elles réservaient aux forestiers.

GALLAND,
Membre titulaire.

JEAN DE SIRAUDIN

SEIGNEUR DE SAINT-LÉGER[1]

On pourrait intituler ce modeste article : *Un antiligueur mâconnais*, car la part prise par le personnage dans les guerres de la Ligue, est un des côtés saillants de son histoire.

Les guerres de la Ligue, dont nos campagnes mâconnaises eurent particulièrement à souffrir, ont été déjà racontées à diverses reprises. Pour notre Mâconnais spécialement, nous avons les *Mémoires* du maréchal de Tavannes, le récit donné par Juénin dans sa *Nouvelle histoire de Tournus*, reproduit et augmenté par l'auteur des *Révolutions de Mâcon* sur le fait de la religion. A ces œuvres déjà anciennes j'ajouterai, si on me le permet, l'étude que j'ai donnée dans la *Revue littéraire de l'Ain* (année 1879) sur ces *guerres de la Ligue dans le Mâconnais et la Bresse*.

Nous connaissons, à l'aide de ces récits, les événements principaux qui marquèrent ces longues luttes entre Royaux et Ligueurs, les faits de guerre plus ou moins sérieux dont furent témoins nos régions, et les personnages les plus remarquables qui étaient à la tête des deux partis.

Il n'en est pas de même de certains acteurs secondaires qui prirent part à ces luttes armées, enrôlés soit sous la bannière des Royaux, soit sous celle de la Ligue, bataillant de ci et de là pour

1. Lu à la séance du 2 avril 1903.

leur parti, pillant et rançonnant au besoin les campagnes pour supplément de solde, puis, quand la paix générale fut signée, rentrant chez eux, sur leurs terres s'ils en avaient, et suspendant au ratelier épées et mousquetons pour s'occuper de leurs propres affaires.

Tel fut Jehan de Sirauldin, dont la brève histoire va suivre. Il était l'un des quatre fils d'honorable Nicolas Sirauldin, notaire royal en 1570, qui a été la tige de la famille mâconnaise de ce nom, si honorablement connue jusqu'à nos jours.

Devenu l'un des hommes d'armes du royaliste Tavannes, il fut naturellement du parti des Royaux, alors que la ville de Mâcon s'était déclarée pour la Ligue. Aussi, dès que les hostilités furent déclarées entre Ligueurs et Royaux, dût-il se mettre en campagne et prendre part à ces multiples petites expéditions, escarmouches, surprises, attaques de châteaux, qui furent la caractéristique de ces guerres en nos régions. Malheureusement, il ne signale aucune de ces campagnes dans son livre de raison, qui existe encore. Il se contente d'y énumérer, avec une juste fierté, les blessures qu'il reçut « en servant le parti du roy pendans la Ligue, savoir, cinq grandes playes venant de coupz d'épée à travers le corps, en la teste où il a esté trepané, un coup de mosquet en l'une des jambes, cinq chevaux tuez soubs luy, cinq fois prisonnier... »

C'étaient d'honorables états de service ajoutés au titre de *capitaine du Roy* qu'il avait reçu. Mais, ainsi que je l'ai dit plus haut, dans ces bandes de Ligueurs et de Royaux, on savait piller, rançonner, comme on savait se battre. Voici en effet que je lis, non plus au livre de raison déjà cité, mais dans un titre des Archives départementales (série B. 919) qu'en 1595, messire Jehan Sirauldin entra en armes, avec ses gens, dans l'église de Gibles, pendant la messe, après quoi, profitant de l'effroi général, il

enleva du bétail, et emmena des paysans prisonniers au château de la Motte, près de Sigy-le-Châtel; là, il les tint dans les basses fosses et ne les relâcha que sur une rançon de 143 écus.

C'est là un échantillon de ces ravages exercés par les gens de guerre dans le plat pays, que les États particuliers du Mâconnais signalaient à tant de reprises.

A cette même date (1594), la ville de Mâcon avait renoncé à la Ligue, mais elle se voyait encore menacée par les débris des Ligueurs tant au nord, du côté de Tournus, que du côté du midi. Ainsi, pendant que Jean Siraudin exécutait son coup de main sur les paisibles habitants de Gibles, au mois de mai 1594, un détachement de Ligueurs parti de Thoissey, passant la Saône de nuit, enlevait, presque aux portes de Mâcon, le château de Saint-Léger. Ce château appartenant à la famille mâconnaise de Sagie, alors uniquement représentée par des femmes, fut facile à surprendre. Mais, assez fièrement dressé sur une sorte de promontoir rocailleux et entouré de fossés naturels grâce à la déclivité des terrains, il offrait à nos Ligueurs un poste de facile défense d'où ils pouvaient inquiéter la ville, rançonner la campagne, et concourir aux attaques des Ligueurs de Tournus dirigés par le fils aîné de Mayenne.

La ville de Mâcon s'alarma; et le 31 mai, le capitaine Nicolas Bernard, à la tête de vingt chevaux et de quatre-vingts arquebusiers, vint assiéger la place. La résistance pouvait être longue et l'assaut meurtrier, le château n'étant guère accessible que du côté du couchant, où s'ouvrait une porte à pont-levis donnant sur un fossé plein d'eau. Heureusement, des paysans armés de pics se mirent à l'œuvre et ouvrirent une brèche dans l'une des murailles. Les assiégés demandèrent à capituler, mais des soldats entrés par la brèche, tombèrent sur eux, tuèrent le capitaine Groux avec douze de ses hommes, et firent les autres prisonniers. Nos registres

secrétariaux, qui racontent le fait, ajoutent que les assiégeants n'eurent qu'un blessé, Martin Baril, habitant de la ville [1].

Chose singulière ! c'est ce même château de Saint-Léger qu'un mariage portait, l'année suivante, à messire Jehan de Sirauldin, capitaine et châtelain de Cuisery. En effet, la guerre une fois terminée, il épousait, en 1595, demoiselle Lucrèce de Sagie, dame de Saint-Léger, héritière principale de son frère César de Sagie, mort en 1591. Dès lors, la fortune semblait lui sourire, et en 1603 il augmentait l'importance de sa terre en achetant de messire Thomas Chandon, seigneur de Davayé, des droits de justice haute, basse et moyenne, avec censes et rentes [2].

Malheureusement, la vente d'un quart de Saint-Léger faite aux Demeaux de Marbé par Constance de Sagie, sœur de dame Siraudin (1610), des procès avec des Demeaux et autres malheurs acculèrent le seigneur Siraudin à la ruine, et il dut vendre Saint-Léger, en 1635, à noble Claude Demeaux, lieutenant du Roi en Mâconnais.

Et il écrivait tristement en son livre de raison : « Mes envieux m'ont faict perdre grande partie de la somme de 31.000 livres, par intelligence qu'ilz ont prise aveq des gendres de Giliquin et Constance de Sagie de qui j'avoy acheté leur bien. » — Le dit Giliquin avait aussi épousé une de Sagie et avait par suite quelques droits à Saint-Léger.

Jean Siraudin dépossédé se retira d'abord à Cuisery, et après avoir vu son fils Nicolas lui succéder comme châtelain de cette ville, il se fixa à Chalon. C'est là qu'il mourut, ainsi que sa femme, en 1642, et tous deux furent inhumés, dans un même tombeau, en l'église de Saint-Vincent.

Jean Siraudin n'emporta de Saint-Léger et ne conserva qu'un seul objet, véritable petit trésor de famille. C'était un manuscrit

1. Archiv. commun. B B. 62, E E. 53.
2. Archiv. départ. E. 549.

du xve siècle, intitulé : *Heures du diocèse de Mascon*[1]. Ce manuscrit orné de peintures et miniatures provenait évidemment de la riche et chrétienne maison des de Sagie. Parmi les illustrations de ce volume, on remarque surtout celle qui contient, en cinq petits tableaux d'une certaine finesse, l'histoire légendaire de la révélation faite à saint Odilon, abbé de Cluny, de la part d'un solitaire d'Orient, pour l'établissement de la fête ou Commémoration des Trépassés. Le soin donné par l'artiste à cette page si spéciale, si locale, nous porte naturellement à regarder du côté de Cluny, de ses calligraphes et enlumineurs, pour fixer l'origine de ce manuscrit que rien n'indique d'ailleurs.

Le croirait-on, c'est sur des pages blanches, à la fin du texte, que Jean Siraudin a écrit son livre de raison contenant les dates de naissance de ses sept enfants, et les quelques textes que j'en ai extraits. Évidemment, l'auteur n'a pas eu conscience de cette espèce de profanation. Admettons-le pour son excuse, et tout en utilisant les renseignements qu'il nous a fournis.

Telle fut la carrière assez mouvementée de messire Jehan de Sirauldin. La part qu'il prit aux guerres de la Ligue, la noble alliance qu'il contracta, grâce sans doute à ses services militaires, son passage assez malheureux au château de Saint-Léger, m'ont paru de nature à lui valoir une place parmi les personnages un peu marquants de notre histoire locale. J'ajoute, pour compléter sa notice, que son fils, noble Nicolas de Siraudin, devint par son mérite, substitut du procureur général en la Chambre des comptes de Dijon, qu'il mourut sans postérité, en 1667, et fut inhumé en l'église de Cuisery, dans la chapelle de Tous les Saints.

B. RAMEAU
Membre résidant.

1. Ce précieux volume, conservé dans la famille Siraudin, de Mâcon, était récemment encore la propriété de madame veuve Siraudin-Dejussieu, de Blany, commune de Laizé, près Mâcon.

LES SEIGNEURS DU NOM DE SENECEY

(1113-1408)[1]

Sennecey-le-Grand[2] est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire. Ses hameaux sont : *Saint-Julien*, *Vieil-Moulin*, *Sans*, *Ruffey*. Saint-Julien, avec son église romane, se groupe au pied de la montagne de Saint-Martin-de-Laives; Vieil-Moulin[3] est pour ainsi dire la continuation, au Nord, du bourg de Sennecey; Sans, à l'ombre de hautes montagnes boisées, est riche en antiquités romaines, vestiges de villas, mosaïques[4], etc.; Ruffey, protégé par son vieux manoir, jadis demeure des Nanton, puis des Lugny, se trouve dans un étroit mais pittoresque vallon. La partie principale du bourg de Sennecey possède une gare sur le chemin de fer Paris-Lyon-Méditerrannée, et, dans toute sa longueur, est traversée par la route nationale n° 6.

Quoique Sennecey, *Siniciacus*, soit mentionné dans de très anciennes chartes, Saint-Julien fut, et resta jusqu'à la Révolution, le centre de la communauté et de la paroisse. Au VIe siècle, le

1. Présenté à la séance du 7 mai 1903.

2. Sennecey s'écrivait autrefois avec un seul *n*, Senecey. Je conserve l'ancienne orthographe en ce qui regarde les seigneurs.

3. Jusqu'au Concordat, Vieil Moulin fit partie de la *paroisse* de Saint-Martin de Laives.

4. La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône a publié, dans son tome III, une notice avec planche sur une mosaïque trouvée à Sans.

roi Gontran donne la *chapelle* de Saint-Julien à l'abbaye de Saint-Marcel qu'il avait fondée près de Chalon-sur-Saône. En 885, Charles le Chauve confirme cette donation : *concessimus quicquid Gumtrannus rex ejusdem loci fundator ibi condonavit atque concessit ecclesiam beati Juliani sitam in Siniciaco villa*[1]. Saint-Julien était donc situé dans la *villa* de Senecey. Nous retrouvons cette *villa* au commencement du XIe siècle. Vers l'an 1015, Rainald *de Escouensis*, chevalier, donnait à l'abbaye de Saint-Marcel, pour la sépulture de sa femme *Poncia*, la terre qu'il avait dans la villa de Senecey, *de Seniciaco*; cette terre, partagée avec celle de Bertrand d'Ouroux, *de Oratorio*, comprenait deux vignes et deux curtils[2]. Vers le même temps, les religieux de Saint-Marcel se plaignirent à un nommé Durand du préjudice qu'il leur causait en retenant certains biens du monastère. Craignant que cette injustice ne fût une cause de perdition pour son âme, Durand leur restitua, l'an 1016, ce qu'il tenait, soit dans la villa d'Ouroux, *Oratorii*, soit dans la villa de Senecey, *de Seniciaco*[3].

L'église de Saint-Julien date en grande partie du XIIe siècle. Le culte y a cessé en 1831 ; à ce moment, on dédiait l'église neuve de Sennecey, bâtie sur l'emplacement de l'ancien château des seigneurs. La nef de l'église de Saint-Julien, les collatéraux et la chapelle Broard, ont été séparés du chœur par un mur , et vendus, ainsi que le cimetière ; cependant, on conserva le chœur, la chapelle des seigneurs de La Tour et celle des seigneurs de Lugny ou de Ruffey. Cette dernière, classée comme monument historique,

1. Bibliothèque nationale, fonds latin, vol. 17091, *Cartulaire de Saint-Marcel*.

2. Bibliothèque nrtionale, fonds latin, vol. 17091, *Cartulaire de Saint-Marcel*, f° 44 verso.

3. Bibl. nat., fonds latin, vol. 17091, *Cartulaire de Saint-Marcel*, f° 11 r° et v°.

possède de curieuses peintures murales [1]. Le chœur de l'église de Saint-Julien a été réparé ou reconstruit dans les premières années du xve siècle; la clef de voûte est aux armes pleines de Toulongeon : *de gueules, à trois jumelles d'argent.* André de Poupet, évêque de Chalon, fit la « dédication » de l'église en 1488 [2].

D'après Courtépée, la chapelle de Saint-Médard, à Sans, serait la plus ancienne du pays. « On s'y cachait du temps des guerres et on y célébrait les Saints Mystères dans les premiers temps du christianisme [3]. » Un tombeau romain, sous lequel jaillit une source, est couché contre le flanc méridional de ce petit édifice.

La tradition dit que c'est le tombeau de saint Médard, évêque de Noyon. Le 8 juin, jour de la fête de ce saint, de nombreux pèlerins viennent puiser de l'eau à cette source; on lui attribue une vertu curative ou miraculeuse pour la guérison de la fièvre.

On ne pourrait dire à quelle époque se forma la terre de Sennecey, ni le moment où les seigneurs de ce nom y bâtirent leur *maison-fort*. Il faut arriver au commencement du xiie siècle pour parler avec certitude de ces temps lointains. Alors cette terre comprend Sennecey et ses hameaux, les villages de Saint-Ambreuil et de Jugy, de grands espaces couverts de bois entre Sennecey, Saint-Cyr et Varennes, des biens à Laives, principalement sur le versant nord de la montagne de Saint-Martin à Sermaizey,

1. La chapelle de Lugny fut fondée au xve siècle par Claude de Lugny, seigneur de Ruffey. Jean de Lugny, chevalier, seigneur de Ruffey, conseiller et chambellan du Roi, son bailli et maître des foires de Chalon, et dame Jeanne de Bauffremont, sa première femme, reposent dans le caveau de cette chapelle.

2. J'ai publié, dans la 1re année de l'*Écho religieux de Sennecey-le-Grand*, le compte des échevins de Saint-Julien, de l'année 1485, relatif à cette « dédication ».

3. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. III, p. 400, édition de 1848.

d'autres terres près du Mont Saint-Vincent, au delà de la Guye, des propriétés à Mepilley, hameau de Sevrey, et des fonds du côté de Tournus.

Il est fait mention du *château* de Senecey au XIIe siècle. Mais qu'était-il alors? on ne le sait. Jean de Toulongeon, seigneur de Senecey, maréchal de Bourgogne, employa, en 1423, la rançon de Jean Stuart, connétable d'Écosse, à la construction de la grosse tour et du portail du château de Sennecey [1]. Stuart avait été fait prisonnier à la bataille de Cravant.

La chapelle du château était de date très ancienne; on trouve, vers 1130, Julien, chapelain de Senecey, *Julianus, capellanus Senicei* [2]; Bernard est chapelain de Senecey en 1193 et 1197 [3]. Jean de Senecey, chevalier, la fit reconstruire en 1377 et y fit la fondation d'une messe chaque jour et de trois chapelains. Clauda de Toulongeon, alors veuve de Jean de Bauffremont, seigneur de Soye, porta le nombre des chapelains à cinq, en 1481. Enfin, Nicolas de Bauffremont, baron de Senecey, la restaura au XVIe siècle; les chapelains prirent le nom d'*orateurs de Monseigneur de Senecey*. Plusieurs seigneurs de Senecey avaient été inhumés dans cette chapelle; quand, en 1824, on démolit le château et la chapelle, leurs restes furent transportés dans l'église de Saint-Julien.

La justice seigneuriale était rendue d'abord par un prévôt; Girard est prévôt de Tibert de Senecey en 1145, *Girardus, prepositus Tiberti de Seniceo* [4]. Il est fait mention de Gaultier, prévôt de Senecey, en 1268; ses fils Renaud et Richard font alors une donation à l'abbaye de La Ferté [5]. Au XVe siècle, c'est le châte-

1. Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 2858, f° 66 v°.
2. Archives départementales de Saône-et-Loire, H. 24.
3. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 25.
4. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.
5. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 28.

lain du seigneur de Senecey qui administre la justice; il tient souvent ses *jours* ou *assises* à Laives[1]. Plus tard, et jusqu'à la Révolution, le seigneur a un bailli; cet officier tenait ses audiences dans la *maison du greffe,* à Sennecey.

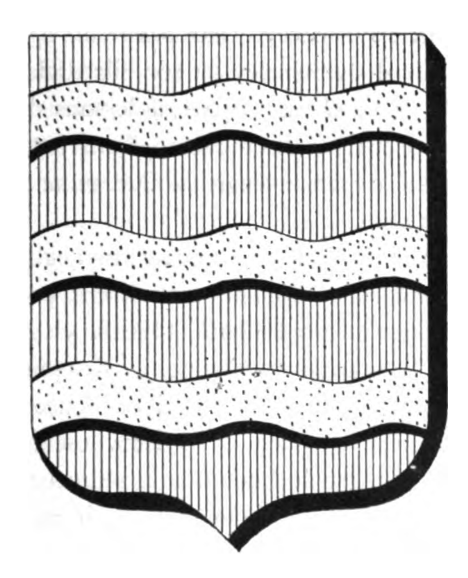
Les anciens seigneurs de Senecey rendaient foi et hommage à l'abbé de Tournus, pour leurs propriétés en deçà de la Grosne, du côté de Tournus, et à l'abbé de Saint-Pierre de Chalon, pour les vignes des *Plantes* et le bois de la *Forestille,* sis sur le versant Est de la montagne de Saint-Martin de Laives. En 1325, le seigneur reprend de fief du duc de Bourgogne. Dans ces différentes reprises de fief, la tour de Senecey est toujours exceptée : *excepta turre, la grant tour exceptée.*

BERNARD-JEOFFROY

Lorsque, pour la première fois, l'histoire cite le nom d'un seigneur de Senecey, l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne s'établissait dans la forêt du grand Bragny. Depuis quelque temps, l'abbé Étienne, de Cîteaux, cherchait dans le Chalonnais un lieu propice pour fonder un nouveau monastère. Les comtes de Chalon, Savaric et Guillaume, et l'évêque de cette ville, Gaultier de Couches, en ayant été informés, ils en éprouvèrent une grande joie, *qui vehementer inde gaudentes,* et employèrent tout leur crédit pour que l'abbé Étienne s'arrêtât dans le Chalonnais et y bâtît son monastère. Les solitudes du grand Bragny lui plurent, et aussitôt, Savaric et Guillaume lui donnèrent ce qu'ils possédaient dans ces bois. Les seigneurs du voisinage suivirent l'exemple des comtes de Chalon, et, pendant deux siècles, l'abbaye de La Ferté reçut leurs nombreuses donations. Ces chartes, conservées main-

1. Archives communales de Laives.

tenant aux Archives départementales de Saône-et-Loire [1], forment un fonds très précieux pour l'histoire de notre contrée; c'est en les compulsant, pour établir le *Cartulaire de La Ferté*, que j'ai pu retrouver les noms des anciens seigneurs de la *Maison de Senecey* et en donner la généalogie.



ARMES DES SEIGNEURS DE SENECEY

« DE GUEULES A TROIS FACES ONDÉES D'OR »

Bernard-Jeoffroy, seigneur du château de Senecey, *Bernardus-Jeoffridus, dominus castri Senicei*, est témoin, en 1113, d'une donation faite à l'abbaye de La Ferté par Arleius de Marcilly; cette donation comprenait un moulin au-dessous du monastère et un pré joignant ce moulin. Alard de Senecey et Richard de

1. Quelques chartes se trouvent aux Arch. dép. de la Côte-d'Or, H. 567; elles concernent les propriétés de l'abbaye dans l'Autunois.

Senecey sont aussi témoins[1]. L'année précédente, 1112, Alard avait été témoin de la donation faite aux religieux de La Ferté, par le même Arleius de Marcilly, d'une terre entre Lenoux et Sermaizey[2], au-dessous du mont Saint-Martin, à l'endroit où les moines font une carrière, *ut ibi perrariam facerent*, et prennent la pierre pour bâtir leur monastère. Cette terre se trouvait près du chemin tendant à Senecey, *viam quæ tendit apud Seniceum*[3].

Vers 1113, Alard de Senecey et son fils Richard donnèrent aux religieux de La Ferté une vigne au-dessous du mont Saint-Martin, près de la carrière des moines; Alard reçut en échange un manse à Sans; ce manse venait de Guillaume de Brancion et de son fils Josserand[4].

Lorsque Gaultier de Couches[5] gouvernait l'église de Chalon, *Serrebrunnus* de Charolles donnait à Philibert, premier abbé de La Ferté, et à ses moines Hilbold, Opizon et Constantin, ce qu'il avait dans le moulin de Grosne, *de Graunne*, et dans les terres de *Raarenchi* ou *Raarens*; Alard de Senecey et Liébaud de Ver sont témoins[6]. Alard de Senecey est encore témoin d'un accord entre l'église de Chalon et le seigneur de *Froges*, au sujet de la prévôté de Boyer[7]. On voit, quelques années après,

1. Arch. comm. de Laives.

2. *Lenoux* et *Sermaizey*, hameaux de *Laives*, canton de Sennecey-le-Grand, arrondt de Chalon-sur-Saône. Une charte du *Cartulaire de Cluny* (1103-1104) cite Bernard, surnommé *Nigricorius*, et *Gausceramnus*, son frère, chevaliers d Senecey, *milites de Seneciaco* (Bruel, *Recueil des chartes de Cluny*, t. V, p. 178 et 179, ch. n° 3822).

3. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24. Ce chemin s'appelle encore *la rue des Perrières*; il passe à côté de la grange de *la Perrière* qui appartenait aux religieux de La Ferté. Les anciennes carrières des moines touchent à ce chemin.

4. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.

5. Gaultier de Couches était évêque de Chalon en 1080; il mourut en 1121.

6. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.

7. Bibl. nat., *Collection Bourgogne*, vol. 7, fos 148 vo et 149 ro.

Alard de Senecey et Achard de Senecey témoins de la donation des terres *des Tasches*, à Lalheue [1], près de la forêt de Bragny [2]. Nous trouvons encore, vers ce temps, Achard de Senecey témoin d'une donation faite au monastère de Saint-Marcel, entre les mains de Savaric, comte de Chalon, par un seigneur du nom de Bernard-Jeoffroy, *Bernardus-Jeoffredus* [3]. Peut-être est-ce le seigneur de Senecey.

Je n'ai pu connaître la parenté qui existait entre le seigneur de Senecey, Bernard-Jeoffroy, et Alard de Senecey. Les descendants de ce dernier étaient possessionnés à Saint-Julien et à Saint-Ambreuil; ils sont chevaliers, mais n'ont pas de qualification seigneuriale. La branche d'Alard de Senecey eut une durée presque égale à celle des seigneurs du nom de Senecey ; Hugues dernier descendant d'Alard, est encore cité en 1397, et Jean de Senecey, dernier du nom, mourut vers 1408. Je donne, avec chaque notice sur les seigneurs de Senecey, ce qui regarde l'histoire de la branche d'Alard.

Hugues, chantre de Chalon, et son frère Guy de Fontaines, à la louange des enfants de ce dernier, donnèrent à La Ferté, vers 1115, un pré entre Mépilley et La Charmée [4], *inter Mispiliacum et Chalmeiam*. Les donateurs louent aussi Bernard-Jeoffroy de Senecey et ses fils Tibert, Jeoffroy et Landric, de qui ils tenaient ce pré en fief [5].

1. *Lalheue*, commune du canton de Sennecey-le-Grand, arrond[t] de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.

3. Bibl. nat., fonds latin, vol. 17091, *Cart. de Saint-Marcel*, f[o] 45 r[o].

4. *Mépilley*, hameau de Sevrey, canton de Chalon-sud. *La Charmée*, commune du canton de Chalon-sud (Saône-et-Loire).

5. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H 24.

TIBERT

Tibert, seigneur du château de Senecey, *Tibertus*, *dominus castri Senicei*, et Richard de Senecey, chevalier, sont témoins, vers 1126, d'une charte par laquelle Hugues et Guillaume, fils de défunt Guichard, prévôt de Givry [1], renoncent aux prétentions qu'ils avaient élevées sur les biens donnés à l'abbaye de La Ferté par leur père [2].

Peu après l'assemblée de Vezelay, où Louis VII avait pris la croix, on annonça la venue en France du pape Eugène III. Le Souverain Pontife était à Cluny le 26 mars 1147. Pendant son court séjour dans cette abbaye, un pauvre ermite, dom Robert, vint déclarer qu'il donnait aux moines de la Ferté un lieu appelé Saint-Nicolas, faisant partie de la forêt de Bragny, et sur lequel il avait construit une chapelle. Ce terrain avait été cédé à dom Robert, sur les conseils de Jotsald, évêque de Chalon, par Hugues, duc de Bourgogne, et par Guillaume, comte de Chalon. La donation de dom Robert est faite en présence du pape Eugène III, à Cluny, *apud Cluniacum ;* le comte de Chalon, Guillaume et Huon, fils du duc de Bourgogne, approuvèrent cet acte, ainsi que Gaultier, évêque de Chalon, lequel consacra l'ermitage de Saint-Nicolas, en présence du Souverain Pontife, du comte de Chalon, de Huon, fils du duc de Bourgogne, de Guy de Verdun, de Bertrand de Saudon, de Hugues Bérald et de Jeoffroy de la Porte. Eugène III vint ensuite à Chalon. Par-devant lui, le comte Guillaume et Huon de Bourgogne firent donation aux religieux de La Ferté du territoire de l'*Exart-*

1. *Givry*, chef-lieu de canton de l'arrondt de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.

Bertrand[1], et de droits d'usage dans la forêt de Bragny. La charte est datée de Chalon, *apud Cabilonem*, dans le temps que le roi Louis VII se préparait à la Croisade. Une première donation de ce territoire avait été faite aux religieux par le même comte Guillaume entre les mains de Barthélemy, abbé de La Ferté, et en présence de Tibert de Senecey, de Landric, son frère, de Hugues Bérald et de Alard de Senecey[2].

Les seigneurs du chalonnais ne paraissent pas avoir pris part à la Croisade de Louis VII. Les chartes de La Ferté ne citent, à ce moment, que le paysan Gaultier le Franc, *Gaulterius Francus*, de Laives, donnant au monastère, à son départ pour Jérusalem, *quando perexit Jherosolimam*, un pré pouvant rapporter une charretée de foin. Gaultier le Franc faisait cette donation à la louange de son frère Hugues et de sa sœur Aita[3].

Par-devant Barthélemy, abbé de La Ferté, et Tibert, seigneur de Senecey, Lambert *Doanellus* et son frère Constantin cèdent aux religieux de La Ferté des terres *ès Tasches*, près de la forêt de Bragny[4].

Entre les mains de Gaultier de Sercy, évêque de Chalon[5], et par-devant Julien, prêtre de Senecey, Pierre, prêtre du mont Saint-Martin (Laives), et Tibert de Senecey, Mile le Roux donne à La Ferté des biens sis entre la Grosne et le Grison, et la faculté de faire passer, par toutes ses terres, l'aqueduc que les moines construiront pour amener, des fontaines de Laives à l'abbaye de La Ferté, l'eau potable nécessaire à leurs usages[6].

1. Ce territoire forma la *Grange de Bertrey*, à l'abbaye de La Ferté.
2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.
3. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.
4. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.
5. Gaultier de Sercy était évêque de Chalon peu après 1126 ; il mourut en 1152.
6. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.

Cette donation des eaux des fontaines de Laives avait été faite aux religieux par Hugues de Cussey; Jocerand, son frère, la confirma en présence de Richard de Senecey [1].

Dans ce même temps, Guy *Neriols*, de Buxy, faisait donation à La Ferté du pré de *Scorchicaballo*, sis entre Sienne [2] et Bertrey; il loue Tibert de Senecey, de qui il tenait ce pré en fief, et Landric, frère de Tibert. Parmi les témoins on voit : Étienne, chapelain de Beaumont [3], Julien, chapelain de Senecey, Bernard-Girard, prévôt de Tibert de Senecey [4]. Moranne le Sourd, *Morannus Surdus*, donne aux moines de La Ferté un pré en *Bainols*; il tenait ce pré de Tibert de Senecey, de Landric, son frère, d'Alard de Senecey et de Richard, son fils [5].

Par-devant Gaultier, évêque de Chalon, et Barthélemy, abbé de La Ferté, Bernard Gros et son fils Jocerand cèdent aux religieux de La Ferté certains biens dont ils leur avaient contesté la possession. Les témoins sont : Tibert de Senecey, Robert de Buxy, Rodolphe, son frère, Bertrand de Ver, Bruno, meunier, de Lalheue [6].

Jocerand de *Choperia* reconnaît, par-devant Guillaume, comte de Chalon, la comtesse de Chalon, Tibert de Senecey et Jocerand de Digoine [7], qu'il a donné aux moines de La Ferté la *Vesvre* sise entre la Chapelle et Sainte-Hélène [8]. Il avait fait cette dona-

1. Arch. comm. de Laives.
2. *Sienne*, hameau de la Charmée, canton de Chalon-sud (Saône-et-Loire).
3. *Beaumont-sur-Grosne*, commune du canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).
4. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.
5. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.
6. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.
7. Jocerand de Digoine avait épousé une nièce de Guillaume, comte de Chalon ; ils eurent pour enfants : Jocerand, Guichard et Alix (*Cart. de La Ferté*).
8. *La Chapelle du Villars* (*chapelle del Vilers*, au XIIe siècle), écart de Villeneuve-en-Montagne, commune du canton de Buxy, arrond^t de Chalon-sur-Saône. *Sainte-Hélène*, commune du canton de Buxy, arrond^t de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

tion entre les mains de Lambert, abbé de Cîteaux, de Barthélemy, abbé de La Ferté, et de Guillaume, abbé de Maizières [1].

Tibert de Senecey vit encore vers 1160. A ce moment il est témoin, avec Richard de Senecey et Julien, prêtre de Senecey, de la donation de la dîme de Saint-Ambreuil faite à La Ferté par Pierre *Bressens*, neveu d'Odon de Condemines, de *Condeminis* [2].

Entre Sennecey et Saint-Ambreuil [3], dans un lieu solitaire, environné de grands bois, aux bords de la Grosne et près du grand chemin de Chalon à Lyon, les seigneurs de Senecey avaient fondé un hospice sous le nom de *Maison-Dieu du Pont de Grosne*. Il n'en subsiste aucun vestige. L'endroit choisi par les seigneurs de Senecey pour cet établissement est resté solitaire, malgré les défrichements de la forêt de l'*Epinay*; la grande route est plus fréquentée qu'autrefois, et peut-être plus sûre pour le voyageur attardé; mais la nuit, ce lieu, éloigné de toute habitation, est d'une grande tristesse; seuls, le murmure monotone de la Grosne, les cris plaintifs des hiboux, en réveillent les échos. Il est question de l'hospice du *Pont de Grosne*, du temps de Pierre Ier, évêque de Chalon de 1153 à 1173. Vers cette époque, Jocerand de Brancion disputait aux chanoines de Chalon la possession de certains biens à Boyer [4]. Le différend fut jugé par l'évêque Pierre. Ce prélat étant au Pont de Grosne, *apud Pontem Gradone*, reconnut, en présence de Guillaume, abbé de La Ferté, et de Pierre, abbé de Saint-Pierre de Chalon, que les prétentions du seigneur de Brancion étaient injustes, et maintint les chanoines dans la possession des biens en litige [5].

1. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.
2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 24.
3. *Saint-Ambreuil*, commune du canton de Sennecey-le-Grand, arrond^t^ de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
4. *Boyer*, commune du canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).
5. Bibl. nat., fonds latin, vol. 17090, *Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon*, p. 99.

Vers 1142, Bernard Gros et son fils Jocerand avaient donné à La Ferté trente toises de bois s'étendant en largeur jusqu'à la Grosne, et, en longueur, des *Essards* aux terres de Sainte-Marie de Beaumont. Plusieurs chevaliers, entre autres Alard de Senecey et Richard, son fils, possédaient des terres et des bois au même lieu ; ils en firent également donation aux religieux. Les témoins furent Guillaume, comte de Mâcon, Guillaume de Brancion, Guillaume de Nanton, Liébaud, son frère, et Bernard, chapelain de Brancion [1].

Après 1156, nos documents ne mentionnent plus Alard de Senecey. Son fils Richard, appelé aussi Richard blanc, *Richardus blancus de Seniceo*, donne aux moines de La Ferté, en 1163, ce qu'il a dans la dîme de Saint-Ambreuil et une terre à Laives, entre le clos de la Perrière et le manse de Jean le Franc; en échange, les religieux lui cèdent une vigne au-dessous du mont Saint-Martin, à Laives [2]. Trois ans après, en 1166, le même Richard de Senecey et son fils Alard donnent à l'abbaye de La Ferté toutes les dîmes qu'ils ont à Saint-Ambreuil, un pré à Laives, et confirment les donations antérieures faites à cette abbaye par Alard, père de Richard [3].

Richard de Senecey est témoin, vers 1185, d'une charte par laquelle Henri Gros [4], *Henricus Grossus*, donnait au Chapitre de Chalon le manse et le moulin *Richard Mugner* [5]. Vers le même temps, Pierre de Boyer, *de Boiaco*, engageait aux chanoines de Chalon, pour trois cents sols de Dijon, le manse de

1. Arch. comm. de Laives.
2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 25.
3. L'original de cette charte fait partie des collections de la Société Éduenne, à Autun.
4. Henri était fils de Jocerand de Brancion et d'Alix de Chalon.
5. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 7, *Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon*, f° 158 r°.

Pierre *Costal*, le manse de Hugues de *Baretanée* et deux sols de cens sur le moulin de *Tuez*; Richard de Senecey est l'un des fidéjusseurs de cette obligation [1]. Enfin, en 1188, Richard blanc de Senecey est au nombre des fidéjusseurs d'une charte contenant donation à La Ferté, par Pierre de Taisey et par son frère Gaultier, d'une terre au-dessous de la Perrière, à Laives, terre dont ils avaient disputé la possession aux religieux [2].

GUY Ier

Guy de Senecey, fils de Tibert, est au nombre des témoins d'une charte par laquelle Girard, fils de Guillaume, comte de Mâcon, abandonne aux chanoines de Saint-Vincent de Chalon, la propriété de la terre de Seguin de Boyer. Le comte Guillaume et Ponce, évêque de Mâcon, scellèrent cette charte [3]. Ce document n'est pas daté, mais on peut en fixer approximativement l'année. Ponce de la Rochebaron fut élu évêque de Mâcon vers 1144 [4]; Guillaume, comte de Mâcon, était mort avant 1156 : on lit en effet, dans une charte rapportée par Chifflet et datée de 1156 : « Guillelmus, comite Burgundionum et Matisconensi, viam universae carnis ingresso [5]. » Ce serait entre 1144 et 1156 que Girard aurait cédé la propriété de la terre de Seguin de Boyer aux chanoines de Chalon. Guy n'était pas alors seigneur de Senecey; nous venons de voir que son père Tibert vivait encore vers 1160.

1. Bibl. nat., fonds latin, vol. 17090, *Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon*, p. 88.
2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 25.
3. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 7, *Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon*, fos 160 vo et 161 ro.
4. *Rituel d'Autun*, p. XXXV.
5. Chifflet, *Lettre touchant Béatrix*, p. 129.

Saladin, après avoir battu et fait prisonnier Guy de Lusignan, s'était emparé de Jérusalem. Le roi Philippe Auguste se croisa. Parmi les seigneurs bourguignons qui suivirent le roi de France, je citerai, pour notre contrée, Guillaume, comte de Chalon, prenant la croix en 1189, Jocerand de Brancion, son gendre, Lambert *de Expire,* prévôt de Montaigu ; ce dernier, avant son départ pour la Terre Sainte, donna aux religieux de La Ferté, entre les mains de Robert, évêque de Chalon, quatorze livres neuf sols de rentes sur ses vignes [1]. Symon de Semur se croisa en 1190 [2], ainsi que Guichard de Saules. Étant à Cluny à ce moment, Guichard de Saules fit plusieurs donations aux moines de La Ferté, en présence de Eudes, fils du duc de Bourgogne. On spécifia dans la charte que si Guichard revenait de Jérusalem, les religieux devront lui payer un cens annuel de quatre bichets de seigle; s'il décédait en Terre Sainte, les religieux ne seront tenus à aucune redevance envers ses héritiers. Deux ans après, Guichard de Saules était revenu de la croisade. Nous le trouvons alors à Tournus, où il donne aux religieux de La Ferté, pardevant Robert, évêque de Chalon, ce qu'il possède dans *l'Argenche,* de la Grosne à la forêt de Bragny [3].

Le jour de l'octave de saint Jean-Baptiste 1197, par-devant Robert, évêque de Chalon, Guy, seigneur de Senecey, *Guido, dominus de Senice,* approuva les donations faites à l'abbaye de La

1. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 25.

2. Symon de Semur, *quando profectus est Jherosolimam,* donna aux religieux de La Ferté six sols sur le manse de Montméjin, *Mons Menialini*; ils percevraient deux sols à la fête de Saint-Symphorien, deux sols à la Nativité de Saint-André, et deux sols pour la foire de Beuvray. La femme de Symon, Marie, fille du duc Hugues III de Bourgogne et Dalmace son frère, confirmèrent cette donation faite dans la salle de Semur, *in aula Sine muro,* en 1190, quand Philippe, roi de France, partit pour Jérusalem (Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 25).

3. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 25.

Ferté par son oncle maternel Nicolas, *avunculus Nicholaus*. Et, comme l'église de Saint-Ambreuil était alors éloignée du village, Guy promet de la faire transférer dans un lieu plus rapproché, dans une terre de son domaine, de l'autre côté du ruisseau de *Cambun*, en allant vers Varennes [1]; le seigneur de Senecey s'engage à forcer les habitants de Saint-Ambreuil de s'y rendre. Les témoins sont Gaultier de Loise, archidiacre de Chalon, Falcon de Mimande, aussi archidiacre de Chalon, Bernard, archiprêtre de Tournus, Bernard, chapelain de Senecey, Symon de Ver, Geoffroy de Loise, Guy, son frère, Hugues de Bissy et Hugues de La Perrière, ces deux derniers moines de La Ferté [2].

Pendant longtemps, Jocerand de Brancion avait pillé et ravagé les terres de l'abbaye de Cluny. Sa veuve, Alix de Chalon, voulut vivre en paix avec les religieux, et, pour traiter avec eux, fit nommer comme arbitres Robert, évêque de Chalon [3], et la comtesse Béatrix. La dame de Brancion jura, entre les mains de l'évêque Robert, d'observer toutes les clauses de l'accord; ses deux fils, Bernard et Guillaume, ainsi que Seguin de Brancion, Guy de Senecey, Étienne de Nanton, Jocerand de Saules et *Jacobet* de Lugny, firent le même serment. Ulric de Bagé, alors mari de la dame de Brancion, approuva cet accord [4].

Le seigneur Guy de Senecey, *dominus Guido de Seneceyo*, et Alard de Senecey, chevalier, sont témoins, en 1209, d'un accord entre Girard de *Veitor* et les religieux de La Ferté-sur-Grosne;

1. *Varennes-le-Grand*, commune du canton de Chalon-sud (Saône-et-Loire).

2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 25.

3. Robert était évêque de Chalon en 1185; il mourut en 1215. Béatrix, comtesse de Chalon, mourut en 1227 et fut inhumée dans l'église de La Ferté. Alix de Chalon était mariée à Ulric de Bagé en 1198; par une charte de cette année, datée de Cuisery, elle donne aux religieux de La Ferté son breuil de Sassangy (Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 25).

4. Bruel, *Recueil des chartes de Cluny*, t. V, charte 4410.

cet accord concerne trois pauses de pré et un journal de terre à Laives [1].

Guy de Senecey avait certaines difficultés avec les religieux de La Ferté au sujet du manse de *Chaseul*, à Saint-Cyr [2]. Pour mettre fin au différend, le seigneur de Senecey céda aux moines tout ce qu'il possédait dans ce manse. La charte fut écrite en présence de Symon, abbé de La Ferté, de Jocerand, prieur, de Robert de Cussy, de Humbert de Nanton, célérier de La Ferté, de Alard de Senecey et de Guigon de Germolles, chevaliers [3].

Guy de Senecey épousa *Aluis* du Puiset, fille de Hugues du Puiset, comte de Jaffa et vicomte de Chartres, et de Pétronille, fille unique de Milon, comte de Bar-sur-Seine. Par une charte de 1215, ils donnent aux Templiers d'Avaleure ce qu'ils possédaient en la *Coste de Vaux* au finage de Balenod. Ces biens mouvaient du fief de Milon du Puiset, comte de Bar-sur-Seine, frère d'Aluis [4].

Le comte Milon et son fils Gaucher étaient morts à la croisade, devant Damiette, en 1215. La comtesse de Champagne, Blanche, et son fils Thibaud, rachetèrent alors, des divers héritiers, les prétentions qu'ils pouvaient avoir sur le comté de Bar-sur-Seine [5]. A ce sujet, Guy de Senecey se trouvait débiteur, envers la comtesse Blanche, d'une somme de deux cent quarante livres pruvinoises. Le 12 janvier 1220 (nouveau style), Guy constitue pour pleiges le seigneur Humbert de Chatillon

1. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 26.
2. *Saint-Cyr*, commune du canton de Sennecey-le-Grand, arrond[t] de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
3. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 26. Cette charte n'est pas datée; mais l'un des témoins, Symon, abbé de La Ferté, étant resté à la tête de l'abbaye de 1208 à 1229, on peut la rapporter à ce temps.
4. Bibl. nat., fonds français, vol. 5998, f° 126 r°.
5. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. IV, p. 22.

et le seigneur Raoul de Pont; ce qu'approuva Colin, fils du seigneur de Senecey [1]. La même année, au mois de juillet, Guy notifie que son fils Colin et Agnès, femme de ce dernier, ont donné à Blanche, comtesse de Troyes, et à Thibaud, son fils, ce qu'ils avaient dans le fief de Guy de Chappes, dans celui de Clérembaud, son neveu, et ce qu'ils pouvaient avoir des eschoites, *de escheeta*, du comté de Bar-sur-Seine. Si quelque chose advenait, dans ces eschoites, à Marguerite, fille de Guy de Senecey, elle le cédera aussi à la comtesse de Troyes. Cette charte, datée *apud Insulas*, fut scellée du sceau du seigneur de Senecey [2].

Ponce de Cuiseaux et sa femme Laurence avaient aussi certaines choses dans les eschoites du comté de Bar-sur-Seine; ces eschoites appartenaient à Laurence, à cause de Milon, autrefois comte de Bar-sur-Seine, son oncle maternel [3], ou plus exactement son grand-père maternel. Courtépée [4], Dubouchet [5], et, d'après ce dernier, Marcel Canat [6], donnent à cette dame le nom de Senecey. Dubouchet et Canat ajoutent qu'elle était petite-fille de Milon, comte de Bar-sur-Seine, mort en 1151. Je ne sais sur quels documents ces auteurs ont trouvé le nom de la dame de Cuiseaux; les deux chartes qui la citent [7] ne font aucune mention de la Maison à laquelle elle appartenait. La généalogie des comtes de Bar-sur-Seine va nous donner quelques éclaircissements. Voyons la descendance du comte Milon. Après la mort de ce comte, son frère Manassès

1. Archives nationales, J. 198 A, nº 47.
2. Arch. nat., J. 196, *Champagne*, IV, nº 10 *original*, et Bibl. nat., fonds latin, vol. 5993, *Cartulaire de Champagne*, fº 55 vº.
3. Arch. nat., J. 195, *Champagne* III, nº 64, *original*.
4. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. III, p. 311, édit. de 1848.
5. Dubouchet, *Histoire de Coligny*, p. 62.
6. Cornat, *Documents inédits sur la Bourgogne*, t. I, p. 64.
7. Arch. nat., J. 195, *Champagne III*, nº 64, *original*, et J. 198A *Champagne VI*, nº 50, *original*.

lui succéda dans le comté de Bar-sur-Seine; devenu évêque de Langres en 1179, il abandonna le comté à sa nièce Pétronille, fille de Milon. Pétronille était mariée à Hugues du Puiset, comte de Jaffa et vicomte de Chartres. De ce mariage vinrent: Milon du Puiset, comte de Bar-sur-Seine, Marguerite, mariée au sire de Rochefort, Aluis, mariée à Guy, seigneur de Senecey, et Isabelle, mariée à Ancel du Trainel. Ancel et Isabelle eurent Laurence, qui épousa Ponce de Cuiseaux [1]. La dame de Cuiseaux était donc *Laurence du Trainel* et non *Laurence de Senecey*; c'est pourquoi cette dame ne figure pas dans ma généalogie des seigneurs de Senecey.

En 1227, Guy de Senecey prend en fief de Bérard, abbé de Saint-Philibert de Tournus, en augmentation de l'ancien fief, toute la châtellenie de Senecey et tout ce qu'il possédait en deçà de la Grosne, vers Tournus *quicquid habet citra Grahonam versus Trenorchium*, excepté la tour de Senecey, *excepta turre*, le péage et les bois de *Chalu* et de *Chaume*. Cet hommage fut aussi juré par Colin, fils de Guy, par sa femme et par sa sœur [2].

Au mois de janvier 1229 (nouv. style), le seigneur de Senecey reconnaît qu'il est homme de l'abbé de Saint-Pierre de Chalon; il reprend en fief, de cet abbé, les vignes des *Plantes*, sises entre le mont Saint-Martin et le château de Senecey, *site inter montem Sancti Martini et castrum Senicei*, et le bois de la *Forestille* [3].

En présence de Guillaume, évêque de Chalon [4], Guy de Senecey donna des biens pour l'usage des pauvres et des frères demeu-

1. *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 588 à 591.
2. Juénin, *Histoire de Tournus*, preuves, p. 229.
3. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 116, nº 4.
4. Guillaume de la Tour, ou de Chevagny, élu évêque de Chalon en 1231, transféré à l'archevêché de Besançon, en 1245.

rant en la maison du *Pont-de-Grosne*; il retint le péage sur les marchandises traversant le pont, l'usage dans les bois, des corvées et des dîmes. Par la même charte, frère Pierre *Bertars*, alors *recteur* de l'hospice, donna à cette maison la moitié de ses tenanciers [1].

Du temps de Guy de Senecey, la branche de cette Maison possessionnée à Saint-Julien était représentée par Alard de Senecey. Ce chevalier est témoin, en 1206, d'un accord intervenu entre Pierre, abbé de La Ferté, et Jocerand de Saules au sujet des terres de *l'Ardenche* et *des Choos*, près de Lalheue, terres jadis données aux religieux par Guichard de Saules [2].

Le chevalier Alard de Senecey avait donné, par son testament, aux moines de La Ferté, la moitié du pré *dou Chagne*, sis près du moulin de l'abbaye appelé le moulin *aux Fèvres*. Après sa mort, ses fils, Alard, Guy, Richard et Gaultier, à la louange de leur mère Guillemette et de leur sœur Marguerite, donnèrent aux mêmes religieux, en 1223, l'autre moitié de ce pré et approuvèrent la donation de feu Alard [3].

Guy de Senecey, l'un des fils d'Alard, était chanoine de Chalon, en 1231. Seguin de Volnay, chevalier, vend au chanoine Guy de Senecey, *de Seneceyo*, en 1240, le fief qu'Alard de Senecey tenait dudit chevalier. C'était une vigne sise à Beaune [4], au territoire de *la Barre*. Le prix de la vente fut de dix livres de Dijon [5]. La même année, Guy de Senecey, Ponce de Sissey, Guillaume, chantre, et Henri, archidiacre de Bresse, tous chanoines de Chalon, sont choisis par le Chapitre pour faire le par-

1. Bibl. nat., fonds latin, *Cartulaire de l'évêché de Chalon*, p. 31 et 32.
2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 26.
3. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 27.
4. *Beaune*, chef-lieu d'arrondissement (Côte-d'Or).
5. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 7, *Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon*, f° 95 r° et v°.

tage des terres et revenus de feu dom Jean *Columbi*, décédé chanoine de Chalon [1].

Par son testament de l'année 1261, Alexandre de Montagu, évêque de Chalon, nomma Guy de Senecey, archidiacre de Chalon, l'un de ses exécuteurs testamentaires [2].

Guy de Senecey fut élu évêque de Chalon, en 1265. L'année suivante, il eut quelques difficultés avec le duc de Bourgogne pour le fief de Saint-Loup-de-Maizières [3]. Ce village avait été donné à l'évêché de Chalon par Alexandre de Montagu [4], évêque de cette ville; le duc Hugues IV « soutenoit que Alexandre de Montaigu, evesque du mesme lieu (de Chalon) n'avoit pu léguer cette terre, qui estoît de son fief, à l'evesque de Chalon, sans son consentement ». Mais l'accord se fit à Paris, le 28 mai 1266; le duc de Bourgogne approuva la donation « à la réserve seulement du droit de garde, et pour icelle payer 60 sols, qui ne pouvoient estre aliénez par les ducs ». Ce traité fut ratifié le même jour par le roi saint Louis, « à raison du droit de régale qu'il avoit en l'evesché de Chalon [5] ».

Au mois de septembre 1266, l'évêque Guy de Senecey atteste que le pape Alexandre VI a concédé, aux abbés de Saint-Martin d'Autun, l'usage des habits pontificaux [6].

Hugues IV fit hommage, en 1268, à l'évêque Guy pour ce

1. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 7, *Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon*, du f° 175 au f° 177 r°.

2. Bibl. nat., Coll. Joursauvault, *Cartulaire de Maizières*, t. II, p. 49 et suiv.

3. Aujourd'hui *Saint-Loup de La Salle*, canton de Verdun sur le Doubs, Saône-et-Loire. *Maizières*, où avait été fondée la première fille de La Ferté, en France, est un écart de cette commune.

4. Alexandre de Montagu était fils d'Alexandre de Bourgogne, seigneur de Montagu et de Gergy, et de Béatrix; élu évêque de Chalon en 1245, mort en 1261, inhumé à Maizières.

5. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 92, non folioté.

6. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 2, f° 149 r°.

qu'il possédait dans la ville de Chalon, pour les châteaux de Brancion et de Verdun, et pour ce qu'il devait avoir relevant de l'église de Chalon. L'évêque Guy de Senecey mourut le 19 mai 1269. « Son anniversaire estoit solennellement célébré ce jour là dans l'église de Saint-Vincent [1]. » Le Nécrologe de l'église d'Autun faisait, en ces termes, mémoire de ce prélat : « Quarto decimo kal. dec. obiit bonæ memoriæ dominus Guido de Seneceyo, episcopus Cabilonensis [2]. »

COLIN

Colin, fils de Guy Ier, était seigneur de Senecey en 1238, *Colinus dominus Siniciaci*. Cette année 1238, au mois d'août, il vendit à Jocerand, seigneur de Brancion [3], pour le prix de cinq cents livres de Dijon, le village de Saint-Ambreuil, avec ses hommes, appartenances et dépendances, et ce qu'il possédait vers le mont Saint-Vincent [4], de l'autre côté de la rivière de la Guye, *ultra aquam que vocatur Guie*. Colin de Senecey cède aussi au seigneur de Brancion toute la justice sur les territoires vendus. Agnès, femme de Colin, approuva cette vente. La charte fut revêtue du sceau de Guillaume, évêque de Chalon [5].

Au mois de juillet 1239, Jocerand de Brancion se préparait à la croisade. Avant de partir pour la Palestine, il donnait aux religieux de La Ferté, pour racheter les dommages qu'il leur

1. Perry, *Histoire de Chalon*, p. 195; impr. à Chalon en 1659.
2. De Charmasse, *Cartulaire de l'Église d'Autun*, p. 339.
3. Jocerand de Brancion épousa Marguerite, fille de Gaucher, sire de Salins, veuve de Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier (Bibl. nat., fonds latin, vol. 9866, fo 98 ro) ; il en eut Henri, dernier du nom. Jocerand, croisé avec saint Louis, périt à la Massoure en 1251.
4. *Mont Saint-Vincent*, chef-lieu de canton, arrondt de Chalon (Saône-et-Loire).
5. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 27.

avait causés, le droit de pâturage dans toutes ses terres et le moulin *Renard*, sur la Grosne. Sa femme Marguerite et son fils Henri approuvèrent la donation [1]. Le chevalier Pierre Béraud, *fidèle* de Jocerand de Brancion, se croisa l'année suivante; il approuva toutes les donations faites jadis à La Ferté par Guichard de *Bosseria*, chevalier [2]. *Berignus* de la Charmée, citoyen de Chalon, *civis Cabilonensis*, prit aussi la croix au mois de juillet 1240; par-devant Henry, official de Chalon, il donnait aux moines de La Ferté sa maison sise au vieux Maisel, à Chalon, et la moitié d'un plâtre qu'il possédait avec les Templiers [3]. Un autre citoyen de Chalon, Jean de la Maconnière, se croisa en 1239 [4]. Toutefois le départ de saint Louis et des croisés n'eut lieu qu'en 1248. Jocerand de Brancion emmenait avec lui son fils Henri « et li fiz mon signour Jocerant de Nantum ». Joinville dit « qu'ils estoient enfants ». Le fils de Jocerand de Nanton pouvait être jeune à cette date; il vivait encore en 1301 avec sa femme, sœur de Guillaume de Senecey, et son fils Jocerand. Quant à Henri de Brancion, il ne devait plus être un enfant au moment de la croisade car, six ans après, en 1256, lorsqu'il donne le village de Saint-Ambreuil aux religieux de La Ferté, il fait approuver cette libéralité par son fils Jocerand; ce qui impliquerait que Henri de Brancion était marié avant son départ pour la Terre Sainte.

Au mois de février 1256 (nouv. style), Henri, seigneur de Brancion, donna le village de Saint-Ambreuil aux religieux de

1. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 27.
2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 27.
3. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 27.
4. Bibl. nat., fonds latin, vol. 17090, *Cartulaire de Saint-Vincent, de Châlon* p. 19. — Jean, seigneur de Palleau, prit aussi la croix; avant son départ, il reprit de fief, de l'évêque de Chalon, le château de Palleau et plusieurs manses à Allerey (Bibl. nat., fonds latin, vol. 17089, *Cartulaire de l'évêché de Chalon*, p. 420).

La Ferté. Dans la charte, le seigneur de Brancion dit que ce village avait été acheté par son père Jocerand, de bonne mémoire, de Colin, seigneur de Senecey, défunt, *quam villam Jocerannus bonæ memoriæ, quondam pater meus, emit a nobili viro Colino, domino de Seneceyo, defuncto* [1]. Ce passage nous permet de dire que Colin de Senecey mourut avant 1256.

Agnès, *veuve* du seigneur Colin, et ses deux fils *Guyot* et *Ansier*, firent un accord avec l'évêque de Chalon, au mois de mai 1259, au sujet de l'institution du recteur de l'hospice du *Pont-de-Grosne*. Il fut convenu que le recteur serait institué par l'évêque de Chalon; qu'il serait prêtre et célébrerait la sainte Messe pour le repos des âmes d'Agnès, de Guyot, d'Ansier, et de leurs prédécesseurs, fondateurs dudit hospice, *predecessorum suorum fondatorum dicti hospitali*. Suivant les revenus de la maison, ou ce qui pourrait lui être donné en aumône, le recteur devra tenir en bon état et réparer le pont sur la Grosne, pour l'utilité des voyageurs, marchands et autres personnes passant sur la grande route; Agnès et ses deux fils permettent au recteur de prendre dans leurs forêts les bois nécessaires à l'entretien de la maison et du pont. Ensuite, la dame de Senecey et ses deux enfants confirmèrent et approuvèrent les donations et autres biens faits à l'hospice par Guy de Senecey, père de Colin. Agnès et l'évêque de Chalon apposèrent leurs sceaux à ce traité [2].

GUY II

Au mois d'août 1261, dame Guillemette [3], femme d'Ansier

1. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 28.
2. Bibl. nat., fonds latin, vol. 17089, *Cartulaire de l'évêché de Chalon*, p. 31 et 32.
3. Guillemette était la tante maternelle, *matertera*, de Guy de Senecey (Juénin, *Hist. de Tournus*, preuves, p. 229 et 230).

de l'Épervière, chevalier [1], fait son testament. Elle institue pour héritier Guy, seigneur de Senecey, son neveu, et demande à être inhumée dans l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus. Ensuite, pour la *paix* du seigneur Guy de Loise, de *Luaise*, elle lègue à son neveu Guy le manse au *Cort-Tardi* et le manse *Serbe*; sur le manse ès *Moniaus*, également légué au seigneur de Senecey, la testatrice veut que les religieux de La Ferté prélèvent cinq quartes de froment, chaque année, pour la célébration de son anniversaire. Le manse *as Chavez* est légué à l'église de Tournus. Après plusieurs legs pieux, dame Guillemette quitte son mari d'une somme de quatre-vingt-treize livres Viennoises qu'elle avait reçue en dot, sauf dix livres de Mâcon qu'elle donne à Agnès, veuve de Guillaume Crochat; puis elle veut que le chevalier Ansier de l'Epervière, son mari, paye les frais de sa sépulture et les aumônes et legs qu'elle ordonne par son testament. Dom Hugues, abbé de Tournus, sera l'exécuteur testamentaire [2].

Par suite du legs de dame Guillemette, les religieux de La Ferté, devaient percevoir, chaque année, cinq quartes de froment sur le manse *ès Moniaus*, à Sans; cependant, d'après ce que déposait, par-devant Jeoffroy, official de Chalon, *li Monial*, homme taillable du seigneur Guy de Senecey, ce dernier ne laissait pas toujours les moines lever librement cette rente. Mais, en juillet 1274, Guy de Senecey promit de ne plus les inquiéter

1. La famille de l'Épervière, *de Piperia*, avait son château à Gigny (commune du canton de Sennecey-le-Grand); il était construit sur une motte élevée à main d'homme. Les chartes de La Ferté mentionnent quelques seigneurs de l'Épervière : Humbert de *Pevreria* et ses deux frères, Ansier et Hugues *li berz*, vers 1129; Guillaume de *Piperia*, 1193; Ansier, mari de dame Guillemette, mort avant 1267; Fauquette de l'Épervière, femme de Henri de Brancion, fait hommage à *Oliveri*, abbé de Maizières, pour sa maison du Breuil, en 1259 (Bibl. nat., coll. Joursauvault, *Cartulaire de Maizières*, t. V, p. 29 et 30).

2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 28.

et de leur faire payer, à la Saint-Martin d'hiver, et en leur maison de la *Perrière* à Laives, ces cinq quartes de froment[1].

L'année suivante 1275, Guy de Senecey reprend de fief de Jean, abbé de Tournus, toutes ses possessions en deçà de la Grosne, excepté le château de Senecey, le péage du Pont-de-Grosne, les bois de *Chaume* et de *Chalue*, et le fief du mont Saint-Martin à l'abbé de Saint-Pierre de Chalon. Cette reprise de fief comprenait le manse de la *Peurère*, à Saint-Cyr, les deux manses *ès Moniaus*, à Sans, la part du seigneur de Senecey dans les bois de *Chaplace* et de l'*Espinoy*, un homme à Saint-Cyr et un autre à Sans, enfin tout ce qui était venu à Guy de Senecey du côté de sa tante maternelle, *matertera nostra*, autrefois femme du seigneur Ansier de l'Éperviere[2].

GUILLAUME Ier

Guillaume, écuyer, est cité en 1300 comme seigneur du château de Senecey. Par une charte de cette année, Jean, abbé de Tournus, déclare qu'il concède en fief au seigneur de Senecey Guillaume tout ce que tenaient du monastère Jacques de Saint-Point et Renaud, son fils, du chef de leurs femmes Jeanne et Jacquette, filles de Aymon, écuyer, seigneur de Montbellet[3]. Les terres concédées étaient sises dans les villages de Marnay[4] et de Saint-Cyr. L'abbé de Tournus dit qu'il fait cette concession de fief au seigneur de Senecey en considération des travaux qu'il a faits à la maison forte de Saint-Cyr, *in domo forti Sancti*

1. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 29.
2. Juénin, *Histoire de Tournus*, preuves, p. 229 et 230.
3. *Montbellet*, commune du canton de Lugny, arrondt de Mâcon (Saône-et-Loire).
4. *Marnay*, commune du canton de Chalon-sud (Saône-et-Loire).

Scirici, et pour le récompenser des améliorations apportées par lui dans les terres qu'il tenait déjà de l'abbaye [1].

Au mois d'août 1301, le même abbé Jean cède encore au seigneur de Senecey des fiefs à Saint-Germain-des-Buis [2] et à Saint-Julien. Ces fiefs étaient tenus par Jean de Nanton, chevalier, à cause de sa femme, sœur de Guillaume de Senecey, et par son fils Jocerand de Nanton. Les seigneurs de Nanton [3] s'étant refusés à rendre foi et hommage à l'abbé de Tournus, celui-ci leur retira les dits fiefs et les concéda à Guillaume de Senecey [4].

Le seigneur de Senecey Guillaume, écuyer, *domicellus*, est cité dans le testament de Robert de Decize, évêque de Chalon. Ce testament est daté de juin 1315 [5].

Vers ce temps, on trouve Henry de Senecey, chambrier de Saint-Philibert de Tournus ; il fut élu abbé de ce monastère, et, en cette qualité, reçut quelques hommages en 1306. Juénin pense que Henry « fut frère, ou peut-être oncle de Guillaume de Senecey ». Cet abbé mourut vers 1312 [6]. A cette époque vivait aussi Hugues de Senecey, chanoine de Chalon, fils de défunt Alard de Senecey, chevalier. En juillet 1278, le chanoine Hugues de Senecey vend au Chapitre de Chalon, en présence de Eudes, official et chanoine de cette ville, une maison sise à Chalon, au cloître des chanoines, entre la maison qui fut à Seguin, jadis évêque de Mâcon [7], et celle de dom Eudes de

1. Juénin, *Histoire de Tournus*, preuves, p. 230 et 231.
2. *Saint-Germain-des-Buis*, village disparu ; on voit les vestiges de l'église dans la montagne au-dessus de Jugy.
3. *Nanton*, commune du canton de Sennecey-le-Grand, arrond[t] de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
4. Juénin, *Histoire de Tournus*, preuves, p. 231 à 233.
5. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 7, f[o] 287 r[o].
6. Juénin, *Histoire de Tournus*, p. 172 et 173.
7. Seguin de Lugny, 45[e] évêque de Mâcon, sacré sur la fin de l'année 1242, mort le 19 juin 1262.

Saint-Marcel, chanoine de Chalon. Sur cette maison, Hugues de Senecey devait au Chapitre cinquante sols Viennois pour les anniversaires d'Evrard et de Bernard de Nanton, prêtres, et vingt-cinq sols Viennois pour l'anniversaire de Jean *Boroge*, aussi prêtre. Le prix de la vente est de cent quinze livres de Viennois [1]. Hugues de Senecey fit hommage à l'abbé de Tournus en 1287 [2]; il mourut en 1318 et fut inhumé dans l'église de La Ferté.

Guillaume de Senecey épousa Marguerite de Ferlay, fille du seigneur de Sathonay, près Lyon. Les Ferlay étaient seigneurs de Sathonay et de Biolières. On trouve cette Maison au XIIIe siècle : en 1201, Guillaume de Ferlay prit en fief du Chapitre de Lyon ce qu'il avait dans les paroisses de Fontaines et de Rochetaillée; un autre Guillaume de Ferlay, chevalier, vivait en 1295; il mourut en 1309. Guy de Ferlay, chevalier, était lieutenant des Maréchaux de France en 1352 [3]; le dernier du nom fut Jacques de Ferlay, seigneur de la Vernouse, vivant en 1487. Le seigneur Guillaume de Senecey mourut peu après 1315. De son mariage avec Marguerite de Ferlay, il eut trois enfants : Guillaume, Jeanne et Marguerite.

GUILLAUME II

Les enfants de Guillaume Ier étant encore en bas âge à sa mort, Marguerite de Ferlay fut leur tutrice. Nous la voyons, agissant en cette qualité, au mois d'avril après Pâques de l'année 1316. Elle notifie alors que, certains différends ayant existé entre son défunt mari Guillaume, écuyer, jadis seigneur

1. Bibl. nat., fonds latin, vol. 17090, *Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon*, p. 98.
2. Juénin, *Histoire de Tournus*, preuves, p. 230.
3. Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 1125.

de Senecey, et Robert de Decize[1], autrefois évêque de Chalon, sur le droit de présentation et d'institution du recteur de l'hôpital du Pont-de-Grosne, elle voulait, à ce sujet, faire accord avec l'évêque Berthaud de la Chapelle. On choisit des arbitres; ils décidèrent : que, pour la première vacance, le seigneur de Senecey présenterait le recteur, lequel serait prêtre, ou clerc, mais devant être promu à la prêtrise dans l'année; ensuite, alternativement, les seigneurs de Senecey et les évêques de Chalon présenteraient; que le recteur célébrerait le saint sacrifice de la Messe pour le repos des âmes de Robert de Decize, de Guillaume de Senecey, de leurs prédécesseurs et successeurs, et de tous les fidèles trépassés; que le recteur assisterait en personne au synode diocésain et obéirait aux décrets synodaux; que les évêques de Chalon auraient droit de visite, et recevraient quarante sols pour ce droit. Marguerite de Ferlay, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, et d'accord avec l'évêque Berthaud, *Berthondo*, loue, approuve, ratifie et confirme ce traité. Puis, à la requête de la dame de Senecey, Jean de *Sivriaco*, chanoine de Lyon et grand vicaire de Pierre de Savoie, archevêque de cette ville, approuva les conditions de la transaction ci-dessus et y apposa son sceau le 3 juin 1316[2]. Trois ans après, au mois d'octobre 1319, sur la présentation de Marguerite de Ferlay, dame de Senecey, et de son fils Guillaume, l'évêque de Chalon institua Perrenet *dou Crotel* recteur de la maison de l'hôpital du Pont-de-Grosne[3].

En 1324, la dame de Senecey et son fils Guillaume reprennent

1. Robert de Decize fut élu évêque de Chalon en l'année 1302; il mourut en 1315.

2. Bibl. nat., fonds latin, vol. 17089, *Cartulaire de l'évêché de Chalon*, pp. 32, 33, 34.

3. Bibl. nat., fonds latin, vol. 17089, *Cartulaire de l'évêché de Chalon*, p. 34.

de fief de Eudes, duc de Bourgogne : « la grange de Marnay, le mes et les appartenances de la cloison et tout le pourpris » ; quatre-vingts soitures de pré ; « la Mote sur la Saône et les bois environ ladite Mote, et le port, c'est assavoir le passaige de la Saone audit lieu » ; « la ville de Marnay et de Etaules, ensemble toute justice et seignorie grant et petite, saulz que aucuns gentilshommes hont petite justice en ce qu'il y ont » ; quarante livres de taille à Marnay, vingt-deux bichets de seigle, mesure de Tournus ; quinze bichets d'avoine, même mesure ; un pain sur chaque feu à Chazeau[1] ; « la gerberie, c'est assavoir de chascun feu III gerbes ; et se il a une beste à charrue, il en doit III ; et se il a III beuf, il doit III gerbes ; se il en a VI, il en doit six » ; trois fois l'an, les corvées de charrue à Chazeau ; le bois de *Tremblay*, « qui est assis devant Chasaul, qui est leur ; ouquel bois, le chasteillain de Brancion vuet faire un loignier[2] pour soy chauffer la veille de Nativité, chascun an » ; le moulin de *Morbies* ; quinze soitures de pré vers ce moulin, en allant sur la Grosne ; trente-cinq soitures de pré entre le bois de *Vevre de la Grosne*, appelé le *Breuil de Decessive* ; le château de Senecey, « la graut tour exceptée » ; l'étang du *Villiers* ; le bois de *Vevre*, en retenant, pour eux et leurs successeurs, la faculté de mettre en « coppoiz ladite Vevre quant il leur plaira » ; l'étang de *Chaleu* et le bois de *Chaume* ; enfin, tout ce qu'ils peuvent avoir « entre la rivière de *Dewout* et la rivière de *Natouze*, en justice et seignorie, en fiez et rière fiez et domoines, qui ne meuvent d'autrui, en quelque manière que ce soit et pour quelque nom ilz puissent estre appellèz ». En accroissance de fief, Eudes donne à la dame de Senecey et à Guillaume, « en la chastellenie de

1. *Chazeau*, hameau de la commune de Saint-Cyr, canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).
2. Provision de bois.

Senecey et ès parroichaiges de Saint-Julien, de Saint-Cire et de Marnay », le droit « que nous avons en leurs bois de *Tramblay* de un laignier que nostre chastellains de Brancion il faisoit chascun an pour soy chauffer la veille de Nativité » ; le droit qu'il avait sur quinze meix et toute la juridiction, seigneurie et justice haute et basse. Le duc de Bourgogne retint, pour lui et ses successeurs « le fief, ressort, souveraineté et baronnie » sur ces biens, et voulut que les habitants de la châtellenie de Senecey fussent justiciables du bailli et châtelain de Brancion. De plus, Eudes de Bourgogne octroia « esdiz Marguerite et à Guillaume », et à leurs hoirs, le droit de disposer, pour leurs aumônes, de quarante livres de terre « à tournois ». Les biens nouvellement concédés par le duc de Bourgogne étaient encore tenus et possédés par sa mère, Agnès de France[1]. Eudes, par un acte du mois de novembre 1325, déclara que, après le décès de la duchesse sa mère, la dame de Senecey et son fils, ou leurs hoirs, tiendraient ces biens « sans autre consentement requérir de nous ou de noz hoirs »[2].

Les archives communales de Sennecey-le-Grand conservent un document d'une grande importance pour l'histoire du village de Saint-Julien. C'est dans cet acte que, pour la première fois, il est fait mention des *hommes* et de la *communauté* de Saint-Julien; c'est, peut-être aussi, le commencement de leurs franchises communales, car l'élection des quatre *prud'hommes*, élection permise aux habitants par la dame de Senecey et par son fils, est bien l'origine de l'échevinage à Saint-Julien. Aussi, l'intérêt qui se rattache à cette charte m'engage à en donner une analyse assez détaillée. Elle fut écrite au mois de février

1. Agnès de France, fille de saint Louis, mariée en 1279 à Robert II, duc de Bourgogne, morte en 1327.

2. Arch. nat., JJ. 93, f°s 18 v° et 19 r° et v^o.

1326 (vieux style) par Jean Chrétien, de Tournus, notaire au bailliage de Mâcon, et enregistrée par Étienne de Poilly, *de Poilliaco*, garde du scel commun au même bailliage. Les parties contractantes sont : Marguerite de Ferlay, dame de Senecey, Guillaume, écuyer, seigneur de Senecey, son fils, pour eux et leurs successeurs, d'une part; et, d'autre part, Guillaume de Nanton, chevalier, Guillaume *li Galois d'Arlay*, chevalier[1], Huguenin, son fils, Alard de Senecey, Jacques de Ver, Perret de Loise, Jean de Ver, écuyers, et dom Eudes, *dominus Odo*, recteur de l'église de Saint-Julien, pour eux, leurs successeurs, et tous nobles et hommes des champs, *nobilibus et hominibus agricolis*, que ce traité pourra intéresser. Le sujet est le partage des bois de *Chalue* et de la *montagne dessus Sans*.

La dame et le seigneur de Senecey retiennent, pour eux et leurs successeurs, la partie du bois de *Chalue* comprise entre la *charrière Follie* jusqu'à l'étang de Mortagne, *Morestaigne*, appartenant au duc de Bourgogne, et à l'étang dit de *Chalue*. Au bois de la *montagne dessus Sans*, ils prennent une portion limitée par une ligne droite partant du mur de Robert Borget et s'étendant vers les *communautés* de Montceau et de Ragny, du côté de Saint-Germain-des-Buis, et descendant vers la vigne dudit Robert Borget. Les autres seigneurs, le recteur et les habitants de Saint-Julien eurent le surplus de ces bois et tous les communaux de la paroisse de Saint-Julien *communitatum omnium in parrochiatu Sancti Juliani*, sauf la justice, seigneurie et juridiction réservées aux seigneurs de Senecey. Guillaume de

1. Les Galois d'Arlay, famille originaire de la Comté de Bourgogne, étaient seigneurs du château de la Tour, à quelques pas de celui de Senecey. Guillaume le Galois d'Arlay testa en 1343 ; il institue pour héritiers ses deux fils, Bérard et Jean, et veut être inhumé dans l'église de Saint-Julien, dans la chapelle qu'il y avait fondée (Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 18, p. 32).

Senecey se réserve encore le droit, pour clore ses portions de bois, de faire planter une haie vive, estimée vingt-cinq sols tournois, et de placer des bornes, *bomme sive mette*; de plus, il eut la faculté de mettre en coupes, *facere gallice copez*, lesdites portions de bois et de les faire garder des bestiaux jusqu'à la quatrième feuille; à ce moment, les habitants auront droit d'y faire paître leurs bêtes de travail, *bestie laboris*, sans être passibles de l'amende.

Les habitants, pour la garde de leurs bois, devront présenter au seigneur quatre forestiers; ceux-ci prêteront serment, sur les saints Évangiles, et par-devant le seigneur, de bien et légalement garder ces bois; les amendes prononcées contre les délinquants appartiendront aux autres seigneurs et aux habitants. Ces forestiers seront élus par les habitants, à l'issue de la messe paroissiale, le dimanche après l'octave de Pâques; ils feront le recouvrement des impositions réparties sur les habitants pour la défense et la conservation de leurs droits dans les bois et dans les communaux. Pour la régie et pour la gestion des affaires qui surviendraient à propos de ces bois, les habitants nommeront, le même dimanche après l'octave de Pâques, quatre prud'hommes, *quatuor probos viros*.

Lorsque le seigneur fera la coupe de sa portion de bois, les habitants pourront y prendre une charretée de bois; ils paieront pour cela douze deniers tournois. Ils auront le droit de glandée dans ces bois pendant la saison ordinaire.

Ceux qui seront trouvés coupant du bois furtivement, seront condamnés à douze deniers tournois. Pour toute bête pâturant dans les bois du seigneur, avant la quatrième feuille, il sera payé quatre deniers tournois; sont exceptées les bêtes de trait, qui pourront pâturer dès la chute de la seconde feuille.

Le seigneur de Senecey, pour lui et ses successeurs, déclare

qu'il n'aura pas le droit de mainmorte sur les bois des habitants, mais seulement la justice, et, qu'à l'avenir, il ne pourra y acquérir de droit de propriété.

Les habitants cèdent au seigneur de Senecey les bois s'étendant de l'étang de *Chaleu* au champ de Morel *Buczaut*, et, en descendant, de la chaussée dudit étang vers le bois de Gigny [1]; ils se réservent cependant le droit de vaine pâture; puis ils promettent de ne jamais se servir, contre le seigneur, de l'argent provenant de la vente de leurs coupes ou des amendes, à moins que le seigneur ne contrevienne au traité.

La dame de Senecey et son fils s'engagent à faire homologuer ce partage par le duc de Bourgogne; chaque nouveau seigneur sera tenu d'en jurer l'entière observance dans un mois après que réquisition lui en aura été faite. Si une clause de ce traité paraissait obscure, l'interprétation en sera donnée par Henry de Poncey, archidiacre de la Montagne, Guillaume le Galois d'Arlay, chevalier, Eudes, curé de Saint-Julien, et Jacques de Ver, écuyer.

Le partage sera approuvé par Jeanne et Marguerite, filles de Marguerite de Ferlay et sœurs du seigneur de Senecey; à la réquisition des parties, la grosse en sera faite et délivrée sous le sceau de l'official de Chalon.

Les parties approuvèrent ce traité au mois de février 1326 (vieux style), à l'exception du chevalier Guillaume de Nanton; il ne le ratifia que le mercredi jour de la fête de l'Annonciation de Notre-Seigneur 1331, en présence de Martin Moart, prêtre, et de Guionet *Salebiez*, de Chalot [2].

1. *Gigny*, commune du canton de Sennecey-le-Grand, arrond[t] de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

2. *Chalot*, hameau de Nanton, canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

Sous le pontificat de Clément VII, le partage ci-dessus fut vidimé par Éloi *Gameloni*, notaire apostolique. Les témoins du vidimus sont : dom Humbert, curé de Saint-Julien, dom Eudes Pelletier, prêtre, Albert de *Pariseriis*, Jean Gennelle, Perrenet Febvre, Jacques Pelletier, Jeannot Quaillot, Guyonnet Maillot, Perrot Passard, et plusieurs autres, *et pluribus aliis* [1].

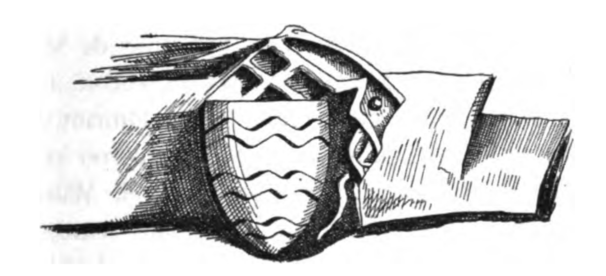
Marguerite de Ferlay, dame de Senecey, « pour son droit et en tant comme li appartient », et son fils Guillaume, sire de Senecey, fils et héritier de feu Guillaume, seigneur de Senecey et jadis mari de Marguerite, héritier aussi de Jeoffroy de Senecey, vendent, pour le prix de 6750 livres tournois, à Guichard, seigneur de Beaujeu, la maison-fort de Villeneuve, au pays de Dombes, mouvant du franc fief de l'archevêque de Lyon, les recettes, rentes, servis, tailles, tâches, gardes, prés, bois, garennes, « terres graines et non graines », étangs, droits, actions, seigneuries, coutumes, dépendant de çette maison-fort, les rentes assises sur les paroisses de Villeneuve, Saint-Marcel, Monteux, Saint-André de Corcy [2], ainsi que la justice haute et basse, et tout ce qu'ils pouvaient avoir dans « la dyocèse de Lyon ». Les vendeurs exceptent de la vente les rentes et « dommeurs » qu'ils ont données autrefois, à Guillermin de Francheleins, dit Minet, et à ses héritiers; ces rentes et la demeure étaient sises sur la paroisse de Chaleins [3]. Marguerite de Ferlay et Guillaume de Senecey se réservent aussi le droit de retenir quinze livres de rente sur cette même paroisse de Chaleins « et

1. Arch. comm. de Sennecey-le-Grand.

2. *Villeneuve*, commune du canton de Saint-Trivier-sur-Moignans, arrondt de Trévoux (Ain). — *Saint-Marcel* et *Saint-André de Corcy*, communes du canton et de l'arrondissement de Trévoux (Ain). — *Montreux*, peut-être *Montellier*, commune du canton de Meximieux, arrondt de Trévoux (Ain).

3. *Chaleins*, commune du canton de Saint-Trivier-sur-Moignant, arrondt de Trévoux (Ain).

au lues en qui environ » ; s'ils les retiennent, ils déduiront ces quinze livres du prix de la vente, « au denier vint ». Jusqu'à l'entier paiement des 6750 livres, la garde de la maison-fort de Villeneuve est donnée à Guillermin de Francheleins. Le seigneur de Beaujeu donne pour cautions Jeoffroy de Saint-Amour, Vincent de *Byoleis* et Barthélemy *Placzans*, bourgeois de Villefranche[1]. Guichard de Beaujeu s'engage à payer 4000 livres à Mâcon le jour de Pâques 1328, et 2750 livres à Chalon le jour de Noël suivant. Si le premier terme n'était pas payé au jour fixé, les trois cautions resteront en « hostages » à Mâcon, à la volonté des vendeurs. L'acte fut passé le jeudi après l'octave de la Conception de la Sainte Vierge 1327, par-devant Vincent *Cueti*, tabellion royal[2].



SCEAU DE GUILLAUME DE SENECEY (1328)

(Arch. dép. de la Côte-d'Or. B. 11733, liasse 33, n° 43. — Cire brune).

Peu après son couronnement, Philippe VI manda ses barons et gens d'armes pour aller en Flandre guerroyer contre les Flamands, rebelles à leur seigneur, le comte Louis. Les révoltés furent défaits à Cassel le 24 août 1328. Plusieurs seigneurs bourguignons, entre autres Guillaume de Senecey et Guillaume

1. *Villefranche-sur-Saône*, chef-lieu d'arrondissement du Rhône.
2. Arch. nat., P 1391², *original*.

de Nanton, suivirent le roi dans cette chevauchée. Le lundi « ès huictaine de la feste Saint Denys », de l'an 1329, Guillaume, sire de Senecey, donne quittance à Gauterot Buchepot, châtelain de Brancion pour le duc de Bourgogne, d'une somme de 199 livres 21 deniers tournois, « pour chevaulx mours en cels chevaulchiéz de Flandres ». Cette somme était ainsi répartie : cent cinq livres tournois pour « hum chevaul qui estoit monsoignour Guillaume de Nanton », quarante-cinq livres pour « hum corssier qui estoit Croichet », et quarante-cinq deniers tournois pour les gages du sire de Senecey et son « restourt desdites chevaulchiéz ». Guillaume de Senecey scella cette quittance de son sceau[1].

Dans la première moitié du XIVe siècle vivait Alard de Senecey, écuyer ; nous venons de le voir figurer dans le partage des bois de *Chaleu*. Il teste le « jeudi avant l'Ascension Nostre Dame 1357 », léguant trois francs de rente à l'église de Saint-Julien pour fondation de prières[2]. Alard donnait encore à la même église soixante livres de terre de rente, en y ordonnant une messe chaque semaine. Dans la suite, ne pouvant percevoir cette rente, les curés de Saint-Julien s'adressèrent au bailli de Mâcon, *Karagos* des Quesnes, chevalier ; celui-ci, par une sentence du 23 juin 1399, décida que ceux qui ne s'acquitteraient pas de ce qu'ils devaient au curé, ensuite de la donation d'Alard de Senecey, seraient cités au bailliage de Mâcon et s'entendraient condamnés à payer les redevances dues[3].

Alard de Senecey avait un fils nommé Hugues. Hugues de Senecey, chevalier, était capitaine du château de Brancion en 1367 et 1371 ; il avait cent francs d'or de gages. En 1367, ces gages « furent rabattus » d'une somme qu'il devait au duc de Bour-

1. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 11733, liasse 33, n° 43, *original scellé*.
2. Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 2684, p. 8.
3. Arch. de l'hôpital de Sennecey-le-Grand, IIH, 6

gogne comme caution des hoirs de feu Guillaume, seigneur d'Estrabonne[1]. Hugues de Senecey, chevalier, est témoin, en 1375, d'une donation de dix ouvrées de vignes, faite à l'église de Saint-Julien par Jean de Nanton, chevalier, seigneur de Ruffey[2]. Le 16 juin de la même année, Hugues fait hommage à l'évêque de Chalon[3]. Il y eut un traité, le lundi après *Cantate* de l'an 1394, entre Hugues de Senecey, héritier de feu noble homme, Alard de Senecey, et le curé de Saint-Julien, au sujet de la fondation énoncée dans le testament de défunt Alard[4].

Avec Hugues s'éteignit la branche de Senecey possessionnée à Saint-Julien.

Mais de sombres jours se levaient sur notre Patrie. L'Anglais ravage les provinces du Nord et de l'Ouest. Jean le Bon demande des secours aux seigneurs de Bourgogne; il écrit, entre autres, au seigneur de Mont-Saint Jean, à Jean de Frolois, au seigneur de Senecey, aux baillis de Dijon, de Chalon et d'Auxois « pour faire crier partout que tous nobles fussent en armes et chevaux, à Beauvais, le dimanche après la Pentecoste 1355 ». Dans le même temps, le gouverneur de Bourgogne et Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebel, écrivirent aussi aux nobles bourguignons, notamment à l'évêque de Chalon, à Guy de Thurey, maréchal de Bourgogne, à Guillaume de Senecey, au seigneur de Montperroux, « de mener des gens d'armes à Chatillon le dimanche devant la Magdelaine, pour les conduire au Roy à Beauvais[5] ».

1. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 107, f°s 126 v° et 128 v°.
2. Arch. de l'hôpital de Sennecey-le-Grand, II^H, 6.
3. « Anno quo supra (1375) die XVI mensis junii, apud Cabilonem, dominus Hugo de Seneceyo, miles, homagium fecit dicto domino episcopo de hiis que ab eo tenere debet in feudum » (Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 7, *Cartulaire de Saint-Vincent de Chalon*, f° 234 r°).
4. Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 2684, p. 8.
5. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 65, f° 1 r° et v°.

Guillaume de Senecey était à Beauvais au jour indiqué. L'année suivante, le 19 septembre 1356, Jean le Bon est fait prisonnier à la funeste bataille de Poitiers. Alors les Anglais se répandent en Bourgogne, s'emparent de Flavigny, incendient Saulieu et s'avancent jusqu'aux portes de Dijon. Après bien des négociations, une trêve de trois ans est conclue entre le duc de Bourgogne, Philippe de Rouvre, et le roi Édouard d'Angleterre. Le duc devait payer 200.000 moutons d'or en trois termes, et donner des otages pour sûreté de cette somme. Ce traité fut passé à Guillon [1], le 10 mars 1359. Mais la Bourgogne était bien appauvrie et il allait être difficile de payer cette forte rançon. Déjà, pour le terme de la Saint-Jean 1360, le duc avait été obligé d'emprunter 20.000 moutons « en son pays d'Artoys », afin de pouvoir acquitter ce terme, lequel était de 40.000 moutons. Philippe de Rouvre fut encore plus gêné en 1361. Aussi, quelque temps avant le terme de septembre, il avait député le sire de Grancey vers le roi d'Angleterre « pour lui représenter les divers maux et dommages qu'avoient causé les Anglois, ses sujets, à son duché de Bourgogne, et le traitté qui avoit été fait à ce sujet entre ses gens et les siens, et le prier de lui remettre les moutons d'or qui lui estoient deus pour deux termes, ou au moins certain répit, afin de les luy pouvoir plus aisément payer, au bien de son peuple ». Le sire de Grancey échoua dans ses démarches : l'Anglais ne voulut rien entendre. Philippe de Rouvre convoqua, pour le 1er septembre, à Aignay, les gens des Trois États du duché ; mais, « pour de justes et bonnes raisons », il ne vint « qu'une très petite partie desdites gens devers luy », et aucune décision ne fut prise. Sur l'avis de son Conseil, le duc convoqua une autre assemblée des États à Chanceaux, « pour délibérer finale-

1. *Guillon*, chef-lieu de canton, arrond^t d'Avallon (Yonne).

ment sur tout ce que dessus [1] ». On ne put trouver la somme due à l'Anglais. Alors Othe de Granson, Henry de Vienne, seigneur de Mirebeau en Montagne, Hugues, seigneur de Couches, Guillaume, seigneur de Senecey, Jean, sire de Sombernon, Jean, sire de Montmartin, chevaliers, Poincart, sire de Châteauneuf, Jean, fils du seigneur de Blaisy, écuyers, et Guillaume de Marcigny, bourgeois de Dijon, s'en allèrent comme otages en Angleterre. Quelques mois après, Édouard leur permit de retourner en Bourgogne solliciter le paiement de ce qui lui était dû, à condition qu'ils seraient toujours ses otages, et, qu'en cette qualité, ils retourneraient à Calais ou à Londres à la mi-carême suivant. Les seigneurs bourguignons le jurèrent entre les mains de noble Eustache Dobelechoust, commis par le roi d'Angleterre pour recevoir leur serment; l'acte en fut dressé, par-devant notaires, en la ville de Calais le 14 décembre 1361 [2]. Rentrés en France, Othe, seigneur de Granson, Guillaume, sire de Senecey, chevaliers, et Guillaume de Marcigny, bourgeois de Dijon, promirent, comme procureurs spéciaux, des autres nobles et bourgeois, de payer 57.000 moutons encore dus, aux termes accordés par le roi d'Angleterre; ils en donnèrent le serment entre les mains de Thomas Vuadale, chevalier, ayant pouvoir d'Édouard. L'obligation est datée de Paris le 27 février 1362 (nouv. style) [3].

En 1363, Guillaume, seigneur de Senecey, de Traves et de Chaumont, chevalier, reconnaît tenir en fief du comte de Charollais tout ce que feue dame Marguerite de Senecey, dame de Chaumont, sa sœur, avait acquis autrefois de Huguenin de Mazilles et de Guicharde, sa femme, dans la paroisse de Chavigny [4], *de*

1. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 29, f° 61 r°.
2. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 68, f° 114 r°.
3. Arch. dép. de la Côte-d'Or, *Recueil de Peincedé*, t. I, p. 707.
4. *Chevagny-sur-Guye*, commune du canton de la Guiche, arrond[t] de Charolles (Saône-et-Loire).

Chavigniaco, châtellenie de Dondain[1]. Pendant les troubles suscités par le passage des *Tard-Venus* en Charollais, Renaud de la Tour, seigneur de Joncy[2], pilla, en 1365, les villages de Chavigny et de Chaumont[3], « qui estoient et sont encore au seigneur de Senecey », et commit de nombreux méfaits dans cette région; il en obtint des lettres de rémission datées « du chastel du Louvre-lez-Paris » le 28 avril 1368[4]. Guillaume de Senecey donne, en 1365, le dénombrement de ce qu'il tient en fief du duc de Bourgogne; ce dernier, par lettres datées d'Autun, 10 août 1366, reconnaît avoir reçu cette reprise de fief[5].

Sans que je puisse dire comment cette guerre féodale se déclara, Guillaume de Senecey fut attaqué dans son château, au mois de mai 1371, par Jean de Corgenon[6], seigneur bressan. Celui-ci, « avec luy plusieurs gens d'armes », vint assiéger le « chastel et forteresse » de Senecey, s'en rendit maître, ainsi que de la terre en dépendant, et emmena prisonniers Guillaume et son fils Jean. Mais la baronnie de Senecey étant du ressort du duc de Bourgogne, ce dernier, à la nouvelle de l'entreprise du seigneur de Corgenon, se trouvant lésé dans ses droits de suzerain, demanda « une journée » au comte de Savoie pour traiter de cette affaire. Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, Richard Bouhot, Jacques de la Loye, Guillaume

1. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 10510, et *Peincedé*, t. XII, p. 550. *Dondin*, hameau de Pressy-sous-Dondin, canton de Saint-Bonnet-de-Joux, arrondt de Charolles (Saône-et-Loire).
2. *Joncy*, commune du canton de La Guiche, arrondt de Charolles (Saône-et-Loire).
3. *Chaumont*, hameau de Saint-Bonnet-de-Joux, arrondt de Charolles (Saône-et-Loire).
4. Arch. nat., JJ. 99, f° 161 v°.
5. Arch. dép. de la Côte-d'Or B. 10515 et *Peincedé*, t. X, pp. 59, 60 et 80.
6. Jean de Corgenon, chevalier, était seigneur de Meillonnas, de Corgenon, de Trois fontaines et d'Havuet, bailli de Bresse, cousin germain de Amé de Corgenon, abbé de Saint-Philibert de Tournus. Il épousa Jeanne de Saint-Trivier, dont il eut trois filles (Juénin, *Hist. de Tournus*, p. 203).

de Pailley, châtelain de Cuisery [1], et Jean de Jeux, bailli de Chalon, allèrent à Bourg-en-Bresse [2] demander la mise en liberté du seigneur de Senecey et de son fils. Le comte de Savoie promit, « sur sa foy », de faire rendre les prisonniers le dimanche après la Fête-Dieu. Mais il paraît que Jean de Corgenon tenait beaucoup à sa prise, car Guillaume de Pailley fut trois fois à Bourg sans rien obtenir de ce seigneur. Enfin Corgenon se décida et, au mois de juillet 1371, « monseigneur de Senecey et monseigneur Jehan, son fils », furent remis au châtelain de Cuisery et rentrèrent à Senecey [3]. Toutefois, sur l'ordre du duc de Bourgogne, Guillaume de Senecey dut payer douze florins pour les dépenses faites par Guillaume de Pailley dans ses voyages à Bourg [4].

A partir de cette date, l'histoire ne mentionne plus Guillaume de Senecey. Il avait épousé Alix, héritière de Guillaume de Traves [5], seigneur de Laives. Par ce mariage, Laives fit partie de la seigneurie et baronnie de Senecey ; avant, les seigneurs de Senecey n'y possédaient que certains biens sur le versant nord de la montagne de Saint-Martin et à Sermaizey. Cependant tout le village de Laives n'appartenait pas à Guillaume de Traves; l'abbaye de La Ferté y avait de grands domaines, et le fief du *Mont Saint-Martin* dépendait du monastère de Saint-Pierre de Chalon.

Le village de Laives est très ancien. D'après Courtépée, il aurait été bâti primitivement sur la montagne où, maintenant, se voit seule l'église romane de Saint-Martin de Laives. Une

1. *Cuisery*, chef-lieu de canton, arrond[t] de Louhans (Saône-et-Loire).
2. *Bourg-en-Bresse*, chef-lieu du département de l'Ain.
3. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 100, p. 558 et vol. 21, f[o] 8 v[o].
4. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 107, f[o] 129 r[o].
5. Guillaume de Traves était fils de Renaud de Traves Choiseul et de Marguerite de Brancion ; il est seigneur de Laives en 1299 et vit encore en 1356.

station préhistorique, se rapportant à l'âge de fer, a existé sur ce plateau. Les Romains ont aussi laissé, sur le territoire de Laives, des traces de leur passage. Dans le quartier des *Auges*, au *Clos Duriaux*, et *en Variaux*, au milieu des vestiges de constructions recouverts d'une couche carbonisée, on trouve des urnes, de la poterie ornée, des clefs, de larges briques ; on y a ramassé une médaille de *Crispine*. Au long du chemin de Lalheue, au lieu dit *ès Poiriers*, ainsi que dans les *Champs Millet* et en *Thiot*, la charrue met souvent à découvert de larges tuiles, des débris de poterie et des médailles, presque toujours de *Gordien*. Le docteur Rousselot, à Senecey, possédait dans son cabinet une cuillère à parfums, des médailles et un vase trouvés *ès Poiriers*.

De belles sources abreuvent les quartiers de Laives, surtout le quartier des *Auges*.

Un acte de 1319 cite « li procurour des hommes habitanz an la ville de Loyve[1] ». On voit les habitants élisant leurs échevins en 1438; ils possèdent des bois dans lesquels ils ont le droit de basse justice, et, pour la garde de ces bois et l'exercice de leur justice, les habitants nomment des forestiers et instituent un juge appelé le *juge des bois*. En procédant au renouvellement de son terrier, en 1451, Jean de Toulongeon faisait écrire, à propos des bois et des communautés de Laives, « esquelx les habitans dudit lieu de Layves ont accoustumer de maintenir et instituer les forestiers et eschevins[2] ». Les habitants disaient, en 1535, par-devant le bailli de Chalon, qu'ils avaient « le droit d'ancienneté à eulx donné et concédé par les seigneurs et dames dudict Laives, de eslire et establyr ung juge et aultres officiers[3] ».

1. Arch. comm. de Laives.
2. Arch. comm. de Laives.
3. Arch. comm. de Laives.

Deux châteaux existaient autrefois à Laives. De celui de la Motte, bâti dans un champ encore appelé *le clos du château de la Motte*, au pied du mamelon de Lenoux, il ne reste plus rien ; mais on peut reconnaître, malgré les travaux agricoles, la *motte* sur laquelle se dressait l'antique « chastel et maison-fort ».

L'autre château, celui de Sermaizey, se trouve dans le hameau de ce nom. C'est une restauration du XVIIe siècle ; quelques parties anciennes ont été conservées, entre autres une tour octogone. Au XIIe siècle, les seigneurs de Nanton et de Vers [1] ont des biens à Sermaizey, *apud Sarmaseu* [2] ; en 1357, Philibert de Poncey et *Yolans*, sa femme, affranchissent de la mainmorte Perret Boyron, de Sermaizey, et son gendre Robert de la Grange [3]. La terre de Sermaizey est estimée 8260 livres en 1628 ; elle appartient alors à Philiberte Caillard, veuve de Claude Tapin [4], receveur des décimes à Chalon ; celle-ci la vend, le 11 juin 1628, à Louis Mercier, amodiateur de la terre de Ruffey, pour le prix de 9187 livres 17 sols six deniers. Louis Mercier achète encore, d'Abraham Nyot et de son fils Claude, des propriétés à Sermaizey. François d'Amoncourt, comte de Savigny en Revermont, fils de René d'Amoncourt,

1. *Vers*, commune du canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).
2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, H. 25.
3. Arch. dép. de Saône-et-Loire, E. 75, n° 1.
4. La famille Tapin était originaire de Laives. Pierre Tapin était échevin de Laives en 1451. Ils devinrent très riches ; en 1555, leur domaine « est amodié la somme de cinq cents livres par an et des réserves qui vaillent mieulx que cent livres par an » (Arch. comm. de Laives). Ce fut cette année 1555 que Claude Tapin fut résider à Chalon. Peu après, les Tapin occupent des charges au bailliage de Chalon, et bientôt ils sont anoblis. Claude Tapin, conseiller du Roi, était maire de Chalon en 1617 ; Pierre Bernard Tapin est conseiller au Parlement de Dijon en 1689 ; ils deviennent aussi seigneurs de Perrigny-en-Bresse. Une branche de la famille Tapin resta à Laives ; elle s'y est éteinte dans les premières années du XVIIIe siècle.

seigneur de Montigny-sur-Aube, Ruffey, Branges, affranchit ces biens le 10 décembre 1629 [1]. François Guyet, chevalier, conseiller du Roi, héritier de Victor Mercier, vend Sermaizey, vers 1694, à Guillaume Augustin Mercier, grand archidiacre de Chalon et trésorier chanoine de Tournus; celui-ci, le 21 mars 1707, le vend à Claude Charnoy, marchand à Chalon, pour 9000 livres [2]. Enfin, vers la seconde moitié du XVIII[e] siècle, on rencontre à Sermaizey la famille de Randon-Châteauneuf et d'Apcher, alliée à celle de Rochefort d'Ally. Le marquis d'Apcher, dernier possesseur de Sermaizey, émigra pendant la Terreur; la Nation confisqua la terre et le château de Sermaizey; Nicolas Lory et Louis Jacob s'en rendirent acquéreurs en 1812.

Guillaume de Senecey mourut vers 1376, laissant trois enfants : Jean, baron de Senecey, de Traves et de Laives, Marguerite et Guillemette.

Marguerite épousa, le 16 octobre 1347, Jean de Toulongeon, chevalier. Étant veuve, elle se remaria, après l'an 1363, avec Odet de Montagu, seigneur de Laveranges, fils puîné de Philibert de Montagu, seigneur de Couches, et de Jeanne de Vienne. Dans son testament, de l'an 1389, Marguerite de Senecey est qualifiée dame de Villeneuve; elle institue pour héritier Tristan de Toulongeon, son fils unique [3].

Guillemette fut mariée à Hugues de Chastellux, seigneur de Châtelmoron [4]. Un arrêt du Parlement de Paris, rendu le 26 mars 1372, condamne Guillaume, seigneur de Senecey, et dame *Aluyse*, sa femme, à payer au seigneur de Châtelmoron et

1. Arch. dép. de Saône-et-Loire, E. 75, nº 40.
2. Arch. dép. de Saône-et-Loire, E. 82, nºs 8 et 14.
3. Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 2858, fos 66 et 67.
4. *Châtelmoron*, commune du canton de Givry, arrondt de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

à sa femme Guillemette les deniers de mariage de cette dernière, plus une amende de soixante livres parisis[1].

Hugues de Chastellux, chevalier, et sa femme Guillemette de Senecey donnent, le 9 décembre 1380, le dénombrement de ce qu'ils tenaient à Noiry[2], Ramboul, Ormes, Marnay et Saint-Cyr. Ils avaient : « la blerie desdits lieux de Noyerie et Rambol; item, le grand pré de Marnay, contenant environ soixante-douze soitures; item, la maison, le port et la vanne dudit Marnay; item, une pièce de terre ditte la *Corvée de Marnay*; item, la grange du côté laditte corvée; item, le moulin neuf sur la rivière de Grosne, ensemble la justice haute, moyenne et basse; item, l'étang de *Pitoul*; item, le portal, péage et maison de Grosne; item, toutes les tailles et servis qu'ils ont à Saint-Cire et à Nuilley[3]; item, la maison de Saint-Cire appellée la maison de Laye, et dépendances, les bois, etc., etc. (*sic*)[4]. »

C'est sur ces mêmes biens de Saint-Cyr et de Marnay que, le 9 mars 1394, Jean, seigneur de Senecey, assigne la dot de sa femme Richarde du Quart. Guillemette de Senecey décéda probablement sans enfants et son frère Jean hérita de ses terres.

Au temps de Guillaume de Senecey, on trouve une famille féodale portant également le nom de Senecey, et dont le principal fief était Maiche[5], en Franche-Comté. Était-elle parente de nos Senecey? Les quelques actes qui nous restent concernant les seigneurs de Maiche ne permettent pas de le dire avec certitude. Cependant, pour ne rien omettre sur les seigneurs du nom de Senecey, je vais résumer ces documents.

1. Arch. nat., X^1.
2. *Noiry*, hameau d'*Ormes*, canton de Cuisery, arrond[t] de Louhans (Saône-et-Loire).
3. *Nully*, hameau de Saint-Cyr, canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).
4. Arch. dép. de la Côte-d'Or, *Recueil de Peincedé*, t. X, p. 56.
5. *Maiche*, chef-lieu de canton, arrond[t] de Montbéliard (Doubs).

Au mois de février 1368 (vieux style), « ou grand poille dou chastel derrier de Montbéliart » Henry de Senecey, sire de Maiche, écuyer, confesse qu'il tient en fief d'Étienne, comte de Montbéliard et seigneur de Montfaucon, tous les droits qu'il peut avoir « en lai franche Montaigne », et à Montaudon, Creume, Grand Essart, Courtefontaine, *Chersal*, *Saulz*, Cernier, Ambruy, Mantibouhans, *Viler dos escoz*, Dambelin et Vaicheresse. En présence de Guillaume de Lomont, chevalier, Jean Vaucherel, chanoine de Montbéliard, Jean de *Manduerre*, Henry de Banans, Jean dit *Byllotet*, écuyers, et Jean Joly, prêtre [1].

Le 7 juin 1373, « noble damoisel Henry de Senecey, seigneur de Maiches », est l'un des pleiges de l'accord fait entre Thibault, seigneur de Neufchâtel, et le seigneur de Montjoie [2].

Trois ans après, on trouve Jeanne de Senecey, dame de Maiche. Elle reprend de fief, le 28 décembre 1376, d'Étienne, comte de Montbéliard et seigneur de Montfaucon, « toutes et singulières les chouses, entièrement et par la forme et menière que les prédécessours de ladicte Jehanne, seigneurs de Maiches, tenoient et davoient tenir et havoient reprins dudit conte de Montbéliart et seigneur de Montfacon, et de ses predécessours ». Les témoins sont : « nobles hommes monsigneur Jehan de Senecey, père de ladicte Jehanne, monsigneur Jehan de Nanton, signeur de Ruffey, monsigneur Jehan, signeur de Varre, chevaliers, vénérable et discrète personne maistre Jehan de Salvot, doien de Montbéliart, Jehan le Siblotet, Jehan de Viler, escuiers » [3].

Jeanne de Senecey, dame de Maiche, était fille de Jean de

1. Arch. nat., *XI Montbéliard*, K. 2138.
2. Bibl. nat., *Collection Moreau*, vol. 898, f° 48 r°.
3. Arch. nat., *XI Montbéliard*, K. 2138.

Senecey et de Marguerite de la Roche, des sires de Villersexel[1]; elle épousa Hugues de Granson.

Par acte du 25 février 1381 (vieux style), et sous le sceau de la Cour de Besançon, Jeanne de Senecey, « dame de Gransson et de Maches, femme de noble et puissant seigneur Hugues, seigneur de Gransson et de Maches », délaisse et remet à Étienne, comte de Montbéliard et seigneur de Montfaucon, « mon cher signeur et uncle » tout ce qu'elle tient en fief de lui, tant en la franche montagne, Montaudon, Courtefontaine, Treume, Grand-Essart, Fesseviller, *Cermer*, Dambriet, *Vitières*, Chamessol, Moilleviller, *Sence*, Cernay, Montomont, Vacherette, Sacy, Maimbohans, Dambelin, Villers-sous-Écot, « ensemble tout les bourgeois, homes et femes, frant et taillables, et tout les habitant desdictes villes, de quelque condicion et estat qui soient », ainsi que les rentes, censes, revenus et autres droits, sans en rien retenir. Hugues de Granson confirma et ratifia cette cession le 28 février suivant[2].

Jeanne de Senecey, dame de Maiche, décéda quelques années après avoir cédé ses terres au comte Étienne. Elle mourut sans postérité, car nous voyons, le dimanche après l'octave de Saint-Martin d'hiver 1390, Henry, comte de la Roche et sire de Villersexel, Girard, sire de Cusance, Symonette de *Viler*, sa femme, Jean, sire de *Vile Sorroillon*, et Marguerite de *Viler*, sa femme, notifier que leur « bien amée suer et cosine Jehanne de Senecey, dame de Granson et de Maiches », ayant remis, lorsqu'elle vivait, à Étienne, comte de Montbéliard et seigneur de Montfaucon, tout ce qu'elle tenait en fief de lui, les seigneurs et dames ci-dessus rachètent le tout au prix de 716 francs d'or et 12 sols estevenans; le fief est réservé au comte de Montbé-

1. Bibl. nat., *fonds français*, vol. 2779, p. 580.
2. Arch. nat., *XI Montbéliard*, K. 2138.

liard, et les villages de Maimbohans, Dambelins et Villers-sous-Escot, demeurent sa propriété particulière [1].

On le voit, ces quelques titres sont insuffisants pour établir la parenté des seigneurs de Maiche et des seigneurs de Senecey.

JEAN

Comme son père Guillaume, Jean de Senecey prit aussi part aux guerres contre les Anglais. Le 4 juillet 1359, il était à la tête de sa montre [2]. Après le traité de Guillon il rentra à Senecey; son père fut en otage en Angleterre. Le traité de Brétigny ayant suspendu les hostilités, les gens de guerre, mercenaires de tous pays, se réunirent par bandes et ravagèrent les provinces. Au mois de juin 1361, le gouverneur de Bourgogne, Henri de Bar, seigneur de Pierrefort, mande à plusieurs seigneurs, entre autres à Jean de Senecey, de se mettre « en armes et chevaux » et de se trouver à Semur en Auxois [3] le dimanche après la quinzaine de la Saint-Jean-Baptiste, pour résister aux ennemis qui approchaient de la Bourgogne. Cette assemblée de gens d'armes fut remise au 1er août, et, dans l'intervalle, le gouvernement fit avertir le duc « qu'il se faisoit trois gros de gens de guerre en Auvergne pour entrer en Bourgogne » et « qu'il lui plut y donner ordre ». Dans le même temps, c'est-à-dire au mois de juillet, le gouverneur mandait à Guillaume de Bourbilly « d'aller au-devant des ennemis avec trois cent glaives, et, s'ils se mettent en chemin pour venir en Bourgogne, qu'il y mit tel empeschement qu'il pourroit, soit en gastant les vivres, comme autrement [4] ». On convoqua ensuite le ban et l'arrière-ban « pour résister aux ennemis qui estoient

1. Arch. nat., *XI Montbéliard*, K. 2138.
2. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 94, p. 894 et 895.
3. *Semur-en-Auxois*, chef-lieu d'arrondt (Côte-d'Or).
4. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol 65, fos 10 vo et 11 ro et vo.

oultre la Loire et devoient entrer en Bourgogne du costé d'Authun [1] ». Malgré ces mesures de défense, les *Grandes Compagnies* ou *Tard Venus* firent des courses dans nos contrées et, cette année 1361, brûlèrent les faubourgs de Chalon [2]; mais le maréchal de Bourgogne et Jacques de Vienne parvinrent à chasser les routiers de la province.

Le duc de Bourgogne, Philippe de Rouvre, étant mort au mois de décembre 1361, les gens du Conseil mandèrent à Girard de Lonchamp, bailli de Chalon, de se rendre à Dijon auprès d'eux, « pour raison qu'ils ne veullent pas luy écrire, mais qu'ils luy diront de vive voix lorsqu'ils le verront ». Les funérailles du duc devant se faire à Cîteaux le jeudi 7 décembre, le Conseil recommandait au bailli de Chalon de se trouver à Dijon le 5, « accompagné de vint hommes d'armes bien montéz et arméz, et de n'y pas manquer ». Girard de Lonchamp arriva à Dijon au jour indiqué. Parmi les chevaliers qui le suivaient figurent Jean de Senecey, Jean et Arduin de Nanton, Philibert de Tenarre, le sire de Couches. Ces seigneurs assistèrent aux funérailles, et, « le vendredy suivant, le sire de Boulogne et le Conseil dessusdit se retirèrent à Dijon, escortéz dudit bailli et de ses gens [3] ».

Profitant du désordre et de la confusion causés par la mort du jeune duc de Bourgogne, les *Tard Venus* reviennent dans nos pays. Après avoir ravagé les environs de Gevrey [4], de Beaune et de Chalon, ils occupaient, au mois de février 1362 (nouv. style), les environs de Lyon et menaçaient cette ville. Le 6 mars, Jean de Melun, comte de Tancarville, vint à Lyon prendre le commandement des troupes qu'il avait fait rassembler, et, immé-

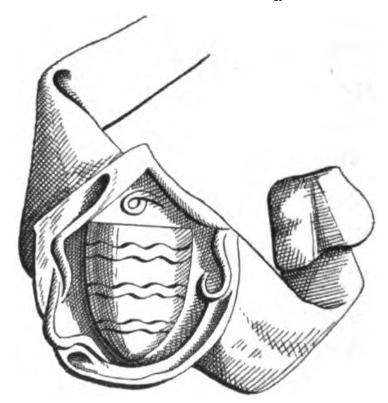
1. Bibl. nat., *Bourgogne*, vol. 104, f° 9 r°.
2. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 104, f° 9 v°.
3. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 21, f° 3 v°.
4. *Gevrey-Chambertin*, chef-lieu de canton, arrond[t] de Dijon (Côte-d'Or).

diatement, il mit le siège devant Brignais [1], place où s'étaient retranchés les routiers. Le 28 mars, Henry de Bar, seigneur de



SCEAU DE JEAN DE SENECEY, CHEVALIER (1361)
(Bibl. nat., *Clairambault*, titres originaux scellés, Reg. 103, p. 7965, n° 3).

Pierrefort, gouverneur de Bourgogne, enjoignait à Girard de Lonchamp, bailli de Chalon, « de lever tout ce que de gens d'armes qu'il pourra, soit en son baillage ou autre part, et de les



SCEAU DE JEAN, SIRE DE SENECEY (1383)
(Bibl. nat., *Clairambault*, titres originaux scellés, Reg. 103, p. 7965, n° 4).

mener ou conte de Tancarville, lieutenant du Roy, qui va combattre les ennemis de Sa Majesté qui sont vers le Lyonnois, lequel

1. *Brignais*, commune du canton de Saint-Genis-Laval, arrondt de Lyon (Rhône).

demande aussi qu'il luy envoye en son host deux Cordeliers, Jacobins ou Carmes, pour confesser et dire des messes[1] ». Jean de Senecey, chevalier, à la tête de deux autres chevaliers et de vingt-quatre écuyers de sa compagnie, était à Lyon le 1er avril[2]. Le 6, les troupes de Tancarville attaquèrent les Tard Venus à Brignais; elles furent entièrement défaites; beaucoup de chevaliers tombèrent aux mains des routiers, et un grand nombre trouva la mort dans cette affaire.

J'ai dit plus haut comment, en 1371, le château de Senecey fut attaqué et pris par Jean de Corgenon, et messire Guillaume et son fils Jean emmenés prisonniers.

En 1376, Jean de Senecey transige avec sa mère pour la succession de feu Guillaume[3].

Mais il faut encore reprendre son épée et courir à la défense de la Patrie. Avec « 1 autre chevalier et huit escuiers » de sa compagnie, Jean de Senecey, en 1383, suit le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, en « la chevauchée qu'il entent de présent faire en la compagnie du Roy pour le servir à l'encontre des Englois ou païs de Flandres pour le fait de Bourbourt[4] ». Cette chevauchée avait été nécessitée par une descente des Anglais à Calais, au commencement de l'année 1383. Charles VI manda ses vassaux; seize mille hommes d'armes se trouvèrent au rendez-vous à Arras.

Le 2 août, le Roi prit l'oriflamme à Saint-Denis, et, à la prière du duc de Bourgogne, il la remit entre les mains de Guy, sire de la Trémouille, de Sully et de Craon, grand chambellan de Bourgogne. Les Anglais, aidés des Flamands, assiégeaient Ipres.

1. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 21, fo 4 ro.
2. Bibl. nat., *Clairambault*, registre 103, p. 7965, no 3, *original scellé*.
3. Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 2684, fo 10 ro.
4. Bibl. nat., *Coll. Clairambault*, registre 103, p. 7965, no 4, *original scellé*.

A l'approche de l'armée française, le siège de cette ville est levé; les Flamands se retirent dans leur pays et les Anglais se jettent dans Bourbourg. Après plusieurs attaques, l'armée ennemie allait se rendre à discrétion, quand le duc de Bretagne proposa de laisser sortir les Anglais avec armes et bagages. Malgré d'énergiques protestations, cet avis prévalut. Les Anglais abandonnèrent Bourbourg et se retirèrent à Calais avec tout ce qu'ils avaient pillé en Flandre et en Picardie.

Le 9 mars 1394, Jean, seigneur de *Senecey-le-Chatel*, chevalier, notifie qu'il a reçu des deniers de mariage de sa femme Richarde du Quart, la somme de trois mille francs d'or, savoir mille francs de Jeanne du Quart, femme de Pierre de Marcilley, écuyer, et deux mille francs de dame Agnès du Quart, femme de Jacques d'Arboy, seigneur de la Chaul et de Châtelvilain, au comté de Bourgogne [1]. Suivant l'avis de plusieurs de ses parents, et même de messire Tristan de Toulongeon, son neveu « et son hoir au cas qu'il mourut sans hoirs de son corps », Jean de Senecey, pour sûreté desdits deniers, assigna ainsi cette somme de trois mille francs d'or : 1° sur les tailles de Marnay, « non muables, qui montent à XII l. IX s. IX d. obole, qui valoit à francs vingt francs d'or neuf gros vielz et neuf deniers maille; le franc d'or compté pour douze sols et le gros tournois pour douze deniers parisis »; 2° sur sept meix à Marnay; le meix de Clugny devait « six livres, gros compté pour quinze deniers tournois, et franc d'or compté pour quinze sols, vaillent lesdits VI livres à franc VIII francs d'or »; 3° sur le portail, passage ou *pontenage* de Marnay sur la Saône, « ensemble les vannes à pescher poissons »; 4° sur le *grand pré du seigneur*, contenant environ soixante-huit soitures; 5° sur la terre de la *Corvée d'Etaules*,

1. Ces deux dames étaient sœurs de Richarde du Quart, dame de Senecey.

à Marnay, d'une contenance de vingt journaux; 6° sur « IX torches de chenove (chanvre), chacune torche pesant X livres au poids de Chalon »; 7° « sur XVI corvées de charrue et IX de bras, dues trois fois l'an »; 8° sur le batteur du moulin neuf et sur ce moulin, situé au finage de Saint-Cyr, sur la rivière de la Grosne; 9° sur le portail et le péage de Grosne, avec leurs droits et dépendances, chargés de deux francs d'or envers les religieux de La Ferté pour la célébration d'un anniversaire; 10° sur plusieurs redevances en grains; le bichet de froment, mesure de Tournus, est estimé huit gros vieux tournois d'argent, et le bichet d'avoine cinq gros, « dont X bichots font IV francs II gros tournois d'argent »; 11° sur la « tonsure » des bois de Marnay; 12° sur l'étang *Pitoul* et sur les mainmortes qui adviendront à Marnay, sur les lods et remuages des choses franches qui se vendront dans ce village, avec justice haute, moyenne et basse. Réservé au seigneur de Senecey le ressort et souveraineté de ladite justice au siège du bailli de Senecey, ainsi que le consentement dudit seigneur ou de ses hoirs pour la vente ou aliénation des choses serves sises à Marnay. Cette assignation fut consentie et approuvée par Tristan de Toulongeon, et le tout confirmé par le duc de Bourgogne à Paris, le 11 décembre 1402, sauf le fief sur la terre de Marnay, « qui doit faire un mesme fief avec le chastel et terre de Senecey [1] ».

Philippe le Hardi ordonne au seigneur de Senecey, en 1396, de faire les réparations des « passages, chaussées et ponts sur la Grosne [2] ». L'ancienne *levée* ou *chaussée* commençait au « pourtal de Grosne », vers l'hospice du pont de Grosne, « jusques à ung crot appellé la *fosse Loraisse*, du cousté devers Saint Cyre et du souleil levant ». Plus tard, Jean de Toulongeon, seigneur

1. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 10424, du f° 135 v° au f° 139 r°.
2. Arch. comm. de Chalon-sur-Saône.



de Senecey, faisant construire une nouvelle levée, ses hommes prenaient « des pierres et du bois d'icelle ancienne levée pour refaire et réparer les anciennes et neufve levées, comme le dit seigneur de Tholonjon est tenu de les refaire et maintenir toutesfois qu'il est mestier ». L'entretien de ces chaussées était à la charge du seigneur de Senecey à cause « de sa chapelle estant audit portal de Grosne » ; ses officiers tenaient leurs assises au « pourtaul de Grosne [1] ».

En 1403, Jean de Senecey est en procès avec l'abbé de La Ferté. Le seigneur de Senecey et de Laives prétendait, comme seigneur de Laives, avoir droit de haute, moyenne et basse justice sur le moulin de Crusilles [2] et dans la moitié de la rivière de Grison. L'abbé de La Ferté, Étienne de la Chèze, réclamait ces droits pour son monastère. Des arbitres furent nommés; une information *secrète* eut lieu; tous les témoins déposèrent que, du temps de Guillaume de Traves, seigneur de Laives, de Guillaume de Senecey et de sa femme Alix, leurs officiers tenaient leurs *jours* ou assises vers l'écluse du moulin de Crusilles, du côté de Laives, et le châtelain ou juge de Lalheue, pour l'abbaye, vers l'écluse et batteur du même moulin, mais du côté de Lalheue. Le dimanche après Pâques, 22 avril 1403, les arbitres donnèrent gain de cause à Jean de Senecey et lui reconnurent le droit de haute, moyenne et basse justice tant alentour que sur le moulin de Crusilles, même sur *l'empellement*, et dans la moitié du Grison, du côté de Laives [3].

Jean de Senecey avait épousé Richarde du Quart, fille de Henry, seigneur du Quart [4], dans la vallée d'Aoste, et de

1. Arch. comm. de Beaumont-sur-Grosne.
2. *Moulin-de-Crusilles*, sur le Grison, écart de Lalheue, canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).
3. Arch. comm. de Laives.
4. Henry, seigneur du Quart, était décédé en 1394 (Arch. dép. de la Côte-d'Or, B. 10424, f° 135 v°).

Gergy[1] en partie, et de dame Pentisalée de Saluces. Le seigneur de Senecey mourut sans postérité, « fort vieux », après l'an 1407[2], et fut inhumé à La Ferté[3]. Richarde du Quart épousa, en deuxièmes noces, Étienne d'Oiselet, seigneur de Clervant. Dans un titre du 21 novembre 1420, Étienne d'Oiselet se qualifie seigneur de Clervant, de Marnay et de Laives, à cause de sa femme Richarde du Quart[4].

Jean de Senecey avait un fils bâtard, *Guiot le bastard de Senecey*. Avec plusieurs autres écuyers et « un certain nombre d'arbalestriers », Guyot est préposé, le 5 mars 1410, à « la garde et sûreté des marchands venus ezdictes foires de Chalon pour amener denrées afin de les y vendre, logés ès halles de mondit seigneur (le duc) assises au bourg de Saint Jean du Vieux Musel, qui n'est pas clos, mais est tout ouvert[5] ». Dans son testament, du 5 août 1422, Jean de Toulongeon, seigneur de Senecey, léguait cent livres « à Michaut, fils du bastard de Senecey[6] » A propos « du meix noble de Scivolières, en la paroche de Saint-Germain des buis, voisin de Jugy et Boyer », l'historien Pierre de Saint-Julien de Baleurre parle ainsi du bâtard de Senecey : « Un baron de Senecey, portant le nom et armes de Senecey (avant que ceux de Thoulonjon y entrassent par femme) donna ledit meix à un sien bastard pour le tenir et posséder en fié et jouxte les conditions apposées au bail. Des descendans dudit bastard fut maistre Guillaume de Senecey, juge ordinaire de Tournus, qui pourtant ne fut seigneur de Sivolières, mais (au reste) homme

1. *Gegry*, commune du canton de Verdun sur le Doubs, arrond[t] de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
2. Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 2858, f[os] 66 et 67.
3. Arch. comm. de Laives.
4. Arch. comm. de Laives.
5. Bibl. nat., *Coll. Bourgogne*, vol. 54, f[o] 281 r[o].
6. Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 2858, p. 45 r[o] et v[o].

fort riche. Il print en amitié Jean Bureteau de Tournus, et luy fit présent de tout l'or et l'argent qu'il avoit amassé ; luy recommandant une sienne donnée. La race du bastard de Senecey étant faillie (quant aux masles) la fille qui resta fut mariée à Pierre Cadot [1] ». Guillaume de Senecey fut inhumé dans l'église de Saint-Philibert de Tournus ; on y voit encore sa tombe avec cette inscription :

« Cy gist honorable homme Guillaume de Senecey, en son vivant juge ordinaire de Tournus, lequel trespassa l'an M. V^{c} et IIII le IX de février, et a fondé deux anniversaires ledit jour en l'église de céans, et pour la dotation a donné à Messieurs du couvent cent livres tournois. Priez Dieu pour luy. »

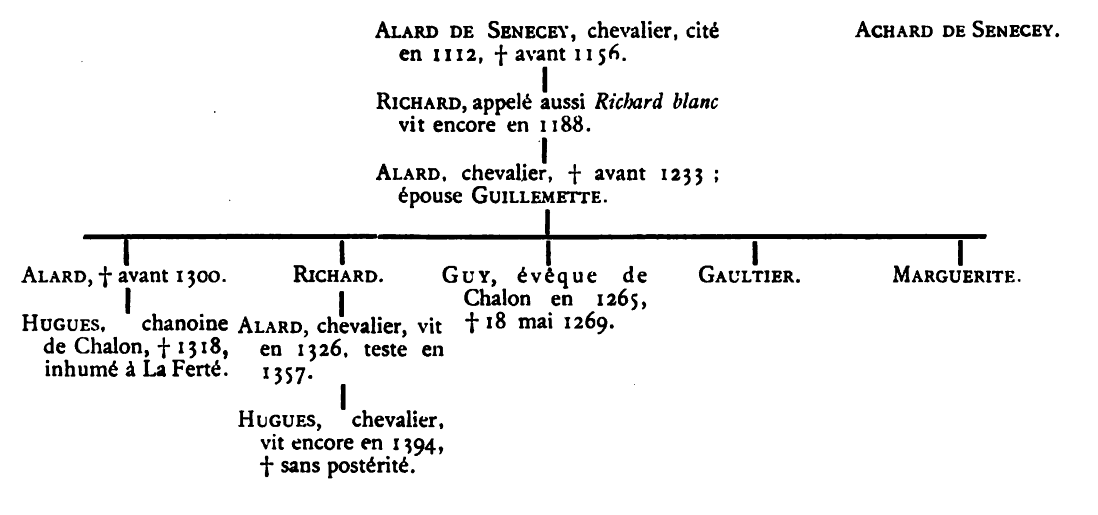
Dans un codicille à son testament, Marguerite de Senecey, dame de Villeneuve, fait mention de Jacquette, « *nutrita* » de son frère Jean, seigneur de Senecey, et femme de Hugues « de Braseret de Gallengis [2] ».

Jean fut le dernier seigneur du nom de Senecey. Se voyant sans postérité, il avait désigné, pour lui succéder dans sa seigneurie, Tristan de Toulongeon, fils de sa sœur Marguerite. Mais Tristan mourut avant son oncle en 1400 ou 1401 ; son fils, Jean de Toulongeon, plus tard maréchal de Bourgogne, devint seigneur de Senecey et de Laives à la mort de son grand-oncle Jean de Senecey.

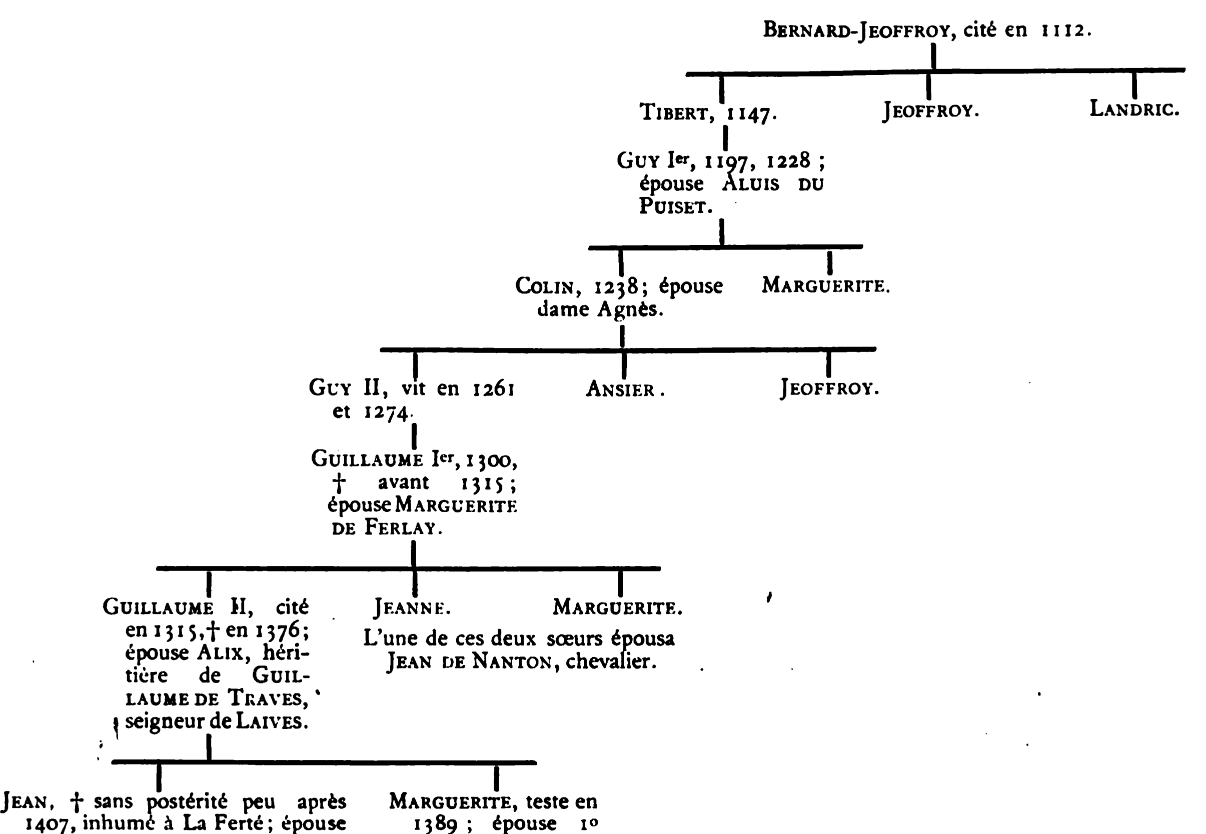
J. BAZIN
Membre associé.

1. Saint-Julien de Baleurre, *Antiquités de Mascon*, p. 322.
2. Note communiquée par le prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco.

GÉNÉALOGIE DE LA BRANCHE DE SENECEY POSSESSIONNÉE A SAINT-JULIEN



GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE SENECEY



LA PEINTURE ENCAUSTIQUE

Les expressions de *peinture murale* et de *fresque* sont devenues à ce point synonymes, que les traducteurs de textes anciens désignent du nom de peinture à fresque toute décoration exécutée sur des murs.

En réalité, les artistes de l'Antiquité et du Moyen-Age employaient, pour l'ornementation des édifices, trois procédés : la *fresque*, la *détrempe*, l'*encaustique*.

Dans la peinture à fresque, le mur reçoit d'abord un crépi de chaux et de sable. Sur ce mortier humide sont appliquées les couleurs délayées avec de l'eau ; elles pénètrent la muraille et font corps avec elle.

La peinture en détrempe, ou *a tempera*, ne recouvre l'enduit du mur que d'une légère croûte qui s'écaille facilement. La couleur en poudre est broyée dans un gluten de colle : gomme, œuf battu, jaune d'œuf, blanc d'œuf mêlé de vinaigre, ou jus de figue. Quand la surface à peindre est un panneau de bois, on y étend d'abord un enduit composé de craie et de colle. Parfois, afin de mieux éviter toute surface lisse sur laquelle n'adhérerait pas la couleur, le bois est recouvert d'une toile grossière sur laquelle on applique l'enduit crayeux. Quelquefois aussi, l'artiste se contente de peindre directement sur plusieurs toiles

1. Lu à la séance du 7 mai 1903.

collées l'une sur l'autre [1]. On distingue, au Moyen-Age, la détrempe commune, réservée aux gros ouvrages, mélange de couleurs, de colle et d'eau [2], et la détrempe vernie, dite *chipolin*. Cette peinture d'un usage fréquent jusqu'au xve siècle, est jusque vers 1360, recouverte d'un vernis de cire fondue dans de l'éther [3].

La peinture à l'encaustique nous est révélée par ce passage de Pline : « On ne sait quel est le premier qui a inauguré de peindre avec des cires et de brûler la peinture [4] ». Ce texte indique deux opérations distinctes : la peinture à la cire colorée, puis la cautérisation de la surface peinte.

A cet effet, le mur reçoit une couche composée de cire et de matières résineuses. Un réchaud (*cauterium*) est présenté devant la muraille saturée de ces substances. La chaleur dégagée par l'appareil fond entre eux les corps résineux, qui pénètrent le mortier.

Sur le mur ainsi préparé, les couleurs sont déposées soit au pinceau [5] soit au *cestrum*. Dans les deux cas, la cire vierge [6]

1. Ce procédé fut fréquemment employé par les anciens Égyptiens pour la peinture des momies.

2. Cette peinture à la colle s'exécutait avec de la colle de gants (rognures de peau blanche de mouton), de la colle de parchemin (rognures de parchemin bouillies dans l'eau), de la colle brochette (gros parchemin), de la colle de Flandre. Pour la composition et la fabrication de ces colles, consulter le traité de Watin, « L'art du peintre, doreur, vernisseur ». Paris, 1773.

3. Vitruve, livre VII, ch. 9, et Pline, livre XXXIII, ch. 7.

4. Pline, livre XXXV, 122.

5. « Resolutis ignis ceris, penicillo utendi, quæ pictura in navibus, nec sole nec sale ventisque corrumpitur. » Pline, l. XXXV, ch. 11.

6. La cire des Grecs était une cire vierge, bouillie à trois reprises dans l'eau de mer additionnée de nitre, c'est-à-dire de soude naturelle. Après chaque cuisson, on écumait le liquide. Le mélange de la cire ainsi préparée et des couleurs en poudre constituait la cire *punique ou éléodorique*.

et les couleurs en poudre sont délayées dans des substances résineuses, désignées sous le nom générique de *pharmaca* [1] : sarcocole, bitume solide, mastic, encens.

Le *cestrum* ou *verriculum*, est une tige terminée par une spatule finement dentelée, rappelant la feuille de bétoine (κέστρον). On comprend fort bien qu'un tel instrument, agissant en quelque sorte comme un couteau à palette, puisse étaler les cires colorées et en lier les nuances entre elles avec la fine dentelure qui termine sa spatule. Souvent ce procédé se combine avec l'usage du pinceau ; celui-ci sert pour les finesses du dessin, tandis que le *cestrum* pose les larges teintes.

Quand la peinture est achevée, l'artiste la recouvre d'un enduit dont la préparation varie avec chaque Maître. « Nul peintre, dit Pline, ne sut découvrir le secret d'Apelle [2]. » Il est à présumer, toutefois, que cette dernière couche était un composé de mastic, de bitume liquide et de cire vierge, qui, pour ne pas se figer trop rapidement, devait, selon Vitruve et Pline, être additionné d'un peu d'huile d'olive [3].

Enfin, pour obtenir l'inaltérabilité des couleurs ainsi que l'unification des différentes cires et résines superposées, on procède à la *cautérisation*, ou brûlement de l'œuvre. Cette opération s'exécute avec le *cauterium* ou rèchaud, déjà employé pour l'encaustication du mur [4]. La chaleur, en traversant le vernis extérieur, la cire colorée et la couche préparatoire qui sature la muraille, fait *suer* [5] toutes ces substances, les amalgame et en

1. « Atque materiæ ipsæ (pictoris) cera, colora, pharmaca, pigmenta. » Jul. Pollux. Onom., livre VII, ch. 28. Voir aussi Pline, livre XII, ch. 17 ; livre XIII, ch. 11 ; livre XIV, ch. 20 ; livre XVI, ch. 12 ; livre XXIV, ch. 7.

2. Pline, livre XXXV, ch. 10.

3. Vitruve, livre VII, ch. 9 ; Pline, livre XXXIII, ch. 7.

4. « Picturam inurere. » Pline, livre XXXV, ch. 2.

5. « Ceram apprime cum pariete cale faciendo sudare cogat. » Vitruve, l. VII, ch. 9. « Ad sudore usque. » Pline, l. XXXIII, ch. 7.

forme un seul tout. De là, le nom d'en-caustique, ou brûlement intérieur.

Parfois, la décoration murale est obtenue par un procédé mixte de détrempe et d'encaustique. Dans ce cas, la cire, au lieu d'être combinée avec une résine ou une essence, est mélangée, à l'état liquide, avec du jaune et du blanc d'œuf auquel on ajoute une goutte d'huile. La pâte ainsi préparée est amalgamée avec la poudre de couleur. Cette méthode mixte procure aux teintes une tonalité douce, analogue à celle des fresques. La peinture ainsi obtenue par le mélange de cire et d'œuf, est cautérisée comme la peinture encaustique [1].

La comparaison de ces trois procédés fait ressortir les avantages de l'encaustique.

Sans doute, les couleurs de la fresque sont douces et lumineuses. Cette peinture aux tonalités calmes et claires se prête à la représentation des sujets religieux et mystiques, à la peinture historique, à la décoration générale des basiliques. Vasari qualifie cette manière de peindre « la plus magistrale et la plus belle, parce qu'elle consiste à faire en une seule fois ce que, dans les autres procédés, on peut retoucher autant de fois qu'il plait. » C'est prendre pour un avantage la difficulté vaincue.

L'artiste, en effet, pressé par le mortier qui sèche, est obligé d'esquisser, de colorer et d'achever chaque jour la partie de son œuvre commencée le matin. Impossible de retoucher le lendemain les parties faites la veille. En outre, les couleurs étendues d'eau paraissent très foncées pendant l'opération et ne permettent pas de prévoir exactement la tonalité finale. Enfin, le *frescator* est obligé de s'interdire la plupart des couleurs métalliques ou

1. Catalogue de la Galerie de portraits antiques de l'époque grecque en Égypte, appartenant à M. Th. Graf (Vienne, 1900).

végétales, dont la chaux de mortier, par son contact immédiat, altère le principe colorant. Bref, la peinture à la fresque est un procédé incommode et incomplet. Ses œuvres sont éphémères.

La peinture en détrempe vernie n'est, à proprement parler, qu'une encaustique partielle et imparfaite. Les couleurs ne peuvent se fixer durablement sur la muraille qu'elles recouvrent d'un simple enduit superficiel. Elles ne résistent ni aux changements de température, ni à l'influence de l'air.

La peinture encaustique présente l'inconvénient d'exiger un travail minutieux et lent. Entre le commencement et la fin d'une œuvre, il s'écoule facilement une année. En outre, la cautérisation finale constitue une opération si délicate que les peintres anciens emploient, pour signer leur ouvrage, la formule : un tel a brûlé (ἐνέκαυσεν), au lieu de : un tel a peint (ἔγραφεν).

Par contre, l'encaustique comporte l'emploi de toute la gamme des valeurs, depuis les plus claires lumières jusqu'aux plus vigoureuses ombres. Les teintes sont transparentes et vives, les traits de force ne paraissent jamais durs. A l'inverse du *frescator*, l'encausticien se sert de toutes les couleurs naturelles ou chimiques. L'artiste les fond, les glace, les accorde à son gré. Il peut corriger et perfectionner, avec une sage lenteur, son œuvre qui, au point de vue de l'effet d'ensemble, tient la moyenne entre la fresque et la peinture à l'huile.

Enfin, le peintre à l'encaustique travaille pour des siècles. Son œuvre est inaltérable. L'incendie seul et les ravages de la guerre ont détruit les travaux de Protogène, Euphranor, Apelle, Parrhasius, Pausias, Philoscène et Nicomaque. Le combat de Marathon, peint par Polygnote dans le Pœcile d'Athènes, a résisté, sous ce portique découvert, pendant neuf cents ans, aux injures de l'air. Au dire de Marcus Victorinus, on distinguait encore, au milieu du VIe siècle, les peintures de Zeuxis ; elles avaient donc

une existence de sept siècles et demi. Les morceaux découverts dans les villes enfouies de Pompeïa et Herculanum ont conservé, après deux mille ans, une fraîcheur qui se maintiendra indéfiniment.

Ces considérations frappèrent les anciens et déterminèrent leur choix. Il existe sur ce point des témoignages positifs. « Nous employons la cire dans la peinture, dit Pline, non seulement pour la beauté des tableaux, mais aussi pour la conservation des murs qu'ils décorent [1]. » « La vue d'une belle femme, dit Plutarque, ne laisse dans l'esprit d'un homme indifférent qu'une image fugitive ; telle est une peinture à fresque. Mais, dans le cœur d'un amant, cette image est fixée par la puissance du feu ; c'est une peinture à l'encaustique. Elle semble respirer, agir, parler ; le temps ne l'effacera jamais [2]. »

L'encaustique, considérée par les anciens comme la peinture par excellence, reste en honneur jusqu'au IXe siècle de notre ère, époque à laquelle ses procédés tombent en désuétude.

La genèse et l'histoire de cette peinture méritent d'être exhumées de l'oubli.



Les anciens Égyptiens avaient pour la peinture un goût si prononcé, qu'ils ne pouvaient concevoir un objet d'art non coloré. L'extérieur comme l'intérieur de leurs temples sont revêtus de décorations polychromes. Les statues et bas-reliefs sont rehaussés de couleurs voyantes, sans lesquelles ils seraient considérés comme inachevés. Dans leurs sanctuaires, la base des colonnes est ornée d'une abondante végétation de lotus superbement épanouis, de fleurs aquatiques, de plantes et d'arbustes de toute

1. Pline, livre XXXI, ch. 14.
2. Plutarque, *Amator*, t. II, p. 759.

espèce. Les plafonds, peints en bleu, sont semés d'étoiles, au milieu desquelles planent des vautours tenant des emblèmes dans leurs serres. Entre le ciel constellé d'astres et la terre fleurie, se déroulent, sur les murailles, des scènes racontant l'histoire des rois et leurs rapports officiels avec la divinité du sanctuaire [1].

Ces peintures murales qui, dans la haute antiquité, sont faites à la détrempe, se perfectionnent dans la période hellénique, lorsque l'usage de l'encaustique se généralise parmi les artistes gréco-égyptiens. Les œuvres de cette époque sont peintes à la cire mêlée, chaude encore, avec de l'œuf et un peu d'huile. Le mélange ainsi obtenu forme, avec les poudres colorées, une pâte facilement maniable au *cestrum*. Plusieurs portraits de cette période sont achevés par des traits et des hachures au pinceau [2].

L'art des Grecs est moins polychrome; toutefois, la coutume de peindre à la cire les meubles et les navires de la flotte est en usage dès la période la plus ancienne. Le vaisseau d'Ulysse est peint en rouge [3], et la table sur laquelle Nestor offre un repas à Patrocle est bleue [4]. Dans toutes les œuvres où perce un souci artistique, la couleur apparaît comme complément nécessaire de la forme, comme élément indispensable de beauté.

Les murailles des temples et des palais sont recouvertes de teintes vives, encadrées de frises aux dessins compliqués : volutes, stries, courbes sinueuses ou figures rectilignes inscrites entre deux lignes dentelées.

Les primitives statues de bois reçoivent des enduits de vermil-

1. P. Gérard, *La peinture antique*. Paris, 1891.

2. Les portraits funéraires peints à l'encaustique, récemment découverts par M. Graf, de Vienne, à Rubaijat en Égypte, jettent sur cette question un jour tout nouveau.

3. *Iliade*, II, vers 144.

4. *Iliade*, II, vers 628. Le roi Salomon, près de deux cents ans plus tard, fait peindre les murailles de son temple de couleurs éclatantes (*Livre des Rois*).

lon et même, par place, des dorures. Nul bas-relief en pierre qui ne soit rehaussé de couleurs : chairs rouges, barbe et cheveux bleus, sourcils noirs, iris de l'œil vert, globe des yeux jaune pâle. Même à l'apogée de l'art antique, les marbres aux formes polies comme la peau humaine, obtiennent par la couleur un logique perfectionnement[1]. Pour un Grec, en effet, une statue est un être animé d'une vie latente et mystérieuse. A ce marbre qui possède une âme revient la magie de la couleur, et même du parfum.

Plus tard, les teintes violentes des œuvres frustes sont remplacées par des nuances pâles, rompues et rendues transparentes par l'enduit de cire parfumée qu'absorbe le marbre. Les lèvres sont roses; les cils et les sourcils noirs, les cheveux brunâtres ou roux: la pupille, jaune d'ocre ou bleuâtre; le corps rosé comme la chair. Les ornements de coiffure, les colliers, les boucles d'oreilles sont dorés. Cette polychromie persistante à l'époque d'art le plus raffiné est attestée par Platon[2] et par l'intimité même du sculpteur Praxitèle avec le peintre Nicias. « Quelle est celle de vos œuvres que vous préférez ? » demande un Grec à Praxitèle. « Celle, répond-il, auxquelles Nicias a collaboré. »

Les substances dont se servent les peintres grecs primitifs sont: pour le blanc, la terre de Mélos; pour le jaune, le sil attique; pour le rouge, la sinopis pontique; pour le noir, l'atramentum, c'est-à-dire le noir de fumée additionné d'une matière agglutinante. Plus tard, le nombre des couleurs augmente. Apelle possède déjà pour chaque teinte plusieurs nuances. En outre, il

1. Quatremère de Quincy a relevé un grand nombre de citations et de faits qui établissent d'une manière indéniable l'existence, chez les Grecs, de la sculpture polychrome.

2. Platon, *République*, IV, p. 420.

dispose du bleu et du vert. La sinopis lui fournit trois tons de rouge. Il a également plusieurs jaunes dont un, le jaune de Syros ou jaune lydien, plus foncé que le sil d'Athènes. Polygnote et Micon imaginent de faire du noir avec de la lie de vin séchée et cuite. Apelle en obtient de l'ivoire calciné. Kythnos brûle du jaune pour avoir du vermillon. [1]

Les procédés ordinaires de peinture sont la fresque et l'encaustique. La première de ces deux méthodes paraît avoir été rarement appliquée depuis Pamphyle. Ce peintre, en effet, ainsi que Lysippe, Aristide, Apelle et Pausanias, ses élèves, Nicias et Protogène qui vivent peu de temps après lui, pratiquent exclusivement le procédé encaustique en se servant du pinceau [2].

Les Romains ne possèdent pas de peinture nationale. Comme pour l'architecture et la sculpture, ils s'approprient cette troisième branche de l'art grec, qu'ils modifient selon leur génie propre et leur besoin de faste.

La peinture grecque était surtout historique ; celle des Romains devient seulement décorative. Aussi la détrempe vernie obtient facilement du crédit à Rome lorsque, sous Auguste, la mode impose des appartements ornés de tentures asiatiques et de peintures polychromes. On connaît les plaintes de Vitruve sur l'abus de ce procédé expéditif qu'il accuse de nuire à la perfection de l'art et à la pureté du goût. L'encaustique, cependant, continue à jouir d'une telle faveur, que, pendant longtemps encore, les peintres qui décorent des murailles sont désignés sous le nom d'*encaustes* ou *encausticiens*.

Les couleurs utilisées par ces peintres sont des plus variées.

D'après Pline, la couleur blanche, appelée *parætonium* est un

1. Les renseignements qui précèdent sont empruntés à l'ouvrage de M. P. Gérard sur la peinture antique.

2. Pline, livre XXXV, ch. 4, 10 et 11.

calcaire limoneux recueilli à l'embouchure du Nil. Un autre blanc s'appelle *melinium* et provient de l'île de Melos. C'était probablement une argile blanche, ou du kaolin[1]. Dans la peinture commune, le blanc est simplement de la craie finement pulvérisée.

La couleur noire est obtenue soit par la calcination de la lie de vin, soit par l'emploi du noir de fumée préparé en brûlant des matières résineuses dans des fourneaux, soit enfin en calcinant l'ivoire. De là provient la singulière dénomination de « noir d'ivoire » appliquée de nos jours.

Les couleurs jaune, rouge et brune sont des ocres, ou des mélanges en proportions variables, d'argile et d'oxyde de fer. D'après Théophraste, le meilleur ocre rouge provenait de Céos. Il en existait diverses sortes, qu'on trouvait dans les mines de fer, et aussi à Lemnos et à Sinope. Vitruve appelle l'ocre rouge *rubrica* et parle d'une très belle ocre jaune désignée sous le nom de *sil*. En calcinant le *sil*, et l'éteignant dans du vinaigre, on obtient l'ocre rouge artificielle appelée *usta*. Le *cinabre*, qui fournit les tons rouges les plus vifs, est particulièrement estimé[2]. Trouvé pour la première fois à Ephèse, le cinabre est plus tard exploité en Attique, en Colchide, en Caramanie, en Éthiopie et surtout en Espagne[3]. Le prix élevé de cette substance la fait classer parmi les couleurs qui doivent être fournies par le maître et non par l'entrepreneur[4]; aussi le cinabre n'est-il guère employé que dans les édifices publics et les palais impériaux.

1. Les renseignements sur les couleurs romaines sont puisées dans l'article de H. de Fontenay intitulé : *Notes sur les couleurs antiques trouvées à Autun et au mont Beuvray* et paru dans les *Mémoires de la Société éduenne*, 1874, p. 451.

2. Les censeurs de Rome étaient spécialement chargés de veiller à ce que la statue de Jupiter fût repeinte au cinabre à des époques fixes.

3. Pline, XXXIII, 7.

4. Ce prix était de 70 sesterces, soit 45 francs environ le kilo.

Dans les habitations privées, le cinabre est remplacé par l'ocre rouge et la terre de sinople.

Le *pourpre* s'obtient avec de la craie à brunir l'argent. Pline nous a transmis les procédés en usage à son époque, pour peindre avec la pourpre; on forme une laque appelée *purpurissimum*, mélangée avec du blanc d'œuf. Pour avoir une belle nuance pourpre, on applique successivement deux couches de *purpurissimum*, entre lesquelles on étend une couche de laque bleue (*cæruleum*).

La couleur bleue provient de trois origines différentes. D'après Théophraste, les Romains tiraient l'une de Chypre, l'autre de Scythie; c'étaient des bleus naturels. La troisième venait d'Égypte, où elle était fabriquée artificiellement, au moyen de la calcination d'un mélange de cilice, d'oxyde de cuivre et de chaux [1].

La couleur verte est décrite par Vitruve sous le nom de *terra viridis*. Les Grecs l'appelaient *theodotion*, parce qu'elle aurait été primitivement trouvée près de Smyrne, dans un champ appartenant à Theodotus. La laque verte figure dans la nomenclature de Pline sous le nom d'*armenium*.

*
* *

La peinture à l'encaustique a survécu au monde païen [2]. En passant du temple ou du palais romain aux cryptes des Catacombes, l'art latin ne modifie qu'insensiblement les sujets déco-

1. Au Moyen-Age on cessa complètement de fabriquer du bleu artificiel et on employa exclusivement une couleur nommée *lazur*. Vers le XIVe siècle, on employa concurremment la cendre bleue qu'on appelait *lapis lazuli* qui, d'après le témoignage d'Anselme Boèce, était vendue plus cher que l'or (auro pretiosor).

2. Théophane prétend que saint Luc fit à l'encaustique un portrait de la Mère de Dieu.

ratifs. Dans les bas-reliefs des sarcophages comme dans les peintures chrétiennes, l'imitation des modèles créés par le paganisme se fait encore longtemps sentir. La principale différence est celle qui résulte de l'infériorité du talent[1]. En effet, c'est une curieuse étude que de suivre les essais malhabiles des premiers peintres chrétiens qui, l'esprit encombré de souvenirs païens, traduisent leur pensée nouvelle par des images anciennes, d'après des modèles désormais méprisés. C'est l'agonie d'un art longtemps brillant et fort, s'épuisant au service d'une esthétique naissante.

D'ailleurs, à mesure que le Christianisme se dégage des influences d'une religion qu'il aspire à remplacer, il cherche à produire avec ses seules ressources un art destiné à étendre non seulement les traditions chrétiennes, mais à symboliser l'état moral de la société nouvelle. Aux légendes de Persée et Bellérophon, Hercule et Thésée, succèdent les souvenirs bibliques : Abraham et Moïse, Jonas et Daniel, dont la physionomie morale est rendue par de naïfs symboles.

Les scènes de l'Évangile commencent, bientôt après, à trouver leur place dans la décoration des monuments chrétiens. Les sujets sont de plus en plus empruntés au Nouveau Testament. Enfin, on reproduit la figure du Sauveur. Le Christ est représenté dans des situations propres à inspirer la ferveur et l'espérance. C'est Jésus multipliant les pains, guérissant les malades, ressuscitant Lazare. Par un constraste bien chrétien, les Catacombes, destinées aux sépultures, ne sont décorées que de sujets aimables et riants. Le crucifix même n'est pas représenté dans les cimetières de la primitive Église. Nulle part une scène de la Passion. Uniquement occupés de la récompense céleste qui leur est promise,

1. *Mémoire sur les antiquités chrétiennes*, par Raoul Rochette. Paris, Imprimerie nationale, 1836.

les chrétiens ne voient dans la mort qu'un moyen de parvenir à l'éternel bonheur.

La représentation, sous des traits humains, du Sauveur suit une évolution particulière. Dans l'école byzantine, du IVe au VIe siècle, Jésus est exclusivement représenté par une allégorie ; de même, dans les Gaules, l'idée de représenter le Fils de Dieu sous un corps charnel répugne aux premiers chrétiens. Une main sortant d'un nuage, un rayon descendant du ciel sont, à l'origine, les seuls emblèmes par lesquels les artistes rappellent sa puissance. Mais bientôt, ce sentiment se modifie et l'habitude se prend, même en France et en Allemagne, de peindre, sous leur forme réelle, le Christ, la Vierge et les saints. Les Pères de l'Église discutent longuement la figure de Jésus. Saint Justin déclare que le Sauveur s'étant montré aux hommes en état d'humiliation, doit avoir revêtu des formes abjectes. Tertullien partage cette opinion : « Si Jésus était laid aux yeux des hommes, si ses traits étaient grossiers et vils, je reconnais en lui mon Dieu. » Renchérissant dans cette voie, saint Cyrille professe la même doctrine. En vain, Grégoire de Nysse, Jérôme, Ambroise, Augustin, Chrysostome expriment une opinion contraire ; leur avis ne prévaut pas ; et les artistes chrétiens de l'Europe occidentale, influencés par les théologiens, représentent le Christ avec des traits intentionnellement dégradés, un corps décharné, un visage vieilli, triste et laid.

Ces mêmes peintres évitent aussi de donner aux traits de la Vierge l'éclat de la beauté. Jamais, en effet, les Pères de l'Église n'ont osé affirmer que Marie fût belle. Saint Ambroise se borne à déclarer que la physionomie de la mère du Sauveur reflétait la pureté de son âme. Cette pensée semble avoir, dès l'origine, guidé le pinceau des artistes. Aussi répandent-ils sur le visage de la Vierge plus de grâce et de dignité que de beauté et d'éclat.

Pour la reproduction de ces figures, la technique diffère sensiblement d'un pays à l'autre. Alors qu'à Byzance et en Italie, la mosaïque garde, pendant longtemps encore, la préférence des princes et des artistes[1], on se contente, en deçà des Alpes, de deux procédés moins somptueux, mais d'une exécution plus aisée : la fresque et l'encaustique.

Aussi les églises commencent-elles à être entièrement revêtues de peintures et de sculptures coloriées. Les murs, les voûtes, le pavé même, deviennent polychromes. De quelque côté que les fidèles portent leur regard, ils le reposent sur de pieuses images dont les couleurs, fondues dans le clair-obscur des voûtes, prépare au recueillement. De plus, les livres saints étant seulement à la portée des clercs, le peuple s'instruit par la vue des scènes de la Bible ou de l'Évangile. Ce n'est donc pas l'esthétique seule qui inspire l'ornementation des temples chrétiens, mais une raison religieuse et pédagogique[2].

Les exemples de ce genre de peintures sont fréquents dès cette époque. Au ve siècle, pendant que l'évêque Numatius élève la cathédrale de Clermont, son ancienne épouse orne les murs de l'église de Saint-Étienne de sujets choisis dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Au ve siècle, Grégoire de Tours fait peindre entièrement sa basilique de Saint-Martin et celle de Saint-Perpetuus. Siagrius à Autun, saint Colomban à Nevers, saint Didier à Auxerre, font exécuter des peintures et des mosaïques. Déjà, dans les provinces de la Gaule, à Toulouse, Clermont, Tours, Rouen, Saintes et Bordeaux, les Francs s'énorgueuillissent d'em-

1. En Italie, la mosaïque sur fond d'or est, jusqu'au XIIIe siècle, presque exclusivement en honneur au détriment de la peinture abandonnée.

2. « Idcirco in ecclesis adhibitur, ut hi, qui litteras nesciunt saltem in parietibus videndo legant, quæ legere in codicibus non valent. » Saint Grégoire, ch. 110, VII.

ployer des peintres de leur propre nation. « Ce ne sont pas des artistes venus d'Italie, ce sont des Barbares qui ont exécuté ces grands ouvrages[1]. » .

En France, Dagobert élève sa basilique de Saint-Denis. Il n'en fait pas peindre l'intérieur, mais, par une munificence plus grande encore, il revêt entièrement les murs, même les piliers, de tentures tissées d'or et enrichies de perles ; fait remarquable, car nous verrons ce faste s'étendre rapidement, et l'usage des tapisseries, en devenant, après les Croisades, de plus en plus fréquent, finir par faire abandonner l'habitude de peindre entièrement les parois des églises de France[2].

Cette période franque est caractérisée par le triomphe de l'allégorie et de l'emblème. Les quatre Évangélistes sont représentés par quatre fleuves répandant leurs eaux sur toute la terre. Les Gentils sont changés en cerfs se désaltérant dans une eau vive. Les fidèles de l'Église sont symbolisés par des groupes d'arbres, de plantes, de moutons ou d'oiseaux. La représentation de la figure humaine continue à être soigneusement évitée.

Au commencement du VIII[e] siècle, une heureuse réaction, inspirée par une décision du Concile de Constantinople, se produit dans le choix des compositions. Aux allégories indéchiffrables, aux emblèmes mystérieux succèdent définitivement les sujets historiques. Malheureusement, l'abandon des anciens errements n'inspire pas aux peintres l'étude de la nature. Par un sentiment de pudeur, en même temps que de mépris pour l'enveloppe périssable de l'âme, le nu est évité, ou déformé au point de perdre toute apparence de vie. Daniel dans la fosse aux lions,

1. « Quod nullus venicus Romana gente fabricavit, hoc vir barbarica prole peregit opus. » Fortunatus, I, II, Carm. IX.

2. Emeric David, *Histoire de la peinture au moyen âge*, p. 58.

Jonas dans la baleine, Jésus sur la croix[1] sont représentés vêtus, du VIII[e] au X[e] siècle. Les quelques figures de martyrs, qui apparaissent dépouillés de leurs vêtements, montrent un invraisemblable assemblage de muscles et d'os décharnés, bien faits pour inspirer l'horreur du corps humain et prouver que son étude est regardée non seulement comme inutile, mais comme coupable. Dès lors, la décadence dans l'art du dessin devient de plus en plus rapide.

Le règne de Charlemagne amène une période de grande activité artistique. Le poète Ermold Nigellus nous apprend que le grand Empereur fait représenter sur les murs de la cathédrale d'Ingelheim, toutes les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, depuis la création d'Adam et d'Ève, jusqu'à l'Ascension de Jésus-Christ. D'après le même auteur, le palais d'Ingelheim est également orné de nombreuses peintures; sur un des côtés de l'édifice, Charlemagne fait peindre Ninus, Cyrus, Alexandre, le tyran Phalaris, Romulus, Rémus, Hannibal et toute l'histoire romaine. L'autre côté du palais est consacré à l'histoire de l'époque, représentée par Constantin, Théodose, Charles Martel et le roi Pépin; on y voit enfin le propre portrait du grand empereur, ceint de la couronne impériale, terrassant les Saxons désormais soumis à ses lois.

Une loi de Charlemagne confirme cette ancienne opinion que les églises doivent être peintes sur toute leur surface intérieure, non seulement pour honorer la divinité par ce faste, mais pour l'instruction et l'édification des fidèles. Les envoyés impériaux sont chargés, en inspectant les églises, d'examiner non seulement l'état des murs, pavés et autres parties essentielles des édi-

1. Le pape Jean VII fait représenter Jésus sur la croix vêtu d'une tunique descendant jusqu'aux pieds.

fices, mais encore la peinture[1]. Sous l'influence du monarque, Oegil, abbé de Fulda, fait peindre l'abside de son église ; Raban, successeur d'Oegil, orne aussi la basilique de Rathestoph. Ansegise revêt entièrement de peintures les murs et plafonds des chapelles, et même des dortoirs, des trois abbayes de Fontenelle, Luxeuil et Saint-Germain de Flaix.

L'usage de ce genre de décoration dans les monastères est si bien établi que, par esprit d'humilité, certains abbés se signalent pour s'élever contre ce luxe. « Constamment simples et humbles, dit l'historien du couvent de Saint-Sauveur d'Aniane, ces saints religieux ne veulent orner de peintures ni les murs, ni les plafonds de l'intérieur des monastères. »

Cependant, malgré les ordonnances de Charles le Chauve renouvelant celles de son aïeul, le goût se dégrade de plus en plus. La décadence politique entraîne forcément celle d'un art protégé par le souverain. Mais l'impulsion a été si forte qu'elle se continue jusqu'au XIe siècle. Grâce à l'initiative des riches évêques et abbés devenus indépendants comme les hauts fonctionnaires de l'Empire, de grands ouvrages sont encore accomplis en France et en Allemagne, où l'usage des peintures murales se perpétue plus longtemps[2].

Deux causes bien différentes nuisent, à cette époque, à la peinture religieuse ; l'une est le faste qui provoque de plus en plus l'emploi des tentures et des tapis, l'autre, au contraire, est l'esprit de réforme repoussant toute espèce de luxe. D'une part, quelques historiens monastiques célèbrent en mille endroits la multiplicité

1. « Volumnus itaque ut missi nostri per singulos pagos prævidere studeant primum de ecclesiis quo modo structæ aut destructæ sint, in textis, in maceriis, sive in parietibus, sive in pavimentis, nec non in pictura, etiam et in luminariis, sive officiis. » Capitulaires, an 807. C. VII.

2. Au XIe siècle, le nombre des églises peintes augmente en Allemagne. Dr Heller, *Die Wandmalereien in der Nikolauskirche zu Meissen* (Dresde, 1871).

et la magnificence des tentures dont les riches abbés parent leurs églises. Il n'est ni extraordinaire ni rare, au XIe siècle, de voir des tapisseries en couvrant tout le pourtour. D'autre part, les orateurs les plus éloquents, l'ardent abbé de Clairvaux, le spirituel Abeilard, saint Dominique, saint François d'Assise, ne cessent de déclamer contre ces décorations qu'ils qualifient de luxe coupable. Théodoric, abbé de Saint-Tron, Jean, abbé de Monzon, Hugon, évêque d'Auxerre, bannissent ostensiblement toute peinture de leurs chapelles, dont les murs sont simplement blanchis à la chaux. De même, les abbés de Cîteaux, se faisant gloire de la nudité de leur monastère, censurent avec âpreté les moines de Cluny sur la somptuosité de leurs marbres, la magnificence de leurs peintures et leurs vitraux saphirés. C'est la lutte des deux grandes abbayes si puissantes à cette époque. A Cluny, le luxe jusqu'alors réservé aux lieux saints, s'étend même dans le palais réservé aux étrangers où les murs, les bancs et autres sièges sont recouverts de précieuses tapisseries. Les immenses richesses de ces moines et leurs relations avec Rome rendent leur magnificence si extrême que la moindre chapelle sise sur leurs terres est décorée comme l'étaient, un siècle plus tôt, les riches cathédrales. La chapelle de Berzé-la-Ville (Saône-et-Loire) offre de nos jours un excellent spécimen de ce luxe[1].

En 1025, le synode d'Arras déclare encore que les peintures des temples sont le livre des illettrés[2]. Saint Bernward, évêque de Hildesheim, mort en 1023, ne se contente pas de raconter la Bible sur les portes de bronze de sa cathédrale, mais couvre de peintures les murs et les voûtes de cette église. Godehardt, son

1. Voir Lex et Martin : *Peintures murales de la chapelle du château des moines de Cluny.*

2. « Illiterati, quod per scripturam non possunt intueri, hoc per quædam picturæ lineamenta contemplantur. »

successeur, fonde dans son palais une école de peinture. Meinwerk, évêque de Paderborn, crée une institution semblable. Burchard, évêque de Halberstadt, reconstruit son église et « *l'embellit de toutes les pompes de la peinture* ». Othon, évêque de Bamberg, en fait réparer le dôme, ravagé par un incendie, et exécute, dans le chœur, des peintures « *aussi belles que celles qui l'ornaient auparavant* ». Geoffroy, évêque d'Auxerre, enrichit son église de peintures et de vitraux. Humbaud, son successeur, y place de nouvelles peintures. Suger ajoute à la basilique de Saint-Denis des peintures murales. Pierre, abbé de Grammont, fait peindre l'infirmerie et les cloîtres de son monastère. Guillaume, évêque du Mans, orne une de ses chapelles de peintures « *qui, non seulement charment la vue, mais paraissent animées* ». Richard, abbé de Saint-Vesme, fait représenter à l'entrée de son cloître, l'empereur Henri IV lui demandant l'habit religieux. Saint Wolphem, abbé de Braunweiler, couvre son église de peintures « *en dedans et en dehors* ».

Dans toute l'Europe occidentale, à cette époque, les murs des basiliques, chapelles, cloîtres et réfectoires sont recouverts de peintures murales sincères et naïves. Partout la couleur éclatante est considérée comme l'indispensable complément de l'architecture, et toute muraille nue est un indice d'ascétisme, d'inachèvement ou de pauvreté.

Le triomphe de la féodalité, dotant les seigneurs de richesses jusque-là réservées aux souverains et à l'Église, fait passer dans les châteaux un luxe d'abord réservé aux lieux saints. Toutes les salles d'honneur rutilent de couleurs vives, de dorures, de tapisseries accrochées aux boiseries des murailles et au-dessus desquelles sont racontées, par le pinceau, les chansons de geste, les exploits des chevaliers de la Table Ronde, les actes héroïques des ancêtres, les légendes guerrières du Moyen-Age.

*
* *

Par quels procédés ces peintures murales furent-elles exécutées ? La réponse est peu aisée. Les résines se sont évaporées des couleurs, et l'analyse chimique n'est plus susceptible de découvrir des traces de cire. Seul, l'état de conservation de certaines peintures semble indiquer qu'elles ont été faites à l'encaustique. Souvent d'ailleurs, les peintures murales s'exécutent d'après un système mixte; les contours des personnages sont dessinés à l'encaustique ou à la fresque, et les teintes plates sont passées à la détrempe. Dès le commencement de notre ère, la fresque et l'encaustique se trouvent aïnsi associées l'une à l'autre. A la villa Hadriana et aux Thermes de Titus, des fresques imprimées sur un mortier de marbre forment le fond, tandis que des ornements et des figures peintes à l'encaustique se détachent sur cette couche uniforme. Il semble qu'on ait voulu concilier, dans cette décoration, l'économie et l'élégance.

« Il est, dit Emeric David [1], assez difficile de distinguer les anciennes peintures à l'encaustique d'avec les fresques. On ne voit pas toujours avec assurance si les couleurs ont pénétré dans le mortier. L'analyse même des gluten et des matières colorantes est rarement heureuse, soit parce que les opérations chimiques s'exercent sur de trop petites quantités, soit, parce que le temps a fini par détruire toutes les résines..... Il est très vraisemblable que, parmi les peintures antiques qui subsistent, il se trouve plus d'encaustique qu'on ne croit communément..... Les fresques de Fontainebleau ne sont presque plus visibles. A combien plus forte raison les peintures de l'ancienne Rome, renfermées pendant près de deux mille ans

1. Emeric David : *Histoire de la peinture au moyen âge*, p. 96.

dans des souterrains humides ou ensevelies dans les décombres, n'auraient-elles pas été détruites par le salpêtre, si elles eussent été exécutées à la fresque ! La solidité et le poli du crépiment ont contribué, sans doute, à les maintenir; mais il n'y a que la cire et les résines qui aient pu conserver aux couleurs la vivacité qu'on y a souvent admirée[1]. »

Si, d'autre part, nous consultons les auteurs qui se sont succédé depuis la naissance du christianisme jusqu'au IXe siècle : Apulée, Tertullien, Eusèbe, Nazaire, saint Ambroise, Athanase, Chrysostome, Himerius, Ausone, Prudence, Boèce, Procope, saint Jean Damascène, les Pères du second concile de Nicée, Nicéphore, nous constatons que tous mentionnent, comme procédé de peinture murale, la cire et le pinceau, la cire fondue, la cire pénétrée par l'action du feu. Au VIe siècle, les Pandectes de Justinien citent, dans l'héritage d'un peintre, les ustensiles nécessaires à la peinture encaustique[2]. Pendant toute cette longue période, l'encaustique constitue donc, sinon la seule manière de peindre, du moins la plus estimée et vraisemblablement la plus générale.

Toutefois, aux IXe et Xe siècles, la nécessité de couvrir de peintures toute la surface intérieure des églises, fait rechercher souvent les procédés les moins coûteux. L'usage de la fresque devient dès lors plus commun, et l'encaustique est à ce point négligée que les écrivains contemporains indiquent avec beau-

1. « Les peintures antiques, remarque judicieusement M. Carpentier (*Notes sur la peinture*, p. 24) n'ont point été exécutées à la fresque, comme plusieurs écrivains le disent ; c'est une erreur, puisque ces peintures ont été faites sur des enduits secs et par couches superposées, ce qui ne peut se faire par le procédé à fresque dont l'exécution doit être achevée dans l'espace de quelques heures sur un enduit frais. »

2. Dans un tombeau gallo-romain ouvert, en 1847, à Saint-Médard des Prés, on a trouvé un attirail complet de peinture à l'encaustique.

coup de détails les procédés de la fresque, des détrempes et de la peinture sur verre, mais ne parlent plus que très indirectement de cette ancienne manière de peindre.

En réalité, il est incontestable que l'engouement pour ce genre de peinture décroît à partir du IX[e] siècle, sans cependant absolument cesser, puisque le procédé de l'encaustique se trouve encore clairement désigné, au XV[e] siècle, par un écrivain natif des États de Venise, qui en parle comme d'une méthode usitée de son temps[1]. En 1427, les peintures de la vie de saint Bartholomé dans le dôme de Francfort-sur-le-Mein, sont encore exécutées avec des couleurs mélangées de cire. Une peinture de Lucas Kranach, datée de 1520 et représentant le portrait de Luther, mentionne, en guise de signature, que ce portrait fut exécuté à la cire. Un autre peintre, Daniel Neuberger, s'efforce encore, au XVII[e] siècle, à Augsbourg, de peindre par les procédés du Moyen-Age. Un portrait de Moïse, fait par cet artiste, porte la curieuse signature suivante : « exécuté à la cire et sans pinceau, par Daniel Neuberger le jeune, en 1654. »

Mais ces tentatives isolées ne sont point renouvelées. La fresque se substitue à l'encaustique. La vulgarisation, par van Eyck, de la peinture à l'huile, fait, à son tour, tomber la fresque dans le discrédit et l'oubli.

Aucune Renaissance n'est encore venue réhabiliter la peinture à l'encaustique, ni restituer les procédés anciens au profit de l'art moderne.

*
* *

Les premières tentatives d'une rénovation de la peinture encaustique remontent à l'époque où la découverte de Pompeïa

1. Cœlius Rhodiginus : « Sunt et sua pictoribus cauteria in ea pingendi ratione quam vocant encausticen, Latini inustariam dicimus, colorious inusitis, et ceris igne resolutis. »

et d'Herculanum ramène l'attention des savants sur les procédés picturaux des Anciens. Dans un mémoire présenté à l'Académie des Belles-Lettres[1], le comte de Caylus, aidé des conseils du docteur Mayault, indique cinq procédés différents de peinture à la cire fondue, qui provoquent de la part du peintre Rouquet, une plaisanterie intitulée : « L'art nouveau de la peinture en fromage », dans laquelle l'auteur plaisante « le louable projet de trouver graduellement des façons de peindre inférieures à celles qui existent ». Le mérite de la découverte de Caylus lui est d'ailleurs contesté, en 1755, par le peintre hollandais Jean Jacob Bachelier, dans un opuscule ayant pour titre : « Histoire et secrets de la peinture à la cire. » Vers la même époque, les procédés de peinture des Anciens sont simultanément recherchés à Vérone par le chevalier Lorgna ; en Allemagne, par les peintres Halle et Roslie ; en France, par Claude Lorrain. En 1769, un peintre de la cour de Berlin, Benjamin Calau, prétend avoir retrouvé le secret de la peinture des Grecs[2].

En 1778, paraît à Mannheim, un ouvrage écrit en français et intitulé : « La cire alliée avec l'huile, ou la peinture à l'huile-cire, trouvée à Mannheim par M. Charles, baron de Taubenheim. » A la même époque, des expériences de peinture encaustique sont tentées par l'Anglais Colebrooke, par l'Allemand Reifenstein et surtout, par l'ex-jésuite espagnol Don Vincenzo Requeno[3]. Enfin, un jeune peintre milanais du nom de Lera, encouragé par Reifenstein, accepte, pour la Russie, certaines commandes, d'ailleurs inexécutées, de tableaux à l'encaustique. Après cette série

1. *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, t. XXVIII, p. 179 et suivantes.

2. *Ausfürlicher Bericht, wie das Punische oder Eleodorische Wachs aufzulösen.* Leipzig, 1769.

3. *Saggi sul ristabilimento d'ell' antica arte de Greci e de Romani pittori*, del Signor abbate D. Vincenzo Requeno. Venise, 1774.

d'efforts infructueux, la recherche des procédés anciens subit un temps d'arrêt.

Au XIXe siècle cependant, Montabert s'efforce de retrouver cette technique perdue. Son procédé consiste à mélanger la couleur en poudre avec la cire, la résine élémi et le copal. Comme vernis, il recommande l'emploi exclusif de la cire. Les procédés de Montabert, vulgarisés plus tard par Carpentier[1], sont encore rudimentaires, et produisent une peinture peu résistante aux intempéries de l'air.

En 1836, Wiegmann, architecte à Dusseldorf, fait paraître un ouvrage sur la peinture dans l'antiquité. Durosier, en 1844, publie un « Manuel du peintre à la cire », qui est un résumé des travaux de Taubenheim et de Montabert. En 1845, Cartier, dans son « Mémoire sur la peinture encaustique des Anciens », reprend la question et cherche à établir que les Grecs et les Romains mélangeaient la cire à l'œuf. Hittorf, dans sa « Restitution du temple d'Empédocle, ou l'architecture polychrome chez les Grecs », démontre que la technique ancienne consistait dans la dissolution de la cire au moyen d'essences ou d'huiles volatiles, et dans l'emploi des résines transparentes.

Depuis lors, M. Otto Donner a fait paraître de nombreux travaux, tant en France qu'en Allemagne. L'auteur n'admet la dissolution de la cire, ni par le feu ni par les essences, et prétend que la cire a été simplement amollie par un mélange de résines balsamiques et d'huiles grasses. En 1884, MM. Cros et Henry publient, à Paris : « L'encaustique et les autres procédés de peinture chez les Anciens. » Ces auteurs, remarquablement documentés, préconisent l'emploi de la cire additionnée de la moitié de son poids de colophane claire ; leur méthode, qui

1. *Notes sur la peinture à la cire cautérisée*, par Carpentier. Paris, 1875.

se rapproche beaucoup de celle des peintres grecs et romains, néglige cependant l'opération finale de la cautérisation et du vernissage des tableaux. Citons enfin les très remarquables travaux de M. Fernbach, réunis dans un traité pratique paru à Munich[1]. Les recherches de ce savant ont servi de base à nos études, et, comme lui, nous allons résumer nos expériences personnelles sous les rubriques suivantes :

I. — Préparation de la muraille ;
II. — Encaustication et cautérisation du mur ;
III. — Application de la teinte de fond;
IV. — Peinture proprement dite;
V. — Revêtement final et cautérisation.

I. — PRÉPARATION DE LA MURAILLE.

Les soins donnés à la préparation de la muraille, en vue de sa siccité complète, ne sauraient être trop minutieux. Vitruve nous fait connaître les opérations successives et assez compliquées auxquelles donne lieu la formation du *tectorium* (crépi) sur les murs des édifices anciens. Ce *tectorium* se compose de trois couches superposées :

a) une couche inférieure, composée de chaux ordinaire et de gravier ;

b) une seconde couche, constituée par du marbre grossièrement pulvérisé ;

c) une troisième couche de poussière blanche et fine de marbre (stuc).

Chacune de ces couches est placée après dessiccation complète de la couche précédente. La surface doit être humectée à l'arro-

1. Fernbach, *Die enkaustische Malerei*, Münich, 1845.

soir pour faciliter l'adhérence du nouvel enduit à la couche précédente.

Le procédé de Vitruve, peu recommandable de nos jours, en raison de la rareté et du prix élevé de la poussière de marbre, semble pouvoir être avantageusement remplacé par un crépi de la composition suivante :

Sable	46 %
Chaux hydraulique du Theil	40 %
Blanc d'Espagne	10 %
Silicate de chaux	4 %
Bourre (quantité indéterminée et variable)[1].	

II. — ENCAUSTICATION ET CAUTÉRISATION DU MUR.

De cette opération dépend l'inaltérabilité de la peinture. En effet, il importe que le plâtre et le mortier recouvrant le mur soient complètement saturés de cire et de résine, sans quoi la muraille absorberait peu à peu les substances qui délayent les couleurs. La térébenthine s'évaporant à l'air, il ne resterait de la peinture qu'une simple poussière sans adhérence, un véritable pastel.

Pour que l'encaustication soit complète, la série des opérations doit être la suivante :

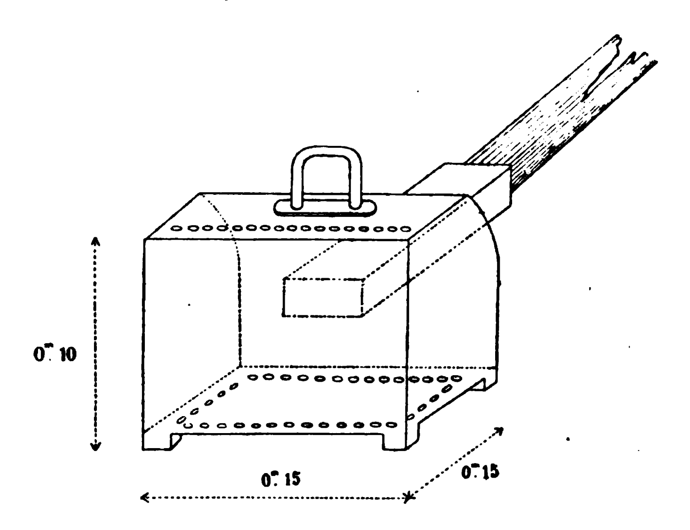
a) Passer une brosse sur le mur pour enlever tout vestige de poussière ;

b) Chauffer la surface à peindre avec un réchaud (*cauterium*).

D'après Montabert et Fernbach, l'appareil le plus pratique est une caisse en tôle de zinc, de dimensions portatives et

1. Formule indiquée par M. Suisse, architecte à Dijon. D'après le moine Denys, les peintres grecs du haut Moyen-Age mêlaient de la paille hachée à la couche inférieure, et de la filasse de coton à la partie supérieure du mortier.

emmanchée d'un long bâton. Cette sorte de chaufferette percée de trous doit être remplie de charbons incandescents.



On promène ce réchaud à un ou deux centimètres du mur jusqu'à ce que celui-ci dégage une chaleur appréciable à la main. Il faut procéder méthodiquement, par surfaces d'environ un mètre carré; éviter également une chaleur trop faible qui ne permettrait pas à la maçonnerie d'absorber la cire, et une température trop élevée qui fendillerait ou détacherait le crépi.

c. — Dès qu'une partie du mur est suffisamment chauffée, la badigeonner à l'aide d'un gros pinceau trempé dans la composition suivante :

3 parties de cire vierge blanche, } encaustique
10 parties d'essence de térébenthine, }
1 3/4 partie de térébenthine vénitienne (résine).

Ce mélange doit être préparé au bain-marie, car il serait dangereux de placer la térébenthine directement sur le feu.

Imbiber la muraille de cet enduit jusqu'à complète saturation, état qui se reconnaît à la transparence acquise par le plâtre. Il faut environ 2 kilos 1/2 d'enduit par mètre carré[1].

d) Opérer ainsi par rectangles successifs, en ayant soin de chauffer des parties éloignées de celles qui viennent d'être recouvertes d'encaustique, pour laisser à ces dernières le temps d'être absorbées. Si cette précaution était négligée, l'encaustique s'enflammerait et produirait des taches sombres sur la muraille.

III. — APPLICATION DE LA TEINTE DE FOND.

La teinte de fond a pour but de rendre la surface du mur absolument unie et blanche, puis de faciliter l'adhérence des couleurs. Cette impression consistera en une couche de blanc de zinc, dissous dans l'essence de térébenthine, avec de la résine élémi ou de la colophane.

Par ces trois premières opérations, le mur est devenu un tout, dont les différentes parties, intimement amalgamées, présentent une surface extérieure blanche très solide, élastique, réfractaire à l'humidité et très apte à recevoir ou absorber ultérieurement les couleurs.

IV. — PEINTURE PROPREMENT DITE.

Les substances employées pour délayer les couleurs sont : la résine élémi, le caoutchouc liquéfié, la cire.

La *résine élémi* est, par excellence, la substance qui assure la conservation des couleurs. Elle leur donne de la transparence et

1. Il n'y a pas lieu de s'étonner de la quantité de matière liquide absorbée par le mur. La mixture, en effet, ne comprend qu'une partie de cire en volume pour quatre parties de térébenthine. La cire ne forme donc que la cinquième partie du volume total, les quatre autres parties s'évaporent en séchant.

de la vigueur. En outre, elle neutralise les effets de la cire, qui tend à donner à la peinture un aspect terne et nuageux.

Le *caoutchouc* offre l'avantage de faire sécher les couleurs lentement et progressivement. Il augmente leur adhérence à la muraille[1], leur donne une élasticité qui les préserve des fentes, des gerçures et de l'écaillement. Par contre, ses inconvénients sont tels qu'il ne doit être employé qu'en très minime proportion. D'abord, le caoutchouc nuit notablement à l'éclat et à la transparence des couleurs; de plus, la lenteur de sa siccité, avantage quant à la conservation de l'ouvrage, rend impossible d'immédiates superpositions de couleur.

Le caoutchouc ne se fond ni à la chaleur, ni dans l'alcool. Il ne se dissout que dans l'éther (substance inutilisable dans la peinture encaustique) et dans l'essence de térébenthine. Le procédé le plus simple pour obtenir sa dissolution est le suivant :

1° Choisir les morceaux de caoutchouc les plus clairs; les laisser bouillir pendant un quart d'heure dans l'eau, afin de les amollir; les couper très menu avec des ciseaux.

2° Placer ces morceaux de caoutchouc dans une bouteille et verser dessus un poids égal d'éther. Au bout de vingt-quatre heures, le caoutchouc sera déjà fortement gonflé.

3° Remplacer l'éther dans la bouteille par de l'essence de térébenthine, en proportion de 150 grammes de térébenthine pour 75 grammes de caoutchouc. Puis, le lendemain, et pendant quatre jours consécutifs, ajouter chaque jour 150 grammes d'essence. Le quatrième jour, le caoutchouc aura absorbé environ dix fois son poids de térébenthine. Secouer chaque jour le mélange.

4° A partir de ce moment (7e jour), ajouter tous les deux jours 75 grammes d'essence, pendant seize jours. A la fin de la

1. La couleur dite Ripolin doit son adhérence à la présence d'une notable proportion de caoutchouc.

seconde période (23[e] jour), le caoutchouc aura absorbé 1350 gr. d'essence de térébenthine, soit dix-huit fois environ son propre poids. Les 75 grammes de caoutchouc auront procuré à peu près deux litres de caoutchouc liquide.

5° Cette dissolution sera passée au tamis de crin et placée dans une bouteille bien bouchée, à l'abri de l'humidité. Trois ou quatre mois après sa confection, il est nécessaire de décanter le liquide pour supprimer un léger dépôt. On pourra ensuite s'en servir.

Résister à la tentation de verser, en une seule fois, toute l'essence de térébenthine; la dissolution ne s'effectuerait pas.

La cire s'oppose à l'influence de l'air sur les couleurs. Elle les préserve de l'humidité; mais son emploi nuit à leur transparence et donne aux teintes un aspect trouble. On remédie à cet inconvénient en n'employant que la quantité de cire strictement nécessaire.

Les couleurs en poudre seront diluées dans la composition suivante :

Résine élémi (ou colophane).	100 gr.	délayés à chaud dans un peu de térébenthine.
Cire blanche[1]	50 gr.	
Caoutchouc..............	25 gr.	

Ces préparatifs terminés, le peintre peut oublier que ses brosses ne sont pas chargées de peinture à l'huile; il fond et unit ses teintes directement sur la muraille, d'après les procédés ordinaires.

La peinture encaustique comporte aussi l'usage des glacis. Le glacis s'obtient au moyen de couleurs quelconques — des laques de préférence — délayées avec une très minime proportion de

1. La cire jaune change la tonalité des couleurs.

caoutchouc[1] et avec la résine élémi fondue dans une faible quantité de térébenthine. L'emploi de la couleur blanche et de la cire doit être évité, afin de ne pas nuire à la transparence du glacis. La couleur ainsi préparée est passée rapidement et légèrement, au moyen d'un pinceau très doux, sur une teinte sèche et généralement plus foncée.

Les fonds et ornements destinés à être dorés ne recevront l'or en feuilles qu'après la cautérisation du tableau. Une teinte jaune ou rouge sera passée sur les parties voulues, et servira de dessous au métal.

Est-il nécessaire d'ajouter que, seules, les couleurs de première qualité doivent être employées, à l'exclusion des produits chimiques qui causent, en partie, la caducité de la peinture moderne ? Il faut donc ne pas hésiter à payer d'un prix élevé des couleurs d'une fabrication sûre. De même, l'or ou l'argent le plus pur seront seuls utilisés.

Il n'entre pas dans nos intentions de donner ici des conseils sur la composition des sujets à choisir pour la décoration murale. La beauté et l'harmonie de l'œuvre résulteront spontanément d'une étroite union de l'art et de la technique. Dans ce genre de peinture surtout, l'idée doit dominer la matière. La perfection des procédés est chose secondaire; elle ne provoquera que l'admiration des seuls ignorants. Un habile peintre selon l'opinion de la foule, ne sera jamais qu'un médiocre artiste. Tout praticien imaginera rapidement, pour cette peinture, des procédés particuliers et personnels. Les plus rudimentaires seront parfois les meilleurs, car ils feront valoir l'intelligence de l'artiste au détriment de sa technique. Celui-là seul qui travaillera d'une manière désintéressée, à la façon des maîtres anonymes

1. Il faut 60 gr. de caoutchouc environ pour 500 gr. de dissolution de résine.

du Moyen-Age, qui alliera la conscience du savant à la foi du croyant, l'âme de Fra Angelico à la persévérance de Bernard Palissy, réussira à faire revivre l'art perdu de la peinture encaustique !...

V. — REVÊTEMENT FINAL ET CAUTÉRISATION.

Tout panneau revêtu de peinture a besoin d'être soustrait, par une couche isolatrice, à l'action nocive de la fumée, de la poussière et de l'humidité. Tel est, dans la peinture à l'huile, le but, très imparfaitement rempli, du vernis final.

Les vernis à base d'huile doivent être rejetés d'une façon absolue, en raison de leurs reflets fâcheux et incommodes, surtout aux lumières. En outre, il est presque impossible de déposer une couche uniformément mince de vernis sur une grande surface. Enfin, tout vernis jaunit avec le temps, se durcit et s'écaille.

Dans la peinture encaustique, le revêtement final n'est effectué que six mois au plus tôt après l'achèvement du tableau, lorsque les substances sont absolument sèches et durcies. Le vernis aura la composition suivante :

Encaustique (cire blanche et essence de térébenthine) 500 gr.
Térébenthine vénitienne.................... 125 gr.

Ce liquide, absolument transparent lorsqu'il est chauffé au bain-marie, est rapidement étalé sur le mur, en commençant par la partie supérieure, au moyen d'un pinceau plat très doux, large d'au moins cinq centimètres. L'opération pourra être recommencée jusqu'à trois fois, à des intervalles de quarante-huit heures, et en procédant toujours par sections verticales de haut en bas. On opérera avec avantage en été, alors que les murs seront déjà naturellement chauffés.

Trois jours après le passage de la dernière couche aura lieu la cautérisation, au moyen du réchaud déjà employé. L'appareil, rempli de charbons allumés, sans qu'aucune flammèche ou cendre s'en puisse détacher, sera promené de haut en bas, à deux centimètres environ de la muraille, par rectangles successifs, jusqu'à ce que la cire commence à se fondre et à couler. Toute la cire doit être absolument liquéfiée à la surface de la peinture ; des parties oubliées causeraient des taches luisantes, tandis que l'écoulement de la cire extérieure n'entraîne nullement celui de la peinture.

Sous l'action de la chaleur, toutes les substances se combinent, s'amalgament et pénètrent profondément la maçonnerie de la muraille. Les couleurs pour ainsi dire vitrifiées, acquièrent une transparence et une fraîcheur qui défient les épreuves du temps.

Ce revêtement extérieur, unifié par la fonte de la cire, prend avec les années une remarquable dureté, sans perdre ses qualités d'élasticité et d'imperméabilité. Il rehausse la vigueur des teintes, ne se fendille pas et ne possède aucun reflet. De plus, il ne noircit ni ne jaunit jamais, parce que l'air et la lumière pâlissent la cire au lieu de la foncer.

La peinture ainsi obtenue peut être, sans inconvénient, lavée soit à l'eau pure, soit même à l'eau additionnée d'un peu de sel de cuisine. Essuyer ensuite soigneusement et frotter avec un chiffon de laine.



Ces procédés de peinture encaustique sont-ils en tous points conformes aux leçons de Pline et de Vitruve ? Nous n'osons l'affirmer. Les renseignements fournis par ces auteurs sont toujours incomplets, souvent contradictoires. Les anciens, en outre, ne connaissaient point l'essence de térébenthine et avaient, par

conséquent, un moyen inconnu par nous pour dissoudre la cire et les résines. Pour reconstituer les procédés de la peinture encaustique, il s'agit donc moins de suivre à la lettre les textes anciens que de les contrôler, de les interpréter, et d'obtenir des résultats identiques par des méthodes simplement analogues.

Il est grand temps de faire sortir du domaine théorique la peinture murale, dont le secret semble actuellement perdu. Dans nos monuments contemporains, au Panthéon, à l'Hôtel de Ville de Paris, à l'Opéra-Comique, nos artistes sont réduits à revêtir les murailles et les plafonds de toiles peintes à l'huile. Regrettable procédé que celui de ces simili-fresques, où tant de talent est dépensé sur une tenture sans durée, destinée à se faner, vieillir, noïcir et se déchirer après quelques années d'existence, alors que les peintures des temples égyptiens conservent leur éternelle fraîcheur, et que les décorations murales de Pompeïa bravent indéfiniment les injures des siècles !

Il est temps de rappeler que le goût de la polychromie est dans nos traditions nationales[1] et qu'il a été détruit, en France, par une influence étrangère.

L'antiquité, aussi bien que la civilisation franque, ont enseigné au Moyen-Age roman le revêtement multicolore des basiliques et des palais. Pendant la période gothique, toute muraille blanche est considérée comme une preuve de pauvreté, tant la vue de la pierre nue choque désagréablement l'esthétique de nos ancêtres. Leurs cathédrales sont entièrement peintes depuis le bas des piliers jusqu'au sommet des voûtes. Nul sanctuaire où le grattage des murs ne révèle des vestiges de couleurs ; les parties

1. « La polychromie du Moyen-Age a été condamnée au nom de l'art grec, qui précisément colorait ses statues ! La coloration de la statuaire est une loi de l'art plastique. » Courajod, *Leçons professées à l'École du Louvre*, II, p. 312.

laissées blanches sont, soit inachevées, soit destinées à être recouvertes d'étoffes précieuses ou de riches tapisseries. Nul artiste de cette époque n'eût pu concevoir ce que l'on nomme depuis la beauté de la pierre nue.

L'architecture civile procède des mêmes tendances. Dans le palais des rois comme dans le plus modeste château, dans les maisons des bourgeois, comme sur les édifices des communes, les murs, les hautes cheminées, les boiseries sont rehaussées de tons éclatants ; partout des emblèmes colorés, écus, vitraux, tapis sarrasinois, émaux, nielles, statues peintes, meubles colorés, pavements multicolores, devises graves ou facétieuses, religieuses, amoureuses ou guerrières.

A la fin du XVe siècle, la domination de la pensée italienne sur la France est la conséquence imprévue des guerres d'Italie. La France ne rapporte pas du voyage ultramontain la conquête politique ; elle y va chercher un vasselage intellectuel qui pèse aujourd'hui encore sur elle, dans le domaine des arts.

L'époque si improprement nommée Renaissance copie les chefs-d'œuvre antiques sans les comprendre [1]. L'esprit subtil d'un florentin du XVIe siècle se complaît, non dans la beauté de l'ensemble, mais dans la finesse du détail, la virtuosité de l'œuvre, la richesse des matériaux employés. La perfection même du travail lui inspire la crainte de cacher sous un enduit, les traces de son ciseau. En rendant l'art plus gracieux, l'Italien lui enlève sa force et sa vérité. Les conceptions architecturales sont trop vastes pour son génie ; il n'en crée aucune, et se borne à noyer sous une profusion d'ornements la beauté des lignes gothiques dont, à la longue, son atavisme païen arrête l'essor. Dès lors

1. Il est à remarquer que l'amour des couleurs vives correspond aux âges de santé morale et de vigueur. Aux époques décadentes paraît le goût des nuances ternes, des demi-teintes, comme si l'œil vieilli ne pouvait en supporter d'autres !

s'établit le goût des formes purement latines. Les édifices, pastiches des palais et des villas romaines, deviennent symétriques, rectilignes et froids. L'ornementation intérieure s'y fait riche par les revêtements de marbres précieux, les frises sculptées, les incrustations d'ivoire et de métaux. Partout la tristesse grise de la pierre, la pauvreté du bois nu ciselé comme un bijou, refroidissent l'ensemble et trahissent la faiblesse de l'inspiration.

Désormais notre art national cesse d'exister. Le style baroque est démarqué en France, sous le nom de style Louis XIV, et, en passant les Alpes, le rococo s'intitule : Louis XV. La copie des meubles d'Herculanum et Pompeïa crée le Louis XVI, et le style Premier-Empire imite servilement les formes extérieures de l'art grec, dont il s'abstient de reproduire les couleurs.

La notion de la couleur franche, fraîche et gaie s'est perdue, et notre œil, faute d'une juste éducation artistique, n'est plus choqué par la nudité de la pierre ou des murs blanchis à la chaux. Une statue en marbre blanc non colorée, une figure en bois non revêtue de couleurs, un grand panneau enduit d'une simple peinture grise, olivâtre ou brune, ont cessé, depuis le XVI[e] siècle, d'étonner nos yeux déshabitués des tonalités éclatantes. Bien plus, la polychromie est qualifiée de *barbare*, et l'absence de toute couleur sur le bois décapé, la pierre grise ou le marbre nu, est réputée *artistique* !

Est-il défendu d'espérer que l'Antiquité mieux comprise et la peinture du Moyen-Age mieux étudiée, feront renouer à notre art pictural ses traditions nationales ? Si ce progrès se réalise, la peinture encaustique ressuscitera de son long sommeil, et le présent travail, inspiré de l'étude des textes anciens, des travaux théoriques de nos devanciers, et surtout de nos expériences personnelles, deviendra peut-être utile à consulter.

C[t] DERVIEU
Membre titulaire.

DÉCORATION

DE

L'ÉGLISE DES URSULINES DE MACON[1]

(1677-1678)

Ce fut l'évêque Gaspard Dinet qui, au mois de novembre 1615, installa à Mâcon un couvent d'ursulines, destiné à servir l'instruction aux jeunes filles. M. de Pierreclos offrit pour cela la maison qu'il avait en cette ville, puis on achcta successivement les immeubles voisins, ceux de MM. de Rymon, de Pradines, Barjot, d'Hurigny et Gratier, sur l'emplacement desquels s'édifia, à la fin du XVIIe siècle, le monastère dont les bâtiments devinrent la maison d'arrêt sous la Révolution et sont aujourd'hui une caserne d'infanterie[2].

Lors de la fondation, « on avoit choisi une grande salle pour chapelle, et au costé d'icelle l'on fist une petite cloison de bois pour servir de tribune, mais l'eau il tomboit de telle sorte, tant par neige que par pluyes, qu'à peine on pouvoit en exempter l'autel[3] ».

1. Lu à la séance du 2 juillet 1903.

2. Archives du département de Saône-et-Loire. Fonds des ursulines de Mâcon.

3. *Ibid.* Relation de la sœur Charlotte Decourt.

Cet état de choses dura plus de soixante ans, depuis 1615 jusqu'à 1677, époque à laquelle les religieuses élevèrent, en même temps que leur couvent, une église y attenant au sud.

Nous ne savons à quel architecte elles demandèrent le plan de l'édifice ni à quel entrepreneur elles en confièrent l'exécution. Mais nous conservons les marchés passés avec l'artiste qu'elles chargèrent d'en assurer la décoration.

Dès le 17 août 1677, elles avaient fait prix avec deux maîtres menuisiers de la ville de Cluny, Guillaume Viard et Antoine Petet, pour « les formes du chœur, de bon bois de chesne, lesquelles auront de longueur trente-sept pieds, dans laquelle longueur il y aura dix-neuf selles en hault et dix-sept en bas, des deux costés du chœur », le tout moyennant leur nourriture « lorsqu'ils poseront ladite besoigne », plus une somme de six cents livres et deux pistoles d'étrennes[1].

Puis, les 7 juillet et 1er septembre 1678, elles arrêtèrent la construction du retable de l'autel, du portail de la façade et de la couverture du toit, avec un artiste dont on chercherait vainement dans les livres le nom, que nous n'avons pu d'ailleurs retrouver dans aucun autre document d'archives. C'est un certain Michel de Montréal, — il signe *Monral*, — « ingénieur de Son

Marché du 7 juillet 1678.

Marché du 1er septembre 1678.

1. *Ibid.* Minutes déposées par les notaires de l'arrondissement de Mâcon. Étude de Me Gautheron, de Mâcon. Minute de Me Dessaignes.

ANNALES DE L'ACADÉMIE DE MACON
(3e Série, T. VIII)



PHOT. BOURGEOIS FR., CHALON

PORTE DE L'ANCIENNE ÉGLISE DES URSULINES DE MACON
(Cliché obligeamment prêté par la Direction des Beaux-Arts).

Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince » de Condé, gouverneur et lieutenant général de Bourgogne et Bresse. Les marchés qu'il a passés nous apprennent en outre : d'une part, qu'il habitait alors Chalon, et qu'il avait probablement été appelé à Mâcon par Pierre de Bessac, pour travailler à son château de Varennes[1]; d'autre part, qu'il était marié et qu'il avait des filles. Voilà les seuls détails biographiques que nous ayons sur lui[2]. Il a appartenu, en tous cas, à cette brillante phalange d'ingénieurs-architectes de notre province dont ont fait ensuite partie et qu'ont illustrée les Dumoret, les Antoine, les Lejolivet, les Guillemot et les Gauthey.

Le retable de l'autel, en chêne, pour lequel les ursulines avaient le choix entre deux modèles de styles différents, devait s'élever jusqu'aux voûtes et mesurer vingt-deux pieds de large. Il était encadré de colonnes cannelées, avec chapiteaux, et décoré de têtes de chérubins, de guirlandes de rose et de laurier, de feuillages divers, de consoles, de modillons, de denticules et autres ornements composés « suyvant le bel uzage ». De plus, il était relevé de quatre statues, de grandeur presque naturelle, — quatre et cinq pieds, — placées deux dans des niches et deux entre les colonnes.

Pour le portail de la façade, il était du plus pur ordre corinthien, en pierre de taille blanche, précédé d'un perron ovale avec bouteroues, flanqué de deux colonnes monolithes et surmonté d'une croix. Il mesurait, non compris cette croix, longue de six pieds, vingt-huit pieds de hauteur sur seize de largeur[3].

1. Appartenant aujourd'hui à M. Malassagny.

2. Son nom patronymique peut venir du lieu d'origine de la famille, ou d'une terre lui ayant appartenu, mais il y a, ou il y a eu, des Montréal aux quatre coins de la France, dans l'Ain, l'Ardèche, l'Aude, la Dordogne, la Drôme, le Gard, le Gers, Le Loiret, le Lot-et-Garonne, La Seine-Inférieure, la Haute-Vienne et l'Yonne.

3. Voir la planche.

Ce double travail devait être payé 2.000 livres et, de plus, les religieuses s'engageaient à « garder, instruire, nourrir et blanchir gratuitement, pendant deux années », une des filles de l'artiste[1].

Quant à la couverture du toit, elle était ornée de louvres en pierre grise de Vinzelles[2], ayant dans œuvre quatre pieds et demi de haut sur trois de large « enrichy[s] de corniches et faites triangulaire, avec une boule au-dessus et deux volutes ou limassons aux costés, suivant le plan qui est tracé à la galerie du logis où demeure ledit sieur de Montréal, ou conforme à celuy qu'il faict pour Monsr de Varennes ». Le prix de chacun de ces louvres était fixé à quinze livres[3].

Le 4 pluviôse an V (23 janvier 1797), « la cy-devant église des urselines, étant un bâtiment de quarante-deux pieds de long sur vingt-deux de large (à la droite en entrant sont trois petites chapelles basses et un petit réduit pratiqués sur toute la longueur de l'église) et acquise à la République conformément à la loi du 5 novembre 1790 », fut vendue nationalement au citoyen Jacques Buy, propriétaire à Mâcon, moyennant la somme de 3.600 francs, et à charge de « boucher et clore à gros de mur deux grandes ouvertures en arcades qui étoient autrefois grillées, lesquelles communiquent de l'église au chœur, ainsi que toutes les portes et fenêtres qui sont du côté des bâtimens[4] », — bâtiments qui, nous l'avons dit, servaient alors de maison d'arrêt.

Pendant des années, l'église ainsi désaffectée a servi de magasin à charbons. On vient d'en faire un dépôt de chiffons récemment.

Il est inutile de dire que les stalles du chœur et le retable de

1. Voir *Pièces justificatives*, I.
2. Canton de Mâcon-sud.
3. Voir *Pièces justificatives*, II.
4. Archives du département de Saône-et-Loire. Ventes de biens nationaux. Série L. Registre 21. Acte 28.

l'autel ont disparu depuis longtemps, ainsi que les sphères de plomb, d'un pied de diamètre et dorées d'or d'Allemagne, qui étaient posées sur les flèches de la toiture, d'où elles dominaient les têtes de dragons par lesquelles les eaux pluviales s'écoulaient[1].

Mais il nous reste de l'œuvre de Montréal trois louvres, l'un au pignon de l'église, un autre sur le versant exposé au midi, et le troisième du côté des cloîtres, plus un morceau assez considérable, le portail de la façade, dont la planche ci-jointe reproduit l'état actuel. L'abaissement du niveau de la rue a amené la suppression du perron et des bouteroues. Les vantaux de la porte, dont deux compartiments ont reçu, à la fin du XVIII[e] siècle, une ornementation consistant en des palmes reliées par un nœud de rubans, ont subi plusieurs mutilations : on y a tranché les têtes des chérubins et supprimé, dans le cartouche ovale de l'imposte, le monogramme IHS « rayonnant », comme on dit en langage héraldique[2]. Les statues qui couronnaient vraisemblablement les dés posés au-dessus des colonnes n'existent plus. Enfin le montant de la croix a été coupé au niveau des bras pour livrer passage à la poutre d'attache d'une poulie.

Tel qu'il est néanmoins, avec l'harmonie de ses proportions, l'élégance de son dessin, la finesse de ses lignes, cet intéressant spécimen d'architecture nous met à même d'apprécier le talent d'un artiste, Michel de Montréal, dont les documents inédits qui vont suivre nous ont permis, d'autre part, d'arracher le nom à l'oubli.

1. Voir *Pièces justificatives*, II.

2. Les armes du couvent, enregistrées par d'Hozier, en exécution d'un arrêt du 3 janvier 1690, étaient *d'azur, aux noms de JÉSUS et de MARIE d'or, surmontés d'une croix de même, accompagnée en pointe de trois clouds appointés aussy d'or* (*Armorial général de France*, pub. p. H. Bouchot. *Généralité de Bourgogne*, t. II, 1875, in-8°, p. 13), 1.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

PRIFFAIT PASSÉ ENTRE LES DAMES S[te]-URSULLES ET LE SIEUR MICHEL MONTRÉAL, VII[e] JUILLET 1678.

Par-devant le notaire royal au bailliage de Mascon soubsigné, et en présence des tesmoins soubscriptz, constitués en leurs personnes révérendes et dévottes dames Suzanne de S[te]-Gertrude, supérieure du dévot monastère S[te]-Ursulle de ladite ville, sœur Marguerite de S[t]-Charles, assistante, sœur Jeanne de S[te]-Catherine, zélatrice, sœur Anthoinette de S[te]-Dorothée, dépositaire, sœur Marie de S[t]-Ignace, sœur Jeanne des Unze Mille Vierges et sœur Gabrielle de S[te]-Agnès, toutes discrettes et conseillières dudit monastère, lesquelles de gré et volonté assemblées en leur parloir à la manière accoustumée, de l'authorité de noble Léonnard de Chevriers-S[t]-Mauris, thésaurier et chanoine en l'églize S[t]-Pierre de Mascon, leur supérieur, cy présent, ont convenu avec s[r] Michel de Montréal, ingénieur de Son Altesse Sérénissime Monseig[r] le Prince, résidant à présent à Chalon, icy présent, de faire, ce qu'il promet, ausdites dames, le portail et retable du grand autel de leur églize, sçavoir ledit portail d'ordre carinthien (*sic*), suyvant qu'il est désigné par le desseing convenu et signé par les parties, de pierre de taille blanche tirée en bon temps et à l'épreuve de la gelée, portant seize piedz de largeur et vingt-huit piedz de hauteur, sans y comprendre la croix, qui sera haute de six piedz. Les pillastres auront six poulces de saillies et les pilliers diz-huit poulces de

diamettre, et quatorze poulces par le hault, entièrement hors d'œuvre, et tout d'une pièce si faire se peut. Le perron au-devant dudit portail sera de figure ovalle, composé de deux marches taillés en demy rond par le dessus, portant quatorze poulce (*sic*) de foulée et cinq poulces de hauteur. Le plafond aura pareille hauteur, quatre piedz de largeur et huict de longueur, et sera posé de plein pied avec le seul de la porte, avec des boute-roues pour deffendre ledit perron des atteintes des carrosses et charrettes, au nombre de quatre pour le moins, le tout de mesme pierre que ladite architecture. Et sera générallement observé tout ce qui est marqué dans ledit desse[i]ng et qui convient à l'ordre corinthien.

Pour ce qui concerne ledit retable, il sera composé de bon bois de chesne, coupé en bonne lune, sans aubon, sec et bien conditionné, conforme au desseing accordé et paraphé par les parties, lequel estant de deux manières différentes, lesdites dames choiziront l'ordre et les ornemens qui leur agréront le plus, à la droite ou à la gauche, à la réserve du tabernacle, qui n'est compris au présent. Lequel retable portera vingt-deux piedz de largeur, et s'élèvera dez le rez-de-chaussé jusques au-dessus de la lunette des voûtes, ayant deux portes dans les stylobates de cinq piedz et demy de hauteur pour aller à la sacristie et en l'une des chappelles.

Le marchepied sera de la figure marquée par le desseing assortissant à celle du balustre, composé de deux marches, outre ledit marchepied qui tiendra toute la longueur de l'autel, et auront lesdites marches et marchepied quatre poulces et demy de hauteur et treize poulces de foulées, dont les planches porteront un poulce et demy d'espaisseur, bien travaillées et polies, avec l'architecture convenable.

Les stylobates seront posés sur un soc de la hauteur du marche-

pied, s'élèveront à nivau de l'autel, et reigneront soulz une mesme corniche et dans le mesme ordre.

Les piédestaux soustenans les colonnes seront du mesme ordre corinthien, et d'une architecture convenable, de bois portant trois poulces et demy, trois poulces et un poulce et demy suyvant que le lieu le requerra, et les paneaux de devant enrichis d'ornemens convenables. Les colonnes seront canelées de hault en bas, et les chapitaux taillés suyvant qu'ilz sont représentés dans le desseing à la gauche de l'ordre de Corinthe, et seront de bois massif.

Les niches seront entourées d'un chambranle orné de feuilles de laurier et de rozier avec une teste de chérubin pour suporter les figures qui seront postés dans les niches, au bas desquelles et jusques au-dessoulz de l'architecture seront des tables d'attente embellies d'ornemens.

Le quadre du milieu et cellui de dessus, le prem[i]er de figure quarrée, et l'autre en ovalle, seront composé d'un gros boudin taillé aux quatre coing de feuille de refente[1], et le reste d'autres feuilles, et la frize revestue de mesme ornemens.

Les corniches seront de mesme ordre corinthien, enrichies de feullages, modillons, danticulles et autres ornemens convenables.

L'otique (*sic*) sera conforme au desseing avec les pilastres et consolles terminées au-dessus par une teste de chérubin, le quadre orné d'une feuille de refente, et les pillastres revestus d'une guirlande.

Ledit retable sera embéli de quatre figures après le naturel et de la hauteur du moins de cinq piedz, deux desquelles seront posées dans les niches, et les deux autres de quatre piedz seulement, sur les daix[2] des colonnes, lesquelles figures seront taillées

1. On dit aujourd'hui *feuille de refend*.
2. Lire *dés*.

par un bon sculpteur, et recevables à dite (*sic*) d'expertz, telles qu'elles seront proposées par lesdites dames.

Ce qui n'est pas icy exprimé ny marqué par les plans sera soulz entendu dans un ordre convenable et suyvant le bel uzage.

Fournira le preneur tous matériaux, engins, chafaux, cordages, ferments nécessaires, fera les revestissemens, démolitions et détrapes, et rendra le tout posé, fait et parfait à dite d'expertz, sçavoir le portail dans la feste St-Simon et St-Jude prochaine, et le retable dans la fin du mois de may de l'année prochaine, et, outre ce, posera en ladite églize le balustre qui est en l'antienne chappelle, et l'alongera suffizanment pour occuper la largeur de ladite églize.

Le tout moyennant le pris et somme de deux mil livres, qui seront payés, sçavoir cinq cens livres par advance, pareille somme de cinq cens livres à mesure que l'ouvrage se fera, et les mil livres restantes après la perfection de l'œuvre. Et de plus lesdites dames s'obligent de garder, instruire, nourrir et blanchir une des filles dudit preneur gratuitement pendant deux années.

Et ainsy le tout a esté traité et convenu entre les parties qui ont signé lesdits plans, sçavoir ladite dame supérieure pour toutes les religieuses, et iceux plans remis audit sr Montréal avec lesdites cinq cens livres par advance, ayant les parties, pour l'effet et accomplissement des présentes, fet toutes promesses, obligations, submissions, renonciations et clauses nécessaires, ledit sr Monréal ayant pour l'exécution fet eslection de domicille à Mascon, au greffe du bailliage, où il veut et consent que toutes signiffications qui y seront faites soient vallables come s'ilz avoient à présent sa persone et domicille, le tout à peine de tous despens, donmages et intérêts.

Fait et passé audit couvent et parloir, après midi, le septiesme juillet l'an mil six cents soixante et dix-huit, en présence de

Mr Louis Ruffier, chappellan desdites dames, et Mre Nicolas Denamps, procureur, tesmoins reguis et soubsignez avec les parties, ledit sieur de St-Mauris et Madame d'Antragues.

L. de Chevriers-St-Mauris, thrésorier de St-Pierre.

† Sr Susanne de Ste-Gertrude †.

† Sr Marguerite de St-Charles †.

† Sr Jeanne de Ste-Catherine.

† Sr Anthoinette de Ste-Dorothée.

† Sr Marie de St-Ignace.

† Sr Jeanne des Onze Mille Vierges.

† Sr Gabrielle de Sainte-Agnès †.

Michel de Monral.

Denamps. Ruffier.

Dessaignes, notaire royal[1].

II

PRIFFAIT ENTRE LES DAMES STE-URSULLES DE [MASCON] ET SR MICHEL DE MONTRÉAL, 1 SEPTEMBRE 1678.

Par-devant le notaire royal au bailliage de Masconnois soubsigné et en présence des tesmoins soubscripts constituées en leurs personnes révérendes et dévottes dames Suzanne de Ste-Gertrude, supérieure du dévot monastère Ste-Ursulle de cette ville, sœur Marguerite de St-Charles, assistante, sœur Jeanne de Ste-Catherine, zélatrice, sœur Anthoinette de Ste-Dorothée, dépositaire, sœur Marie de St-Ignace, sœur Jeanne des Unze Mil Vierges, et

1. Archives du département de Saône-et-Loire. Minutes déposées par les notaires de l'arrondissement de Mâcon. Étude de Me Gautheron, de Mâcon.

sœur Gabrielle de St-Agnès, toutes discrettes et conseillères dudit monastère, lesquelles de gré et volonté assemblées en leur parloir à la manière accoustumée, de l'authorité de noble Léonnard de Chevriers-St-Mauris, thésaurier et chanoine en l'églize St-Pierre dudit Mascon, leur supérieur, cy présent, ont convenues avec sieur Michel de Monréal, ingénieur de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince, résidant à présent à Chalon, cy présent et acceptant, de faire, ce qu'il promet, ausdites dames religieuses les besoignes suivantes.

Assavoir de faire couvrir l'églize et les bastiments que lesdites dames font nouvellement construire de thuilles plattes de Verdun, bien cuittes et bien conditionnées, pour le soutient desquelles il garnira ledit couvert de bonnes lattes de chesne latté au quart; et les cloux luy seront fournis par le charpentier qui en est tenu par son priffaict.

Fera aussy poser des louvres de pierres de tailles grizes des carrières de Vinzelles sans fistures ny vaines, tirées en bon temps et à l'espreuve de la gelée, aux endroicts qui luy seront indiquez, ayant trois piedz de largeur et quatre et demy d'hauteur dans œuvre, enrichy de corniches et faiste triangulaire, avec une boule au-dessus de huict poulces de diamettre et deux volutes aux costés, suivant le plan qui est tracé à la galerie du logis où demeure ledit sieur de Montréal, ou conforme à celuy qu'il faict pour Monsr de Varennes. Lesdites volutes ou limassons auront deux pouces de saillie, et les louvres sept pouces d'espaisseur et cinq pouces de face, et seront revestus de briques des deux costés et couverts de thuilles de Verdun de mesme que le grand couvert.

Luy sera payé pour chacun desdits louvres la somme de quinze livres, et pareille somme de quinze livres pour chacune thoize quarrée dudit couvert à la thoisse de l'hostel commun de cette ville portant sept piedz et demy de longeur.

Sur quoy ledit sieur de Montréal sera tenu de fournir et pozer une corniche de bois de verne, qui règnera tout le long des couvertz pour en décharger les eaues, laquelle aura un pied de saillie et huict poulces d'hauteur et sera creusée de huit pouces de largeur et cinq pouces de profondeur, garnie par le dessus d'une composition à l'épreuve de l'eaue et par le dessous d'une croûte imitant la pierre de taille, soustenue par des crochets de fert à distance de trois piedz l'un de l'autre, d'espaisseur et longeur suffizante pour suporter ladite corniche, bien cloué et arresté sur la sablière. Aux extrémités desdits caneaux seront posées des descharges de plon formées en teste de dragons d'orées aux extrémités d'or d'Almagne et soustenues par des consoles de fert.

Seront encore posées des lucarnes de terre cuitte et vernissées toutes d'une pièce et d'un pied d'ouverture en tous sens et placées entre les louvres et partout où besoing sera pour esclairer les greniers.

Finallement seront posées sur les flèches desdits couvertz des globes de plon d'un pied de diamettre soustenues de leurs piedz d'estaux aussy de plon doré de mesme.

Les louvres seront posés dans le premier du mois de may de l'année prochaine, et le surplus faict et parfaict dans la prochaine feste St-Martin.

Fournira ledit sieur de Montréal tous mathériaux et outilz nécessaires, à la réserve seullement du bois de verne pour les corniches, que lesdites dames fourniront sur la place.

Le tout ainsy faict et convenu entre les parties, ayant lesdites dames payé par avance audit s^r de Montréal la somme de huict cens livres. Le surplus sera fourny à mesure que la besoigne se fera. Promettants les parties avoir à gré tout ce que dessus et n'y contrevenir à peine de tous despens, donmages et intérestz, submissions, renonciations et clauses nécessaires. Faict et passé

audit Mascon, au couvent et parloir susdits, avant midy, le premier jour de septembre mil six cens soixante et dix-huict, en présence de Mr Louis Ruffier, presbtre, chappelain desdites dames, et Claude Circaud, clerc, demeurant audit Mascon, tesmoins requis et soubsignez avec les parties, et ledit sieur de St-Mauris.

L. de Chevriers-St-Mauris, thrésorier de St-Pierre.

† Sr Susanne de Ste-Gertrude †.
† Sr Margueritte de St-Charles †.
† Sr Jeanne de Ste-Catherine †.
† Sr Anthoinette de Ste-Dorothée.
Sr Marie de St-Ignace.
† Sr Jeanne des Onze Mille Vierges,
† Gabrielle de Sainte-Agnès †.
Michel de Monral.
Ruffier. Circaud.

Dessaignes, notaire royal[1].

L. LEX
Membre titulaire.

1. Archives du département de Saône-et-Loire. Minutes déposées par les notaires de l'arrondissement de Mâcon. Étude de Me Gautheron, de Mâcon.

DES DIFFÉRENTES ÉPOQUES

DE CONSTRUCTION

DE

SAINT-PHILIBERT DE TOURNUS[1]

On a beaucoup écrit sur Saint-Philibert de Tournus[2], et la curiosité des archéologues est loin d'être satisfaite. Après Juénin, dont l'œuvre, au point de vue historique, est capitale, après Marcel Canat, après la notice insérée au tome I des *Archives de la Commission des Monuments historiques*, après Meulien, le dernier en date des historiens de Tournus, qui n'a guère fait à cet égard que reproduire ses devanciers (et je ne cite ici que les travaux

1. Lu à la séance du 2 juillet 1903.

2. Les deux ouvrages principaux à consulter pour l'histoire de l'abbaye de Tournus sont les suivants :

Chifflet, *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*. — Dijon, 1664, in-4. — P. Juénin, *Nouvelle histoire de l'abbaye de Saint-Philibert et de la ville de Tournus*. — Dijon, 1733, in-4.

Il faut citer encore :

Pierre de Saint-Julien de Baleurre, *Un livre de l'abbaye et ville de Tournus*. — Paris, 1581.

Dom Martène et Dom Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*. — Paris, 1717-1724, 2 vol. in-4. (Pour Tournus, cf. t. I, p. 230-232.)

P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*. — Paris, 1835, in-8. (Tournus, p. 73-81.)

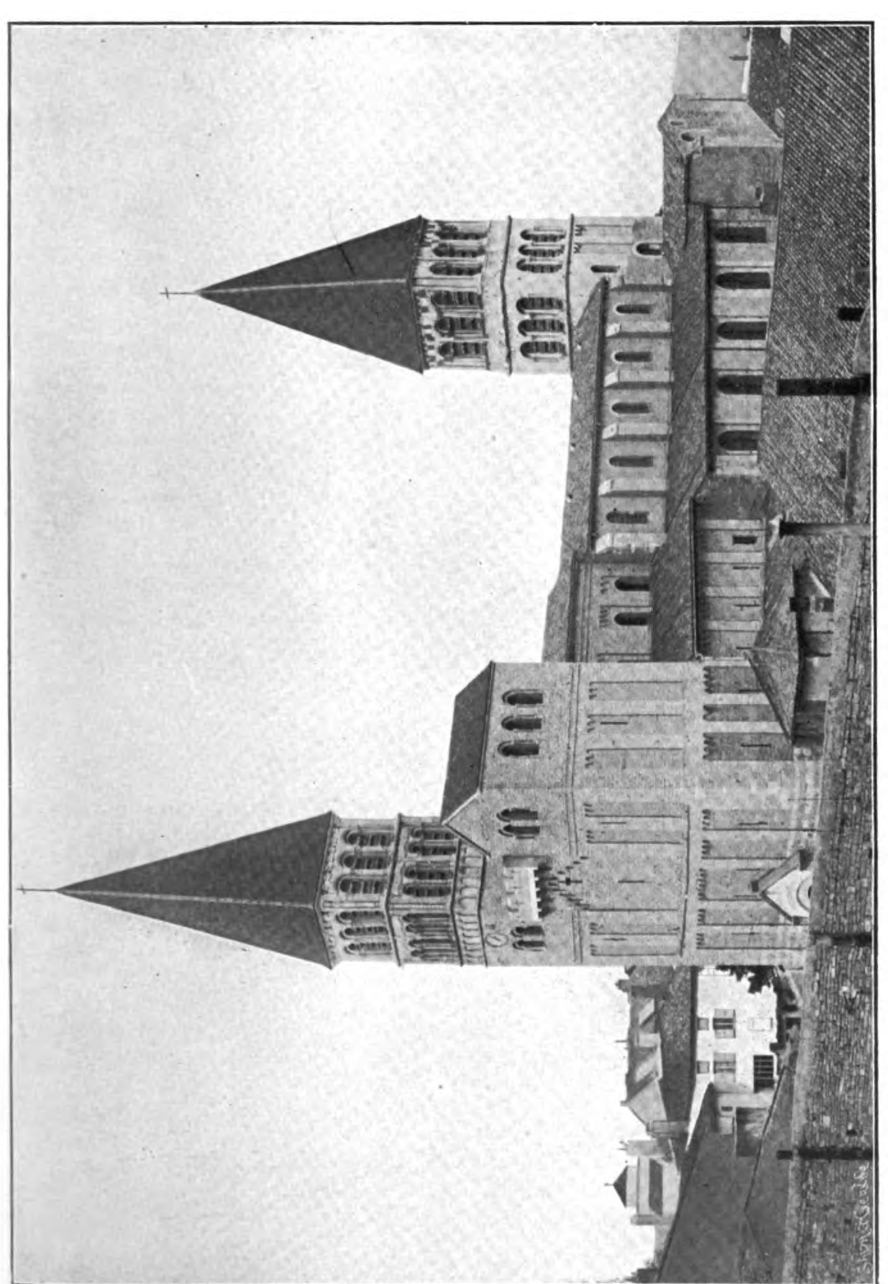
Ragut, *Statistique du département de Saône-et-Loire*. — Mâcon, 1838, 2 vol. in-4.

Joseph Bard, *Monographie de la basilique abbatiale de Saint-Philibert de Tour-*

ANNALES DE L'ACADÉMIE DE MACON

(3e Série, T. VIII)

Pl. II



CLICHÉ J. VIREY

SAINT-PHILIBERT DE TOURNUS

les plus importants ou les meilleurs), il reste encore à dire sur cette église dont l'âge et le grand caractère frappent de respect tous ses visiteurs.

Sait-on à quelle époque faire remonter sa construction ? Le plus récent et à coup sûr le plus documenté de nos Manuels

nus. — Lyon et Paris, 1845, broch. in-8. (Cette notice fait suite au *Manuel d'archéologie sacrée* du même auteur, p. 322–367.)

Marcel Canat de Chizy, Notice sur Saint-Philibert de Tournus, lue au *Congrès archéologique de France* de 1850. — Paris, 1851, in-8 (p. 92-107).

Mgr Devoucoux, Notice sur Saint-Philibert de Tournus, dans l'*Annuaire de Saône-et-Loire* de 1851, p. 221-227.

Alb. Lenoir, *Architecture monastique*. — Paris, 1852-56, 3 parties en 2 vol. in-4.

Blavignac, *Histoire de l'Architecture sacrée du IVe au Xe siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*. — Paris, 1853, 1 vol. in-8 et atlas.

Archives de la Commission des Monuments historiques. — Paris, 1855-72, 4 vol. gr. in-f° (Tournus, t. I).

Marcel Canat de Chizy, Note sur deux inscriptions romanes mentionnant des architectes de l'église abbatiale de Tournus, dans le *Bulletin Monumental* de 1872. — Caen, 1872, in-8.

Em. Meulien, *Histoire de la ville et du canton de Tournus*. — Tournus, 1893, n-8.

Em. Meulien, Notice sur une inscription murale de l'époque romane dans l'église abbatiale de Tournus, — dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. I. — Mâcon, 1896, in-8.

Aug. Choisy, *Histoire de l'Architecture*. — Paris, 1899, 2 vol. in-8.

Congrès archéologique de France, LXVIe session, à Mâcon, en 1899. — Paris et Caen, 1901, 1 v. in-8 (Tournus, p. 59-61); dans le même volume :

Jean Martin, Découvertes archéologiques dans les dépendances de l'église abbatiale de Tournus ;

Jean Martin, Influence de la dévotion populaire sur le monnayage de l'abbaye de Tournus.

Jean Martin, Étude rétrospective sur les anciens bâtiments claustraux de l'abbaye de Tournus, dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. V. — Mâcon, 1901, in-8.

Ferd. Terrillon, *Recherches sur l'église primitive de Saint-Valérien* de Tournus], s. l. n. d., brochure de 73 pages, in-8 (Tournus, 1900).

A. Perrault-Dabot et de Baudot, *Archives de la Comm. des Mts. hist.* (en cours de publication).

d'archéologie française [1] attribue la nef (et sans doute aussi le narthex) aux premières années du XIe siècle, le chœur au premier quart du XIIe et la crypte au XIIe siècle également. Si, muni de ce renseignement, et d'ailleurs au courant de ce qui a été écrit sur la vénérable église abbatiale, vous vous rendez à Tournus, et qu'après avoir admiré la hautaine et imposante façade, vous fassiez à l'extérieur le tour de Saint-Philibert en notant les particularités qui s'offrent à l'œil le moins exercé, vous êtes saisi de la complexité de ce monument si homogène au premier abord; et si vous pénétrez dans l'édifice pour en examiner attentivement les dispositions intérieures, vous apercevez bien vite l'insuffisance des appréciations de certains auteurs, les contradictions de certains autres, et vous ne tardez pas à vous ranger prudemment du côté de ceux dont l'opinion est restée hésitante.

Et en effet la solution des questions qui se posent n'apparaît pas facile : les textes historiques que l'on peut appeler à son aide ne sont ni abondants ni bien précis; l'étude directe du monument est singulièrement gênée à l'intérieur par l'affreux enduit au badigeon appliqué au XVIIIe siècle [2]; des fouilles méthodiques [3] et des sondages s'imposeraient pour donner

1. Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, *Architecture religieuse*. — Paris, 1902, in-8; XX-816 p., 405 fig.

2. Le XVIIIe siècle fit un déplorable abus de cette pratique qui empâte les monuments et leur retire tant de caractère. Presque toutes nos anciennes églises ont subi cet outrage ; de grandes cathédrales, comme Chartres, Tours, Senlis n'y échappèrent point, pas plus que les abbatiales de Saint-Denis et de Marmoutier, et de grandes églises comme Saint-Eustache de Paris et Saint-Maclou de Pontoise. — Cf. E. Lefèvre-Pontalis, *Bulletin monumental*, 1901, p. 265.

3. J'avais eu depuis longtemps l'idée de faire quelques sondages à Saint-Philibert quand l'occasion se présenta en 1900, au cours des travaux d'introduction du gaz dans la vieille église abbatiale. Je sollicitai de l'Administration des Beaux-Arts l'autorisation de faire quelques fouilles que voulut bien subven-

quelque certitude à des hypothèses : aussi l'auteur de cette courte étude ne prétend-il pas trancher les difficultés ni apporter la pleine lumière dans ces ténèbres épaisses ; s'il peut éclairer seulement quelques coins d'ombre, ses efforts n'auront pas été perdus.

Résumons d'abord brièvement les faits historiques et rappelons les textes qu'il importe de connaître pour la discussion qui va suivre.

Lorsque les moines errants de Saint-Philibert [1] quittèrent Saint-Pourçain en Auvergne [2], leur dernière étape avant de se fixer à Tournus, et prirent en 875 [3] possession de l'abbaye de Saint-Valérien, ils y trouvèrent une église bâtie en l'honneur et sur la sépulture même du saint martyr. Mentionnée dans la seconde moitié du VIe siècle par Grégoire de Tours [4], cette église occupait certainement l'emplacement du chœur et de la crypte actuelle, car il n'y a rien dans le récit du moine Falcon [5] qui

tionner la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus. J'indiquai les points précis où je désirais faire porter mes recherches, points trop restreints, recherches trop timides à cause de l'obligation où nous étions de ne pas nous écarter du tracé de la canalisation du gaz. Ces fouilles, dont il sera parlé plus loin, furent dirigées avec tout le zèle et la compétence désirables par M. Jean Martin, conservateur du Musée de Tournus, dont j'ai si souvent mis à l'épreuve l'infatigable obligeance et apprécié l'exacte érudition.

1. Chassés en 836 de leur monastère de Noirmoutier par les pirates normands, l'abbé Geilon et ses religieux, emportant avec eux le corps de saint Philibert mort à Noirmoutier en 683, s'établirent d'abord à Déas, et successivement à Cunaud en Anjou, 857 ; à Messay en Poitou, 862 ; puis à Saint-Pourçain en Auvergne, en 871.

2. Saint-Pourçain-sur-Sioule, ch. l. de c. de l'arrd^{t} de Gannat (Allier).

3. Gallia Christiana, t. IV, *Instrumenta*, col. 224, V ; Juénin, Preuves, pp. 91-93.

4. *De gloria martyrum*, lib. I, cap. LIV, imprimé par Juénin, p. 9-10 des Preuves.

5. Falcon, moine à Tournus, mort vers 1087. Sa Chronique écrite à la prière de l'abbé Pierre Ier (1066-1107) et dont le manuscrit original existe à la biblio-

nous permette de croire que le corps de saint Valérien ait été amené d'un autre lieu pour être définitivement placé dans la crypte par l'abbé Étienne lors de la translation de 970.

Adalger, évêque d'Autun, se rendant à Rome, tomba malade à Tournus, y mourut (en 893) et fut enterré dans l'église. Juénin [1] nous apprend qu'on voyait encore, au XVII[e] siècle, son tombeau derrière l'autel d'une des chapelles de la crypte, avec l'épitaphe : *Adalgerius hic quiescit Episcopus.*

Sous Aimin, septième abbé (928-946), la ville et l'abbaye furent incendiées par les Hongrois [2], comme l'église abbatiale de Saint-Pierre de Chalon, comme l'abbaye de Savigny en Lyonnais et comme tant d'autres, dans une des dernières incursions de ces barbares dans l'Europe occidentale. Ce fait certain mais dont la date n'est pas bien précise se place vers 935-940.

Après cette catastrophe, on se mit sans doute à rétablir le monastère et à rebâtir ou réparer l'église. Que se passa-t-il dans les dernières années du gouvernement d'Aimin ? Faut-il croire à des rivalités d'origine entre moines de Saint-Valérien et moines de Saint-Philibert [3] ? Mais la fusion devait être faite depuis trois quarts de siècle que l'installation à Tournus des nouveaux venus était un fait accompli; n'y eut-il pas plutôt des

thèque de Tournus, a été imprimée par Juénin dans les Preuves de son *Histoire.* — Voir pour ce qui concerne la translation de saint Valérien les chapitres 38-41 de la Chronique.

1. Juénin, *Nouvelle histoire...* pp. 62, 82. Cf. aussi *Gallia Christiana*, t. IV, col. 369, et col. 966 où on lit que c'est sans doute Gautier, III[e] abbé de Saint-Philibert de Tournus, qui *Adalgarium, Eduensem episcopum, mortuum in cœnobio Trenorchiensi, dum Romam tenderet, anno 893, ibidem in Ecclesia subterranea sepelivit, ubi etiamnum visitur ejus tumulus.* — Voir aussi : J. Martin, *Pierres tombales de l'abbaye de Tournus*, p. 69. — Chalon-sur-Saône, 1901, in-4.

2. Juénin, p. 69; *Gallia Christiana*, t. IV, col 966.

3. Cf. Mgr. Devoucoux, dans *l'Annuaire de Saône-et-Loire*, de 1843 ; Meulien, *Histoire de la ville et du canton de Tournus*; Ferd. Terrillon, *Recherches sur l'église primitive de Saint-Valérien.*

froissements causés par l'installation des reliques de saint Philibert dans un sanctuaire récemment construit, tandis que le corps de saint Valérien, martyr, gisait délaissé dans un tombeau perdu au fond d'une crypte ?

Toujours est-il que nous voyons après la mort de l'abbé Aimin un fait très grave se produire [1] : Gilbert, comte de Chalon, gagné par les présents d'un certain Gui, originaire de Langres et moine de Tournus, voulut le mettre à la tête de l'abbaye, sans se soucier de l'avis des moines. Ceux-ci, ne pouvant y mettre obstacle, et ne voulant pas obéir à Gui, se retirèrent pour la meilleure part à Mâcon, emportant les saintes reliques (celles de saint Philibert), et de là en Auvergne au monastère de Saint-Pourçain où ils élurent pour abbé Hervé, troisième du nom, en 946.

Pendant les trois ans environ que dura leur absence, de nombreuses calamités fondirent sur la Bourgogne, si bien qu'un concile assemblé à Tournus en 949, entre Pâques et l'Ascension, décida de chasser Gui comme intrus et de rappeler les moines en exil à Saint-Pourçain.

Ceux-ci se mirent en route pour revenir : un grand concours de peuple et quatre évêques s'étaient portés au-devant d'eux ;

1. Post cujus abbatis (Aimin) obitum Gilbertus comes Eduensis, Cabilonensis etc. ac deinde Burgundionum dux donis cujusdam Guidonis ortu Lingonensis et monachi Trenorchiensis delinitus, ad abbatiae praefecturam voluit eum assumere, praeter assensum monachorum, quod cum impedire non valerent, neque parere Guidoni vellent, eorum pars sanior Matisconem recessit cum sacris reliquiis, inde que ad S. Porcianum, quo in monasterio Herveum..... in abbatem elegerunt.

Herveus III, electus abbas... in cœnobio S. Porciani, ibidem mansit tres circiter annos, donec scilicet Burgundia, cladibus variis vexata, praelati non pauci Tornusium accedentes Guidonem intrusum deturbari statuerunt, monachos que ad S. Porcianum exsules revocari... — *Gallia Christiana*, t. IV, col. 966-967.

leur réception solennelle et presque triomphale leur permit assurément de croire que leur retour était cette fois définitif, et qu'un nouvel exode n'était plus à redouter.

Hervé vécut jusque vers 960, et laissa en mourant un monastère pacifié. Son successeur, Étienne, était prieur à Saint-Pourçain [1] lorsque la dignité abbatiale lui échut.

L'abbé Étienne a laissé la réputation d'un grand bâtisseur, et il y a tout lieu de croire que la grande église de Saint-Philibert fut, sinon construite entièrement, au moins achevée par ses soins [2]. D'une grande dévotion envers saint Valérien, il consomma l'union des esprits parmi ses moines en opérant vers 970 la translation du corps de saint Valérien, dont les principaux ossements enfermés dans une châsse et la tête mise dans

1. Saint-Pourçain resta le principal prieuré de l'abbaye de Tournus, et les relations étaient fréquentes entre les deux monastères. Nombre d'abbés de Tournus furent élus lorsqu'ils étaient prieurs à Saint-Pourçain, et le recrutement des moines ne cessa pas de se faire dans les familles du Bourbonnais et de l'Auvergne. C'est ce qui explique sans doute quelques-uns des caractères auvergnats que l'on remarque à Saint-Philibert. La grande abside de l'église dont la muraille est décorée à l'extérieur d'une marqueterie de pierre comme on en voit aux églises d'Auvergne, notamment à Notre-Dame-du-Port, est très probablement l'œuvre de Francon du Rouzay, 18e abbé de Tournus, issu d'une famille noble du voisinage de Saint-Pourçain, et qui était prieur à Saint-Pourçain lorsqu'il fut élu abbé.

2. *Gallia Christiana*, t. IV, col. 967 : « Stephanus I monasterium ab Hungaris eversum instauravit anno incerto. Idem anno circiter 970... corpus S. Valeriani martyris in capsa inclusit. » — D'un passage de la Chronique de Falcon on a tiré des interprétations diverses. Voici ce passage : *Idem quoque venerabilis abbas corpus Beati Porciani sublevans a tumulo, in duobus pretiose compositis scriniis, imagine scilicet, alioque fabrefacto loculo collocavit, majoremque monasterii fabricam a fundamento construxit* (Falcon, chap. 44).

D'après le *Gallia christiana*, t. II, col. 373, cette reconstruction concernerait Saint-Pourçain d'Auvergne; Pierre de Saint-Julien croit au contraire qu'il s'agit de Tournus; Juénin est du même avis bien qu'il émette (p. 78, en note) un doute timide. — Je pense que le texte de Falcon manque de précision et peut fort bien désigner Tournus.

un autre reliquaire furent déposés dans la crypte sur l'autel qui venait d'être construit « super altare quod recens fuerat aedificatum [1] ». Le reste du corps fut rendu au tombeau qu'on enduisit avec du bitume et que l'on plaça, dit Juénin, « derrière l'autel du milieu de l'église souterraine, lequel on venait d'élever en l'honneur de saint Valérien, et dans le même endroit où on le voit aujourd'hui [2] ».

En 1006, sous l'abbé Wago, un incendie considérable excité par une tempête de vent dévasta l'abbaye et endommagea gravement l'église, dont la crypte put à peine sauver quelques objets précieux qu'on y jeta à la hâte; le sanctuaire fut la proie des flammes : deux jeunes gens y périrent [3].

L'abbé Bernier qui succéda à Wago releva de leurs ruines le monastère et l'église, si bien que le 29 août de l'année 1019, cette dernière fut consacrée par les soins de l'évêque Geofroi de Chalon et de Gauslein, évêque de Mâcon [4].

1. Falcon, ch. 40, *in fine* (imprimé par Juénin, pp. 24-25 des Preuves). L'auteur de la notice parue dans le tome I des *Archives de la Commission des Monuments historiques* rappelle les dons extraordinaires reçus de 974-981 par les religieux de Saint-Philibert, et destinés selon toute apparence à subvenir aux frais de la reconstruction.

2. Juénin, p. 79.

3. « Wago post Odonis obitum pastorale suscepit officium... Anno autem regiminis sui decimo octavo, in festo beati Vitalis, dum totum monasterium... foret ornatum, per famulorum incuriam igne consumptum est cum omnibus officinis : tamque valida flatu ventorum exstitit ignis vastatio, ut pene omnis supellex monasterii consumeretur, praeter sanctorum memorias et partem ornamentorum ad cultum Dei pertinentium; *quod latebrae cryptarum* ejusdem monasterii vix celare potuerunt..... In quo etiam (incendio) Odo atque Morinus, duo videlicet pueri vicissim sese cohortantes ut a sanctuario non egrederentur, ne tantae superstites essent calamitati, periisse docentur. » — Falcon, ch. 45, imprimé par Juénin, p. 26 des Preuves.

4. Falcon, ch. 46; dans Juénin, p. 27 des Preuves : « ... Factum est hoc donum anno ab Incarnatione Domini millesimo decimo nono apud Trenorchium, quarto Calendas septembris, in die quo idem dedicatum est monasterium, in praesentia venerabilium Episcoporum Jofredi Cabilonis episcopi, Gausleni Matisconis episcopi..... »

Une épouvantable famine dont Raoul Glaber nous a laissé le récit survint de 1031 à 1033 [1] : saint Ardain était abbé (1028-1056). Sa charité fut à la hauteur des circonstances : les objets précieux et les vases sacrés furent vendus, et les ressources du monastère consacrées au soulagement des malheureux. Quelques années plus tard, les temps étant devenus moins durs, saint Ardain aurait achevé, suivant une phrase du bréviaire de Tournus reproduite par Juénin [2], la restauration du monastère et de l'église abbatiale.

La Chronique de Falcon qui a été jusqu'ici notre principale source s'arrête, sans doute par la mort de l'auteur, après l'année 1087, au milieu du gouvernement de l'abbé Pierre Ier (1066-1107) à la prière duquel il l'avait rédigée.

Dans les dernières années du XIe siècle, ou plutôt peut-être dans les vingt premières du XIIe, on dut faire à Saint-Philibert des remaniements ou des travaux importants qui motivèrent une nouvelle consécration de l'église. En effet, le pape Calixte II, à la prière de l'abbé Francon du Rouzay et de ses religieux, vint de Cluny où il était le 3 janvier 1120 et procéda à la consécration [3] non seulement du cimetière et d'autels dans l'église, mais de l'église elle-même.

Les dépenses occasionnées par ces travaux et par la réception du Souverain Pontife durent être excessives, car nous voyons sous l'abbé Liebaud [4], dans la seconde moitié du XIIe siècle,

1. Lire dans Raoul Glaber (édit. Prou, Paris, 1886, in-8), liv. IV, chap. IV § 10 et 11, d'horribles détails particuliers à Tournus et à la région mâconnaise. Falcon écrit simplement... « fames totum pene vastavit orbem ». Juénin, Preuves, p. 27.

2. Juénin, p. 89.

3. Juénin, p. 112 et Preuves. — C'est la fête de cette dédicace que l'on célébrait encore dans l'abbaye au temps de Juénin, le 11 de janvier.

4. « En 1164, le gouvernement capétien s'entend avec la papauté pour disperser dans différents monastères le personnel de Tournus, à l'exception de

l'abbaye de Tournus réduite à un lamentable état de pauvreté. Sans doute on s'était trouvé dans la nécessité d'emprunter des sommes considérables pour réparer l'église et pour la mettre en état d'être consacrée par le pape [1].

Il nous faut arriver à l'abbé Bérard (1223-1245), en plein XIII[e] siècle, pour trouver une mention concernant l'édifice qui nous occupe. Il s'agit de la sépulture donnée à Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon [2] « in galilaea ecclesiae Trenorchiensis » que Juénin traduit « dans la nef de l'église de Tournus ». Cette erreur d'interprétation du mot *galilaea* qui n'a jamais proprement signifié *nef*, et qui désigne ici le narthex, a entraîné Juénin dans une seconde erreur — archéologique, celle-là — lorsqu'il assigne à la grande nef la date du XIII[e] siècle. « Il semble, écrit-il, que l'on ne distinguait pas encore alors deux nefs dans notre église, la nef de la vieille église et celle de la nouvelle, comme on l'a fait depuis : ce qui fait juger que la nouvelle ou grande nef n'a été rebâtie que depuis ce temps-là, ou par l'abbé Bérard, ou après sa mort et après l'incendie de l'abbaye, qui la suivit d'assez près... [3] »

quatre ou cinq religieux qui doivent garder l'établissement jusqu'au payement intégral de toutes les dettes de la communauté » (*Historiens de France*, t. XV, p. 820, lettre du pape Alexandre III à Louis VII). — Note de M. A. Luchaire dans *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*. — Paris, 1883 (1[re] éd.), 2 vol. in-8, tome II, p. 104, note 3.

1. Juénin, p. 127.
2. J. Martin, *Pierres tombales de l'abbaye de Tournus*, p. 5.
3. Juénin, p. 145, Juénin revient encore sur cette idée en y insistant à la page 154 : « Il (l'abbé Bérard) ne fut pas plutôt de retour qu'il fit rebâtir le cloître, le chapitre et le dortoir qui menaçaient ruine : c'est par là qu'il finit son Mémorial; mais je ne doute presque pas que ce soit lui encore qui entreprit de rebâtir la grande et nouvelle nef de l'église qu'apparemment la mort l'empêcha d'achever. » — A la page 375 et sqq., au chapitre de la description de l'église, Juénin développe encore la même opinion.

En effet, en 1245, un incendie vint encore dévaster le monastère, mais l'église n'en fut certainement pas affectée. [1]

A partir de cette époque, les mentions historiques relatives à des constructions ou remaniements du gros œuvre deviennent de plus en plus rares : « Le mardi après la Pentecôte 1339, écrit Juénin, l'abbé Girard approuva la fondation de la chapelle Saint-Georges dans l'église de l'abbaye. Geofroi, seigneur de Berzé et de Saint-Germain-en-Bresse, chevalier, le dernier de l'ancienne maison de Berzé, l'une des quatre premières baronnies du Mâconnais, l'avait fait bâtir... [2] » Cette chapelle Saint-Georges est la première qui s'ouvre dans le collatéral Nord quand on se dirige vers le chœur. Après 1677 elle passa sous l'invocation de saint Antoine [3].

Au premier tiers du xve siècle appartiennent les deux chapelles qui suivent, celle de Saint-Blaise et celle de Notre-Dame de Consolation : elles furent construites sous Louis I de La Palu [4].

Le 25 septembre 1446 l'évêque de Nice consacra six autels dans l'église : Saint-Philibert, Saint-Antoine, Saint-Blaise, Saint-Georges, Saint-Eustache et Notre-Dame de Consolation [5].

En 1494, il est question d'une somme de quatre cents livres que l'abbé Jean IV de Toulonjon déclara vouloir employer aux réparations de l'église et des sièges du chœur [6].

1. Les moines de Tournus, de l'aveu de Juénin (p. 156), paraissent avoir exagéré les dégâts causés par cet incendie pour attirer chez eux les dons de la charité des fidèles. On voit notamment (Chifflet, p. CCIV) qu'en juin 1246, Boniface, abbé de Cîteaux, invite les fidèles à contribuer aux réparations de l'église et monastère de Tournus ruinés par le feu.
2. Juénin, p. 180.
3. Juénin, p. 182.
4. Juénin, p. 215. Louis Ier de La Palu ou de Varembon fut abbé de 1413-1431.
5. Juénin, p. 224.
6. Juénin, p. 239.

J'en ai fini avec les renseignements historiques; je m'abstiens de faire mention des travaux relatifs aux bâtiments de l'abbaye, comme de parler des anciennes cloches, de la décoration de l'église ou de son mobilier, cela ne rentre point dans le cadre de mon étude. Je rappellerai encore pourtant le sac de l'église par les Huguenots en 1562; qu'en 1719 on blanchit l'église, qu'en 1722 on procéda à la réfection du pavé, et enfin qu'en 1844 Saint-Philibert, classé comme monument historique, fut restauré d'après les plans de M. Questel, de 1845 à 1850.

Quel parti pourrons-nous tirer de ces documents? C'est ce que nous allons voir en examinant le monument lui-même, mais consultons d'abord l'opinion des auteurs qui l'ont étudié.

Que pense Juénin de l'âge de Saint-Philibert? Voici ce qu'il nous dit dans un chapitre [1] de son ouvrage : « Quoique Dom Martène, savant religieux de la congrégation de Saint-Maur, ait jugé en 1710, quand il passa par Tournus, que l'église souterraine est du moins aussi ancienne que saint Grégoire de Tours; que le chœur est du temps de l'abbé Geilon [2], et la première nef plus ancienne que le chœur, je crois néanmoins que le tout fut rebâti vers la fin du xe siècle par l'abbé Étienne lequel, selon notre Chronique, reprit, dès les fondements, les gros bâtiments du monastère. Pierre de Saint-Julien y comprend particulièrement l'église. En effet, les caractères de l'inscription *Renco me fecit* me paraissent convenir à ce temps-là. L'église souterraine me paraît aussi de la même construction que le chœur, et sur-

1. Juénin, p. 375-382 : *Description de l'abbaye de Tournus en 1562, que les Huguenots la saccagèrent, extraite des procès-verbaux qui furent dressés, et accompagnée de quelques remarques.*

2. C'est-à-dire du dernier quart du IXe siècle, l'installation des moines de Saint-Philibert à Tournus n'ayant eu lieu qu'en 875.

tout que le grand clocher duquel on y voit la naissance de deux piliers.

« D'ailleurs la Chronique dit positivement que l'autel de l'église souterraine sur lequel on posa la tête de saint Valérien après la translation que fit le même abbé Étienne, et derrière lequel on plaça son cercueil, avait été construit nouvellement, *quod recens fuerat ædificatum*....

« Il est vrai que la croisée septentrionale de notre église a été refaite depuis, comme il paraît évidemment à l'œil, et en la comparant avec la méridionale, comme encore par sa grande fenêtre qui est contre l'usage de ce temps-là. Quelques-unes des chapelles qui sont autour du chœur peuvent aussi avoir été rajoutées dans la suite. Mais, pour ce qui est de la grande nef, l'on n'en peut pas douter, quand on considère, premièrement de quelle manière elle est jointe au grand clocher et à la première nef..... Tout cela me fait juger qu'anciennement il n'y avait qu'une seule nef, scavoir la première qui s'étendait peut-être du côté du chœur l'espace de deux ou trois piliers. Je crois encore que comme l'abbé Bérard parlant de l'endroit où, en 1224, il donna la sépulture au comte de Mâcon, ne le nomme simplement que *galilaea ecclesiae,* la nef de l'église; que c'est lui qui sur la fin de sa vie a rebâti la grande nef à l'entrée de laquelle il voulut être enterré, ou du moins qu'elle le fut bientôt après sa mort, savoir après l'incendie de l'abbaye de l'an 1245. »

Dans ses *Notes d'un voyage dans le Midi de la France* paru en 1835, Prosper Mérimée s'exprime ainsi : « L'absence d'ornements, le caractère de lourdeur et de rudesse de la nef me font croire que ces parties de l'église sont les plus anciennes. Je n'hésite pas à penser qu'elles datent du xe siècle. L'incendie qui dévasta le monastère a dû être impuissant contre ces masses énormes... La restauration de Bernier, en 1019, se borna pro-

blablement à substituer dans la nef des voûtes aux plafonds. Le chœur me paraît également de la même époque. La crypte a dû être construite en même temps, ou, si l'on veut, refaite. Le nombre de ses apsides ne permet guère de supposer qu'elle soit antérieure au XIe siècle. Enfin le premier étage du clocher et les deux étages inférieurs des tours me paraissent dater à peu près du même temps, c'est-à-dire de 1019. »

Ragut, dans sa *Statistique du département de Saône-et-Loire*, adopte et reproduit textuellement l'opinion de Mérimée.

Un des archéologues qui ont le mieux connu et apprécié avec le plus de compétence les monuments de notre région, Marcel Canat, lut au Congrès archéologique de France, dans la visite faite à Tournus le 19 juin 1850, une notice dans laquelle il fait remonter la construction première de Saint-Philibert à la fin du IXe ou au plus tard au début du Xe siècle, « date qui s'accorde assez bien, dit-il, avec les parties les plus anciennes du monument ». Il ajoute qu'en 960 l'abbé Étienne entreprit la reconstruction ; il est probable qu'on reconstruisit alors le chœur, la crypte, les transepts et les chapelles rayonnantes. L'église fut achevée à cette époque.

« En 1006, écrit Marcel Canat, l'abbaye brûla de nouveau, et il est bien certain que le chœur de l'église fut détruit. L'abbé Bernier entreprit les réparations couronnées par la consécration de 1019. On peut attribuer à cette époque la partie supérieure du chœur qui est plus moderne que sa base, ainsi que la coupole et le gros clocher. — De 1019-1245, on n'a aucun document positif. A cette date (1245) le monastère fut brûlé une troisième fois ; mais il est évident que l'église n'eut rien à souffrir, si ce n'est peut-être dans les charpentes. Le petit clocher peut être attribué à l'abbé Pierre Ier (1066-1106) ».

Pour Mgr Devoucoux, l'église abbatiale de Tournus « est une

des plus remarquables constructions antérieures au XIe siècle... *l'ecclesia vetus* (narthex) est certainement antérieure au XIe siècle... la crypte, la coupole, le chœur et peut-être la voûte de la grande nef sont les parties reconstruites par l'abbé Bernier après l'incendie de 1008 et consacrées en 1019. »

C'est au tome I du recueil des *Archives de la Commission des Monuments historiques* qu'il faut s'adresser pour trouver avec de belles planches consacrées à Saint-Philibert une étude critique et faite avec méthode. Une date domine ce travail, celle de l'incendie de 1006 qui aurait détruit l'église de fond en comble, et fait table rase de toutes les constructions antérieures. Le récit de Falcon n'autorise pas une interprétation aussi radicale : les bâtiments du monastère ont pu être réduits en cendres ainsi que le chœur de l'église, mais le narthex et la partie inférieure de la grande nef durent résister à la violence du feu, ainsi que la crypte où l'on abrita à la hâte quelques objets précieux.

La seconde consécration connue, celle de 1120, faite par le pape Calixte II, a échappé à l'auteur de la notice. Aussi date-t-il systématiquement la majeure partie des constructions, narthex et nef, de l'époque de l'abbé Bernier, attribuant le chœur et la crypte à la fin du XIe siècle.

Meulien, dans son *Histoire de la ville et du canton de Tournus*, passe en revue les idées que je viens d'exposer et adopte finalement les conclusions de Marcel Canat.

Ne ferais-je que choisir parmi les opinions précédemment exprimées, encore faudrait-il pour justifier mon choix, et sans entrer dans une description détaillée et méthodique, faire un examen approfondi de l'édifice, à l'extérieur d'abord, et c'est la façade qui attire aussitôt les regards.

Dressée tout d'un coup à une grande hauteur, sans reprise

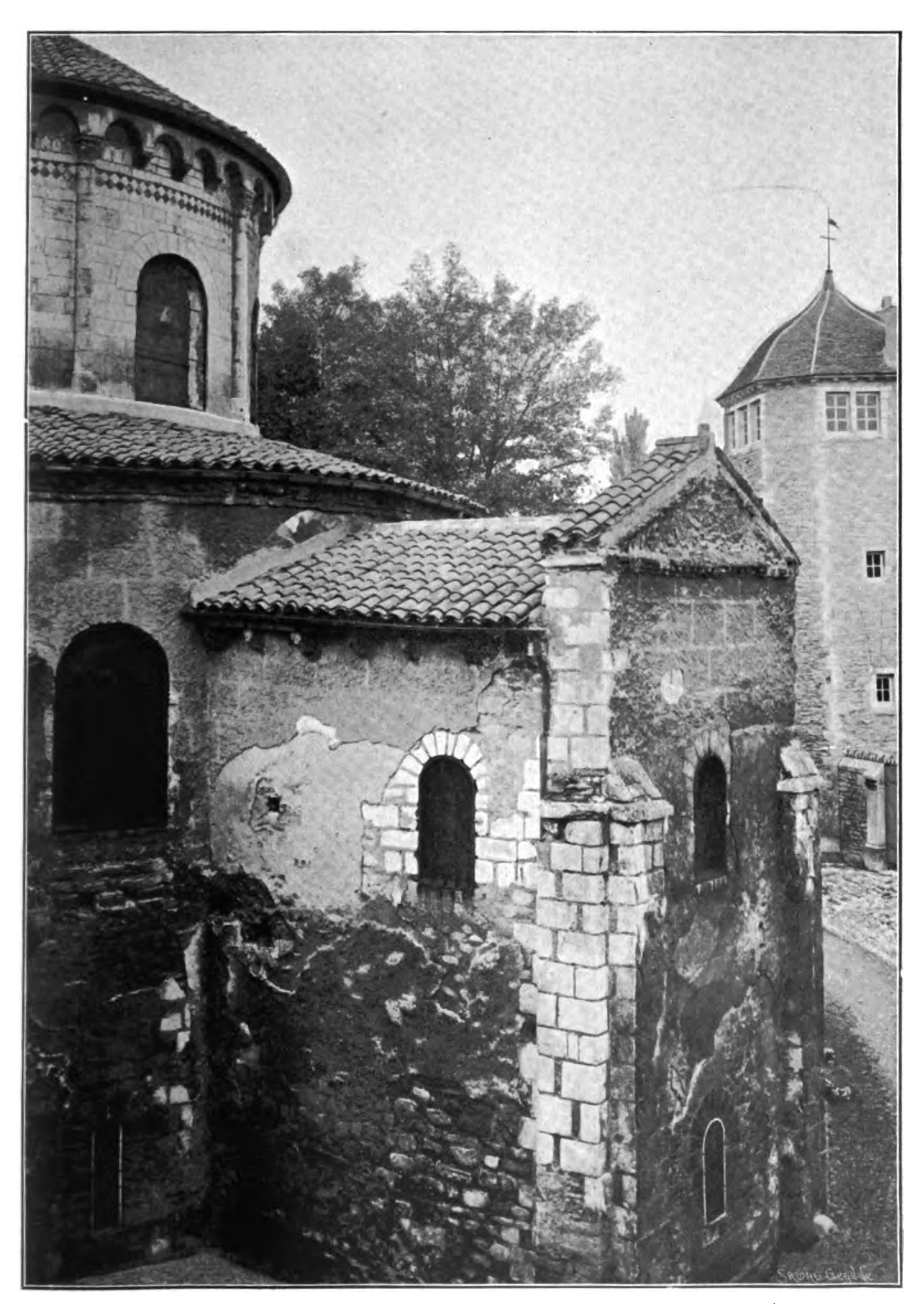
apparente, elle se présente simple et nue, sans adjonction de contreforts, sans décoration autre que ce système d'encadrements de bandes et d'arcatures lombardes si fréquent dans nos contrées, avec, un peu au-dessous de la naissance des tours, ces deux lignes de dents de scie et de zigzags, ornement de la première période romane, qui se profilent latéralement dans toute l'étendue du narthex. Elle paraît bien avoir été bâtie d'un seul jet. L'appareil de la maçonnerie, toute en petits moellons de faible échantillon, est assez régulier : on remarque cependant une petite différence dans les matériaux au-dessus de l'étage inférieur des encadrements, et l'on voit, au niveau du rez-de-chaussée, plusieurs rangs de pierres d'appareil blanches, d'assez fort échantillon ; au-dessus il n'y en a plus. Latéralement, ces chaînages de pierres d'appareil se retrouvent dans toute la longueur du narthex et toujours à la même hauteur. Leur présence indique-t-elle donc une époque de construction distincte, et leur absence totale au niveau de l'étage et dans toute la partie supérieure de la maçonnerie marquerait-elle une reprise dans la construction ? C'est ce que je ne crois pas. Il semble que l'architecte ait employé ces grosses pierres d'appareil provenant peut-être d'un édifice antérieur tant qu'il en a eu à sa disposition, et qu'il s'en passa lorsqu'elles vinrent à lui manquer. S'il y a eu reprise, c'est au-dessus de l'étage inférieur des encadrements.

Dans cette façade, restaurée par M. Questel, si nous faisons abstraction de la grande porte, œuvre de ce dernier, d'une exécution un peu sèche et d'un style qui paraît en avance sur tout ce qui l'entoure, nous voyons à la partie supérieure, entre les deux tours, une galerie à parapet crénelé restitué par le même architecte et établi en mâchicoulis sur des consoles de la fin du XIII[e] ou du début du XIV[e] siècle. Cet appendice achève de don-

ner à la façade, déjà rude d'aspect, un cachet militaire. La tour de gauche ou tour du Nord est surmontée d'un très intéressant clocher dont la construction n'est certes pas antérieure à la fin du XI[e] siècle, et peut être attribuée, d'accord avec Marcel Canat, à l'abbé Pierre I[er] (1066-1106).

Contournant l'édifice du côté du nord, nous observons, dans l'élévation latérale du narthex, la même absence de contreforts déjà signalée à la façade, et la même décoration de bandes et arcatures lombardes. Dans l'angle rentrant formé par la rencontre du narthex et de la nef (cette dernière ayant une plus grande largeur que le narthex), il faut remarquer un détail qui prouve que le narthex, ou du moins le rez-de-chaussée du narthex, est antérieur à la nef et s'étendait jadis plus loin dans le sens de celle-là : en effet nous voyons très clairement une bande lombarde du prolongement du narthex complètement noyée dans la maçonnerie de la nef et visible seulement par l'épaisseur de son ressaut : on la perd de vue au niveau de l'étage du narthex.

Le mur de la nef ou plutôt du collatéral Nord de la nef nous présente encore quelques chaînages de grosses pierres d'appareil, toujours à la même hauteur, mais la décoration de bandes et arcatures lombardes a disparu et, au-dessus du toit du collatéral, dans le mur même de la nef, on n'aperçoit plus ces deux lignes de zigzags et de dents de scie qui entourent, au-dessous de la corniche du toit, toute la construction du narthex. En revanche, des contreforts apparaissent, non plus des bandes verticales dont la seule fonction est décorative, mais de vrais contreforts à franche saillie, d'une seule venue, sans ressauts, placés au droit des arcs doubleaux de la nef, et dont la maçonnerie paraît bien liée avec le mur : la tête de ces contreforts, le glacis seul semble avoir été restauré.



CLICHÉ J. VIREY

GRANDE ABSIDE DÉAMBULATOIRE

ET UNE DES CHAPELLES RAYONNANTES (CELLE DE SAINT-PHILIBERT)

Voilà, si je ne me trompe, et dès l'extérieur, un ensemble de caractères qui différencient assez nettement la nef du narthex.

Nous nous trouvons maintenant devant les constructions en hors-d'œuvre de chapelles ouvertes dans les collatéraux à l'époque gothique : il y en a trois. La première est la chapelle Saint-Georges, construite en 1330 ; la seconde celle de Saint-Blaise, un peu en retrait sur la précédente, a été élevée par Louis I[er] de La Palu, vers 1425, ainsi que la troisième placée sous l'invocation de Notre-Dame-de-Consolation.

Et nous voici en face du mur de clôture du croisillon Nord du transept : c'est une des régions les plus remaniées de l'édifice [1]. Une porte de la fin du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e], surmontée d'une immense fenêtre de la même époque, donne l'accès et la lumière dans ce croisillon dont la construction remonte au XI[e] siècle, mais qui a été retouché au XII[e].

En continuant notre promenade, nous rencontrons la chapelle Saint-Pourçain, puis les trois chapelles du chevet, Saint-Benoît, Saint-Philibert et Saint-Pierre, montées sur plan rectangulaire et ouvertes à l'intérieur sur le déambulatoire. Au point de vue technique toute cette région du chevet de l'église est très spéciale et mérite l'examen le plus minutieux. Ce n'est plus ici la construction en petits moellons régulièrement disposés qui constitue la carcasse du narthex et de la nef, c'est, en trois zones différentes, en bas d'abord et au niveau correspondant à la crypte, du moyen appareil posé à gros joints de mortier qui remonte d'une façon plus ou moins irrégulière au-dessus de la

1. A noter que dans ce croisillon Nord qui renferme la chapelle Saint-Ardain, comme d'ailleurs au croisillon Sud où se trouve la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, on constate que l'intérieur des absidioles est en hémicycle, tandis qu'à l'extérieur la maçonnerie s'élève sur plan rectangulaire. Cette disposition, tout à fait exceptionnelle dans notre région au XI[e] siècle, ne se retrouve plus au XII[e].

crypte, puis, au niveau du rez-de-chaussée, une maçonnerie désordonnée et grossière où trouvent place tous les matériaux quels qu'ils soient, noyés dans un bain de mortier : l'appareil en arête de poisson s'y trouve en divers endroits, et aussi des pierres sculptées provenant d'édifices antérieurs [1]. La troisième zone, qui correspond à la grande abside du chœur, est caractérisée par un bel appareil régulier posé à joints serrés et incrusté d'une marqueterie auvergnate. Le bord de la toiture vient s'appuyer sur une corniche d'un beau dessin, constituée par une série d'arcatures plein cintre, posées de distance en distance sur des colonnes qui font l'office de contreforts. Cette troisième zone appartient sans doute au XII[e] siècle [2].

Les chapelles du chevet, étant bâties sur plan rectangulaire aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont voûtées par un simple berceau sans cul-de-four, aussi leurs murs de clôture à l'orient se terminent-ils par des pignons qui dépassent légèrement la toiture [3].

Les angles saillants de ces trois chapelles sont étayés chacun

1. On en remarque notamment dans l'élévation latérale Sud de la chapelle Saint-Philibert, et en haut du mur à pignon de la chapelle Saint-Pourçain. Cette dernière sculpture (entrelacs) paraît carolingienne.

2. On voit aussi dans cette partie de la construction, au côté N., un fragment de pierre tombale encastré dans la maçonnerie. Ce fragment porte une croix pattée et une inscription incomplète dont les caractères peuvent être datés du XI[e] siècle.

3. Ce pignon est décoré à la chapelle Saint-Philibert d'une espèce de fronton formé par des rangs de briques se présentant de biais par leur angle, et rappelant les lignes décoratives que j'ai signalées à la façade et aux élévations latérales du narthex. Cette ornementation appartient à la première moitié du XI[e] siècle.

La même décoration se remarque à la corniche du déambulatoire. Les fenêtres des chapelles n'ont pas d'ébrasement à l'extérieur.

Au XII[e] siècle, on fit sans doute des réparations à ces chapelles, car les corniches moulurées qu'on y remarque, supportées par de beaux modillons à copeaux, paraissent remonter à cette époque.

par deux contreforts où apparaissent par endroits, ainsi qu'aux murs, des travaux de restauration.

Le gros clocher qui s'élève au-dessus de la croisée du transept me paraît dater des environs de 1120. La décoration présente beaucoup d'analogie avec celle de l'église abbatiale de Cluny.

Si maintenant, pour achever le tour de Saint-Philibert, nous continuons nos investigations sur le côté Sud, nous trouvons d'abord, en quittant les chapelles rayonnantes, une construction du XVe siècle, symétrique à la chapelle de Saint-Pourçain, et qui abrite l'ancienne chapelle Saint-Vincent : c'est aujourd'hui la sacristie.

Le mur de clôture du croisillon Sud se dresse ensuite au-dessus des anciens bâtiments claustraux, où se voit encore la salle du chapitre, qui date du XIIIe siècle.

Le collatéral est accompagné, dans toute sa longueur, par la galerie de l'ancien cloître, connue sous le nom de cloître de Saint-Ardain; puis c'est le parloir des moines [1] qui s'appuie contre le mur du narthex. Il n'y a d'ailleurs rien de particulier à signaler de ce côté, et nous allons tout de suite pénétrer dans l'intérieur.

Dès le seuil du narthex l'impression est saisissante : à quel âge reculé, confinant encore à la barbarie, appartient cette construction lourde et massive où quatre piliers cylindriques, énormes et d'aspect trapu, supportent des voûtes basses sous lesquelles la lumière pénètre à peine, parcimonieusement distribuée par des fenêtres rares et étroites ? Le « livre des anciens usages » de l'abbaye nous la désigne comme la nef de la vieille église, *navis veteris ecclesiae*, et nous avons déjà constaté à l'extérieur que son extrémité orientale est encastrée dans la maçon-

1. Cf. l'étude de M. J. Martin, *Étude rétrospective sur les anciens bâtiment claustraux*, indiquée en tête de ce travail.

nerie de la nef qu'elle pénètre. Ici, même observation : si nous ne voyons que quatre piliers isolés, deux autres sont encore entiers et font saillie dans la grande nef, mais sont empâtés dans le mur de séparation du narthex et de la nef.

Cette église primitive se compose donc aujourd'hui d'une nef flanquée de deux collatéraux, séparés par une double rangée de deux piliers : à chaque travée de la nef correspond un compartiment de voûte d'arêtes séparé du voisin par un arc doubleau en plein cintre; chaque collatéral est également recouvert par trois compartiments de voûte : mais ce ne sont pas ici des voûtes d'arêtes, ni des berceaux ordinaires, ce sont, de chaque côté, trois voûtains en plein cintre orientés *transversalement*, et soutenus par des arcs en plein cintre au-dessus des collatéraux. Cet essai de voûter les collatéraux, dont on trouve un exemple du x[e] siècle à Saint-Remi de Reims, est dans les plus anciens que l'on connaisse : c'est là aussi qu'il faut chercher le prototype des voûtes de la grande nef de l'église.

Dans tout cet intérieur la construction est masquée par l'enduit au badigeon qui couvre murs, piliers et voûtes : on distingue pourtant, dans un endroit dégradé, que l'appareil des murs et des piliers est en petits moellons très régulièrement disposés.

Le souci de la solidité de son œuvre est le seul qu'ait traduit l'architecte de cet édifice aux lignes sévères, où l'œil n'est distrait par aucun motif de décoration. Les gros piliers ronds au pied desquels pas une seule base n'émerge du dallage n'ont, pour tout ornement, à leur partie supérieure, qu'une espèce de corniche-tailloir circulaire formée par deux rangs de moellons construits en léger encorbellement l'un au-dessus de l'autre.

Mais cette nef de la vieille église est surmontée d'un étage, dont le plan, identique à celui du rez-de-chaussée, offre une élévation différente qui en modifie profondément l'aspect. Trois

nefs là aussi, séparées de même par quatre gros piliers cylindriques, aussi dénués d'ornementation que ceux du rez-de-chaussée; la nef centrale, dont la voûte en berceau plein cintre sur doubleaux est montée à une assez grande hauteur, a ses murs gouttereaux percés de grandes fenêtres, deux par travée au-dessus de chacune des arcades qui la font communiquer avec les bas côtés. Ces derniers sont voûtés, sauf leur première travée contiguë à la façade et qui fait partie des tours, par des demi-berceaux sur doubleaux, combinaison savante déjà, mais ici maladroitement employée : ces demi-berceaux viennent en effet s'appuyer, comme à Saint-Étienne de Nevers, aux murs de la nef sous l'appui des grandes fenêtres, et ne peuvent servir à contre-buter la poussée de la grande voûte. Celle-ci cependant est restée solide et s'est maintenue presque sans lézardes malgré l'absence de contreforts et malgré les mauvaises conditions d'équilibre introduites par les voûtes des bas côtés : l'épaisseur des murs et la solidité de la construction ont suffi à tout. La maçonnerie, toute en petits moellons, est ici bien visible grâce à l'absence d'enduit.

Au nord, à l'ouest et au sud, les murs extérieurs sont percés de baies étroites et allongées, fortement ébrasées à l'intérieur, en forme de fentes au dehors, véritables archères dont le caractère défensif est indiscutable, qui accentuent le cachet militaire déjà signalé à la façade.

Dans la première travée de chaque collatéral on aperçoit, en levant la tête, toute la montée intérieure des tours de la façade. On y remarque un artifice de construction. Tandis qu'à l'extérieur aucun contrefort ne s'applique aux murs, en dedans la maçonnerie déjà renforcée aux angles, s'accroît en épaisseur à mesure que la tour s'élève : à deux reprises les assises de pierres s'établissent en encorbellement et les parois montent verticales

au-dessus de ces ressauts successifs. Est-ce un système imaginé pour empêcher les murs de se déverser en dehors en les sollicitant au contraire à se renverser en dedans ? C'est probable et en tout cas intéressant à constater dans la région même et à la même époque où l'on voit — à Chapaize — une autre méthode, inverse, appliquée à la construction de la tour de la croisée du transept dont les assises se superposent en léger retrait les unes au-dessus des autres de manière à affecter la forme d'un tronc de pyramide.

Avant de quitter cette salle ou chapelle Saint-Michel, ne manquons pas d'observer que la construction, au lieu de pénétrer dans l'église comme au rez-de-chaussée, est au contraire coupée par le mur de séparation de l'église et du narthex, et que les murs gouttereaux de la nef de la chapelle Saint-Michel sont sans liaison avec lui. L'installation de l'orgue et de la soufflerie masquent actuellement aussi bien du côté de l'église que du côté de la chapelle Saint-Michel une grande baie cintrée flanquée de colonnes avec bases et chapiteaux d'un style très archaïque remontant au moins au XIe siècle. C'est au-dessus du chapiteau de la colonne de droite que l'on remarque une pierre « plutôt gravée que sculptée » représentant d'une façon barbare un personnage de profil et vêtu d'une longue robe : de la main droite il paraît bénir et de la gauche il tient un marteau. Près de cette figure on lit sur une autre pierre l'inscription suivante, attribuée au Xe ou au XIe siècle : *Gerlannus abate isto moneterium EILE* [1]. Gerlannus, dans ce texte dont les quatre dernières lettres sont restées inexpliquées, paraît avoir été maître de l'œuvre ; *abate isto* semble désigner la tête de face sculptée sur une pierre qui lui fait pendant de l'autre côté de la baie. Ces deux pierres sont déco-

1. Voir la note de Marcel Canat et la notice de Meulien.

rées à l'intrados de motifs de feuillages qu'on attribuerait volontiers à l'art carolingien.

Le mur de l'église qui ferme vers l'Orient les bas côtés de la chapelle Saint-Michel est percé de baies géminées munies de colonnettes avec bases et chapiteaux de même style que ceux de la grande baie dont nous venons de parler. A côté de ces ouvertures, qui donnent vue dans l'intérieur des collatéraux de la grande église, et tout à fait dans l'angle extérieur de la construction, sont des portes qui communiquaient avec un escalier de cinquante marches descendant de chaque côté dans les collatéraux de la grande nef, et par où se déroulaient les processions.

Nous voici descendus et nous abordons la grande église. Elle est à trois nefs séparées par deux rangées de cinq piliers cylindriques qui, malgré leur masse, produisent un effet tout différent de ceux du narthex. Ils sont fort élevés et ressemblent à des colonnes. Malgré l'enduit qui les recouvre on distingue toujours la même construction en petits moellons; quelques piliers ont une base apparente au-dessus du dallage : ils sont tous terminés à leur partie supérieure par les mêmes tailloirs qu'on voit aux piliers du narthex.

L'élévation des cinq travées de la nef se présente ainsi : les grandes arcades amorties par des arcs surhaussés en anse de panier, forme excessivement rare [1], dont les arêtes, « exécutées en plaquettes de moellon taillé et le surplus en moellon brut [2] »,

1. Aug. Choisy, *Histoire de l'Architecture*, t. II, p. 149 : « Les seuls exemples que nous connaissions d'arc surhaussé en anse de panier existent à Tournus et sont probablement inspirés de quelque modèle asiatique. »

2. Aug. Choisy, *Histoire de l'Architecture*, t. II, p. 145 : « Jusqu'au XI[e] siècle on rencontre des arcs dont les arêtes sont exécutées en plaquettes de moellon taillé et le surplus en moellon brut : ce genre de maçonnerie assez mal liaisonnée cesse au XII[e] siècle; à partir de cette époque les arcs sont entièrement appareillés par petits voussoirs réguliers. »

sont surmontées de fenêtres hautes percées dans les murs gouttereaux de la nef. Elles ont pour montants les piliers ronds. Chacun de ceux-ci supporte sur son tailloir le fût d'une courte colonne engagée munie d'un chapiteau [1] absolument fruste et sans sculpture, en forme de tronc de pyramide renversé dont les arêtes auraient été arrondies.

A ce niveau, il y a manifestement reprise dans la construction : c'est sur ces chapiteaux ou plutôt sur leurs tailloirs [2] que portent les sommiers des arcs doubleaux soutenant les murs où viennent s'appuyer les reins des voûtes transversales en berceau de la grande nef. Jusqu'alors nous n'avons vu intervenir dans la maçonnerie que des petits moellons, même aux grandes arcades et à tous les arcs du narthex dont le tracé reste parfois incertain. Ici, changement complet ; des arcs doubleaux dont le plein cintre irréprochable est dessiné par des claveaux de pierre d'appareil très soigneusement taillés, arcs doubleaux doublés eux-mêmes au-dessus desquels s'élève le mur où une corniche-tailloir nettement profilée marque la naissance des voûtes [3].

1. Aug. Choisy, *Histoire de l'Architecture*, t. II, p. 168, fig. 5 E. — Comparer l'élévation de cette nef avec celle de l'église voisine de Chapaize, dans l'ouvrage de Bâtissier, *Éléments d'archéologie nationale*. — Paris, 1843, in-12, pp. 489 et 492.

2. Aug. Choisy, *Histoire de l'Architecture*, t. II, p. 168 : « Les architectes du Bas-Empire paraissent ne s'être préoccupés que du rôle permanent, du rôle de sommier : leurs tailloirs affleurent le parement de l'arcade ; ce sont les constructeurs romans qui, les premiers, font intervenir l'idée de supporter les cintres : de là cette saillie que le tailloir roman présente sur le nu de l'arcade. Souvent même (comme à la grande nef de Tournus) la saillie n'existe que sur la face où elle doit recevoir la ferme de cintrage.

3. Il est regrettable que le dessinateur de la fig. 103 (p. 270) du *Manuel d'Archéologie française* d'Enlart — t. I — ait mal pénétré les secrets de l'enduit qui recouvre tout l'intérieur de l'église. Il a fait son dessin comme si le fâcheux enduit n'existait pas, et toute sa construction est appareillée uniformément du haut en bas : aussi ne donne-t-elle pas l'impression exacte de la réalité des choses.

Cette série de voûtes transversales au-dessus de la nef de l'église a son prototype aux voûtes des bas côtés du rez-de-chaussée du narthex, mais le même principe est appliqué dans les deux endroits d'une façon différente : on voit qu'il s'est écoulé du temps entre les deux constructions.

La solidité de cette combinaison ne laissait d'ailleurs rien à désirer : la voûte de la première travée de la nef s'appuie à l'ouest au massif du narthex, et celle de la cinquième travée est butée à l'est par la croisée du transept surmontée du gros clocher ; les autres s'équilibrent mutuellement.

Les collatéraux de la nef sont couverts, à une grande hauteur, par des compartiments de voûtes d'arêtes séparés par des doubleaux dont les retombées portent, du côté de la nef, sur les gros piliers cylindriques et, vers l'extérieur, sur des demi-piliers cylindriques engagés dans les murs.

Après la cinquième travée, le transept vient interrompre la nef et les collatéraux. Au premier coup d'œil, on s'aperçoit que l'époque de construction n'est plus la même : les matériaux, l'appareillage, la décoration sculptée, les formes même de l'architecture, tout y dénote un progrès sensible, et, ce que nous n'avions pas constaté jusque-là, un réel souci de l'art. Si nous pénétrons dans le transept par le bas côté sud, nous voyons, à l'arcade en plein cintre doublée qui y donne accès, des demi-colonnes engagées avec chapiteaux et bases attiques où le tore supérieur commence à s'amincir légèrement, pour laisser au tore inférieur un peu plus d'importance, tandis que la scotie qui les sépare ne tend pas encore à se déprimer. C'est sur le socle de la colonne de droite qu'on lit l'inscription *Renco me fecit*, qui donne vraisemblablement le nom de l'architecte de cette partie de l'édifice.

La construction du croisillon Sud, où règne le plein cintre est

restée intacte [1] : on n'en peut pas dire autant du croisillon Nord qui est une des parties de Saint-Philibert où les remaniements sont le plus visibles. Le plan lui-même à cet endroit accuse une dislocation; la voûte, en cintre brisé, a été refaite en remplacement et au-dessus d'une voûte en plein cintre dont les naissances apparaissent encore. On passe, de ce croisillon, dans le collatéral Nord de l'église, par une arcade simple en cintre brisée, assez basse : au-dessus de cette arcade, le mur est percé par une baie géminée qui présente aussi deux arcs brisés.

Nous avons constaté, en faisant le tour extérieur, l'existence d'une porte et d'une grande fenêtre ouvertes, à la fin du XIIIe ou au début du XIVe siècle, dans le mur de clôture du croisillon Nord [2].

Entre les deux croisillons s'élève la croisée du transept dont la partie supérieure, au-dessus des quatre grandes arcades en cintre brisé, forme une belle lanterne richement décorée, couverte par une coupole à pendentifs en trompe. Tous les détails d'ornementation de cette lanterne, ainsi que les chapiteaux historiés que l'on voit sous la retombée des grandes arcades, bien traités et de fort bon goût, portent la marque du XIIe siècle.

Il faut remarquer la façon dont tout ce transept est appuyé aux piliers et aux voûtes de l'église [3].

1. Il est bon de remarquer que le tombeau de l'abbé Pierre Ier, morten 1108, était placé dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, au croisillon Sud (cf. J. Martin, *Pierres tombales de l'abbaye de Tournus*, p. 4).

2. C'est dans la chapelle de ce croisillon, derrière l'autel élevé en son honneur, que les religieux de Tournus, en 1140, placèrent le corps de saint Ardain, mort en 1056, et enterré d'abord dans le cloître (cf. J. Martin, *Pierres tombales de l'abbaye de Tournus*, p. 3-4).

3. Les quatre gros piliers de la croisée, construits en pierre d'appareil entourant un noyau de blocage, ont été restaurés en même temps qu'on a refait la flèche du gros clocher, pendant les travaux dirigés par M. Questel. Voir au sujet de cette réparation une lettre de Marcel Canat, insérée dans un article de Didron « Vandalisme dans les travaux d'art », imprimé dans le tome VII (1847) des *Annales archéologiques*, à la page 138.

Le chœur est entouré d'un déambulatoire où s'ouvrent trois chapelles rayonnantes : dans toute cette région aussi les remaniements abondent. Les chapelles paraissent être ce qu'il y a de plus ancien ; celle de l'axe, consacrée à saint Philibert, est décorée d'arcatures appliquées sur ses parois latérales. Les chapiteaux des colonnettes qui supportent la retombée de ces arcatures, ainsi que ceux que l'on voit adossés au mur extérieur du déambulatoire, peuvent être attribués au XIe siècle.

La voûte tournante, en berceau sur doubleaux, semble avoir été refaite au XIIe siècle, en même temps que la grande abside en cul-de-four que soutiennent les six grosses colonnes formant claire-voie au fond du chœur. Toute cette clôture avait été murée, et les travaux dirigés par M. Questel rétablirent les choses en l'état où le maître de l'œuvre du XIIe siècle les avait disposées : malheureusement nous ne voyons à cet endroit que des chapiteaux restaurés ou refaits et des bases d'un profil peu satisfaisant.

Cet hémicycle à claire-voie, qui se raccorde d'une façon assez boiteuse avec la partie droite du chœur [1], est surmonté d'un étage de fenêtres en plein cintre encadrées d'archivoltes finement sculptées dont l'intervalle est garni d'une marqueterie de pierre. Des groupes de pilastres flanqués de colonnettes d'une ornementation riche et délicate soutiennent les retombées de ces archivoltes. Tout l'ensemble décoratif ainsi formé ne peut être attribué à une époque antérieure au XIIe siècle.

Il ne nous reste plus qu'à descendre à la crypte dont le plan est le même que celui du chœur, c'est-à-dire qu'elle se compose d'une partie centrale entourée d'un déambulatoire sur lequel sont ouvertes trois chapelles rayonnantes.

L'intérieur de la partie centrale, telle que nous la voyons

1. Cet hémicycle est construit en porte-à-faux au-dessus du mur si massif qui encadre la partie centrale de la crypte.

aujourd'hui, ne remonte probablement qu'à la fin du XIe ou aux premières années du XIIe siècle, mais il n'est pas douteux qu'elle occupe la place de la sépulture primitive de saint Valérien, et on retrouverait peut-être, enchâssés dans la maçonnerie actuelle d'une épaisseur énorme, derrière les parements en pierre de moyen appareil, les restes des anciens murs. A l'extrémité occidentale on trouve un puits. Cette partie centrale est divisée en trois petites nefs par deux rangs de colonnes et voûtée par quinze compartiments d'arêtes. Les chapiteaux de ces colonnes sont d'une belle sculpture qui n'a rien d'archaïque; quelques fûts galbés proviennent évidemment d'édifices antérieurs; les bases romanes correspondent bien à l'époque indiquée plus haut.

Vers l'orient, cette région de la crypte est munie d'une porte percée dans l'axe de la construction; à droite et à gauche de cette porte est une niche en hémicycle voûtée en cul-de-four.

Le déambulatoire est voûté par un berceau tournant, grossièrement construit à bain de mortier sur des cintres de bois dont on voit partout l'empreinte très nette, berceau dont les reins sont, à intervalles plus ou moins réguliers, percés de lunettes nécessitées par l'entrée des chapelles ou par les fenêtres du côté du mur extérieur, et reproduites de l'autre côté au-dessus des cinq portes qui donnent accès dans la partie centrale et des deux lucarnes qui l'éclairent, et ailleurs par pure symétrie. Des piédroits ou pilastres en saillie sur le nu du mur sont munis de tailloirs qui ont servi à porter les cintres pour la construction de la voûte. Plusieurs de ces tailloirs ont leur biseau orné, au long des arêtes, par des baguettes qui dessinent le panneau.

Les trois chapelles rayonnantes sont voûtées en berceau et éclairées chacune par une fenêtre ouverte dans le mur de fond.

Toute la crypte est bâtie en pierres de moyen appareil posées à gros joints de mortier. Le sol est à peu près de plain-pied avec

le sol extérieur : une ancienne porte d'entrée est d'ailleurs encore apparente.

Il est temps de conclure. Notre examen de l'église Saint-Philibert nous a montré de nombreux remaniements dans cet édifice qui présente, malgré tout, beaucoup d'unité et qui paraît être l'exécution, à des époques successives, d'un plan conçu dès la première heure : essayons donc de bien distinguer et de dater toutes ces reprises.

La construction primitive est évidemment celle du sanctuaire abritant le tombeau de saint Valérien : c'était l'église du monastère dont l'abbé Geilon et ses religieux prirent possession en 875. Il n'en reste rien aujourd'hui, mais le lieu qu'elle occupait coïncide sans doute avec l'emplacement actuel de la crypte, et d'une façon plus précise, de la partie centrale de la crypte.

Les nouveaux arrivants se contentèrent-ils de l'église existante ou construisirent-ils aussitôt une nouvelle église pour donner au corps saint qu'ils apportaient, celui de saint Philibert, une demeure qui fût bien à lui ? L'une ou l'autre de ces hypothèses est défendable, bien que les preuves en soient difficiles à fournir : Marcel Canat penchait pour la seconde hypothèse, puisqu'il attribue le narthex et la nef à la fin du IXᵉ ou au plus tard au début du Xᵉ siècle. Je ne partage pas son opinion, en ce sens qu'il ne subsiste, pour moi, à Saint-Philibert, rien qui soit antérieur au milieu du Xᵉ siècle.

En effet, lorsque les Hongrois sont venus, vers 940, saccager le monastère, ils ont dû ruiner les bâtiments existants qui n'offraient certes pas la résistance et la solidité des constructions voûtées et massives qui furent élevées plus tard. Ils ont donc démoli l'église Saint-Valérien ou les deux églises s'il y en avait deux.

Les Hongrois éloignés, l'abbé Aimin employa les dernières années de son gouvernement à réparer les désastres : l'hypothèse que je forme est qu'il ne s'occupa pas d'abord de réparer l'église Saint-Valérien, mais qu'il entreprit une construction nouvelle, à l'ouest et dans le même axe que Saint-Valérien, celle qui est aujourd'hui l'étage inférieur du narthex, pour abriter les reliques de saint Philibert. C'est là, pour moi, — et les monnaies de Tournus semblent confirmer mon dire, — l'origine du conflit qui s'éleva dans le monastère à la mort de l'abbé Aimin et qui se traduisit par l'exode à Saint-Pourçain et le retrait des reliques de Saint-Philibert.

Les dissensions calmées, il est permis de croire que le plan complet de l'édifice tel que nous le possédons, sauf quelques modifications ultérieures, bien entendu, fut élaboré, — s'il ne l'était déjà, — donnant satisfaction à tous, permettant la continuation de la construction d'Aimin qui s'étendrait vers l'orient, de manière à englober l'ancien sanctuaire et le tombeau de saint Valérien. C'est ce qui expliquerait le fait, que nous avons remarqué, de l'antériorité du narthex et de son prolongement dans la maçonnerie de la nef, et l'absence, dans les fouilles si soigneusement faites par M. J. Martin [1], de substructions constatant l'achèvement de l'édifice vers l'orient.

La similitude de construction qui existe entre le narthex et la nef est justifiée par le peu de temps qui s'écoula entre l'élévation de la seconde par rapport à la première.

On peut donc admettre qu'Aimin commença les travaux avant sa mort, qui survint vers 946, qu'Hervé, son successeur élu à Saint-Pourçain, les continua, et que l'abbé Étienne, entre 960 et 970, acheva l'œuvre par la reconstruction de la crypte et du chœur.

1. Voir à l'Appendice.

Des travaux de ce dernier nous avons la preuve historique dans le récit fait, au XI[e] siècle, par le moine Falcon, de la translation du corps de saint Valérien. A ce moment, la crypte actuelle venait d'être bâtie[1], et les reliques de saint Valérien reposèrent en paix dans la chapelle du milieu de la crypte jusqu'au jour où les Huguenots les profanèrent (1562).

Survint alors, en 1006, sous l'abbé Wago, un formidable incendie qui dévasta le monastère sans toutefois ruiner complètement l'église, puisque Falcon nous dit que tout le mobilier fut consumé *praeter... quod latebrae cryptarum ejusdem monasterii vix celare potuerunt* ; il ajoute que deux jeunes gens périrent dans le chœur. Donc la crypte ne fût pas détruite, mais le feu s'étendit au chœur et, bien que Falcon ne nous donne pas de détails, la construction du narthex nous autorise à croire que les flammes n'y purent mordre.

Il n'en fut sans doute pas de même à la nef et aux collatéraux :

1. Je sais bien qu'on ne date aujourd'hui avec certitude que de l'extrême fin du X[e] siècle les plus anciens déambulatoires connus, mais est-il interdit de croire qu'on ne découvrira pas à d'autres une ancienneté plus grande ? Et pourquoi ne serait-ce pas le cas de celui de Saint-Philibert de Tournus ? L'archéologie préromane est encore dans l'enfance. Connaît-elle assez les procédés de construction en usage au X[e] siècle pour les distinguer nettement de ceux du XI[e], et ces derniers ne sont-ils pas souvent la continuation de ceux de l'époque précédente ?

J'ai eu ici pour prendre parti plusieurs raisons : 1° la preuve des constructions de l'abbé Étienne à la crypte ; 2° la preuve que la crypte échappa aux effets de l'incendie de 1006 ; 3° la constatation matérielle de l'appareil des murs et des reprises dans la construction ; et enfin je puis ajouter que si le plan du chevet de Saint-Philibert datait seulement du XI[e] siècle, il n'aurait pas été conçu de la même façon. Où trouver dans notre région l'analogue de ces chapelles montées sur plan carré, et voûtées d'un simple berceau sans cul-de-four ? Toutes les absides et absidioles de nos églises, même les plus anciennes, sont en hémicycle, et celles qui — très rare exception, dont les croisillons du transept de Saint-Philibert offrent eux-mêmes l'exemple — sont montées à l'extérieur sur plan rectangulaire sont en hémicycle à l'intérieur, et voûtées en cul-de-four.

notre fouille du bas côté Nord de l'église nous a révélé la présence, à 50 centimètres sous le sol actuel, d'une zone de 10 centimètres d'épaisseur s'étendant également sur tout le terrain de la fouille, et constituée par des cendres, des débris de bois calcinés et de tuiles à rebords, traces évidentes d'un incendie ; la fouille de la nef ne nous a pas donné matière aux mêmes constatations. Mais nous avons vu que les voûtes de la nef, ainsi qu'il avait paru à Mérimée, ne sont certainement pas contemporaines des piliers et des grandes arcades. Nous admettrons donc que l'incendie de 1006 a nécessité la réfection des parties hautes des nefs et le remplacement des plafonds par des voûtes.

Les travaux entrepris par l'abbé Bernier, qui furent suivis de la consécration de 1019, consistèrent, pour moi, dans la reconstruction du chœur, du déambulatoire et des chapelles rayonnantes, c'est-à-dire de toute la région placée au-dessus de la crypte. Nous avons vu, à l'extérieur, que la zone correspondant à cette reprise est caractérisée par une maçonnerie grossière, faite avec des matériaux quelconques posés à bain de mortier, sans régularité, et offrant de nombreuses assises d'appareil en arête de poisson.

Je ne crois pas que les voûtes de la grande nef puissent être attribuées à l'abbé Bernier comme elles l'ont été jusqu'ici par tous les auteurs : la beauté des matériaux, la perfection de l'appareil des grands arcs qui séparent les voûtains les uns des autres, le doublement de ces mêmes arcs, tout cela est l'indice d'une époque postérieure : ces voûtes sont probablement l'œuvre de l'abbé Pierre Ier (1066-1107) et ne doivent pas être datées de la première moitié du XIe siècle.

Quant aux voûtes des trois nefs et à la partie haute (l'étage des fenêtres) de la nef principale de la chapelle Saint-Michel établie au-dessus du narthex, on peut en faire remonter la cons-

truction à saint Ardain (1028-1056) : cette belle voûte en berceau plein cintre, si hardiment jetée à une grande hauteur n'a sans doute pas une origine plus ancienne, et l'emploi — bien que peu judicieux — des voûtes en quart de cercle aux bas côtés marque un réel progrès dans l'art de bâtir. D'autre part, l'absence de contreforts à l'extérieur et la présence, sur les murs au-dessous de la corniche du toit de la grande nef, de ces lignes de zigzags et dents de scie caractéristiques, dans notre région, de la première moitié du XI[e] siècle, nous interdisent d'en rajeunir la date outre mesure.

Saint Ardain serait aussi l'auteur des tours jumelles et de la partie haute de la façade.

Nous avons remarqué, en visitant l'église, un grand changement dans l'architecture, à partir du transept, et nous avons vu aussi, dans la partie historique de cette étude, qu'il y eut, au XII[e] siècle, en 1120, une seconde consécration de Saint-Philibert par le pape Calixte II.

La partie la plus ancienne du transept, où les grands arcs et la voûte sont encore en plein cintre, est le croisillon Sud remontant, probablement, aux dernières années du XI[e] siècle, au temps de l'abbé Pierre I[er] qui d'ailleurs y reçut sa sépulture. La croisée paraît déjà plus moderne : les cintres des grandes arcades sont brisés ; quant au croisillon Nord, où nous avons vu la trace de gros remaniements, sa voûte en plein cintre a dû s'effondrer, et sa poussée avait sans doute disloqué toute la construction, car on voit l'ancien contrefort, appliqué au mur oriental du croisillon, renforcé en forme de talus, pour s'opposer au dévers de la nouvelle voûte en cintre brisé. C'est dans la chapelle de ce croisillon que les moines de Tournus installèrent, en 1140, le tombeau de saint Ardain.

Toute cette partie de l'édifice n'est que du XII[e] siècle, ainsi

que le chœur et les voûtes du déambulatoire : c'est l'œuvre de l'abbé Francon du Rouzay, et c'est à ces travaux que s'applique la consécration de 1120 par le pape Calixte II.

Reste la crypte. Je crois que tous les gros murs sont ceux de la construction de l'abbé Étienne, et datent par conséquent des environs de l'année 970 : il est inadmissible, en effet, que l'incendie de 1006 ait détruit cette région de l'église où furent mis à l'abri les quelques objets précieux qui échappèrent au désastre. Nous y avons d'ailleurs remarqué une construction toute spéciale.

Les voûtes des chapelles rayonnantes, et probablement aussi celles du déambulatoire de la crypte, remontent à la même époque. Quant à l'intérieur de la partie centrale de la crypte, il paraît évident qu'on l'a refait à une époque plus récente, soit dans les dernières années du XIe ou dans les premières années du XIIe siècle. Les deux gros massifs de maçonnerie placés à droite et à gauche du puits, et qui constituent les fondations à l'Est de deux des quatre gros piliers du clocher central, ne sont certainement que du XIIe siècle.

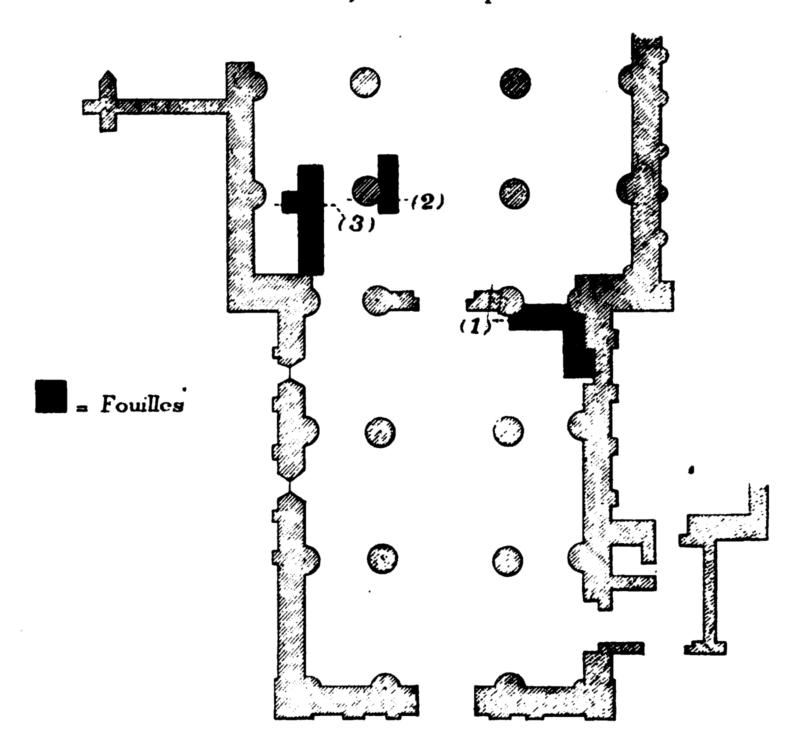
Ainsi se trouvent datées les différentes parties de ce monument d'un si haut intérêt : l'analyse que j'en ai faite paraîtra sans doute un peu minutieuse, mais il y avait lieu de réagir contre l'opinion de ceux qui ne voient à Saint-Philibert que deux dates de construction bien distinctes, la première, celle de la reconstruction de l'abbé Bernier, entre 1006 et 1019, la seconde, attribuée d'une façon assez vague au XIIe siècle. En réalité, depuis le milieu du Xe siècle jusque vers le premier quart du XIIe, on ne s'est pour ainsi dire pas arrêté de bâtir, réparant, à mesure qu'elles se produisaient, les ruines causées par l'incendie ou l'instabilité de la maçonnerie : mais, dès l'abbé Étienne, et peut-être avant, le plan d'ensemble était définitivement arrêté, et les

maîtres de l'œuvre qui se succédèrent, en ne s'écartant pas du projet primitif, ont maintenu à l'édifice le caractère d'homogénéité que nous avons signalé dès le début.

L'antiquité même de cette église explique encore pourquoi elle a si peu le cachet bourguignon : commencée à une époque où les écoles régionales d'architecture n'étaient pas encore formées, elle porte la marque de tous les tâtonnements d'un art à ses débuts : tous les systèmes de voûtes y sont employés, les uns introduits comme expédients pour une situation spéciale ne trouvèrent point d'imitateurs, d'autres furent conservés et généralisés en Bourgogne, d'autres encore furent adoptés et mieux employés par l'Auvergne. Aussi mérite-t-elle la célébrité que les archéologues lui ont faite, et si cette étude contribue à en rendre l'intelligence plus facile, j'aurai atteint le but que je me proposais.

APPENDICE

Je transcris ici les notes de M. J. Martin concernant les fouilles : « Profitant en 1900 d'une partie des fouilles faites

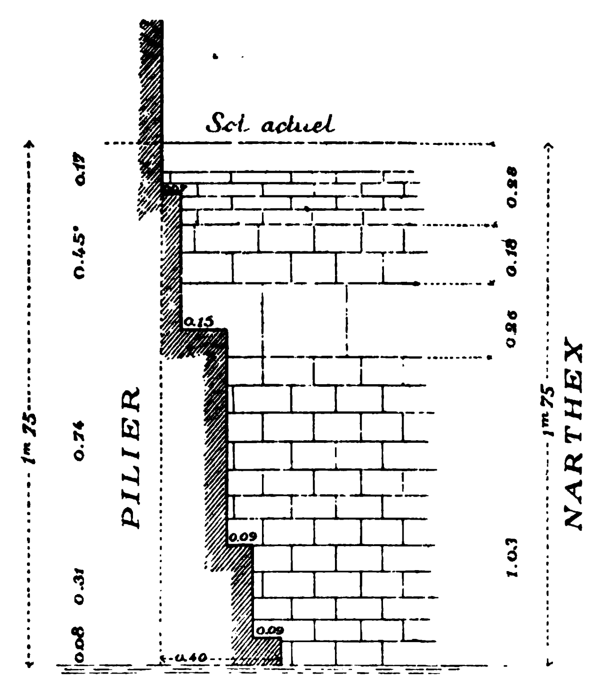


Plan des fouilles.

sous le narthex pour l'établissement de l'éclairage de l'église au gaz, nous avons retrouvé à 0m 17 au-dessous du dallage actuel les bases des piliers. Ces bases construites en petits moellons ont

une saillie de 0^{m} 06 et une hauteur de 0^{m} 45 ; elles reposent sur un empâtement également cylindrique et d'un diamètre plus grand ayant 0^{m} 74 de hauteur et reposant lui-même sur deux autres empâtements irréguliers et dont la base inférieure arrive à un rayon de 0^{m} 40 plus grand que celui des colonnes : ce n'est qu'à 1^{m} 75 de profondeur que nous avons atteint le sol vierge.

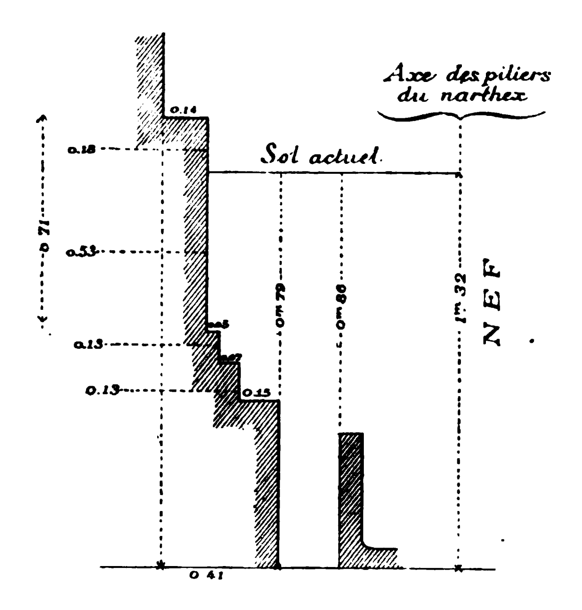
« Il résulte de cette constatation que le sol primitif du narthex devait se trouver de 0^{m} 55 à 0^{m} 60 plus bas que le dallage actuel.



Coupe sous le passage du narthex à la nef, côté sud, n° (1) dų plan.

« Sous l'arc en plein cintre servant de passage du collatéral de droite du narthex à celui de la nef, nous avons retrouvé les

substructions du mur qui, déjà construit au XIe siècle (*Nouvelle histoire de Tournus*, par Juénin) jusqu'au XVIIe siècle bouchait cette ouverture. Ce mur ne nous a pas paru se lier soit à la base de la colonne soutenant de ce côté le mur qui sépare le narthex de la nef, soit de l'autre côté à celle de la colonne engagée dans le mur Sud du narthex.



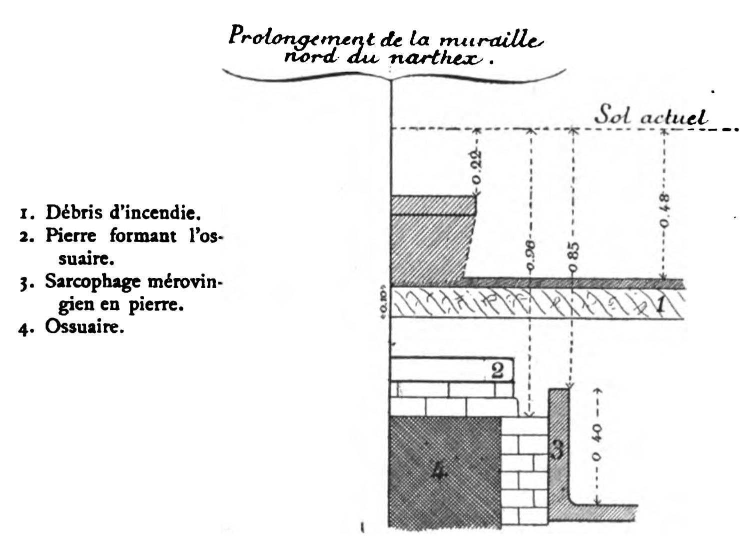
Premier pilier de la nef à gauche, n° (2) du plan.

« Nous avons fait une autre fouille au pied de la première colonne de la nef à gauche (dans l'axe des piliers du narthex), celle dont la base émerge de 0^{m} 18 au-dessus du dallage actuel. Nous y avons constaté que cette base avait une hauteur totale de 0^{m} 71 et reposait sur des empâtements successifs s'élargissant cylindriquement jusqu'à 0^{m} 97 de profondeur.

« Près de cette colonne, à 0^{m} 86 de profondeur, nous avons

rencontré le bord supérieur d'un sarcophage en grès semblable à ceux découverts antérieurement dans le cloître et le locutorium, et celui-là aussi violé et sans couvercle.

« De nouvelles fouilles furent faites en 1901 dans le but de constater si primitivement le narthex ou vieille église avait été clos du côté de la nef par une abside, ou si construit plus grand primitivement, il avait été réduit postérieurement aux proportions actuelles.

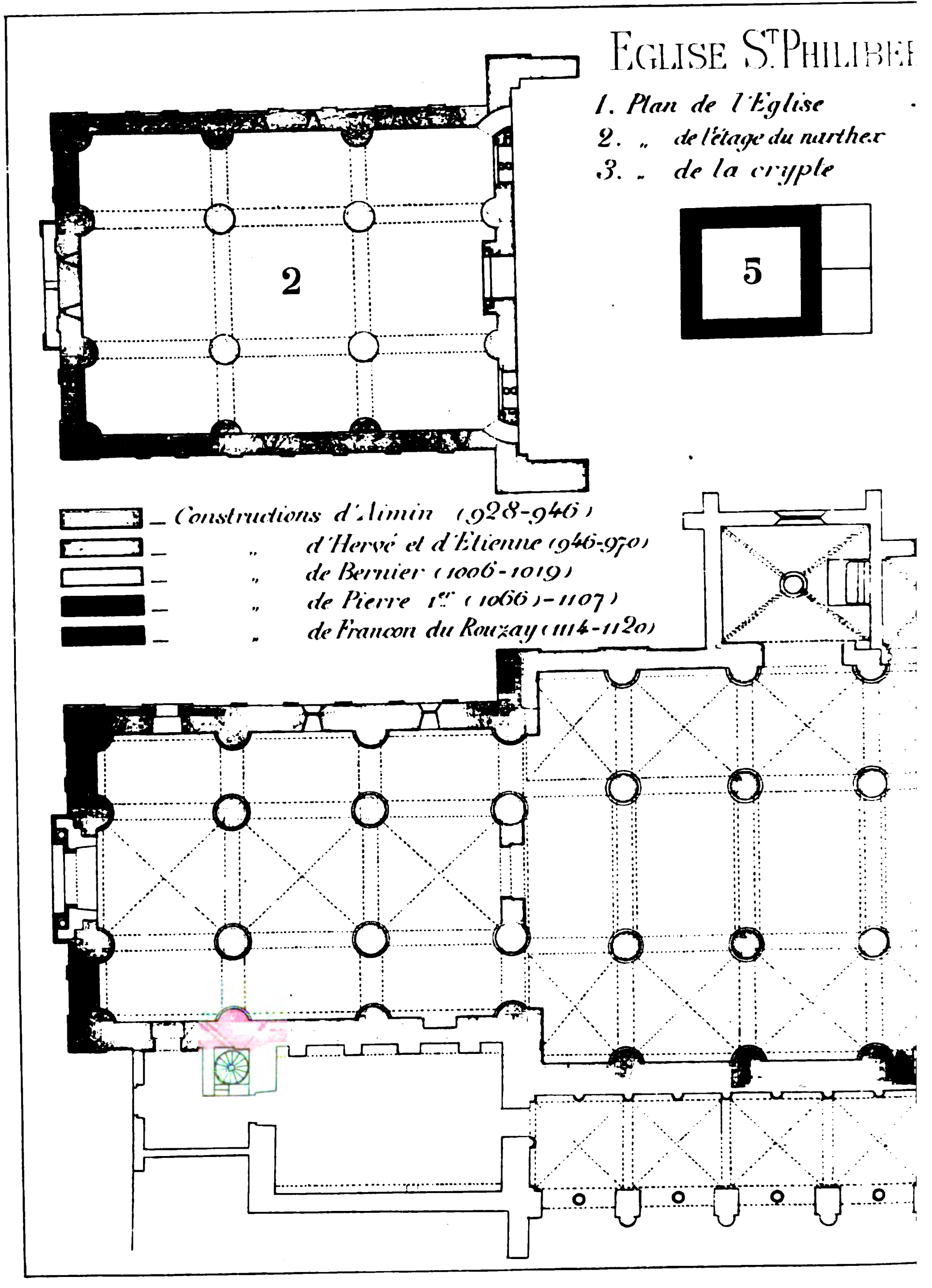


Bas côté nord de l'église, n° (3) du plan.

« Dans ce but, nous avons fouillé le collatéral de la nef du côté gauche sur le prolongement du mur Nord du narthex ; une tranchée de 5 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur a été ouverte, et nous avons trouvé : 1° d'un côté, immédiatement à 0^{m} 20 du dallage actuel, une sépulture recouverte d'une forte dalle, elle renfermait quelques fragments d'ossements et deux

morceaux de fer coudés qui avaient dû servir d'équerres à un cercueil en bois dont on voyait encore la trace; ce doit être une des nombreuses sépultures du XVIIe siècle; à côté de cette sépulture, dans la terre remuée, un carreau émaillé du XIIIe ou XIVe siècle, fond terre rouge avec ornements en émail jaune; 2° à 0 m 48 de profondeur, sur un espace d'au moins 2 mètres carrés, une couche de mortier de 2 à 3 cm. d'épaisseur paraissant avoir servi à sceller un dallage; 3° immédiatement au-dessous de cette couche de mortier, se trouvaient, sur une épaisseur de 0 m 10, des débris de charbon, tuiles à rebords, de la terre calcinée, traces évidentes d'un incendie; ces traces ont été constatées sur tout le terrain de la fouille qui n'avait pas été remué postérieurement; une sépulture se trouvait immédiatement sous la couche de mortier; primitivement le cercueil n'avait donc été enfoui qu'à 0 m 10 au-dessous du sol; 4° continuant nos fouilles à 0 m 85 de profondeur, nous découvrîmes le bord supérieur d'un sarcophage en grès; ce sarcophage monolithe avait 0 m 40 de profondeur : il était ouvert et en partie enclavé dans un mur en maçonnerie dont la partie supérieure se trouvait à 0 m 96 au-dessous du niveau du dallage actuel; ce mur se poursuivait dans le sens de celui du collatéral : c'était l'à-côté d'un grand caveau funéraire ou charnier où nous avons constaté la présence d'une quantité d'ossements humains le remplissant entièrement. Ces ossements sont dans un état parfait de conservation; ce charnier était recouvert par de fortes dalles posées au mortier, et les débris du couvercle en grès du sarcophage précité avaient servi à en compléter la fermeture. »

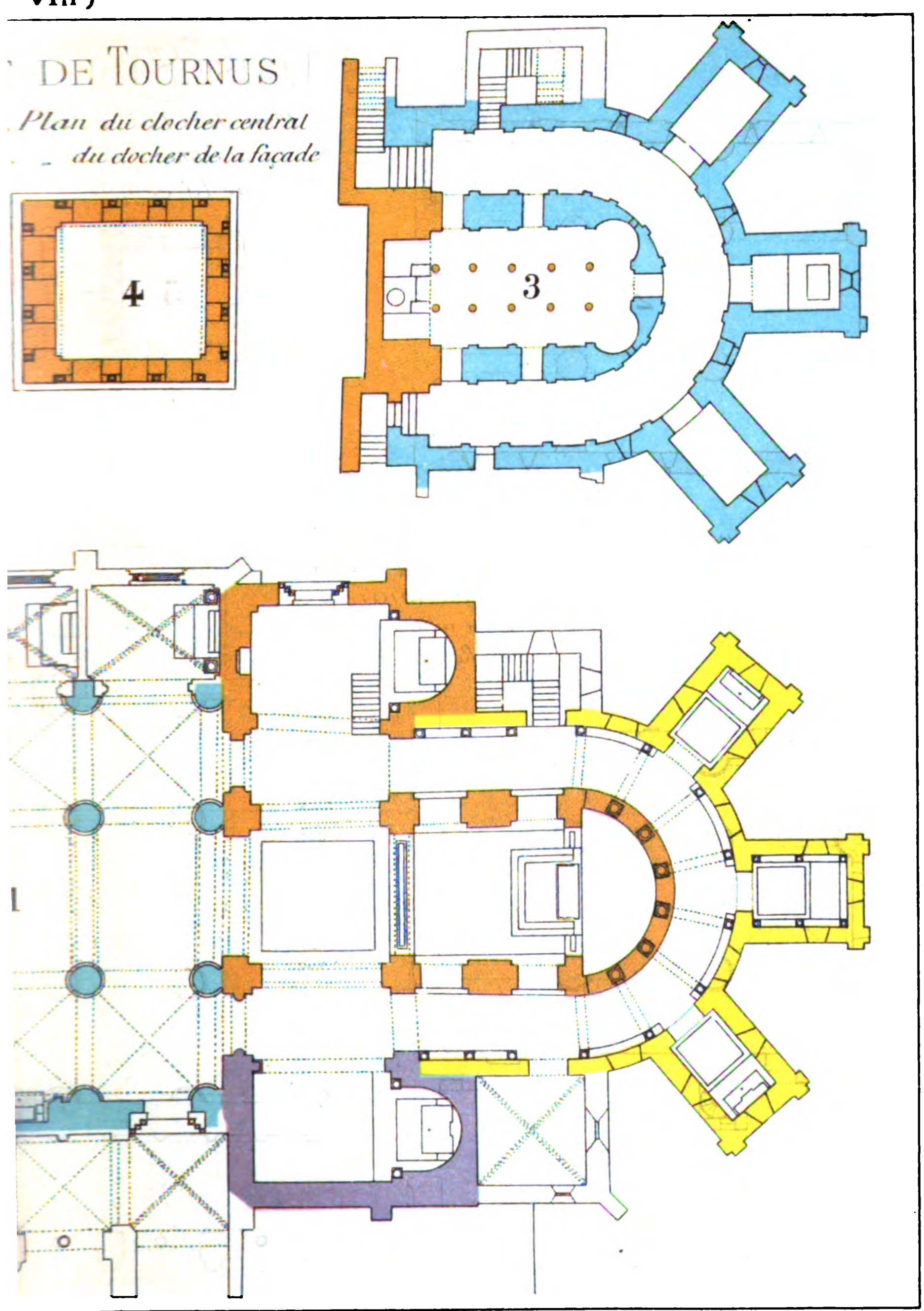
JEAN VIREY
Membre titulaire.



D'APRÈS LE RELEVÉ EXÉ

POUR LE TOME Ier DES *ARCHIVES DE LA C*

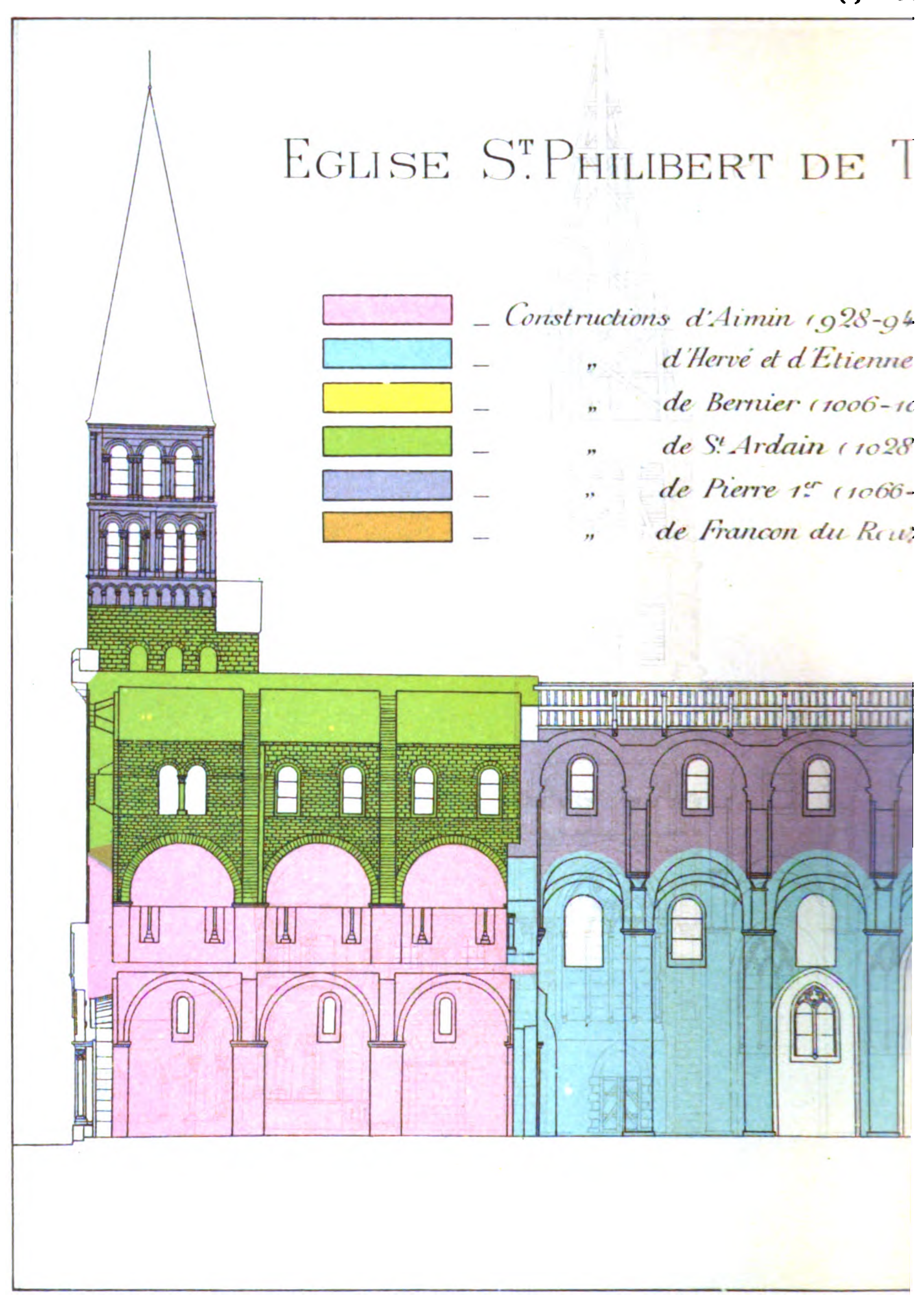
PL. IV



IMP. PROTAT FRÈRES, MACON

UTÉ PAR M. QUESTEL

MMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

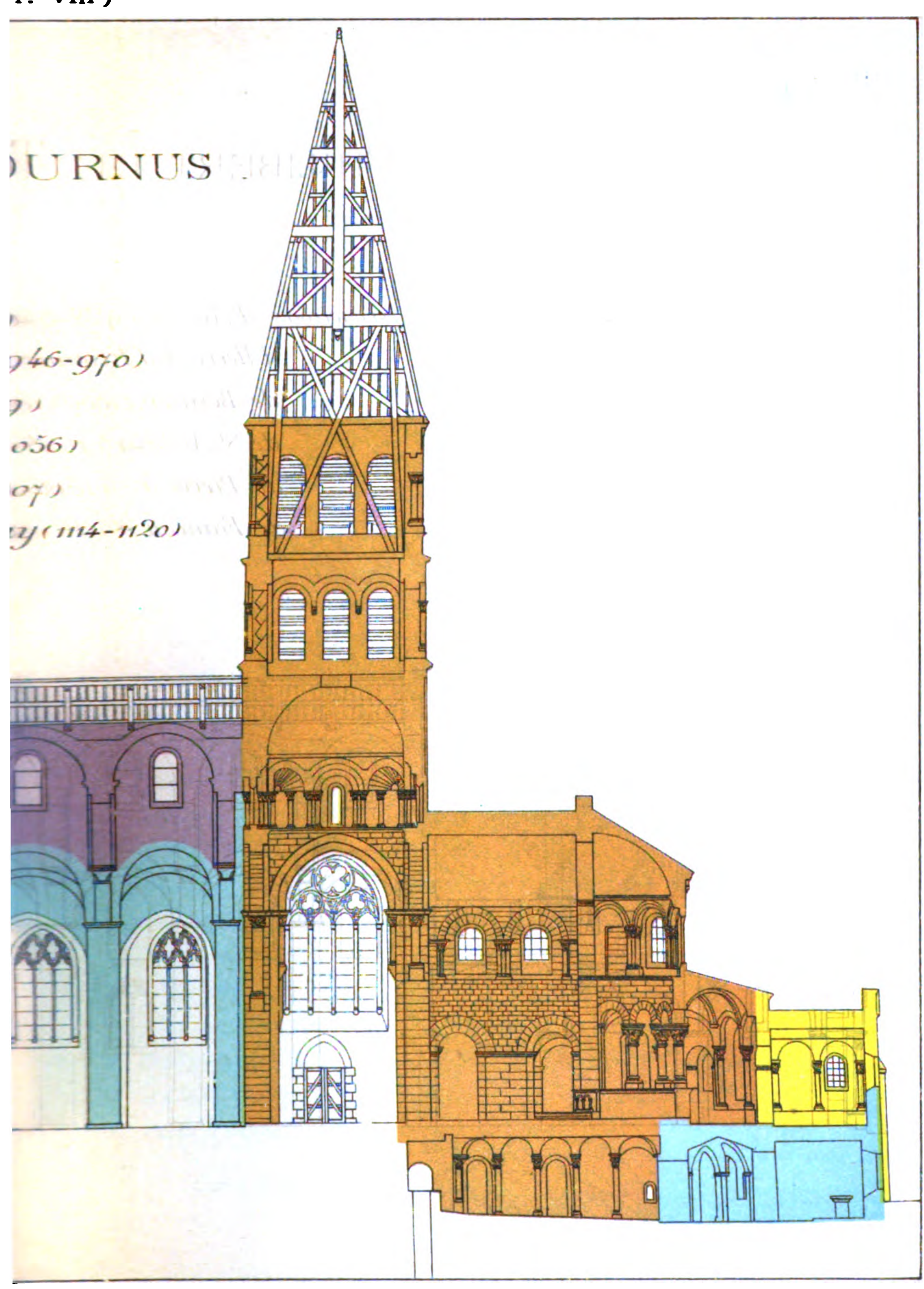


D'APRÈS LE RELEVÉ EX

POUR LE TOME Ier DES *ARCHIVES DE LA*

ADÉMIE DE MACON
T. VIII)

PL. V



ÉCUTÉ PAR M. QUESTEL
COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

IMP. PROTAT FRÈRES, MACON

ÉTUDE

SUR LE

PRESTIGE DE LA MUSIQUE INVISIBLE[1]

Personne ne peut nier le charme et la puissance de la musique : elle exalte les esprits, vivifie les cœurs, ranime le courage, apaise les douleurs; elle a sa place dans toutes les phases joyeuses ou tristes de la vie; chacun en subit les influences, pleines et complètes pour les uns, rudimentaires et presque inconscientes pour les autres, mais réelles pour tous.

Non seulement la musique, en tant qu'art, mais les simples bruits musicaux eux-mêmes agissent ainsi sur l'humanité. Un son de cloche perçu dans le lointain, un cor jouant dans la nuit lumineuse de l'été, un gai chalumeau sonnant dans la campagne au déclin empourpré du jour, éveillent dans l'esprit un monde d'idées poétiques et charmantes, que dissiperait bien vite la vue modeste du sonneur aux manches retroussées, ou du rustre aux joues gonflées par l'effort, cause première, mais invisible, de la magique rêverie.

Le bruit du vent, depuis le souffle aérien du zéphyr jusqu'aux voix mugissantes de la tempête; celui des eaux de la source murmurante, ou de la mer en courroux; le gazouillement des oiseaux, les sonnailles des troupeaux dans la montagne; tout chante et berce l'esprit.

1. Lue à la séance du 2 juillet 1903.

Si, par le coup de baguette magique d'un génie malfaisant; ces mille bruits musicaux étaient supprimés, la vie deviendrait triste et insupportable. Qui ne connaît, ou ne s'imagine, l'horreur du silence? Les grands cataclysmes sont toujours précédés de son angoissante apparition : quand tout se tait, il faut craindre et trembler. La joie de ce monde repose sur la musique universelle de la nature, un des dons les plus précieux du Créateur, répandu par lui sous mille formes cachées, et par là même plus pénétrantes.

Passant de la nature à l'art musical, nous verrons que le musique vocale ou instrumentale, dissimulée fortuitement ou volontairement, produit une impression plus grande sur l'auditeur, grâce au mystère qui la voile.

L'orgue, suspendu près des sombres voûtes des immenses cathédrales, et dont les tubes argentés se détachent sur le fond noirci des vieux bois sculptés, dans la douce lueur des grandes verrières multicolores, emprunte à ce cadre tout spécial une plus impressionnante puissance.

L'artiste qui l'anime est lui-même invisible : l'auditeur semble l'ignorer, c'est vraiment l'instrument seul qui lui parle et l'émeut. Aussi l'orgue est-il bien à sa véritable place à l'église, où rien ne doit faire penser à l'homme aux dépens de Dieu.

Le silence et l'obscurité de la nuit augmentent encore son prestige, et les auditions nocturnes de l'orgue de Fribourg le démontrent amplement. Les œuvres exécutées et les qualités de l'instrument ne dépassent nullement ce que l'on peut entendre partout. La France possède des instruments et des organistes bien supérieurs : mais là-bas seulement on a su mettre ces qualités en relief dans un but de lucre qui, pourtant, donne un résultat artistique bien évident.

Dans les villes méridionales on entend souvent de loin des

sérénades exécutées par des *estudiantinas*. Une flûte dialogue avec une viole de gambe, accompagnées par les guitares et les mandolines. Parfois une voix bien timbrée s'élève dans la nuit chantant dans la langue sonore et harmonieuse des pays du soleil. Et cette musique simple, souvent dénuée de toute virtuosité, emprunte au mystère de la nuit un charme tout particulier et plein de poésie.

Les Maîtres du théâtre ont bien compris cette magie de la musique invisible, et de nombreux exemples de son emploi peuvent être tirés de leurs œuvres.

Au dernier acte d'*Hernani*, pendant la scène d'amour qui précède le sombre drame du dénouement, on entend dans la direction du château tout illuminé qui domine la terrasse, les sons mélancoliques de la *Romanesca*, exécutée par quelques instruments à cordes; le vieil air de danse, empreint de la tristesse de toute la musique du moyen âge, contraste avec la joie des deux amoureux, et semble bien le prélude de leur mort si dramatique.

Nul morceau, exécuté à l'orchestre devant la scène, ne pourrait produire un semblable effet.

Meyerbeer, dont le génie a tour à tour employé les plus saisissants effets de l'art musical, a eu recours à ce procédé de la musique invisible dans le final terrifiant des *Huguenots*.

Raoul et Valentine viennent d'être unis par le huguenot Marcel. Tous trois sont enfermés dans la cour du temple. On entend au dehors les sonneries stridentes des trompettes conduisant la charge : les derniers fidèles chantent un cantique en attendant la mort. A plusieurs reprises des décharges de mousqueterie interrompent les chants : la mort a fait son œuvre, semble-t-il : pas encore complètement, car les chants reprennent de nouveau; mais les voix sont moins nombreuses à chaque reprise, et bientôt le silence se fait.

L'auteur a donc su, très habilement, laisser à l'imagination de chaque spectateur le soin de se représenter les horreurs du massacre. C'était le meilleur moyen de l'impressionner vivement. Toute interprétation à la scène serait restée au-dessous de la réalité.

Wagner enfin, auquel il faut toujours en venir quand il s'agit des formes de l'art musical, a compris l'importance de dissimuler l'orchestre. Rien, d'après lui, ne doit détourner l'attention de la scène. De là la suppression de la lumière dans la salle pendant les actes, et la disparition de l'orchestre dans un amphithéâtre en contre-bas, appelé par les disciples du Maître, *l'abîme mystique*[1].

Cette innovation adoptée dans la plupart des théâtres lyriques de nos jours, est certainement une amélioration, du moins pour toutes les places du rez-de-chaussée, qui n'ont plus aucun obstacle entre elles et la scène. Les sons de l'orchestre arrivent plus adoucis et plus fondus à l'oreille de l'auditeur, et les voix

1. *Voyage artistique à Bayreuth*, par Lavignac :

a) Tout à coup l'obscurité envahit la salle, et le calme se fait. Alors, parmi les buées lumineuses et dorées qui sortent des profondeurs de l'*abîme mystique*, montent, chaudes, vibrantes et veloutées, les incomparables harmonies, inconnues ailleurs, qui s'emparant de tout votre être, vous transportent dans le monde du rêve... (p. 26 et 27).

b) A Bayreuth, l'orchestre, pourtant nombreux (125 exécutants), n'est jamais bruyant ; il ne couvre jamais la voix du chanteur, et toutes les syllabes arrivent distinctement à l'auditeur. Il est certain que la disposition même de l'orchestre en sous-sol, comme un amphithéâtre renversé, et en partie recouvert par des écrans, y est pour beaucoup : la fusion des cuivres et des instruments à cordes dans le grave y produit parfois une sonorité d'orgue qu'on n'entend que là (p. 522-524).

c) Il est facile de concevoir que dans une salle entièrement obscure, où l'œil du spectateur n'est ni aveuglé par la rampe ni attiré par aucune distraction futile ou mondaine, la puissance expressive du décor s'accroît singulièrement. Le rideau lui-même est déjà expressif. Il ne se lève pas, comme partout ailleurs ; il s'ouvre par le milieu en se soulevant gracieusement vers les angles, et cela, selon les circonstances, avec une soudaineté ou une majestueuse lenteur, réglées, comme tout le reste, par le Maître méticuleux qui ne laissait rien aux hasards de l'interprétation (p. 531, 532).

planant au-dessus sont plus en relief. Il y a surtout un charme très grand à entendre une instrumentation variée et colorée dont la source est cachée, et dont l'œil ne peut suivre le développement dans les mouvements indispensables aux exécutants pour la créer. Là encore la musique invisible décuple le plaisir procuré par l'art.

Si l'on veut maintenant chercher la raison de cette jouissance plus grande, il faut, semble-t-il, l'attribuer à ce fait que la musique est un art essentiellement d'imagination. Sans doute elle éveille en nous des idées générales assez bien définies, mais chacun de nous les interprète selon son caractère, son état d'âme, son impressionnabilité propre et, plus la musique, dans sa manière d'être, laisse le champ libre à notre imagination, plus notre jouissance est complète.

La même œuvre n'agira pas avec la même intensité sur plusieurs auditeurs; les artistes qui l'interprètent ne la traduisent pas de la même façon : pourtant chacun y puisera des sensations personnelles qui le satisferont à un degré différent selon ses aptitudes. L'imagination comblera les lacunes, augmentera les sensations, devinera les sentiments : c'est elle qui développera le thème exposé par la musique. L'auditeur devient alors, en quelque sorte, le collaborateur du génie créateur, en employant toutes les facultés de son âme à compléter son œuvre.

L'enfant supplée par son imagination à l'insuffisance de ses jouets; les plus rudimentaires éveillent en lui des idées qui le charment et le satisfont. L'homme, semblable à l'enfant, aimera toujours à se créer lui-même un idéal; or l'art qui lui laisse le plus d'initiative personnelle, c'est la musique. De là vient son pouvoir sur les esprits plus ou moins initiés à ses procédés, mais toujours soumis à son charme, à la seule condition de l'aimer.

H. LENORMAND

Membre titulaire.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 23 JUILLET 1903

A LA DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE DESSIN DE LA VILLE DE MACON.

MESDAMES, MESDEMOISELLES, MESSIEURS,

Je serai courageusement banal, en vous déclarant, selon la règle, que j'éprouve une réelle émotion à prendre la parole dans cette belle fête de l'art et du travail. C'est d'abord, convenez-en, un don très spécial et fort rare, que je ne me connais pas, d'être officiellement éloquent ; et je crains bien que M. le Maire de Mâcon, auquel j'adresse ici mes respectueux remerciements, n'ait trop présumé de mes ressourçes oratoires en me conviant à l'honneur de présider cette cérémonie. Dans le trouble d'une inquiétude bien légitime, je me demande aussi quelle raison je puis avoir de parler des choses de l'art à qui les enseigne avec tant d'autorité et à qui les pratique avec tant de succès. Il me faut cependant une excuse, et vous m'obligerez fort, je vous l'assure, en tenant pour suffisante la seule que je puisse vous offrir. C'est qu'en face des merveilles de ce monde réel, et devant les fictions de l'enthousiasme et du rêve, je sens vibrer en moi, sincère et délicieusement troublant, le sentiment du beau ; j'aime

le poète, et j'aime l'artiste à qui cette passion pure et ardente, à qui ce culte de la beauté, à qui cette puissance inspiratrice font entrevoir des splendeurs insoupçonnées, et font chanter dans un poème ou sur la toile ce que leur âme conçoit de plus sublime et ce que leurs yeux contemplent de plus merveilleux et de plus grand ; c'est enfin un de mes plaisirs les plus chers de suivre les efforts et les progrès de ceux qui, plus heureux que moi, s'avancent d'un pas sûr sous la conduite de maîtres impeccables et vont, avee l'enthousiasme au cœur, à la recherche du beau et à la conquête de l'idéal. Heureux ces maîtres et ces disciples qui connaissent de la vie les plus vraies jouissances et les plus pures délices !

Pour remplir mon rôlet, sans quoi, en vérité, je me sentirais tout à l'heure mal assis dans ce fauteuil qui m'en impose déjà trop par son caractère présidentiel, je vous traduirai à propos du dessin, de ses multiples applications, des services qu'il nous rend et des joies qu'il nous donne, les réflexions que m'a suggérées une visite, que je renouvellerai d'ailleurs pour renouveler le plaisir que j'ai eu, des travaux charmants et pleins de promesses de notre École Municipale. C'est un thème bien usé, je ne le sais que trop ; mais les chemins battus sont ordinairement les meilleurs, ceux que suivent les sages et les humbles ; vous reconnaîtrez d'abord qu'on y trébuche moins souvent ; et, par surcroît, notre bonne fortune nous y fait rencontrer quelquefois des fleurs nouvellement écloses que nous nous empressons de cueillir au passage pour ne pas arriver les mains vides à notre but. Je suivrai donc la grande route en vous rappelant, après cent autres, les ressources innombrables du dessin, son rôle social, et les services qu'on devra lui demander chaque jour davantage, si nous ne voulons pas nous laisser devancer par ceux des peuples que leurs progrès économiques et intellectuels mettent à l'avant-

garde de l'humanité ; et je croirai avoir fait œuvre bonne si j'ai contribué, pour une faible part, à la propagande qui se poursuit ardemment en faveur de la diffusion, disons mieux, de la démocratisation du dessin, dont les applications se multiplient avec une prodigieuse rapidité, et dont l'enseignement, par une conséquence indéniable, s'il ne devient pas obligatoire, doit cependant s'étendre à tous les fils de notre démocratie, pour qu'ils en retirent un jour une utilisation professionnelle, et pour qu'ils aient encore le bénéfice de s'affiner le goût, de développer en eux le sens esthétique, de s'emplir le cœur de nobles jouissances, de s'élever enfin du terre-à-terre de l'existence aux régions sereines où plane, dans la lumière et le temps éternels, la beauté idéale.

Non, l'enseignement des arts du dessin n'est pas seulement une charmante superfluité, qu'il convienne d'abandonner à ceux que les hasards de la naissance ont privilégiés et qui doivent à la fortune leur éducation patricienne et des loisirs heureux. Non, cette étude n'est point de celles qu'il faille regarder plus longtemps comme accessoires et facultatives. Non, le dessin ne peut plus être classé exclusivement comme un art d'agrément. Il est, personne n'oserait me contredire, il est la langue des sciences, des industries et du commerce, comme il est celle des âmes qui s'éprennent de la nature et s'exaltent au spectacle de ses beautés enchanteresses. Ai-je besoin de rappeler ici les applications purement techniques du dessin ? travaux publics, bâtiments et usines, procédés et appareils scientifiques, machines de toutes sortes, tout se crée, se construit, se développe à l'aide de cet agent essentiel de toute conception première et de toute réalisation finale. Les bronzes, les émaux, les bijoux, les porcelaines, les tapisseries, les meubles, les étoffes, voilà autant de produits de l'industrie qui doivent leur principale valeur au bon goût, à l'élégance des formes, au choix des couleurs, à la pureté

du style, en un mot au dessin. Je n'insisterai pas davantage sur une vérité qui se passe de toute démonstration et qui s'impose par son évidence même. Sortons de l'atelier pour entrer dans la grande scène du monde : nous y voyons l'industriel et le commerçant se servir encore de la ligne et de la couleur pour présenter leurs produits sous une forme qui attire et qui charme, sous des dehors irrésistiblement persuasifs. On fait ainsi de la ligne et de la couleur des agents indispensables de toute propagande et de toute publicité : descriptions d'objets, albums, catalogues, affiches, illustrations diverses, ce sont là aujourd'hui d'indiscutables nécessités. Il n'est pas jusqu'à l'écrivain, prosateur ou poète, qui ne demande à la gravure d'aider au succès de son livre en donnant une forme plus sensible à sa pensée, en représentant aux yeux ce dont l'imagination du lecteur, malgré sa puissance évocatrice, ne lui donnerait peut-être qu'une image imparfaite. L'illustration, nous le savons tous, est devenue un genre où les meilleurs artistes se font les collaborateurs des meilleurs écrivains, et j'en sais de ceux-là qui, s'étant imprégnés de l'âme d'un conteur ou d'un poète, ont réussi, à force de labeur, par un effort de leur imagination secondé par toutes les ressources de leur art et de leur talent, à rivaliser avec leur modèle, à faire à côté de son œuvre une œuvre véritable, merveilleux écrivains eux-mêmes, puisqu'ils donnent à des lignes toute la saveur et toute la force de l'expression.

Considéré sous sa forme simplement utilitaire, qui le rend accessible à tous, l'enseignement du dessin mérite déjà qu'on le range parmi les éléments essentiels de notre éducation nationale. Mais, dira-t-on, faut-il qu'il ne serve à nos enfants que de préparation aux professions manuelles ? Et ne courez-vous pas le risque, en le vulgarisant, de le rendre vulgaire ? La démocratisation de l'art ne marquera-t-elle pas bientôt le signal de sa décadence et de sa

ruine ? Qu'on ne se mette point en peine sur l'avenir de l'art français, qui chaque jour ajoute à des gloires anciennes des gloires nouvelles, qui porte toujours plus loin son rayonnement et son éclat et dont les transformations ne sont pas pour lui une menace et un danger, car, Victor Hugo l'a dit, elles ne sont que les ondulations du beau. Non, l'art est immortel comme la science : il n'abdiquera jamais ses droits, son rôle civilisateur et ses hautes aspirations. N'a-t-il pas survécu à toutes les révolutions, ces marches douloureuses vers la justice et le progrès ? N'est-il pas arrivé qu'aux siècles les plus noirs de l'histoire des peuples, il a brillé souvent d'un vif éclat dans ces ténèbres, il a été le rayon de soleil qui réchauffa la pauvre humanité, il l'a consolée dans ses douleurs, il a entretenu en elle la flamme sacrée de l'espérance ? Qui donc oserait croire que l'art puisse jamais s'en aller? Nous lui répondrions par ces belles paroles de Victor Hugo : « C'est à peu près comme si l'on disait : il n'y a plus de roses, le printemps a rendu l'âme, le soleil a perdu l'habitude de se lever ; parcourez tous les prés de la terre, vous n'y trouverez pas un papillon ; il n'y a plus de clair de lune, et le rossignol ne chante plus ; le lion ne rugit plus, l'aigle ne plane plus, les Alpes et les Pyrénées s'en sont allées, il n'y a plus de belles jeunes filles et de beaux jeunes hommes, personne ne songe plus aux tombes, la mère n'aime plus son enfant, le ciel est éteint, le cœur humain est mort ! » On nous dira pourtant que la science envahit de plus en plus le domaine intellectuel ; mais elle n'en chasse pas l'art, dont elle s'est fait un associé pour maintenir l'équilibre de nos forces morales en donnant à toutes nos facultés intellectuelles un libre et fécond exercice, un accroissement de vigueur et de vie. Platon avait fermé sa République aux poètes ; la nôtre, sous sa main maternelle, sous ses regards jaloux, garde autour d'elle tous ses enfants ; et les

poètes, et les savants, et les artistes lui rendent en gloire son amour et ses soins, et tous, dans une constante harmonie de pensées et d'efforts, travaillent avec elle à conduire l'humanité dans la voie du progrès et du bien. Le siècle, dont nous apercevons encore à l'horizon les lueurs crépusculaires, a présenté aux hommes un admirable spectacle : ils ont vu le développement progressif et parallèle de la science avec toutes ses découvertes et de l'art avec ses formes les plus nouvelles et les plus éblouissantes. Voilà comment le règne de la science n'a pas encore engendré, quoi qu'en pense M. de Hartmann, « le règne de la platitude », pas plus que le poète antique, le sublime et divin Lucrèce, en célébrant le triomphe de la science sur les croyances superstitieuses, ne célébrait en même temps son triomphe sur la poésie. Oui, je le répète, l'art est immortel comme la science, et celle-ci par son contact ne l'avilira pas. — D'aucuns enfin pourront prétendre que l'avenir de l'art est compromis par la démocratisation de la société, qui cherche dans l'égalité politique et économique le vrai bonheur et la vraie vie. A ceux-là nous répondrons avec M. Guyau, l'auteur d'un livre remarquable sur les problèmes de l'Esthétique contemporaine, que l'égalité des droits politiques ne tend pas à produire l'égalité des cerveaux et des aptitudes ; et les talents, loin de se faner et de s'éteindre, écloront plus nombreux et plus brillants sous un régime de paix féconde et de liberté démocratique. Les peintres et les sculpteurs ne sont-ils pas légion en notre bon pays de France ? Mâcon est témoin à cette heure que l'art ne manque ni de virtuoses émérites pour marcher avec le saint enthousiasme dans les champs sans limites de son domaine, ni d'admirateurs sincèrement épris pour honorer le talent et goûter, grâce à lui, les plus douces émotions esthétiques. Notre exposition des Beaux-Arts est un heureux exemple et un bienfait. Hommage soit rendu ici dans cette

fête de l'art à ceux qui, ayant reçu de leurs concitoyens le mandat de veiller aux intérêts de notre ville, travaillent encore à lui faire au dehors la réputation d'une cité amie des arts et du progrès. Hommage soit rendu à l'homme de goût, à l'artiste distingué, au citoyen dévoué, auquel nous sommes redevables, grâce à la flatteuse estime que lui témoignent les plus hautes personnalités du monde des Beaux-Arts, de l'accueil très sympathique qu'elles ont fait à son heureuse initiative et à son chaleureux appel. — Oui, notre Exposition est un bienfait ; car cette manifestation dont nous avons le droit et le devoir d'être fiers, prouve une fois de plus que la décentralisation, même artistique, est un progrès ; elle prouve qu'un seul foyer de lumière ne suffit pas à un peuple laborieux et intelligent ; car il faut souhaiter, pour les intérêts matériels et pour le bien moral de ce peuple, que le rayonnement de l'art, comme celui de la science, pénètre avec la même intensité jusqu'aux limites extrêmes d'un vaste territoire. Ces expositions provinciales, dont le nombre et la valeur vont croissant, offrent le double avantage, et de nous faire connaître par leurs œuvres les grands artistes que nous ne connaissons souvent que par la réputation que Paris leur a faite, — car c'est encore la patrie du génie et la souveraine dispensatrice des faveurs et de la renommée, — et de susciter, d'encourager, d'échauffer les jeunes talents qui se révèlent dans nos Écoles municipales, et qui trouvent ainsi un terrain favorable à leur épanouissement : c'est que ce contact flatteur avec ceux dont la renommée a consacré les noms, leur procure un enseignement nouveau qui élargit très heureusement le champ de leurs idées et de leur inspiration. Car, il me plaît à le proclamer hautement, notre École de dessin, et bien d'autres comme elle, ne vise pas seulement à donner à la jeunesse une éducation purement professionnelle, sinon nous serions contraints d'admettre que la diffusion

de l'enseignement du dessin aboutirait fatalement à la déchéance du grand art; mais elle se flatte aussi de contribuer à l'éducation générale par la culture de l'esprit et du cœur. Aux résultats matériels elle ajoute pour les jeunes intelligences que le peuple a confiées à ses soins un profit plus élevé; tandis que son enseignement forme chez nos enfants, selon le mot si juste de Léonard de Vinci, le bon jugement de l'œil, ce qui sera toujours la meilleure et la plus utile de toutes les préparations pour l'exercice de tous les arts mécaniques et de toutes les industries, il fait éclore dans les âmes l'amour du beau, une fleur qui ne se fane jamais, il donne des ailes à l'imagination, il agrandit les cœurs, il les ouvre aux plus généreuses pensées et aux plus nobles sentiments. Et s'il se rencontre parmi vous, jeunes gens, des esprits d'élite, qui aient au front une flamme, nos Écoles de dessin, justement orgueilleuses, rendent au peuple, avec toutes les promesses de la gloire, ces enfants que le peuple leur a prêtés. De ceux-là, notre ville de Mâcon en citerait plus d'un dont nous savons tous ici les noms et les succès.

Est-ce là tout ce qu'on peut dire des bénéfices moraux que nos enfants retirent de l'enseignement du dessin? Non, car si l'étude de l'art leur procure le plus complet développement des facultés de l'esprit, elle les prépare encore au meilleur emploi des heures du loisir; elle leur apprend à orner leur vie, et leur fait goûter des joies d'un ordre supérieur et rare. Les heures de loisir ne seront pas pour ceux qui seront venus chercher l'initiation dans ces temples du beau, les heures dangereuses des distractions faciles et malsaines, des plaisirs grossiers et dissolvants. Ils pratiqueront le repos, non dans l'inertie et la mollesse, mais dans ce loisir actif et fécond, dont les hommes d'État et les philosophes romains nous ont laissé de si beaux exemples, et qu'on définirait assez bien le changement d'air intellectuel, le droit de susciter dans son esprit des facultés et des aptitudes nouvelles, pendant

qu'on laisse se réparer, dans une inaction provisoire, les facultés militantes épuisées par la tâche quotidienne de la vie. — Donc représentez-vous l'homme, qui aura dans sa jeunesse appris à lire dans le beau livre de la nature, allant quelquefois, après le dur labeur de la semaine, se plonger au sein de cette nature qui l'attire et déploie à ses yeux une magnificence magique. Il part, le cœur léger et le front clair ; il a dans la main un album, des pinceaux, une toile, toutes choses qu'il aime tant et que plus d'une fois, aux heures grises de l'hiver, il a caressées du regard, avec des regrets bien doux, avec des envies folles, avec des joies d'enfant ; il part, oubliant les soucis et les hommes qu'il aimera mieux sans doute après s'être reposé de leur vue et de leur commerce ; et la joie de vivre éclate sur son visage comme dans cette nature, frémissante elle aussi de désir et de vie. Bientôt, dans le frais vallon qui s'éveille au soleil du matin, près du ruisseau qui dort sous les pâles iris et les blancs nénuphars, le long des bois profonds, asile de l'ombre et du mystère, dans l'or des genêts et la pourpre des bruyères, il s'arrête muet, étonné et ravi ; comme le poète, il ouvre son oreille et son cœur aux mille voix de la nature, avec cette divine et salutaire ivresse que donnent, par l'ouïe et par la vue, les proportions et les harmonies ; et dans cette sympathie sans bornes pour la nature, dont il jouit par tout son être, il veut, comme pour l'approcher de lui et la tenir dans sa main, il veut s'en faire une image, hélas ! bien imparfaite, qu'il emportera ensuite jalousement comme un trésor, avec toutes les joies et les regrets du souvenir. Dans cette lutte qu'il entreprend avec lui-même pour vaincre son impuissance, dans ces fortes émotions qui participent de tous les sentiments à la fois, dans cette contemplation délicieuse, dans cette mélancolie de l'artiste qui sent toute sa faiblesse, dans la douce ivresse que la nature verse en son âme, les heures rapides s'envolent, — et le temps qui fuit est celui du bonheur. — A l'heure de la retraite, comme Rousseau au retour

d'une promenade solitaire, il s'en va « à petits pas, la tête un peu fatiguée, mais le cœur content », et pensant n'avoir pas encore assez joui de sa journée il se dit : « Je reviendrai ! » Eh bien oui, qu'il revienne souvent au sein de la nature puiser à ces sources de vie et de bonheur : il ne videra jamais cette coupe des plaisirs les plus suaves et les plus purs ; car le domaine du beau est immense comme l'univers exposé à nos regards, et il n'a d'autres bornes que celles de la nature.

Telles sont les nobles joies auxquelles ont droit tous les enfants de notre France démocratique. Écoutez cette dernière parole que j'emprunte au *Dictionnaire de pédagogie* de M. Ferdinand Buisson : elle est de M. Ravaisson-Mollien : « L'homme du peuple, sur lequel pèse d'un poids si lourd la fatalité matérielle, ne trouverait-il pas le meilleur allègement à sa dure condition, si ses yeux étaient ouverts à ce que Léonard de Vinci « appelle « La bellezza del mondo », s'il était appelé ainsi à jouir, lui aussi, du spectacle de ces grâces que l'on voit répandues sur tout ce vaste monde et qui, devenues sensibles au cœur, comme s'exprime Pascal, adoucissent plus que toute autre chose ses tristesses, et plus que toute autre chose lui donnent le pressentiment et l'avant-goût de meilleures destinées. » Voilà pourquoi notre République, qui ne veut plus considérer l'enseignement des Beaux-Arts comme le privilège des élus de la fortune, mais qui veut au contraire faire boire à ces sources vivifiantes tous les enfants nés de son sang et nourris par son amour, les appelle tous indistinctement là où ils apprendront à aimer le beau, aussi bien qu'elle les appelle dans ces écoles qu'elle ouvre chaque jour plus nombreuses à ceux qu'elle regarde comme le premier de ses devoirs d'instruire dans le respect de la justice et dans le culte de la vérité.

GEORGES DUHAIN
Membre titulaire.

LA CULTURE DE LA VIGNE

ET LE

COMMERCE DES VINS A MACON

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE [1]

Rien de nouveau sous le soleil! La vérité de ce dicton éclatera une fois de plus aux yeux des lecteurs du document que nous livrons aujourd'hui à l'impression. Tout s'y trouve visé qui continue à faire à l'heure qu'il est le sujet de nos préoccupations : question de l'improduction (que ce barbarisme nous soit passé!) et de la surproduction, autrement dit du « rien » ou du « trop »; question de la mévente et de l'envaisselage; question des débouchés et du transport; question de la régie et de la douane; question de la consommation et de la santé publique; question même, et très particulièrement actuelle, des bouilleurs de cru... Que sais-je encore?

Il y avait là, sur la fin du XVIIIe siècle, matière à vives doléances. Celui qui résolut de s'en faire le porte-paròle auprès du « plus aimé des Monarques » [2] et de son « Ministre vraiment magistrat » [3], vers 1780, était l'un des hommes alors les plus

1. Présenté à la séance du 6 août 1903.
2. [Louis XVI. — L. L.]
3. [Necker. — L. L.]

en vue dans notre cité, Balthazar-Jean-Pierre Girard-Labrely, secrétaire des États du Mâconnais de 1771 à 1785[1]. Il rédigea à cet effet les pages qu'on va lire et qui étaient destinées au Contrôleur général, chef suprême de l'administration des finances.

La franchise de ses déclarations, la hardiesse de ses remontrances furent-elles goûtées en haut lieu? Ne l'empêchèrent-elles pas plutôt d'envoyer le mémoire à son adresse? On peut le croire, car on en chercherait vainement quelque expédition dans un dépôt d'archives publiques. Tout ce que nous en avons pu retrouver, c'est la minute originale, que l'arrière-petit-fils de l'auteur, notre concitoyen, M. Olivier-Théophile Girard de la Brely, conserve dans ses papiers de famille et qu'il a bien voulu nous donner en communication avec permission de la transcrire.

Mémoire à Mgr le Contrôleur général des finances sur la nécessité de favoriser l'exportation des vins hors du royaume.

Le sol du Mâconnois étant montueux est naturellement stérile. L'on sent que la culture de la vigne est la partie la plus intéressante pour ses habitans. C'est aussi à cette culture qu'ils se sont attachés, et pour augmenter les productions de la vigne, les uns se sont occupés au choix des engrais, les autres à prévenir les gelées du printemps par une nouvelle méthode de la taille en deux saisons différentes; d'autres à perfectionner la qualité des vins par le choix des plants propres aux différens grains de la

1. [Né à Buis-les-Baronnies en Dauphiné, de Jean-Louis Girard-Labrely, notaire royal, et d'Anne Bonfils, en 1732. Il fut successivement clerc de procureur à Grenoble, cavalier dans Aubigné-dragons, surnuméraire au bureau du contrôle des actes de Grenoble, contrôleur à Chagny, contrôleur ambulant à Mâcon (1752), avocat (1766), substitut du syndic des États du Mâconnais (1769), secrétaire desdits États (1771), puis de ceux de la province de Bourgogne (1785). Mort à Fuissé (Saône-et-Loire), en 1815. — L. L.]

terre; et la plupart ont cherché à découvrir une méthode sûre dans la manière de faire les vins pour les empêcher de pousser et de se geler.

Tous ces objets les plus intéressans pour notre province, et qui en devroient faire le bonheur, deviendroient un présent funeste pour les cultivateurs sans une augmentation de consommation déjà absolument nécessaire et qui le deviendroit encore plus en raison de l'augmentation des productions. Pourroit-on croire que ces malheureux esclaves du travail appelés vignerons, frémissent maintenant à l'aspect d'une abondante récolte, et forment de tristes espérances sur des apparences d'une tardive gelée ou d'une sécheresse excessive, qui, devenant générale, diminue les récoltes et procure une augmentation de valeur à la denrée?

Qui ne seroit pas touché des vicissitudes perpétuelles que les cultivateurs éprouvent chaque année aux dépens de leur santé? Si les vignes promettent beaucoup, ils craignent de mourir de faim, n'ayant pas de quoi faire les frais de vendange et acheter les tonneaux pour contenir leurs récoltes. S'ils en trouvent à crédit, ils sont comme assurés que leur valeur absorbera presque celle de leurs vins[1], d'être poursuivis par leurs tonneliers, et de ne pas trouver à vendre leurs denrées. C'est icy que, pour ne pas

1. Les tonneaux dont on se sert le plus communément dans cette province, s'appellent *mâconnoises*, qui tiennent un peu moins que le muid de Paris. Elles tiennent environ deux ânées, coûtent ordinairement 4 livres, et dans les années fertiles elles vont ordinairement jusqu'à 6 livres, tandis que le vin ne vaut ordinairement que 3 ou 4, ou au plus 6 livres l'ânée.

Pour s'en convaincre, l'on peut voir les mercuriales du bailliage du Beaujolois, où l'on verra, en faisant un prix commun, que le vin, année commune, n'a valu que 5 livres 16 sols l'ânée pendant les douze dernières années, quoyque la récolte ayant manqué en 1758, l'ânée de vin valut alors 16 livres 10 sols.

sortir de notre objet, nous garderons un silence forcé sur l'augmentation de l'impôt des tailles sur les vignobles, lorsque le vin valoit 10 francs (double de sa valeur actuelle), et tirerons un rideau sur les inconvéniens et la manière arbitraire de les percevoir.

Si au contraire la récolte a mauvaise apparence, ou qu'elle soit menacée de la grêle, ces malheureux sont plongés dans un abattement qu'on ne peut exprimer et qu'il faut voir pour le sentir. Il en résulte que ces hommes, si utiles à l'État en ce qu'ils ne défrichent et ne cultivent que des fonds stériles pour toutes les productions autres que pour celle de la vigne, forcent la nature à produire, en détruisant les rochers, en portant des terres, les soutenant par des terrasses pour faire des plantations, qui ne sauroient diminuer les récoltes des grains, puisque ces mêmes terres sans vignes resteroient infructueuses pour l'État. Si quelques particuliers, mal instruits de leurs intérêts, ont précédemment fait planter des terres labourables en vignes, outre que le nombre en est petit, ils ont été suffisamment punis par la mauvaise qualité de leurs vins, qui poussent ordinairement à la putridité, et tournent pour eux en pure perte ; d'ailleurs, on en voit tous les jours reconvertir en terre. Les bons cultivateurs sont donc perpétuellement combattus, depuis l'âge viril jusqu'à la caducité, par la crainte du trop ou du rien du tout. Il est donc de l'humanité, avant de penser à augmenter les productions de la vigne, de chercher les moyens d'en procurer le débit et la consommation.

C'est au Ministre qu'un heureux génie a fait distinguer du Monarque, et de qui l'État attend les plus grands soulagemens, qu'il est réservé le doux avantage de procurer ce grand bien, ce qui ne peut s'opérer qu'en facilitant l'exportation des vins hors du royaume, et la circulation dans l'intérieur, comme on vient de le faire en faveur des laboureurs pour la circulation et exportation des grains.

Toute la France et nos alliés applaudissent ce trait d'humanité et de politique. Les vignerons seront-ils les seuls qui ne puissent y applaudir, par la raison que le blé n'étant pas une denrée surabondante, ils ne trouvent pas à troquer leurs vins contre du blé, comme ils le faisoient autrefois, et la valeur de leur récolte n'étant pas augmentée à proportion, le fruit de leurs sueurs ne peut plus leur procurer le blé nécessaire à leur subsistance? Il est donc de la justice de procurer aux vignerons les mêmes avantages qu'aux laboureurs, si on ne veut les réduire au désespoir, voir les côteaux en friche, et être témoin d'une émigration[1] d'autant plus fâcheuse pour l'État que ce sont les pays de vignoble qui fournissent le plus de sujets au Roy par leur grande population qu'on doit attribuer à la salubrité de l'air et en ce qu'il y a beaucoup moins de célibataires dans les vignobles que dans les plaines, par la raison que les vignerons tiennent peu de valets tandis qu'un laboureur est obligé d'en avoir cinq à six; par conséquent il se trouve beaucoup plus de ménages pour cultiver le même nombre d'arpens de vigne que de terre[2].

Outre cette raison d'État, toutes les spéculations de finance sont enfans du commerce dans chacune de leurs opérations.

De grands spéculateurs ont avoué qu'un écu d'exportation vaut plus à l'État que cent mille écus de circulation intérieure; il n'est donc pas possible de dissimuler au ministre qui aime la vérité qu'en facilitant l'exportation des vins hors du royaume on étendroit utilement une des principales parties du commerce de France. Le vil prix de cette denrée prouve assez que la quan-

1. Elle s'est déjà fait sentir dans plusieurs vignobles, et elle seroit totale sans les secours que quelques riches propriétaires fournissent aux dépens de leur fortune pour soutenir leurs vignerons.

2. Une grange du travail de quatre bœufs est desservie par 8 personnes au plus; si l'on mettoit le même terrain en vigne, il faudroit au moins 40 personnes.

tité qu'on en recueille est plus que suffisante pour la consommation qui s'en fait dans l'intérieur; mais elle n'est pas à beaucoup près assez considérable, en proportion de la bonté de notre sol, des avantages de notre climat, et des produits que nous en retirerions par l'exportation. On doit regarder nos vins comme une propriété locale surabondante et une richesse nationale qui, sans être portée à la moitié de sa culture, et par là de sa production, feroit une branche de commerce des plus essentielles du royaume, soit dans sa première nature, soit convertie en eau-de-vie, et qui, en portant notre superflu à l'étranger, nous procureroit un retour d'argent immense, bien plus avantageux que ceux que nous produisent nos manufactures d'étoffes de soyes, puisque de trois millions qui nous entrent, nous en faisons passer deux en Espagne ou en Italie pour les matières premières que nous en tirons, ce qui nous rend tributaires de l'étranger pour des sommes inconcevables. Il est public qu'il entre chaque année dans la seule ville de Lyon neuf mille quintaux de soye étrangère pour y être fabriquée, qui, évaluée à vingt livres la livre[1], fait que le commerce de Lyon paye à l'étranger dix-huit millions chaque année. D'ailleurs ce commerce ne nous est qu'adventif, il peut s'énerver, et il est à craindre que ces états ne se réveillent et ne fabriquent comme on commence à le faire en Allemagne, ce qui vient de faire défendre l'envoy de nos échantillons. Notre richesse nationale ne craindra jamais cette révolution, le tout nous appartenant, et à juger du commerce des vins par l'avantage qu'a déjà procuré celui des grains, on voit qu'outre le bénéfice du propriétaire et du cultivateur, il y en a un très essentiel pour l'industrie marchande. On peut supposer avec vraysemblance que l'achat des blés pour l'étranger en 1764 a été porté

1. L'estimation n'est pas même assez forte à cause des organsins qui viennent tout montés de Piémont.

à douze millions; l'on a même vu par la Gazette du Commerce que l'exportation des grains a été à beaucoup [plus] qu'un million par mois, à quoy l'on doit ajouter au moins trois millions pour le bénéfice de nos marchands et deux pour les frais de voiture jusqu'à la mer, ce qui fait dix-sept millions effectifs qui sont entrés dans le royaume pour douze millions de denrée, ce qui produit cinq millions de bénéfice pour l'industrie, sans compter celui du propriétaire qui auroit souffert en gardant ses greniers. On peut aller plus loin et être fondé à soutenir que les dix-sept millions sont un profit pour l'État, parce que les denrées surabondantes, le blé et encore plus le vin, s'usent et dépérissent en les gardant, que par cette raison les douze millions de blé qui étoient surabondans puisqu'il n'a pas manqué dans nos marchés, se seroient gâtés dans les différentes provinces, et auroient été par là inutiles à l'État.

Ces douze millions sont un bien comme retrouvé pour le royaume : peut-on donc hésiter à se procurer légitimement l'argent de nos voisins avec nos vins, qui, dans nos bons climats comme dans les inférieurs nous sont à charge, périssent en partie dans nos caves, à la ruine des propriétaires, qui croyant avoir un bien réel, n'en possèdent aujourd'hui qu'un fictif? Rien ne prouve mieux que les vins sont la richesse nationale du royaume que la crainte qu'ont eu les Anglois, nos rivaux, de nous enrichir par ce commerce : c'est ce qui a porté leur politique à imposer des droits considérables sur ceux qui viennent de France, et à prohiber par actes passés au parlement en 1763 et 1764 le rhum ou les liqueurs de l'étranger pour leurs colonies, sous peine de confiscation des liqueurs et bâtimens. Pourquoy donc ne pas tirer avantage d'une spéculation si possible, et ne pas présenter à toute l'Europe une liqueur si nécessaire et si agréable ? Est-il douteux que les habitans d'Angleterre, de Hol-

lande, de Suède, de Danemarck, de Russie et de la plus grande partie de l'Allemagne, qui n'ont aucune récolte de vins et qui n'en peuvent recueillir à cause de l'intempérie de leurs climats, ne fussent flattés de verser du vin de France, s'il leur parvenoit à un prix modique, avec d'autant plus de raison que nos vins sont les plus salubres, les plus agréables de l'Europe, et les seuls dont on puisse faire débauche? Procurons-leur donc, pour de l'argent, les moyens d'égarer leur raison, et attirons malgré eux leur immense numéraire en faisant tomber à notre profit le commerce immense qu'ils font de leurs bières et de leurs eaux-de-vie de fruits et de grains; rendons-les tributaires de notre propre sol. Leur préférence, leur goût pour nos vins sont assez connus pour savoir que le prix excessif occasionné par les droits considérables qui sont imposés pour la sortie de nos vins, barrière et autres droits intérieurs[1], sont les seuls obstacles qui les retiennent sur la consommation de nos vins, comme on le démontrera cy-après.

Il paroît que la nature, en nous procurant ce trésor, s'est prêtée à nous en faciliter le transport par la position de nos fleuves et rivières. La Loire, navigable depuis Roanne jusqu'à l'Océan, traversant le royaume sur un cours de deux cents lieues, peut recevoir les vins du Languedoc, du Lyonnois, Beaujolois, Mâconnois, ceux de Renaison, du Bourbonnois, de l'Auxerrois, de l'Anjou, de la Touraine, de l'Orléanois, et ceux de la Champagne, en les faisant passer par le canal de Briare, et peut porter enfin des vins de tout le royaume, en moins de quinze jours, jusqu'à Nantes, où l'étranger les achèteroit, et nos marchands marins les leur conduiroient. La Saône et le Rhône peuvent déboucher par la Méditerranée les vins de

1. Pour sortir les vins du côté de la Flandre il en coûte à la barrière 25 livres par pièce équivalente au muid de Paris.

leur rivage, et ceux des côtes maritimes ont encore plus d'avantages[1].

Après avoir représenté la nécessité d'une consommation plus abondante et avoir rappelé les avantages que nous donne la qualité de nos denrées et la position heureuse de la France, il nous reste à démontrer que les droits d'aides affermés sont les seules chaînes qui forment une barrière insurmontable pour la circulation et exportation de nos vins et nos eaux-de-vie par des entraves et des liens non-seulement coûteux à défaire[2], mais même embarrassans dans la forme pour les marchands les plus intègres, qui, craignant de tomber innocemment dans des contraventions, outre les préjugés qu'ils ont contre celles que le fermier[3] pourroit leur imputer, évitent un commerce trop épié et qui par là leur devient fatigant. Les autres, n'étant pas à même de faire

1. La consommation des vins du Mâconnois se fait pour la plus grande partie dans la ville de Paris. Pour rendre les frais d'exportation moins considérables (et qui seroient immenses par terre), depuis que ce commerce qui fait l'unique ressource du Mâconnois est établi, on a transporté les vins du vignoble à la Loire. Ce fleuve les conduit à Paris par le canal de Briare...

C'est dans cette vue que les États du Mâconnois ont fait ouvrir une route de Mâcon aux limites du Charollois, d'où MM. de Bourgogne l'ont continuée jusqu'au port de Digoin-sur-Loire...

S'il n'y avoit qu'une seule communication du vignoble à la Loire, bientôt les dépôts seroient surchargés et, faute de voituriers, les vins périroient avant d'être arrivés aux ports de ce fleuve. Aussi indépendamment de la route dont on vient de parler, il en existe une, qui a été fort fréquentée de tout temps, tendant de Mâcon à Tramayes, La Clayette et Charlieu, pour aboutir au port de Pouilly-sur-Loire...

[Extrait du *Précis sur la constitution des États du pays et comté du Mâconnois*, autre mémoire manuscrit de B.-J.-P. Girard-Labrely, appartenant aussi à son arrière-petit-fils, M. O.-Th. Girard de la Brely. — L. L.]

2. N'est-il pas étonnant que le vigneron soit obligé de perdre une demi-journée pour aller payer 10 sols pour un billet de congé toutes les fois qu'il veut voiturer une pièce de vin?

3. [Fermier de l'impôt des aides. — L. L.]

l'avance de tous les droits qui quadruplent le prix de l'achat, paroissent mépriser ce négoce, et il en résulte que les vins restent aux cultivateurs qui ne sont point du tout en état de faire ces déboursés, puisqu'il faudroit qu'ils eussent trois années de leurs revenus d'avance; ce qui prouve que le partisan [1] ne doit pas être cru lorsqu'il dit sans cesse que le consommateur paye tout. Et comment oseroit-il essayer de persuader au ministre que le bourgeois donnera autant de vin à ses domestiques lorsqu'il vaudra 10 sols le pot que lorsqu'il n'en vaut que 4; que l'ouvrier ne mettra pas une plus grande quantité d'eau lorsque le vin sera fort cher que lorsqu'il sera bon marché? Il s'en suit donc que cette économie de consommation tourne totalement au désavantage de celui qui recueille le vin et non de celui qui le consomme, puisqu'au moyen d'une économie connue et en usage dans la ville de Lyon, il n'en coûte pas plus pour le vin qu'il consomme dans son ménage, depuis que les entrées ont doublé et sont à 6 livres 19 sols 4 deniers, qu'il n'en coûtoit à ses pères lorsqu'ils ne payoient que 3 livres 8 sols 4 deniers 1/5 avant l'augmentation [2]. Exemple qui doit s'appliquer pour toutes les autres villes du royaume, ainsi que pour les pays étrangers. De là il est facile de voir qu'en Angleterre, où le vin de France vaut 6 livres la pinte [3], il doit s'en boire beaucoup moins que de celui du Portugal qui ne coûte que 6 sols. Il résulte encore un autre abus de l'augmentation que les droits font sur le prix des vins achetés par le consommateur qui, par raison souvent d'im-

1. [Sous-fermier de l'impôt des aides. — L. L.]

2. Cette augmentation d'entrée a fait diminuer tellement le prix de nos vins que les droits d'entrée en surpassent la valeur, ce qui occasionne une contrebande considérable et journalière au préjudice du fermier. Le fraudeur, qui ne risque que la perte de son vin, se trouve bien dédommagé lorsque de deux fois il n'est pris qu'une.

3. [La pinte de Mâcon contenait à peu près 1 litre 1/2. — L. L.]

puissance, ne boit et ne fait boire que la moitié de ce qu'il faut à un homme pour le soutenir : par là il devient lâche et ne fait pas autant de travail qu'il en pourroit faire. Comment les partisans du fermier pourroient-ils démontrer qu'il est avantageux à l'État qu'une pièce de vin partant d'une cave en Beaujolois paye 57 livres 2 sols 7 deniers de droits pour arriver au port Saint-Paul à Paris, ou 20 livres 14 sols de frais de voiture, tandis que cette même pièce de vin se vend à Paris au-dessous de 100 livres, que le cultivateur qui en achète le tonneau n'en retire pas sur les lieux plus de 10 ou 12 livres, et que les vins de Bordeaux et de Graves payent 209 livres par tonneau depuis Bordeaux jusque et compris l'entrée de Paris [1] ?

1. *Droit que paye une pièce mâconnoise contenant un peu moins que le muid, partant du Beaujolois pour aller à Paris :*

	Livres.	Sols.	Deniers.
Courtiers jaugeurs	»	10	»
Péages à Digoin	»	1	3
Octroy de Decize	»	19	6
Nouvel octroy et doublement à Nevers	»	11	»
Ancien octroy de Nevers	»	5	6
Pour plusieurs péages à Nevers	»	2	3
Pour plusieurs à La Charité	»	2	6
Péages de Cosne et autres	»	»	5
Canal de Briare	1	10	»
Canal d'Orléans	1	12	»
Péages de Nemours	»	»	5
Péages de Saint-Mammès	»	»	5
Jauges et courtage à Melun	»	15	6
Péages à Melun	»	4	»
	6	14	9
Droits d'entrées à Paris	23	»	»
4 sols par livre	4	12	»
Autre 4 s. p. l., créés par édit de septembre 1747, prorogés par déclaration du 3 juillet 1766 sur les droits de la ville	1	16	8

Sa Majesté ne seroit-elle pas touchée de nos malheurs, si elle étoit informée que lorsque les vins du Mâconnois passent à l'étranger ils ont à payer des droits de subvention par doublement d'entrée à Digoin, sortie à Ingrande en Anjou hors du

				Livres.	Sols.	Deniers.
Sol par livre de la déclaration de mars 1760 sur les droits d'entrées, et nouveau sol par livre par déclaration d'avril 1763				2	6	»
Inspecteurs aux boissons	»	10	»			
Doublements d'inspecteurs	»	10	»			
2 sols par livre du doublement.	»	1	»			
Courtiers jaugeurs	»	10	»			
2 sols par livre	»	1	»			
Rouleur, chargeur et déchargeur.	1	15	»			
Jurés vendeurs	1	2	»	8	10	8
Courtiers commissaires	»	10	»			
Jaugeurs	»	10	»			
Droit rétabli par édit de décembre 1743, renouvelé en 1756.	1	1	8			
Don gratis exempt de 4 sols 8 deniers et 2 s. p. l.	2	»	»			
Droits de l'hôtel-Dieu et hôpitaux				2	5	»
Petit octroy				»	2	6
Sol par livre				»	»	3
Différence des droits rétablis				1	15	»
Inspecteurs généraux				2	13	»
Metteurs à port				1	2	»
Garde-nuits				»	11	»
4 sols par livre de 1747				1	4	9
Sol par livre de la déclaration de mars 1760 pour les droits de la ville, des pauvres, officiers sur le port, et nouveau sol par livre par déclaration d'avril 1763, droits de l'exemption de 4 et 2 sols par livre.				1	»	»
				57	2	»

[*Nota*]. — La plupart de ces personnages n'existent point, et l'on n'en paye pas moins les droits dont le Roy ne profite point.

royaume, 4 et 2 sols par livre, péage à Decize, jauges et courtages, anciens et nouveaux 5 sols, péages, octrois anciens et nouveaux à Nevers, à La Charité, Cosne, Sully, Gien, Châteauneuf, Orléans, Beaugency, Blois, Saumur, Nantes; que pour les autres routes il en est de même, et que lorsque les vins vont par terre en Hollande il en coûte depuis Mâcon jusqu'à Lille en Flandre, pour les officiers et les nobles 50 livres 3 sols par pièce

	Livres.	Sols.	Deniers.
Frais de voiture	»	10	»
Billet de remuage	»	10	»
Route de terre y compris le barrage	10	»	»
Par eau	5	»	»
Déchet du vin rendu dans les caves à Paris	4	»	»
Rouleur de bateau à terre	»	4	»
Pour conduire les pièces dans les caves de l'acheteur	»	10	»
	77	16	7
État d'une pièce mâconnoise conduite du Mâconnois à Lille en Flandre.			
Billet de congé	»	10	»
Droits de sortie du royaume à Saint-Quentin avec ceux de Câteau-Cambrésis	25	»	»
Droit de l'hôpital de Lille et droits d'entrée, pour les officiers ou gens nobles seulement, et les roturiers presque le double	27	13	»
	53	3	»
A Bordeaux	25	4	»
A Rouen	24	»	»
A Paris	160	»	»
	209	4	»

[Les totaux ne nous paraissent pas tout à fait exacts, mais nous avons hésité à les rectifier, faute d'éléments de contrôle et de peur de commettre nous-mêmes des erreurs. Nous avons tenu d'ailleurs à reproduire, sans y toucher, cette très longue note qui est curieuse et effrayante à la fois par la multiplicité des droits dont elle retrace le détail. — L. L.]

appelée *mâconnoise* d'environ deux ânées, et pour les roturiers 26 livres de plus, ce qui fait que la pièce coûte aux marchands, sans compter la voiture, 79 livres 3 sols ? Sur les fleuves et rivières du Rhône et de la Saône et autres routes il en coûte aussi des prix exorbitans joints aux péages multipliés, aux douanes de Lyon et de Valence, et aux octrois de Vienne[1].

Outre les droits excessifs sur la simple production de la vigne, on s'est attaché à poursuivre les cultivateurs dans leurs récoltes, même lorsqu'ils l'ont convertie en eau-de-vie. On leur a ôté par là la seule ressource qui leur restoit pour conserver quelque valeur à leurs vins dans les années abondantes, et de tirer parti de ceux qui périssent dans leurs caves, ce qu'ils ne peuvent faire qu'en les faisant brûler[2] : les droits sur les eaux-

1. Le transport des vins du Chalonnois, Mâconnois, depuis les vignobles à Digoin, se fait à assez bon compte, avec des voitures à bœufs, qui les conduisent de dépôts en dépôts, placés environ à 3 lieues de distance les uns des autres, ce qui fait la journée ordinaire de ces voitures ; il en coûte environ 40 sols par queue, pour chaque dépôt, ce qui revient à 13 sols par lieue, à quoi ajoutant les frais de dépôt, ceux des commis et les frais des voyages des marchands, on doit porter ce prix moyennement à 15 sols par lieue.

Ce vin reste souvent longtemps dans ces dépôts, et il y arrive beaucoup de déchet, ainsi que par le coulage et l'infidélité des voituriers, et l'on compte au moins 3 pièces de déchet sur 100 pièces, ce qui revient à 3 livres par queue ; on ajoutera encore pour le chargement, reliage, tonneliers, etc., 10 sols par queue.

La voiture par terre, depuis les vignobles au canal, ne sera moyennement que de 2 lieues et 1/6 et coûtera aussi 15 sols par lieue, quoiqu'il n'y ait ni retard, ni dépôt ; on comptera aussi 10 sols par queue pour le déchet et déchargement, reliage, tonneliers.

[Extrait d'un mémoire anonyme et sans date, de 1780 à 1790, sur *le commerce du canal du Charollois*, conservé aux Archives Nationales sous la cote K. 1149, et dont nous devons la connaissance à l'extrême obligeance de M. H. George, administrateur honoraire de l'enregistrement, notre confrère associé-correspondant. — L. L.]

2. Il est reconnu que les vins, quoyque poussés à la putridité, rendent d'aussi bonne eau-de-vie et en plus grande quantité que les vins frais.

de-vie sont devenus si considérables, si multipliés et si gênans, qu'il est commun de voir les riches propriétaires répandre dans leurs cours leurs vins tournés plutôt que de les faire brûler, ce qui cause une perte des plus considérables pour l'État.

Pour être porté à excuser ces propriétaires, il ne faut que connoître les devoirs auxquels sont assujettis ceux qui veulent faire brûler leurs vins. Les seigneurs comme les paysans ne peuvent faire mettre le feu sous la chaudière qu'après en avoir demandé la permission au fermier; ils sont obligés d'attendre qu'il plaise au commis de venir marquer les vins destinés à cette cuite, pour lesquels on commence à leur faire payer un droit d'annuel de 8 livres 3 sols 6 deniers. Pendant cette cuite il faut tenir ses portes ouvertes à toute espèce d'employés, leur déclarer le temps où l'on compte la finir afin qu'ils s'y trouvent pour voir éteindre le feu. Ils prennent une note de la quantité des eaux-de-vie que les particuliers sont obligés de représenter en même quantité et nature toutes et quantes fois que le fermier l'exige, sous peine d'une amende si cette eau-de-vie avoit diminué, même par accident, n'étant point admis à prouver qu'elle s'est répandue. Outre ces droits de fabrication, lorsqu'on la destine à l'étranger, indépendamment de tous les droits dont n'a pas icy les détails, le simple droit de sortie est au moins de 20 livres par ânée, et on ne peut la vendre qu'en déclarant le nom de l'acheteur et le lieu de sa destination.. Il faut payer alors un second droit annuel, si ce n'est pas la même année, être caution pour l'acquéreur que les eaux-de-vie arriveront en nature dans le lieu déclaré, parce que les employés sont dans l'usage de ne pas regarder les marchands acheteurs comme suffisantes cautions, et si elles n'y arrivent pas, subir l'amende de 500 livres, ce qui fait que tout homme qui aime la tranquillité préfère de laisser périr ses vins plutôt que de contracter une obligation dont

l'exécution ne dépend pas de lui. Si le bourgeois, au lieu de vendre en gros ses eaux-de-vie, les destine à être vendues en détail, par exemple à Lyon, outre le droit d'annuel qui est de 10 livres 8 sols, il lui en coûte par chaque ânée 19 livres 12 sols 8 deniers, sans y comprendre les droits de douane qui se prennent au quintal.

Il est donc évident que la multiplicité des droits sur les eaux-de-vie, et encore plus la manière de les percevoir, deviennent un très grand obstacle à leur fabrication, et sont cause de la perte totale d'une très grande quantité de vins dont on tireroit quelque parti, et ces mêmes droits, aussi onéreux que mal imaginés, altèrent, s'ils n'énervent entièrement, un commerce d'autant plus avantageux à l'État qu'il est de la première nécessité pour les hôpitaux et pour nos îles.

Et nous touchons peut-être au moment où l'on conviendra unanimement de l'odieux et ridicule de pareils abus. Il semble qu'anciennement on se soit uniquement attaché à écraser la production du royaume la plus utile, et en même temps la plus commerçable. Ces abus se sont glissés peu à peu sur les sollicitations des fermiers qui ont obtenu en différens temps et sous différens ministres des arrêts sur requête du Conseil et des ordonnances de règlement et interprétation en leur faveur des anciennes déclarations. Chaque objet paroissoit petit par lui-même, et comme un orage qui se forme peu à peu sans effrayer, n'est aperçu que lorsqu'il ravage tout, de même maintenant la folie et la tyrannie de la régie sont parvenues à leur comble.

Pour démontrer l'insigne protection qu'on a malheureusement accordée aux fermiers au préjudice des sujets utiles de Sa Majesté, il ne faut qu'avoir recours au dictionnaire des aides dédié aux fermiers généraux par Pierre Brunet, leur commis, qu'ils ont fait imprimer à Paris en 1730 pour l'instruction de leurs

employés, en forme de code, dont ils sont forcés de faire une étude longue, la multiplicite des droits différens ne le rendant intelligible que pour eux. On y voit que non-seulement la majeure partie des denrées du royaume appartient maintenant plus à la ferme qu'aux cultivateurs, mais encore que les fermiers, pour se faire craindre et respecter, ont séduit l'autorité jusqu'à avoir un droit sur nos vies. Comme les abus introduits dans des siècles moins humains que le nôtre ne sauroient passer pour usage, l'on est fondé à espérer que le meilleur et le plus aimé des Monarques, instruit par un Ministre vraiment magistrat, révoquera tous les abus en détruisant la ferme, et rendra par là la liberté à son peuple, seule source de félicité et d'abondance, dont naîtra un nouveau canal d'industrie, qui en fertilisant les montagnes les plus stériles, conduira les regards de l'Europe jusqu'au pied du trône, avantage que tout bon citoyen par ses réflexions sur les vrais intérêts de l'État autant que sur le propre avantage des propriétaires, sollicite de la bonté du Roy.

B.-J.-P. GIRARD-LABRELY.

On voit que les efforts tentés par le secrétaire de nos anciens États ne furent pas couronnés de succès, — si tant est, comme nous l'avons dit en commençant, que sa requête soit parvenue à qui de droit, — puisque plus d'un siècle s'est écoulé depuis lors, et que nous en sommes toujours à réclamer moins de *licences* et plus de libertés !

L. LEX.

LE FOLK-LORE EN PROVINCE[1]

« Rien ne me charme comme quelque peu de vieux langage. »

BACON.

C'est à l'extrême bienveillance de ses membres plus qu'à mes mérites personnels que je dois l'honneur de faire partie de l'Académie de Mâcon, et ce n'est pas sans émotion ni sans un certain embarras que je vois mon nom figurer dans les contrôles d'une compagnie qui ne compte plus ses Illustrations.

Je ne sais point parler le langage académique qu'il conviendrait d'employer ici, car j'ai fait mes études au pied d'un établi et, à douze ans, j'avais en mains, en guise de plume, la scie et le rabot.

Si j'ai fait une déviation de l'état qui semblait imposé à mon avenir, ce ne fut point du côté littéraire; je me sentis invinciblement entraîné vers les études archéologiques, et c'est bien à cet irrésistible penchant que je dois le grand honneur qui m'est échu.

L'étude de nos origines m'a toujours passionné, et j'ai été captivé par l'archéologie préhistorique et les horizons indéfinis de ce lointain passé. Tout en étudiant la préhistoire en Bourbonnais, j'ai fait plus d'une incursion sur le territoire bourguignon;

1. Lu à la séance du 6 août 1903.

c'est ainsi que j'ai étudié sur place le célèbre atelier et les habitats de Saint-Julien-du-Sault, non loin de Sens, ainsi que les rives de la Loire, depuis Digoin jusqu'à Gannay.

N'est-ce point une témérité que de parler ici d'archéologie préhistorique après les travaux de notre ami regretté Chabas, après les études des Arcelin, des Ferry, de l'abbé Ducrost et de tant d'autres? Qu'il me soit permis de saluer ces maîtres de la première heure que j'ai suivis de loin en respectueux élève.

Et pour ne point entrer les mains vides à l'hôtel Senecé, je demande l'indulgence de l'Académie pour lui exposer brièvement ce que je pense des études du folk-lore en province, de leur passé et de leur avenir.

Le folk-lore est, ce nous semble, la quintessence de l'esprit populaire, il révèle le franc-parler du peuple, et les petits côtés de son existence. Il est l'expression intime du cœur et de l'esprit, l'épanouissement familier de la joie, de la douleur. Il est enfin l'expression des croyances, de la foi, de l'amour, de la crainte et aussi de la crédulité de la nation, du peuple, de la tribu.

L'histoire a été disséquée sous toutes les formes par lesquelles on pouvait la saisir, soit dans ses généralités, soit dans ses particularités. La grande histoire est établie, mais aujourd'hui on lui restitue ce que la critique d'autrefois négligeait; les documents étudiés remplacent les digressions de l'hypothèse, et, grâce aux académies et aux sociétés provinciales, l'histoire ancienne et contemporaine, assise sur des bases solidement établies, deviendra indiscutable dans les siècles futurs.

Mais longtemps encore ces centres intellectuels vivront de leurs travaux particuliers, spéciaux; les monographies des paroisses ou des communes leur fourniront l'occasion de longs travaux dont le but sera de faire connaître plus intimement la vie et l'his-

toire de certaines localités perdues au fond des campagnes, privées de communication avec les centres privilégiés.

Les questions préhistoriques, si passionnantes par leur nouveauté, par leur diversité, par leurs révélations et aussi par les polémiques qu'elles ont provoquées, sont devenues l'une des grandes branches de l'histoire : l'anthropologie qui s'y rattache n'est pas la partie la moins travaillée. La province de Bourgogne est l'une des premières et des plus importantes qui aient été étudiées dans ses multiples et riches stations, ateliers, etc., et les savants de haute valeur qui en ont remué le sol si fructueusement : MM. Arcelin, Chabas, l'abbé Ducrost, Lacroix, Ernest Perrault, ont fait des élèves qui sont devenus maîtres à leur tour.

N'est-ce point à Bourbon-Lancy, que, précurseur de Boucher de Perthes, le docteur Robert découvrait en 1840, bien au-dessous de la couche romaine et gauloise, dans les captages primitifs des eaux thermales, une certaine quantité de hachettes polies, en silex ou en schiste, et qu'il reconnut pour avoir été taillées et façonnées par l'homme. En face de cette révélation inattendue de l'industrie d'une époque qui n'avait même pas laissé de tradition, le Dr Robert comprit qu'une tribu humaine perdue dans la nuit des temps avait séjourné autour de ces sources thermales dont peut-être elle avait connu les vertus curatives[1].

Nous avons reconnu, quant à nous, la présence de silex taillés, dont la plupart appartiennent à l'époque magdaléenne, non-seulement à Bourbon-Lancy, mais encore à Bourbon-l'Archambault, à Néris, à Vichy et à Saint-Honoré-les-Bains, en Morvan. Nous y avons même reconnu, non seulement l'atelier où ont été

1. F. Pérot. Archéologie médicale. De l'usage et de l'emploi des eaux de Vichy, dès la plus haute antiquité. *Le Centre médical de Gannat*, 1er septembre et 1er octobre 1902.

taillés les silex, mais même, sous les dépôts inférieurs, au-dessous des captages antiques de ces sources, le gisement d'où ils ont été retirés.

Au moment de cette intéressante découverte du Dr Robert on ne s'occupait encore ni de folk-lore, ni de préhistoire, et cela est d'autant plus regrettable que nombre de matériaux ont été perdus inconsciemment.

C'est aussi la Bourgogne qui nous a fourni le sujet d'une étude se rapportant au folk-lore des temps préhistoriques. C'est en effet, dans les foyers de Neusy que nous avons recueilli plus de quatre cents pierres idéographiques (rognons de silex et galets de la Loire et de l'Arroux), criblés, sur leurs faces, de signes conventionnels profondément gravés par l'homme et dont nous avons donné une première étude sous le nom de « Pierres entaillées des temps néolithiques »[1]. Ce travail, nous l'avons repris pour une seconde édition qui sera, pensons-nous, publiée dans le *Politicon* de Paray-le-Monial.

Trop longtemps les études des temps historiques et du moyen âge ont fait oublier les études préhistoriques, trop longtemps et bien à tort le folk-lore a été négligé à peu près partout, excepté peut-être dans la vieille Bretagne, pays des traditions celtiques.

Pour nous qui achevons, en ce moment, le folk-lore du Bourbonnais, nous sommes encore étonné de tout ce que nous avons découvert de curiosités et de singularités locales. Il est vrai que nous avions commencé d'en réunir les matériaux depuis 1855 et nous reconnaissons que la volonté seule ne pouvait y suffire, et que de longues années y sont absolument nécessaires. Les documents ne sont classés ni dans les archives, ni dans les bibliothèques, et il faut aller les *arracher* chez ceux qui les possèdent.

1. Chalon-sur-Saône, P. in-fol. 8 pl. 1882. Société Archéologique de Chalon.

Et, si nous disons « arracher », ce mot n'a rien d'exagéré : le rustique habitant des campagnes ne livre pas volontiers ce qu'il sait des usages, des coutumes traditionnelles à ceux qui l'interrogent, et ce n'est point sans parlementer que l'on arrive à lui faire dire ce qu'il sait « *su l'vieu monde* »[1].

Plus de cinq cents sujets sont traités dans le premier volume, classés alphabétiquement. La *Revue des Traditions* en a publié déjà quelques fragments ; mais cet important travail comporte une publication d'ensemble ; son morcellement n'a point sa raison d'être, c'est un groupement de faits, qu'on ne peut séparer sans qu'ils y perdent leur saveur. Nous avons adopté, pour notre travail de folk-lore, l'ordre alphabétique, de façon à y rendre les recherches faciles.

La science positive n'a pas été sans influence sur le développement des études folk-loristes, aujourd'hui que les dates précises, comme les documents, sont exigées. La tradition, ainsi que la légende, ont forcément perdu de leur autorité d'autrefois, au temps où le journal à un sou était ignoré, où l'on parlait à table, autour du foyer. Au lieu de lire, la conversation était active, pleine d'enseignements, elle s'imprimait naturellement dans le cerveau des enfants ; le mémorial des faits locaux, le souvenir des vieux parents, tout ce que l'on savait de la paroisse et des environs était raconté cent fois avec les légendaires traditions que les anciens racontaient aux jeunes ; il y avait alors au foyer paternel, des communications expansives du cœur, de l'esprit et de l'âme, qui donnaient comme une participation à la vie des ancêtres. Aujourd'hui la lecture des journaux ne laisse plus que froideur au foyer familial : on n'y parle plus mais on

1. Ce travail comprendra cinq volumes qui paraîtront successivement. Tome I. *Folk-lore du Bourbonnais*. Tom. II. *Proverbes et dictons*. Tome III. *Noëls*. Tome IV. *Contes*. Tome V. *Légendes*.

y lit; les émotions intimes ont disparu, elles sont remplacées par l'esprit du journal que l'on reçoit. On discute parfois, mais la discussion devient passionnée, irritante, car la politique a tracé son sillon mauvais au sein des familles qu'elle divise souvent. Là, où la causerie des veillées se continue, elle resserre les affections de la famille au milieu de ces rares communautés agricoles comme on en rencontre encore en Bourbonnais, en Morvan, en Limousin, et où l'autorité du chef est toujours respectée, mais ces traditions familiales tendent à disparaître partout devant les aspirations d'individualisme prêchées par les feuilles populaires.

Encore si les populations des villes et des campagnes y trouvaient leur profit, nous applaudirions les premiers à l'influence de la presse, mais si un peu de bien-être relatif a pénétré, à quelques égards, dans certains intérieurs des classes laborieuses, la gêne et la misère n'en subsistent pas moins pour beaucoup.

On ne vit plus du passé, de ses espérances et de ses consolations; son oubli a créé un courant d'idées d'un matérialisme accablant qui rabaisse l'état d'âme de la masse; aussi, les travailleurs semblent dès lors perdre plus facilement leur honnêteté native dont la maxime de Proudhon a faussé la délicatesse et tué le sentiment; l'homme qui l'a perdue ne marche plus, il se traîne, il rampe; quelle opposition à sa noble destinée !

Le folk-lore a droit de vie : il n'est point téméraire d'en provoquer l'étude qui doit en être faite avec cette simplicité qui en est tout le charme, et qui lui laisse cette saveur, le crû du pays. De plus, quand l'histoire aura tout épuisé, elle viendra sûrement demander et chercher dans le folk-lore de la province les légendes oubliées, les traditions, les coutumes, les usages perdus : à son tour, il deviendra l'auxiliaire inséparable de l'histoire, dont il n'aurait jamais dû être séparé.

Il serait vivement à souhaiter que chaque province songeât, pendant qu'il en est encore temps, à établir et constituer son folk-lore particulier, car plus tard, demain peut-être, il ne sera plus possible de l'entreprendre ; chaque tempête emporte les dernières feuilles encore attachées aux arbres ; les routes, les canaux, les chemins de fer, la vapeur, l'électricité et la profusion des journaux, sont autant de dissolvants et d'ennemis inconscients qui en dispersent les derniers éléments. Trop tardivement ont paru les publications spéciales qui pouvaient encore nous conserver les matériaux nécessaires à sa reconstruction. Le positivisme absolu de notre temps s'oppose à son évolution ; quelques années encore de vives préoccupations, de lutte pour la vie, et les dernières épaves que l'on aurait dû sauver auront été englouties dans les flots houleux du monde affairé, ou bien anéanties pour toujours, par l'indifférence que l'on éprouve pour le vieux culte du passé. La tradition disparaîtra pour faire place au renouveau et au positivisme exact, dont la sécheresse affaiblissante sera le dernier coup porté à cette partie intégrante de notre histoire nationale, le folk-lore.

François PÉROT

Membre associé.

LAMARTINE

ET Mme ÉMILE DE GIRARDIN [1]

Parmi toutes les femmes qui ont occupé la pensée et le cœur de Lamartine, il convient de mettre au premier rang, dans un cadre spécial, Mme Émile de Girardin. Lorsque le hasard d'un voyage en Italie le fit se rencontrer avec elle, au printemps de l'année 1825, elle était déjà célèbre sous le nom de Delphine Gay, qui lui appartenait par droit de naissance, encore bien que ses parents en eussent emprunté la moitié à l'héroïne du roman de Mme de Staël. Par l'effet d'une attraction irrésistible, les rayons de la gloire s'étaient plu à former une auréole autour de ce front de vingt ans qui brillait de tout l'éclat de l'inspiration poétique, et que rehaussait encore une de ces beautés parfaites, presque divines, qui conquièrent l'unanimité des admirateurs partout où elles font leur apparition. Loin de se laisser éblouir par ses précoces triomphes, loin de ressentir une émulation jalouse en évoquant la vision de Corinne au cap Misène, qu'elle devait pourtant réaliser et même dépasser le jour, qui était proche, où les ovations romaines l'acclamèrent au Capitole [2], la jeune muse restait simple et sans orgueil, et c'est de cela surtout qu'il importe

1. Présenté à la séance du 6 août 1903.

2. En 1827, à Rome, elle reçut une véritable ovation à l'occasion d'une pièce de vers qu'elle avait composée sur le *Retour de Romains captifs à Alger*, et fut acclamée au Capitole membre de l'Académie du Tibre.

de la louer. Sous le titre modeste d'*Essais poétiques*, elle avait publié, l'année précédente, un recueil de vers où les événements mémorables de l'époque lui avaient inspiré des chants pleins de sensibilité, de naturel et d'harmonie.

Lamartine était son aîné, et de beaucoup[1], mais il y paraissait à peine, parce que la nature, en lui prodiguant ses dons, n'avait eu garde d'oublier de lui laisser le pouvoir de les conserver au delà du terme ordinaire. Il l'était aussi par la renommée, grâce au livre des *Méditations* qui avait paru en 1820 et ouvert à la poésie lyrique de nouveaux horizons, infinis, profonds, et mystérieux comme l'âme humaine. Enfin, pour que le parallèle soit complet, tous les témoignages contemporains s'accordent à reconnaitre que, par la distinction de son attitude, par l'impérieuse régularité de ses traits, par la noblesse souveraine que respirait toute sa personne, Lamartine eût pu servir de modèle dans une académie de beauté plastique.

Aussi quand ce charmeur et cette enchanteresse, quand ces deux superbes exemplaires de l'espèce humaine se trouvèrent en face l'un de l'autre à Terni, dans le décor éclatant et un peu farouche, où les mugissements de la cascade du Velino troublent seuls le silence et la sérénité d'un ciel d'Italie, est-on curieux de savoir ce que furent leurs sentiments réciproques, et quelles impressions ils emportèrent de leur première entrevue.

Lamartine nous a confié les siennes dans une page exquise du *Cours familier de littérature*, écrite au lendemain même de la mort de Mme de Girardin, et dont le retentissement a égalé celui de la plus pathétique oraison funèbre de Bossuet. Je n'en citerai que ces lignes qui se rapportent à la question posée plus haut : « Elle m'avait laissé une gracieuse et sublime impression. C'était

1. Né à Mâcon le 20 octobre 1790, il avait 14 ans environ de plus que Mlle Delphine Gay qui vint au monde à Aix-la-Chapelle le 26 janvier 1804.

de la poésie, mais point d'amour, comme on a voulu plus tard interpréter en passion mon attachement pour elle. Je l'ai aimée jusqu'au tombeau sans jamais songer qu'elle était femme : Je l'avais vue déesse à Terni ! Cette première impression me resta toujours ; elle était pour moi sur un piédestal, isolée dans son génie ; je la regardais d'en bas, il faut regarder d'en haut ce qu'on aime. »

La comparaison en soi n'a rien de désobligeant. Loin de là ! Combien de femmes s'en contenteraient, je ne dis pas au moment de la première floraison du cœur, mais l'âge de l'amour passé ou tardant seulement à venir ! Quant à la belle Delphine, elle avait une antipathie réfléchie, plutôt qu'instinctive, contre les déesses, quelle qu'en fût l'origine. Elle les avait expressément condamnées en disant : « Il n'y a rien de moins séduisant que les déesses : de tout temps on leur a préféré les nymphes, et l'on a eu bien raison[1]. » Et ce n'est pas à l'auteur d'une sentence ainsi motivée que Lamartine aurait pu avouer qu'il la regardait d'en bas comme une statue de marbre, sans provoquer une de ces boutades dont Mme de Girardin était coutumière, et qui donnaient tant d'imprévu et de piquant à sa conversation.

Pour belle, je l'ai déjà dit, elle l'était incontestablement, avec ses grands yeux bleus d'une infinie douceur, sa magnifique chevelure blonde, son front large et pur, sa bouche très petite où brillait un écrin de perles, sa peau d'une blancheur lactée. Béranger ajoutait encore à ses perfections en assurant qu'elle avait les épaules d'une Vénus, et Chateaubriand lui trouvait le sourire d'un ange. D'être parée ainsi de tant d'agréments qui se rencontrent bien rarement chez la même personne, cela lui causait une telle joie qu'un jour, elle ne sut pas résister à la tenta-

1. *Marguerite ou les Deux amours*, Michel Lévy, 1861, p. 43.

tion de l'exprimer dans la langue des Dieux. De là son ode, charmante de naïveté et de fraîcheur virginale, sur « *le bonheur d'être belle*[1] », dédiée à Mme Récamier, à la seule femme qui, quelques années auparavant, aurait pu lui disputer la palme du triomphe.

*
* *

Lorsque Lamartine et MMmes Gay se séparèrent après la rencontre éblouissante de Terni, ils se dirent au revoir et non pas adieu. L'année suivante, en effet, les rapprocha d'une manière plus durable et plus intime, et ce fut la poésie qui opéra ce rapprochement. Voici comment. Chargé d'affaires à Florence où il poursuivait sa carrière diplomatique commencée à Naples, notre poète apprit que Mme Gay et sa fille se trouvaient à Rome et devaient y passer l'hiver de 1826. L'idée lui vint alors de se rappeler à leur souvenir en écrivant à Mme Sophie Gay sous le couvert du duc de Laval, notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, et de joindre à sa lettre le commencement d'une *Harmonie*, intitulée : *la Perte de l'Anio*. Le duc de Laval s'acquitta de sa commission ; mais comme il avait le pressentiment que la lettre contenait des vers, il y mit la condition absolue que lecture lui en serait faite. Mme Sophie Gay promit ce qu'on exigeait d'elle, mais laissons-la raconter elle-même la scène qui suivit : « A peine le cachet a-t-il été rompu que Delphine s'est écriée : il y a des vers; et puis, m'enlevant la lettre, sans aucun respect, elle les a dévorés dans un coin en laissant seulement échapper quelques mots, comme : c'est ravissant, divin! et lui seul a le secret de cette poésie à la fois si brillante et si triste. Une admiration si bien sentie a redoublé l'impatience de connaître ces beaux vers. Delphine les a lus d'une voix très émue...[2] »

1. *Poésies complètes*, Charpentier, 1842, p. 241.
2. *Lettres à Lamartine*, publiées par Mme Valentine de Lamartine, Calmann-Lévy, 1892, p. 50.

Moins d'un mois après, Delphine et sa mère étaient à Florence, auprès de Lamartine, ainsi qu'il nous l'apprend par une lettre au comte Édouard de La Grange du 8 octobre 1826 : « Nous jouissons, dans cet instant, de votre amie Mlle Delphine Gay. Elle paraît une bonne personne, et ses vers sont ce que j'aime le moins d'elle. Cependant c'est un joli talent féminin, mais le féminin est terrible en poésie[1]. »

On se figure aisément la douleur de la bonne Delphine, si elle avait rompu le cachet de cette lettre, comme elle l'avait fait pour l'autre, et si ses beaux yeux étaient tombés sur cette appréciation un peu dédaigneuse et probablement énigmatique, en un certain endroit, du talent que chacun se plaisait à lui reconnaître et à encourager, Lamartine tout le premier, comme nous le verrons bientôt, par l'excès de ses éloges. Pourquoi le féminin est-il terrible en poésie ? C'est sans doute parce qu'il se flatte d'avoir le génie à commandement, et que ce qu'il prend pour une œuvre inspirée n'en a souvent que l'apparence.

Le séjour de MM^mes^ Gay à Florence fut de courte durée. Le 24 octobre 1826, elles repartirent pour Rome, en promettant, il est vrai, de revenir au printemps. De son côté, Lamartine, cédant aux instances réunies de la mère et de la fille, avait promis de leur envoyer la fin de son élégie sur *la Perte de l'Anio*. Il tint parole, ce qui lui valut un triomphe d'admiration dans la société cosmopolite de Rome. « Cette seconde partie, lui écrivait Mme Sophie Gay, le 4 janvier 1827, est encore plus admirable que l'autre. Delphine s'est empressée de la lire aux Français, Italiens, Russes que nous voyons ici. » Suivent des détails sur la vie toute mondaine qu'elles mènent dans la Ville éternelle. « La pauvre muse ne s'est jamais trouvée moins inspirée. Les

1. *Correspondance de Lamartine*, in-12, t. II, p. 350.

journées se passent en visites, en bals; point d'intimité, de conversations; et lorsqu'on veut aller rôder au milieu des ruines, on est étourdi par le babil d'une colonie d'Anglais; ce n'est pas ainsi que nous avions imaginé cette superbe Rome[1]. »

Elles s'en éloignèrent donc sans trop de regrets pour retourner à Florence. Le 1er mai 1827[2], Lamartine annonce au marquis de La Maisonfort, qu'il remplaçait par intérim comme chargé d'affaires en Toscane, leur arrivée pour le lendemain. Il lui confirme cette nouvelle le 20 du même mois : « MMmes Gay sont ici, établies à la campagne pour un temps indéfini. La jeune Muse est très simple et très bonne[3]. » On peut induire de là que des relations suivies s'étaient établies entre le poète diplomate et les voyageuses. Au sein de l'intimité, il apprit à mieux connaître celle qu'il appelait la jeune Muse, et le compliment qu'il lui adresse nous la ferait aimer, si ce n'était déjà fait.



A partir de cette époque jusqu'au 31 décembre 1828, on ne trouve rien, dans la correspondance de Lamartine, qui apporte une contribution quelconque à l'enquête que nous poursuivons. Il demeura à son poste diplomatique, tantôt à Florence, tantôt à Livourne, menant tout ensemble les affaires, les réceptions, les chevauchées matinales aux *Cascines* et sur les collines suspendues aux flancs boisés des Apennins, et les rêveries poétiques, ayant bien gagné le congé qui le ramena en France à l'approche des vendanges de 1828.

Il est vraisemblable que MMmes Gay l'y avaient précédé. Retirée avec sa mère dans une sorte d'ermitage rustique, situé à Villiers-

1. *Lettres à Lamartine*, p. 52.
2. *Correspondance*, t. III, p. 22.
3. *Ibid.*, p. 27.

sur-Orge, aux environs de Paris, dans un site merveilleux de silence et de fraîcheur, la jeune Muse reprit sa lyre d'or, mais, hélas ! elle ne put en tirer que des accents mélancoliques. Sa gaieté était contrainte, le rire que ses lèvres de corail égrenaient naguère, comme les notes perlées d'un chant de rossignol, la fuyait à présent. Elle n'avait plus, pour l'emporter sur les plus hauts sommets, l'enthousiasme des inspirations ailées. Sa beauté lui était devenue presque indifférente et, quand elle consultait le miroir qui lui renvoyait son image, plus parfaite qu'elle n'avait jamais été, elle avait peine à refouler les soupirs qui montaient de son cœur, et à contenir les larmes qui formaient un nuage dans l'azur de ses beaux yeux. Eh quoi ! l'âge des angoisses secrètes et inexprimables, des chimères décevantes, des félicités trop lointaines; cet âge de tristesse si profonde et si précieuse à la fois, qui fait souhaiter la mort à chaque heure du jour, et sans laquelle pourtant on ne pourrait vivre, était-il venu pour elle ? Songeait-elle au grand ami pour le regretter éternellement ? Rêvait-elle du poète qui, par les envolées sublimes de son génie créateur et réparateur, l'élevait au-dessus d'elle-même, et qui l'avait bercée toute une saison dans la cadence harmonieuse de ses strophes idéales ?

Par une belle matinée d'octobre, Lamartine suivait à l'aventure les allées ombreuses de son parc de Saint-Point, foulant comme à regret les feuilles mortes que la première morsure de la bise avait détachées des chênes aux grimpantes ramures, et qui formaient sous ses pieds un tapis plus riche en couleurs que toutes les étoffes de l'Orient, accompagné de ses lévriers fidèles qui bondissaient autour de lui pour quêter un sourire ou une caresse, lorsqu'il fut interrompu, dans sa promenade solitaire, par l'arrivée du facteur du village apportant un paquet dans lequel il y avait une lettre et un volume.

La lettre, dont il se rappelait confusément l'écriture pour l'avoir déjà vue ailleurs, était signée : Delphine Gay. Le volume était un recueil de vers imprimés qui portaient le même nom. C'était la première fois que Delphine lui écrivait ainsi directement et sans l'intermédiaire de sa mère. Il en fut surpris, mais, dans sa surprise, il n'entra pas l'ombre d'une arrière-pensée désobligeante. C'était une jeune fille de 23 ans, majeure par conséquent, d'après la loi civile, et maîtresse de ses actions; c'était une petite amie qu'il avait rencontrée sous le ciel d'Italie, où les amitiés croissent plus vite et mieux que dans nos climats brumeux, et qu'il avait admise dans l'intimité de son foyer; c'était, de plus, une petite sœur en communes aspirations vers le beau suprême qui venait à lui, quel mal faisait-elle? Aucun. Quelle règle de bienséance ou de pudeur violait-elle? Aucune. Il aurait pu se dire encore qu'il touchait à la quarantaine et qu'il avait presque le double de son âge, qu'il était marié et père de famille. Mais cela eût été trop prosaïque et trop bourgeois, et en vérité il n'y songea pas.

La lettre de Delphine n'a point trouvé place dans la correspondance publiée par les soins de sa nièce de prédilection.

Mais, comme compensation, nous avons la réponse de Lamartine. A en juger par le ton de cette réponse, par la tranquillité voulue qui en est la note dominante, quoique mêlée d'une préoccupation de tendre intérêt pour l'aimable épistolière, cette lettre devait être plutôt le complément de la dédicace manuscrite placée en tête du volume de vers, qu'une indication voilée et néanmoins transparente, des sentiments qui animaient son auteur, et de l'état particulier de son âme à cette époque.

« Mademoiselle, écrit Lamartine, de Saint-Point, le 31 décembre 1828 [1], j'ai reçu la lettre et le volume. J'ai lu les

1. *Correspondance*, t. III, p. 129.

vers avec le sentiment que j'avais eu en les entendant. C'est tout dire. Quand l'impression n'enlève rien du charme que l'auteur lui-même (et quel auteur!) peut donner à ses vers, on ne doit rien désirer. Ils ajouteront, s'il est possible, à votre renommée, et vous feront des amis de plus. Cependant il y règne un ton de mélancolie qui était moins senti dans les premiers volumes. Est-ce que vous seriez moins heureuse? Quand on vous a connue, c'est-à-dire aimée, on a le droit de s'intéresser non seulement à l'ouvrage, mais plus encore à l'écrivain. Pardonnez donc cet intérêt, fût-il indiscret.

« J'ai bien regretté de ne pas vous trouver à Paris. Je ne sais plus quand j'y retournerai. Mais ne passeriez-vous point au printemps par le voisinage de Saint-Point? Alors accordez-moi une halte d'un mois ou deux. Que fait Madame votre Mère ? 1829 ne verra-t-il rien paraître d'elle? Pour moi, je suis heureux et occupé. Mais je n'écris et surtout je n'imprime rien. Je n'ose plus : j'ai passé la veine du bonheur poétique. J'en suis à la *quiètude réelle*. Cela vaut mieux. Je crains de la compromettre, et je ne fais quelquefois des vers que pour me parler à moi-même.

« Adieu, Mademoiselle, recevez encore ma vive reconnaissance pour un si aimable souvenir inscrit sur une page immortelle. Puisse celle où je vous offrirai le mien partager le même destin! Mais, immortel ou non, il est tendre et sincère, et durera autant que moi. »

Ce qui frappe d'abord, c'est le procédé d'omission ou de prétérition employé au sujet de la lettre. Lamartine se borne à en accuser réception, sans un mot de plus. Deux suppositions s'offrent à l'esprit. Ou bien la lettre n'était qu'une messagère annonçant l'envoi et le don du volume, et la prétérition se justifie d'elle-même. Ou bien il y avait un texte, et on se demande

si c'est par crainte de déplaire ou par une délicatesse de bon goût qu'il s'abstient d'y faire allusion dans sa réponse. Mais à propos des vers il sort de sa réserve, il interroge : Est-ce que vous seriez moins heureuse? Ce qui a pu lui en suggérer l'idée, c'est la pièce du *Découragement,* et l'élégie intitulée : *Je n'aime plus.*

Dans la première [1], on trouve des vers comme ceux-ci :

Image sans modèle ! Idéal de ma vie !
De loin je t'appelais, et je volais vers toi !
Dès mes plus jeunes ans en vain je t'ai suivie !...
Tu fuyais toujours devant moi.

Les grâces de l'enfance animaient mon visage,
Mais ses jeux ne savaient déjà plus me charmer;
Et, triste, devinant le bonheur d'un autre âge,
Je voulais vieillir pour aimer.

Et je n'ai point connu cette joie enivrante
Qu'à mes vœux innocents promettait l'avenir ;
Dans le passé désert, en vain mon âme errante
N'a qu'un rêve... pour souvenir !

Est-il dans nos forêts d'assez sombres demeures,
Pour voiler à mes yeux la clarté d'un long jour ?
Quel assez lourd beffroi peut mesurer les heures
D'une jeunesse... sans amour ?

Comme tout a changé depuis l'ode *Sur le bonheur d'être belle,* où la jeune Muse, fraîchement éclose à la vie comme la fleur qui entr'ouvre sa corolle sous les caresses du soleil matinal, ne songeait qu'à faire aimer sa beauté ! Comme nous sommes loin de ces impressions naïves, de ces vœux timides qui ne troublaient pas même d'une ride légère la surface de son cœur !

1. *Poésies complètes*, p. 343.

Rapide et fulgurant comme l'éclair, l'amour a paru; mais ne trouvant pas le partenaire attendu, il est retombé dans le vide, dévoré de regrets et désespéré de sa stérilité. *Cette image sans modèle*, quel est le visage qui la reflétait? *Cet idéal de sa vie*, quelle est la nature privilégiée qui en avait fait luire la splendeur à ses yeux éblouis? C'est lui ou un autre. Pour moi, c'est lui, c'est l'auteur incomparable des *Méditations* qui firent leur apparition en 1820, alors que Delphine était déjà une adolescente pleine de sensibilité, inclinant son front brillant d'un éclat d'aurore sur les pages immortelles du livre de poésie, de rêve et d'amour.

L'élégie: *Je n'aime plus*[1], est plus sobre d'indications et, partant, elle offre une moindre prise à l'adaptation, mais un chercheur averti peut encore y découvrir des transparences et des lueurs propres à éclairer la route ténébreuse où nous marchons:

O vanité du cœur! Faiblesse misérable!
N'est-il donc ici-bas nul sentiment durable!
Ne pouvant s'honorer par un constant malheur,
L'homme voit tout finir, tout, jusqu'à sa douleur!

. . . .

Eh quoi? tant de tourments, tant de vœux superflus!
Moi qui l'ai tant pleuré!... moi!... je ne l'aime plus!
Le cruel pouvait seul détruire son ouvrage;
Faut-il que le mépris ait lassé mon courage!...
Un mot a dissipé le charme de mes jours;
Pour lui je ne vis plus... et j'avais dit: « toujours!... »

Est-ce bien le mépris au sens ordinaire du mot qui a lassé son courage? On ne méprise pas une femme comme elle, on l'aime ou on ne l'aime pas; mais on ne peut la voir avec indifférence.

1. *Poésies complètes*, p. 348.

Non, ce qu'elle lui reproche, c'est de goûter le bonheur auprès d'une autre; et de ce bonheur calme, sans agitation, sans orage et sans remords qu'elle considérait comme un désaveu de son rêve, de cette *quiétude réelle* qui était l'anéantissement de ses espoirs, elle avait été le témoin là-bas, sur les bords enchantés de l'Arno, dans la cité des Médicis et des chefs-d'œuvre de la Renaissance. C'est cela qu'elle n'a pas le courage de lui pardonner, et qui lui a arraché ce cri de désolation, où se résument toutes les révoltes de son âme saignante d'une incurable blessure : *Je ne l'aime plus!*

Au surplus l'élégie porte sa date et son lieu d'origine : *Villiers-sur-Orge, 29 septembre 1826*. État civil significatif ! Elle a été composée au retour de ce voyage d'Italie où Mlle Delphine Gay, accueillie et choyée par le grand poète, avait connu les délices de son amitié exquise, qu'elle prenait pour un sentiment à la fois plus vif et plus tendre, où elle s'était appuyée à son bras, tout près de son cœur, à l'ombre des figuiers, dans ce paradis de Florence dont elle se voyait déjà l'Ève triomphante et sans rivale. *Je ne l'aime plus*, non parce qu'il a cessé d'être mon idéal suprême, mais parce qu'en refusant de communier avec moi dans le mystère ineffable de l'amour sacré, il m'a chassée de l'Éden et rejetée parmi la foule sans nom des amantes inconsolées. Voilà, selon moi, le sens et l'explication de l'énigme.

Je sais bien l'objection qui peut m'être faite, et je n'ai pas la pensée de m'y dérober. La vie parisienne telle que Delphine la pratiquait, sous l'aile complaisante de sa mère, l'atmosphère d'adorations et de flatteries qu'elle respirait sans cesse, l'espèce de culte dont elle était l'objet, le monde qui, à son approche, se transformait en un temple dont elle était l'idole, les rencontres aux théâtres et dans les salons qui la mettaient en contact avec tout ce que la grande ville renfermait d'hommes éminents dans

les lettres et dans les arts, toutes ces circonstances de temps, de milieu, d'influence, d'entraînement, étaient bien propres à développer en elle le sens et la divination de l'amour. Il n'est donc pas téméraire d'admettre que, séduisante comme elle l'était, elle se soit laissée prendre plus d'une fois au trouble qu'elle ressentait au fond de son cœur, émue par les hommages de ses nombreux soupirants; il n'est pas téméraire d'admettre qu'elle a dû commencer plus d'un roman intime et ébaucher plus d'une idylle. Puis, au delà des hommages adressés à sa fille qui était, comme on l'a dit, son plus bel ouvrage, Mme Sophie Gay entrevoyait la conclusion d'un mariage avantageux, et d'autant plus désirable que, de la fortune considérable amassée jadis par M. Gay, lorsqu'il était intendant général des armées impériales, à Aix-la-Chapelle, il ne restait que des épaves. Mais, à ce mot de mariage, qui faisait fuir à tire d'ailes tous ses rêves de jeune fille, et qui marquait pour elle la limite du monde idéal, Delphine prenait un air boudeur et mécontent, et elle disait de sa voix au timbre harmonieux : Oh! rien ne presse, ce qui signifiait, en d'autres termes, que le Prince Charmant n'était pas encore venu.

Dans son ignorance des choses, elle ne concevait pas le mariage en dehors de l'amour, et que l'on pût faire le don de sa personne sans y joindre celui de son cœur. En attendant l'incarnation vivante de ses illusions, elle se nourrissait de céleste ambroisie, et tout ce qu'elle pouvait donner sans être parjure, son âme immatérielle, la religion de ses pensées, son enthousiasme superbe, sa confiance absolue, sa foi aveugle, elle l'avait donné pleinement, dès qu'elle avait eu la faculté de comprendre, de juger, de sentir, à celui qui lui était apparu comme le premier parmi les poètes de son siècle et de tous les siècles, à celui qui lui avait dévoilé les mystères de l'infini, et qui, à chaque

création nouvelle de son génie, en reculait toujours, toujours plus loin les bornes incalculables.

*
* *

Il paraît cependant que, parmi les adorations toujours pareilles dont elle était entourée, il s'éleva une adoration à laquelle elle se montra plus sensible qu'aux autres, et qui méritait bien, en effet, de fixer son cœur. C'était en 1822, Alfred de Vigny, le soldat-poète, qui devait enrichir la littérature française de si purs chefs-d'œuvre, fut introduit par un ami commun dans le salon de Mme Sophie Gay. Il avait tout ce qu'il fallait pour faire impression sur la belle Delphine et pour influencer favorablement sa mère : jeunesse, extérieur agréable et distingué, et, ce qui ne gâtait rien, une fortune liquide et indépendante. Il ne put voir la jeune Muse sans la désirer et sans l'aimer. Alors l'idylle commença, une idylle charmante, malgré les empêchements de la vie parisienne, qui ne se prête guère aux préludes de l'amour. Ils y prenaient tous deux un vif plaisir; mais lorsque le capitaine Alfred de Vigny, de plus en plus enflammé, demanda la main de Delphine, cette main douce et potelée lui fut refusée pour des raisons de famille que le biographe [1], auquel nous empruntons ces détails, ne nous fait pas connaître. J'imagine que l'ode *Sur le bonheur d'être belle* est une réminiscence de cette idylle si tristement fauchée dans sa fleur printanière.

Un autre projet de mariage avec le comte Édouard de La Grange avorta également, non pour des raisons de famille, mais par la faute de Mme Sophie Gay, la belle-mère en expectative, qui avait conservé, sous la Restauration, le langage sans façon et les allures délurées du Directoire, et qui inspira une telle épouvante

1. Paul Lafond, Communication faite à la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1896.

au prétendant, élevé dans le rigorisme et la dignité des cercles légitimistes, que l'anneau des fiançailles fut restitué de part et d'autre.

Avant de fermer le livre des adorations, mentionnons encore deux aventures dont la première fait le plus grand honneur au loyalisme de Delphine Gay. En 1827, pendant son voyage en Italie, elle rencontra sur sa route un opulent hyménée; mais elle n'hésita point à le repousser, parce qu'il l'eût obligée à perdre sa qualité de Française en épousant un étranger. C'est elle-même qui nous a révélé cet événement de sa vie, dans une pièce de vers intitulée : *le Retour*, et dédiée à sa sœur, la comtesse O'Donnel [1].

Lamartine paraît avoir ignoré l'incident dont il est ici question ; ou bien, s'il l'a connu, il a omis d'en parler. Par contre, il s'est complu à nous présenter le récit circonstancié d'un projet d'union bien autrement suggestif, qui ne tendait à rien moins qu'à faire monter la jeune Muse sur le trône de Charles X, au titre de favorite, tout au moins. Mais ce projet, éclos dans la cervelle d'un Mercure des Tuileries, aidé de quelques femmes de Cour jalouses de l'ascendant d'une rivale préférée, tourna à la confusion de ses auteurs, bien qu'il eût été préparé avec une habileté consommée. On avait suggéré à Delphine l'idée de rimer sur Mlle de La Vallière une élégie [2] où l'on remarque ce passage :

Mais un espoir me reste en ma misère extrême :
Non, la postérité ne me confondra pas
Avec ces cœurs impurs qui, cédant sans combats,
N'adoraient dans Louis que son pouvoir suprême,
Puisque à force d'amour j'ai retrouvé l'honneur,
    Et que son épouse elle-même
    M'avait pardonné mon bonheur.

1. *Poésies complètes*, p. 292.
2. *Poésies complètes*, p. 272.

La pièce fut apportée au monarque qui, feignant d'entrer dans le plan des conjurés, se laissa présenter la jeune Muse. Il la loua beaucoup sur son talent poétique, et lui annonça que, pour l'encourager, il lui faisait une pension de 500 écus sur sa cassette. Ainsi fut déjouée, par l'honnêteté chevaleresque de Charles X, cette intrigue fondée sur les charmes de Delphine. Lamartine assure, et nous n'avons pas de peine à le croire, qu'elle n'en connut jamais les dessous ténébreux, et que, d'ailleurs, elle était trop fière pour consentir à servir d'amorce, même au cœur d'un roi [1].



Revenons à la correspondance, elle va se continuer sans régularité, à des intervalles plus ou moins éloignés; mais les vides sont remplis pendant les voyages que le poète fait à Paris. Au printemps de 1829, il vient y passer un mois. MM^mes Gay reçoivent le jeudi, dans leur entresol de la rue de Choiseul; il est un des fidèles de ces réunions où la belle Delphine, suspendue à ses lèvres, ne se lasse pas de l'admirer, de le faire parler, et de lui demander des vers et des chiens. Car il était un grand fournisseur de ces animaux pour lesquels il avait une tendresse particulière, et l'on était toujours sûr de lui faire plaisir quand on lui en demandait. Mais son plaisir n'était pas moins vif quand on usait de réciprocité. Or, Delphine avait eu l'attention de lui faire présent d'une levrette qu'elle avait baptisée du nom de *Nisida*. De son côté, ne voulant pas demeurer en reste, il avait promis à Mme Sophie Gay de lui envoyer un petit chien qui était en nourrice à Saint-Point.

De retour à Mâcon, le 2 juillet 1829, il trouve un paquet

1. *Souvenirs et portraits*, t. I, p. 390.

venant de la rue de Choiseul, il l'ouvre : c'étaient des vers de Delphine et le portrait de *Nisida* qu'elle avait peint de mémoire. Il prend aussitôt la plume pour la remercier des vers qu'il trouve divins, et du portrait de *Nisida* qui lui semble très joli. Il ajoute qu'elle est parfaite, et que le nom de sa maîtresse l'empêchera de l'égarer.

Mais laissons la levrette, et occupons-nous des vers. Il s'agit d'une pièce intitulée, *le Départ*, dédiée à M. A. de L., c'est-à-dire Alphonse de Lamartine. Pour la juger, il faut la transcrire tout entière.

Quel est donc le secret de mes vagues alarmes ?
Est-ce un nouveau malheur qu'il me faut pressentir ?
D'où vient qu'hier mes yeux ont versé tant de larmes,
En le voyant partir ?

La nuit vint... et j'errais encor sur son passage,
Regardant l'horizon où l'éclair avait lui ;
Sur la route, de loin, je vis tomber l'orage,
Et je tremblai pour lui.

J'aimais à contempler cette lueur ardente
Qu'il voyait comme moi dans le ciel obscurci,
A sentir sur mon front cette pluie abondante
Qui l'inondait aussi.

J'allai, cherchant un être ému de ma souffrance,
Interroger les yeux de son départ témoins.
Mais lui !... n'était pour eux, dans leur indifférence,
Qu'un voyageur de moins.

Mes amis m'attendaient au seuil de ma demeure ;
Je lus dans leurs regards un reproche jaloux.
« L'ingrate, disaient-ils, elle souffre, elle pleure,
« Et ce n'est pas pour nous ! »

Cependant, pour tromper son âme généreuse,
J'ai caché ma douleur sous l'adieu le plus froid.
Pourquoi de son départ être si malheureuse ?
Je n'en ai pas le droit.

Quel est ce sentiment, ce charme de s'entendre,
Qui, montrant le bonheur, le détruit sans retour,
Qui dépasse en ardeur l'amitié la plus tendre,
Et qui n'est pas l'amour ?

C'est l'attrait de deux cœurs, exilés de leur sphère,
Qui se sont d'un regard reconnus en passant,
Et que, dans les discours d'une langue étrangère,
Trahit le même accent.

Tels, voguant loin des bords d'une terre chérie,
Deux navires perdus entre le ciel et l'eau,
Reconnaissent leurs vœux, leurs destins, leur patrie,
Aux couleurs d'un drapeau.

Noble et sainte union, en délices fertile !
Pour nos cœurs fraternels rêvant le même bien,
Le champ de la pensée est un commun asile,
Et la gloire, un lien.

On parle à son ami des chagrins de la terre ;
On confie à l'amour le secret d'un instant ;
Mais au poète aimé, l'on redit sans mystère
Ce que Dieu seul entend !

Cette poésie est remarquable par ses qualités esthétiques, par sa facture impeccable, où la justesse et la propriété de l'expression réalisent la perfection ; mais elle est plus remarquable encore par le sentiment qui l'a inspirée, et d'où elle a jailli avec un élan irrésistible, comme d'une source débordante et trop pleine pour la contenir. Les poètes, surtout quand ils sont femmes, pleurent volontiers, d'autant plus que *larmes* rime parfaitement avec *alarmes*, et l'on n'y prend pas garde, parce qu'on se rend bien compte en général de ce qu'il y a de factice et d'artificiel dans ces effusions larmoyantes. Mais ici, la nature est d'accord avec l'art, le langage est à l'unisson de la sensibilité, on voit les pleurs couler réellement et tomber goutte à goutte sur la page humide, on entend le bruit des sanglots entrecoupés

de gémissements plaintifs, et à moins d'avoir le cœur cuirassé d'un triple airain, on ne peut s'empêcher d'être ému jusqu'aux entrailles. Elle le préfère à tous, elle n'a pas le courage de vivre loin de lui, et il est parti, la laissant seule dans le désert, avec son rêve irréalisé; elle éprouve pour lui un sentiment plus tendre que l'amitié, et mille fois plus absorbant que l'amour d'ici-bas, et il est parti. Voilà pourquoi elle exhale sa plainte désespérée, voilà pourquoi elle répand toutes les larmes de ses beaux yeux.

Mais, la crise passée, elle relève la tête, elle sèche la source de sa douleur, et la voici qui reprend confiance dans une destinée meilleure. N'est-elle pas sa sœur en poésie ? Eh bien! la poésie les rapprochera à travers les distances, et malgré les vicissitudes de la vie terrestre, la poésie supprimera les tourments de l'odieuse séparation. Sur les ailes du verbe sacré qu'elle sait parler et comprendre, et qu'il lui enseignera dans les parties qu'elle ignore encore, ils monteront ensemble au plus haut des cieux inaccessibles au reste des hommes; elle se plongera avec lui dans les plus pures délices de la pensée, elle respirera avec lui les parfums enivrants de la gloire. N'est-elle pas sa sœur en poésie ? Et subitement rassérénée par cet aveudans lequel elle a découvert les plus intimes secrets de son âme, consolée par cette idée qu'elle a eue de lui offrir ce pacte de fraternité idéale et d'union indissoluble qui la hantait depuis longtemps, persuadée qu'il ne saurait refuser d'y mettre son sceau, elle attend, radieuse et tranquille, ce qu'il va dire.

Il ne dit pas ce qu'elle attendait. « Je trouve les vers divins. » Sincère on non, l'appréciation n'était pas exagérée. Mais cela n'engage à rien. Puis, faisant allusion aux soirées de la rue de Choiseul, qui avaient lieu le jeudi de chaque semaine, il ajoute : « C'est le jeudi qui m'arrive huit jours trop tard! C'est peut-

être mieux ainsi. J'aurais quitté Paris avec trop de regrets avec une preuve d'amitié de plus. Vous m'en avez comblé, et j'y ai été assez sensible, *sans qu'il fût nécessaire d'y rien ajouter de part et d'autre*. Je n'oublierai jamais ce bon mois passé à vous voir si souvent, si à l'aise, si intimement, et toujours avec une admiration et une sympathie croissantes, non pas seulement pour votre beau génie poétique, mais pour vos mille qualités d'esprit et d'âme qui vous feraient aimer, même par ceux qui ne sauraient ni lire ni entendre »[1].

Comme elle est froide, cette lettre, et pleine de réticences, et diplomatique! Quel saisissant contraste elle forme avec le langage tout passionné de la jeune fille! Voyant qu'il est trop aimé, et ne voulant pas attiser la flamme qu'il a imprudemment allumée en témoignant une admiration excessive à cette enfant de la Muse, en encourageant ses essais, en vantant ce qu'il appelle son génie poétique, en lui laissant croire, involontairement sans doute, qu'il lui serait permis un jour de le suivre dans son vol d'aigle planant au sommet des airs, le poète, devenu circonspect, se tient désormais sur ses gardes; il pèse minutieusement sa pensée, il mesure la portée de ses expressions, il s'étudie à ne pas tracer un mot qui pourrait être interprété comme un consentement, comme une acceptation de ce pacte d'association fraternelle auquel il ne lui convient pas de souscrire. Il est trop gentilhomme, il a trop de délicatesse dans l'esprit et de bonté dans l'âme pour exprimer son refus d'une manière formelle et irrévocable. Mais il l'indique clairement lorsqu'il dit : « Vous m'avez assez comblé d'amitié, et j'y ai été assez sensible, sans qu'il fût nécessaire d'y rien ajouter de part et d'autre. » N'est-ce pas, sous une forme à peine déguisée, le désaveu de la pièce

1. *Correspondance*, t. III, p. 149.

du *Départ*? La réflexion qu'il faisait deux années auparavant, à propos de la jeune Muse, me revient en mémoire. « Le féminin est terrible en poésie. » Ce qu'il prévoyait et redoutait alors s'est réalisé ! La femme est terrible en poésie, parce qu'elle croit avoir des ailes avec lesquelles elle aspire sans cesse à monter, au risque de se noyer comme Icare dans les flots de la mer Tyrrhénienne.

L'accueil plutôt réservé qu'encourageant fait par Lamartine au chant du *Départ*, ne produisit pas sur Delphine Gay l'effet de désenchantement qu'une personne susceptible, exigeante et moins sûre de la fidélité de son grand ami, eût ressenti à sa place. D'ailleurs, le papier qui souffre tout, quand on lui confie des pensées en prose, souffre bien plus encore, quand ce sont des vers qui y sont alignés dans un ordre symétrique, et avec la ponctuation spéciale à ce genre de composition. Il faut faire la part de l'exagération, qui est le péché capital des poètes, et se dire qu'après tout, s'il n'y a qu'une manière de sentir, il y en a plusieurs d'exprimer ce que l'on sent. Delphine n'éprouva donc aucune impression désagréable en lisant la réponse de Lamartine, ou bien, si elle en éprouva une, elle eut assez d'empire sur elle-même pour demeurer impénétrable et en garder rigoureusement le secret.

Le 26 août 1829, elle reprend la plume, comme s'il ne s'était rien passé d'extraordinaire entre eux et, avec le ton le plus naturel du monde, avec cette gentillesse familière dont elle ne se départit jamais, lorsqu'elle écrit en prose à ses amis, elle lui demande s'il ne doit pas bientôt revenir à Paris, et regrette de n'avoir pas à lire, à répéter les vers qu'il lui avait promis. Elle les attend avec impatience pour se consoler et s'encourager, car elle n'a jamais été moins inspirée qu'en ce moment... Il lui tarde bien de le revoir, et de s'entendre annoncer *le Monsieur*

qui a un chien. Elle termine sur ces mots : « Je demande des vers, toujours des vers, et un souvenir [1] ».

Dans sa réponse [2] datée du château de Montculot, près Dijon, Lamartine lui assure que les vers promis et dus à tant de titres sont faits depuis six semaines. Il les avait même copiés sur papier anglais à grande marge, pour les lui adresser officiellement. « Mais le malheur a voulu, dit-il, que je les aie lus à quelques amis qui étaient venus me voir à Paris. Ils m'ont ordonné de les garder *in petto*. Ils ont prétendu qu'ils n'étaient pas assez compassés, mesurés, rognés, limés, pour être adressés à une jeune et belle personne comme vous ; qu'on mettrait sur le compte de sentiments personnels ce qui n'était que de l'admiration poétique ; que cela ferait un mauvais effet pour vous, un pire pour moi. Bref, ils m'ont convaincu, et j'ai renfermé dans l'ombre d'un secrétaire des stances qui étaient cependant bien pures de toute méchante interprétation. Je vous en ferai juge, quand nous nous verrons. Mais quand nous reverrons-nous ? »

On pense bien que cette réponse, ces précautions, ces protestations, tout ce mystère enfin n'eurent d'autre résultat que d'augmenter l'impatience de Mlle Delphine. Lamartine fit un voyage à Paris en novembre 1829 ; mais à peine arrivé, il fut rappelé brusquement à Mâcon par la nouvelle de la mort de sa mère. Tout entier à la douleur de cette perte irréparable, il remit à d'autres temps l'envoi de la poésie mystérieuse. Delphine attendait encore le 6 janvier 1830. « Je n'ose vous demander les vers que je désire tant, lui disait-elle. Je voudrais que ce fût une consolation pour vous que de causer un si grand plaisir. Après de vifs chagrins, on n'est guère sensible qu'au bonheur qu'on donne. Cela ne vous donnera-t-il pas le courage de me

1. *Lettres à Lamartine*, p. 70.
2. *Correspondance*, lettre du 15 septembre 1829.

les envoyer ? J'en serais si heureuse. Ils m'aideraient à supporter tant de regrets et tant de plaisirs qui m'ennuient. Envoyez-moi de grâce un mot qui nous apprenne que vous pensez encore à nous [1]. »

Lamartine lui répond, de Mâcon, le 25 janvier 1830, qu'il est malade, et par-dessus tout accablé de pénibles affaires. « Plaignez-moi, dit-il, et ne m'accusez pas. Je suis si triste que je ne vous inspirerais que tristesse ; et vous-même, je ne vous crois pas heureuse, ce qui m'attriste davantage. Je serai bien heureux le jour où vous m'écrirez : Je suis heureuse. Ce jour viendra. Je m'en fie pour vous à vos vertus, à vos admirables qualités et à la Providence... Je me fais, dans ma tristesse même, une douce perspective de me retrouver quelquefois au coin de votre feu, dans l'intimité de votre famille. Je ne pense plus aux vers. Ils sont une fête de l'âme qui ne me sera de longtemps permise... Adieu, mille tendres, durables et respectueux sentiments [2]. »

Comme on le voit, il élude la question relative à la poésie depuis si longtemps promise et désirée. Il est probable qu'au lieu de la confier à la poste, il préféra la remettre lui-même dans les mains de sa destinataire, et qu'il exécuta son projet durant le séjour prolongé qu'il fit à Paris au printemps de la même année.

Cette poésie est dédiée à Mlle Delphine Gay et ne porte pas de titre [3]. Il est de fait qu'il eût été difficile de lui en trouver un, comme on pourra s'en rendre compte par l'analyse qui va suivre.

Le voyageur qui contemple de loin les Alpes couronnées de neiges éternelles, demeure convaincu que ces monts glacés, si admirables par l'effet de la perspective,

1. *Lettres à Lamartine.*
2. *Correspondance.*
3. Elle a été publiée à la suite des *Harmonies poétiques et religieuses*, parmi les poésies diverses, 1 vol. in-12, 1856.

Ne sont qu'affreux déserts, rochers, torrents, abîmes,
Foudre, tempête et bruit.

Mais à mesure qu'il s'en rapproche, craintif et séduit tout ensemble, il découvre des solitudes vertes, des vergers, des sources, des coteaux, des vallées et des chaumières ouvertes à l'hospitalité; il entend des murmures, des bruits de voix, des cloches de troupeaux et des chants rustiques. Bref, il est tout surpris de voir que

La nature a caché ses grâces les plus douces
Sous ses plus hauts sommets.

Ce contraste, ou plutôt cette transformation qui s'opère comme par enchantement, est décrite par le poète avec une perfection de rythme, une richesse de coloris et un éclat d'images que lui seul était capable d'atteindre. Il s'agit maintenant d'imaginer une transition pour faire intervenir Mlle Delphine Gay, pour la poser en quelque sorte dans le décor de ce tableau et pour l'identifier avec lui. L'idée que le poète doit nécessairement, logiquement exprimer est celle-ci : « Par votre gloire, vous êtes semblable à ces hauts sommets qui, contemplés à distance, en imposent par je ne sais quel prestige de majesté redoutable et inaccessible. Mais il y a une autre manière de comprendre et de sentir qui vous êtes, c'est de rester à mi-chemin de votre gloire et d'interroger le cœur qui bat sous cette enveloppe hautaine dont on ne peut approcher qu'avec un frisson de crainte et de respect. » Voilà très certainement ce que Lamartine songeait à dire, et ce qu'il eût dit beaucoup mieux en prose. Voyons s'il a rendu la même pensée en vers et comment.

Ainsi les noms qu'au ciel la renommée élève
De leur éclat lointain semblent nous consumer;
Jalouse de ces dons, la gloire nous enlève
Tout ce qui laisse aimer!

Ainsi quand je te vis, jeune et belle victime
Qu'un génie éclatant choisit, pour ton malheur,
Je cherchai sur ton front le rayon qui t'anime,
Et je fermai mon cœur.

Oui, c'est bien la même pensée, un peu incertaine, avec quelques flottements dans l'expression qui la rendent parfois difficile à saisir, et qui obligent le commentateur à recommencer sa lecture, s'il veut pénétrer le sens et le dégager des formes vagues dont la langue poétique de Lamartine offre de nombreux exemples.

Cette pensée n'est pas seulement grande, elle a encore l'avantage d'être parfaitement juste et de répondre à un sentiment vrai. Quel est celui qui ne se souvient de l'avoir éprouvé, en abordant pour la première fois un personnage célèbre ? On demeure d'abord interdit en sa présence, et comme frappé d'une sorte de paralysie ; on l'admire en silence et sans pouvoir proférer une parole. Ce n'est que lorsqu'il s'humanise, pour ainsi dire, et qu'il consent à se mettre à notre portée, que nous cédons naturellement au besoin de l'aimer. La glace de l'admiration, une fois brisée et fondue sous la chaleur latente qui est en nous, nous sommes heureux de découvrir qu'il se rattache à nous par les liens de la bonté, par la sympathie, par la simplicité et l'aisance de sa conversation, et nous l'aimons davantage. Dans le sentiment que Lamartine éprouvait pour Mlle Delphine Gay, et dont il lui a fait l'aveu avec une généreuse abnégation de son moi personnel, prenant à son compte les impressions qu'elle a dû ressentir elle-même au début de leurs relations, et qui se renouvelaient toutes les fois qu'elle le revoyait, après une séparation de quelque durée, il entrait beaucoup de cela, plus même que l'on ne serait tenté de le supposer, si l'on en juge par la suite de

la poésie adressée à cette jeune fille qui réunissait tant de dons divers et des plus rares en sa personne ravissante.

Un jour, il l'a vue penchée sur un berceau, le front pâle, les fleurs qui couronnaient sa tête dans la fête de la veille, dispersées sur le tapis de la chambre du petit malade. Il faut lire dans l'original la description de cette scène d'intérieur, qui est un véritable poème d'angoisses, et dont l'analyse ne peut donner qu'une image décolorée. L'enfant, que la mort effleurait de son aile, n'était pas le sien, mais celui de sa sœur. Les soins qu'elle lui prodiguait pour le ramener à la vie, sa sollicitude, ses alarmes n'en étaient que plus touchants. Écoutons le poète :

La mort avait jeté son ombre passagère
Sur cette jeune couche ; et dans ton œil troublé,
Dans ton cœur virginal, tout le cœur d'une mère
D'avance avait parlé ;

Et tu pleurais de joie, et tu tremblais de crainte,
Et, quand un seul soupir trahissait le réveil,
Tu chantais au berceau l'amoureuse complainte
Qui le force au sommeil !

Ah ! qu'une autre te voie, enfant de l'harmonie,
Trouvant que sur les cœurs un empire est trop peu,
Lancer d'un seul regard l'amour et le génie,
La lumière et le feu !

. . . .

Pour moi, quand la mémoire évoque ton image,
Je te vois, l'œil éteint par la veille et les pleurs,
Sans couronne et sans lyre, et penchant ton visage
Sur un lit de douleurs !

. . . .

Et je dis en moi-même : « Oh ! périsse la lyre !
De la gloire à son cœur le calice est amer !
Le génie est son âme : on l'oublie, on l'admire ;
Elle savait aimer ! »

L'étoile de la gloire, astre de sombre augure,
Semblable à l'insensé qui secoue un flambeau,
Eblouissant nos jours, les pousse à l'aventure
Vers un brillant tombeau.

L'étoile de la femme est la pâle lumière
Qui se cache le jour dans l'azur étoilé,
Monde mystérieux que seul à la paupière
La nuit a révélé!

Sur le front qui l'admire elle luit en silence;
Elle illumine à peine un point du firmament,
Et de ses doux rayons l'amoureuse influence
N'enivre qu'un amant!

La dernière stance où l'amant enivré se découvre à la fin sous les doux rayons de l'étoile amoureuse, bien qu'elle eût été préparée avec un art infini, est, selon toute vraisemblance, celle qui éveilla les scrupules des intimes du poète, lorsqu'il leur communiqua sa pièce manuscrite, et qui le détermina, d'après leurs conseils, à l'enfermer, pendant quelque temps, dans l'ombre d'un secrétaire, tout en protestant qu'elle était bien pure de toute méchante interprétation, ainsi qu'il le déclarait à Mlle Delphine Gay dans sa lettre du 15 septembre 1829, où il lui annonçait que la poésie était finie et prête à lui être envoyée. Ainsi avertie qu'il ne fallait pas prendre les expressions dans leur sens littéral, la jeune fille dut se contenter d'un amour poétique; mais son lot était encore assez riche, et j'imagine qu'elle se montra satisfaite.

*
* *

La correspondance, interrompue par un séjour de quelques mois à Paris, recommença après les événements de 1830 qui avaient décidé Lamartine à décliner toute participation officielle aux affaires publiques, et à donner sa démission du poste diplo-

matique dont il avait été chargé par le précédent gouvernement. Il était à Milly, occupé de ses vendanges, lorsqu'il reçut la nouvelle du procès des ministres de Charles X. L'idée lui vint alors, et elle ne pouvait venir qu'à lui, d'adresser un appel direct à la clémence du peuple. De là son ode *Contre la peine de mort* qui eut un retentissement immense, et qui fit palpiter tous les cœurs sensibles à l'honneur et à l'humanité. Mlle Delphine Gay en reçut un exemplaire autographié, et, après avoir lu, elle écrivit au poète : « Quels beaux vers et quelle belle action ! nous vous relisons tous les jours avec plus d'admiration... L'amiral de Vigny en a été si ravi qu'il nous les a volés. » Puis, elle lui conseille de revenir à Paris, et pour l'y déterminer, elle lui donne plusieurs raisons excellentes. « La retraite est impossible à supporter dans l'inquiétude ; comme la nuit, elle rembrunit tous les objets. Une heure de danger réel vaudrait mieux qu'un jour d'inquiétude inutile. La vie à Paris vous serait plus agréable, on ne voit que les gens qu'on aime et qui pensent comme soi ; plus de raoûts, de bals, de vanité. Chaque soir quatre ou cinq de nos amis qui vous plairaient viennent causer avec nous des événements du jour. Chacun vient se consoler de ses craintes par les preuves de dévouement qu'il se promet. Vous aimeriez cette manière de vivre qui est douce et économique... »

Cette lettre doit être une réponse, comme le prouve l'alinéa suivant : « Votre sollicitude pour nos pauvres intérêts nous touche sensiblement. Nous sommes entourés de gens qui perdent de si gros revenus que nous n'osons nous plaindre de la diminution des nôtres. Tant que j'aurai de quoi nourrir Nisida et Roméo, je supporterai courageusement la misère, et, d'ailleurs, l'exemple d'Homère est là pour nous sauver de toute humiliation. C'est bien le moins si nous ne sommes pas toujours aussi riches que lui... » La lettre se termine par un aveu de paresse

et de découragement : « Je suis paresseuse; je vais, en souvenir de vous, tâcher de continuer votre *Rêve*; les miens ne viendront pas m'en distraire, je n'en fais plus. La réalité de nos jours humilie la plus brillante imagination. Mais elle ne glace pas le cœur, et vous connaissez le mien. Venez, je crois qu'il y a quelque chose de grand à faire pour les nobles caractères [1] ».

Si Lamartine eût répondu par écrit à la lettre de sa correspondante, il n'eût pas manqué, comme il l'avait déjà fait plus d'une fois, de lui poser cette question : Est-ce que vous ne seriez pas heureuse ? et de lui promettre, avec la foi inaltérable qu'il avait dans sa destinée, qu'elle le serait sûrement un jour. Mais les jours et les années se passaient dans l'attente de ce bonheur qui, toujours promis, ne se réalisait jamais, et la médiocrité de la fortune, la diminution du taux de la rente qui se produisit au commencement du règne de Louis-Philippe, contribuaient encore, malgré l'exemple d'Homère, à rendre plus lourd et plus épais sur ce front de vingt-cinq ans, qui venait de coiffer sainte Catherine, le voile de tristesse et de mélancolie que le tourment des pensées intérieures y avait mis depuis longtemps.

Cependant M. Émile de Girardin n'était pas loin, et il allait apporter à Mlle Delphine Gay cette chose qui, pour toute jeune fille, est un premier bonheur, qui en fait quelquefois présager un autre plus précieux et plus rare, je veux dire un changement dans son existence et dans sa condition sociale.

Lamartine raconte dans une page intéressante des *Souvenirs et portraits* [2] qu'un éditeur intelligent a détachés de son *Cours familier de littérature*, qu'il prit une part indirecte à la conclusion du mariage. Ce ne fut pas une idylle comme avec Alfred de Vigny. Oh ! non, le jeune Émile, esprit foncièrement positif et pratique,

1. *Lettres à Lamartine*, 10 décembre 1830, p. 116.
2. *Souvenirs et portraits*, t. I, p. 392.

répugnait à ce genre d'adoration. De son côté, Delphine avait dépassé l'âge charmant où l'on reçoit, en rougissant, les premiers aveux, dans une pression plus tendre de la main, dans un regard plus expressif que le langage humain, dans une parole murmurée à l'oreille, dans l'accent d'une voix plus caressante, dans ces mille riens qui sont tout pour deux cœurs sincèrement épris. « Depuis quelque temps, dit le narrateur, je voyais souvent debout, derrière le fauteuil de Delphine, un jeune homme de petite taille, de charmante figure, qui semblait à peine sortir de l'adolescence. Il parlait peu, on ne le nommait pas; il semblait vivre dans une intime familiarité avec les deux dames, comme un frère ou un parent arrivé de quelque voyage lointain, et qui reprenait naturellement sa place dans la maison. Ce jeune homme avait les yeux sans cesse attachés sur Delphine; il lui parlait bas; elle détournait négligemment son beau visage pour lui répondre, ou pour lui sourire par-dessus le dossier de sa chaise. Je demandai à sa mère quel était ce jeune homme inconnu, dont la physionomie forte et fine inspirait une attention et une curiosité involontaires. La mère me répondit que c'était M. Émile de Girardin; elle me raconta son histoire; elle me consulta sur de vagues idées de mariage. Je lui dis que ce jeune homme avait une de ces physionomies qui percent les ténèbres et qui domptent les hasards et que, dans le pays de l'intelligence, la plus riche dot était la jeunesse, l'amour et le talent. » Les appréciations et les encouragements de Lamartine, s'ils ne furent pas d'un poids décisif dans le plateau de la balance qui inclinait vers le mariage, ne furent pas non plus étrangers à sa réalisation, et peu de temps après, la belle Delphine devenait Mme Émile de Girardin.

*
* *

Loin de mettre un terme aux relations qui avaient commencé

en 1825, au bruit des cascades du Velino, cet événement matrimonial les rendit, au contraire, plus actives, et Lamartine y gagna un nouveau correspondant dans la personne de M. Émile de Girardin qui avait choisi la carrière du journalisme, et qui méditait d'y opérer une révolution, dont il devait être le premier à recueillir les profits. Or, pour atteindre son but lucratif, le concours généreux et puissant d'un homme tel que Lamartine lui était indispensable. Il s'appliqua donc à faire sa conquête, ce qui ne fut pas difficile, et la belle Delphine, séduite par le caractère de grandeur apparente de l'entreprise de son mari, qu'elle envisageait surtout au point de vue de l'utilité générale et de la direction à imprimer à l'esprit public, entra pour moitié dans l'exécution de ses projets de réforme.

Les premières lettres écrites après le mariage n'ont pas trouvé place dans la correspondance; mais il est aisé d'y suppléer. Lamartine, que la politique attirait de plus et plus, malgré le triple échec qu'il venait de subir à Dunkerque, à Toulon et à Mâcon, avait composé une lettre qui était une profession de foi en même temps qu'un remerciement aux électeurs qui lui avaient accordé leurs suffrages, et il l'avait adressée à M. Émile de Girardin, avec prière de l'insérer dans son journal *la Presse.* Mme de Girardin lui avait demandé, à titre de réciprocité, l'autorisation d'insérer la pièce de vers qu'il lui avait dédiée deux années auparavant, et qui était encore inédite. Dans une lettre datée de Milly le 3 novembre 1831, Lamartine fait allusion à cet échange de bons procédés, puis il continue ainsi : « Vous avez donc été malade ? Je croyais que c'était mieux qu'une maladie, et que vous nous promettiez une œuvre belle et poétique de plus. N'en est-il rien ? Je ne parle pas du *Lorgnon*, car son nom est venu jusqu'ici ; je parle d'une œuvre comme *Julia* [1]. »

1. La fille de M. de Lamartine.

Revenant ensuite sur la lettre politique envoyée à M. Émile de Girardin, il dit : « Ce n'est rien; la politique, il ne faut jamais l'écrire, il faut la faire en chair et en os; vous savez que je m'en suis toujours senti très capable, et je n'en suis pas plus fier; car il ne faut pour cela que deux qualités vulgaires : justesse d'esprit et vigueur de caractère. Qu'est-ce qui n'a pas plus que cela ? »

Enfin, comme avant le mariage, il lui pose sa question habituelle : « Êtes-vous heureuse ? Je ne dis pas par M. de Girardin. Je le connais, et il vous aime. Mais par les circonstances extérieures ? Voyez-vous clair dans votre avenir et dans le sien ? La littérature se ranimera-t-elle avec la paix comme le tissage des cotons ? Et pourra-t-on établir une fortune sur la base de la presse poétique et périodique ?... Pourquoi sommes-nous si loin ? Je ne lis rien que de méchants journaux le soir, au coin du feu, à moitié assoupi après mes laborieuses journées de cheval ou de piéton. Il me faudrait quelques heures par semaine de vos douces conversations... Adieu, soyez un million de fois heureuse et toujours poète[1] ».

La première épître de M. Émile de Girardin mérite une attention particulière. Apôtre convaincu de la puissance de la presse dans un pays où l'opinion gouverne, il commence par constater que l'article de Lamartine *sur les Droits civils du curé*[2] a produit un effet qui s'accroît chaque jour, grâce à la reproduction que les journaux de département en ont fait, et qui s'accroîtra encore lorsque les journaux de Paris auront suivi leur exemple. Il part de là pour lui vanter l'influence des feuilles périodiques qui sont « le pain quotidien de l'esprit ». Continuant et développant la comparaison, il dit : « Comme pour la

1. *Correspondance*, t. III, p. 252.
2. Article inséré dans *les Connaissances utiles*.

cuisson du pain il faut un four chauffé à l'avance, pour l'effet d'un article il faut cette publicité dont l'ardeur est entretenue par la périodicité. Tout autre mode de publication est froid. » Après cet exorde insinuant, il aborde directement la question. « Si j'osais vous donner un conseil, monsieur, ce serait de rechercher plus souvent les occasions de publier quelques articles (dans *la Presse*, sous entendu). Le public est souvent dédaigneux, plus souvent encore oublieux, il est rarement injuste. Cette haute et impartiale raison que vous avez n'échappe point au bon sens dont il est doué. Ne vous éloignez pas, restez isolé des partis, faites souvent entendre votre voix, et l'avantage de l'avoir pour interprète sera brigué par autant d'arrondissements que député populaire ou doctrinaire puisse s'enorgueillir d'avoir été l'élu dans une même session. » La lettre se termine par un post-scriptum qui achève de peindre le journaliste acharné et confiant dans le succès de son entreprise : « J'ai dépassé quarante mille [1] ».

Le conseil était bon, et plus tard, après son avènement à la politique militante, Lamartine n'oubliera pas de le suivre en fondant un journal à Mâcon, *le Bien public*, et d'autres encore, mais pour le moment il était plein d'autres pensées. L'Orient le hantait, et avant de se jeter dans la mêlée des batailles parlementaires, il voulait visiter la patrie de son imagination, et retremper son âme tourmentée d'idéal à la source du soleil.



Lorsque Mme Émile de Girardin fut informée de son prochain départ [2], elle en ressentit un violent chagrin, des regrets pro-

1. *Lettres à Lamartine*, 27 mars 1832, p. 141.
2. Lamartine quitta Mâcon au milieu de juin et s'embarqua à Marseille le 10 juillet 1832.

fonds, du dépit et même de la colère, ainsi qu'on va en juger par la lettre qu'elle lui écrivit le 26 mai 1832. « C'est donc bien vrai que vous partez ? Je ne puis m'en consoler, moi qui espérais tant qu'on vous nommerait député, et qui vous voyais déjà en idée établi pour longtemps près de nous. Que je déteste les voyageurs, les gens qui voyagent pour voyager ! Qu'il y a d'inquiétude dans un cœur capable de cette passion! Je ne comprends un départ que lorsqu'on fuit, ou qu'on rejoint quelqu'un qui vous trahit ou qui vous aime. Lord Byron, en quittant l'Angleterre, où il était méconnu, persécuté, fuyait des ennemis, une patrie ingrate qui n'avait plus de charmes pour lui ; mais vous, qu'allez-vous faire si loin ? Chercher des inspirations, n'en avez-vous pas à revendre ? Quelles images, quels souvenirs, quelles couleurs étrangères peuvent ajouter à votre talent dont le plus grand mérite est d'être vous, dont l'individualité est toute la puissance, toute la grâce. Pourquoi quitter avec dépit un pays où l'on vous admire, où vous avez tant d'amis, et cela pour une terre classique et rebattue, dont on ne veut plus entendre parler, pour de vieux souvenirs fanés par tous les mauvais poètes, et que tout votre génie ne pourrait rajeunir ? Je suis si indignée, si affligée de votre départ que je fais vœu de ne rien lire de ce que vous écrirez pendant cette longue absence ; je ne veux plus de Léonidas, de l'Eurotas, ni d'Épaminondas. Je sens que je ne pardonnerai jamais à ces vieilles *perruques* de héros d'avoir été abandonnée pour eux. Mais je ne puis croire que tout soit encore décidé : N'y a-t-il donc dans le monde des obstacles que pour ce qu'on désire ? ne s'en trouverait-il pas pour ce malheureux voyage qui me désole ? Ah ! si j'étais reine, qu'un ordre serait vite donné pour vous retenir ! Ce n'est pas la peine de mort que j'abolirais, c'est l'exil ! »

« Ma mère qui s'afflige autant que moi pour elle de votre

départ, est pourtant moins sévère sur la résolution qui vous le fait entreprendre. Pour moi je regarde le départ d'un ami comme une offense personnelle, comme une déclaration précise de sa parfaite indifférence. Que je regrette le règne des tyrans! que d'illusions on peut conserver avec le despotisme! Il fallait notre aride et égoïste liberté pour connaître toute l'amertume des absences volontaires! Est-il vrai aussi que vous ne viendrez pas à Paris un moment, et que vous nous quitterez sans adieu? Je pleure de colère quand je pense à cela, car il ne peut y avoir d'attendrissement dans des regrets qui ne sont point partagés, et comment croire aux sentiments de ceux qui nous quittent pour leurs plaisirs! Donnez-moi de vos nouvelles, je vous en prie, et parlez-nous encore de cette douce amitié à laquelle je ne crois plus [1]. »

Rien n'y fit, rien ne put l'arrêter, ni l'indignation, ni la douleur, ni le raisonnement, ni le dédain de la terre classique et démodée, ni les plaisanteries irrévérencieuses répandues sur ces vieilles *perruques* de héros, ni les rires moqueurs alternant avec les larmes parties du cœur, ni l'éloquence de ce plaidoyer *pro domo suâ* qui annonce les mille qualités de passion, de verve, de bon sens, d'esprit et d'âme que l'on retrouvera plus tard dans les *Lettres parisiennes* du vicomte de Launay.

Il n'est pas hors de propos de faire ici un rapprochement entre Mme de Girardin et une autre femme célèbre, presque sa contemporaine, qui ne comprenait pas mieux qu'elle le plaisir des voyages, bien qu'elle eût voyagé souvent (à son corps défendant, il est vrai), lorsqu'elle fuyait les persécutions de Napoléon, et qui n'a fait volontairement que le voyage d'Italie d'où elle a rapporté le livre de *Corinne*. Je lui emprunte ces lignes où elle a

1. *Lettres à Lamartine*, p. 143.

exprimé son opinion avec la gravité et la profondeur de pensées qui étaient la marque de son génie. « Voyager, dit Mme de Staël, est un des plus tristes plaisirs de la vie. Car cet empressement, cette hâte pour arriver là où personne ne vous attend, cette agitation dont la curiosité est la seule cause, vous inspirent peu d'estime pour vous-même, jusqu'au moment où les objets nouveaux deviennent un peu anciens, et créent autour de vous quelques doux liens de sentiment et d'habitude. »

Qu'est-ce que diraient Mme de Staël et Mme de Girardin si elles vivaient de nos jours, si elles voyaient cet empressement, cette hâte, cette fureur qui emportent les nouvelles générations à travers le monde où personne ne les attend? Elles diraient que nous sommes un peuple d'agités sans idéal et sans bonheur; elles diraient que, lorsqu'on sort de chez soi pour aller dans les pays étrangers, c'est qu'on veut fuir la tristesse de ses pensées; elles diraient, que l'agence Cook est une invention odieuse, et elles n'auraient pas tout à fait tort.

Lamartine est parti depuis le mois de juillet 1832. Mme Émile de Girardin, n'ayant pas reçu de nouvelles, s'étonne et s'inquiète; elle lui écrit le 23 décembre pour se plaindre de son silence. « Avez-vous donc tout à fait oublié vos amis? Pas un mot de souvenir depuis si longtemps que vous êtes parti! J'en suis réduite à n'avoir de vos nouvelles que par charité. M. de Vigny, qui sait combien nous vous aimons, a la bonté de nous envoyer les lettres qu'il reçoit d'Orient, et dans lesquelles on parle de vous. J'ai vu que vous avez couru bien des dangers, et je sais que je ne vous pardonnerai ce périlleux voyage que lorsque vous serez de retour... J'ai passé l'âge heureux où l'on écrit : Revenez, car je vous regrette. Je sais que, dans un temps raisonnable comme le nôtre, les sentiments ne comptent plus, et si j'avais à ramener un infidèle, loin de lui parler de ma douleur, je lui

dirais : Votre légèreté vous fait du tort, elle vous empêchera d'être nommé député..... Écrivez-moi un mot de souvenir ; c'est déjà trop de vous savoir si loin, sans se croire encore oubliée. »

Elle éprouve tant de chagrin qu'elle regrette de ne pas l'avoir accompagné dans ce voyage qui ne lui inspirait, il y a six mois, qu'aversion et moquerie. Il lui apparaît à présent comme un rêve qui, par sa faute, ne se réalisera plus jamais. « J'ai peur des pirates, des Bédouins, du désert, des fatigues, des tempêtes ; dans ce long voyage tout m'alarme pour vous. Et cependant si je pouvais l'entreprendre, je n'y verrais que palmiers, chameaux, turbans, mosquées, calvaire, que poésie et souvenirs ; j'ai manqué mon destin, il fallait partir avec vous... Adieu, écrivez-moi, je vous en prie, et ne négligez pas une amitié si pure, déjà vieille maintenant, et qui se grossit du désenchantement des autres ; pensez un peu à votre amie poète, dans le désert et à Jérusalem ; quand vous verrez quelque chose de bien poétique, de grand, regrettez-moi [1]. »

Lorsque Mme Émile de Girardin traçait cette lettre d'une sensibilité si vraie, elle ignorait que Lamartine fût en route pour revenir en France, où il ramenait le cercueil de la pauvre Julia. Elle ne connut l'affreux événement que le 5 avril 1833, et dès le lendemain, elle épancha sa douleur dans les lignes que voici : « On m'avait caché votre nouveau malheur, parce que j'étais malade de la petite vérole, et que l'on savait combien cette nouvelle me ferait du mal. Je ne l'ai apprise qu'hier, et j'en suis si triste, si triste que je veux vous écrire, bien qu'on me le défende. Que vous devez être malheureux ! Je crains que tant de chagrins n'altèrent votre santé. Et Mme de Lamartine ? pauvre mère ! Où êtes-vous maintenant ? Que je voudrais avoir de vos nouvelles !

1. *Lettres à Lamartine*, p. 146.

On dit que vous revenez, que vous êtes en Égypte; le courrier qu'on y envoie demain vous y retrouvera, dit-on. Je profite de cette occasion pour vous conjurer de m'écrire. J'avais raison de détester ce voyage. Vous savoir malheureux et si loin de nous!... Revenez vite : à de tels malheurs il faut de grandes distractions, des occupations, des devoirs graves, et j'espère que ces tristes affaires politiques dans lesquelles vous allez entrer [1], vous aideront à vivre, même en vous tourmentant. J'espère aussi que notre vraie affection vous sera encore douce, et que votre cœur brisé n'a pas dit adieu à tout ce qui l'aime. Je n'ose pas vous dire, pour vous rattacher à moi, que je viens d'être dangereusement malade; j'ai peur que vous m'en vouliez d'être échappée, moi qui n'étais pas tout pour vous... Mon Dieu, que je vous plains, elle était si belle! Que je voudrais vous revoir! Je ne sais si mon amitié s'augmente de votre malheur, et de la crainte que j'ai eue de ne plus vous revoir; mais il me semble que jamais cette tendresse n'a été plus vive, et pourtant, depuis un an, je n'ai pas eu un souvenir de vous! j'en ai été bien affligée, croyez-le. Émile et ma mère se joignent à moi pour vous demander en grâce de vos nouvelles. Adieu, que le chagrin ne vous rende pas ingrat envers nous, vos bons amis! [2] ».

Cette lettre et la précédente ne furent reçues par Lamartine qu'au mois d'octobre 1833, à son arrivée à Marseille. Il y répondit le 5 novembre du château de Monceau. « Hélas! non, je n'ai point à m'excuser. L'affreux malheur m'excuse. Je n'ai écrit un mot à personne. Qu'aurais-je dit? Qu'y a-t-il à dire? A courber la tête sous la Providence, à gémir, à se cacher et à se taire. C'est l'instinct de toute douleur sans espoir, c'est le mien...

1. Pendant son voyage, il avait été élu député par le collège de Bergues (Nord).
2. *Lettres à Lamartine*, p. 150.

Je suis arrivé ici nuitamment comme un misérable. J'y ai déposé Mme de Lamartine dans ce qui me reste de famille, et j'ai été chercher, moi seul à Marseille, mes précieuses et chères reliques. Jugez de mon voyage ! Hélas! c'est hier que je suis allé les porter à Saint-Point, et les déposer de mes propres mains sur le cercueil de ma mère qui aimait tant cette enfant... Dans une vie, depuis un an semée de telles scènes, quelle place reste-t-il au bonheur? Mais il en reste, il s'en fait même une plus grande à l'amitié : nous cherchons au dehors ce qui nous manque autour de nous...

« Je suis très souffrant, dans une impuissance de facultés totale, anéanti, perdu ; j'ai vécu. Je ne désire que repos et silence, et malheureusement, il faut peut-être que j'aille m'asseoir sur un banc politique quelques mois. Ma consolation, si j'en suis réduit là, sera de revoir vous et ce peu d'excellents amis que la mort nous a pu laisser dans ce monde. En attendant, croyez à des sentiments qui ne disent rien, mais qui répondent dans mon cœur à tous les vôtres, et écrivez-nous, quoique je puisse à peine tenir une plume. Parlez de moi à M. de Girardin et à votre aimable mère, dont je trouve deux volumes sur ma table. Je lirai quand je pourrai lire. A présent je ne puis rien. Adieu, adieu, adieu [1]. »



Élu député par le collège de Bergues pendant son voyage en Orient, Lamartine sort de l'accablement physique et moral, où il était plongé depuis la mort de sa fille unique, pour aller siéger « au plafond » dans le second parlement de la dynastie de juillet, et pour « conquérir l'improvisation ». Son entrée dans la carrière politique le ramène à Paris, auprès de son amie. Si nous

1. *Correspondance*, t. III, p. 309.

y perdons de ne plus lire leur correspondance, elle y gagne de le voir, de l'entendre, de jouir sans réserve de tous les trésors de son génie. Il avait le génie poétique. Il n'eut qu'à paraître à la tribune pour sentir qu'il avait le génie oratoire, et que Dieu, dans sa munificence, le lui avait donné avec l'autre.

Les années 1834, 1835 et 1836 passées presque entièrement dans la capitale, sauf quelques courtes apparitions à Mâcon, à Saint-Point, à Monceau et à Milly, à l'époque des vendanges, ne révèlent aucun fait particulier, et n'amènent aucun changement dans ses relations avec Mme Émile de Girardin, qui se poursuivent toujours affectueuses et tendres, au milieu des travaux et des incidents parlementaires, que la poésie venait égayer par intermittences de son doux et gracieux sourire.

Cependant voici une lettre de Mme de Girardin, du 10 avril 1836, qui nous autorise à penser qu'elle n'était pas contente de lui. L'avait-il négligée? était-elle dans un de ses mauvais jours? On ne sait. Quoi qu'il en soit, son ressentiment n'avait rien de profond; car, pour le faire évanouir, pour le changer en admiration et en reconnaissance, il suffit de l'envoi d'une poésie. Ce fut l'épître à Léon Bruys d'Ouilly, commençant par ces vers :

Enfants de la même colline,
Abreuvés au même ruisseau,
Comme deux nids sur l'aubépine,
Près du mien Dieu mit ton berceau!

qui amena la réconciliation. « Merci, mille fois merci. Vous me rendez le courage; mais, l'avouerai-je, j'ai douté de vous, et douter de vous, c'était ne plus croire à rien. Aussi j'étais triste, et abattue, et ennuyée. Ah! que j'avais besoin d'un bon souvenir pour m'aider à revivre! Vous ne me connaissez pas dans mes jours de découragement; si vous me voyiez alors, je vous ferais pitié. Me voilà réveillée par vous, je n'ai plus qu'un grand remords

de mon inquiétude, pardonnez-le moi; il y a si longtemps que je ne vous ai vu, que j'avais peut-être le droit de me croire oubliée.

« Comme ils sont jolis vos vers! Vous avez rendu poétique ce qu'il y avait de moins poétique au monde : *Un voisin*. Quand on veut parler d'une chose vulgaire et sans façon, on dit agir en voisin; le voisinage a, de tous les temps, été méprisé par les poètes, et vous en avez fait un souvenir délicieux. Recevez pour ce don mes bien tendres remerciements[1] ».

Ce sera bientôt le tour de Lamartine de lui adresser des éloges et des remerciements, non pour ses vers, car elle n'en faisait plus depuis quelque temps déjà, sans y avoir renoncé cependant d'une manière définitive, mais pour sa prose des *Lettres parisiennes*, (où il sera souvent question de lui), qui paraissaient périodiquement dans le journal de son mari, sous le pseudonyme du vicomte de Launay dont tout Paris connaissait le nom et le sexe véritables. Le 7 novembre 1837, il lui écrit de Mâcon : « J'ai eu de vos nouvelles par le chevalier ou vicomte de Launay, qui enchante ici tout le monde pendant qu'il s'ennuie à Paris. » Tout le monde, excepté lui peut-être qui ne devait pas beaucoup goûter ce genre de chronique, où le plaisant passe avant le sévère, dans lequel Mme de Girardin a excellé, bien mieux, qu'elle a, pour ainsi dire, créé de toutes pièces, et qui est un de ses titres les plus authentiques à la reconnaissance de l'esprit français. Mais où serait le mérite de l'amitié, si l'on n'avait rien à lui pardonner, même quand on est injuste envers la personne qui vous l'inspire? Dans la même lettre, il annonce son retour pour le 15 décembre, afin de prendre part aux discussions de la nouvelle session parlementaire. « J'ai fait d'immenses progrès *en avocasserie*, dit-il à ce propos. J'ai improvisé une soixantaine de harangues aux Conseils généraux et aux électeurs, vraiment

1. *Lettres à Lamartine*, p. 158.

dignes par le pathos sonore et le vide plein de mots, des orateurs avocats qui nous illustrent à la Chambre... Adieu, je fais en secret des vers par milliers depuis six semaines, entre quatre heures du matin et le jour. Si mes électeurs le savaient! Adieu encore. Je vous aime bien, et je crois que cela durera, car il y a longtemps, et je n'aperçois pas de déclin [1] ».

Revenu à Paris, il travaille « immensément ». Il fait son discours sur la conversion des rentes qui produit « une révolution réelle dans l'opinion », il s'occupe des chemins de fer dont il gagnera la cause contre M. Thiers, il étudie la question d'Alger « où il a ses convictions ». Dans la grande commission du budget dont il est membre, il emporte tous les votes concernant les Affaires étrangères. Il estime que tout va bien en politique, et qu'il n'y a pas de passion d'aucun côté! Mme Émile de Girardin partage son optimisme. Dans une lettre du 14 juin 1838, elle lui dit : « En général, je suis bien contente de vous cette année, politiquement parlant, car en affection je vous trouve toujours le même, capricieux et négligent; là je n'ai pas trouvé de progrès. »

Parlant ensuite poétiquement, elle lui annonce que la *Chute d'un ange* continue toujours ses ravages. Chateaubriand dit que dans ce poème « les beaux passages sont au-dessus de tout ce qu'il a fait ». Elle pense comme lui. Mais attendez la fin, *in caudâ venenum*. L'admiration va faire des réserves, et la critique se glisse à côté de l'éloge. La chose est d'autant plus remarquable que, si je ne me trompe, c'est la première fois qu'elle arrive, et qu'on en chercherait en vain un autre exemple dans les lettres antérieures. « C'est bien beau! Voilà mon avis. Toutefois, vous avez eu tort de publier un livre si important sans le relire; les défauts étaient si faciles à corriger, et vous aviez autour de vous

1. *Correspondance*, t. III, p. 440.

des *éplucheurs* si consciencieux. Je vous en voudrai longtemps de cette négligence ; quand on s'occupe de sa parure comme vous, quand on rêve des gilets si élégants, si élégants, il n'est pas permis de manquer de coquetterie dans ses ouvrages. » Ce dernier trait d'observation, qui associe d'une manière si imprévue le tailleur du poète à la confection de ses vers, n'est-il pas bien féminin ?

Voici la fin de la lettre. « Écrivez-moi un mot, je m'ennuie tant ! plus de lettres, plus d'heures à compter, plus de jours à attendre. La solitude avec des souvenirs affreux, c'est triste; n'aurez-vous pas pitié de moi [1] ». Elle s'ennuie. Le moment n'est pas éloigné où Lamartine en dira autant de la France. Quant à lui, il s'ennuyait depuis qu'il était au monde, et poète. Mme Émile de Girardin l'était aussi, et par conséquent mobile dans ses impressions, inquiète, passionnée comme les créatures d'exception auxquelles s'applique si bien les vers de La Fontaine :

Les délicats sont malheureux :
Rien ne saurait les satisfaire.

Mais cela ne suffit pas pour expliquer « la solitude avec ses souvenirs affreux » et cet appel à la pitié, à ce sentiment que l'on ne doit qu'aux infortunes inconsolables. Qu'y a-t-il donc? Serait-ce une espérance de maternité trompée ? Non, Mme Émile de Girardin n'a jamais été mère, même en espérance. Lamartine nous le dira peut-être dans sa réponse écrite à Monceau quatre jours après, le 16 juin 1838.

« Votre lettre m'accuse à tort. Je vous ai moins vue par un sentiment que vous auriez compris à ma place. Il faut laisser à la main de Dieu ce qui serait blessé par la main des hommes. La solitude et la pensée vous rendront sérénité triste et courage ferme. C'est à ces deux points qu'il faut borner son ambition

1. *Lettres à Lamartine*, p. 160.

morale, quand on a vécu les deux tiers de sa vie. Le travail qui est la loi suprême vous soulagera aussi. Entreprenez, comme moi, quelque œuvre magnanime, bien qu'avec la certitude de ne rien mener à terme. Qu'importe le but, pourvu qu'on marche! Et le but n'est-il pas toujours là où la Providence vous arrête ? »

Il lui raconte ensuite l'emploi de ses journées. « Pour moi, je ne fais rien du tout que rester au lit, à côté d'une fenêtre au soleil, trois lévriers sur mes pieds chauds, et un livre quelconque dans ma main distraite; puis déjeuner, monter à cheval, ressortir, effleurer les journaux : voilà une délicieuse vie, *pourvu que cela ne dure que quinze jours*. J'en jouis très sensuellement. J'ai déposé le fardeau des cent mille pensées qu'on porte à Paris. Je me sens les épaules bien légères, et je me moque des critiques qui m'injurient de toutes parts. Dans quelques jours, je ferai des vers pour moi, puisqu'ils n'en veulent pas pour eux. Souvenez-vous de toute ma poétique : être amoureux de son sujet, et songer à se plaire à soi-même... Une seule chose me tourmente, c'est la gêne extrême dans laquelle sont mes finances. S'il me fallait vendre une terre, je me sentirais déraciné! Ce serait comme vendre mon père, ma mère et moi-même dans tout mon passé! Cela me rend triste quelquefois, et j'embrasse mes arbres pour qu'on ne nous sépare pas... Viendrez-vous nous voir quand vous aurez appris par une expérience de trois mois ce que c'est qu'une vie de paysanne des montagnes de Guéret[1] ».

*
* *

Mme Émile de Girardin est en villégiature aux environs de Bourganeuf, dans une propriété de son mari. Pays très pittoresque, bien qu'un peu sauvage, que traverse la Creuse aux escarpements rapides, assez étroite en plusieurs parties de son

1. *Correspondance*, t. III, p. 462.

cours pour que les hêtres et les châtaigniers puissent se tendre les bras, et s'entrelacer d'une rive à l'autre, comme des amis qui n'ont pas le courage de se séparer. Cependant elle ne s'y plaît qu'à moitié, et n'y voit que des rochers habités par des serpents. L'éducation artificielle des salons parisiens ne l'a point préparée à recevoir les impressions un peu fortes de cette vie en plein air qui la grise, sans qu'elle sache pourquoi. Elle écrit à Lamartine le 18 août 1838 :

« M. de Girardin est à Paris en ce moment; il m'a quittée, il y a huit jours, et je l'attends dans huit jours; je suis seule, bien seule au milieu des rochers habités par beaucoup de serpents. J'ai depuis ce matin les idées les plus sombres; aussi je vous écris pour me calmer l'esprit. J'ai recours à vous, comme on a recours à son confesseur, quand on veut combattre une mauvaise pensée. Bénissez-moi donc et chassez-moi le mauvais esprit... Il m'est impossible de travailler, j'ai des souvenirs trop puissants, ils sont vivaces et m'ôtent la faculté d'imaginer..., et puis, j'ai perdu l'illusion du travail. Ma tête est si malade que toutes mes pensées la blessent. Je ne puis que m'étourdir et m'abrutir; je marche pendant des heures, je monte à cheval, et sur quel cheval ? et par quels chemins ? Cette grande fatigue est la seule chose qui me fasse du bien. Le grand air me grise et la fatigue m'engourdit; vous comprenez qu'on ne fait point de vers avec ce régime-là. Et vous, que devenez-vous ? Les *Pêcheurs* sont-ils finis ? me donnerez-vous les épreuves à corriger ? Ne vendez pas vos arbres, nous vous empêcherons bien de les vendre... Que votre poème sera beau ! Comme je le comprends bien, quelle sublime pensée ! Quand votre ange aura subi ses dix expiations, vous donnerez au poème général cette épitaphe, n'est-ce pas ?

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux !

Je voudrais bien aussi vous recevoir dans nos montagnes; ce pays vous plairait... Écrivez-moi. Une lettre de vous dans le désert sera tout pour moi. Je pense bien souvent à vous. Qui vous a donné dans cette vie tant de courage? Dites-le moi [1]. »

La réponse de Lamartine n'est pas datée, mais elle a dû suivre de peu de jours. « Votre lettre m'a plu par ce sentiment juste, que, dans le malheur, on pense à ses amis. Vous avez pensé à moi un jour de tristesse, donc vous n'êtes pas sans quelque amitié au fond du cœur pour moi... Je passe, comme vous, mon été à souffrir de corps et de cœur. Si cela peut vous consoler, en vous montrant l'égalité du destin, consolons-nous ainsi. Mais je sens que le bonheur d'autrui consolerait mieux, et où est-il? Je ne vois que des figures en deuil d'un bonheur qu'elles n'ont jamais eu. Il faut penser à là-haut, et tourner son regard intérieur vers de meilleures régions, où nous marchons à grands pas. Je n'ai jamais trouvé de remède à l'âme sur la terre. Prier et espérer, c'est notre foi... Je vous vois d'ici dans vos loisirs laborieux de fermière. C'est une bonne activité, cela vaut mille fois les salons. Vous y prendrez goût, car vous avez sève et verve pour tout ce qui est vrai. Cela seul est vrai pour une femme surtout. Je voudrais que Bourganeuf fût à portée de visites. Mais je n'y puis songer. Je vais partir après-demain pour m'enterrer jusqu'à l'hiver dans ma maison de paysan, au fond de montagnes comme les vôtres. J'essaierai quelques vers. J'ai écrit l'autre jour les plus tristes et les plus beaux qui fussent en moi. Faites-en. Il y en a dans la source des larmes. Adieu et tendresse [2]. »

Mme Émile de Girardin n'a pas répondu de suite à son grand ami. Elle a fait plus et mieux. Docile à sa voix, elle a suivi le

1. *Lettres à Lamartine*, p. 166.
2. *Correspondance*, t. III, p. 470.

conseil qu'il lui avait donné, elle s'est mise à regarder de plus près la nature, elle s'en est pénétrée à loisir, elle a étudié et noté jour par jour les impressions qu'elle faisait sur son âme, et de cette contemplation, de cette initiation elle est sortie transfigurée, avec un sens nouveau, avec l'amour des vastes horizons, avec un besoin impérieux d'admirer, de respirer, de comprendre l'œuvre de Dieu dans l'infinie variété de ses expressions et de ses manifestations. Lamartine avait raison de lui dire : « Vous y prendrez goût, car vous avez sève et verve pour tout ce qui est vrai ». Sa prédiction s'est réalisée à souhait. La Parisienne est devenue fermière à Bourganeuf dans l'acception poétique du mot.

Les montagnes qui, à son arrivée, lui paraissaient trop hautes, et dont l'aspect sauvage l'intimidait, elle ne peut se lasser de les regarder; les rochers qui froissaient ses pieds délicats par la rudesse de leur contact, elle les trouve maintenant admirables, elle les compare à des « pics sublimes que nulle végétation vulgaire ne profane » ; à la place des serpents qu'elle y a vus d'abord, elle y découvre maintenant « des pierres sacrées que la charrue a respectées, que les druides, sculpteurs étranges, ont seuls touchées; des grottes superbes tapissées de mousse et de lierre, où l'on rêve silencieusement ». Même les serpents ne la glacent plus d'effroi; elle fait le dénombrement des espèces que l'on rencontre dans le pays, les grands lézards au corset d'émeraude, les couleuvres, les vipères, les aspics; elle ouvre une parenthèse pour rappeler que « l'aspic est un reptile historique fort estimé ! » Qui sait si l'idée de composer son poème de *Cléopâtre* ne date pas de là ? Les habitants ne l'intéressent pas moins, ainsi que leurs chaumières, surtout quand, pour y atteindre, il faut franchir un torrent sur un pont qui tremble, sur un tronc d'arbre jeté d'une rive à l'autre. Parmi ces chaumières, il en est une qu'elle préfère à

toutes les autres : c'est une cabane qui sert à la fois d'étable et de bureau de poste, où elle va glisser dans la boîte aux lettres une réponse à M. de Lamartine. Elle se moque un peu, il est vrai ; la Parisienne reparaît quelquefois sous la fermière dans une saillie spirituelle, légère, avec une réminiscence des salons où elle a grandi [1] ».

*
* *

Le feuilleton suivant du *Courrier de Paris* [2] est consacré à Lamartine et à Victor Hugo. Au lieu de les comparer l'un à l'autre, au lieu de se poser cette question que nous attendions avec une ardente curiosité : Lequel est le plus grand ? Mme Émile de Girardin, par une tactique prodigieusement habile, les confond dans une égale admiration. Elle se flatte d'avoir découvert le secret de la pensée qui dirige toute leur vie, qui préside à chacune de leurs œuvres. Quelle est cette pensée ? D'après elle, tous deux marchent au même but en suivant une route différente, « et tous deux, dit-elle, accomplissent le même travail, mais en sens inverse ; tous deux ont entrepris le même livre ; ils écrivent la même histoire, l'histoire de *l'âme humaine* ; l'un raconte le bien, l'autre le mal ; Lamartine, avec son regard rêveur et poétique, cherche le beau ; Victor Hugo, avec son coup d'œil observateur et dramatique, étudie l'horrible. L'œuvre du premier pourrait s'appeler l'*École des élus*, l'œuvre du second serait l'*École des parias*. Ainsi, dans leur sublime instinct qu'on nomme génie, ils se sont partagé le monde ; l'un a choisi la terre, l'autre le ciel ! » Et cette antithèse, elle la développe avec une précision saisissante, avec une conviction communicative, en s'appuyant sur des exemples, en analysant les poèmes

1. *Le vicomte de Launay*, lettres parisiennes, 24 novembre 1838, t. II, p. 22.
2. *Ibid.*, p. 31.

épiques de Lamartine et les drames de Victor Hugo. Et lorsque la démonstration, nourrie de faits et de citations, est parvenue au sommet de l'évidence, on applaudit les deux grands poètes de la bonne fortune qu'ils ont eue de rencontrer une interprète si digne d'expliquer et de comprendre leur génie.



Point de lettres en 1839, mais des réunions fréquentes, des conversations à cœur ouvert, de la prose et des vers, et surtout de la politique. C'est l'année de la dissolution où Lamartine est réélu député de Mâcon. Il est le chef des 221, il fait discours sur discours, il marche de triomphe en triomphe. Cet homme si calme, si maître de soi à la tribune montre dans l'intimité la joie débordante, l'orgueil démesuré et souvent aussi l'inconstance d'un enfant. Il croit aux prédictions, celles de lady Stanhope sont en train de se réaliser. Royer-Collard, prophétisant à son tour, lui a dit solennellement : « Vous avez de bien grandes destinées, les plus grandes, entendez-vous, Monsieur ? Vous êtes le seul homme public et honnête de l'avenir. C'est vous qui détruirez ces gens-là ; mais avant ils auront détruit bien autre chose[1] ! » Il ne suffit pas aux serrements de main de la Chambre entière, depuis trois jours. Le mot général est que de *dix ans*, et peut-être de *quarante ans*, la tribune n'a pas vu mieux. Les journaux, ses ennemis les plus acharnés, le *Siècle* lui-même, disent *magie, enchantement, une chambre haletante aux pieds de la tribune*[2]. On le met hardiment au premier rang. Cependant il sent en lui une force *triple* et *quadruple* de celle qu'il lui est donné de manifester en public[3].

1. *Correspondance*, lettre à de Virieu, 25 février 1839, t. IV, p. 7.
2. *Ibid.*, lettre au même, 6 juillet 1839, p. 19.
3. *Ibid.*, lettre au même, 4 août 1839, p. 23.

Il est au mieux avec M. de Girardin dont il alimente le journal par ses discours, et qui s'acquitte en faisant de la publicité autour de son nom. Le 11 septembre 1839, il lui écrit de Mâcon : « Je vous attends si vous vous décidez à venir nous voir. Mais si c'est pour travailler à la *Presse* autrement que par mes vœux, non. — *Je persiste à penser sérieusement à la retraite de la Chambre* [1]. »

Huit jours après, changement complet dans ses dispositions. On lui écrit de Toulouse que M. de Girardin veut partir pour la Russie et remettre la direction de son journal entre des mains étrangères pendant son absence. Dans le cas où cet *on-dit* serait vrai, il pourrait le lui affermer pendant cinq ou six ans, mais à la condition de trouver un capitaliste qui se chargerait de toute la partie matérielle, argent et abonnés. Il finit ainsi : « Si un nom poétique pouvait être décemment encadré dans des phrases d'affaires et de politique, je vous dirais de me rappeler à Mme de Girardin [2]. »



Cependant les *Lettres parisiennes* poursuivaient leur carrière, au gré des événements du jour. Dans ces pages tracées au courant de la plume, Mme de Girardin touchait à tout et à tous. Les renversements de ministères, la chasse aux portefeuilles y alternaient avec les variations de la mode et les fêtes mondaines, mais en dépit de son pseudonyme masculin, elle n'oubliait jamais d'être femme, et, comme telle, elle s'intéressait moins aux faits positifs et contingents, qu'à la philosophie de la politique. Dans son feuilleton du 31 juillet 1848, elle s'en prend à M. Thiers, elle se demande pourquoi la majorité du pays est

1. *Correspondance*, t. IV, p. 25.
2. *Ibid.*, p. 26.

acquise à ce petit homme « mal né, mal fait, mal élevé, » pourquoi elle lui pardonne de vouloir être ministre à tout prix, et de parvenir à l'être si souvent. Pourquoi ? « C'est que nous sommes de jaloux démocrates qui avons en haine toutes les noblesses : noblesse de naissance, noblesse de conduite, noblesse de maintien; tout homme distingué nous est suspect; une grande supériorité nous serait insupportable si elle n'était rachetée par beaucoup de ridicules et beaucoup d'inconsidération. » En écrivant cela, elle pensait évidemment à Lamartine, qui, à ce point de vue esthétique, était l'antithèse vivante de M. Thiers; et comme elle n'a pas pour habitude de dissimuler son opinion, qnoiqu'il puisse advenir, elle conclut bravement en ces termes : « Dans une époque comme la nôtre, c'est un grand malheur que d'avoir une naissance noble, une tournure noble, des manières nobles. C'est le malheur de M. de Lamartine. C'est, au contraire, un très grand bonheur que d'avoir une naissance commune, une tournure commune, des manières communes. C'est le bonheur de M. Thiers [1]. »

Lamartine était à Hyères pour sa santé lorsque ces lignes lui tombèrent sous les yeux. Il répondit le 10 août 1840 : « Je suis depuis longtemps si souffrant que je n'ose écrire à quelqu'un qui se porte bien. Voilà l'excuse de mon silence. Or, vous vous portez divinement; j'en juge par votre dernier *Courrier* qui est un chef-d'œuvre de bon sens, de haute politique et de grâce sévère de l'esprit... Merci du mot sur moi, il est bien aimable, mais il me fera des ennemis de tous les bossus et de toutes les mauvaises tournures ou physionomies de France. Ceci n'est pas politique. La démocratie là comme ailleurs! Respect à elle! [2] »

Le 24 janvier 1841, Mme de Girardin assiste à la *première* des

1. *Lettres parisiennes.*
2. *Correspondance*, t. IV, p. 58.

fortifications de Paris, où Lamartine, qui ne les compte plus depuis longtemps, remporte, de l'aveu de tous, un de ses plus beaux triomphes parlementaires. Rentrée chez elle après la mémorable séance, elle prend la meilleure plume des *Lettres parisiennes*, et dans un langage digne de l'orateur, digne du sujet, digne d'elle-même, elle s'exprime ainsi : « Nous venons de la Chambre des députés, où nous avons entendu M. de Lamartine, et son discours a produit sur nous une impression si profonde, que nous ne pouvons plus penser à autre chose. Jamais le poète ne s'est montré plus orateur ; jamais sa voix n'a paru plus sonore, son attitude plus fière, son regard plus noble, son accent plus passionné. » Puis, sans autre préambule, allant droit à la question, elle la résume dans un mot qui ne pouvait manquer de faire fortune dans la capitale la plus spirituelle de l'univers : « *Paris fortifié, c'est Paris bêtifié.* »

Cette pensée, originale et juste au fond, malgré ses apparences paradoxales, elle la développe ensuite avec une verve contagieuse. « Paris est la seule ville qui pense, n'en faites pas un soldat. Ne lui mettez pas une armure, sa lourde cuirasse le gênerait pour se promener en rêvant sur les destinées du monde. Ne lui mettez pas un casque, ça le gênerait pour passer la main dans ses cheveux en cherchant une idée nouvelle ; d'ailleurs, l'idée a peur du fer, elle n'ose point naître sous une pesante coiffure. Bonaparte qui avait le secret du casque, et qui savait ses effets sur la cervelle, n'a jamais porté qu'un petit chapeau. » Donc, pour elle et pour tous ceux qui partagent son opinion, et elle cite Chateaubriand, Victor Hugo, Michel Chevalier, c'est une question de spiritualité, de mentalité. Quant à Lamartine, car c'est à lui qu'elle revient toujours, « vous l'avez vu menaçant, terrible, se débattant avec un instinct sublime contre le piège déguisé, déchirant du bec et de l'ongle le réseau invisible encore,

lançant l'éclair et la foudre comme un aigle qui défend ses ailes, et qui a reconnu l'oiseleur. » M. Thiers est le seul qui travaille à cette entreprise insensée, « mais, de sa part, cela s'explique : c'est un homme d'esprit qui n'aime pas l'esprit chez les autres [1] ».

*
* *

Après la séance parlementaire, Lamartine se retire à Monceau pour y prendre un repos nécessaire et bien gagné. Mme Émile de Girardin, qui le sait triste, accablé de soucis et inconsolable de la perte de son ami de Virieu, enlevé au mois d'avril 1841, lui adresse une longue lettre que la réponse du poète nous fait vivement regretter de ne pas trouver dans la correspondance. « Vous ne m'avez jamais donné une preuve d'amitié si vraie qu'en écrivant ces quatre pages pleines et quelques mots débordant en marge. Il faut bien aimer quelqu'un pour lui consacrer cela, à Paris, au milieu de mille ennuis ou plaisirs de votre cabinet de toilette et de travail ! Cela me va bien plus avant au cœur que ce que vous avez jamais dit ou fait pour moi. Seulement, il y a encore trop d'esprit. Quand vous n'en aurez plus du tout, alors je croirai que vous avez, non pas du génie, mais — ce qui est bien plus rare — une affection...

« Je suis plus triste que jamais, triste de cœur, d'esprit, d'âme et d'affaires, sans compter le corps malade, et ayant sous les yeux un mourant dans quelques jours, ce pauvre et charmant M. de Pierreclos. Jugez si je souris à une pareille vie ! » Mais l'éternelle consolatrice, la poésie lui sourit toujours. « Hier, dit-il, j'ai reçu du poète allemand Becker, dédiée à moi, sa *Marseillaise allemande* : *Non, vous ne l'aurez pas le libre Rhin allemand !* Je lui ai répondu par la *Marseillaise de la paix*, ce matin,

1. *Lettres parisiennes.*

dans mon bain. Je l'écrirai dès que le mal de tête tombera, *et je vous l'enverrai après demain*... Je suis bien touché de la pensée à la maison vide. Il y a bien souvent une pensée à votre porte. Adieu [1]. »

2 juin 1841, lettre de Mme Émile de Girardin. « Je ne comprends pas que, si malade et désolé, vous ayez encore des inspirations si admirables; *ces vers qui me désolent sont bien beaux*. Je les ai relus ce matin avec Théophile Gautier. Il en était enchanté, et ce soir, j'ai vu Alfred de Musset qui les savait par cœur. Il m'en a apporté de très jolis sur le même sujet. Ils sont railleurs et insolents. Lui, m'a priée de les publier, lui, me les a donnés pour la *Presse. Il ne devinait pas tout le chagrin qu'il me faisait en me les apportant*... Hugo m'a lu ce matin son discours; il y a de très belles choses. Demain, il le lira à l'Académie. Cette journée me rappelle votre réception, il y a onze ans. Quel superbe discours! Comme vous l'avez bien lu! En sortant de la séance, vous me donniez le bras, j'étais bien fière, et toutes les femmes étaient bien envieuses de moi. Vous en souvient-il ?... Écrivez-moi si, bien sûr, vous ne viendrez pas ; alors je partirai tout de suite pour la Creuse. Je mène une vie très agréable ici, mais j'y suis affreusement triste. J'ai hâte d'aller m'ennuyer là-bas. Et vous, mon Dieu, que de malheurs autour de vous! Que le ciel vous fait payer cher les trésors qu'il vous a donnés [2]!... »

On se rappelle que Lamartine lui avait promis la *Marseillaise de la paix*, dès qu'il pourrait l'écrire, mais il ne tint pas sa parole, et les vers furent publiés par la *Revue des Deux Mondes*. Mme Émile de Girardin, qui avait compté en avoir la primeur pour la *Presse*, en ressentit un vif chagrin, dont elle ne put retenir

1. *Correspondance*, t. IV, p. 99.
2. *Lettres à Lamartine*, p. 182.

l'expression dans sa lettre du 2 juin. Cela méritait une explication immédiate. Lamartine le comprit et ne la fit pas attendre.

Le 5 juin, il écrivit : « Moi! avoir songé à vous faire froidement et systématiquement un chagrin ? Je rougirais de moi devant mon ombre. Voulez-vous savoir la grosse bête de vérité ? Au moment de vous envoyer ces vers à la *Presse*, je reçus la demande de 500 francs bien pressés d'un homme que j'aime, et qui en a bien besoin. J'écrivis à Buloz : Envoyez-moi mille francs courrier par courrier, si vous jugez à ce prix quelques mauvaises rimes et mon nom. Trois jours après il m'adressait un billet de mille francs dans une lettre, seul argent que j'aie jamais touché d'un journal ou d'une revue, et voilà tout. Je pensais que la *Presse*, si elle trouvait les vers bons, les reprendrait le lendemain. C'est toute ma confession. J'espère que je suis absous [1]... »

Mme Émile de Girardin, qui a pardonné, reprend la plume le 21 juin 1841 : « Je suis depuis quinze jours dans un bagne insupportable. Je ne puis rien faire ; et voilà maintenant que je ne veux plus aller à Bourganeuf. Cette solitude m'épouvante... D'où vient ce changement ? Je n'y comprends rien. Oh ! je suis bien mécontente de moi !... »

« Malgré votre triste pensée, travaillez-vous un peu ? Les journaux parlent d'*un poème sur la charité chrétienne*, ils disent que vous l'achevez en ce moment. Est-ce vrai ? Apprendrai-je toujours ce que vous faites par les journaux ? N'être qu'une demi-confidente c'est bien peu ? mais je ne veux pas me plaindre, le monde entier vous acclame, vous lui appartenez ; un mot de temps en temps, c'est tout ce que j'espère, et plus que je ne mérite. Ah ! si vous aviez voulu vous inquiéter le moins possible de ma pauvre âme, et je ne dis pas m'aimer mais me gronder par-ci par-là quelquefois, je me serais améliorée, j'aurais acquis

1. *Correspondance*, t. IV, p. 102.

peut-être un véritable talent, j'aurais même peut-être joué un rôle utile dans le pays, non par moi-même, mais par ceux qui m'entourent. Au lieu de cela, je végète sans avenir, sans intérêt, sans ambition et sans affection, car une affection dont on n'a pas le droit de s'occuper n'est pas une affection, et je suis mal pour tous ceux qui sont bien pour moi, et je laisse perdre toutes sortes de bons sentiments pour une mauvaise poésie qui ne me donne jamais que des chagrins... Écrivez-moi, mais ne vous croyez pas obligé de me répondre courrier par courrier comme à un électeur. Je ne veux pas de votre politesse, gardez-là pour vos flatteurs et pour vos commettants. Parlez-moi beaucoup de tout ce que vous faites. Viendrez-vous à Paris [1]?... »

Malgré la défense de sa correspondante, Lamartine lui répondit avec plus d'empressement qu'à l'ordinaire. « Je réponds courrier par courrier comme à mes flatteurs ou à mes commettants. N'êtes-vous pas la plus flatteuse de mes flatteurs, si vous êtes peut-être celui par qui j'aimerais le plus être flatté ? Vous êtes triste mais vous êtes jeune, cela passera; moi, je mûris, si je ne vieillis pas encore, et les cheveux blanchissants m'avertissent que mes tristesses sont sans consolation future dans ce misérable monde, mal éclairé par la lune et mal chauffé par le soleil. A propos de toutes nos tristesses, voulez-vous savoir mon opinion, comme on dit parlementairement? C'est qu'un quart d'heure d'amour vaut mieux que dix siècles de gloire, et qu'une minute de vertu, de prière, de sacrifice, d'enthousiasme de l'âme à Dieu, vaut mieux même qu'un siècle d'amour. Je ne suis pas toujours mes opinions; mais enfin, les voilà. C'est peut-être une opinion consolante à l'âge où, même sans vertu, il faut *avoir l'air* de renoncer à l'amour, sous peine d'aimer tout seul, c'est-à-dire de

1. *Lettres à Lamartine*, p. 184.

faire la chose la plus belle et la plus ridicule des choses de ce monde...

« Allez dans vos montagnes, ou venez dans les miennes, ce qui serait mieux. Moquez-vous du monde et vivez de vous. Vous avez plus de vie morale et pensante que ces tourbillons de poupées dont vous vous laissez ennuyer, et vous appelez cela occuper! Vous aurez cinq ou six jours tristes, et puis les sources qui sont en vous couleront, et vous penserez, sentirez, écrirez, rêverez des choses sublimes, et vous direz anathème au mois d'hiver qui viendra vous déranger. Ce qui n'est pas en nous n'est pas. Cherchez seulement ce qui est... A votre place je ferais un grand livre de philosophie humaine ou mondaine dans le genre de l'*Allemagne* de Mme de Staël. Vous êtes à sa hauteur maintenant, plus la poésie. Prenez votre sérieux tout à fait; ne touchez plus que dans le journal la corde semi-sérieuse de l'esprit. La gaieté est amusante, mais au fond c'est une jolie grimace... Quant à moi, ce que je fais? Rien du tout. Je vois mourir, je vois pleurer, je vois aimer; je vois ce qui s'aime lentement déchiré par la mort. J'ai dans le cœur mille abîmes qui se couvrent de silence et d'indifférence, et je sens les années se raccourcir et couvrir de l'ombre suprême les dernières choses éclatantes que j'aurais aimé à cueillir. Et puis voilà, comme on dit ici. Adieu et bonne amitié[1]. »



En l'année 1842, Lamartine eut l'occasion de rendre à M. Émile de Girardin un de ces services que la reconnaissance de toute une vie ne suffit pas à acquitter. Celui-ci, nommé député par deux collèges électoraux, à Guéret et à Castel-Sarrasin, opta pour le second. Mais, lors de la vérification des

1. *Correspondance*, lettre du 16 juillet 1841, t. IV, p. 106.

pouvoirs, son élection fut violemment attaquée. Il y avait beaucoup de choses dans ces attaques, une question de nationalité, une question d'usurpation de nom, le ressentiment de tous ceux qui ne pouvaient absoudre M. Émile de Girardin d'avoir tranché la noble existence d'Armand Carrel dans un duel tragiquement célèbre, les haines irréductibles de ceux plus nombreux encore qu'il s'était aliénés par son attitude de journaliste militant, et qui ne voyaient en lui qu'un adversaire politique à frapper d'ostracisme.

Toutes ces choses coalisées avaient trouvé un organe et un auxiliaire redoutable dans la personne de Ledru-Rollin qui concluait à la nullité des opérations électorales du collège de Castel-Sarrasin. Ce n'était pas la première fois que M. Émile de Girardin avait maille à partir avec la Chambre des députés. Déjà, en 1839, il s'était vu dans la nécessité de défendre son élection qui avait été définitivement invalidée, sous prétexte qu'il ne justifiait pas de la qualité de Français. Mais, depuis, la question de nationalité avait été portée devant les tribunaux compétents, et résolue en sa faveur par un arrêt de la Cour royale de Paris. Il n'était donc pas permis de la soulever à nouveau, sans méconnaître l'autorité qui s'attache à une décision de justice.

Restait un second motif d'annulation. M. Émile de Girardin s'appelait-il M. Émile Delamothe, du nom qu'il avait d'abord porté, lorsqu'il n'avait pas encore percé le mystère de sa filiation ? Ou bien avait-il le droit de porter légalement le nom qui lui appartenait depuis vingt ans, « non-seulement son nom, mais celui de sa femme, oui, le nom de cette femme qui avait déjà rendu le sien célèbre, et qui en a illustré deux dans les *Lettres ?* » A ces dernières paroles qui sont empruntées au discours de Lamartine, on reconnaît bien l'homme de cœur et l'ami de la belle Delphine qu'il a voulu associer par ce gracieux hommage

à la justification de son mari. La cause fut gagnée, elle devait l'être[1].

Le dialogue qui s'engage entre les deux correspondants, vers la fin de la même année 1842, offre un intérêt particulier et mérite de fixer notre attention. Il fut provoqué par Lamartine qui, dans une lettre du mois de novembre, demandait à Mme Émile de Girardin si elle faisait des vers, et qui, sans attendre sa réponse, ajoutait aussitôt : « J'y ai renoncé. C'est trop vieux pour le chiffre de mes années. La rime me fait rougir de honte. Sublime enfantillage dont je ne veux plus. Philosophie et politique, je ne vois plus que cela, et cela se fait en prose. Ainsi, adieux sérieux, non à la poésie, mais aux vers. En philosophie, je prépare pour un avenir éloigné. En politique, j'attends quelques événements qui en vaillent la peine[2]... »

Mme Émile de Girardin se révolte à cette idée, et voici la lettre qu'elle lui écrit, lettre faite de bon sens et de profondeur d'esprit, dont certaines parties sont de véritables prophéties qui lui reviendront à la mémoire en 1848 : «... Vous déclarez que vous renoncez à la poésie pour la philosophie et la politique. Voilà encore un affreux blasphème, je dis plus, un *non sens*! Les vers sont trop jeunes pour vous ! Et Homère ? Et Milton ? Avaient-ils donc quinze ans lorsqu'ils ont exhalé leurs plus beaux chants ? Vous ferez de la philosophie et de la politique : est-ce que ces deux choses-là se peuvent faire en même temps ? Est-ce que la politique n'est pas l'action dans toute sa véhémence ? Est-ce que la philosophie n'est pas le repos dans toute son impassibilité ? La politique, c'est l'ambition avec tous ses prestiges; la philosophie, c'est le désespoir organisé ! Non, non, ces deux choses-là ne peuvent marcher de front. Vous n'êtes pas

1. Séance du 2 août 1841.

2. *Correspondance*, 23 novembre 1842, t. IV, p. 140.

encore un philosophe, heureusement pour notre pays. Vous pouvez être un homme d'État. Vous me parlez d'événements qui vous amènent des révolutions, de grandes émotions qui passionnent le pays; cela m'effraye, je crains que vous ne soyez comme les pompiers, qui n'ont rien à faire quand il n'y a point d'incendie; j'ajouterai même que vous m'avez l'air assez disposé à mettre le feu pour l'éteindre... De deux choses l'une : ou vous êtes un homme politique, et vous devez accepter toutes les conditions du métier; ou vous êtes un philosophe, et vous devez sacrifier la politique, et vivre pour la poésie et pour l'amitié[1]... »

Dans sa réponse, Lamartine n'essaie pas de contester l'incompatibilité trop évidente de la philosophie et de la politique, il n'essaie pas non plus de nier que la politique soit généralement une affaire d'ambition. Mais il fait une exception pour la sienne. « Non, dit-il, il n'est pas vrai que la politique soit de l'ambition toujours, c'est la petite qui est de l'ambition, la grande est du dévouement. Je ne conçois que la grande. Celle-là est patiente comme l'idée qui la fait agir. Elle n'est pas pressée de saisir aujourd'hui, parce qu'elle a demain. Elle est clairvoyante parce qu'elle n'a pas l'œil troublé par le vertige de l'intérêt personnel. Elle n'entre au pouvoir que quand elle sent qu'elle a une force en elle et derrière elle, pour l'y pousser et l'y soutenir. Cette force, je ne l'ai pas encore, je l'aurai dans quatre ou cinq ans. Vous verrez alors si je ferai de la philosophie[2]. »



La session de 1843 ramène Lamartine à Paris, où les discours à la tribune, les articles de journaux rédigés, dictés ou inspirés

1. *Lettres à Lamartine*, 2 décembre 1842, p. 192.
2. *Correspondance*, 3 décembre 1842, p. 144.

par lui, les lettres des départements, « fanatisme d'entraînement et d'enthousiasmes » absorbent son temps, tiennent sa pensée constamment en éveil et lassent sa plume. Cependant il n'attend pas la fin de la session pour revenir en Mâconnais, et le mois de juin le trouve établi à Saint-Point, sous les ombrages de son parc, avec ses chevaux, ses chiens et ses oiseaux. C'est là que surgit dans son esprit l'idée de raconter l'histoire des *Girondins*. Le 15 août 1843, il mande à son ami Dargaud qu'il avance le premier livre, et qu'il n'a encore rien gravé de ce style [1].

Coïncidence singulière! Juste au même moment, Mme Émile de Girardin lui écrit pour le féliciter de son article sur *les Publications populaires* [2] et dans sa lettre, qui porte la date du mois d'août, sans indication de jour, elle exprime le regret qu'il ne soit pas historien.

« Voilà de belles et nobles pensées, exprimées dans le plus magnifique langage... Il m'a semblé, en les lisant, que je vous avais retrouvé. Car depuis quelque temps, malgré votre bienveillance fidèle, il me semble que je vous ai perdu... mais ne parlons pas de mes découragements, je ne veux aujourd'hui que vous admirer... *Voilà maintenant que je regrette que vous ne soyez pas historien;* mais comme on ne peut tout être à la fois, je rêve des historiens formés par vous, inspirés de vos idées. Pourquoi n'avez-vons pas des élèves en histoire, comme Raphaël en peinture, qui traceraient par vos ordres d'immenses tableaux dont vous donneriez le dessin et l'idée ? »

Puis elle l'entreprend au sujet de la civilisation, et cela lui fournit le thème d'un de ces jeux d'esprit demi-sérieux où elle excellait. « Vous tenez donc beaucoup à la civilisation ? En cela nous

1. *Correspondance*, p. 160.

2. Cet article, rédigé sous forme de lettre à M. Chapuys-Montlaville, parut dans la *Revue indépendante*, le 10 août 1843.

différons de sentiments. Je déteste la civilisation : c'est la fin, c'est la vieillesse, c'est la mort. Une nation civilisée décline. J'aime mieux être jeune et barbare. Hélas! nous ne sommes déjà que trop civilisés ; je le sens à mon esprit qui se fatigue, et à mon cœur qui doute et qui s'éteint. Pourquoi voulez-vous donc que les bons ouvriers qui travaillent et qui vivent deviennent des rêveurs qui languissent et végètent ? Ne vous hâtez pas trop ; croyez-moi, c'est bien ennuyeux d'être civilisé. Oh ! si j'étais seulement encore un peu sauvage, quelles bonnes folies je ferais, que je n'ose pas même rêver par excès de civilisation [1]... »

On ne trouve rien de nouveau dans la *Correspondance* pendant la fin de l'année 1843, ni pendant les années 1844 et 1845. Cela s'explique par les séjours plus prolongés à Paris, et par les événements extérieurs qui marchent à grands pas vers la crise suprême que Lamartine a prévue depuis longtemps, et à laquelle il travaille avec plus ou moins d'inconscience en écrivant ses *Girondins*, dont la publication est prochaine.

Le 1er août 1846, il est nommé pour la troisième fois député de Mâcon. Quelques jours auparavant, Mme Émile de Girardin lui avait adressé une invitation à dîner qu'il avait d'abord déclinée, en s'excusant sur l'état de sa santé. Mais elle insista dans un billet du 17 juillet : « J'envoie savoir encore de vos nouvelles avec encore une petite espérance. Votre absence me cause un double chagrin, elle me donne tort. J'ai bataillé pendant cinq jours pour n'avoir pas à dîner aujourd'hui les députés que j'ai fait inviter pour demain. Aujourd'hui nous sommes seuls. Victor Hugo et Balzac, voilà mes convives. J'ai eu peur du bruit pour vous, et j'ai refusé tout le monde... et vous me manquez ! Et j'ai eu tort, et M. de Girardin triomphe, et j'en-

1. *Lettres à Lamartine*, p. 208.

rage. Venez en robe de chambre ici, si vous avez pitié de moi [1]. » Lamartine, qui sentait les foudres de la colère féminine gronder sous cette ardente supplication, ne persista pas dans son refus.

L'auteur de la *Comédie humaine* a parlé de ce dîner dans sa correspondance. Le jugement qu'il porte sur Lamartine est bien singulier et ne fait guère honneur à sa faculté d'observation ; il le trouva si fatigué au point de vue physique qu'il lui donna à peine quelques années à vivre. « Il est détruit, fini. » Or, Lamartine avait devant lui les *Girondins*, la révolution de 1848, sans compter les *Confidences*, *Graziella*, *Raphaël*, *le Tailleur de pierres de Saint-Point*, *Geneviève*, œuvres d'une jeunesse et d'une fraîcheur inouïes, et plus de quarante volumes d'histoire et de littérature se succédant sans trêve, sans défaillance pendant près de vingt ans. Quel ressort y a-t-il donc chez un homme de génie qui échappe aux plus pénétrants ? Quelle est la force impulsive qui le met en mouvement ? C'est à lui-même qu'il faut le demander. « L'âme, dit-il, est un ressort qu'il suffit de presser un peu pour qu'elle reprenne élasticité et vigueur. La mienne est prête à toute action, à toute pensée qui lui donne l'exercice et le sentiment d'elle-même. Elle est morte un million de fois et ressuscite toujours le troisième jour [2]. »

Dans son *Cours familier de littérature*, il nous fait connaître à son tour l'impression qu'il ressentit en voyant Balzac à ce dîner. Elle est bien différente, plus généreuse, et surtout plus digne d'un homme qui respecte l'humanité dans un de ses semblables. Il parle de sa robuste charpente, et la compare à l'ampleur de Mirabeau. « Mais en face du visage, ajoute-t-il, on ne pensait plus à la charpente. Cette parlante figure, dont on ne pouvait

1. *Lettres à Lamartine*, p. 222.
2. *Souvenirs et portraits*.

détacher ses regards, vous charmait et vous fascinait tout entier. » Son trait dominant était la bonté communicative. »



Le voyage de Mme Émile de Girardin à Saint-Point, plusieurs fois annoncé, et toujours ajourné, est irrévocablement fixé au mois d'août 1846.

En apprenant que la malle-poste allait partir pour amener la belle voyageuse si impatiemment attendue, Lamartine lui avait écrit : *Nous serons seuls*. La solitude avec lui, c'était son rêve; elle s'en promettait des jouissances qu'elle ne pouvait définir, et que leur incertitude même rendait encore plus délicieuses, par avance. Elle devait y compter d'autant plus qu'à l'occasion d'un autre projet de voyage, formé deux années auparavant et abandonné au dernier moment par suite d'obstacles imprévus, il s'était attiré une bonne querelle pour avoir eu l'imprudente franchise de lui avouer que, se défiant de son *amabilité*, il avait invité du monde afin de lui tenir compagnie. Ce fut la même chose cette fois, avec cette circonstance aggravante en plus qu'il lui avait donné formellement l'assurance que cette solitude serait complète.

Un des historiographes les plus chers de Lamartine, M. Henri de Lacretelle, nous apprend, en effet, que dans cette saison radieuse de la fin de l'été de 1846, qui fut encore embellie par l'apparition de Mme de Girardin, il y avait plus d'hôtes que le château n'en pouvait contenir, et qu'il dut se réfugier au-dessous du jardin, dans une vieille maison qui avait été autrefois un presbytère. Avec Mme de Girardin, il y avait M. et Mme d'Esgrigny, l'acteur Lafon et sa fille, et deux nièces, les plus charmantes de la pleïade, Mme de Pierreclos et Mlle Valentine de Cessiat, à peine sortie de l'adolescence, qui aidaient Mme de Lamartine à faire

les honneurs, sans compter les allants et venants de chaque jour, dont la cloche de la tour ronde annonçait l'arrivée, et qui repartaient grisés des parfums de la douce hospitalité, comme des abeilles chargées du suc des fleurs [1].

Si Mme de Girardin fut trompée dans ses espérances de solitude et de tête à tête, le ressort qui était en elle avait trop d'élasticité pour qu'elle s'obstinât longtemps sur ce sentiment. D'après le témoignage de M. de Lacretelle, ce fut elle qui, dans ce Trianon enchanté de Saint-Point, se montra la plus enjouée, la plus naturellement gaie, et la plus simple. On pense bien que les causeries allaient grand train et que Lamartine, qui excellait à leur donner un tour d'imprévu et d'originalité, ne les laissait jamais languir, quand il ne les provoquait pas par quelques-unes de ces improvisations soudaines où sa pensée aimait à se donner carrière. Extrême en tout, il lui arrivait même, parfois, de glisser sans s'en apercevoir, sur la pente de l'hyperbole, comme, par exemple, le jour où il tenta un paralèlle entre les femmes d'Orient et celles d'Occident, pour aboutir à des conclusions qui ne furent point à l'avantage de son auditoire accidentel.

« La vraie beauté, dit-il, je ne l'ai trouvée que dans les îles de la Grèce. Ces races sont supérieures aux nôtres, non par l'esprit, mais par la bonté. L'esprit fait étinceler les yeux et il désharmonise les lèvres. Les femmes de l'Orient ont de plus l'expression de la captivité. La tristesse est le moule suprême. Elles ne sont que des fleurs de volupté, et elles se bercent dans toutes les brises qui vous les apportent. Mes yeux ne verraient rien de plus ravissant même s'ils s'ouvraient dans le paradis du Prophète. Ne me parlez pas des femmes d'Occident. — Et Elvire? demanda Mme de Girardin qui se sentait blessée dans son loyalisme. —

1. Henri de Lacretelle, *Les amis de Lamartine*, Paris, 1870, in-12.

Hélas! vous n'avez pas été Elvire, dit Lamartine en baissant la voix. Si vous l'aviez été [1]! »

Mme de Girardin travaillait à cette époque à sa tragédie de *Cléopâtre*, que Lamartine lui avait bien recommandé d'apporter à Saint-Point. Elle n'eut garde d'y manquer. Sous le toit du poète, dont la présence était pour elle la source même de l'inspiration, elle avança rapidement dans la composition de son œuvre. Il est intéressant de lire la page que Lamartine a consacrée à ce souvenir.

« Elle écrivait alors avec une verve virile sa belle tragédie de *Cléopâtre*, dont le style a la solidité et le poli du marbre. Je n'oublierai jamais l'inspiration de son visage et l'émotion de sa voix, quand elle nous lisait le jour ce qu'elle avait composé la nuit. C'était ordinairement le matin à l'ombre d'un toit de mousse qui couvre un pan de verger en pente, d'où le regard plane sur une vallée de *Tempée*, en face de sombres montagnes; rien n'y troublait le silence, si ce n'est le sourd murmure du ruisseau sous les saules, des bourdonnements d'abeilles dans les sainfoins, et quelques gazouillements de linottes importunes sur les arbres. Ses beaux vers faisaient taire en nous tous ces bruits du dehors; les insectes cessaient de bourdonner près de la ruche; son visage, encadré de chèvrefeuille et de vigne vierge, respirait plus de poésie encore que ses vers [2]. »

Ceci n'est qu'un épisode du séjour de Mme de Girardin à Saint-Point. Si nous tenons à connaître d'une manière plus complète l'impression qu'elle y produisit, et les souvenirs qu'elle y laissa au cœur de ses hôtes, il faut feuilleter la correspondance échangée peu de temps après.

Lamartine s'était cru obligé, par déférence, d'écrire à M. de Girardin pour lui rendre compte. Nous n'avons pas sa lettre,

1. Henri de Lacretelle, *Les amis de Lamartine*, 1870, in-12.
2. *Souvenirs et portraits.*

mais son contenu nous est révélé par la réponse du mari, en date du 8 septembre 1846.

« Je pense de ma femme tout ce que vous m'en écrivez ; elle a plus de bonté encore que d'esprit, et ce qu'elle a surtout, c'est autant de simplicité dans l'intimité que de noblesse dans tous les sentiments et dans toutes les actions. Je la connais bien, et je suis sûr que ces quinze jours d'affectueuse hospitalité auront fait, pour sa santé intellectuelle, au moins autant que le grand air pour sa santé corporelle. C'est donc à moi à vous remercier de tout le profit qu'elle aura tiré de son *congé*[1]. »

Les appréciations de Lamartine au sujet du voyage de Saint-Point sont confirmées par une lettre du 4 octobre, adressée à Mme de Girardin elle-même.

« Je n'ai pas une minute chez moi depuis vous. Conseil général, Académies, courses dans les terres, comptes de l'année, festins. J'arrive d'hier et je reprends mon esprit et mon cœur. C'est pour vous remercier de la charmante lettre écrite à ma femme, et de la *bonhomie* ravissante dont vous avez été toute rustique avec nous à Saint-Point. Il y a un vers latin qui dit merveilleusement (vous savez le latin) :

Omnis Aristippum decuit color.

« En français : tous les habits seyaient à Aristippe. Tout va de même à votre nature souple et forte... Adieu. Aimez-nous, car on vous aime *fort* et *vrai* ici. Mille tendres respects[2]. »



1847. Les *Girondins* viennent de paraître. « Des femmes les plus élégantes ont passé la nuit pour attendre leur exemplaire.

1. *Lettres à Lamartine*, p. 223.
2. *Correspondance*, t. IV, p. 230.

C'est un incendie[1] !!! Et Mme de Girardin, que pense-t-elle ? Que va-t-elle dire ? Lisons sa *lettre parisienne* du 6 avril :

« L'apparition des *Girondins* réveille toutes les fureurs des partis, cela devait être ; ce livre est une révolution ; c'est un présage, c'est un symptôme, c'est un décret peut-être ? Car ce n'est pas sans raison que Dieu a permis à un tel homme d'écrire un tel livre. L'âme du poète est une lyre sublime que le souffle divin fait vibrer. Elle n'est pas responsable de ses accords. Quand nous voyons les idées d'une époque s'incarner dans un homme de génie, quelle que soit notre répugnance pour ces idées, nous nous attristons avec respect ; inquiets, mais résignés, nous disons : il faut que ces idées, que nous redoutons comme dangereuses, soient nécessaires, et qu'elles servent les mystérieux desseins de Dieu, puisqu'il charge une de ses plus dignes créatures de les propager, puisqu'il n'inspire à aucun autre génie rival le besoin, le devoir de les combattre. Aussi, à chaque page de ce livre, nous rêvons troublé et charmé. Que c'est beau ! pensons-nous, quelle admirable lecture ! quel style ! quel bonheur dans ces expressions ! quelle ampleur dans cette phrase ! Vivacité, coloris, verve, grâce, violence, fraîcheur, toutes les qualités sont là réunies ! Comme cet homme est bien largement doué, en favori ! Ah ! que c'est beau ! mais que d'événements vont naître de ce livre ! Je voudrais bien ne pas les voir ! Oh ! je voudrais mourir[2] !... »

N'allons pas plus loin. Qu'importe le reste de l'article ! Elle voudrait mourir, parce qu'elle admire trop. C'est la première fois que l'admiration trouvait un tel accent et inspirait une telle pensée.

Et Lamartine, que va-t-il répondre ? « Jamais je n'ai lu un

1. *Correspondance*, Lettre à Dargaud, mars 1847, p. 237.
2. *Lettres parisiennes*, t. IV, p. 237 et s.

si admirable article, jamais je n'ai reçu une si courageuse et si éloquente marque d'attachement. Je me lève en sursaut pour vous le dire. Cela est entré jusqu'à la dernière fibre de mon cœur. Je suis le grand criminel du moment, pour qui votre ombre a été un asile. Je m'en souviendrai, non pas tant que j'aurai un orgueil, mais tant que j'aurai une âme. Il y en a tant dans l'acte et dans le morceau ! — Mme de Lamartine en a pleuré. Beaucoup d'autres en seront longtemps émus. Soyez-en heureuse dans vos heures tristes ! C'est de l'héroïsme dans le talent, dans l'éloquence, dans la grâce, dans l'amitié. Je ne connais pas de mot qui réponde dans la langue aux sentiments ainsi exprimés; mais je le demanderai à mon cœur jusqu'à ce que je l'aie trouvé [1]... »

Mme de Lamartine a pleuré parce qu'elle aimait. Pour lui, il a tari toutes les sources de l'admiration, de la reconnaissance, de la sensibilité, de l'amitié qui étaient en lui, sauf les larmes. Car les Dieux ne pleurent pas.

Au mois d'août 1847, il fit un séjour de quelques semaines à Marseille, où il fut acclamé comme un triomphateur. Rentré à Mâcon le 22 septembre, il donne de ses nouvelles à Mme de Girardin, et il lui en demande des siennes.

« Me voilà de retour, et vous aussi, dit-on : vous, des flots verts, et moi, des flots bleus de la mer... J'ai été reçu là-bas et partout comme un être amphibie, entre les Dieux d'autrefois et l'homme, un personnage mythologique. La foule s'attache de plus en plus à mes pas, mais je ne fais pas de miracles. Je m'ennuie et la France aussi. Ce pays-ci veut des idoles et ne veut pas d'homme d'État... Dites à M. de Girardin que je suis honnête homme, que je tiendrai, s'il l'exige, parole, comme je le dois, pour les *Confidences*; mais que, s'il les veut à cette heure, je

1. *Correspondance*, t. IV, p. 241.

suis décidé à me retirer de la Chambre. Car si je parais comme homme de lettres et homme sensible, je suis perdu sans ressources comme homme politique [1]... »

Le 18 novembre, lettre de Lamartine à Mme de Girardin au sujet de sa tragédie qui vient d'être représentée au Théâtre français.

« Nous attendions, comme dans la coulisse, le succès de *Cléopâtre*. Vous savez que je n'en doutais plus depuis Saint-Point. Il dépasse tout ce qui s'est vu. La France, même jalouse, paraît enthousiasmée. Un cœur se mêle à toutes ces voix, c'est le mien... Soyez, sinon heureuse, au moins glorieuse. Jamais aucune femme n'avait eu ce triomphe tout viril, depuis Vittoria Colonna, à qui vous ressemblez de traits, de génie, et, je crois aussi, d'héroïsme... Adieu, reposez-vous et jouissez pendant que nous battons des mains. Moi, j'écris dans la nuit un petit livre intitulé *Raphaël*, ou *Pages d'amour*. Je vous le lirai. Toute la famille est à vous [2]. »



1848. La république, la période héroïque de la vie de Lamartine. Mme de Girardin, qui déteste les révolutions, parce qu'elles lui font peur, ne peut retenir cette exclamation qui a souvent été rééditée depuis : « Oh ! que la République serait belle, belle sans les républicains... » Plus loin : « La preuve qu'ils ne comprennent pas la République, c'est que, dans leurs promesses d'affranchissement, ils ont oublié les femmes... Et l'auteur d'*Indiana*, de *Valentine*, de *Lélia*, de *Mauprat*, de *Spiridion*, de *Consuelo*, de la *Mare au diable*, et de tant de chefs-d'œuvre, George Sand, ô députés trop fiers de votre mâle obscurité,

1. *Correspondance*, p. 258.
2. *Ibid.*, p. 263.

George Sand n'a pas eu le droit de tracer sur un bulletin, avec sa plume immortelle, un de vos noms inconnus ! » Elle se contredit, elle oublie qu'en rendant compte du livre des *Girondins*, elle a fait le procès des femmes *littéraires*, et qu'elle a appelé Mme Roland « un mauvais bas-bleu éclaboussé de sang ». Puis elle se reprend : « Les femmes ne demandent point le droit de suffrage, elles demandent le droit d'être honnêtes, de gagner leurs vies dignement et sans prostitution d'aucun genre [1]. » Tout cela à propos de George Sand, le rapprochement n'était pas heureux. La preuve, dirons-nous à notre tour, que les femmes ne sont pas faites pour la politique, c'est qu'elles n'y entendent rien, c'est qu'elles raisonnent avec la passion du moment, qui est la négation même du raisonnement.

Lamartine fut profondément attristé d'un pareil langage, où il ne reconnaissait plus le bon sens de son amie. Il lui envoya Mme de Lamartine pour essayer de la ramener au calme, pour lui demander de déposer les armes de la colère et de l'invective, qui allaient si mal à cette main accoutumée à écrire tant de choses ravissantes, quand la politique ne s'y trouvait pas mêlée. Mais cette demande, qui s'adressait encore plus au mari qu'à la femme, ne fut pas interprétée comme elle devait l'être, ainsi que cela est attesté par une lettre qui porte la date de mai 1848.

« J'ai été bien affligé de ce que vous ayez si mal compris et si mal accueilli la démarche toute de tendre intérêt de Mme de Lamartine. Vous ne vous doutez pas, ni vous, ni votre mari, de la réalité des choses et des efforts surhumains faits par quelques hommes pour sauver tout et vous-mêmes. Vous êtes injustes, et vous le saurez plus tard [2]... »

Le sang des émeutes et des barricades a inondé le pavé de

1. *Lettres parisiennes*, 13 mai 1848.
2. *Correspondance*, p. 280.

Paris. C'est fini des hécatombes. Mme de Girardin n'a plus peur, ses nerfs se détendent, et, dans son *Courrier* du 3 septembre 1848, elle adresse un salut d'amitié à Lamartine.

« Nous n'avons plus la même confiance dans le caractère politique de notre maître, mais nous avons toujours foi dans son génie. Nous puisons notre espérance dans notre constante admiration. Chez les êtres favorisés, les trésors sont des promesses. Dieu n'a pas légèrement comblé de tous ses dons un mortel, pour que ces dons précieux deviennent entre ses mains fatals ou stériles; Dieu n'a pas allumé avec tant de rayons, avec tant d'amour, ce flambeau, pour qu'il s'éteigne avant l'heure, avant d'avoir jeté au monde toute sa clarté; Dieu n'a pas mis sur une même tête une triple couronne de poète, d'orateur, d'historien, pour le frapper tout à coup de démence; Dieu n'a pas pris plaisir à familiariser ainsi un homme de génie avec toutes les royautés, pour permettre qu'une royauté de plus l'étonne et l'enivre comme un Masaniello éperdu[1] !... »

Sans prendre garde aux réticences et aux insinuations, dont une âme moins haute que la sienne aurait pu s'offenser, avec la noble et souveraine indulgence d'un grand cœur que l'injustice ne saurait émouvoir, Lamartine répond le même jour :

« J'ai lu, comme tout le monde, le *Courrier*, mais j'y ai reconnu, plus que tout le monde, un signe de plus qui veut dire tendre et ancienne amitié. La mienne y répond d'un signe d'attachement et de reconnaissance bien arriérés. Il m'en coûte beaucoup de ne pas aller vous répondre de vive voix. Mais la République est si jalouse qu'elle croirait que je la trahis pour une femme auprès de laquelle on a trop récemment médit, non de la République, mais des républicains. A d'autres jours donc! et j'espère qu'ils se lèveront bientôt. La République une fois tran-

1. *Lettres parisiennes*, 3 septembre 1848.

quille, j'espère qu'elle ne mettra plus sa main entre les cœurs. En attendant, mille tendresses jamais une minute altérées [1]. »

Nous approchons du déclin et des tristesses lamentables. Après des triomphes inouïs, après avoir été acclamé, adulé, encensé comme jamais créature humaine ne le fut dans aucun pays, ni dans aucun siècle de l'histoire, Lamartine va éprouver l'inconstance et l'ingratitude populaire. Quoique luttant toujours à la tribune et dans le journal, espérant toujours que l'éloquence remportera la victoire définitive, il va assister, le cœur déchiré, à l'égorgement de sa République idéale par un César d'aventure. Écrire pour vivre, composer à la hâte des auto-biographies romanesques, des ouvrages d'histoire imparfaitement documentés où il ne retrouvera plus l'inspiration des *Girondins*, improviser des pages de littérature et de critique au jour le jour, s'éditer et se vendre lui-même en 44 volumes, publier jusqu'au manuscrit des pensées intimes de la sainte femme qui fut sa mère, ce sera désormais sa vie, si cela peut s'appeler vivre.

Le livre des *Confidences* était prêt depuis 1847. On se rappelle qu'il avait même été question à cette époque de le faire paraître en feuilletons, avec la suite au prochain numéro, dans la *Presse* de M. de Girardin, et que la crainte de paraître un homme sentimental et poétique, à la veille de la Révolution qu'il savait imminente et où il s'attendait à jouer le premier rôle, l'avait seule empêché de mettre son projet à exécution. Ces scrupules ne pouvaient plus l'arrêter en 1850, et les *Confidences*, sortant de sa prison volontaire, furent jetées en pâture aux curiosités de la foule. Mme de Girardin les trouva de son goût, cela devait être. Tout ce qui est indiscrétion plaît naturellement aux femmes, surtout lorsque la forme littéraire est impeccable, et que

1. *Correspondance*, lettre du 3 septembre 1848, p. 284.

les phrases ont été ciselées par le plus merveilleux des artistes. Le 19 août 1850, elle écrivait à Lamartine :

« J'apprends que vous êtes bien triste, et que vous avez perdu un de vos amis dévoués [1], et je m'imagine tout ce que vous avez dû souffrir de ce malheur... Et nous qui lisons avec tant de plaisir vos admirables *Confidences*, et qui nous réjouissons tous de vous apprendre ce nouveau et magnifique succès!.. Quel beau style ! Je crois vraiment que vous n'avez rien écrit de si *littéraire* que toute cette peinture de la vie de province ; cela laisse bien loin derrière soi le fameux chapitre de *Corinne* sur l'Écosse, et même les plus charmantes scènes de Balzac. Il y a une descente de coche à Mâcon, qui est un miracle de poésie, le coche dignifié. Voilà un tour de force. Et l'adorable discours de la mère, et le portrait des oncles, tout est merveilleux, et je vous le dis, parfaitement bien senti par tout le monde [2]... »

Cette lettre est la dernière qu'on trouve dans la correspondance imprimée, si ce n'est pas la dernière, qui ait été écrite. Mais notre tâche n'est pas finie. Elle ne finira que lorsque Dieu aura rappelé à lui l'un de ces deux êtres privilégiés, si bien faits pour se comprendre et pour s'aimer, et laissé l'autre seul, en face d'un tombeau muet et douloureux.



Qui eût pu prévoir que Mme de Girardin serait rappelée la première ? A la fin de l'année 1850, quand le silence, ce signe avant-coureur de la mort, a scellé de son sceau la correspondance, elle avait 46 ans. Au dire de ceux qui l'ont connue à cette époque, dans son petit hôtel de la rue de Chaillot, bâti sur le modèle de l'Erechtéïon, avec une façade à demi voilée par des

1. M. de Champeaux, mort pendant le second voyage que Lamartine venait de faire en Orient.

2. *Lettres à Lamartine*, p. 265.

marronniers touffus du côté des Champs-Élysées, et Lamartine, qui est resté un de ses fidèles jusqu'au dernier moment, en a témoigné comme Théophile Gautier, comme Victor Hugo, comme George Sand, comme Jules Janin et d'autres encore, inégaux par le talent, mais pareils par le culte de l'amitié et de l'admiration, elle n'avait rien perdu de ses charmes extérieurs, et, sous les hauts plafonds de son temple grec, elle ressemblait à une Apolline, non moins belle que l'Apollon antique.

Sous le rapport de l'esprit, elle n'avait rien perdu non plus ; elle avait gagné, au contraire, d'y voir plus clair et plus loin, d'être plus aimante, parce qu'elle sentait mieux le prix de la bonté, pour en avoir éprouvé l'influence chez ceux qui l'aidaient à chasser les nuages, d'où son front sortait plus radieux et plus pur. Elle avait eu le rare bon sens de comprendre que la poésie, cette aube de la jeunesse, ne convenait plus à sa maturité, et qu'à vouloir s'imposer à la Muse inspiratrice des beaux vers, elle eût couru le risque de la trouver rebelle ou tout au moins indifférente. Mais son talent d'écrivain avait suivi une ascension constante dans ses romans tels que le *Lorgnon*, la *Canne de M. de Balzac*, *le Marquis de Fontanges*, *Marguerite ou les deux Amours*, elle avait ravi tous les suffrages par la vivacité du style s'harmonisant avec l'originalité de la pensée ; dans ses *Nouvelles*, dans *les Contes d'une vieille fille à ses neveux*, elle avait surpris et charmé par un accent de sincérité et de bonne humeur communicative ; dans ses lettres du *Courrier de Paris*, auxquelles nous avons fait plus d'un emprunt, elle avait conquis une maîtrise que nul ne songeait à lui disputer.

Puis le tour du théâtre était venu. Elle débuta, comme auteur dramatique, par une pièce en cinq actes et en vers, l'*École des journalistes*, qui fut reçue à l'unanimité par le Comité du Théâtre français, le 21 octobre 1839 ; mais la censure, sous prétexte des

allusions qu'elle crut y découvrir, en interdit la représentation. En 1843, elle vit le feu de la rampe avec *Judith*, une tragédie biblique en trois actes et en vers, qui, par la force de la conception et par la qualité de l'exécution, méritait mieux que la froideur d'estime avec laquelle elle fut accueillie. Mais elle prit une revanche éclatante avec sa tragédie de *Cléopâtre*, qui fut un double triomphe pour l'auteur et pour Rachel, son admirable interprète.

Ainsi parée de toutes les couronnes, en possession d'une célébrité incontestée, occupant une des premières places parmi les femmes de son temps, elle pouvait se reposer sur ses lauriers, et contempler son œuvre d'un œil tranquille et satisfait. Mais elle se sentit attirée vers la comédie de mœurs, et, quoique cela pût donner raison à Lamartine qui lui reprochait d'avoir le rire trop facile, elle entra dans cette voie nouvelle avec la promptitude de décision dont elle était coutumière. En 1853, elle donna une comédie en cinq actes et en prose, *Lady Tartuffe*, dont le quatrième acte est un chef-d'œuvre de grâce et de délicatesse; en 1854, elle fit jouer aux Français *La joie fait peur*, ce sanglot douloureux qui se termine par un transport d'allégresse surhumaine, et, la même année, au Gymnase, *le Chapeau d'un horloger*, cet éclat de rire si franc et si sonore qui fait la joie de tous les âges et de toutes les conditions. Elle était arrivée à la plénitude de sa fécondité, et elle méditait de nouvelles créations qui eussent égalé, sinon dépassé leurs devancières, lorsqu'un cancer à l'estomac, la maladie dont Napoléon Ier était mort, s'introduisit, comme un ver rongeur, au cœur de cette riche organisation, et l'enleva avec une rapidité foudroyante, le 20 juin 1855, alors que tous la croyaient convalescente et hors de péril.

Théophile Gautier, un de ses plus fervents admirateurs et un de ceux qui l'ont le mieux pleurée, assure que la vie lui était lourde, et que, malgré la gloire, le succès, la fortune qui lui

étaient arrivés à souhait, malgré son dévouement à l'homme dont elle avait épousé les luttes et illustré le nom, malgré les amitiés fidèles et sûres, qui lui faisaient cortège, elle désirait secrètement d'en finir. « Le temps ne lui plaisait plus; elle trouvait que le niveau des âmes s'abaissait, et déjà elle cherchait à pressentir l'autre monde, en causant avec les esprits qui habitent les tables; comme Léopardi, le poète italien, auquel de Musset a adressé de si beaux vers, elle semblait rêver *le charme de la mort*. Quand l'ange funèbre est venu la prendre, elle l'attendait depuis longtemps ».

***

Lamartine, qui fut un des derniers visiteurs admis au chevet du lit où elle allait expirer, et qui nous a laissé de cette entrevue suprême un récit émouvant, avait foi dans la continuation de cette belle existence dont rien n'annonçait le déclin, et le bruit de sa mort le frappa comme un coup de foudre. C'est donc qu'il la croyait enfin heureuse, après en avoir si longtemps douté, et qu'il ne supposait pas qu'elle pût disparaître ainsi, au moment où elle venait de toucher au port de la félicité. S'il a cru cela, il s'est trompé, et c'est elle-même qui va le désabuser cruellement par delà le tombeau, en lui faisant remettre la lettre suivante, jointe au post-scriptum de son testament :

« Priez M. de Lamartine d'achever mon poème de *la Madeleine*, auquel il manque des chants, et qui est celui de mes ouvrages poétiques auxquels j'attache le plus de prix pour ma mémoire. J'attends cela de son souvenir pour moi. J'ai beaucoup espéré autrefois de l'amitié de M. de Lamartine. Je l'ai toujours trouvé gracieux et bon avec moi, mais jamais complètement dévoué. Cette froideur a été mon premier désillusionnement

dans la vie. Quand je serai morte, il ne refusera pas d'exaucer le dernier vœu de mon cœur. »

Ce désir ayant été communiqué à Lamartine par Mme Gaire, une des sœurs de Mme de Girardin, il lui répondit sans tarder la lettre que voici :

« Paris, 20 juillet 1855. Madame, j'ai été vivement touché de cette confiance venant d'au-delà du tombeau, et de la lettre où vous exprimez vous-même un vœu qu'il m'eût été si doux de remplir. Mais je n'ai plus ni l'âge, ni l'inspiration, ni même la convenance des beaux vers. Je flétrirais ce que j'aurais la cruauté de toucher. Songez que la lettre de Mme de Girardin est de 1835, et que nous sommes en 1855 ; le temps, hélas! a marché pour nous. Mais si je ne puis exaucer un vœu pareil, je puis l'interpréter. Il me semble qu'une biographie entière de la femme unique que la France a perdue, écrite avec le culte de sa mémoire, et échauffée par la reconnaissance à son amitié, vaudrait mieux, en tête de ce volume, que des chants posthumes d'un poète qui n'a plus de voix. Si vous en jugez ainsi, j'accomplirai avec un réel bonheur ce pieux devoir. Il faudra m'envoyer seulement quelques noms, quelques dates, quelques notes sur la vie et sur les œuvres. Je pars pour Mâcon, où vos lettres me trouveront toute la saison. — Agréez, avec mes douloureuses condoléances, Madame, l'assurance de mon respectueux attachement à toute une famille qui a fait partie de mes meilleures amitiés. »

La biographie fut écrite avec les indications fournies par la famille, et parut peu de temps après, dans une des livraisons mensuelles du *Cours familier de littérature*. Nous en détachons les lignes suivantes qui se rapportent à la lettre de Mme de Girardin.

« Hélas! la prière arrive trop tard pour être exaucée ; la sève des beaux vers tarit avec le printemps, comme celle des roses. Le poème, commencé par une main, achevé par une autre, ne

serait plus qu'un lugubre concert de deux voix, dont l'une est morte, et l'autre est éteinte. Le poème religieux s'achèvera pour elle dans le ciel. Je n'y toucherais que pour le décolorer sur la terre.

« Et quant au tendre reproche qu'elle m'adresse du fond de son cercueil sur la froideur et sur la déception de mon amitié pour elle, le reproche serait pour moi un cruel remords, si ce n'était un malentendu de nos deux existences. Dans la jeunesse, nos cœurs, remplis d'autres sentiments, ne pouvaient se rencontrer que dans ces inclinations d'esprit un peu tièdes, qui ont la température des convenances, et non la chaleur des grandes affections. Plus tard, la politique domestique de sa maison, qui n'était pas toujours la mienne, commanda quelques réserves réciproques dans notre intimité. Je la vis rarement, et comme on voit en trêve une amie d'une autre faction entre deux combats. Le respect de ma propre cause me défendait une trop grande assiduité dans son salon; son nom se confondait avec le nom d'un homme d'idées éminent, souvent bienveillant pour moi, quelquefois hostile à mes amis.

« Mais jamais mon amitié réelle, constante et tendre ne souffrit de cette réserve, et quand nous nous retrouverons dans la sphère des sentiments sans ombre et des amitiés éternelles, elle reconnaîtra qu'elle n'a laissé à personne, en quittant cette terre, une plus vive image de ses perfections dans le souvenir, une plus pure estime de son caractère dans l'esprit, un vide plus senti dans le cœur, une larme plus chaude et plus intarissable dans les yeux. »

*
* *

La justification qui précède nous paraît sincère et vraie. Seulement elle est incomplète. Mais ce que Lamartine, appelé sur la

sellette des accusés par cette dénonciation d'outre-tombe, n'a pas dit pour sa défense, pouvait-il le dire ? Ce que, par un euphémisme de gentilhomme, il qualifie de malentendu, ne provenait-il pas plutôt d'une indifférence, non pas volontaire et froidement calculée, mais inhérente à son caractère et à sa nature ? Notre opinion est qu'en fait d'attachement, il a donné à Mlle Delphine Gay, puis à Mme Émile de Girardin, lorsque son nom de jeune fille se confondit avec celui d'un époux, tout ce qu'il était en sa puissance de lui donner, excepté « la chaleur des grandes affections » qu'il ne manquait pas, il faut en convenir, de bonnes et solides raisons pour lui refuser. Se fût-il même efforcé d'élever la température de son amitié nouvelle, il est à présumer qu'il n'y serait point parvenu. Il est facile d'en apercevoir les raisons.

La première, et la plus importante peut-être, c'est que Mme de Girardin était douée de qualités supérieures à son sexe, ayant une individualité propre et marquée d'une réelle originalité. Or, on a observé depuis longtemps que la supériorité féminine est une cause de malaise et de gêne pour tous les hommes en général, notamment pour ceux que le génie et la renommée ont classés parmi les plus grands. Ils veulent régner souverainement dans leur empire, ils veulent être admirés dans une extase perpétuelle, ils veulent être adorés en silence et les yeux baissés, comme on adore aux pieds de l'autel la Divinité qui en couronne le faîte. Lamartine était ainsi, et cette extase infinie, cette admiration exclusive, ce mysticisme dans l'adoration, il avait tout cela chez lui, et n'aurait pu trouver mieux ailleurs.

Une autre raison, c'est qu'il s'est toujours défendu d'aimer les femmes *littéraires*, pour lesquelles a été inventée l'expression dédaigneuse de *bas-bleus*. Bien loin d'envier leur sort, il les plaignait, et ce qu'il écrivait un jour en songeant à la plus illustre

de son siècle, il en faisait l'application à toutes sans distinction : « Malheur aux femmes qui excellent dans la littérature et dans les arts! Elles se sont trompées de génie. Si elles se ravalent à imaginer, soyez sûrs que c'est qu'il leur a manqué quelque chose à aimer : leur gloire publique n'est que l'éclat de leur malheur secret. Hélas ! il ne faut pas les envier, il faut les plaindre d'être admirées. Demandez-leur si elles ne troqueraient pas tout le bruit de leur nom contre un soupir qui ne serait entendu que de leur cœur[1]. »

Passe encore si Mme de Girardin eût été un de ces talents discrets qui ont horreur du bruit et de l'agitation extérieure, une de ces fleurs délicates et tristes, qui croissent à l'ombre des forêts lointaines. Mais la fièvre des hommages et des applaudissements en avait fait une illustration tapageuse mêlée parfois de quelque excentricité, avant que la politique ambitieuse de son mari l'eût transformée en polémiste et en Amazone littéraire, et livrée tout entière à l'ardeur des passions contemporaines. Si bien que Lamartine, durant ses trois mois de royauté populaire, en était arrivé à redouter les sorties de ses fameux *Courriers de Paris*, et à guetter leur apparition pour savoir s'il devait se tranquilliser ou s'alarmer.

Ce n'est pas tout. Dès sa plus tendre jeunesse, Mlle Delphine Gay se laissa séduire par la langue qui tente et qui trompe le plus les imaginations, celle des vers, et ses premières envolées de lyrisme ayant été accueillies par des éloges outrés, qui s'adressaient encore plus à ses agréments physiques qu'à la valeur intrinsèque de ses conceptions rimées, elle se crut poète, elle accepta de confiance le titre créé tout exprès pour elle de *dixième muse*. Mais Lamartine ne croyait pas à l'aptitude des femmes à la poésie. « L'outil est trop lourd pour leurs mains,

1. *Souvenirs et portraits*, t. I, p. 51.

a-t-il dit quelque part. A l'exception de la vieille Sapho, dont cinq ou six vers attestent l'énergie poétique, aucune femme, dans aucune langue antique et moderne, n'a laissé un seul fragment de ces vers que les siècles se transmettent, en les répétant, comme un monument du sentiment ou de la pensée humaine[1]. Conséquent avec cette opinion, il n'admirait la dixième muse que du bout des lèvres, sans conviction, uniquement par désir de lui plaire. Et quand une admiration n'est pas sincère, quand elle est simplement une affaire de politesse et d'amabilité, elle est bien près de créer un désaccord intime entre celui qui l'exprime et celle qui se montre avide autant que fière d'en recueillir le témoignage.

Ainsi qu'on a pu en juger par quelques extraits de sa Correspondance et de ses *Lettres parisiennes*, Mme de Girardin avait énormément d'esprit et du plus vif, un esprit alerte et primesautier, fertile en saillies originales et en paradoxes audacieux. Ici encore, elle jouait de malheur avec Lamartine qui n'aimait pas ce genre d'esprit, ni le rire qui en était inséparable. Il trouvait qu' « elle riait trop », constatation qui, dans la bouche d'un autre homme que lui, pourrait paraître singulière et même un peu puérile. On fait aujourd'hui des conférences publiques « sur le baiser ». Lamartine, sans monter jusqu'au ton de la conférence, a laissé sur le rire une page qui est bien curieuse, où il le condamne comme « une des mauvaises facultés de notre espèce », comme « l'expression du dénigrement, de la moquerie, de la vanité cachée, et d'une maligne satisfaction de nous-mêmes, en surprenant nos semblables en flagrant délit de ridicule ». Lorsqu'il lança cette imprécation contre le rire, dont je n'ai rapporté qu'un fragment, a-t-il voulu faire allusion aux accès de spirituelle gaieté dont Mme de Girardin était cou-

1. *Souvenirs et portraits*, t. I, p. 218.

tumière? Peut-être. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle dépassait parfois la mesure, non pour nous, pauvres mortels, qui estimons que le rire est amusant et sain, mais pour lui, homme immortel et impassible, comme le marbre, où son image se réfléchissait d'avance.

Voici à ce sujet une anecdote piquante. Le poète avait eu la faiblesse de gâter le dernier vers de son admirable *Lac*. Au lieu de :

Tout dise : ils ont aimé !

il venait d'écrire pour une édition de famille :

Tout dise : ils ont passé !

Mme de Girardin eut alors un mot d'enfant terrible, et proposa de mettre :

Tout dise : ils ont fumé !

M. de Lacretelle, de qui nous tenons cette anecdote, lui demanda de rétablir le texte primitif, et lui fit presque honte de sa concession. « Que voulez-vous, lui répondit-il ? Mme de Lamartine a revu l'épreuve, elle prétend que je vendrai ainsi cinquante exemplaires de plus en Angleterre. Mes dettes m'ont fait faire bien des lâchetés [1] ». L'éclat de rire de Mme de Girardin n'était-il pas un péché véniel en comparaison ?

Cependant il l'aimait, parce qu'elle était bonne, fidèle, dévouée; il l'aimait parce qu'elle avait l'âme forte, le cœur sensible, l'intelligence claire. Mais il ne l'aimait pas, comme elle aurait voulu être aimée. A qui la faute ?

Nous répondons sans hésitation à lui. Lorsqu'il la rencontra au hasard d'un voyage en Italie, il ne lui fallut qu'un moment pour juger de l'effet qu'il produisit sur cette jeune fille, éprise d'idéal et de beauté. Ce fut un éblouissement, une fascination.

1. *Les amis de Lamartine*, p. 228.

Il n'y aurait pas eu de mal si ce jour eût été sans lendemain; mais les lendemains suivirent, puis les semaines, puis les années, et la première impression favorisée, développée par les épanchements de l'intimité, se cristallisa bientôt dans une profonde admiration. Et qu'est-ce que l'admiration qui s'échappe d'un cœur de femme pour envelopper le plus séduisant, le plus captivant des poètes, si ce n'est une confession d'amour? Que devait-il faire, s'il ne lui convenait pas de répondre à ce sentiment? Non pas l'anéantir, cela n'était déjà plus en son pouvoir, mais du moins en apaiser les transports, et ne pas laisser naître l'espérance qu'il pût être un jour partagé. Au lieu de cela, que fit-il? Flatté dans sa vanité de poète à bonnes fortunes, il prit goût à l'aventure, et il semble, dès lors, n'avoir eu d'autre occupation que de troubler cette imagination pleine de rêves, et cette âme absorbée dans la contemplation de son image. Alors commencèrent les échanges de poésies, les œuvres entreprises en commun, notamment le *Rêve d'une jeune fille*, dont il composa la première partie, sous prétexte de l'encourager, lui passant ensuite la plume pour composer le reste. De sa part, ce n'était qu'un jeu, ainsi qu'il en faisait implicitement l'aveu à un correspondant de cette époque, à qui il écrivait : « Nous jouissons dans cet instant de votre amie Mlle Delphine Gay. Elle paraît une bonne personne — plus tard il dira *un bon garçon* — et ses vers sont ce que j'aime le moins d'elle. Cependant c'est un joli talent féminin, mais le féminin est terrible en poésie[1]. »

Le jeu se continua ainsi, et des années s'écoulèrent sur cette équivoque grosse de périls. Elle ne vit pas le piège tendu à sa crédulité. Comment l'aurait-elle vu? Elle était jeune, et elle avait une foi entière dans la sincérité de son ami. Comment l'aurait-elle vu? Quand on parcourt la correspondance du poète, on y trouve

1. *Correspondance*, t. II, p. 350.

à chaque page des éloges les plus exagérés accumulés comme à plaisir. Il ne se lasse pas d'exalter son génie. Un jour, il la compare à Vittoria Colonna; un autre, il la met en parallèle avec Mme de Staël. Ainsi admirée, ainsi enivrée de flatteries, elle arriva tout naturellement à faire le rêve d'une confraternité poétique qui l'eût égalée à lui. Elle fit ce rêve splendide jusqu'au moment où il lui fallut ouvrir les yeux à la triste vérité, et reconnaître que ce n'était qu'une chimère décevante et insaisissable. Ses désenchantements, ses découragements, ses plaintes datent de là, et aussi, car elle avait trop de franchise pour dissimuler la douleur qui pesait d'un poids si lourd sur son cœur, ses reproches et ses exigences. Rappelez-vous la lettre significative où elle lui dit : « Ah! si vous aviez voulu vous inquiéter le moins possible de ma pauvre âme, et je ne dis pas m'aimer, mais me gronder par-ci par-là quelquefois, je me serais améliorée, j'aurais acquis peut-être un véritable talent... Au lieu de cela, je végète sans avenir, sans intérêt, sans ambition et sans affection... »

Le malentendu, le voilà, non pas dans les mots, mais dans les choses. C'est ce malentendu qui a obscurci le soleil de ses jours; c'est ce malentendu qui lui arrachait, dès l'année 1835, cette plainte douloureuse que sa main mourante n'a pu se résoudre à effacer. Pauvre femme! pauvre victime d'une immense espérance trompée!

Quant à lui, après avoir compris trop tard ce qu'il y avait eu de cruel dans cette vie de désillusion, dont il avait été la cause plus ou moins consciente, il avait, semble-t-il, un moyen de se faire pardonner. C'était de mettre la dernière main à ce poème de la *Madeleine* repentante, et de se repentir à son tour. Vous savez son excuse. Il était trop vieux pour faire des vers. Pitoyable défaite, en vérité, et bien indigne d'un si grand poète!

Lui, qui croyait à l'immortalité dans les sphères d'un autre monde, comment n'a-t-il pas songé à l'accueil qu'elle lui réservait là-haut, lorsqu'il paraîtrait à ses yeux avec le poème inachevé ? C'est de cela aussi qu'il est juste de le blâmer, avant de clore pour l'éternité cet épisode de deux existences humaines qui avaient eu des commencements trop beaux pour ne pas nous inspirer le regret profond de les voir finir sur une déception irréparable.

Paul MARITAIN

Membre titulaire.

Bussières, 1899.

HOMMAGE IMPROMPTU

A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE MACON VISITANT SAINT-GENGOUX LE 16 SEPTEMBRE 1903

Au nom du sol natal, je ne puis pas me taire :
La Muse du passé, rêveuse, solitaire,
Sourit au sentiment qui nous unit ici
Et vous offre du cœur son modeste merci !
Souvent, lorsque descend le soir mélancolique,
Refaisant du pays l'histoire poétique,
Vers les grands bois sacrés j'ouvre un plus large essor.
Là vivait le Druide en son mépris de l'or,
Mais tout cède à tes lois, ô puissante nature !
Nos sauvages forêts n'entendent plus d'augure,
Tu brises, tu détruis, c'est pour féconder tout :
Du sol des vieux Gaulois rien n'est resté debout.
Je monte lentement les étroites ruelles,
Je m'arrête pensive au pied de leurs tourelles,
Où le bourgeois armé guettait à l'horizon
Brabançons, huguenots, maîtres en trahison.
Je longe les remparts, leurs épaisses murailles
Où le sang par torrent coula dans cent batailles.
Je revois au château, dans l'unique donjon,
La gloire de ses ducs écrite à son fronton.
J'admire mon clocher, son église gothique
Où pria saint Louis dans sa ferveur mystique

Et, d'un geste royal d'une auguste fierté,
Au pays asservi donna la liberté.
Chers ancêtres du sol dont je revis les peines,
Votre sang généreux gonfle encore mes veines!
Je veux chanter ce temps héroïque et brutal,
(Le choc du fer grossier du moins n'est pas vénal),
Et devant ces coteaux tout baignés de lumière,
Sentir ma cendre un jour mêlée à leur poussière.
A vous les vrais chercheurs, fiers, altérés du beau,
Qui des traditions conservez le flambeau,
Et venez saluer ma terre maternelle,
Mon cœur reconnaissant promet d'être fidèle,
Heureuse si je puis, poète quelquefois,
Vous rendre dans mes vers l'honneur que je vous dois.

NATHALIE BLANCHET
Membre associé.

SONNET AUX TRAVAILLEURS

Le progrès, au travail, est un appel auguste ;
Il ouvre au cœur vaillant un vaste champ d'honneur.
C'est une ascension vers le beau, vers le juste.
Grandis donc en souffrant, ô noble travailleur !

Va, ne crains pas qu'il soit comme un lit de Procuste,
Ouvrier généreux, ton austère labeur.
Reste debout, sois fier en ton geste robuste !
A qui sait l'acquérir appartient la grandeur.

L'avenir se dévoile et les moissons en germes
Dans ce siècle hardi s'offrent à tes mains fermes.
Donne à l'humanité ton concours fraternel.

Que par l'effort vainqueur toute vie animée,
Dans l'amour glorieux de la patrie aimée,
Mette un fleuron de plus à son front immortel.

NATHALIE BLANCHET
Membre associé.

Novembre 1903.

DISCOURS PRONONCÉ A AUTUN

LE 19 SEPTEMBRE 1903

A L'INAUGURATION DU BUSTE DE M. BULLIOT

MEMBRE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE MACON

Éminence, Mesdames, Messieurs,

J'éprouve, en vérité, quelque confusion à demander, ne fût-ce que pour un instant la parole, tant je sens mon insuffisance pour parler dignement des mérites du savant que nous honorons aujourd'hui. Tout d'ailleurs a été si bien dit, de cette vie si laborieuse et si pleine, que je n'y saurais rien ajouter.

Son Éminence le cardinal Perraud, dans le noble langage dont il a le secret, a loué les vertus de l'honnête homme et du chrétien parfait.

M. Héron de Villefosse, avec sa haute compétence, a dit quelle contribution considérable l'œuvre personnelle de M. Bulliot avait apportée à la science archéologique.

Enfin la Société Éduenne a proclamé, par la voix des plus autorisés de ses membres, l'honneur et l'éclat qu'elle doit à son vénéré président, et la glorieuse apothéose d'aujourd'hui n'est pas de trop, en effet, pour payer l'illustration qu'elle lui doit.

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis!

Ce vers cornélien, malgré sa grandiloquence, a pu, pendant

de longues années, s'appliquer à cet homme simple, car il semblait, aux yeux de tous, personnifier à lui seul la noble Société Éduenne, et la porter en lui tout entière.

Et ceci est encore à la louange de ses dévoués collaborateurs d'autrefois, ses éminents successeurs d'aujourd'hui : leur mérite se rehaussait, comme d'une grâce, de la modestie personnelle avec laquelle tous s'effaçaient sincèrement devant leur doyen vénéré.

Tout est donc dit, et je ne saurais rien ajouter au monument dressé en l'honneur de M. Bulliot; je viens seulement m'acquitter envers lui, au nom de l'Académie de Mâcon, d'un devoir de sentiment qu'il m'est doux de remplir.

Tout en exhumant du flanc des coteaux mâconnais la station de Solutré, dont les beaux travaux de MM. Ducrost, de Ferry et Arcelin ont enrichi la préhistoire, notre compagnie suivait, avec un intérêt attentif, les admirables recherches qui, à l'autre bout du département, reconstituaient Bibracte au sommet des montagnes morvandelles. Elle admirait la merveilleuse ténacité, la sagacité patiente, les résultats magnifiques de M. Bulliot, mais aucune circonstance particulière ne lui avait donné l'occasion directe de se l'attacher en quelque mesure, lorsque, en 1896, elle vint rendre visite à la Société Éduenne, *sa sœur et son émule*.

Nous fûmes accueillis avec une cordialité parfaite, et nous vous en restons, aujourd'hui encore, profondément reconnaissants.

Mais nous fûmes aussi infiniment touchés, émus, émotionnés, dans cet accueil, par l'attitude personnelle de votre admirable président. De son contact se dégageait une impression de simplicité grave et douce qui touchait vraiment à la beauté, on pouvait presque dire à la grandeur morale.

Ce savant éminent se faisait si bienveillant pour tous, et si

modeste avec les simples et les ignorants, que sa bonne grâce rayonnait comme une séduisante vertu. Et nous étions émerveillés, comme dit le poète,

.... Que l'on pût être ensemble
Et si grand et si petit.

Aussi, à la réunion que nous offrait, le soir même de notre arrivée, la Société Éduenne, les académiciens mâconnais, presque sans se concerter, acclamèrent, d'un cri unanime, M. Bulliot membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.

Est-il besoin de dire que cette initiative extra-réglementaire fut ratifiée avec élan à notre retour, par l'unanimité de nos confrères.

L'Académie inscrivit avec joie, après les noms du cardinal Perraud qui grandit et élève tout ce qu'il touche, du comte de Rambuteau, notre bienfaiteur, de Jules Simon, le philosophe, de Coppée, le poète, le nom de M. Bulliot. De ce jour, il nous fut donc personnellement de quelque chose et, sans vous faire tort de quoi que ce soit de son mérite, il nous appartint un peu. Il prétendait que nous l'avions honoré, mais moi j'avais conscience que nous avions ainsi ajouté un peu de son honneur au nôtre, et aujourd'hui, après tout ce que nous venons de voir et d'entendre, j'en suis plus que jamais convaincu.

C'est qu'en effet, Messieurs, une société savante ne vit pas seulement, au jour le jour, des études individuelles de ses membres actuels; elle vit de tout ce qui fait son honneur dans le présent, son espoir dans l'avenir, sa gloire dans le passé.

Quand, à l'Académie de Mâcon, en jetant les regards sur notre passé bientôt centenaire, nous lisons les noms de ceux qui nous ont été attachés naguères, nous sommes ravis d'un juste orgueil, car, si Gœthe, par exemple, et Lamartine, ces deux

grands poètes, ces deux grands hommes, appartiennent bien à l'humanité tout entière, ils nous appartiennent un peu plus personnellement à nous-mêmes : l'un a été notre correspondant glorieux, et l'autre a été, pendant un certain temps, notre président, notre poésie, notre âme même, et son nom demeure éternellement notre plus beau titre de noblesse et notre plus riche patrimoine.

Au-dessous de ces noms illustres, en sont inscrits de moindres, mais d'éminents et de précieux encore. Parmi ceux-là, nous compterons désormais avec piété celui de ce grand homme de bien, de ce travailleur infatigable, de cet intègre savant qui fut Gabriel Bulliot.

Et voilà pourquoi, Messieurs, j'ai demandé la permission de déposer publiquement, au nom de tous mes confrères, devant ce bronze qui doit immortaliser ses traits, l'hommage de notre profond respect, de notre admiration et de notre confraternité reconnaissante pour M. Bulliot, président de la Société Éduenne, membre d'honneur de l'Académie de Mâcon.

HISTORIQUE DU CHATEAU DE SERCY[1]

La commune de Sercy, sur laquelle est situé le château de ce nom, fait partie du canton de Buxy, arrondissement de Chalon-sur-Saône. Elle appartenait, avant la Révolution, au bailliage de Chalon compris dans le gouvernement et l'ancien duché de Bourgogne. Elle se trouve presque aux confins du Charollais, du Mâconnais et du Chalonnais, à l'endroit où la vallée de la Grosne s'élargit et où cette rivière vient de recevoir la Guye, à 22 kilomètres de Cluny et à 27 de Chalon.

Par une fortune singulière le château et la terre de Sercy ont appartenu, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, à différentes maisons toutes parentes les unes des autres, qui ont été parmi les plus illustres, d'abord du duché de Bourgogne, puis du royaume de France, après que leur réunion eût développé les relations et étendu les rapports d'alliances entre les familles. La série de ces propriétaires montre combien nombreux étaient les liens qui unissaient entre elles ces grandes races. Notre travail se borne du reste à établir la liste de ces propriétaires.

Il est curieux et intéressant de voir s'augmenter de génération en génération les titres pompeux portés par ces héritiers successifs, dont la situation, personnelle et relative, ne recevait sûrement

1. Lu à la séance du 1er octobre 1903.

pas, à chaque génération, un accroissement d'éclat proportionnel à la longue énumération de leurs qualités; et, au moment où le protocole s'est le plus étendu, survient le coup de vent révolutionnaire qui fait table rase, et nos hauts et puissants seigneurs redeviennent Monsieur un tel, comme leurs ancêtres avaient été tout simplement Guy, seigneur de Sercy, ou, au plus, noble Jean de Sercy.

Nous avons consulté, pour établir la liste des seigneurs de Sercy, les ouvrages suivants :

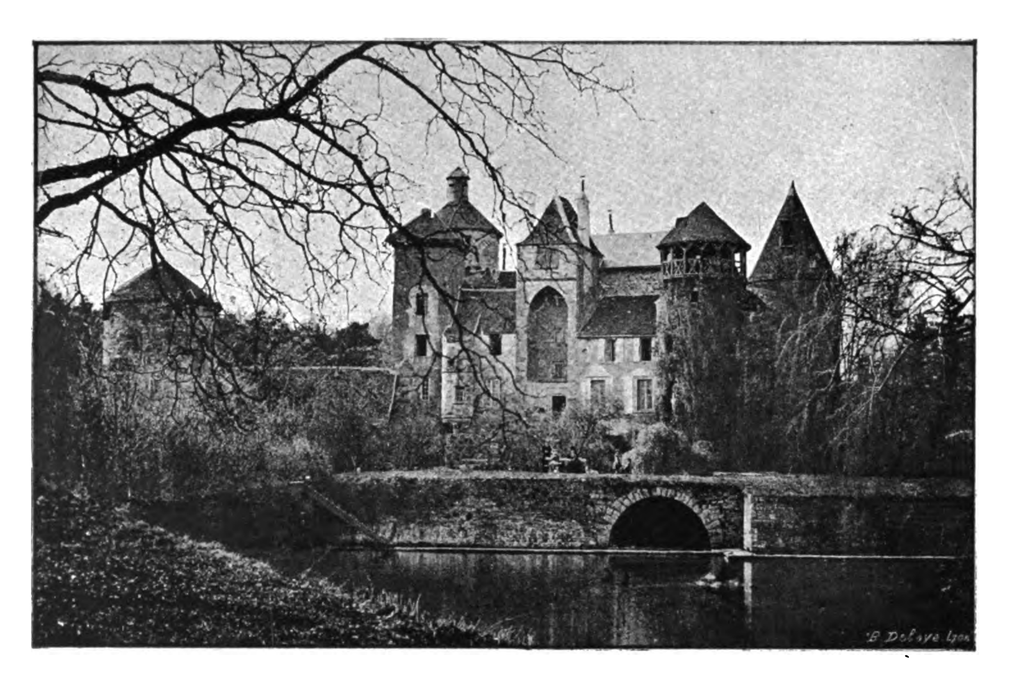
1° *De l'origine des Bourgongnons et antiquité des États de Bourgogne*, par Pierre de Saint-Julien, de la maison de Balleure, doyen de Chalon; à Paris chez Nicolas Chesneau, rue Saint-Jacques, au Chêne vert, en 1581 ;

2° *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, par Dom Plancher, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Bénigne; à Dijon, chez Louis-Nicolas Frantin, 1739 ;

3° *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, par M. Courtépée, prêtre, 2e édition; à Dijon, chez Victor Lagier, 1848 (la 1re édition date d'avant la Révolution);

4° Le *Grand Dictionnaire historique*, par Louis Moreri, prêtre, nouvelle édition; à Paris, chez J. Vincent, 1732 ;

5° « *L'inventaire des titres et papiers de la baronnie de Sercy, châtellenie, doyenné et part du Roy à Saint-Gengoux.* » Ce document, conservé chez le curé, archiviste du château, donne la liste complète des archives y existantes et qui ont été brûlées le 29 juillet 1789. Un procès-verbal dressé le lendemain par le notaire de Saint-Gengoux, juge de la justice de Sercy, donne tous les détails de cette destruction. « Elle fut exécutée, relate-t-il, par une bande de brigands qui pénétrèrent dans le château, maltraitèrent ceux qui s'y trouvaient, ainsi que les habitants du



CHATEAU DE SERCY, ÉTAT ACTUEL

village. » Un double de ce procès-verbal se trouve aux Archives départementales à Mâcon ;

6° *L'acte de vente faite, le 14 octobre 1770,* par les héritiers de la marquise de Fervaques, dans lequel sont relatées les origines de leurs droits de propriété, en remontant jusqu'au XVIe siècle ;

7° *Les Fiefs du Mâconnais,* L. Lex, Mâcon, Protat frères, 1897 ;

8° *L'armorial de la chambre des comptes de Dijon,* d'après le manuscrit inédit du Père Gautier, par Jules d'Arbaumont; Dijon, Lamarche, éditeur, 1881[1].

Il y a une certaine difficulté à reconnaître les possesseurs véritables de la terre de Sercey dans les actes anciens qui semblent pouvoir les concerner.

L'inventaire de Peincedé renferme plus de cinquante articles touchant les différents Sarcey, Sarcy, Cercey, ou Sercy qui existent en Bourgogne et sont situés, l'un dans l'Auxois, un autre aux environs de Châtelux, un autre non loin de Châtillon-sur-Seine, un autre en Bresse, sans compter celui qui nous occupe.

Le fonds de la chambre des comptes de Dijon, dont une partie a été analysée par Peincedé, a été inventorié de nos jours. Malheureusement ce travail, imprimé du reste, est trop sommaire pour être consulté avec fruit. M. Garnier, le consciencieux archiviste de la Côte-d'Or, a bien voulu noter les documents antérieurs au XIVe siècle relatifs aux Sarcey ou Sercey du midi de la Bourgogne, dans le Chalonnais, qui s'y trouvent signalés ; ce sont :

1° 1257. Aveu fait au duc de Bourgogne par Pierre de Vaux, dit *Camus,* chevalier, pour une maison et des terres situées à Sercey (Fiefs du Dijonnais, VII, 33).

Comme cette pièce est scellée du sceau de l'évêque de Chalon, tout porte à croire qu'il s'agit de notre Sercy.

1. Voir aux Annexes, II.

2° 1365. Jean de Sassangy, écuyer, tient en fief du duc sa terre de Sassangy et ce qu'il possède à Cruchaud, Sercy, Sainte Hélène. (Fiefs du Chalonnais, X, 67.)

Dom Plancher cite également un grand nombre de chevaliers ou écuyers du nom de Sarcey ou Sercey. C'est ce qui fait que notre associé, M. Rebouillat, instituteur à Buxy, qui a rempli les mêmes fonctions à Sercy, et qui a étudié la question avec la sagacité qui le caractérise, et est du reste l'auteur d'une intéressante monographie de la commune de Sercy parue dans l'Annuaire publié par notre regretté confrère M. Siraud, estime que Dom Plancher « donnant pour tous les noms la même orthographe « *Sarcey* que pour ceux dont l'attache avec la famille de Sercy « est certaine, que, de plus, la famille de Sercy étant très illustre, « il y a motif de croire que Dom Plancher lui rattachait les « membres en question, puisqu'il ne les a en rien distingués de « Henri et Josserand qui vivaient à la même époque. Il incline « donc à penser que Jean de Sarcey (1302) le Bastard de Sar- « cey, Guillaume, Renaud et Girard (1358-1365) (Dom Plan- « cher, II, 319, et III, 16), Philibert de Sarcey (Dom Plancher, « III, 592) étaient originaires de notre Sercy. »

Ragut, dans sa *Statistique de Saône-et-Loire*, publiée en 1838, dit, tome II, p. 309, que Sercy était nommé anciennement *Sarceyum*, *Serceyum*, *Sarciacum*, ce qui ne simplifie pas la recherche et la détermination des pièces sur lesquelles nous devons nous appuyer.

Nous sommes, en effet, en présence de personnages très nombreux, assez importants pour figurer dans les actes publics ou privés de l'époque, qui nous ont été conservés, et qu'il est difficile de différencier des membres authentiques de la famille de Sercy, laquelle, incontestablement, a été, jusqu'au XVI[e] siècle, de beaucoup la plus importante de ce nom, puisque Saint-Julien de

Balleure, si complet et détaillé pourtant, n'en mentionne pas d'autre.

On ne peut guère, en tout cas, admettre avec le P. Gautier, que les différents Sarcey ou Sercey qu'il énumère dans sa généalogie, notamment le chevalier d'honneur de la chambre des comptes, de 1660, descendent de la même souche, car il n'en donne aucune preuve.

Nous croyons donc que, pour établir la série des propriétaires de cette importante baronnie, nous devons nous guider de préférence sur les indications de l'inventaire des archives du château lui-même.

L'authenticité de ce document est hors de doute. Il ne permet pas d'hésitation sur l'identification des seigneurs successifs qui y sont désignés, et les renseignements étrangers ne peuvent être admis qu'à le compléter, comme pour Honoré et les deux Josserand, à l'expliquer, comme pour Moreri, mais jamais à l'infirmer.

La mention la plus reculée du nom de Sercy faite dans l'histoire est, à notre connaissance, celle d'un Bernard de Sercy, marié à une Damas et vivant en 1067, cité par Courtepée; puis, on voit un évêque de Chalon, au XII[e] siècle :

« Gauthier de Sercy, évêque de Chalon, mourut le 26 juillet « 1152. Ce prélat fut généreux envers les pauvres et plein de « fermeté contre les oppresseurs de son église. Il consacra la « basilique de Saint-Etienne à Dijon et assista à la translation « des reliques de saint Lazare. Il mourut dans le monastère de « Prémontré où il s'était retiré. On croit, disent les auteurs du « *Gallia Christiana*, que le corps de Gauthier de Sercy est encore « entier et sans corruption » (*Légendaire d'Autun*, par M. F.-E.-Péquégnot, Lyon, Gérard et Guyet, 1846, tome II, page 81).

« Gauthier de Sercy, évêque de Chalon, figure dans la céré-

« monie de la translation des reliques de saint Lazare en 1147 » (*ibid.*, page 371).

Ragut, dans la partie biographique de sa *Statistique de Saône-et-Loire* (1838), en fait également mention, I, p. 401 : « Gauthier « de Sercy, évêque de Chalon, mort en 1152 dans le monastère « de Prémontré où il s'était retiré ».

Les archives de l'abbaye de La Ferté, très voisine de Sercy, mentionnent Guy de Sercy, frère de Gauthier, l'évêque de Chalon mort en 1152; et on trouve dans le fonds de l'abbaye de Maizières, près de La Ferté, en 1194, Falcon de Sercy, chevalier, mari de Guillemette (Archives départementales de Saône-et-Loire, Série H. 24). Il a cinq fils, cités avec lui, Gérard, Gauthier, Guillaume, Jean et Hugues. Avec sa femme, ils donnent à l'abbé de Maizières (près Chalon) leurs droits sur la foire de Chalon et sur la vente des chevaux (*ibid.* fonds de l'abbaye de Maizières). Guillaume, probablement son fils, est, en 1250, seigneur de Collonge-en-Charollais, près le Mont-Saint-Vincent.

En 1232, Guy de Sercy reconnaît tenir en fief d'Etienne de Berzé, abbé de Cluny, tout ce qu'il possède depuis la barre (limite) de Sercy jusqu'aux portes de Cluny (Bruel, *Cartulaire de Cluny*).

Robert et Jean de Sercy, fils d'Hervé de Sercy, sont cités en 1232 (Fonds de La Ferté, H. 27 et 28).

Guillaume, fils de Robert, par acte de 1254, choisit sa sépulture à La Ferté et confirme une donation faite à l'abbaye par son oncle, Jean, époux de Jacquette (*ibid.*).

Nous voyons également le nom de Sercy cité au commencement du XIIIe siècle : « Le chef de Saint-Clément, pape et martyr, a été transféré de l'abbaye de Cluny dans la cathédrale « d'Autun au commencement de ce siècle. Il avait été apporté « en 1206 de la ville de Rose, dans le levant, à Cluny, par Dal-

« mace de Sercy et Ponce de la Bussière. Les circonstances de « cette translation méritent d'être rapportées ; c'est Dalmace de « Sercy lui-même qui en a écrit la relation (*Légendaire d'Autun*, « p. 462).

La pièce la plus ancienne relatée dans l'inventaire des archives du château est « un contrat en parchemin contenant vente par « Guy, seigneur de Sercy, au profit des sieurs abbé et religieux « de Cluny, d'un bois assis au finage de la Rochette, daté de l'an « 1237 ». (C'est le même Guy qui est cité en 1232 dans le *Cartulaire de Cluny*.)

Saint-Julien de Balleure nous apprend du reste que, jusqu'au xve siècle, la terre appartenait à une famille de nom et d'armes de Sercy, c'est-à-dire en possession de ce fief depuis un temps immémorial, ou, tout au moins, sans qu'il existât d'autre famille l'ayant tenu et en ayant porté la nom.

En 1294, Guy et Falcon de Sercy sont cités comme témoins (Fonds de La Ferté, H. 25).

En 1312, Honoré de Sercy apparaît comme époux de Marie de Brancion (Bruel, *Cartulaire de Cluny*). C'est sans doute celui dont parle le P. Gautier et à l'alliance duquel avec la maison de Brancion, il attribue , non sans quelque vraisemblance, les armes des Sercy de la première race, semblables à celles des Brancion, sauf que l'argent remplace l'or sur les ondes. Ces deux familles auraient pu adopter la peu modeste devise des Rochechouart dont les armes reproduisent la même figure :

Avant que la terre fut au monde,
Rochechouart portait les ondes.

Guillaume de Sercy, chevalier, époux de Guillemette d'Allerey, mort avant 1311, laissant deux filles, Jeanne et Jacquette (Archives départementales de Saône-et-Loire, F. 1258).

A partir de 1339 les indications de l'inventaire se suivent assez exactement et mentionnent plusieurs fois Jean, seigneur de Sercy, jusqu'en 1355, où il apparaît pour la dernière fois.

Une trentaine d'actes et documents divers relatés dans l'inventaire désignent depuis 1366 jusqu'en mai 1427 un Josserand comme seigneur de Sercy. Ainsi qu'il ressort de l'examen de la généalogie du P. Gautier, donnée en annexe, ces actes doivent concerner deux Josserands, le père et le fils.

Josserand I fut bailli du Charollais. M. A. Arcelin, l'érudit membre de l'Académie de Mâcon, s'est intéressé tout particulièrement au château de Sercy par suite de son mariage avec une descendante de M. Viard qui fut pendant 14 ans, comme on verra plus loin, de 1771 à 1785, seigneur de Sercy. Il possède plusieurs pièces originales sur les seigneurs de Sercy, parmi lesquelles se trouvent les suivantes :

1er mai 1396. Charte par laquelle Philippe, duc de Bourgogne, autorise Josserand de Sercy son bailli du comté de Charollais, à chasser dans ses bois et forêts et à prendre cinq sangliers chacun an.

4 novembre 1400, Philippe, duc de Bourgogne, ordonne aux gens de ses comptes de payer à Josserand de Sercy ses gages de capitaine du château de Charolles (30 livres tournois par an).

1401. Frère Jacob, abbé de Cîteaux, associe Josserand, seineur de Sercy, bailli du comté de Charollais, à toutes les prières de l'ordre de Cîteaux, sur la demande de l'abbé de La Ferté.

C'est de lui dont il est question dans Dom Plancher :

« Jean de Clugny, frère de Guillaume et de Hugues, ainsi « qu'il est démontré par les titres qu'on a rapportés, et qui, « comme eux, prend le titre ou la qualité de citoyen d'Autun, « était licencié en loix, conseiller du duc Philippe le Hardi avec « cinquante francs de pension selon le règlement arrêté au con-

« seil du duc le 6 juillet 1390. Il était lieutenant de Josserand « de Sercy, bailly du Charollais pour le duc de Bourgogne, et, « en cette qualité, il tint les assises au Mont-Saint-Vincent, les « samedi et dimanche après la saint Martin, 23 et 24 novembre « de l'an 1398. » (Dom Plancher, t. II, p. 352).

« Montre de Jean, seigneur de Espinace, chevalier bachelier « avec trois autres chevaliers bacheliers et soixante cinq écuyers « de sa compagnie sous Messire Jean de Vienne, amiral de « France, reçus à Troyes par Guy de Pontailler, maréchal de « Bourgogne, le 3 septembre 1386..... Messire Henry de Sarcey, « chevalier, écuyer... Josserand de Sarcey » (Dom Plancher, t. III, note 15, p. 568).

Ce Josserand mourut avant 1412. Son fils, Josserand II, lui succéda.

Ce dernier épousa Louise Damas d'Anlezy. M. Arcelin possède la quittance, en date du 15 avril 1415, de la somme de mille livres donnée par Josserand de Sercy, écuyer, à dame Gertrude de Thianges, pour la dot de Louise Damas d'Anlezy, sa femme.

A Josserand II succéda, dans la seigneurie de Sercy, son fils Guillaume qui fut, en outre, « seigneur de Champallement et Igornay, premier écuyer d'écurie de monseigneur le duc de Bourgogne, bailly de Chalon[1] ». Il épousa Marie de Montjeu.

C'est sans doute de lui que parle. Courtépée (t. I, p. 178), quoiqu'il orthographie Sercey et non Sercy :

« Tout ce qui regardait le bien public du royaume intéressait « le duc (Philippe le Hardi) et ses sujets. En 1440, les États de « Bourgogne accordèrent 4.800 livres pour les frais de l'ambas- « sade que la province devait envoyer à l'Assemblée générale

1. Il s'agit de Champallement dans la Nièvre et d'Igornay dans l'Autunois.

« que le Roi avait convoquée à Bourges. Les députés des États « furent l'abbé de Saint-Martin d'Autun, Antoine de Noyers, « doyen de la cathédrale, Girard de la Guiche, Guillaume de « Sercey... »

Avec la même orthographe nous le retrouvons dans Dom Plancher, t. III, p. 282 : « Les gouverneurs et habitants de « Besançon promirent et s'engagèrent par écrit avec le duc un « traité par lequel ils lui accordaient, pour lui et ses successeurs, « comtes de Bourgogne, afin d'avoir leurs secours dans les autres « divisions qui surviendraient, les articles suivants, savoir : 1° de « prendre et lever à perpétuité la moitié de tous produits de la « justice ; 2° d'instituer un juge qui connaîtrait de tous les cas « et délits avec les gouverneurs ; 3° de prendre et percevoir la « moitié du revenu des gabelles qui se levaient dans la ville ; « 4° de mettre un capitaine à Besançon qui aurait 200 livres « d'appointements, lesquels se prendraient sur les revenus de la « ville, et qui aurait la connaissance de tout ce qui concernerait « la guerre et les fortifications. Ces articles ayant été arrêtés « entre le maréchal de Bourgogne et les gouverneurs de Besançon, « on fit assembler les habitants à qui le maréchal en fit faire « lecture par Jean Jouard, conseiller et maître des requêtes du « duc. Ces habitants, assemblés au nombre de plus de 1500, les « ayant ouis, les louèrent et ratifièrent le 6 septembre 1552, en « présence de (plusieurs dont) Guillaume de Sercey... » Dom Plancher, vol. III, p. 282).

« En 1459, il (Philippe le Hardi) convoqua les trois États du « comté de Salins pour la publication des coutumes du pays. Le « duché lui doit aussi la rédaction de sa coutume en la même « année. Le duc nomma pour cette rédaction Ferri de Cluny, « official d'Autun, depuis évêque de Tournay et cardinal, mort à « Rome en 1483 ; J. de Beaufremont, seigneur de Mirebeau ;

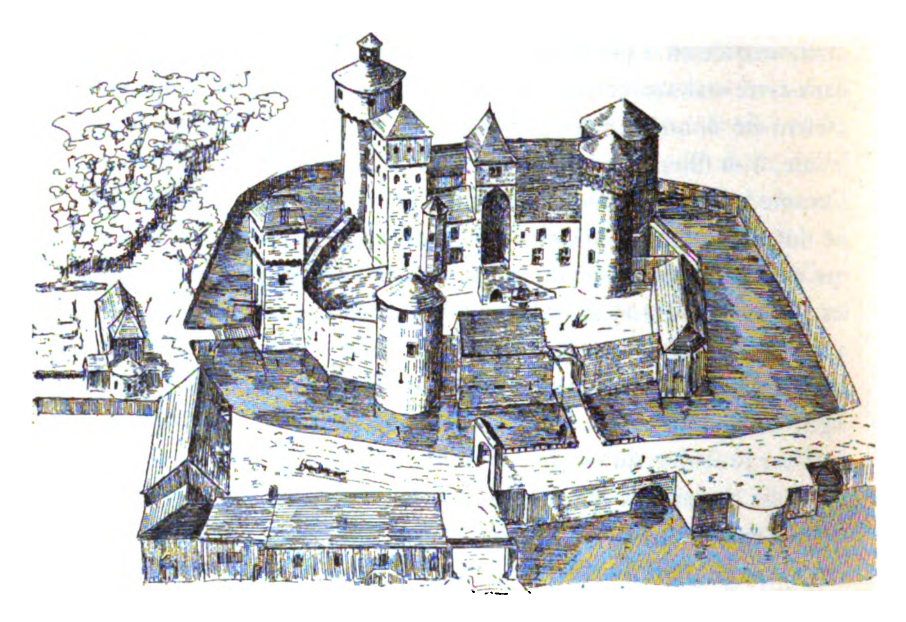
« J. Georges, maître des requêtes ; Guillaume de Sercey, bailly « de Chalon » (Courtépée, t. I, p. 184).

Saint-Julien de Balleure dit que du temps des ducs de Bourgogne, le sieur de Sercy était estimé le plus riche écuyer de tout le pays (p. 327) ; et nous voyons (p. 332), à l'article de La Guiche, qu'un seigneur de Sercy avait acquis les biens qu'Isabeau de Nanton, fille unique et héritière de l'un des seigneurs de ce nom, mariée en 1340 à Guillaume de la Guiche, avait apportés dans cette maison et qui, désunis de la seigneurie de Nanton, avaient été donnés en dot par Girard de la Guiche, fils de Guillaume, à sa fille, mariée à Robert de Damas seigneur de Digoine. Comme ledit Girard de La Guiche s'était marié en 1402, sa fille ne dut guère être dotée qu'après 1420 au plus tôt, et ce ne fut pas avant le second tiers du xve siècle que son gendre put vendre les terres de Nanton au seigneur de Sercy. Il est vraisemblable que l'acquéreur fut ce Guillaume de Sercy, bailli de Chalon comme Girard de La Guiche l'était de Mâcon, et également collègue de ce dernier aux États généraux de Bourges.

Il est probable qu'on doit à Guillaume le deuxième remaniement du château de Sercy, qui changea l'entrée, et qui le dota de son enceinte et de la façade telle qu'elle existe actuellement (moins le perron) avec les deux tours ; le style de ces constructions est bien celui du xve siècle. La charge de bailli de Chalon devait être productive et en tous cas indique chez celui qui en était investi, une capacité qui va généralement de front avec la bonne gestion de la fortune.

En outre on sait que le fils de Claude de Sercy, Philibert de Sercy qui périt à Lyon en 1540 sous l'effondrement d'une maison, avait commencé, à 800 mètres environ du vieux château, au sommet de la petite colline du Bourgeot, la construction sur des plans Renaissance, d'un château que sa mort inopinée fit laisser

inachevé. Le premier étage était à peine terminé, comme on peut le voir sur les ruines qui en subsistent encore. Ce jeune homme, quoique maître de sa fortune, son père étant mort avant lui, puisque Saint-Julien de Balleure dit que ses sœurs héritèrent de lui, et non de leur père, n'aurait pas songé à abandonner le château de Sercy pour en construire un nouveau si les dernières



CHATEAU DE SERCY TEL QUIL EXISTAIT VERS 1470
D'APRÈS DES PLANS ET DESSINS ANCIENS

réparations n'en avaient pas remonté à un siècle environ, ce qui correspond à la jeunesse de Guillaume de Sercy que nous avons vu bailli de Chalon en 1459.

La dernière pièce de l'inventaire faisant mention de Guillaume de Sercy est de 1480, et on en trouve une de 1482 dans laquelle il est question de dame Marie de Montjeu, veuve de Guillaume

de Sercy. Il est donc probable que son fils Jean lui avait succédé en 1480 ou 1481. On suit ce dernier dans plus de trente actes relatés de 1482 à 1504.

Il épousa Anne ou Claudine de Dyo, qui apparaît comme sa veuve dans les actes inventoriés datés de 1506.

Nous donnons, aux annexes, un acte extrait de l'inventaire de Peincedé publié par M. Lex, dans lequel il apparaît comme possesseur du tiers des dîmes de Tallant, village situé à côté de Nanton, où son père avait acquis les biens d'Isabeau de Nanton, femme de Guillaume de la Guiche.

Avec Jean de Sercy s'éteignit la première maison de Sercy, et nous voyons dans Saint-Julien de Balleure : « Sercy est une « ancienne et noble maison de laquelle les seigneurs souloient « être originellement du nom et des armes de Sercy. Advint que « le dernier du dit nom, se sentant sans enfans et ne rester plus « aucun de son nom, institua Claude de Vilars son neveu, de « par sa sœur, son héritier, à la charge de prendre son nom de « Sercy et ses armes, qui sont d'azur à trois ondes d'argent. Ce « que le dit neveu accepta. Fait donc seigneur de Sercy, il laissa « un fils et deux filles. Le fils, nommé Philibert, était jeune « homme de très bonne espérance ; mais (par malheur) fut acca- « blé de la chutte, et ruine du logis de Porcelet, près Saint-Eloy « à Lyon, et avec lui, tout en un lit, les barons de Sennecey et « de Corberon. Et advint ce désastre l'an mille cinq cent qua- « rante » (Saint-Julien de Balleure, p. 326).

Ce Claude de Villars, seigneur de Sercy, devint seigneur d'Uxelles de la façon que rapporte Saint-Julien :

« Avant que les princes des maisons d'Orléans et après eux « ceux d'Angoulême fussent parvenus à la couronne de France (à « faute de plus prochains hoirs mâles), les fiefs nobles ne pou- « vaient être tenus ni possédés sinon par hommes bien qualifiés

« de noblesse, ou (du moins) vivant noblement. Tellement « qu'un maître en la Chambre des comptes de Dijon, nommé « N. Maignen, avait bien acquis la seigneurie d'Uxelles, en Cha- « lonnais ; mais d'autant qu'il n'était capable ni de la qualité « requise pour tenir fief noble, il n'en put avoir l'investiture : « ainsi fut contraint emprunter le nom de Claude de Sercy, dit « de Vilars, escuyer, seigneur du dit Sercy près Saint-Gengoult, « son beau-frère, auquel depuis ledit Uxelles demeura pour lui « et pour les siens » (Saint-Julien de Balleure, p. 142).

Ce fait serait d'autant plus curieux que le dernier seigneur de Sercy avant la Révolution, M. Perroy de la Forétille, trisaïeul du propriétaire actuel, était précisément un maître en la Chambre des comptes de Dijon, ce qui prouverait quel chemin aura été fait du XVIe au XVIIIe siècle.

Il est probable cependant que c'est là une invention du chanoine de Chalon. En effet les bourgeois de Dijon (et Maignin, maître des comptes, habitait Dijon), comme ceux de la plupart des bonnes villes de Bourgogne, avaient reçu des ducs le privilège d'acquérir et de tenir les terres en fiefs. On pourrait citer une quantité de bourgeois de Mâcon, Chalon et Dijon possédant des fiefs à cette époque. Mais Saint-Julien de Balleure, issu d'une vieille maison chevaleresque, n'aimait pas que les bourgeois et les gens de robe prétendissent aux fiefs, ce qui explique sa mauvaise humeur contre Maignin.

Ce Claude de Villars devait être un Villers-la-Faye, n'ayant rien de commun avec les Villars de Bresse et de Comté dont parle Dom Plancher à propos de Humbert de Villars, seigneur de Montréal dans le comté de Bourgogne, qui, en 1400, fut condamné par le parlement de Dôle pour refus de foi et hommage à Philippe le Hardi et eut son château de Montréal détruit.

Du reste anciennement on écrivait indistinctement Villers ou

Villars-la Faye, ainsi qu'en fait preuve l'extrait suivant du catalogue d'une vente de livres anciens :

75085. Villars la Faye (Le S[r] de), gentilhomme Bourguignon. Préceptes d'Estat, tirez des histoires anciennes et modernes par lesq.il est enseigné des moyens propres et utiles pour rendre un Estat ordonné et policé au temps de la guerre et de la paix ; et comme l'obéissance seule des subjects à leur Roy, se peut conserver inviolable, dédiez au Roy et à la Reine, 1611, pet. in-8, vél., tr. dor. 10 fr.

Volume rare. — Exemplaire dans sa première reliure.

Quoi qu'il en soit, la sœur de Claude de Villars, seigneur de Sercy, épousa Philibert de Busseuil dont le fils, Charles de Busseuil, fut bailli du Mâconnais. Philibert de Busseuil est partout indiqué comme ayant épousé Marguerite de Sercy, quoiqu'elle n'eût aucun titre à ce nom ; ce qui prouve l'éclat qu'avait déjà le nom de Sercy puisqu'on l'appelle ainsi, au lieu du nom de Villars, qui est le sien et celui d'une famille déjà puissante.

« Catherine fille ainée de Claude de Sercy, fut femme de « Pétrarque du Blé, sieur de Cormatin, et présentement chevalier « de l'ordre du Roi. Elle eut, après la mort de son frère, en pre- « mier partage, Sercy : mais (ayant pour certaines considérations « obtenu lettres de relief) le dit premier partage rompu, elle eut « enfin la seigneurie d'Uxelles, plus prochaine de Cormatin. »

« Jacqueline, seconde fille de Sercy, fut mariée avec Antoine « de Semur, sieur de Tremont, de Sancenyer, etc., qui depuis « fut chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Mâcon, et est « mort eslu de la noblesse es États de Mâconnais. La dite Jacque- « line eut pour sa part en la succession de son feu frère, la terre « et seigneurie de Sercy près Saint-Gengoulx. De ses enfants « sera parlé en l'article de Sancenyer ci-après. Je ne veux oublier « que du temps des ducs de Bourgogne le sieur de Sercy était

« estimé le plus riche écuyer de tout le pays » (Saint-Julien de « Balleure, p. 327).

Pétrarque du Blé assiste en 1558 aux États du Mâconnais avec le titre de seigneur de Sercy ; et en 1560 c'est Antoine de Semur qui donne l'aveu des rentes nobles de Sercy et Marcilly-les-Buxy (extrait de Peincedé).

La maison de Semur, entre les mains de laquelle ce mariage faisait arriver la seigneurie de Sercy, est tout à fait une des plus considérables de la Bourgogne : « Sancenier est maison du sei- « gneur de Tremont, du nom et des armes de Semur. La souche « de leur surnom est Semur-en-Bryonais, qu'ils tiennent avoir « été un partage de la maison de ce Guillaume, duc d'Aquitaine, « que je ne veux dire fondateur (ainsi que plusieurs ont pensé) « mais instaurateur de l'abbaye de Cluny. Disent d'avantage « que leurs cottices d'argent et de gueule, ou (comme on dit de « celles de Lancelot du lac) d'argent et de bel if, qui sont les « armes du dit duc Guillaume et d'un de ses descendants, comte « de Bryonnais » (Saint-Julien de Balleure, p. 355).

Dom Plancher consacre à cette maison tout un long article que nous ne pouvons reproduire ici dans toute son extension.

« L'ancienne et noble maison de Semur-en-Brionais était « connue et illustre avant les commencements de la première « race de nos ducs de Bourgogne, et l'on vit, sous le duc Robert, « chef de cette première race, des descendants de cette maison « honorés du titre de chevalier. Le premier de cette maison que « nous regardons comme la souche d'où sont sortis tous les « autres qui nous connus est Dalmace, seigneur de Semur. Il « avait épousé Aremburge à qui plusieurs auteurs donnent le « nom de Vergy, et il eut d'elle quatre fils, Hugues, Geoffroy, « André et Dalmace, et une fille nommée Hélie.

« Hugues, né vers 1024, fit, comme on l'a dit ailleurs, ses

« premières études en la ville de Chalon-sur-Saône » (Dom Plancher, t. II, p. 398).

Hélie de Semur, fille selon les uns et sœur selon les autres de Dalmace, deuxième du nom, fut femme du duc Robert, chef des ducs de Bourgogne de la première race. Dom Plancher signale une suite non interrompue de seigneurs appartenant à la maison de Semur, occupant les plus hautes positions dans l'Église et l'entourage des ducs.

Quoiqu'en dise Dom Plancher, il est probable que tous les Semur dont il donne la filiation ne descendent pas de mâle en mâle d'Hugues de Semur, et cette opinion s'appuie sur ce que la baronnie de Dyo était possédée au XIII[e] siècle par les Chateauvilain-Semur. Ce nom de Chateauvilain accolé à celui de Semur permet de croire que l'ancienne race des Semur se serait fondue dans celle des Chateauvilain.

En tout cas « Gauguin de Semur (le 21[e] de ceux que cite Dom « Plancher) seigneur de Sancenier et frère de Guichard, doyen « de Chalon, eut un fils de Jeanne de Sercy, sa femme, nommé « Étienne, qui fut d'abord chanoine et comte de Lyon, reçu en « 1390, puis doyen de l'église de Chalon en 1419. Il eut aussi « deux filles nommées Marguerite et Filiberte de Semur ; il eut « encore un ou deux autres fils dont on va parler » (Dom Plancher, t. II, p. 402).

On voit que l'alliance entre Antoine de Semur et Jacqueline de Sercy au XVI[e] siècle n'était pas la première que contractaient les deux maisons : Claude de Semur, fils de Gauguin et de Jeanne de Sercy, épousa Jeanne de Vernay, dame de Tresmont.

Jean leur fils, seigneur de Sancenier et Tresmont, épousa Marie de Villers la Faye ; Claude leur fils, seigneur de Sancenier et Tresmont, épousa Françoise de Belletruche, dont il eut :

« Antoine de Semur, marié à Jacqueline de Sercy, et qui fut

« seigneur de Sancenier, Tresmont et Sercy, chevalier de l'ordre « du Roi, gouverneur de la ville et citadelle de Mâcon, élu plu- « sieurs fois de la noblesse du Mâconnais » (Dom Plancher, t. II, p. 404).

Le 1er septembre 1555, il est présent au contrat de mariage de Claude de Dyo et Péronne de Malain (*ibid.*).

« Il se trouva, à cause de sa femme et pour le sieur de Saint- « Sernin, présent à l'ouverture du testament de Jean Bouton, « seigneur de Corberon, qui se fit le mercredi 8 mai 1566 » (*Ibid.*).

On n'a pas oublié que Saint-Julien de Balleure nous a appris que le frère de Jacqueline de Sercy, Philibert de Sercy, avait précisément péri en même temps qu'un baron de Corberon, ils devaient donc être probablement parents, quoique nous n'ayons pu découvrir comment.

L'année suivante, 1567, voit le passage à Sercy des Huguenots repoussés à l'attaque de Chalon et à celle de Mâcon. Comme trace de ce passage une parcelle du territoire de la commune de Sercy longeant la route de Saint-Gengoux à Tournus porte encore le nom de *champ des Huguenots*.

« Il se maria avec Jacqueline de Sercy fille de Claude de Sercy, « chevalier, seigneur du même lieu, baron d'Uxelles et de dame « Anne de Groslée, fille de Jacques de Groslée ; il eut d'elle cinq « enfants, deux fils et trois filles. On ne lui donne d'ordinaire « que deux fils et deux filles ; mais le testament de Jacqueline de « Sercy, sa femme, reçu par Duperron, notaire à Mâcon, l'an « 1570, marque distinctement deux fils et trois filles.

« Minerve de Semur, l'aînée des trois filles, fut mariée deux « fois ; elle le fut en premières noces avec Jérôme de la Garde « seigneur de Chassigny et de Barain ; et en secondes noces avec « Jean de Chanlecy, seigneur du même lieu, chevalier de l'ordre

« du Roi, conseiller en son conseil d'État, gentilhomme ordinaire « de sa chambre, seigneur de Pluvault, Versalieu, Tournon et « autres lieux. Elle mourut avant son second mari et fut enterrée « en l'église de Notre-Dame de Prunière, paroisse de Pluvault, et « le seigneur de Chanlecy choisit depuis sa sépulture dans le « même lieu et dans le même tombeau où Minerve sa femme « avait été enterrée. Il paraît, par son testament, passé pardevant « Saintvast, notaire au chatelet de Paris, le 8 mars 1634, qu'il « avait eu trois fils et une fille de Minerve sa femme » (Dom Plancher, vol. II, p. 404).

« La seconde fille (Dom Plancher dit, sans doute par erreur « d'impression, sœur) d'Antoine de Semur, nommée Françoise, « fut mariée avec Antoine de Hénin-Liétard[1], sieur de Roche-sur- « Aisne près Sedan. De ce mariage sont sortis plusieurs enfants.

« La troisième fut religieuse à Neuville et prieure » (*ibid.*).

Nous voyons dans les *Fiefs du Mâconnais*, p. 46 (Lex, Mâcon, Protat frères, 1897) :

« Rôle des possédants fief en 1560 :

« Noble Anthoine de Semeur pour sa seigneurie de Sercy et « Marcilly quatre-vingt-dix livres.

« Claude de Semur, fils aîné d'Antoine, fut, comme lui, « seigneur de Tresmont, Sancenier et Sercy, chevalier de l'ordre « du Roi, enseigne de la compagnie des gendarmes de Henry de « Lorraine, duc de Guise, et capitaine de ses gardes. Il épousa « dame Claude de Damas, fille du sieur baron de Marcilly et « d'une dame de la maison de Renty. Il fut tué d'un coup de

1. M. Arcelin possède l'acte original du 15 octobre 1599 de la quittance donnée par Louise de Semur, femme d'Anthoine de Hénin-Liétard à Claude de Semur, écuyer, seigneur de Trémont-Sercy et Sancenier, son frère, de la somme de 2.000 écus qui lui a été constituée en dot. Il est difficile d'admettre qu'il ne s'agisse pas de la même, quoique Dom Plancher l'appelle Françoise et que cette quittance ait été bien tardive, seulement en 1599.

« mousquet devant Saint-Denis l'an 1592, et fut enterré en « l'église de Saint-Gervais à Paris ; il laissa deux fils et une fille » (Dom Plancher, t. II, 405). » Il dut prendre une part active aux guerres de religion.

« Antoine, l'aîné de ses fils, fut assassiné à Cluny avant d'avoir « été marié, à l'âge de 22 ans.

« Léonard de Semur, frère d'Antoine, fut seigneur de Tres- « mont, Sancenier, Sercy, chevalier de l'ordre du Roi, enseigne « d'une compagnie de cent hommes d'armes, sous M. le duc de « Bellegarde, grand écuyer de France et gouverneur de Bour- « gogne. Il contracta mariage après la mort de son père et du « consentement de dame Claude de Damas sa mère, avec demoi- « selle Anne de Rochefort, fille de défunt Joachim de Rochefort, « chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes « d'armes de ses ordonnances, seigneur de Pleuvaut, baron de « Lacey, etc., et de dame Françoise de Livron, dame d'Occey. Il « fut, depuis, capitaine de cinquante hommes d'armes, gentil- « homme ordinaire de la chambre du Roi et enfin gouverneur « de la ville de Mâcon et du Mâconnais par lettres de Sa Majesté « du 28 septembre 1605. Il en fit sa démission en 1617, et « Edme de Rochefort, chevalier seigneur de la Boulaye, et baron « d'Auxey, lui succéda en cette charge par lettres données à « Fontainebleau la même année. Il mourut en Piémont d'une « blessure qu'il reçut au siège de Quiers, étant maître de camp « d'un régiment d'infanterie ; il fut enterré dans la ville d'Ast « chez les capucins.

« Il ne laissa point d'enfants et fut le dernier mâle de la maison « de Semur. Il fit son testament en la ville d'Ast le 14 janvier « 1625 » (Dom Plancher, II, 405), 1598-1601. — Archives départementales, bailliage de Mâcon, série B. « Attestation de témoins portant que Léonard de Semur, seigneur de Trémont,

Sancenier et Sercy, « a été page par l'espace de cinq ans en la « maison et près la personne de Monseigneur de Chevreuse, et « qu'il fut de retour en ce pays de Masconnoys après le siège du « Château de Dijon (juin 1595), auquel siège et à la charge de « Fontayne française faite par Sa Majesté sur ses ennemys, le dit « sieur y estoit, et de là au comté de Bourgogne et après en la « ville de Lyon au mois d'aoust, au mois de novembre de ladite « année quatre-vingt et quinze, le dit sieur de Trémont partit « pour s'en aller au voyage de Provence, y est demeuré l'espace « de dix mois entiers ; lequel se trouva à la prinse et réduction « de Marseille faicte par Monsieur de Guise, prinse de Trinque- « taille, Toulon, la Garde, Yère, Oriolle et aultres places que « tenoient lors le party contraire à Sa Majesté ; esquels sièges « le dit sieur de Trémont a toujours assisté en personne avec « ses armes, chevaulx et grand équipage appartenant à sa qualité.

« Jeanne de Semur, sœur de Léonard, demeura seule héritière « de tous ses biens et la dernière de cette première branche de « la maison de Semur. Elle était mariée avec Girard Jaquot, « sieur de Magny et de Corcelles, fils de Philibert Jaquot, écuyer, « seigneur d'Esbarres, de Fons, Neuilly et Aubigny. Le contrat « fut passé au château de Sercy le 18 juillet 1604. Elle eut un « fils à qui on donna la qualité de seigneur de Trémont » (Dom Plancher, vol. II, p. 405).

Actuellement, toutes les différentes branches de cette maison de Semur sont éteintes.

Ce fut à Léonard de Semur, seigneur de Sercy, gouverneur du Mâconnais, que donation fut faite, sous différentes charges, le 13 juin 1609, par les habitants de Culles, village avoisinant Sercy, de deux cents arpents de bois à prendre dans la pièce dite des Sablonières ; donation qui fut l'origine d'un procès commencé en 1773 et terminé seulement en 1848, par une sentence recon-

naissant les droits des possesseurs de la terre de Sercy auxquels ils avaient été transmis par les héritiers de Léonard de Semur.

Cette propriété (les deux cents arpents des bois de Culles), réunie à la terre de Sercy, fut adjugée avec cette terre par décret du 18 août 1629 (c'est-à-dire quatre ans et demi après la mort de Léonard de Semur), à la dame Anne de Rochefort, sa veuve.

« En 1626, après la mort de Léonard de Semur Trémont, sei-
« gneur de Sancenay, Sercy, gouverneur de Mâcon, il y eut sen-
« tance au Bailliage portant règlement entre Anne de Rochefort
« sa veuve, et Messire Girard de Jacquot, chevalier, seigneur de
« Magny, des Barres, et de Fangy, agissant au nom de son fils,
« Claude de Jacquot qu'il a eu de feu Claudine de Semur, héri-
« tier bénéficiaire du seigneur de Trémont. La veuve jouira de
« son vivant du château avec la terre et seigneurie de Sercy, ou
« de 1.500 livres de rente ; messire Girard lui restituera sa dot
« de 48.000 liv. plus 30.000 liv. pour les joyaux qu'elle tenait de
« sa mère et 4.134 liv. pour les droits successifs de Jean de
« Rochefort, son frère ; 3.600 liv. pour les joyaux que son mari
« lui a promis et 1.500 liv. pour la valeur de la garniture d'une
« chambre et salle, et aura les carosses, chevaux de carosse et
« attelages d'iceux, hacquenée et litière, qui se sont treuvez ez
« maisons et puissance du dit seigneur de Trémont lors de son
« décèdz, tous les frais funéraires restant à la charge du dit héri-
tier. » (Archives départementales. Mâcon B. 1052).

Il existe à Mâcon (Archives communales, série GG. 114) quatre lettres de Madame Anne de Rochefort, veuve de Léonard de Semur Trémont seigneur de Sercy, adressées aux échevins de Mâcon, de 1622 à 1624, et relatives à l'établissement des Carmélites dans cette ville auquel elle prit une part active. Autorisation de l'évêque de Mâcon donnée au château de Sercy en 1624.

Nous trouvons par la généalogie de la maison de Rochefort

dans Moreri, que « Joachim de Rochefort, seigneur de Pleuvant, « fut employé dans les guerres du Dauphiné et commandait la « compagnie des gendarmes du comte de Beine, son beau-frère « (Louis de Costa, comte de Beine en Piémont, était le troisième « mari de Catherine de la Madeleine, dame de Beauvais, qui, déjà « veuve de N. de Ferrières, seigneur de Presle, avait épousé en « secondes noces Claude de Rochefort, seigneur de Pleuvant, etc.) « dans la guerre des Huguenots. Il épousa, en 1573, Françoise « de Livron, fille de François, seigneur de Bourbonne, et de « Bonne du Châtelet, dont il eut, entre autres, Edme qui suit, « et Anne de Rochefort, mariée à Léonard de Semur, baron de « Tresmont, gouverneur de Mâcon (que nous savons être sei- « gneur de Sercy).

« Edme de Rochefort, marquis de Pleuvant, lieutenant géné- « ral du Nivernais, bailli d'Autun, capitaine de Vezelai et « d'Avallon, vivait en 1626 ; il avait épousé, en 1588, Jaqueline « Philippe de Pontailler, dame de Châtillon-en-Bazois, fille unique « d'Anatole-Louis de Pontailler, seigneur de Châtillon, et d'An- « toinette de Châtelus, dont il eut Roger, marquis de la Boulaye, « lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc d'Enghien, « tué au siège de Philipsbourg , le 2 septembre 1644 » (Moreri, « t. V, p. 544).

« Son second fils, François de Rochefort, marquis de la « Boulaye, seigneur de Châtillon-en-Bazois, épousa, en août « 1658, Magdeleine Fouquet, fille de Christophe, comte de « Châlain, second président, puis procureur général au Parle- « ment de Bretagne, et Mauricette Kersandi, dont il eut Marie- « Élisabeth de Rochefort, mariée à Nicolas de Chaugi, comte de « Roussillon, morte en 1684 » (*Ibid.*).

Ce François hérita de sa tante avant 1655, date à laquelle il

apparaît dans l'inventaire comme neveu et héritier de la dame Anne de Rochefort.

Moreri doit s'être trompé pour l'ordre dans lequel il place ses deux femmes. Il a dû épouser Madeleine Fouquet en secondes noces, et non en premières, comme on pourrait le déduire du texte de Moreri, car nous voyons apparaître en qualité de dame de Sercy, en 1669, Élisabeth de Rochefort, pourvue d'un tuteur onéraire, mais nous voyons, le 15 mars 1670, l'adjudication, par décret délivré par sentence du Châtelet de Paris, du 15 mars 1670, pour ses reprises matrimoniales, des terres de Sercy et Saint-Gengoux, à dame Madeleine Fouquet, veuve de Messire François de Rochefort, marquis de la Boullaye, baron de Sercy. Or, puisqu'elle a survécu à son mari, c'est qu'elle était sa seconde femme et que Mauricette Kersandi était la première femme de François de Rochefort. En outre, Moreri lui-même fixe la date du mariage avec Madeleine Fouquet au mois d'août 1658 ; or, François est le quatrième des huit enfants de son père, dont le mariage eut lieu en 1588, c'est-à-dire, soixante-dix ans auparavant, ce qui permet d'affirmer qu'il devait avoir dépassé 60 ans lors de ce mariage, et il n'est pas probable que s'il s'était marié pour la première fois, à plus de 60 ans, il se soit remarié une seconde fois neuf ans après.

Pour suivre et comprendre les différentes transmissions qui firent passer la terre de Sercy en diverses mains après Madeleine Fouquet, il faut remonter, pour établir les généalogies, au grand-père de cette dernière et suivre les descendants de celui-ci jusqu'à la sixième génération.

Son grand-père N. Fouquet, seigneur de Chaslain (Moreri, t. III, p. 858), eut deux fils :

1° Christophe Fouquet, comte de Chaslain, procureur général au Parlement de Bretagne, qui eut une fille, Madeleine, mariée,

comme nous avons vu, à François de Rochefort, marquis de la Boullaye, seigneur de Sercy, et à laquelle cette dernière seigneurie fut adjugée en 1670.

2° Jean Fouquet, seigneur de Chaslain et du Boullay, qui eut de Renée, dame de la Remort, une fille, appelée Madeleine comme sa cousine germaine, et mariée en 1659 à Bernardin Gigault, marquis de Bellefont, seigneur de l'Isle-Marie, etc., premier maître d'hôtel du Roi, en 1663, maréchal de France, premier écuyer de Madame la Dauphine, gouverneur du château de Vincennes, chevalier des ordres du Roi, mort le 5 décembre 1694.

Ceux-ci eurent plusieurs enfants, entre autres :

1° Armande-Marie, mariée au marquis du Châtelet, mestre de camp d'un régiment de cavalerie et gouverneur du château de Vincennes dont nous nous occuperons plus loin.

2° Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefont et de la Boullaye, baron de Sercy, gouverneur et capitaine des chasses du château de Vincennes, colonel du régiment royal comtois, premier écuyer en survivance de Madame la Dauphine, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Steinkerque, le 3 août 1692. Il avait épousé, en 1681, Marie-Olympe-Emmanuelle Mazarini, fille d'Armand Charles, duc de Mazarin et de la Meilleraye, et de Hortense Mancini.

Il en eut :

1° Louis-Charles Gigault, marquis de Bellefont et de la Boullaye, mestre de camp du régiment de cavalerie de son nom, gouverneur du château, parc et gouvernement de Vincennes, auquel la seigneurie de Sercy fut laissée par Madeleine Fouquet, veuve de François de Rochefort, par son testament de 1707, mais, comme il mourut, en 1710 suivant Moreri, et en 1711 ou 1712 suivant deux notes de l'inventaire, le fils Charles-Bernardin Gode-

froy, qu'il eut de Madeleine Hennequin, fille d'André, seigneur d'Équevilly, et de Madeleine de Marillac, lui succéda dans la seigneurie de Sercy. Il épousa Armande du Châtelet, sa cousine en tant que petite-fille d'Armande-Marie Gigault.

2° Hortense, dont il sera parlé plus loin.

Armande-Marie Gigault, fille de Bernardin Gigault, marquis de Bellefont, et de Madeleine Fouquet, dont nous avons dit plus haut que nous nous occuperions plus loin, avait épousé le marquis du Châtelet, mestre de camp d'un régiment de cavalerie et gouverneur du château de Vincennes.

Ils eurent, entre autres enfants, François Bernardin, marquis du Châtelet, comte de Clémont, brigadier des armées du Roi, mestre de camp de cavalerie et gouverneur du château de Vincennes, marié à Armande Duplessis-Richelieu.

Ceux-ci eurent, entre autres enfants, cette Armande-Suzanne du Châtelet qui épousa son cousin, Charles-Bernardin-Godefroy Gigault, marquis de Bellefont et de la Boullaye, baron de Sercy. Ils eurent une fille unique, N. Gigault de Bellefont, qui mourut en bas âge, après avoir hérité de son père.

Par suite de sa mort, la terre de Sercy passa aux mains de sa mère, Armande-Suzanne du Châtelet.

Hortense Gigault, que nous avons vue plus haut être fille de Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefont et de la Boullaye, baron de Sercy, et de Marie-Olympe-Emmanuelle Mazarini, avait épousé, en 1708, Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, chevalier des ordres du Roi, lieutenant du Roi au gouvernement d'Orléans et colonel du régiment de Piémont. Elle se trouvait donc cousine issue de germaine du père d'Armande-Suzanne du Châtelet marquise de Bellefont, qui précède, l'auteur commun étant le maréchal de Bellefont marié à Madeleine Fouquet en 1659, ce qui explique le testament de 1754,

par lequel la marquise de Bellefont lui laissa la terre de Sercy, dont elle entra en possession en 1759.

Le marquis et la marquise de Fervaques eurent trois filles mariées à Guy-André-Pierre, duc de Laval, à Anne-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc d'Olonne, et à Louis de Beauvillers, duc de Beauvillers.

Ce fut la première et les trois enfants de chacune des deux dernières qui mirent en vente la terre de Sercy. L'extrait de l'acte de vente ci-après reçu Me Vivien, conseiller du Roi, notaire au Chatelet de Paris, donne les détails de transmission dont les généalogies relatées ci-dessus exposent les causes.

« Ont comparu (*par mandataires qu'il est inutile d'énumérer*)
« 1. Très-haut et très puissant seigneur Monseigneur Guy-André-
« Pierre duc de Laval, seigneur de Fervaques Esclimont, Gallar-
« don et autres lieux, premier baron de Lamarche, lieutenant
« général des armées du Roy, gouverneur et lieutenant général
« pour Sa Majesté des villes et principauté de Sedan, premier
« gentilhomme de la chambre de son altesse royale Monseigneur
« le comte de Provence;

« 2. Très-haute et très puissante dame Madame Jacqueline
« Hortense de Buillion de Fervaques son épouse.

« 3. Très haut et très puissant seigneur Monseigneur Anne-
« Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de
« Luxembourg et de Châtillon-sur-Loing, pair et premier baron
« chrétien de France, brigadier des armées du Roy, colonel du
« régiment de Haynault.

« 4. Très haut et très puissant seigneur Monseigneur Anne-Paul-
« Emmanuel-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, chevalier
« non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine en
« survivance d'une des compagnies des gardes du corps du Roy.

« 5. Très haut et très puissant seigneur Monseigneur Armand-

« Louis, marquis de Serent, baron de la baronnie-pairie de Males-
« trou, La Chapelle a Quentin, la Morlaye, la Bourdonnaye
« Trélan, La ville Quelo, Kfuy Le Guervasec et autres lieux,
« brigadier des armées du Roy.

« 6. Très haute et très puissante dame Bonne-Marie-Félicité
« de Montmorency-Luxembourg-d'Olonne, son époux.

« 7. Très haut et très puissant seigneur Monseigneur Paul
« Auguste de Beauvillier, duc de Beauvillers, colonel d'un régi-
« ment de grenadiers de France.

« 8. Très haut et très puissant seigneur Monseigneur Charles-
« Paul-François de Beauvillier, comte de Buzançois, grand
« d'Espagne de la première classe, colonel aux Grenadiers de
« France.

« 9. Très haut et très puissant seigneur Monseigneur Antoine-
« Charles-Guillaume de la Roche Aymon, marquis de la Roche
« Aymon, capitaine de cavalerie au régiment de Noailles,
« menin de Monseigneur le Dauphin.

« 10. Très haute et très puissante dame Madame Colette-Marie-
« Paule-Hortense Bernardine de Beauvillier, son épouse.

« Appartenant les dites terre et baronnie de Sercy et doyenné
« de Saint-Gengoux [1] à mes dits seigneurs et dames vendeurs
« dans leurs dittes qualités de seuls héritiers de madite dame
« marquise de Fervaques à laquelle les dites terres et leurs

1. Notes extraites de l'inventaire :

« 1590. — Copie collationnée de la vente et adjudication du doyenné de Saint-Gengoux, faite par messieurs les commissaires, députés par le Pape, de l'autorité et permission du Roy Henry trois, par démembrement de l'abbaye de Cluny, pour subvenir au payement de la subvention à laquelle la dite abbaye avait été cottisée à la somme de quatorze cents écus pour contribution à combattre contre les ennemis de la religion catholique et laquelle adjudication fut faite à Aymée de Rymond, moyennant la somme de douze cent cinquante écus soleil en date du deux avril 1590.

« 1621. — Contrat d'acquisition de la part du Roy du dit Saint-Gengoux

« dépendances ont été léguées par très haute et très puissante
« dame Marie-Suzanne Armande Du Châtelet, à son décès
« veuve de très haut et très puissant seigneur *Bernardin-Godefroy*,
« marquis de Bellefont, maréchal des camps et armées du Roy,
« gouverneur pour sa Majesté du château de Vincennes, sui-
« vant son testament olographe datté de Versailles du sept août
« mil sept cent cinquante-deux, déposé à Me Mathis, notaire à
« Paris, le neuf avril mil sept-cent cinquante-quatre, contrôlé à
« Paris par Blondelu le onze du même mois, intimé le vingt
« juin suivant, dont l'exécution a été ordonnée par sentence du

par dame Anne de Rochefort, veuve(*a*) de messire Léonard de Semur, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Sercy, et du doyenné du dit Saint-Gengoux, de puissante princesse Madame Anne de Montaffier, veuve de très haut et puissant prince Monseigneur Charles de Bourbon, comte de Soissons, passé devant Chotard, notaire royal de la ville de Dijon, le 8 décembre 1621 (*b*). »

Sur le même sujet M. Rebouillat a bien voulu communiquer la note suivante prises dans les Archives départementales. — Bailliage de Mâcon. — Série B :

« B. 1908. 1761-1779. — Inventaire de pièces constatant qu'en 1021 Viod donna à l'abbaye de Cluny tout ce qu'il avait à Saint-Gengoux; qu'en 1166, l'abbé et les religieux de Cluny cédèrent à Louis VII la moitié de leur ville de Saint-Gengoux; qu'en 1590, l'abbaye aliéna sa moitié qui fut possédée successivement par Philibert de Rougemont(*c*), Raymond de la Rochette, Léonard de Semur, Claude Doret, Madeleine Fouquet, marquise de la Boulaye, Louis-Charles-Bernardin Gigaut, marquis de Bellefont. »

C'est ainsi que le doyenné de Saint-Gengoux passa tout entier et successivement dans les mains des seigneurs de Sercy.

(*a*). Il est probable qu'il y a là une erreur des auteurs de l'inventaire, car d'abord, nous savons que Léonard de Semur ne mourut qu'après le 14 janvier 1625, date de son testament, et, en outre, la copie de l'acte de vente collationnée sur les minutes, et délivrée le 24 juillet 1829 par Me Monnet, notaire royal à Dijon et secrétaire-archiviste, porte que la vente fut faite à Léonard de Semur lui-même et non à sa veuve. Il est probable qu'au lieu de *veuve*, les rédacteurs de l'inventaire auraient dû écrire : *fondé de procuration* de; voyant la signature ou le nom de la femme dans l'acte, ils auront mis *veuve*, sans approfondir.

(*b*). La copie collationnée entre les mains de l'auteur porte 28 décembre.

(*c*). Il faut lire Rymont.

« Châtelet de Paris du trois septembre mil sept cent cinquante-
« quatre, rendue contre monsieur le marquis du Châtelet, tant
« en son nom, comme héritier pour moitié de la dite dame
« marquise de Bellefont sa fille, que comme curateur à l'inter-
« diction de madame Marie-Armande-Gabrielle Duplessis-
« Richelieu sa femme, héritière pour l'autre moitié de la dame
« marquise de Bellefont sa fille. Laquelle dame marquise de
« Bellefont avait survécu à demoiselle Anonyme Gigault de
« Bellefont sa fille et de défunt seigneur marquis de Bellefont
« son mari, décédée en bas âge et à laquelle demoiselle de
« Bellefont la dite dame marquise de Bellefont sa mère avait
« succédé par bénéfice d'inventaire : 1° quant aux meubles et
« acquêts ; 2° quant aux biens régis par la coutume du duché de
« Bourgogne qui avaient été acquis par le dit seigneur marquis
« de Bellefont ; 3° et quant aux biens régis par le droit écrit, et
« laquelle succession la dite dame marquise de Bellefont n'avait
« acceptée comme il est dit cy-dessus que sous le bénéfice d'in-
« ventaire suivant les lettres qu'elle en avait obtenues en la chan-
« cellerie du Palais à Paris, le trois mai mil sept cent cinquante-
« neuf, signées par le conseil Gallois à Paris le cinq du dit mois
« de mai et enthérimées par sentence du Châtelet de Paris du
« sept du même mois et an.

« Laquelle demoiselle Anonyme de Bellefont était restée
« seule héritière du dit défunt seigneur Bernardin-Godefroy
« Gigault, marquis de Bellefont, son père, qui était proprié-
« taire des dites terres de Sercy et doyenné de Saint-Gengoux,
« lesquelles terres par le partage passé devant Mathis et son
« confrère, notaires à Paris, le vingt mars mil sept cent cin-
« quante-huit, des biens de la dite demoiselle Anonyme de
« Bellefont entre la dame marquise de Fervaques sa grand'tante,
« et sa seule héritière sous bénéfice d'inventaire : 1° quant aux

« propres du côté maternel, 2° et pour un tiers quant aux « propres naissant monsieur le marquis d'Equevilly et monsieur « le Pelletier de Rosambo es noms héritiers sous bénéfice d'in- « ventaire de différentes quotités des deux autres tiers des « propres naissants de la dite demoiselle de Bellefont et les curé « et administrateurs des pauvres de la paroisse Saint-Paul de « Paris, légataires universels de la dite dame marquise de Belle- « font; les dites terres de Sercy et doyenné de Saint-Gengoux « ont été abandonnés à la succession de la dite dame marquise « de Bellefont, comme biens libres en la personne de la dite « demoiselle, régis par le droit écrit qui n'admet que les frères, « sœurs et neveux pour partager avec les père et mère, consé- « quemment à laquelle disposition la dite dame marquise de « Bellefont s'est trouvée seule en droit de recueillir les dites « terres dans la succession de la dite demoiselle sa fille.

« Lequel seigneur Bernardin-Godefroy Gigault de Bellefont « était fils et héritier de haut et puissant seigneur Louis- « Charles-Bernardin Gigault, marquis de Bellefont, lequel avait « recueilli les dites terres dans la succession de haut et puissant « seigneur Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefont, « auquel les dites terres ont été nommément léguées à charge « de substitution qui est éteinte par haute et puissante dame « Madeleine Fouquet, veuve de haut et puissant seigneur Fran- « çois de Rochefort, chevalier, marquis de la Boullaye, par son « testament daté de Paris, du dix-sept septembre mil sept cent « sept, annexé à la minute du codicille de la dite dame. Reçu « par Desavigny et son confrère, notaires à Paris, le vingt-six « janvier mil sept cent neuf, duement contrôlé et intimé.

« Et laquelle dame marquise de la Boullaye avait fait saisir « réellement les dites terres sur la succession du dit seigneur, « marquis de la Boullaye, son mary, et s'en était rendue adju-

« dicatrice par sentence de décret du Chatelet de Paris, du quinze
« mars mil six cent soixante-dix, moyennant la somme de qua-
« rante-quatre mille huit cents livres qu'elle a consignées entre
« les mains du sieur Robert Sanson, receveur de consignations
« du dit Chatelet, suivant sa quittance du dix-huit avril mil
« six cent soixante-dix, lequel seigneur marquis de la Boullaye
« était devenu propriétaire des dites terres en qualité d'héritier
« de dame Anne de Rochefort sa tante, veuve du sieur de Tré-
« mont. »

La terre et le château de Sercy furent adjugés en 1770 à Messire Antoine Viard, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Mâcon, marié à Geneviève-Henriette-Sophie Verne. Celle-ci était fille, d'après l'extrait des registres des baptêmes de l'église royale et paroissiale de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, du 3 janvier 1758, de Jean-Gabriel Verne, contrôleur des équipages de la petite écurie du Roy et de Catherine-Julie Gui de la Findoise, sa femme.

Sophie Verne s'était remariée à M. Désoteux, capitaine de cavalerie, qui fut major général des chouans en Bretagne et est connu sous le nom de baron de Cormatin ; en effet, M[me] Désoteux, du chef de son père M. Verne, qui les avait achetées en 1766, était déjà propriétaire des terres d'Uxelles et Cormatin qui se trouvaient ainsi pour la seconde fois réunies avec celle de Sercy dans la même main.

La terre et le château de Sercy furent acquis en 1785 par Messire Claude Perroy de la Forétille [1] conseiller maître en la Chambre des comptes de Dijon, marié à Marie-Anne-Juste du Bessey, fille de Jean-Guy du Bessey, écuyer, seigneur de Ville-

1. Archives départementales. — Bailliage de Mâcon. — Série B. : B 1908. 1768-1787. — Extrait de l'acte d'adjudication de la terre, baronnie et doyenné de Saint-Gengoux tranchée audit Claude Perroy, seigneur de la Forestille.

chaize, dans la famille de laquelle la terre de Sercy devait revenir par suite du mariage de sa petite-fille avec un de ses cousins du Bessey, de la branche aînée.

André-Joseph du Bessey, écuyer, seigneur de Contenson, né en 1660, avait, en effet, outre Jean Guy du Bessey, seigneur de Villechaize, chef de la branche cadette et dont la fille devint dame de Sercy, un fils aîné, Jacques-Just du Bessey, également écuyer, et seigneur de Contenson, qui fut conseiller au Parlement des Dombes, dont le fils aîné est ainsi qualifié : haut et puissant seigneur Nicolas-Genest du Bessey, chevalier, seigneur de Contenson, Pré, Malleval et autres lieux, baron de Pont-à-mailly, marié à Elisabeth Mabiez de Malleval, qui fut le père de haut et puissant seigneur Jacques-Just du Bessey, seigneur de Contenson, Pont-à-mailly, etc., baron de Pont-à-mailly, officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, mariée à Anne-Laurence Nicolau, fille du baron de Montribloud, qui fut père de Jean-Guy Dubessey de Contenson, maire de Sercy et de Saint-Gengoux, conseiller général de Saône-et-Loire, marié en 1806 à sa cousine Jacqueline-Marie Perroy de la Forétille, héritière du château de Sercy depuis 1795, à la mort de son père, Charles-Marie Perroy de la Forétille, lequel avait été, comme son père, conseiller maître en la Chambre des comptes de Dijon.

Jacqueline-Marie fut mère du baron Louis Dubessey de Contenson, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Sercy, dont le fils, ancien officier supérieur breveté, également chevalier de la Légion d'honneur, est propriétaire actuel.

RÉCAPITULATION

1067 Bernard de Sercy, marié à une Damas.
1147 Gautier de Sercy, évêque de Chalon.
» Guy, frère de Gauthier, l'Évêque de Chalon.
1194 Falcon de Sercy, époux de Guillemette.
1206 Dalmace de Sercy.
1237 Guy, seigneur de Sercy.
1294 Guy et Falcon de Sercy.
1312 Honoré de Sercy, mari de Marie de Brancion.
1339 Jean, seigneur de Sercy.
1355 Josserand I, bailli du Charollais.
1412 Josserand II, mari de Louise Damas d'Anlezy.
1427 Guillaume, bailli de Chalon, épouse Marie de Montjeu.
1480 Jean, seigneur de Sercy, épouse Anne ou Claudine de Dyo.
1506 Claude de Villars de Sercy.
1539 Philibert de Sercy.
1540 Pétrarque Du Blé, époux de Catherine de Sercy.
1559 Anthoine de Semur, époux de Jacqueline de Sercy.
1570 Claude de Semur, époux de Claude de Damas.
1592 Léonard de Semur, époux d'Anne de Rochefort.
1625 Jeanne de Semur, femme de Girard Jacquot, seigneur des Barres.
1629 Anne de Rochefort, veuve de Léonard de Semur.
1654 François de Rochefort épouse Madeleine Fouquet.
1669 Élisabeth de Rochefort.
1670 Madeleine Fouquet, marquise de la Boullaye, veuve de François de Rochefort.
1707 Louis Charles Gigault, marquis de Bellefont, épouse Madeleine Hennequin.

1711 Charles-Bernardin-Godefroy Gigault, marquis de Bellefont, épouse Armande Suzanne du Chatelet.

1752 Anonyme de Bellefont.

1758 Armande du Chatelet, veuve de Charles-Bernardin Gigault de Bellefont.

1759 Hortense Gigault, femme de Anne J. de Bullion, marquis de Fervaques.

1770 Héritiers de la marquise de Fervaques :
Duc de Laval,
Duc de Montmorency,
Duc de Beauvillers,
Marquis de Serrent,
Marquis de La Roche Aymon.

1770 Anthoine Viard, lieutenant-général à Mâcon, marié à Sophie Verne.

1784 Les héritiers mineurs d'Anthoine Viard.

1785 Claude Perroy de la Forestille, conseiller en la Chambre des comptes, à Dijon, marié à Marie Anne du Bessey.

1793 Ch. M. Perroy de la Forestille, conseiller en la Chambre des comptes, à Dijon, marié à N. Perrin de Daron.

1795 Jacqueline Perroy de la Forétille, mariée à Jean Guy du Bessey de Contenson.

1852 Louis Dubessey de Contenson, marié à Marie Terrasse de Teyssonnet.

1899 Guy Dubessey de Contenson, marié à P. de la Motte.

APPENDICES

I

PROCÈS-VERBAL DE LA DESTRUCTION DES ARCHIVES.

31 juillet 1789. — *Extrait des actes et registres du greffe de la justice de Sercy et dépendances.*

Nous Charles Montangerand notaire royal à Saint-Gengoux juge ordinaire de la justice de Sercy et dépendances scavoir faisons que ce jourd'hui trente un juillet mil sept cent quatre vingt neuf sur l'avis qui nous a été donné par M. Claude Guignard praticien à Saint-Gengoux procureur fiscal de la justice du dit Sercy, que la nuit du mercredi vingt-neuf au jeudy trente du courant il s'était jetté dans le village de Sercy une troupe de brigands, armés de bâtons et de barreaux de fer, qui avaient fait contribuer le village avec menaces de tout incendier, s'étaient introduits en troupe au château de Sercy, y avaient commis des exactions, avaient brûlé les papiers qui s'étaient trouvés dans les archives, avaient brisé saccagé la vaisselle, volé et pillé tous les linges qui s'y étaient trouvés. En l'absence de Messire Claude Perroy de la Forétille conseiller maître en la chambre des comptes de Bourgogne seigneur dudit Sercy, nous nous sommes transporté ce jourd'hui au village de Sercy sur les cinq heures du soir assisté dudit sieur procureur fiscal ayant avec nous M. Philipert Boussin, notaire Royal dudit Saint-Gengoux nôtre greffier ordinaire pour informer des faits, nous la faire rendre compte par les habitants dudit Sercy, à quoy il a été procédé par nous juges susdit sur le réquisitoire dudit sieur procureur d'office ainsi qu'il suit.

A l'instant est comparu sieur Claude Boussin Bourgeois dudit Sercy, lequel volontairement après son serment fait en tel cas requis; interrogé sur les faits dont s'agit, il nous a répondu dit et déclaré qu'effectivement la nuit du vingt-neuf au trente du courant il se présentait à sa porte entre les une et deux heures du matin six particuliers, qui criaient ouvre la porte B., ou sinon nous allons mettre le feu chez toi et te

brûler, il se leva aussy tôt ouvrit sa porte; et dans le même instant leur demanda ce qu'ils voulaient, qu'ils lui répondirent que c'était de l'argent qu'ils demandaient, sinon qu'ils l'égorgeraient et bruleraient sa maison, qu'il en aperçut une trentaine de ces brigands autour de chez lui, qui l'environnaient et faisaient la garde, que ces six particuliers tous à luy inconnus lui demandèrent s'il y avait beaucoup de domestiques au château, qu'il leur dit qu'il y en avait cinq à six, que ces brigands lui dirent que c'était bon, mais qu'ils avaient toujours insisté d'avoir de l'argent avec menaces de le tuer et de le brûler; que le répondant pour s'en débarasser leur avait donné tout ce qu'il avait d'argent, que cette troupe de brigands s'était retirée et la vit courir du côté de la cure près le château, en faisant des cris et hurlements épouvantables, qu'il ne les a plus revû du moment, qu'il a ouy dire que de la cure ils étaient alé au château de Sercy, qu'ils y avaient fait beaucoup de dégats, volé, pillé, et brûlé des papiers ce qu'il affirme sincère et véritable et a signé à la minute Boussin.

Est aussi comparu Pierre Farjot habitant de Sercy lequel après son serment fait en tel cas requis interrogé sur les faits dont s'agit il nous a répondu dit et déclaré que la nuit du vingt-neuf au trente du courant entre une et deux heures après minuit il aperçut de sa fenêtre qui donne sur la cure une troupe de plusieurs particuliers à lui inconnus qui tenaient des chandèlles allumées et couraient à toutes jambes du côté du château de Sercy, qui faisaient un bruit effroyable avec des clochettes et des hurlements entendit frapper des coups à la porte du château et des vacarmes qu'il y faisaient, qu'il n'osa sortir de chez lui et ne vit pas se qui se passa au château, qu'il a ouy seulement dire que ces brigands y avaient fait beaucoup de dégats, y avaient volé, pillé, et brûlé des papiers. Ce qu'il nous a affirmé sincère et véritable et a déclaré ne scavoir signer de ce enquis et interpellé.

Sont aussy comparu François Rivet natif de Marcigny-sur-Loire, et Jean-Baptiste Poiseuille natif de la ville de Charlieu tous deux menuisiers et travaillant au château de Sercy lesquels après leur serment fait entre nos mains en tel cas requis et interrogé sur les faits dont s'agit, ils ont répondu dit et déclaré d'unanime voix que la nuit du vingt-neuf au trente courant entre une et deux heures après minuit, ils entendirent un bruit effroyable de voix meslées d'hurlements d'une troupe de plusieurs particuliers à eux inconnus qui tenaient des chandelles allumées et faisaient un bruit effroyable avec des clochettes, venaient

de la route du côté de Savigny, et couraient à toutes jambes au château de Sercy, que iceux répondants effrayés du bruit se sauvèrent du château et allèrent se cacher dans le clos derrière que de là ils entendirent effectivement le vacarme que ces brigands y faisaient, qu'ils ne les ont pas vu voler et piller le château, qu'ils avaient vu seulement un grand feu que ces brigands y avaient fait, qu'ils crurent dans le moment que le château était brûlé, qu'ils ont vu depuis que ce n'était que des papiers qu'ils avaient brûlé, ont aussi ouy dire qu'ils avaient volé, pillé, beaucoup d'effets et qu'en leur retour ils avaient vu beaucoup de vaisselle fracassée ainsi que des meubles ce qu'ils ont affirmé sincère et véritable et ont signé la minute est signé Rivet et Poiseuille.

Sont aussy comparu Joseph Dufaux et Antoine Dumazet mâcons demeurant à Saint-Gengoux, François Degivry cocher et Antoine Ladame jardinier, ces deux derniers domestiques au château de Sercy y demeurant, tous lesquels après leurs serments faits chacun séparément entre nos mains en tel cas requis interrogé sur les faits dont s'agit, nous ont tous d'unanime voix répondu dit et déclaré que la nuit du vingt-neuf au trente du courant entre une et deux heures après minuit il était entré au château de Sercy une troupe de brigands avec des lampes et chandelles allumées en faisant des hurlements et un bruit épouvantable, même avec des clochettes, qu'en entrant ils demandèrent d'abord de l'argent et le seigneur qu'ils leur répondirent qu'ils n'avaient point d'argent et que le seigneur n'y était pas, que la-dessus ces brigands dirent qu'ils mettraient le feu au château et qu'ils voulaient avoir chacun un louis, que iceux répondants cherchèrent à les amuser et à les apaiser autant qu'ils purent en leur faisant politesse et les faisant boire; ces effrénés ne voulurent entendre rien parcoururent toutes les chambres du château en ouvrirent les meubles, brisèrent des portes et des meubles avec effraction, brisèrent la vaisselle, entrèrent d'abord dans les archives, jettèrent par la fenêtre tous les papiers et titres qu'ils y trouvèrent, et les brûlèrent dans le fossey où tous descendirent qu'ils revinrent ensuite tous atroupés au château au nombre d'environ trente-huit à quarante qu'ils volèrent et pillèrent les linges et tout ce qu'ils purent emporter, qu'enfin après avoir épuisé toute leur rage n'y ayant plus rien à prendre au château ils se retirèrent ce qu'ils nous ont tous affirmé sincère et véritable et ont les comparants déclaré ne scavoir signer de ce requis et interpéller.

Dont et de tout ce que dessus nous, juge sus dit, avons fait le pré-

sent procès verbal que nous avons clos et arrêté dans la première cour du château au-devant la grande porte d'entrée d'iceluy, les uns, jour que dessus sur les huit heures du soir pour valoir et cervire ce que de raison a tous qu'il appartiendra et avons signé avec le procureur d'office et notre greffier ordinaire. La minute est signée Montangerand, Guignard et Boussin greffier.

Extrait.

BOUSSIN, greffier.

II

DISCUSSION DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE SERCY DONNÉE PAR M. D'ARBAUMONT, D'APRÈS LE P. GAUTIER.

On ne peut pas passer sous silence la généalogie de la maison de Sercy donnée par M. d'Arbaumont, d'après le P. Gautier, dans son armorial de la Chambre des comptes de Dijon.

Mais ce sera pour la discuter et conclure qu'à partir de la fin du XVe siècle Les Sercy dont parle le P. Gautier n'ont plus aucun rapport avec ceux qui nous intéressent.

A propos de François de Sercy, seigneur d'Arconcey, Mercey et Saint-Prix, capitaine de cavalerie, chevalier d'honneur de la Chambre des comptes, qui fut pourvu de sa charge le 21 juin 1660, sur la résignation de Coutier de Souhey et reçu le 17 juin 1761, le Père Gautier donne une généalogie de la famille de Sercy, originaire, dit-il, du Mâconnais, où elle était connue dès le XIIIe siècle (page 87).

Elle remontait, d'après lui, à :

I. Honoré de Sercy, qui vivait en 1269 et épousa Marie, fille de Josserand de Brancion et de Marguerite de Vienne. On suppose qu'il fut père de Jean qui suit et de Beaudoin, chevalier.

II. Jean, chevalier, en 1312 eut pour fils Regnault.

III. Regnault, chevalier, seigneur de Savigny en 1366, épouse Marguerite de Vers, dont il eut :

1° Josserand qui suit.

2° Guillaume, chevalier, seigneur de Savigny, père de :

a) Jeanne, mariée à Gaugin de Semur.
b) Guillemette, mariée à Guillaume de Thenay.
c) Alips, mariée à Henry de Thenay.

IV. Josserand I, écuyer, seigneur de Sercy, bailli du Charollais, capitaine du château de Charolles, en 1397.

Il eut :

V. Josserand II, écuyer, se démit en 1412 de l'office de bailli d'Autun et Montcenis. Il laissa deux enfants, savoir :

1° Girard qui suit.

2° Regnault, chevalier, marié à Chrétienne, fille bâtarde du comte Louis de Flandres.

VI. Girard, écuyer, épousa, vers 1435, Marguerite de Bar, dame de Grésigny, fille de Guy, bailli d'Auxois.

Il eut de ce mariage :

1° Jacques qui suit.

2° Guillaume, conseiller et premier écuyer d'écurie de Philippe le Bon, capitaine de Saint-Gengoux, bailli et maître des foires de Châlon, marié à Marie de Montjeu dont il n'aurait pas eu d'enfants.

3° Marie, femme de Guiot de Roussillon, écuyer, seigneur de Clomot et Sercy en 1457.

4° Marguerite, dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne et gouvernante du comte de Charollais, mariée à Jacques de Villers la Faye.

VII. Jacques, écuyer, seigneur de Bar et d'Origny; marié à Jeanne d'Estrées en 1464 et à Alix de Saint-Amour en 1496, qui continue la lignée.

Cette branche aînée, encore représentée à la fin du XVIIIe siècle par les seigneurs d'Arconcey, barons du Jeu et de Lavaux, portait d'argent à la croix de gueules chargée de 4 roses du champ. Sur le tout d'argent à 3 fasces ondées d'azur, qui est de Sercy.

Le Père Gautier, jésuite, mort en 1781, n'a pas laissé, d'après M. d'Arbaumont, d'autre manuscrit que l'armorial de la Chambre des comptes de Dijon que ce dernier n'a fait que reproduire

Le Père Gautier devait avoir quelques correspondants sur divers points de la province et s'est certainement livré à des recherches personnelles importantes. Il y a néanmoins lieu de croire que la plupart

de ses notices ont été rédigées sur renseignements fournis par les familles, ce qui les rend sujettes à caution.

La généalogie se continue par la descendance de Jacques qui fut sûrement, comme il l'était lui-même, étrangère au château de Sercy.

Le Père Gautier commet une première erreur, ainsi que nous le verrons plus loin, d'après Saint-Julien de Balleure, en disant que Guillaume, qu'il donne comme second fils de Girard, et qui continue la série des seigneurs de Sercy, n'eut pas d'enfants de sa femme Marie de Montjeu. Ce fut son fils Jean qui mourut sans postérité et adopta son neveu Claude de Villars.

Dans une note le Père Gautier cite plusieurs autres membres de cette famille, mais il ajoute que, seuls, Jean en 1349 et les deux Josserand, c'est-à-dire ceux précisément dont l'existence concorde avec les données de l'inventaire des archives du château du Sercy, portaient bien les armes des Sercy, d'azur à trois fasces ondées d'argent, d'après leurs sceaux figurant sur des documents vus par lui. Les autres portaient d'argent à la croix de gueules chargée de 4 roses du champ, et sur le tout d'argent à trois fasces ondées d'azur (*sic*) qui est de Sercy. La croix chargée de 4 roses paraît même sur l'écu de Regnault, capitaine de Cuisery, en 1393, avec une étoile au canton dextre du chef.

Rien n'explique le passage des armoiries aux fasces ondées, que le Père Gautier reconnaît bien comme originales des Sercy du Mâconnais, à la croix d'argent chargée de roses qu'il attribue à des Sercy d'Arconsey, qu'il rattache aux Sercy originaires de celui qui nous occupe.

La concordance entre cette généalogie, donnée par M. d'Arbaumont, d'après le Père Gautier, et la série des seigneurs de Sercy telle qu'elle résulte de la suite des documents inscrits dans l'inventaire, peut être établie de la façon suivante :

Guy	1237 d'après l'inventaire.	
Honoré	1269 — le Père Gautier.	
Jean	1312 — —	
	1339-1355 d'après l'inventaire.	
Regnault	1366 d'après le Père Gautier.	
Josserand I	1397 — le Père Gautier	un seul d'après l'in-
Josserand II	1402 — —	ventaire 1366-1427.
Girard	1434 — —	
Guillaume	1427-1480 d'après l'inventaire.	

Le Père Gautier intercale donc un Honoré, un Regnault, un Josserand et un Girard.

Pour le premier, comme l'inventaire est muet entre 1237 et 1339, on ne peut en tirer aucune indication à son égard ni en faveur ni contre son existence.

Il en est de même de Regnault qui peut se placer dans le vide que laisse l'inventaire de 1355 à 1366, c'est-à-dire pendant onze ans.

M. Arcelin estime que ce Regnault pourrait appartenir aux Sercy seigneurs de Savigny-sur-Grosne, mais qu'il y a cependant une difficulté, c'est que, en 1366, le seigneur de Savigny s'appelait Guillaume. Ce Guillaume eut, entre autres enfants, une fille Jeanne, mariée en 1385 à Jean de Neuville, dont le fils Emard de Neuville devint seigneur d'Uxelles, du chef de sa femme, Marguerite, fille de Pierre de Trejettes, seigneur d'Uxelles.

L'existence de deux Josserand peut fort bien avoir échappé à ceux qui ont fait l'inventaire, et le long espace de soixante et un ans pendant lequel on y trouve des actes portant le nom de Jocerand, de 1366 à 1427, permet parfaitement d'admettre qu'ils ont été deux.

M. Arcelin fait observer que si on admettait l'intrusion, dans la filiation directe, d'un Girard entre Jocerand II et Guillaume, et qu'on acceptât la date de 1435 pour le mariage de ce Girard, on se heurterait à une difficulté. Il y a en effet dans les archives d'Uxelles un acte d'asservissage de vignes à Buxy par Guillaume de Sercy, damoiseau, du 6 octobre 1444 (d'après M. Henri Batault). Si son père Girard s'était marié en 1435, Guillaume n'aurait eu que 8 ou 9 ans en 1444, et eût été incapable de contracter personnellement.

Il semble donc bien que le Girard du Père Gautier ne rentre pas dans la série des seigneurs de Sercy.

L'auteur de l'Armorial de la Chambre des comptes de Dijon cite encore un grand nombre de personnages appartenant, dit-il, à cette famille, ce qui est fort possible, sans que cela implique qu'ils eussent été propriétaires de la terre et du château de Sercy.

Ce sont :

Hervé de Sercy en 1237;
Girard, damoiseau en 1266;
Guy, chevalier en 1320;
Jean, chevalier en 1365;
Henri, seigneur de Sercy, mort avant 1426.

Ce dernier pourrait bien, quoiqu'en dise le P. Gautier, avoir été seigneur d'un autre Sercy.

M. de Courcelles, dans son *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, donne une nomenclature des gentilshommes admis aux États de Bourgogne depuis 1682 jusqu'en 1757.

Nous y voyons :

Bailliage d'Autun. — 1733. Jacques de Sercey comte du Jeu.

(Le P. Gautier rattache les comtes du Jeu à la famille de Sercy qui nous occupe, mais, il me semble, à tort.)

Bailliage de Chalon. — Aucun Sercy ni Sercey.

Comté du Mâconnais. — Aucun Sercy ni Sercey.

Bailliage d'Auxois. — 1682. Antoine Roland de Sercey, seigneur d'Arconcey.

1715. Hélie de Sercey, seigneur de Rully, frère de M. le comte d'Arconcey.

Le Père Gautier rattache également ces derniers aux descendants de Josserand le bailli du Charollais.

Mais ce rattachement est-il bien exact ? Les armes sont différentes, et la présence de l'écusson de Sercy aux fasces ondées, brochant sur le tout, n'est pas expliquée. Tout au plus pourrait-elle du reste faire conclure à une alliance.

L'absence de tout seigneur de notre Sercy, dans cette nomenclature, n'a rien d'étonnant. En effet, déjà avant 1682, le château de Sercy avait cessé d'être habité par ses propriétaires et seigneurs. La marquise de la Boullaie ni aucun de ses successeurs, jusqu'à la vente en 1771, n'y résida.

D'autre part La Chesnaye-Desbois, dans son *Dictionnaire de la noblesse du XVIIIe siècle*, cite : Sercey en Mâconnais : d'argent à trois fasces ondées d'azur. Ce sont bien les armes attribuées aux Sercy par Saint-Julien-de-Balleure, quoiqu'avec les émaux et couleurs intervertis.

Puis, au-dessous, comme famille distincte :

Sercey d'Arconcey : Antoine Hélie de Sercey, comte d'Arconcey, en Bourgogne : Les armes : d'argent à la croix de gueules chargée de cinq roses d'agent.

L'existence, dans l'Autunois, d'une terre dont les propriétaires ou seigneurs pouvaient porter le nom de Sercey ou Sercy, et a dû amener les confusions que nous signalons, est encore constatée par les indications suivantes de l'inventaire de Peincedé relevées par M. Garnier :

1371. Jean de Roussillon donne le dénombrement de sa terre de Roussillon et, avec elle, de la ville de Corcelles et de celle de Sercy (*Fiefs de l'Autunois*, XI. 8).

1492. Jeanne de l'Espinace, dame de Chaugy, veuve de Erard de l'Espinace tient en fief, relevant du château de Semur-en-Brionnais, les terres d'Artaix, Cruzilles Sarci (de Sarciaco), etc. (*Fiefs de l'Autunois*, XI. 207.).

III

REPRISE DE FIEF PAR LES FRÈRES CHEVRIERS DE LAQUELLE IL RESSORT QUE LE SEIGNEUR DE SERCY POSSÉDAIT LE TIERS DES DISMES DE TALENT [1].

Reprise de fief et dénombrement, des 4 et 28 aout 1498, par Philibert et Philippe Chevriers, écuyers frères, de ce qu'ils tiennent sur le péage de Mâcon, détaillé comme ci-devant à la cote 2 et à eux appartenant par indivis par donation entre vifs à eux faite par Louis Chevriers, leur feu père, seigneur de Saint-Maurice, plus de ce qu'ils ont au village et en la seigneurie de Tallant, à cause de la succession de Claudine de Mincé, leur mère, relevant du roi à cause du château de Brancion et détaillé ainsi qu'il s'en suit : Une maison, grange et curtil, située au dit Tallant, devant la fontaine du dit lieu; item au dit village de Tallant, neuf toitures de pré, avec la place d'un moulin, assis sur la rivière de Grison, appelé *de Ratecan* avec environ quinze journaux de terre assis au dit lieu de Tallant et 18 ouvréès de vignes; item quelques rentes non détaillées tant au dit lieu de Tallant, Sully, Corlay que autres lieu circonvoisins, par plusieurs ténementiers; item au dit lieu de Tallant, la tierce partie des dîmes de Tallant, tant vin que blé, portant par indivis avec Monsieur l'abbé de Cluny pour le tiers et le seigneur de Sercy pour l'autre tiers; item le droit qui appartient au dits frères, de la foire qui est au lieu de Buxy le jour de Saint-Jacques et Saint-Philippe, à cause des ventes de la foire du dit lieu tant le jour que la veille et les autres jours suivants de la dite foire. — Liasse I, cote 10.

1. Lex, *Les Fiefs du Mâconnais*, p. 46, Mâcon, Protat frères.

IV

REPRISES DE FIEFS ET DÉNOMBREMENTS

Reprise de fief, du 29 novembre 1630, de la seigneurie de Sercy et de partie de celle de Saint-Gengoux-le-Royal, par dame Anne de Rochefort, veuve de Messire Léonard de Semur, chevalier des ordres du roi, seigneur de Prémont, Sancenay, Maizerau, Saint-Hippolyte et autres lieux, gouverneur du Mâconnais, la dite terre de Sercy et partie de celle de Saint-Gengoux à elle adjugées par décret aux requêtes du Palais à Paris le 18 août 1629.

Et reprise de fief et dénombrement, du 3 janvier 1650, de la dite seigneurie de Sercy et partie de celle de Thoisy-le-Désert et de Saint-Gengoux-le-Royal, par François de Rochefort, marquis de la Boulaye, abbé commandataire de l'abbaye de Vézelay, seigneur de Cheilly, en qualité d'héritier ab intestat de dame Anne de Rochefort, sa tante, suivant la mise en possession par acte du bailliage de Mâcon du 7 juin 1649.

Nota. — Dans le dit dénombrement il n'est pas fait mention du dit Saint-Gengoux.

Dénombrement du 9 décembre 1630, de la seigneurie de Sercy et de la moitié de celle de Saint-Gengoux-le-Royal, par dame Anne de Rochefort, veuve de Messire Léonard de Semur, chevalier des ordres du roi, seigneur du dit Sercy, de Trémont, Sancenay et Saint-Hippolyte, gouverneur de Mâcon, selon que la dite terre de Sercy et la moitié du dit Saint-Gengoux ont été délivrées à la dite dame par décret aux requêtes du Palais le 18 août 1629.

Les habitants de Saint-Forgeuil, justiciables de la dite dame, prieure de Lancharre doivent guet et sont retrayants au château du dit Sercy.

L'autre moitié du dit Saint-Gengoux appartient aux héritiers de maître Claude Doret, ayant le droit du doyenné dépendant autrefois de l'abbaye de Cluny.

Reprise de fief et dénombrement, du 18 juillet 1672, de la seigneurie de Sercy comme aussi de celle de Saint Gengoux, tant de ce qui soulait dépendre du domaine du Roi que de celui de l'abbé de Cluny à cause du doyenné du dit Saint-Gengoux, par dame Madeleine Fouquet, veuve de Messire François de Rochefort, chevalier, marquis de la Boulaye, seigneur de Chatillon en Bazois et autres lieux, bailli et gouverneur d'Autun, les dites terres adjugées à la dite dame au Chate-

let de Paris le 15 mars 1670, pour le prix de 44.800 livres, sur demoiselle Marie Élisabeth de Rochefort, fille mineure et héritière par bénéfice d'inventaire du dit feu sieur marquis de la Boulaye, la dite adjudication confirmée par arrêt du parlement de Paris du 1er avril 1672.

Liasse 3 cote 16.

Reprise de fief et dénombrement du 8 août 1710 de la seigneurie de Sercy, tant de ce qui dépendait du domaine du roi à cause de la chatellenie de Saint-Gengoux que de ce qui dépendait du doyenné ancien de l'abbaye de Cluny, par Messire Louis Charles-Bernardin Gigault, chevalier, Marquis de Bellefonds et de la Boulaye, colonel d'un régiment de son nom, gouverneur et capitaine des chasses au gouvernement et capitainerie de Vincennes, en qualité de légataire universel de dame Madeleine Fouquet, veuve de Messire François de Rochefort, chevalier, Marquis de la Boulaye, seigneur et baron de Chatillon en Bazois, suivant son testament olographe du 17 septembre 1707 reconnu par son codicile reçu Véragni et Delencey, notaires à Paris, le 26 janvier 1707, et insinué le 5 avril 1710 au greffe du Chatelet de Paris.

Nota est joint un extrait *parte in qua* des dits testaments et codicile.

Liasse 5 cote 34.

Reprise de fief du 4 juin 1787, de la terre de Sercy et des terres, seigneurie et doyenné de Saint-Gengoux, par Claude Perroy de la Forestille, conseiller du roi, maitre ordinaire en la chambre des comptes de Dijon.

Liasse 7 cote 60

V

DROITS HONORIFIQUES ET UTILES DE LA SEIGNEURIE DE SERCY ET DOYENNÉ DE SAINT-GENGOUX EN 1785

Déclaration et estimation des terres et seigneuries de Sercy et du doyenné de Saint-Gengoux appartenant aux enfants mineurs de feu Messire Antoine Viard, écuyer, lieutenant général aux baillage et siège présidial de Mâcon, seigneur de Sercy, du doyenné de Saint-Gengoux et autres lieux.

Faite par M. Charles Montangerand, notaire royal et commissaire aux droits seigneuriaux, et M. Étienne Laroche, aussi commissaire aux droits seigneuriaux, demeurant à Saint-Gengoux.

La terre et seigneurie de Sercy, baillage et recette de Mâcon, diocèse de Châlon, consiste en droits honorifiques et utiles.

Droits honorifiques

1° La terre de Sercy relève immédiatement du roi; elle est en toute justice haute, moyenne et basse, pour l'exercice de laquelle le seigneur a droit de nommer ses officiers, juges procureurs d'office, greffier et sergent; il jouit de tous les droits attachés à la haute, moyenne et basse justice dans toute l'étendue de la paroisse et du territoire de Sercy très exactement circonscrit et limité par des confins immuables.

2° Le droit de patronage d'une chapelle au dit Sercy, bénéfice de trois cents livres de rente.

Droits utiles et honorifiques.

3° Le droit de pêche dans la rivière de Grosne, depuis l'embouchure du ruisseau de Messeau dans la dite rivière du côté du midi, jusqu'au moulin de Sercy au seigneur de Sercy et de là jusqu'aux empêlements du moulin de Nanceau au seigneur de Bresse, en Bise.

4° La disme des fruits décimables pour la totalité au seigneur dans certaines contrées du Territoire de Sercy et pour une portion indivise avec le S[r] curé du dit lieu dans d'autres contrées estimé la somme de huit mille livres.. 8000

5°. La disme de la chapelle de Bragny indivise pour moitié avec le S[r] curé du dit lieu, il est encore d'autres seigneurs qui ont des portions dans certains cantons du territoire, estimé la somme de huit mille huit cent livres.......... .... 8.800

6° La disme de Saint-Gengoux en grains et vins divisible entre les codécimateurs, savoir le seigneur de Sercy, les S[r] curé et sociétaires de l'église de Saint-Gengoux, et les S[rs] curés de Sercy et Burnand et le Seigneur de Messey.

Le Seigneur de Sercy et l'église de Saint-Gengoux prélèvent d'abord, avant tout partage, sur le froment quarante boisseaux, mesure de Saint-Gengoux dont moitié au seigneur de Sercy et moitié à l'église de Saint-Gengoux.

Le restant en froment, seigle et tremois se partage de même par moitié entre le seigneur de Sercy et l'église de Saint-Gengoux; sur quoi le Seigneur de Sercy rend le tiers de sa moitié au S[r] curé de Saint-

Martin-de-Croix, à présent annexe de Burnand, et l'église de Saint-Gengoux, le sixième de sa moitié au seigneur de Messey.

A l'égard des vins la disme se divise en sept portions égales, dont quatre pour le seigneur de Sercy, sur quoi il rend les trois quarts de l'une de ses portions au S^r curé de Sercy, pour l'exemption de disme de son clos du château de Sercy, une portion et demi pour l'église de Saint-Gengoux, une portion au dit sieur curé de Burnand, à cause de son annexe de Saint-Martin-de-Croix et la moitié d'une portion au seigneur de Messey. La portion du seigneur estimée la somme vingt-deux mille livres 22.000

7° Les Terriers de Sercy s'étendant en toute justice sur le territoire de Sercy et en simples directes sur plusieurs villages voisins. Les loods et ventes sont fixés au douzième du prix de la vente des héritages censables et au vingt quatrième pour les échanges avec le droit de retenue dans les mutations et le droit de prétation.

Ces terriers consistent en redevances annuelles savoir en argent quarante six livres, en froment cent trente quatre boisseaux, en seigle dix huit boisseaux, en orge quatorze boisseaux et en avoine dix-huit boisseaux le tout mesure de Saint-Gengoux, huit boisseaux en froment mesure de Cluny et en avoine aussi mesure de Cluny quatre boisseaux, en poulets six et en vin cent trois pintes mesure de Saint-Gengoux.

Les habitants de Sercy doivent chacun par feu savoir : les laboureurs un sol deux poules et trois corvées à bœuf. Les manœuvres un sol en argent deux poules et trois corvées à bras.

Les habitants de Saint-Forgeuil, justice de Madame l'abbesse de Lancharre doivent chacun par feu un boisseau comble d'avoine mesure de Saint-Gengoux. La redevance causée par le paturage de leurs bestiaux en vaine pature.

Les habitants de Colombier doivent chacun par feu un boisseau comble d'avoine, mesure de Saint-Gengoux, la redevance causée pour le paturage de leurs Bestiaux en vaine pature. Colombier justice de Cormatin.

Enfin les habitants de Jeaques hameau d'Ougy et justice de Cormatin doivent chacun par feu, savoir : Les laboureurs un boisseau comble d'avoine mesure de Saint-Gengoux. La redevance causée pour le paturage de leurs bestiaux en vaine paturage.

Nota : Les habitants de Sercy et Saint-Forgeuil sont les seuls qui payent.

Le tout estimé pour ce qui regarde le terrier de Sercy, distraction faite des redevances seigneuriales et autres affectées sur les corps d'héritages anciens de M. Viard lesquels se trouvent libres et francs par son acquisition de la terre de Sercy, la somme de seize mille livres compris les droits honorifiques.......................... 16.000

Ce qui fait un total de cinquante quatre mille huit cent livres, auxquels il conviendrait d'ajouter, comme il est dit plus haut, les droits qui grévaient les biens anciens de M. Viard lesquels sont estimés par les mêmes experts à 101.075 livres, tandis que ceux achetés par lui, en 1771, aux héritiers de la Marquise de Fervaques, l'étaient à 285.140 livres.

Bon DE CONTENSON

Membre associé.

L'ŒUVRE SOCIALE DE Mme BOUCICAUT [1]

Les deux premières parties de cette étude [2] ont déjà démontré que Mme Boucicaut avait voulu et su concilier les généreuses tendances de sa nature avec le souci de la conservation et du développement de l'œuvre de son mari.

Son testament va nous fournir une nouvelle preuve de cette double préoccupation qui fut véritablement le but constant et constitua l'unité de toute sa vie.

C'est cette unité qui fait sa grandeur et qui attira sur sa mémoire le concert unanime d'éloges que nous avons signalé au début.

C'est cette unité qui a mérité votre attention et qui vous a inspiré la pensée de consacrer quelques instants à votre illustre compatriote.

Ce testament, qui ne contient pas moins de 32 pages in-4°, est divisé en seize paragraphes.

1° Disposition en faveur des employés du Bon Marché.

2° Legs aux parents et amis.

3° Legs aux villes et lieux d'origines et de résidence.

4° Legs à certains établissements d'utilité publique.

1. Lu à la séance du 5 novembre 1903.

2. *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, tome VI, page 283, et tome VII, page 189.

5° Legs aux associations protectrices des artistes, des inventeurs et des membres de l'enseignement.

6° Legs à M. Pasteur.

7° Fondations.

8° Dispositions relatives au mobilier.

9° Dispositions relatives aux funérailles ; — messes ; — legs aux pauvres et autres legs.

10° Droits de mutation.

11° Fondation d'un hôpital à Paris.

12° Nomination d'exécuteurs testamentaires.

13° Affirmation de volontés, indication et élection éventuelle d'un autre légataire universel.

14° Prescriptions particulièrement faites à l'administration de l'assistance publique légataire universelle.

15° Révocations de dispositions antérieures.

16° Établissement de gérance posthume.

Cette simple énumération nous révèle, en dehors de toute étude particulière, le caractère le plus spécial de cette grande œuvre testamentaire.

C'est l'universalité.

Tout le monde ne peut y tendre,

Non licet omnibus adire Corinthum

L'universalité des dispositions suppose en effet la grandeur des ressources, mais elle n'en résulte pas nécessairement.

Riches ou pauvres profitent souvent, dans un même sentiment d'égoïsme, de cette faculté, donnée par la loi à l'homme expirant, de se survivre à lui-même. Ils se choisissent presque toujours un remplaçant, qu'ils gratifient des avantages enviés de leur fortune et qui en jouira, comme ils en ont joui eux-mêmes, en multipliant les satisfactions qu'elle procure.

C'est la manière générale dont la plupart profitent de ce bénéfice de la loi que n'a pu encore abolir complètement le matérialisme croissant de notre époque.

Mais, si cette méthode est commune, elle ne doit pas être préférée, et nous devons tous nos éloges et toute notre reconnaissance à ceux qui ont le courage de se soustraire à la tyrannie de l'usage et de faire des heureux, au lieu d'instituer un heureux problématique.

C'est un phénomène remarquable de notre temps que cette tendance croissante à substituer l'intérêt général à l'intérêt particulier.

Espérons qu'elle se généralisera, qu'elle s'étendra et que tout possesseur d'une grande situation consentira à faire au public une part dans sa richesse. Il est moins méritoire de le faire après sa mort que de le faire de son vivant, mais ce triomphe posthume de l'altruisme sur l'égoïsme est digne du plus grand encouragement.

On peut amortir ainsi le danger de certaines théories nouvelles qui tendent à se développer au détriment de la stabilité des biens et de l'intégralité de leur transmission.

Les sentiments qui ont inspiré l'esprit de généralité du testament ont aussi inspiré le choix du légataire universel, qui est lui-même une universalité, et l'universalité la plus générale, celle des pauvres.

Voici en quels termes Mme Boucicaut le désigne, nous ne saurions exprimer mieux qu'elle ne l'a fait elle-même les raisons qu'elle a eues de le choisir.

Au début de son œuvre elle dit en effet :

« J'institue pour ma légataire universelle l'administration de l'Assistance publique..... en léguant ainsi ce qui restera de ma fortune, j'obéis à cette pensée que je ne puis mieux choisir l'agent

du bien que je veux faire, en ne m'inspirant que de la seule charité.

Elle ajoute plus bas : « ... en léguant tout ce qui restera de ma fortune à l'administration la plus puissante, pour assister les malheureux, mon unique pensée a été de venir, aussi utilement que possible, au secours des souffrants et des misérables. J'ai donc choisi l'administration la mieux organisée pour bien faire, et qui ne reçoit que pour donner. »

Cette disposition si éloquemment faite a besoin d'être complétée par quelques courtes explications.

Mme Boucicaut a voulu tracer à l'Assistance publique son rôle, en le précisant : elle doit être l'agent et l'instrument de quelques œuvres importantes.

D'abord l'hôpital à Paris auquel une somme de dix millions est consacrée, puis trois fondations de maisons de refuge à Lille, Rouen et Chalon-sur-Saône, et enfin la fondation d'un hospice ou maison de retraites pour vieillards et femmes et d'un ouvroir externe pour jeunes filles à Bellème (Orne).

Nous nous contentons, en ce moment, d'une énumération qui suffit pour délimiter le rôle du légataire universel.

Nous devons nous presser, pour ne pas fatiguer votre attention et vous donner une exposition complète mais succincte de l'ensemble des dispositions de la testatrice, avant de les juger et de vous soumettre une opinion sur leur valeur intrinsèque et sur leur influence tant au point de vue général qu'au point de vue particulier.

Les §§ 4, 5, 6, 7 sont consacrés à d'autres legs faits à des généralités.

Le § 4 attribue : 1° aux jeunes ouvriers un legs d'un million, dont le titulaire est l'œuvre de saint Nicolas.

2° Aux jeunes ouvrières deux legs, de 500.000 francs chacun,

dont les titulaires sont les jeunes économes et l'internat professionnel de Picpus.

Ces sommes sont destinées au développement des œuvres légataires.

Le § 5 contient un premier legs de 100.000 fr. aux peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs; le titulaire est l'association fondée en 1844 par le baron Taylor.

Un deuxième legs de 100.000 fr. à l'association des artistes musiciens fondée en 1843 par le baron Taylor.

Un troisième legs de 100.000 fr. à l'association des artistes dramatiques fondée en 1840 par le baron Taylor.

Un quatrième legs de 100.000 fr. à l'association des inventeurs et artistes industriels fondée en 1849 par le baron Taylor.

Un cinquième legs de 100.000 fr. à l'association des membres de l'enseignement fondée en 1882 par le baron Taylor.

Un sixième legs de 100.000 fr. au profit de l'association des journalistes parisiens de la rue Joquelet.

Le § 6 ne contient que deux lignes mais elles suffisent pour mériter un honneur bien grand à cette femme de bien dont le regard s'arrêtait si volontiers à toutes les grandes choses; elle avait déjà, de la manière la plus délicate, donné 150.000 francs à M. Pasteur et elle a cru devoir lui faire, dans son testament, une nouvelle libéralité de 100.000 fr.

Le § 7 s'occupe des fondations, c'est-à-dire des œuvres créées par Mme Boucicaut qui, en dehors de son hôpital, sont au nombre de quatre.

La première fondation est celle de trois maisons de retraites aux environs de Lille, de Rouen et de Chalon-sur-Saône, pour les femmes non mariées ni veuves qui ont eu, pour une première fois, le malheur de se voir séduites; pour chacune de ces trois fondations il est donné une somme une fois versée de

215.000 fr. et une rente annuelle de 30.000 fr. pour l'entretien.

La deuxième fondation est celle d'une maison de retraite à Fontenay-aux-Roses, pour dix pensionnaires vieillards nécessiteux, de l'un ou de l'autre sexe : Mme Boucicaut lui attribue une donation de 500.000 fr. ce qui n'est qu'un complément de donation, puisque la maison fonctionnait déjà depuis longtemps.

La troisième fondation est celle d'un hospice pour vieillards femmes et d'un ouvroir externe pour jeunes filles à Bellême : elle est à la charge de l'Assistance publique en tant que légataire universelle.

Mme Boucicaut donne, pour y pourvoir, les maison, jardin, parc et dépendances qui lui appartenaient à Bellême.

A ce don elle ajoute une somme de 400.000 fr. qui produira annuellement les 14.000 fr. nécessaires pour l'entretien, et une somme capitale de 100.000 fr. pour les constructions.

La quatrième fondation est celle faite en faveur de quatre vieillards hommes dans l'hospice municipal de Bellême.

Mme Boucicaut donne à cet effet 100.000 fr. qui sont destinés à compléter la précédente fondation faite par son mari.

Le § 8 comprend les dispositions relatives au mobilier : il est d'ordre absolument privé et ne comporte aucune explication.

Le § 9 est relatif aux funérailles, aux messes, aux legs, aux pauvres, il ne mérite d'être signalé que pour son abondance et la recommandation expresse et si touchante de faire droit immédiatement aux besoins qui les motivent.

Transformer sa propre mort en un soulagement à tant d'infortunes est un sentiment d'une grande élévation et qui indique chez celle qui l'exprime une résignation admirable.

Le § 10 est relatif aux droits de mutation ; il exprime cette pensée large et généreuse qu'aucune libéralité ne doit subir les

prélèvements que le fisc impose à tous les bénéficiaires des intentions les plus charitables.

Le § 11 est spécial à une fondation particulière que nous avons mise à part à cause de son importance : l'Hôpital à Paris.

Nous y reviendrons un peu plus loin.

Le § 12 règle l'établissement des exécuteurs testamentaires.

Le § 13 contient l'affirmation plus formelle des volontés exprimées et l'indication et élection éventuelle d'un autre légataire universel.

Il s'agit là d'une destruction hypothétique de l'œuvre testamentaire. Le cas ne s'est pas encore présenté, et, comme nous espérons même qu'il ne se présentera jamais, il nous semble absolument inopportun de nous y arrêter.

Le § 14 est relatif au même sujet que le § 13, et les mêmes causes nous invitent au même silence.

Le § 15 est relatif à la révocation des dispositions antérieures et le § 16 établit une gérance posthume.

Cette analyse un peu sèche vous donne une idée de cette œuvre magistrale mais elle laisse dans l'ombre les détails que vous aurait fait connaître une simple lecture et les sentiments qu'elle vous eût inspirés ; c'est mon devoir de combler cette lacune ; le meilleur moyen pour y arriver est de multiplier les citations et de provoquer, par leur abondance, vos réflexions qui certainement s'accorderont avec les nôtres.

Le caractère de généralité et presque d'universalité que nous vous avons signalé dans le testament est un de ses moindres mérites, puisque c'est surtout celui de la fortune.

Ceux que nous allons vous signaler sont infiniment plus grands parce qu'ils sont plus personnels.

Nous mettrons en première ligne le sentiment religieux qui

éclate dans les moindres détails de l'œuvre testamentaire et qui s'accorde avec une tolérance qui le rehausse et lui donne un charme rare.

On croit généralement que ces deux sentiments sont ordinairement réunis, c'est une grave erreur surtout de notre temps.

Lorsque les luttes sont passionnées, lorsque l'on vit au milieu des discordes des opinions, la tolérance est rare.

Elle fut une des vertus sociales de l'âme de Mme Boucicaut.

Son mari, dont elle suivait si volontiers les idées, avait fondé la stabilité de sa maison sur la pratique de la tolérance : elle a maintenu ses idées et elle a voulu fortifier cette notion primordiale de son établissement par son testament qui favorisait si ouvertement, et avec tant de tact et de mesure, les bases de la prospérité générale.

Mme Boucicaut était religieuse, j'ai eu occasion de le connaître par moi-même et je puis affirmer que sa foi était aussi sincère que simple.

Elle le déclare dans une phrase précise et éloquente.

« Je voudrais favoriser la foi religieuse, que je crois nécessaire au bonheur et à la prospérité de chacun. Ayant cette pensée et désirant aider, dans leur mission, les ministres, à Paris, des divers cultes qui y sont reconnus et établis, alors même que leurs confessions ne sont pas la mienne, n'oubliant pas non plus ceux des pays en France où j'ai grandi et vécu, je dispose ainsi que suit : »

Suivent de nombreux legs faits aux ministres de tous les cultes, catholiques, protestants, juifs, russes, à qui est faite une part proportionnelle, non à leurs mérites ou vérités respectives, mais, autant que possible, au nombre de leurs adhérents.

Malheureusement, de nos jours, nous sommes les témoins attristés d'une intolérance odieuse, et nous pouvons regretter

amèrement que le grand exemple donné ait été si complètement perdu.

Nous pouvons constater toutefois qu'il a été pieusement conservé dans la maison de commerce où ce principe n'a jamais été oublié.

Nous devons donc féliciter et remercier Mme Boucicaut d'avoir introduit dans son œuvre cet exemple si mémorable.

Mme Boucicaut n'a pas hésité devant des observations pleines de malice qui montrent bien le fond de sa pensée.

On lit un peu plus loin :

« L'Assistance publique a assez d'hôpitaux où les personnes qui redoutent les secours religieux peuvent trouver asile, pour que j'aie le droit de tenir à ce qu'il s'en rencontre un, où les personnes qui aiment ces secours puissent les recevoir : ainsi le veulent la tolérance et la liberté.

« Maîtresse de ma fortune, je puis n'en disposer qu'à condition, et j'impose à ma légataire universelle, pour la mise en œuvre à toujours de l'hôpital que je fonde, celle d'avoir un service hospitalier desservi par des religieuses.

« L'administration choisira parmi les ordres hospitaliers celui auquel elle demandera les religieuses qui doivent desservir l'hôpital Boucicaut ; cependant elle ne devra les prendre que parmi celles qui déjà ont été à Paris employées dans les hôpitaux et qui sont reconnues et approuvées par Mgr l'Archevêque de Paris. Si mes préférences devaient guider le choix, j'indiquerais d'abord les filles de la charité, sœurs de Saint Vincent de Paul, pour lesquelles j'ai une prédilection que partageait mon mari, dont le jugement était si sûr, puis, après elles, les religieuses appartenant à la communauté qui dessert encore aujourd'hui l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Paris. »

On ne peut exprimer avec plus de fermeté et de mesure la volonté formelle de ménager aux malades les secours religieux.

Mme Boucicaut prévoit, à ce sujet, les moindres détails (elle sait qu'il faut régler ce point avec un soin méticuleux) ; nous avons admiré précédemment sa prescience des modifications sociales futures. N'est-ce pas cette prescience qui lui faisait dire, au sujet du même sujet : « L'hôpital comprendra, dans ses bâtiments, une chapelle catholique où la messe sera dite chaque jour par un prêtre désigné par Mgr l'Archevêque de Paris et qui aura licence de donner aux malades de l'hôpital les secours de son ministère autant de fois qu'ils le réclameront.

« Pour le traitement à allouer au prêtre qui sera ainsi attaché à l'hôpital (dans lequel on devra mettre à sa disposition un appartement complet et convenable), traitement qui ne peut être inférieur a 250 fr. par mois, je donne et lègue, par legs particulier, 90.000 fr. à Mgr l'Archevêque de Paris en charge au moment de mon décès. »

Cette citation est bien longue ; elle justifie la proposition émise plus haut, que les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour assurer la liberté de conscience qui vient d'être remplacée tout récemment par l'oppression de ce qu'on appelle à tort la libre-pensée.

Dans le paragraphe relatif à la fondation d'un hospice pour vieillards femmes et d'un ouvroir externe pour jeunes filles à Bellême, on lit les appréciations suivantes qui rentrent dans le même ordre d'idées : « Je spécifie que chaque refuge devra avoir une modeste chapelle consacrée au culte catholique.

« Je confie la mise en mouvement, la direction et l'exploitation matérielle, intellectuelle, morale et religieuse aux bons soins des dignes sœurs de Saint Vincent de Paul, filles de la Charité, dont la maison mère, rue du Bac, à la porte de mon établissement, nous a appris depuis longtemps, à mon mari et à moi, à apprécier le dévouement, la sagacité dans les bonnes œuvres, l'esprit d'ordre et de bonté.

« Je sais aussi combien elles sont aimées et respectées par les habitants de la ville de Bellême.

« C'est à elles, pour ces raisons, que l'administration de l'Assistance publique ou autre légataire universel, obéissant à ma volonté, devront laisser l'occupation desdits locaux, pour les utiliser aux fins ci-dessus.

« Les religieuses admettront, à leur seul jugement, quatre vieillards.

« En ce qui concerne les admissions à l'ouvroir, elles seront laissées au seul et exclusif jugement des sœurs.

« Les revenus de ces 400.000 fr. seront versés à la Supérieure des religieuses occupantes, sur sa simple quittance, trimestriellement et d'avance, à partir du jour où, les travaux étant terminés, celles-ci pourront se mettre à l'œuvre. »

Nous avons insisté plus particulièrement sur les sentiments aussi tolérants que religieux manifestés par Mme Boucicaut, parce qu'il nous a paru opportun de le faire dans les circonstances actuelles. S'il ne nous avait pas paru indiscret de prolonger cette étude, nous aurions pu vous signaler, dans l'œuvre étudiée, bien d'autres qualités de prévoyance, de sagesse, de bonté et de douceur.

Nous sommes obligés de nous borner, mais il ne nous serait pas possible de ne pas signaler à votre attention les deux œuvres les plus considérables de ce mémorable testament, la création de l'hôpital Boucicaut qui a nécessité une dépense de plus de dix millions et le legs en faveur des employés du Bon Marché qui a absorbé plus de seize millions.

Voici en quels termes Mme Boucicaut formule la fondation de son hôpital :

« J'ai donc choisi l'administration la mieux organisée pour bien faire et qui ne reçoit que pour donner : aussi n'éprouvera-t-elle

aucun mécompte en utilisant l'objet de son legs à la création d'un hôpital tel que je désire le fonder : fondation que je mets à sa charge comme l'une des conditions du legs universel que je lui laisse............. L'Hôpital dont il s'agit sera construit sur la rive gauche de la Seine à Paris, autant que possible non loin de ma maison du Bon Marché, il devra porter le nom de Boucicaut et les deux principales salles de malades seront appelées l'une sainte Marguerite et l'autre saint Jacques....... Dans une partie réservée dudit hôpital, en deux locaux voisins mais séparés, aménagés avec tout le soin possible, mais avec la simplicité qui est de mise dans les établissements de ce genre, en bon air et en belle lumière, la direction de cet hôpital devra tenir constamment à la disposition du conseil d'administration de la maison de commerce du Bon Marché, six chambres et six lits, dont quatre pour hommes et deux pour femmes, employés dans ladite maison, malades ou blessés, envoyés par leurs chefs et qui seront, préférablement à tous autres, admis dans les locaux ainsi réservés à leur service.......... Le solde de ma succession sera employé à la fondation et à l'extension progressive dudit hôpital, dans les termes et les conditions ci-dessus, en lui donnant toute l'importance que justifierait le capital disponible. »

Ce qu'il faut remarquer, dans cette fondation, c'est l'idée géniale d'avoir placé si près de sa maison de commerce, où avait été édifiée sa fortune, le noble emploi de cette même fortune. C'était placer cette maison sous la protection de la charité, la faire aimer et respecter tout à la fois. Cela ne suffisait pas au cœur de Mme Boucicaut et vous avez remarqué qu'elle a voulu faire servir directement au bien-être de ses employés les économies faites sur cette fortune.

Le sentiment de protection pour sa maison a également dicté le legs le plus important du testament, celui qui a été fait au

profit des employés et dont le montant total ne se monte pas à moins de seize millions.

Lorsqu'on lut le testament dans la grande assemblée qui avait été réunie à cet effet, ce fut un cri d'admiration, lorsque l'on entendit ces mots si touchants qui ont été inspirés à Mme Boucicaut par le souvenir de sa véritable famille, sa famille commerciale.

« Je pense d'abord, dit-elle, à ceux qui sont mes collaborateurs dévoués, quel que soit le rang qu'ils occupent dans cette grande maison que mon mari et moi avons, avec eux, conduite à ce degré d'honneur et de prospérité où elle est parvenue.

« Voulant témoigner ma reconnaissance aux employés de tout ordre de ma maison de commerce du Bon Marché qui seront en fonction au moment de mon décès, je dispose ainsi que suit : »

Suivent des dispositions qui distribuent plus de seize millions, par sommes qui varient depuis 100 francs jusqu'à 10.000, aux cinq mille employés, entrepreneurs, ouvriers occupés dans la maison, legs faits par catégories qui ne permettaient aucune omission, legs faits avec cette clause si pleine de bonté et qui a été littéralement exécutée :

« Le temps de présence des légataires dans la maison du Bon Marché et l'appréciation des interruptions et des excuses seront déterminés et fixés par mes exécuteurs testamentaires, d'après les principes adoptés dans les cas identiques ou similaires pour la caisse des retraites des employés.

« Je les prie d'être plutôt larges que stricts dans leurs jugements. »

Cette admirable bonté, cette largesse sans précédent, souleva des sentiments d'enthousiasme inouï chez tous ceux qui assistaient à cette lecture.

Par un coup de maître que son cœur lui avait inspiré, Mme Boucicaut se rendait, après sa mort, maîtresse du dévouement

et de la reconnaissance de tous ses collaborateurs, et ils se sont montrés dignes de cette faveur, en apportant à ses successeurs un héritage de zèle et de dévouement qui ne se démentira pas et qui garantit, dans une large mesure, les succès et la durée de la maison du Bon Marché

J. PLASSARD

Membre titulaire.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

EN 1903[1].

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le 28 novembre 1902, en formulant l'hommage de souvenir que l'Académie devait aux confrères disparus depuis la séance publique de l'année précédente, je ne connaissais pas encore la mort de notre associé M. Marcel Rougé, décédé à Dijon, quatre jours auparavant. N'ayant point alors mentionné sa perte, dans l'énumération de nos deuils de 1902, je veux aujourd'hui combler cette lacune, et exprimer les regrets que méritait ce très brillant confrère.

Ancien secrétaire de la conférence des avocats de Paris, ancien magistrat, notamment à Mâcon, où il avait été substitut du procureur de la République, avocat à la Cour d'appel de Dijon, ancien bâtonnier de l'ordre, Marcel Rougé est mort à Dijon, le 24 novembre 1902, dans sa 52e année. Ses qualités exceptionnelles de dialectique et d'éloquence en faisaient un

1. Lu dans la séance publique du 28 novembre 1903.

homme d'affaires et un orateur incomparable. Sa perte a été vivement ressentie par notre compagnie que sa confraternité honorait.

Le 22 février 1903, est mort à Mâcon, dans sa 78e année, M. Louis Chabassière, le survivant des deux frères qui, en 1899, ont fait donation à l'Académie de leur maison, pour fonder le prix d'encouragement au bien qui porte leur nom, et que notre compagnie décerne chaque année « à une jeune fille pauvre et méritante de notre ville ». A ses obsèques le secrétaire perpétuel s'est fait l'interprète de la reconnaissance due à ce modeste et généreux bienfaiteur, tant par l'Académie elle-même que par les bénéficiaires à perpétuité de sa libéralité.

Le 24 février, est décédé subitement à Mâcon, dans sa 48e année, M. Jules Driot, procureur de la République, et notre associé depuis 1899. A ses funérailles, quatre discours prononcés par MM. le Préfet, le Président du tribunal civil, le Bâtonnier des avocats et le Président des avoués, ont rendu hommage à ses qualités distinguées.

Le 2 mars, nous avons perdu, décédé au château de Charly, près Mazille (S.-et-L.), dans sa 80e année, un confrère associé de haute valeur, dans la personne de M. Alphonse Paillard, ancien élève de l'École des chartes, ancien substitut du procureur du Roi, ancien préfet du Cantal, du Lot-et-Garonne, du Puy-de-Dôme et du Pas-de-Calais, correspondant honoraire du comité des travaux historiques, officier de l'instruction publique, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand et de la Légion d'honneur. Sur sa tombe, M. Lex, au nom de l'École des chartes et de l'Académie de Mâcon, a rendu un suprême hommage à cet éminent confrère qui nous était associé depuis 1896. — Auteur d'ouvrages importants, tels, par exemple, que l'*Histoire de la transmission du pouvoir impérial, à Rome et à Constantinople*,

M. Paillard avait écrit pour nos *Annales*, en 1896 et en 1899, deux travaux remarquables : *Un suspect en l'an II* et *Dom Michel Bruys et la question des couvents au XVIII*[e] *siècle*.

Le 8 avril 1903, est mort à Lyon, dans sa 91[e] année, M. Aimé Vingtrinier, notre correspondant depuis 1870, bibliothécaire en chef de la ville de Lyon, membre de l'Institut égyptien, ancien président de la Société littéraire de Lyon, chevalier du Medjidieh, officier de l'Instruction publique. Nos *Annales* de 1902 avaient publié de lui une très intéressante notice sur la prise d'Ambérieu par le comte Amédée V de Savoie, en 1316.

Le 21 mai, est mort à Paris, dans sa 87[e] année, M. J.-B. Victor Salneuve, avocat, publiciste, qui, après avoir été notre correspondant depuis 1890, était devenu notre associé depuis 1897.

Le même jour, 21 mai, est décédé à Pont-de-Veyle (Ain), dans sa 57[e] année, M. Henri Picot, né à Mellecey (S.-et-L.), percepteur des contributions directes, archéologue et numismate, notre associé depuis 1896. Nos *Annales* ont publié de lui, en collaboration avec notre confrère M. le D[r] Biot, une plaquette sur un buste en marbre trouvé aux environs de Cormatin et attribué à l'époque romaine.

Le 15 juillet, est mort, dans sa 67[e] année, à Bussières (S.-et-L.), son pays natal, M. Louis Dorry (*de Cherval*), ancien conducteur principal des Ponts-et-Chaussées, notre associé depuis 1897. Inventeur d'une machine d'épreuve pour les matériaux, adoptée par l'École des Ponts-et-Chaussées, M. Dorry s'occupait de sciences, de littérature et de musique. Nos *Annales* ont publié de lui quelques poésies légères. Il a laissé, par son testament, à notre compagnie, son violon allemand, sa mandoline et sa bibliothèque sur laquelle il a prescrit de prélever 1.500 volumes à répartir entre les communes de Pierreclos, Bussières, Serrières et Saint-Sorlin.

Le 30 juillet, est décédé, dans sa 60e année, à Dole (Jura), où il était aumônier de la Visitation, M. l'abbé Édouard de Branges de Civria, dernier représentant de la vieille famille bressane qui posséda longtemps le fief de Branges dans le Louhannais. Il était notre associé depuis 1896.

Le 3 août, est mort à Mâcon, dans sa 67e année, M. Alphonse Fortoul, censeur de la succursale de la Banque de France, laissant, en souvenir confraternel, à notre compagnie, dont il était membre associé depuis 1882, une somme de 1.000 francs.

Ces dix pertes, dont l'Académie a ressenti le deuil, ont été compensées par l'accession de vingt et un nouveaux associés :

M. le Dr Léon Cerf, né à Mâcon, exerçant avec distinction la médecine à Angers, mais demeuré très attaché de cœur à son pays natal;

M. l'abbé Hippolyte Gauthey, curé de Saint-Marcel de Cluny, musicien instrumentiste, chef d'orchestre et compositeur;

M. Léon Luc, à Mâcon, agronome et fondateur de syndicats agricoles;

Mlle Nathalie Blanchet, née à Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.), écrivain et poète, titulaire de vingt-deux prix de poésies et de deux prix de prose;

M. l'abbé Alphonse Martin, ci-devant curé de Flacé-lès-Mâcon et actuellement curé de Chânes, ancien professeur de lettres au petit séminaire de Semur-en-Brionnais, membre de la Société entomologique de France;

M. Louis Fortoul, homme de lettres, à Paris, membre de la Société des auteurs dramatiques et des auteurs et compositeurs;

M. Francis Pérot, à Moulins (Allier), numismate et archéologue, d'une érudition savante et variée;



M. Paul Texier, directeur de la succursale de la Banque de France, à Mâcon ;

M. le général de division Burnez, né à Mâcon, ancien directeur des études à l'École de cavalerie de Saumur, grand officier du Nicham et du mérite militaire d'Espagne, commandeur de Sainte-Anne, de l'Épée de Suède, de Saint-Alexandre, officier de la Légion d'honneur ;

M. Augustin Collot, né à Pomard (Côte-d'Or), notaire à Mâcon ;

Mlle Berthe Soyer, née à Chalon-sur-Saône, artiste lyrique, cantatrice de l'Opéra national de musique ;

M. Démosthène Apostolidhis, architecte à Smyrne, bachelier ès lettres français et membre de nombreuses sociétés savantes françaises ;

M. Alfred Gérodias, directeur des contributions directes de Saône-et-Loire ;

M. Francis Renaud, architecte en chef à l'administration générale de l'Assistance publique à Paris, ancien inspecteur des travaux du gouvernement, officier du Nicham Iftikar et officier de l'instruction publique ;

M. Noël Canat de Chizy, à Lyon, fils de notre regretté confrère M. Paul Canat de Chizy, archéologue, comme son père, et comme lui travailleur consciencieux ;

M. Gabriel Grenier, professeur au lycée de Chambéry, officier de l'instruction publique et Lamartinien fervent ;

M. le Dr Henri Combier, médecin militaire de 1re classe en retraite, officier de la Légion d'honneur ;

M. Henri Graillot, professeur de rhétorique au lycée de Toulouse, officier d'académie ;

M. le Dr Joannès Lacroix, médecin à Saint-Sorlin (S.-et-L.);

M. Maurice Normand, homme de lettres à Paris, secrétaire de rédaction du journal *l'Illustration*;

M. Ferdinand Rey, archéologue et érudit à Dijon, inspecteur délégué de la Société française d'archéologie ;

M. le commandant Joseph Guironde, chef de bataillon d'infanterie en retraite à Tournus, chevalier de la Légion d'honneur, auteur d'une histoire de l'*Invasion à Tournus en 1814 et 1815*.

Pendant cette année 1903, plusieurs de nos confrères ont été l'objet de promotions ou de distinctions, dont notre compagnie a ressenti l'honneur.

M. le baron du Teil du Havelt, membre titulaire, a été élu président de la Société hippique de France.

M. Georges Battanchon, membre associé, a obtenu une mention honorable pour un travail présenté par lui dans un concours d'hygiène.

M. Duhain, membre titulaire, a été élu membre du Conseil académique de Lyon.

M. le Dr Gillot, d'Autun, membre associé, s'est vu décerner par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, une médaille d'or pour l'ensemble de ses travaux concernant la botanique.

M. Alfred Lacroix, notre correspondant, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle à Paris, au retour de la mission scientifique qu'il a dirigée à la Martinique à la suite de l'éruption volcanique de la montagne Pelée, a été fait chevalier de la Légion d'honneur.

Notre associé M. le général Pendezec, chef d'état-major général de l'armée, a été invité, par le gouvernement impérial de Russie, à suivre les grandes manœuvres militaires de l'armée russe.

Le prix Drouhyn de Lhuys, de la valeur de 3.000 fr., destiné

à récompenser les ouvrages imprimés depuis moins de trois ans sur l'histoire des négociations de la France ou des questions de diplomatie, a été attribué intégralement par l'Académie des sciences morales et politiques, à notre confrère associé M. le baron Joseph du Teil, pour son ouvrage historique : *Rome, Naples et le Directoire.*

MM. Pellorce et Duhain, membres titulaires, et Laneyrie, membre associé, ont été promus officiers de l'instruction publique.

Durant l'année 1903, les travailleurs de l'Académie ne sont pas restés inactifs et, sans parler de travaux que j'appellerai extérieurs, édifiés par plusieurs, tels qu'un nouveau volume considérable de l'*Histoire de la Bresse louhannaise* par notre associé M. le sénateur Guillemaut, je vais vous énumérer les travaux originaux spécialement dédiés à notre compagnie par leurs auteurs.

Dans la séance du 3 janvier, M. Maritain nous a lu, sur Léon Bruys d'Ouilly et sa liaison avec la comtesse Guiccioli, qui fut l'amie de lord Byron, une jolie notice qui couronne ses études sur la famille mâconnaise des Bruys.

Pour la séance du 2 février, notre associé M. Ravassard nous a envoyé une pièce de poésie bressane, et M. Joccotton, dans le récit d'un séjour de vacances en Haute-Savoie, nous a décrit les pittoresques beautés de la vallée de Thônes et du lac d'Annecy qu'encadrent si merveilleusement la Tournette, le Semnoz, le Parmelan ; il nous a dépeint, en même temps, avec des considérations historiques et des détails anecdotiques, les mœurs et l'esprit des habitants de ce beau pays.

Le 22 février, M. Duréault, secrétaire perpétuel, aux obsèques de M. Louis Chabassière, a prononcé l'éloge funèbre de ce bienfaiteur de notre compagnie.

Le 24 février, M. Lex, aux funérailles de notre associé M. Paillard, a retracé la vie laborieuse et bien remplie de ce très distingué confrère.

En mars, notre associé M. Lafleur, du Creusot, nous a envoyé une pièce de vers consacrée à Lamartine.

En mars aussi, M. Galland, notre confrère résidant, dans une étude sur la décapole ou confédération décapolitaine d'Alsace, nous a édifiés de la façon la plus intéressante sur les constitutions et institutions des petites cités libres des pays rhénans, dont le traité d'alliance substituait à la guerre éventuelle l'intervention d'un arbitrage officiel, et cela, dès 1342, soit cinq siècles et demi avant le congrès de La Haye provoqué par le tzar de la paix.

Dans la séance du 2 avril, notre associé M. Dorry de Cherval, aujourd'hui décédé, présentait des strophes intitulées *la Côte de Bussière*, où il vantait les horizons de son pays natal et chantait la liberté vraiment libérale et la vraie fraternité.

Le 2 avril encore, Mgr Rameau nous donnait, en raccourci, l'histoire de Jehan de Sirauldin, seigneur de Saint-Léger, près de Condemine en Mâconnais, qui mourut en 1642, après avoir fort bataillé dans le parti du Roy, pendant la Ligue. Son livre de raison, en effet, relève qu'il y reçut force blessures « savoir cinq grandes playes venant de coupz d'épée à travers le corps, en la teste où il a été trépané, un coup de mosquet en l'une des jambes, qu'il eut cinq chevaux tués sous lui, qu'il fut cinq fois fait prisonnier... » etc.

A la suite de procès et de revers, Jehan de Sirauldin ruiné, dut vendre, en 1635, Saint-Léger à Claude Demeaux, lieutenant du Roi en Mâconnais.

Dans cette même séance du 2 avril, M. Maritain nous a commencé la lecture, qu'il a terminée dans la séance du 4 juin, d'une étude très minutieuse ayant pour titre : *le Jocelyn de Lamar-*

tine. Cette étude très documentée de détails de tradition locale recueillis par M. Maritain, nous donne des aperçus fort intéressants, encore qu'un peu hasardés peut-être, sur les origines de cet abbé Dumont, curé de Bussières et Milly (1769-1832) qui fut l'ami de Lamartine, et qui donna au grand poète, dans un épisode de son existence, le thème de son poème de *Jocelyn*.

Dans la séance du 7 mai, notre associé M. Bazin nous a présenté un important travail manuscrit sur les seigneurs du nom de Senecey (Senecey en Chalonnais et non Senecé en Mâconnais) de 1113 à 1408. Ce mémoire, accompagné des généalogies des deux branches du nom de Senecey, des armes des seigneurs et des sceaux de plusieurs d'entre eux, est un bon morceau d'histoire locale d'un grand intérêt et qui fera honneur à nos *Annales* de cette année.

Dans la séance du 7 mai encore, M. le commandant Dervieu nous a lu un travail très étudié sur les procédés de la peinture murale et notamment de la peinture encaustique, pendant toute l'antiquité et jusqu'au IXe siècle de notre ère.

Le 2 juillet, M. Jean Virey, dans une étude sur *les différentes époques de constructions de Saint-Philibert de Tournus*, nous a présenté un travail qui fixe, avec une autorité magistrale, l'archéologie historique jusqu'ici controversée de la célèbre basilique.

Après lui, M. Lenormand a traité du *Prestige de la musique invisible*; en analysant, avec une ingéniosité délicate, les impressions artistiques qui en résultent pour les auditeurs, notamment dans les procédés théâtraux employés par Wagner qui fait volontiers l'obscurité dans la salle et dissimule systématiquement son orchestre.

Dans cette même séance du 27 juillet, M. le commandant Dervieu a présenté une collection d'outils préhistoriques scandinaves en silex, recueillis par lui, en 1872, pendant un séjour

dans le Holstein (Allemagne). Ces silex (haches polies et perforées, poignards, ciseaux et scies), datant tous de la fin de la période néolithique, présentent de notables analogies avec les objets similaires découverts en Mâconnais et notamment dans la station de Solutré.

Le 2 juillet encore, M. Lex nous a lu la communication qu'il avait donnée un mois auparavant, à Paris, au Congrès des Société des Beaux-Arts des départements, sur la décoration de l'église des Ursulines à Mâcon.

Cette église, édifiée en 1677, qui dépendait de l'ancien couvent d'Ursulines transformé actuellement en caserne, et dont la façade se voit encore à peu près complètement, après avoir été vendue en 1797 comme bien national, a servi de dépôt de charbon, et sert aujourd'hui de magasin de chiffons.

M. Lex, en retrouvant et en nous donnant toutes les particularités de sa construction et de son ornementation primitive, a fourni une nouvelle contribution à notre histoire locale.

Le 23 juillet, à la distribution des prix de l'École municipale de dessin et arts industriels de Mâcon, M. Duhain, qui la présidait, a prononcé un discours sur la démocratisation de l'art.

Dans la séance du 6 août, M. Lex nous a communiqué un document qui, bien que n'étant pas l'œuvre personnelle d'un confrère, mérite d'être noté comme fort intéressant pour le Mâconnais. Dans ce *Mémoire à Monseigneur le contrôleur général des finances, sur la nécessité de favoriser l'exportation des vins hors du royaume*, rédigé vers 1780, Balthazar Jean-Pierre-Girard Labrély (1732-1815), secrétaire des États du Mâconnais (1771) puis de ceux de la province de Bourgogne (1785), devance d'une façon piquante les préoccupations successives les plus récentes de notre vignoble sur l'improduction, la surproduction, la mévente, les

débouchés, les transports, et même... (le croirait-on ?)... les bouilleurs de cru.

Dans la même séance du 6 août, notre nouvel associé, M. Francis Pérot, de Moulins, nous a présenté, en forme de discours de réception, une notice sur le Folk-Lore national, dans laquelle il presse les travailleurs de chaque province de recueillir et de fixer les légendes et les traditions locales, avant leur disparition sous le nivellement général de la centralisation moderne.

A la suite de cette notice, M. Maritain, qui exerce son dilettantisme à la variété, nous a commencé la lecture d'une étude très fine qu'il a continuée en septembre et qu'il finira en décembre sur *Lamartine et Mme de Girardin*.

Par l'analyse subtile de leur correspondance rapprochée du testament même de la divine Delphine, M. Maritain, qui évente dans leurs rapports un roman inarticulé, nous montre, d'une part, dans Mme de Girardin, un sentiment d'ailleurs très relevé et très pur, mais d'une ingénuité assez inattendue chez elle, et, d'autre part, dans Lamartine une réserve calculée dont la prudence un peu égoïste et la sagesse un peu sèche étonnent quelque peu de lui.

Le 16 septembre, l'Académie, dans son excursion annuelle, visita Saint-Gengoux et les châteaux voisins de la Rochette-Saint-Maurice, de Sercy et de Bresse-sur-Grosne ; elle fut accueillie avec une courtoisie confraternelle et cordiale à Sercy, par notre associé M. le baron de Contenson, et à Bresse, par notre associé M. le comte de Murard. A Saint-Gengoux, notre associée, Mlle Blanchet, nous lut, en manière de compliment, une pièce composée par elle pour fêter la bienvenue de l'Académie dans sa ville natale, dont elle s'empressa gracieusement à nous faire les honneurs.

Le 19 septembre, une délégation de notre compagnie s'étant rendue à Autun pour assister aux fêtes de l'inauguration du buste de M. Bulliot, le vénérable président défunt de la Société Éduenne, M. Duréault, secrétaire perpétuel, parmi les discours prononcés, exprima l'hommage suprême de nos regrets et de notre respect confraternel pour celui qui fut notre éminent membre d'honneur.

Dans la séance du 1er octobre, notre associé M. le baron de Contenson nous a présenté, dans une communication sur le château de Sercy, un historique sommaire de la série des seigneurs successifs du fief et du château qu'il possède actuellement.

Dans la séance du 5 novembre, M. le président Plassard, terminant l'étude commencée par lui dans son discours de réception sur l'*Œuvre sociale de Mme Boucicaut*, nous a détaillé les dispositions et la portée du testament de celle-ci. Ce monument philanthropique demeurera l'éternel honneur de cette grande femme de bien, comme aussi des sages conseillers dont la sagacité et l'ampleur de vues ont si admirablement servi et dirigé ses nobles intentions.

Aujourd'hui, 28 novembre, Mesdames et Messieurs, après ce compte moral et administratif de notre vie académique dont la sécheresse ne peut vous offrir que l'humble intérêt familial des éphémérides d'un livre de raison, vous entendrez Mgr Rameau, si passionnément savant de notre histoire mâconnaise, vous raconter *l'Entrée de Louis XII à Mâcon*. Ensuite, notre associé M. Riballier, de Saint-Sorlin, vous présentera un extrait des curieux mémoires inédits de son grand-père sous la Révolution, de 1790 à 1798. Puis, M. Fernand Bouchard, autre associé, vous lira sa *Légende de la Lune* couronnée d'un premier prix, dans un récent concours de contes. Enfin, notre confrère,

M. Galland, vous fera son rapport sur l'attribution du prix d'encouragement au bien de la fondation Chabassière.

Comme d'habitude, afin de donner une énumération tout à fait complète de nos travaux de l'année, je vous demande la permission de jeter un regard anachronique sur la séance du 3 décembre qui sera notre dernière réunion de 1903.

M. Lex nous donnera une notice sur l'œuvre artistique de notre associé M. J.-B. Perret, décédé à Mâcon, le 26 mars 1902, dans sa 83e année.

J'en ai fini, Mesdames et Messieurs, avec le procès-verbal de notre année académique en 1903. Puissiez-vous apprécier, comme les années précédentes, que nous avons rempli notre mission. Puissiez-vous y trouver la justification suffisante de l'intérêt bienveillant dont votre présence ici, ce soir, nous donne, une fois de plus, le très précieux témoignage.

A. DURÉAULT
Secrétaire perpétuel.

ENTRÉE DE LOUIS XII A MACON
(1501)

Après les brillantes et nombreuses réceptions de souverains étrangers dans la capitale de la France, et les non moins brillantes descriptions qui ont rempli les journaux, il y a sans doute témérité à vous parler d'un événement moins retentissant, l'entrée de Louis XII, roi de France, à Mâcon, qui eut lieu en 1501. Mais cette témérité trouvera auprès des Mâconnais son excuse, dans l'intérêt tout local de cet événement, dont nos vieux registres nous ont conservé les principaux détails avec toute leur saveur antique de simplicité et de naïveté. Détails curieux, qui font revivre un moment à nos yeux les usages disparus d'une société, qui, à défaut des progrès modernes, conservait trois biens précieux, le respect de l'autorité, le maintien des franchises et privilèges de la ville, et le dévouement désintéressé des magistrats au bien de ce qu'on appelait le commun, c'est-à-dire au bien de tous, des petits comme des grands.

L'histoire nous dit que le roi Louis XII, occupé à recouvrer le duché de Milan, était à Lyon, en 1501. Or, ce fut en se rendant à Lyon que le souverain visita sa bonne ville de Mâcon, qui, déjà, sept ans auparavant, avait reçu son prédécesseur, Charles VIII, accompagné du plus brillant cortège.

Dès le 16 mai 1501, nos échevins s'occupaient activement des

préparatifs pour la réception du Roi. Le conseil de ville décide tout d'abord qu'on tapissera les rues sur tout le parcours que suivra le cortège; puis, détail typique — je cite le texte — qu'on mettra du sablon par les « rues où il passera, pour obvier de tomber les chevaulx sur le pavé ». Ceux d'entre nous qui ont connu nos anciens pavés pointus et en ont conservé le souvenir piquant, trouveront toute naturelle la mesure en question. En conséquence, il est décidé que tous ceux « qui pourront avoir chevaulx iront au-devant du Roy, au myeuls en point et parez de leurs bonnes robes ». D'autres seront employés à dresser des « chauffaulx », ou tribunes et théâtres où seront joués de petits drames ou moralités suivant l'usage du temps.

Enfin, il fut décidé qu'un lys d'or sera commandé à Robert l'argentier; on verra plus loin quel fut l'office de cette pièce d'orfèvrerie.

Bref, le samedi 6 juin, tous les préparatifs étant terminés, la ville était en fête en attendant l'arrivée du Roi. Ce fut par la Saône qu'il arriva, et le bateau qui portait le souverain et sa suite, s'arrêta au pré du Breuil, selon un programme réglé d'avance.

Écoutons maintenant le récit contemporain de notre registre municipal.

« Au-devant ont été Mgr le comte de Nevers, gouverneur de « Bourgogne accompagné de Messieurs le lieutenant-général et « autres officiers du Roy, Maitre Charles Descrivieux, Guillaume « De la Porte, eschevins, qu'ilz ont porté les clefz (de la ville), « et beaucoup d'habitans au nombre d'environ 100, jusques « au Breul, où le dict Seigneur est descendu de son bateaulx, « et a monté à cheval, luy ont faict la révérence, présenté les « clefz de la dicte ville, et offert corps et biens. » Formule

pleine d'éloquence dans sa brièveté et qui en disait plus qu'un discours d'apparat.

« Le Roy, continue le narrateur, a faict son entrée par la « Porte de la Barre environ deux heures après midy, à grand « triomphe, par les rues tapissées jusques à Sainct-Vincent de « belles et riches tapisseries... Quatre échevins ont porté le poèle « (le dais), testes nues, de la Porte de la Barre jusques à Sainct- « Vincent et à son logis, chez le doien. » Ce doyen du chapitre de la cathédrale était messire Philippe de Corsan, duquel un de nos anciens historiens a dit que c'était « le plus distingué prélat de ce siècle ».

Après ce rapide narré, notre registre reprenant son récit, avec plus de détail, nous apprend que près de la Porte de la Barre, sur le boulevard extérieur, était une chaire dressée contre la muraille, dans laquelle était Étienne de Mercurey, vêtu en prophète, tenant l'inscription suivante : « *Dedisti letitiam cordi meo* — vous avez donné la joie à mon cœur. » Puis, tout auprès, un autre spectacle curieux dut attirer les regards du souverain et de la foule.

« Devant le dict bolevard emprès du pont-levis y avoit un « beaul échaffaulx bien tapissez et deux prophètes bien acoultrez « et la fille de Me Vincent Guichard bien abillée et acoultrée, et « ainsi que le Roy entra illec se avoit ung fil d'archault (fil de « fer) qui estoit estaché sur l'une des tours de la dicte Porte, où « il y avoit ung eschaffault auquel estoit une nue (nuée) de « laquelle sortit ung colon (pigeon) qu'il apporta ung lis d'or à « la dicte fille, laquelle le présenta et bailla au Roy. »

Franchissant la Porte de la Barre, le souverain fut reçu par l'évêque de Mâcon, Révérend Père en Dieu Étienne de Longvy, suivi des chanoines de St-Vincent, des Frères Prêcheurs et Frères Minimes de la ville, que précédaient leurs croix. Après

quoi, le cortège se mit en route jusqu'à la Cour au Prévôt (au bas de la rue Lamartine actuelle). Là étaient dressés deux échaf-faulx (petits théâtres), celui de la ville et celui des chanoines de Saint-Pierre, et sur « tous deux furent jouez de belles histoires ». Malheureusement, le narrateur ne nous indique point les titres de ces belles histoires. On sait qu'en dehors des pièces essentiellement religieuses, telles que le mystère de la Passion de Notre-Seigneur, les acteurs donnaient souvent alors des moralités moins sévères. C'est ainsi que dix ans avant l'arrivée du Roi, on avait joué dans la rue de la Barre la légende de *l'enfant qui refuse son diner à son père, et fut asailli à la gorge par un crapaud*. On y joua aussi : *le mauvais riche et le ladre* (le Lazare).

Le cortège, en s'acheminant vers la cathédrale par la rue de la Chayne (la Baille) et la petite rue dite des Catherins (rue de la Maîtrise), trouva encore plusieurs « eschaffaulx » jusqu'à l'entrée du cloître. Et, ajoute le narrateur, « tout du long de la « petite rue des Catherins, la dicte rue estoit tapissée et couverte « dessus de toile-perce, et ainsi que le Roy passoit et alloit, au- « dessus de luy alloit une étoile artificiellement faicte ».

D'où venait à cette rue, qui débouchait sur l'entrée de la cathédrale, le nom singulier de *rue des Catherins* ? Tout simplement de la maison qu'habitaient en commun les chapelains qui desservaient la chapelle de Sainte-Catherine située entre le portique principal de Saint-Vincent et les deux tours. Une grande pièce, dans laquelle on peut lire les noms de quatre chapelains, avec la date de 1459, a été conservée jusqu'à nos jours.

Le Roi, à une époque où les Souverains en France se faisaient un devoir et un honneur de s'agenouiller devant la majesté du Roi des rois, entra à Saint-Vincent, y fit dévotement sa prière, et de là se rendit à son logis, chez M. le Doyen du chapitre; et alors, nous dit notre registre, « fust envoyé (au nom de la

ville), vin à « grande abundance, tant à mon dict seigneur « le gouverneur, monsieur le chancelier, monsieur le cardinal de « Rouan, et aultres seigneurs et princes, tant du soir que lende- « main. » Le Roi séjourna en effet, avec sa suite, le lendemain qui était un dimanche.

La journée fut employée par nos bons échevins en visites faites au roi, au chancelier et au cardinal d'Amboise. Mais, dit notre texte, ces visites furent tout entières consacrées à supplier le Souverain de faire remise « des gabelles sur le sel, pour obvier « ès grans exactions qui se font au moyen des dictes gabelles ». On sait combien cette question des gabelles fut longtemps un cauchemar pour le peuple. Le roi fit bon accueil à la requête verbale, mais demanda une requête écrite, qui suivit de près.

Quel fut le résultat? Le narrateur ne nous l'a pas dit. Quoi qu'il en soit, sachons-lui gré de nous avoir signalé la supplique des échevins uniquement préoccupés du bien public, et n'ayant ni à demander ni à attendre des faveurs personnelles.

Ce n'était pas le temps des visites officielles que terminent des banquets somptueux, et des distributions non moins somptueuses de décorations.

MGR B. RAMEAU

Membre titulaire.

Ici s'arrête ce récit aussi simple qu'attachant par sa naïveté relaté par nos archives communales (série BB. 20). S'il a peut-être pour certains critiques le défaut de nous reporter à une époque si différente de la nôtre, il a du moins l'avantage de montrer que notre vieille cité mâconnaise a toujours cherché à offrir à ceux qu'elle reçoit la plus magnifique hospitalité.

C.-A.-A. RIBALLIER

JOURNAL PRÉCIS

DES DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS DE MA VIE[1]

FAIT A EDIKOFFEN ET NEUVEILLER (1796 ET 1797)[2]

MIS EN ORDRE ET ANNOTÉ PAR SON ARRIÈRE-PETIT-FILS
LOUIS RIBALLIER

Je suis né à Paray le 1er juin 1770, fils légitime de M. Edme-Philibert Riballier[3], écuyer, entrepositaire général des tabacs pour la province de Charolais, et de demoiselle Denyse Cudel de

1. Lu à la séance du 28 novembre 1903.

2. J'ai cru devoir conserver ce journal de ma vie, tout informe et incorrect qu'il soit. Je n'ai rien voulu y changer. Nécessairement il eût perdu cette teinte primitive, originale et soldatesque qui en fait le seul mérite. J'ai même voulu y ajouter une notice supplémentaire rédigée à la hâte, sans prétention aucune, de manière à ce qu'il y eût homogénéité. C'est un simple renseignement pour laisser une idée de mon passage en cette vie aventureuse. Je n'ai point cherché à me flatter : j'ai dit négligemment, naïvement, la vérité. Je préviens par là les faux rapports, les faux jugements.

C'est un souvenir que je laisse à mes enfants. Qu'ils pensent quelquefois à leur père qui les aima sincèrement : une place dans leur cœur, voilà bien la seule célébrité à laquelle j'ose aspirer.

Des Angles, le 1er août 1836. (A. R.)

3. Edme-Philibert Riballier, né en 1740 au château de Beauplan, généralité de Versailles, fils de Philibert Riballier et de Anne Charlotte de Lignan. Il figura avec fermeté à Dijon, Autun et Charolles dans les assemblées de la noblesse lors de la convocation des États généraux en 1789. En 1800, il accepta les fonctions de maire de Paray qu'il exerça jusqu'en 1816. Il mourut à Paray le 4 mai 1820 dans la maison qui est aujourd'hui l'hôtel de ville et qu'il avait habitée toute sa vie.

ANNALES DE L'ACADÉMIE DE MACON

(3e Série, T. VIII)



C.-A.-A. RIBALLIER

Montcolon. J'ai eu pour parrain mon oncle M. Augustin Nicolas de Riballier, capitaine au corps royal du génie, chevalier de saint Louis, et pour marraine, ma tante, Mme Catherine Combrial de la Chassaigne. Ils m'ont donné les prénoms de César-Auguste-Alexandre.

J'ai été deux ans en nourrice. Rentré dans la maison paternelle, j'ai successivement appris à obéir, à lire et à écrire, puis les premiers éléments du latin soit chez M. Lamartine, soit chez l'abbé Pouget. Naturellement très sensible, j'aimais sincèrement mes parents, mais j'étais faible et timide. Mon père, vif, impétueux, m'a souvent brusqué, effrayé; mon excellente mère était ma consolatrice. Elle essuyait mes pleurs ; je n'oublierai jamais ses douces et tendres caresses. En septembre 1778, arriva à Paray mon grand-oncle, l'abbé Riballier[1], que ses talents et ses qualités avaient rendu célèbre. Protecteur de sa famille, il avait déjà fait élever au collège Mazarin mon père et mon oncle. Depuis deux ans, il s'était également chargé de mon frère aîné Joseph[2]. Il voulut bien encore se charger de moi et nous partîmes tous pour Paris

1. Ambroise Riballier, né à Paris en 1712, fils de Edme Riballier, conseiller au Parlement de Paris et d'Élisabeth Rojot, abbé commandataire de Chambon, chanoine de la cathédrale de Paris, censeur royal et grand maître du collège Mazarin ou des Quatre-Nations. Il eut, comme syndic de Sorbonne, de vifs démêlés avec Voltaire et les encyclopédistes ainsi qu'avec les Jansénistes. Chargé, lors du mariage de l'archiduchesse d'Autriche Marie-Antoinette de choisir un confesseur pour la future reine de France, il désigna l'abbé de Vermont, alors bibliothécaire du collège Mazarin, qui lui dut ainsi sa brillante fortune.

2. Joseph Riballier, fils de Edme-Philibert Riballier et de Denis Cudel de Montcolon, né à Paray, le 21 janvier 1766, mort à Paray le 4 février 1839. Brillant élève au collège Mazarin et au séminaire des Trente-trois, chanoine de la cathédrale de Paris, abbé commandataire de la Millière. Émigré en 1793, il obtint en 1800 le poste de receveur des contributions directes à Paray et se fit, après le Concordat, relever de ses vœux, mais ne se maria point.

le 1er octobre 1778. Nous y retrouvâmes mon grand-père[1], homme bon et éclairé, qui me fit recommencer mes éléments classiques, et grâce à ses soins, j'entrai bientôt dans la classe de sixième.

En 1782, mon grand-oncle acheta une jolie maison de campagne à Ivry où nous passâmes désormais toutes nos vacances. En 1784, se sentant déjà malade, il résigna, en faveur de mon frère Joseph, le prieuré de la Millière, valant 4.000 livres, et son canonicat de la cathédrale de Paris valant 8.000 livres. Ah ! combien devait être brillante la destinée de ce bon frère, digne héritier de l'esprit et du cœur de son bienfaiteur ! En juillet 1785, mon oncle partit pour les eaux de Bourbon-Lancy avec son frère, mon grand-père. Sa maladie empirait, on le conduisit à Paray où il mourut le 25 juillet. Sa perte nous causa à tous les plus vifs regrets et nous fut bien préjudiciable.

En 1786, mon frère entre au séminaire des 33, tandis que je poursuis mes études ; nous nous installâmes dans l'appartement auquel il avait droit au cloître Notre-Dame. Bientôt (1787) je commençai mon droit. Je ne cessais de suivre les cours publics, car mon désir était de voir, d'apprendre, de connaître. J'avais bonne volonté, mais je m'égarais dans des plans imaginaires : « Qui trop embrasse mal étreint », me disait souvent mon grand-père que j'allais voir à sa campagne d'Ivry.

1. Philibert Riballier, écuyer, fils aîné de Edme Riballier, conseiller au Parlement de Paris, né à Paris le 5 septembre 1710, seigneur de Beauplan près Versailles, s'adonna à la littérature. On a de lui : *De l'Éducation morale et physique des femmes.* 1 vol. in-18. *L'Ami des femmes*, 1 vol. in-18.

En 1745, après des revers de fortune, il vint s'établir à Paray où, par le crédit de son père, il avait obtenu l'emploi d'entreposeur général des tabacs, qu'il résigna en faveur de son fils en 1763. Il revint dès lors habiter Paris et mourut en 1791 au cloître Notre-Dame, chez son petit-fils Joseph.

Il avait acheté à Paray la maison qui est aujourd'hui l'Hôtel de Ville.

Ce fut à cette époque que se maria ma cousine germaine, Victorine Cloquet, avec M. Testard, premier garçon de la chambre du roi. Mon grand-père me conduisit à Versailles pour ce mariage. C'était mon début dans le grand monde. J'étais encore fort innocent, mais je trouvai des femmes qui ne l'étaient guère. Mon imagination commença à travailler. J'eus des velléités en fait de sentiment et de déclarations; ma timidité me sauva, et le goût pour l'étude prévalut.

Cependant malgré l'apparence de tranquillité qui régnait alors à Paris, l'esprit philosophique triomphait (1789). La révolution, comme une étincelle électrique, agitait toute la France et devenait inévitable. Un avenir séduisant, de fausses illusions remuaient toutes les têtes, et des rassemblements, soi-disant patriotiques, avaient lieu de toutes parts. Les États généraux s'ouvrirent le 5 mai. Je courus à pied à Versailles pour voir cette magnifique cérémonie et j'en revins exalté.

Le 6 juillet, je fus reçus avocat et je prêtai serment au Parlement de Paris. Devais-je croire que cet auguste aréopage touchait de si près à sa fin ? Le 14, prise de la Bastille ; confusion affreuse dans Paris. Puis survinrent les journées fatales des 5 et 6 octobre.

Dès ce moment la révolution marche à pas de géant ; je vis successivement diviser la France en 83 départements, créer les assignats, renverser le clergé et mettre ses biens en vente. Quelle cruelle déception pour mon frère !

En mai 1790, mon oncle l'ingénieur arrive à Paris avec la mission de solliciter l'établissement d'un district à Paray. Je lui suis adjoint en qualité de député extraordinaire, et, pendant un an, j'assiste à l'Assemblée constituante, dans une tribune assignée à ces sortes de députés, à toutes les séances où se débattent les grands intérêts de la France. Le 14 juillet 1790, je fus, à la fête de la Fédération, placé à côté des Membres de l'Assemblée

constituante. J'étais à dix pas du malheureux Louis XVI avec lequel j'avais eu un entretien particulier quinze jours auparavant.

J'avais été introduit au château par mon cousin Testard pendant le dîner du roi et de la reine. J'étais dans une embrasure de croisée. Le roi se leva de table, s'approcha de moi et me demanda qui j'étais. Je lui répondis modestement, et il tint conversation avec moi pendant cinq minutes. Combien il m'inspira d'intérêt et de respect !

Je quittai Paris le 25 juillet et je retournai à Paray où mon père résolut de m'attacher à la nouvelle administration du département. J'y fus reçu en qualité de commis aux appointements de 900 livres et j'eus pour collègues des jeunes gens biens nés. A cette époque, mon grand-père, âgé de 81 ans, vint habiter chez mon frère, au cloître Notre-Dame, avec sa gouvernante nommée Kenebr, jeune fille excellente, qui réunissait toutes les qualités du cœur et s'était dévouée à son service [1]. Pour moi je fus soumis à un travail très fastidieux dont je me dédommageai pendant le carnaval qui fut fort gai. J'y commençai une vie aventurière. Cependant les événements se précipitaient. Mon père est privé de son emploi d'entreposeur général des tabacs qu'il exerçait depuis vingt-neuf ans, le roi arrêté à Varennes est suspendu de ses fonctions. Mon grand-père meurt le 3 août 1791, et l'assemblée législative se constitue. Bientôt la tournure des affaires politiques me force à donner ma démission et je retourne à Paray où, pendant six mois, je menai la vie la plus retirée. Tout était dans la tristesse, mais ce n'était rien encore. Le 24 septembre 1792, la Convention se constitue ; le 1er octobre, le roi de Prusse entre en Champagne, puis en janvier 1793, le roi est jugé et exé-

1. C'était la fille naturelle d'un très grand seigneur que Philibert Riballier avait prise à l'hospice des Enfants trouvés. Elle ne quitta jamais la famille qui la considérait à l'égal d'une parente et mourut à Paray en 1836 ou 1837.

cuté. Que nous avons souffert pendant ce mois ! Nos vœux et nos bras étaient pour notre malheureux souverain, mais une affreuse terreur avait glacé tous les cœurs. Anéantissement total ! Peu de temps après eut lieu le mariage de ma sœur avec M. Barrois, après mille difficultés. Je fis tout mon possible pour le faire réussir, et ce fut pour moi une grande joie de contribuer au bonheur d'une sœur que j'adorais. En février, on forme des bataillons pour la Vendée ; je suis désigné pour en faire partie, mon père parvient à me faire remplacer à prix d'argent. — Le mois d'avril 1793 vit le commencement d'une inclination qui me sortit un peu de ma mélancolie et apporta des consolations à mes peines. J'éprouvai des jouissances réelles, mais ce bonheur fut bientôt troublé par de nouvelles persécutions. Mon frère, ne se sentant plus en sûreté à Paris, où il vivait depuis plusieurs mois sous un déguisement, s'était décidé à quitter la capitale. Escorté de sa fidèle Kenebr, qui suivait à pied, il sortit de Paris et passa la barrière caché dans le fond d'une charrette de maraîcher. Après un voyage des plus pénibles et des plus dangereux, ils arrivèrent à Paray, lui et sa compagne, un soir à dix heures, au sein d'une famille bien inquiète. La réception fut touchante. Au lieu d'un abbé riche et pimpant naguère, le voilà malheureux, dépouillé, proscrit à vingt-sept ans. Son retour inopiné éveilla les soupçons. Il fut observé et dut partir pour la Suisse où il séjourna quelque temps. Vingt personnes de la société furent vers la même époque emprisonnées comme suspectes : chacun était cruellement outragé ou proscrit.

Au mois d'août 1793, on organisa des bataillons pour marcher sur Lyon qui était en pleine insurrection, et l'on fit tirer au sort tous les hommes depuis dix-huit jusqu'à quarante ans. Le sort me fut favorable ainsi qu'à la plupart de mes camarades. J'espérais bien ne pas partir lorsqu'arrive un ordre du

district de Charolles qui annule le tirage et désigne tous les prétendus oisifs et aristocrates. Je suis désigné et je pars avec trente jeunes gens du pays. Nous nous réunissons à trente autres de Bourbon-Lancy et nous formons une compagnie dont je suis nommé capitaine. Sans expérience, j'accepte ce commandement et j'ai le bonheur, jusqu'à un certain point, de discipliner ce petit détachement. Après six jours de marche, j'arrivai à Limonnay, quartier général du général Rivaz. Cet homme respectable, mais obligé de se soumettre aux circonstances, sembla me distinguer par l'intérêt qu'il me témoigna. Le moment de notre arrivée fut marqué par une défaite qu'éprouvèrent les révolutionnaires. Déjà ils fuyaient. Le quartier général était en alarme; nous reçûmes l'ordre de bivouaquer toute la nuit, début d'autant plus cruel qu'il pleuvait et que pas un de nous n'était aguerri ni bien armé. Le lendemain matin, on nous envoya stationner sur les hauteurs de Saint-Fortunat, sur la rive droite de la Saône. Nous y arrivâmes après une heure de marche. J'établis tout de suite une grand' garde et je retournai au quartier général pour prendre l'ordre de service et me procurer les armes et les vivres dont nous avions un pressant besoin. Le général Rivaz s'empressa de satisfaire à toutes mes demandes; il m'accueillit fort bien et annonça d'heureuses dispositions à mon égard. Je retournai à mon poste suivi d'un chariot de munitions et je m'occupai à établir, dans un vigneronnage appartenant à un nommé Clochette, mon petit quartier général. Le cuvage assez vaste offrit un asile à toute la compagnie; le pressoir me fut réservé pour lit de camp. J'avais reçu l'ordre de laisser pendant la nuit une grand'garde. Je plaçai à mi-côte quinze hommes qui formèrent ligne. La nuit survint pendant cette opération, si bien que j'ignorais si ma ligne regardait Lyon ou tout autre point; aussi fus-je exposé à bien des

alertes. Non loin de là était un petit bois où des soldats du grand camp vinrent chercher des fagots. Mes sentinelles avancées, en particulier, M. Faure, de Paray, tirèrent au bruit qu'elles entendirent comme c'est l'usage en pareil cas, et nous de croire que l'ennemi fait une sortie. Impossible d'avancer ou de fuir, attendu que nous n'avions aucune connaissance du terrain et qu'il faisait une nuit obscure. J'ordonnai de nous appuyer sur la cîme des rochers de la montagne et d'attendre les événements dans le plus grand silence. C'est dans cet état que le jour vint bien lentement nous éclairer. Tout était tranquille autour de nous et nous reconnûmes notre erreur. Voilà quel fut mon début dans la carrière militaire.

Les jours suivants, nous réglâmes mieux le service, mais le hasard voulut qu'on nous oubliât pour ainsi dire. Ce ne fut qu'au bout de quinze jours qu'on nous manda à la parade pour fournir notre contingent aux postes avancés. Je montai trois grand'gardes dans le faubourg de Vaise. A cette époque le bombardement ne cessait pas pendant toute la nuit : c'était une magnifique horreur. Mes lieutenants et sous-lieutenants, qui étaient les frères de Labaille, eurent leur tour et se trouvèrent commander un détachement dans lequel le citoyen Brigaud-Ponin, sergent d'une compagnie des plus enragés patriotes, se trouvait obligé d'obéir aux commandements peu savants des seigneurs la Baille. Ce Brigaud, piqué d'avoir de pareils chefs, s'empressa de les dénoncer comme frères d'émigrés et moi comme parent du général de Précy [1], commandant les insurgés.

1. Louis-François Perrin, général comte de Précy, que Louis XVI appelait son fidèle Précy. — Né en 1742 à Semur-en-Brionnais, fit, comme major au régiment de Picardie, la campagne de Corse ; lieutenant-colonel de la garde constitutionnelle du roi qu'il défendit vaillamment le 10 août. Les Lyonnais vinrent le chercher en 1793 à Semur où il s'était retiré et le mirent à la tête de leurs troupes. Il défendit Lyon contre la Convention, puis gagna la Suisse

Je vois le lendemain arriver un aide de camp qui nous dit de le suivre chez le général. On nous questionne, je réponds avec assurance. Néanmoins, il fallut céder ; il y avait ordre du représentant Reverchon de nous arrêter et de nous envoyer à Mâcon. Le général, plus humain, se contenta de nous inviter à nous retirer, mais, craignant la suite de cette dénonciation, je le priai de nous donner un certificat de notre conduite, ce qu'il fit de la meilleure grâce du monde. M. Desbrosses, officier de gendarmerie que j'avais connu à Mâcon, favorisa aussi notre retraite. Nous prîmes congé de notre compagnie qui, malgré notre inexpérience, commençait à s'instruire. Je peux dire qu'on nous vit partir avec regret, surtout nos malheureux hôtes Clochette que nous avions eu occasion de protéger au milieu du brigandage. Arrivés à Mâcon, je fus trouver le maire, M. Bigonnet [1]. Je le connaissais beaucoup. C'était, deux ans auparavant, un homme aimable, mais devenu à cette époque un des plus enragés jacobins. Cependant il m'accueillit assez bien et fut le premier à m'engager à retourner dans mes foyers, à la condition de nous faire enregistrer tout de suite pour faire partie de la levée en masse des jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, ce que

et Turin où il se réfugia à la cour du roi Victor-Amédée, qui le nomma colonel d'infanterie. Il fut, pendant son exil, chargé par le comte de Provence de diverses missions et subit un an d'emprisonnement à Bayreuth sur l'ordre du premier consul. — En 1814, il fut nommé lieutenant général et décoré du cordon rouge. En 1815, Louis XVIII le nomma général commandant la garde nationale de Lyon. Il mourut à Marcigny le 25 août 1820 et fut inhumé à Lyon à la chapelle expiatoire des Broteaux où la ville reconnaissante lui a érigé un monument.

Le général de Précy était cousin germain de Denise Cudel de Moncolon, mère de C.-A.-A. Riballier.

1. Adrien-Jean Bigonnet, contrôleur des actes de notaire, puis subdélégué de l'intendant de Mâcon ; élu en 1798 membre du Conseil des Cinq-Cents ; maire de Mâcon en mars 1815 ; député à la Chambre des représentants en mai 1815 ; mort du choléra à Paris en mai 1832.

nous fîmes en effet. Mais ce ne fut pas sans peine que nous fûmes admis à cet honneur. La Baille aîné, qui ne fut pas enregistré, fut détenu avec les autres suspects (29 sept. 1793).

Au milieu de toutes les agitations, j'éprouvai cependant une grande satisfaction à me retrouver au sein de ma famille, mais ce bonheur fut de peu de durée. Il fallut se rendre à Charolles pour former les cadres de cette cruelle réquisition. A cette époque, les soldats nommaient eux-mêmes leurs officiers. M. de Monteynard fut élu capitaine. Le district, effrayé d'un pareil choix, le cassa. Je fus élu à sa place et cassé de même. Sur ces entrefaites, il y eut ajournement pour le départ, et, provisoirement, nous fûmes renvoyés dans nos foyers. Je restai ainsi jusqu'au mois de mars 1794 (ventôse an II), époque à laquelle on ordonna une levée de trente mille hommes de cavalerie pris parmi les réquisitionnaires. Soit pour hâter mon départ, soit parce que j'avais la taille requise, je fus désigné par l'administration municipale.

Le 1er mars, je partis pour Chalon-sur-Saône, lieu du rendez-vous. Nous étions cinq de Paray, entre autres Deschizeaux, Goliard et Dauvergne, notre domestique. Combien ce départ fut douloureux! Renoncer à nos affections les plus chères, sans espoir de retour!

Nous nous rendîmes à pied à Chalon. A peine arrivés, on nous installa dans l'église des Carmes, devenue une écurie. Nous y couchâmes deux nuits. Enfin, on nous donna deux logements chez les plus fanatiques jacobins, qui se firent un devoir d'électriser notre civisme et nos sentiments républicains. Je fus d'abord logé chez un M. Lemoine [1], président du club. Chaque

1. Jean-Baptiste Moyne, né le 4 juin 1745 à Cuiseaux, juge du tribunal du district le 25 octobre 1790; accusateur public au tribunal révolutionnaire; membre du conseil des Cinq cents le 11 avril 1798, mort dans l'exercice de ses fonctions le 6 mai 1799.

soir il me menait avec lui dans son assemblée où l'on voyait un représentant du peuple nommé Piochefer Bernard [1]. Il fallait tout entendre, tout souffrir. Le moindre murmure eût été un crime capital.

Cependant (21 mars 1794) j'obtins un changement. Je fus logé chez M. Boyellau [2], alors maire de la ville. J'y eus quelques douceurs en compensation de notre service qui devenait de jour en jour plus pénible. Un nommé Disson, ancien gendarme, était chargé de notre instruction. Il nous faisait monter à cheval sans selle, deux fois par jour, sans égard pour notre inexpérience. Il nous traitait comme des nègres. J'eus le bonheur de ne pas encourir de disgrâce trop marquée. Plusieurs de mes camarades furent envoyés dans l'infanterie, Outre les exercices continuels que nous faisions à cheval, il fallait tous les matins courir à pied pendant deux heures afin d'aller chercher le fourrage que l'on avait placé exprès loin de la ville pour nous fatiguer davantage. Ces corvées étaient ce qui me peinait le plus. Enfin, pour nous assimiler tout à fait aux sans-culottes, il nous était défendu d'avoir d'autres habits qu'un sarrau de toile rousse, comme en portent les mauvais charretiers. Le moment du premier départ, dont je faisais partie, approchait (4 avril). On nous permit d'aller faire nos adieux à nos parents et on nous accorda pour cela huit jours. Nous partîmes au nombre de vingt-cinq pour Charolles à cinq heures du soir. Nous voyageâmes toute la nuit; le lendemain, à midi, j'étais à Paray. Je goûtai d'autant plus cet instant de bonheur que j'étais loin de l'espérer; mais

1. Piochefer Bernard, le fameux Bernard de Saintes qui terrorisa Dijon en 1794.

2. Anne-Joseph Boyellau, président de la commission administrative de Chalon du 22 nov. 1795 (1er frimaire an IV) au 21 septembre 1797 (5e jour complémentaire an V).

plus je fus heureux, plus j'éprouvai de chagrin à retourner à un état dont les débuts avaient été si peu encourageants.

Pendant mon séjour dans ma famille, je fus témoin d'une de ces scènes qui ne se sont que trop répétées pendant la Révolution. On vint faire une visite domiciliaire à dix heures du soir. On nous désarma, et même on nous menaça d'incarcération. Cet événement hâta mon départ; j'espérais que mon dévouement désarmerait nos bourreaux et qu'ils respecteraient à l'avenir une famille qui fournissait un défenseur à la patrie.

A peine étais-je de retour à Chalon, qu'il fut question du départ du premier détachement composé de cent hommes. On nous équipa à la hâte et le 16 floréal an II, nous partîmes pour Strasbourg. Nous fûmes dix jours en route. Le voyage fut assez gai tant nous nous estimions heureux de n'être plus sous la domination tyrannique de Disson et témoins des horreurs révolutionnaires qui se renouvelaient chaque jour à Chalon et dans toute la malheureuse France. Peu de temps avant notre départ, on avait guillotiné plusieurs individus, entre autres un prêtre dont l'innocence était pourtant manifeste. Tout le long de la route il fit un temps superbe. Une fois à Besançon, je me trouvai tout dépaysé, et je cherchai à retremper mon imagination et à m'armer du courage qui convenait à mon nouvel état. Dès ce moment, en effet, je devins soldat. La vue des places de guerre, la rencontre des militaires, le besoin, surtout, tout m'enhardissait.

Le 28 floréal an II, nous entrâmes dans la grande ville de Strasbourg. On nous fit ranger en ligne sur la place d'armes, où des commissaires vinrent nous examiner. On nous ajourna au lendemain pour passer la revue du représentant Duroi, et nous passâmes la journée à parcourir la ville. Je fis rencontre de MM. Grizard et Miller, de Paray qui me firent accueil. Le len-

demain, eut lieu la revue. Le représentant du peuple nous déclare qu'il n'admettra dans la cavalerie ni les prêtres ni les aristocrates; qu'il est instruit qu'il s'en trouve dans notre détachement et qu'il saura bien les découvrir [1]. En effet, il se livre à l'inspection la plus sévère; il examine la toile de nos chemises, il ôte nos chapeaux pour voir s'ils ne cachent point une tonsure et nous questionne sur l'état de nos pères. Le hasard faisait que ce jour-là, n'ayant plus de chemise propre, Deschizeaux, ci-devant garçon d'écurie, m'en avait prêté une des siennes qui était en toile rousse. A la demande de Duroi sur l'état de mon père, je répondis : « Fermier. » — « Tant pis, dit-il en élevant la voix, ce sont tous des accapareurs ».

Cependant je fus admis dans la cavalerie. Vinrent ensuite des espèces de généraux qui nous tâtèrent, nous toisèrent et décidèrent que je pouvais faire un dragon. Dès lors je cherchai à les cajoler de manière à ce qu'ils me donnassent pour camarades Maufrey et Talmeuf, jeunes gens bien nés, avec lesquels j'avais fait une connaissance intime pendant la route. J'obtins aussi qu'on ne séparerait pas Deschizeaux, Goliard et Dauvergne. Nous fûmes donc inscrits pour le 17e régiment de dragons dont le dépôt était à Saverne, à sept lieues de Strasbourg.

Le lendemain, nous partîmes pour notre destination avec de nouveaux chevaux, le représentant du peuple et les généraux s'étant réservés la plupart de ceux que nous avions amenés de Chalon, attendu qu'ils étaient assez bons.

Au dépôt de Saverne (1er prairial an II) nos chevaux furent logés dans le château du ci-devant cardinal de Rohan, et nous, pauvres diables, dans des chaumières.

Le lendemain de notre arrivée, on nous signala et on nous

1. Six furent reconnus prêtres ou chouans. On les emprisonna à la citadelle.

inscrivit sur les contrôles du régiment. Ce fut M. Saint-Dizier, homme très recommandable, officier de l'ancien régime, aujourd'hui colonel du régiment, qui se chargea de ce soin. M'ayant demandé mon nom, je répondis : « César-Auguste-Alexandre Riballier. » Ces noms pompeux lui en imposèrent. Il me souhaita de devenir un jour un héros comme mes patrons et m'invita à revenir le lendemain lui parler. D'avance je disposai mes batteries de manière à gagner ses bonnes grâces. En effet, dans l'entrevue qui eut lieu, je parvins à me rendre intéressant, ou du moins à lui persuader que j'avais reçu quelque éducation et que je n'étais pas destiné à demeurer confondu, dans les derniers rangs, avec la plupart des autres recrues. Je sentis bientôt les effets de la bonté de ce chef. Quelques jours après, il me nomma membre du conseil d'administration et me fit placer en première ligne dans les exercices. Je tâchai de répondre à sa confiance et redoublai de soins pour bien faire. Le 20 prairial, époque à laquelle il partit pour l'armée avec un détachement, M. Saint-Dizier m'invita à faire partie du second détachement qui devait rejoindre le 10 messidor.

Notre vie du dépôt était très active et très pénible. Le matin à quatre heures, exercice à pied jusqu'à sept heures; à huit heures, l'appel; à huit heures et demie les vivres et le fourrage, qu'il fallait aller chercher sur son dos, puis le pansage; à dix heures, liberté ; à midi, la soupe; à quatre heures, exercice à cheval jusqu'à sept heures, suivi de l'appel et du pansage; à huit heures, liberté. C'est alors que nous allions nous promener, rêver dans le parc immense de Saverne; c'est là que les amis se rejoignaient; c'est là que je liai connaissance intime avec un grand jeune homme arrivé depuis le 15 prairial. Toujours il se promenait seul; personne ne savait d'où il venait. Sa tournure, sa physionomie m'annoncèrent qu'il n'était

pas un homme obscur. Je le préviens, je l'aborde. Sa conversation me parut fort intéressante. D'abord sur la réserve, il s'expliquait peu sur sa famille. Cependant, je gagnai sa confiance, et nous devînmes deux bien bons amis. Il s'appelait Jules Renouard et était Suisse d'origine. Son père, possesseur d'un charmant château à Roche, près Quingey, avait éprouvé tous les maux de la révolution. Pour se soustraire aux persécutions du représentant Lejeune qui terrorisait le département du Doubs, le fils avait demandé à être admis dans un régiment de cavalerie. Il fut reçu, en vertu d'un ordre, au 17[e] de dragons. Bon écuyer, brave et très instruit, il était fait pour obtenir un rapide avancement. Dans les moments où nous étions libres, nous ne nous quittions pas, mais toujours fréquentant les lieux de la forêt les plus cachés, tant nous avions à nous méfier des faux frères qui cherchaient à écouter, pour les dénoncer, les propos des malheureux qui, comme nous, osaient penser et gémir. *Dictis et lacrymis egeritur dolor !*

J'avais aussi lié amitié avec Mautrey, Amédée Bruys et Talmeuf, jeunes gens honnêtes et partageant mon opinion. Nous étions tous réunis un jour dans le fond de la forêt lorsque nous entendîmes des chiens courants qui donnaient de la voix. Nous fîmes silence et bientôt nous apparut une biche haletante. Nous l'assaillîmes de morceaux de roche ; l'un de nous l'atteignit à la tête ; elle trébucha, et nous de courir sus à la bête et de l'achever à coups de bâtons. Fiers de notre proie, nous l'emportâmes en triomphe à Saverne où nous la dépeçâmes. Le plus beau morceau fut destiné au commandant et les autres mis dans la marmite de l'escadron. Notre brigadier d'escouade, vieux serviteur allemand, dirigea la cuisine. Nous passâmes une partie de la nuit à faire ribote ; cet incident nous amusa beaucoup.

1° messidor an II. — Depuis quelque temps, il y avait beau-

coup de mouvement dans les armées. Les commissaires, les généraux, les prisonniers se succédaient. Il fallait des ordonnances, des gardes ; le service devenait fatigant. Un jour, je fus appelé pour aller extraordinairement en ordonnance. Je prends dans les écuries un cheval qui me paraissait bon, mais qui venait d'être malade. Je vais à Phalsbourg porter une lettre d'un représentant. C'était à deux lieues de Saverne. Je reviens pendant la nuit. A peine arrivé, passe un aide de camp qui ordonne de retourner dans les environs pour arrêter des fuyards. Nous y allons au nombre de vingt. L'expédition faite, nouvel ordre d'aller sur-le-champ en donner connaissance au représentant Duroi qui était à Strasbourg, à sept lieues de distance. On demande un dragon intelligent ; on me cite. Je pars avec ordre exprès d'arriver avant la retraite, moment où se ferment les portes des villes de guerre. Il était quatre heures du soir ; et mon cheval encore plus fatigué que moi. A sept heures et demie, je voyais la flèche de Strasbourg dont j'étais encore à plus d'une lieue. Enfin, après bien des peines, j'arrive au premier corps de garde, au moment où, la retraite sonnée, on lève le pont-levis. Je descends de cheval pour montrer les ordres dont je suis porteur. A peine arrêté, mon cheval tombe mort. On pense quel fut mon embarras. Je me fais conduire à pied chez le représentant et je lui remets sous les yeux tout ce qui s'est passé. Je m'explique dans les termes convenables alors. Il m'écouta favorablement, finit par rire de mon accident, et me fit donner un très bon cheval du dépôt de Strasbourg. Enfin il m'invita à souper avec lui, et, pour m'amuser, m'emmena au club où j'entendis toutes les horreurs que peut enfanter le fanatisme révolutionnaire. Le lendemain, je déjeune. Après le déjeuner, ce *digne* représentant m'annonça qu'il ferait bientôt une tournée dans le cantonnement pour épurer le régiment, entaché d'aris-

tocratie. En même temps il me montrait une petite guillotine ambulante qu'il avait imaginée.

De retour à Saverne, je continuai à faire un service d'autant plus actif que le moment de mon départ pour l'armée approchait. Le 10 messidor, on fait partir un détachement de cinquante hommes. On me choisit. Je suis le quatrième en tête du détachement. Mon camarade Jules Renouard et Deschizeaux partent avec moi; les autres restent au dépôt.

Nous fûmes dirigés sur Landau, Spire et Neustadt, quartier général de l'armée. En traversant ces cités qui tant de fois avaient été le théâtre sanglant de la guerre, en voyant des villages brûlés et dévastés, je commençai à réfléchir sur les horreurs de la guerre, lorsque tout à coup l'étonnement que me causa la vue du premier quartier général vint me tirer de ma mélancolie. J'observais tout avec un sang-froid qui faisait que rien ne m'échappait. Je vis un mélange d'hommes bien différents par leurs sentiments, leurs opinions, leur caractère, leur instruction, leurs habitudes. Tous néanmoins semblaient tendre au même but qui était de triompher de ceux qu'on nous persuadait être de vils esclaves, d'abominables tyrans..... Enfin, c'étaient nos ennemis, et tel est le courage du Français qu'il ne sait point composer quand il a les armes à la main. Je partageai bientôt cet enthousiasme et commençai ma nouvelle vie.

16 messidor. — A dater de ce jour, j'entre en campagne. Le soir même, je me trouvai au bivouac à quelques lieues de Neustadt. Le temps était beau, il faisait chaud. Couché sur la terre à côté de mon cheval que je regardai dès lors comme mon plus fidèle compagnon, je dormis à merveille. Nous fûmes réveillés par le bruit du canon. L'armée avançait et les avant-postes étaient aux prises, ce qui nous laissait ignorer où était le régiment. Nous ne pûmes le rejoindre que le lendemain. Ce même jour, nous éta-

blîmes notre cantonnement à Walsheim à trois lieues de Spire et à une demi-lieue du Rhin. Ce village, pouvant compter en temps de paix dix-huit cents âmes, ne contenait alors que trois vieillards infirmes qui y avaient été abandonnés par les autres habitants qui, tous, avaient fui avec ce qu'ils possédaient de plus précieux. Nous fûmes libres de nous loger dans les maisons et granges abandonnées. La plupart des villages du Palatinat étaient dans le même abandon. Nous étions absolument les maîtres. On nous fuyait comme des bourreaux depuis que la Convention avait ordonné de piller et incendier ce superbe et malheureux pays. Elle avait fait plus ; elle avait demandé qu'on ne fît plus de prisonniers. L'honneur français ne s'est jamais soumis à une demande aussi atroce.

Nous voilà donc assez bien établis, mais, au milieu de ces dévastations, comment vivre ? Nous n'avions à espérer que les provisions qu'on nous amenait. A peine avions-nous de l'eau. Tous les puits avaient été comblés ou souillés d'ordures ; ce ne fut qu'au bout de huit jours qu'on les eut curés. En attendant, nous allions et nous menions boire nos chevaux au Rhin. J'eus dans cette occasion la satisfaction d'admirer l'humanité du soldat français. Ceux qui habitaient les maisons où étaient demeurés les trois vieillards dont j'ai parlé ne cessèrent de partager avec eux les faibles rations qu'ils recevaient de la nation.

Le 17e régiment de dragons était alors composé de quatre escadrons divisés en deux compagnies contenant chacune soixante hommes. Le service était assez pénible. Nous fournissions chaque jour une grand'garde de quatre-vingts hommes, sans compter vingt hommes qui étaient détachés pour aller en ordonnance, de manière que tous les trois ou quatre jours on était de service forcé.

Nos lignes n'étaient qu'à une lieue de là, ce qui exigeait une

grande surveillance ; aussi allait-on toute la nuit au bivouac. Il commençait à onze heures du soir. L'ordre était de seller et brider les chevaux à la nuit tombante ; ils dormaient ainsi tout harnachés. Il nous était défendu de nous déshabiller et des sous-officiers faisaient exactement la ronde pour voir si l'ordre était observé. A un signal convenu, il fallait, en six minutes, être rendu sur le champ du bivouac. Là, chacun prenait son rang autant que l'obscurité pouvait le permettre. Quelquefois il était toléré de mettre pied à terre, à condition de ne pas abandonner son cheval. La plupart se couchaient alors, les chevaux imitaient leurs maîtres et les pauvres animaux nous servaient souvent de matelas et d'oreillers.

C'est un spectacle vraiment curieux que de voir, à la pointe du jour, quatre ou cinq cents hommes dormant et ronflant, le casque en tête, entremêlés avec autant de chevaux, les uns debout, les autres couchés attendant patiemment l'ordre du chef. Deux minutes suffisent pour le réveil, la trompette sonne à cheval et ce champ du repos et du sommeil va devenir un champ de bataille. Les officiers alignent leurs compagnies, l'appel se fait, les hommes désignés pour la grand'garde sont déjà partis ; ceux désignés pour la découverte suivent leurs pas et vont se réunir à la garde descendante ; ils franchissent les lignes et poussent jusqu'à la rencontre de celles de l'ennemi. Nous en étions alors séparés d'une demi-lieue. Huit jours se passèrent sans escarmouche remarquable, pendant lesquels nous quittâmes le bivouac à sept heures du matin. Revenus au cantonnement, nous pansions nos chevaux, nous allions recevoir l'étape qui arrivait de Spire à huit heures et demie ; nous déjeunions ensuite d'un morceau de pain que les plus opulents trempaient dans un petit verre d'eau-de-vie quand il se trouvait là un cantinier. A neuf heures et demie, se faisait l'appel ; on y lisait l'ordre du jour, et c'était moi qui, d'habitude,

étais chargé de ce soin. Le colonel Saint-Dizier, qui m'avait distingué à Saverne, me distingua également à l'armée. Il me nomma, le second jour de mon arrivée, membre du Conseil d'administration, et d'habitude me prenait d'ordonnance avec lui quand il avait des courses à faire. A dix heures, on mangeait la soupe et le petit morceau de viande qui l'accompagnait. A dix heures et demie, nous avions pleine liberté. Chacun montait à cheval et allait courir çà et là pour fourrager.

Il est à remarquer que, pendant tout l'été, on ne nous fournissait ni foin ni paille pour nos chevaux, mais seulement de l'avoine. Il fallait donc y suppléer, et c'est pour cela que, de dix heures et demie à quatre heures, nous étions absolument libres.

Pendant les premiers jours, nous trouvâmes abondamment du fourrage dans les environs, mais, au bout d'une quinzaine, il fallut aller jusqu'à deux et trois lieues. Nous nous réunissions cinq ou six dont l'un portait une faux, l'autre un râteau, un autre encore une cognée. Nous tâchions de nous associer de manière à toujours avoir avec nous un bon faucheur. Je me rappelle l'embarras où je me trouvai un jour, n'ayant pour compagnon que mon ami Jules Renouard. En trois heures de temps, nous ne pûmes venir à bout de faucher de quoi faire deux trousses d'herbe. Enfin, désespérant d'avoir la provision nécessaire à nos chevaux, nous les fîmes paître et nous remplaçâmes l'herbe que nous n'avions pu couper par du blé vert. Autre embarras. Il fallut lier solidement nos trousses et nous n'y pûmes parvenir. Nous nous promîmes bien de ne plus nous séparer de nos rustiques camarades. Nous fîmes dès ce jour un pacte avec Deschizeaux et Goliard. Il fut convenu qu'ils viendraient chaque jour avec nous au fourrage, qu'ils feraient les trousses et que pendant ce temps, en fidèles bergers, nous mènerions paître nos quatre chevaux. Ce pacte a été fidèlement observé pendant tout l'été. Par ce

moyen, le moment du fourrage devenait pour nous un sujet de plaisir et de délassement. Quand il faisait chaud, nous faisions la méridienne au milieu d'un bois. C'est souvent de ces lieux que j'écrivais à mes parents et à mes amis ; quelquefois aussi nous lavions notre linge sale au bord d'un ruisseau et le faisions sécher. — A quatre heures, nous sautions sur la croupe de nos chevaux et nous nous placions entre nos deux trousses d'herbe qui pendaient le long des flancs. Malgré cette charge, nous revenions au grand trot, de manière à nous trouver à l'appel qui se faisait à six heures du soir. Les chevaux mangeaient, puis, à huit heures, on les sellait, et chacun de dormir jusqu'au bivouac. — Voilà quelle fut, tout l'été, la vie du cantonnement. Il est à observer que, la première quinzaine passée, nous ne trouvâmes plus d'herbe et qu'on se vit forcé de couper froment, avoine et orge.

Bien plus. Une ou deux fois par semaine, on allait en troupe armée fourrager sur l'ennemi, ce qui occasionnait presque toujours des escarmouches. Deux cents hommes armés faisaient des rondes et souvent tiraillaient avec les avant-postes ennemis. Ayant été une fois chargés vigoureusement par un détachement de hussards verts, nous nous repliâmes en grande hâte ; les fourrageurs, embarrassés de leurs fourches, les jetèrent. Dans cette aventure je perdis mon râteau et mon bidon où j'avais de l'eau-de-vie.

Nous n'avions pas qu'à songer à la nourriture de nos chevaux ; il fallait aussi pourvoir à la nôtre. L'étape n'eût pas suffi à nos appétits, étant donnée la vie active que nous menions. Nous étions divisés par escouades de huit hommes commandées par un brigadier. Dans mon escouade, se trouvait un brigadier, vieille moustache qui parlait à peine le français, car je dois faire remarquer que tous nos officiers et sous-officiers étaient allemands, le dix-septième étant régiment allemand avant la Révolution, et connu sous le nom de Schomberg. C'était, sous certains rapports,

désagréable ; sous d'autres très utile, car l'esprit révolutionnaire n'y avait fait que peu de progrès ; les jeunes gens tant soit peu instruits étaient plus remarqués et devenaient plus nécessaires à l'état-major, surtout depuis que le comité de salut public avait interdit l'usage de la langue allemande dans les redditions de comptes et contrôles du régiment. — Je reviens à mon brigadier. C'était un brave homme, bon soldat, mais sévère dans le service. Il voulait surtout qu'on soignât la soupe. Avait-on commis quelque négligence, on ne pouvait espérer regagner sa bienveillance qu'en lui payant un petit verre d'eau-de-vie. Il était le maître d'hôtel, et nous ses marmitons. Son expérience nous indiquait les moyens d'approvisionnement. Par ses conseils, nous venions toujours à bout de découvrir quelques vivres ; il est vrai que nous n'étions pas difficiles sur le choix.

Les *krompirs* ou pommes de terre furent notre grande ressource mais généralement elles n'étaient pas mûres. N'importe, il en fallait. Dans le temps de la maturité, autre embarras. Les paysans allaient la nuit couper les fanes des *krompirs* et piochaient la terre autour, de sorte qu'on ne voyait plus apparence de ce légume. Mais la ruse fut bientôt éventée. Journellement, deux soldats de chaque escouade étaient choisis à tour de rôle pour aller à la maraude. On faisait quelquefois trois ou quatre lieues avant de rien trouver. Un jour étant revenu avec très peu de provisions et ayant fait mon rapport qu'à quatre lieues à la ronde on ne trouvait plus rien, mon brigadier jure et tempête et dit qu'il nous apprendra bien notre métier. En effet, le lendemain il désigne quatre d'entre nous, se met à notre tête et nous conduit sur les bords du Rhin. Il avait remarqué une île séparée de nous d'environ cinquante toises. Il présume qu'elle est cultivée et vierge encore. Il ordonne une descente à cet effet ; nous abattons des arbres, nous coupons des osiers et nous façonnons un radeau avec

l'aide de quatre fantassins que nous avions rencontrés et intéressés à notre entreprise hasardeuse. Nous attachons au radeau nos cordes à fourrage ; aussitôt notre vieux brigadier en saisit le bout, se jette à la nage et aborde à l'île de l'*Espérance*. Il fait son inspection et bientôt revient tout joyeux en nous criant : « Embarquez-vous. » Puis il tire sur la corde et nous amène heureusement à terre. Nous débarquons en conquérants ; nous assurons bien notre radeau et nous voilà à courir à la picorée. Quelle fut notre satisfaction de rencontrer un champ superbe de *krompirs* ! Quelle récolte nous fîmes ! Une heure après, nous repassâmes à l'autre bord, non sans peine et sans danger. Huit jours après, d'autres fantassins, ayant voulu tenter la même expédition, périrent dans les flots.

Outre le service public, il en est un particulier commandé par l'amitié : c'est de porter la soupe aux hommes de la compagnie qui sont de grand' garde, comme aussi d'accompagner les fourriers à la distribution de la viande. Il est reçu qu'on doit rapporter à l'escouade le morceau de faveur, tel que du pied de bœuf, un foie, une tête ou quelque tripaille que les bouchers vous donnent généreusement. Notre brigadier savait tirer parti de tout, même des corbeaux que nous nous amusions quelquefois à tuer. Il avait aussi l'habitude de mettre dans la soupe et dans ses fricots toutes espèces d'herbes. Un jour nous en éprouvâmes de si violentes coliques que l'on nous crut empoisonnés.

Ce genre de vie continua tout l'été. Chaque jour amenait un nouvel épisode. Le moment du repos était le moment des racontances. La vivandière était le point de réunion. D'ordinaire, son établissement consistait en quelques mauvaises planches mal assujetties sur les brancards de sa charrette. Sur ces planches on voyait avec envie quelques quartiers de fromage, quelques morceaux de lard et un baril d'eau-de-vie. La vivandière, douée d'une

mémoire étonnante, nous appelait tous par nos noms et nous provoquait. Les plus galants, les plus huppés étaient particulièrement accueillis. On trinquait, on jasait ; c'était un café militaire et champêtre où l'on apprenait les nouvelles du jour. Les plus timides et les plus pauvres se tenaient à l'écart, sommeillaient ou rêvaient ; d'autres, assis contre une ruine ou à l'ombre d'un arbre, jouaient avec quelques mauvaises cartes ou avec des dés pour tromper leur ennui. Il n'y avait guère alors de distinction entre l'officier et le soldat. Tous étaient confondus et s'entraidaient mutuellement. C'est dans ces réunions du soir, à l'entour de la charrette de la vivandière, qu'on apportait les ordres du jour à lire pendant l'appel. J'étais ordinairement chargé de ce soin. J'avais une réputation de fameux lecteur et de fameux écrivain, aussi tous ceux qui avaient reçu des lettres de leurs parents, de leurs maîtresses, venaient-ils me trouver pour me prier de lire leurs lettres et d'y répondre. J'étais le dépositaire de tous leurs secrets, et, plus d'une fois, je fus leur consolateur.

Je n'aurais pas suffi à boire tous les petits verres d'eau-de-vie qui m'étaient offerts à titre de récompense, et j'en faisais jouir de plus malheureux. J'avais acquis une clientèle qui m'a souvent été très utile, non seulement de la part des soldats, mais de la part des officiers, car la plupart alors étaient illettrés. Ma réputation me fit des amis, mais aussi des envieux. Cependant j'acquis une certaine influence dont mon colonel se servait pour prévenir bien des désordres.

23 messidor an II ou 11 juillet 1794. — Les armées françaises semblaient destinées à réparer pendant ce mois toutes les pertes que l'inexpérience leur avait fait éprouver. De toutes parts, nouveaux efforts, nouveaux triomphes. Le général Jourdan s'empare de Charleroi, gagne la bataille de Fleurus ; les armées du Nord, de la Moselle, des Ardennes, se réunissent sous le nom d'armée

de Sambre et Meuse ; celle du Rhin tente sa jonction, le général Pichegru s'empare de Mons, d'Ostende, de Bruxelles, de Louvain. Landrecies et Namur tombent en notre pouvoir. Ces succès remplissent de zèle et de confiance le soldat français. L'armée du Rhin était alors commandée par le général Michaud, homme sage. Son quartier général était toujours à Neustadt, petite ville adossée à la chaîne de montagnes dite du mont Tonnerre, qui confine les superbes plaines du Palatinat, à quatre ou cinq lieues du Rhin. Nos lignes s'étendaient, dans cette largeur, du Rhin aux montagnes. L'armée ennemie, composée d'Autrichiens, de Hongrois, de Prussiens, occupait une position d'autant plus avantageuse qu'elle était protégée par deux villes fortes, Manheim et Mayence. En avant de ces deux villes avaient été construits des forts et têtes de pont où campait la plupart des troupes. Manheim surtout nous inquiétait beaucoup. Nous en étions à deux ou trois lieues. Nous n'osions outrepasser les forts et retranchements, et cependant nous ne pouvions nous flatter de nous en rendre maîtres avant d'avoir opéré notre jonction avec l'armée de Sambre et Meuse. Il fallait même passer le Rhin pour pouvoir espérer d'en faire le siège utilement. Pour empêcher toutes nos tentatives, l'ennemi comptait beaucoup sur ses camps retranchés et ne cessait de nous inquiéter, surtout à la faveur de sa cavalerie, qui était plus nombreuse et meilleure que la nôtre. Il poussait des pointes jusqu'auprès du quartier général et essayait de pénétrer dans la montagne pour venir tourner notre position. Instruits de ces mouvements nous poussâmes nos découvertes en avant pour nous trouver exposés à des engagements. Celui du 23 messidor fut un des plus sérieux. A quatre heures du matin, les détachements de cavalerie envoyés à la découverte furent vivement attaqués ; ils se replièrent sur le centre qui était à Schifrestadt. C'est là que les tirailleurs se rallièrent et firent face

à l'ennemi jusqu'à six heures du matin. Toute l'armée se trouvait réunie ; nous étions à peine vingt mille hommes sur une étendue de trois ou quatre lieues. Quatre bataillons soutinrent d'abord nos tirailleurs, deux compagnies d'artillerie volante se portèrent sur nos flancs ; ce fut alors que nous avançâmes. La fusillade était des plus vives aux avant-postes. Le général sembla négliger ce point un moment pour porter la plus grande partie de ses forces sur la droite, et, par ce moyen, couper la communication de l'ennemi avec son camp retranché de Manheim. Notre régiment était du nombre de ceux destinés à cette opération de droite. A peine le général ennemi s'en aperçut-il, qu'il fit replier ses troupes et qu'il en fit sortir de nouvelles de ses lignes pour protéger la retraite. Un régiment hongrois vint se poster en rase campagne en avant de nous. Le voyant sans canons ni cavalerie, nous résolûmes de le charger, mais quelle ne fut pas notre surprise de le voir séparé de nous par un large fossé sans rebord, au niveau de la plaine, et impossible à franchir sans occasionner un funeste dérangement dans notre ordre de bataille. Il n'était plus temps de s'arrêter à réfléchir. Nous n'étions plus qu'à cinquante pas du régiment hongrois. Plein de confiance dans ce fossé qu'il savait devoir lui servir de rempart, il s'avance en toute hâte. Bientôt, demi-tour à droite, demi-tour à gauche et nous de faire retraite précipitée. Pendant cette évolution, il fallut essuyer une décharge du bataillon qui nous tua dix hommes et en blessa sept. Nous perdîmes seize chevaux. Me trouvant, au moment de la charge, au premier rang, je fus, lors de la retraite, garanti par le deuxième rang. A trois cents pas de là, nous fûmes ralliés par notre colonel qui, immédiatement, envoya des ordonnances au général pour lui demander de l'artillerie.

En attendant, nous restâmes en position en appelant par des vociférations les Hongrois qui répondaient par des huées, mais

néanmoins ils n'osèrent passer le fossé à l'exception d'un major qui se plaça sur une petite butte pour mieux observer nos mouvements. Un de nos brigadiers, nommé Mickelmann, se détache du corps, va descendre dans le fossé à plus d'un quart de lieue de là, revient en suivant le fond du fossé, et, quand il n'est plus qu'à cent pas environ du major ennemi, toujours occupé à nous observer, il fond sur lui au grand galop et le saisit au moment où il veut franchir le fossé. Il l'entraîne avec lui si rapidement que le régiment n'a pas le temps de lui porter secours et le ramène prisonnier parmi nous, à la vue des Hongrois désespérés et confus.

Arrive une compagnie d'artillerie volante masquée par un escadron du régiment. Nous feignons de nous mettre en bataille ; au même moment les rangs s'ouvrent et cinq bouches à feu vomissent la mort au milieu du régiment hongrois. Il battit aussitôt en retraite, non sans perdre une cinquantaine d'hommes. Nous nous disposions à franchir le fossé lorsque les escadrons ennemis, avertis par le bruit du canon, arrivèrent. L'attaque du centre poursuivit ses succès et vint se joindre à notre attaque de droite. Ainsi renforcés — il était onze heures — nous chargeâmes les dragons de Latour et fîmes vingt prisonniers. Nous poursuivîmes l'ennemi jusque dans ses retranchements. — A midi, le feu avait cessé. Pour mieux être à portée d'observer l'ennemi, nous plaçâmes nos avant-postes à une lieue plus près qu'ils n'étaient, de sorte que nos vedettes bordaient la grande route de Mannheim à Deux-Ponts Kaiserlautern, qui servait de communication avec les montagnes de notre gauche. Nous rentrâmes, à deux heures, dans nos cantonnements, affamés et bien fatigués. Cependant, il fallait pourvoir à nos besoins, à ceux de nos chevaux, et, la nuit suivante, s'attendre à être sur le qui-vive. La soupe que nous mangeâmes à quatre heures du soir, quelques verres d'eau-de-vie

firent tout oublier, excepté la perte d'un de nos camarades d'escouade, qui avait reçu une balle dans les côtes, et mourut dans la soirée. Voilà ce que j'ai vu ; mais dire quelle a été la perte de l'ennemi et la nôtre, je ne le puis non plus que la plupart des combattants, ce qui me fait penser qu'il est très facile d'enfler nos succès et de dissimuler nos pertes. On évalue cependant de part et d'autre à six cents le nombre des morts.

Je fus bien surpris, après cette première affaire, de voir arrêter plusieurs de mes camarades qui s'étaient fait remarquer par leur courage et leur bonne conduite. A cet effet, le conseil d'administration, dont j'étais membre, s'assembla. On nous y lut un ordre du Comité de salut public qui déclarait suspects nos camarades, tous originaires de la Vendée. Ils furent conduits dans la prison de Strasbourg. Un de mes amis, qui avait été blessé, reçut, deux jours après, la nouvelle que son père avait péri sur l'échafaud à Angers. Était-ce donc là la récompense qu'on accordait à notre dévouement ? A ne consulter que notre intérêt personnel, certainement nous étions encore mieux à l'armée qu'au milieu des furieux Jacobins qui désolaient la France. Les détails horribles que nous transmettaient les journaux nous faisaient apprécier notre position, mais notre esprit ne pouvait s'empêcher de se reporter sans cesse vers nos familles, trop heureux si notre titre de défenseur de la patrie eût pu les garantir ; mais on nous ôtait jusqu'à cette consolation. On croyait animer notre courage en répandant à profusion les feuilles du *Journal des Hommes libres*, du *Père Duchesne*, etc... Elles ne servaient qu'à nous révolter de plus en plus. Je parle de la classe des soldats capables de réfléchir, car la plus grande partie est composée de braves sans crainte et sans souci, sans aucune connaissance du présent, du passé et de l'avenir, vivant au jour le jour, combattant par amour pour la gloire et par désir du butin.

Le conseil d'administration, assez bien composé, donna des certificats favorables aux proscrits et voulut, pour intéresser le comité de salut public à leur sort, rendre un compte détaillé et pompeux de nos opérations. Je fus chargé de ce rapport. Je citai particulièrement Mickelmann et plusieurs autres qui avaient de beaux traits de valeur. C'est d'après ce rapport que Mickelmann fut, peu de temps après, nommé sous-lieutenant.

15 thermidor an II. — Nous revenions du bivouac, à huit heures du matin, lorsqu'arrive une ordonnance du quartier général : ordre de ne pas quitter les rangs. On nous fait former le cercle. Le colonel réunit dans l'enceinte les membres du conseil d'administration et me charge de lire à haute voix une proclamation pathétique nous annonçant la chute du tyran qui, la veille était encensé, la révolution du 9 thermidor. Quelle fut la surprise de tous les êtres pensants ! Quelle fut leur joie ! Des cris mille fois répétés de : Vive la Convention, vivent les sauveurs de la patrie, se font entendre au loin. Il n'était donc plus, cet infâme Robespierre ! La terreur allait cesser, l'ordre renaître ; la paix ne pouvait être éloignée. Telles étaient nos espérances. Chaque jour, des nouvelles satisfaisantes réjouissaient les cœurs bien nés, car, je le répète, la plupart des soldats, ennuyés de tous les changements qui se succédèrent si rapidement pendant la révolution, n'y prenaient aucun intérêt. Pour célébrer cette bonne nouvelle, je passai une partie de la journée à *ribotter* avec mes fidèles compagnons. Mon cher Renouard partageait ma joie. Nous prîmes dès lors plus d'assurance et de fierté dans nos projets et dans nos démarches.

Le lendemain, nous fûmes tous deux de grand' garde. A quatre heures et demie du matin, on réunit des détachements du 17e dragons, du 8e et du 2e chasseurs et du 7e houzards pour aller à la découverte. Nous poussâmes jusqu'à un beau village près

Frankendal. Là, nous fîmes halte et nous nous fîmes donner à déjeuner par le bourgmestre. C'est à ce banquet militaire que je liai conversation avec un brigadier du 8e chasseurs. Il était de la malheureuse ville de Lyon. Il me cita plusieurs de ses compatriotes, entre autres Chavagnac[1], de Roanne, auquel j'avais voué, deux ans auparavant, une sincère amitié. A ce nom, mon cœur tressaillit. Ah! combien j'appréciai cette découverte! Malheureusement, il n'était pas du détachement. A mon retour, j'obtins la permission d'aller à Schifrestadt, lieu de son cantonnement. On me dit qu'il est de grand' garde. Tout fatigué que je suis, j'y cours, j'arrive et je reconnais mon ami qui revient de vedette. Je passai deux heures avec lui et nous nous promîmes bien de nous revoir le plus souvent possible.

Le service devenait de plus en plus actif, mais il m'étonnait moins. Je commençais à désirer, comme mes anciens, combats, mouvement, succès et surtout pays nouveaux. La crainte, la timidité n'avaient plus accès dans mon cœur.

Dans la nuit du 11 fructidor, l'ennemi qui s'était aperçu, à la lueur des grands feux que nous allumions en revenant de vedette, de la position et de la négligence du poste fond à l'improviste sur nous et enlève vingt hommes avec l'appui du poste. Ceux-là seuls qui étaient près de leurs chevaux purent échapper à la faveur des ténèbres. Cette surprise amena des ordres très sévères. Il fut défendu d'allumer de grands feux et de quitter d'un instant les chevaux. D'ailleurs, il y avait chaque jour de nouveaux mouvements qui se communiquaient de l'armée du Nord à celle du Rhin. Valenciennes, Condé étaient

1. Antoine René, marquis de Chavagnac, devint aide de camp du général Châteauneuf-Randon. Retiré du service, il épousa Mlle Devaulx de Chambord et habita le château de la Chambre près de Roanne. Il est mort à Moulins le 28 février 1838.

repris. Les Autrichiens sentaient la nécessité de s'opposer à la jonction de notre armée avec celle du Nord et ils tentèrent encore une fois de tourner notre position.

20 fructidor an II. — Les garnisons de Mayence et de Manheim fournirent une petite armée de six à sept mille hommes qui, par un très grand contour, pénétrèrent dans les montagnes qui bordent les plaines du Palatinat, parvinrent jusqu'à Kaiserslautern et s'en emparèrent. Dans cette position, ils étaient d'autant plus dangereux qu'ils pouvaient nous cerner, aussi reçûmes-nous l'ordre de tenter le blocus de la tête du pont de Manheim et d'attaquer en même temps les gorges qui aboutissent à Kaiserslautern. Instruits de nos projets, les ennemis évacuèrent et se replièrent en toute hâte, mais non sans pertes. Ils abandonnèrent dans les bois et les montagnes une partie de leurs blessés. Passant, quatre jours après, avec un détachement, dans un petit bois proche duquel il y avait eu une forte canonnade, j'y vis quatre Prussiens, dont deux vivant encore et qui étaient dans un état effroyable. Ils étaient noirs, défaits, la gangrène avait envahi leurs blessures; ils poussaient des gémissements affreux et imploraient la mort avec des cris de rage. L'humanité nous fit un devoir de leur offrir des secours malheureusement trop tardifs. Notre chirurgien déclara qu'il ne leur restait plus que quelques instants à vivre. Je leur donnai un peu d'eau-de-vie et les quittai le cœur tout ému d'un si horrible spectacle.

La chaleur, les mauvaises eaux, les fatigues occasionnèrent beaucoup de maladies. J'eus le bonheur de conserver la santé, mais il n'en fut pas de même de mon ami Renouard et de plusieurs autres camarades. Je devins leur médecin, leur infirmier, mais, voyant que la maladie faisait des progrès, je résolus de les conduire à Menfeld, lieu du petit dépôt. Mon colonel, témoin de mes inquiétudes et de ma sensibilité, me donna quatre jours

pour les conduire. Je les installai non sans peine chez une pauvre veuve qui me promit d'en prendre soin moyennant salaire. J'avançai deux louis qui m'ont été fidèlement rendus.

Quinze jours après, j'appris que la maladie ayant pris un caractère plus sérieux, ils s'étaient fait évacuer sur Landau et Strasbourg. Je prévins tout de suite leurs familles qui leur envoyèrent des secours. Enfin, un mois après, ils trouvèrent le moyen de se faire évacuer jusqu'à Besançon, d'où ils se firent transporter chez leurs parents. — Chaque jour il partait de l'armée cent malades. On les entassait sur de grands chariots souvent découverts; aussi arrivait-il souvent que, lorsqu'on les déchargeait, on en trouvait cinq, six ou huit de morts en route. J'en ai été témoin. C'est ainsi que moururent Quinet et Dauvergne qui étaient partis de Paray avec moi.

Les brouillards d'automne s'élevant du Rhin et des marais, rendaient le séjour de Walsheim extrêmement malsain. D'ailleurs, il n'y avait plus rien à espérer dans les champs pour nos chevaux. On venait d'établir des magasins dont il fallait nous rapprocher; nous quittâmes donc et nous fûmes établir nos cantonnements à Schifrestadt, à deux lieues de là. — Ce village était déjà occupé par le 8ᵉ régiment de chasseurs à cheval. Il y restait encore quelques habitants qui survivaient à leur misère. Je fus logé avec six autres dragons dans une misérable cabane appartenant à une femme mère de trois enfants. Le mari avait fui. Cette femme était dans l'impossibilité de nous donner quoi que ce soit, pas même de la paille. Cependant je pris un rhume, puis la fièvre. J'eus recours à mon ami Chavagnac qui, comme je l'ai dit, habitait ce village. J'eus bien de la peine à obtenir, par son intercession, la moitié d'une botte de paille. Ce fut là mon lit de misère. Je souffris pendant trois jours; le quatrième, je pris de l'émétique. Le cinquième, je devais périr : la Providence me sauva.

18 vendémiaire an III. — A onze heures du soir, j'entends la trompette, en même temps qu'on criait : « A cheval, à cheval. » Craignant un danger imminent, je me lève en sursaut; je selle et bride mon cheval, et, avec tous mes camarades, je cours au lieu du rendez-vous. Nous marchâmes toute la nuit. Enfin, après des marches et des contremarches, nous arrivâmes au jour devant Frankendal et Manheim. Nous voyons l'ennemi formé en bataille. Les tirailleurs s'avancent. Notre régiment en fournit cinquante, car, depuis un mois, on nous avait distribué, à cet effet, une centaine de carabines. J'en avais une et je fus du nombre des tirailleurs. J'aimais assez cette petite guerre à laquelle rien ne ressemble mieux qu'une partie de barres. Je me trouvai avec mon ami Chavagnac et je brûlai vingt cartouches. A dix heures du matin j'étais harassé. Mon colonel, de qui je me rapprochais, pour lui donner avis des forces de l'ennemi, s'aperçut de mon état; il me dit de ne plus courir et crut bien me placer en me laissant avec deux pièces d'artillerie. C'était l'usage de fournir une quinzaine de cavaliers pour protéger les pièces. Nous restâmes tranquilles jusqu'à midi.

Le général de division Desaix, qui commençait alors à développer ses talents militaires, chargea l'ennemi jusque dans Frankendal. Les portes se refermèrent et c'était assez pour arrêter la cavalerie. Il fit avancer les pièces que j'escortais et tirer pour enfoncer ces portes. Les canonniers, peu habiles, ajustent mal; Desaix pointe lui-même et, en deux minutes, les portes tombent. La charge recommence; on se bat dans les rues; des bourgeois ou des soldats retirés dans les maisons tirent sur nous, ce qui est contraire aux droits de la guerre [1]. Arrivent des renforts

1. Pour cette raison, la ville fut soumise à une contribution de 10.000 livres.

à l'ennemi. On nous repousse, nous repoussons. Enfin, après diverses attaques, les canonniers près desquels j'étais pointent sur une colonne qui fuyait le long du canal qui conduit au Rhin. Des pièces ennemies ripostent. Nous étions à découvert. En moins d'un quart d'heure, une de nos pièces est démontée, deux chevaux et deux charretiers sont tués et nous-mêmes courons le danger le plus imminent. C'est dans ce moment que nos tirailleurs de gauche se trouvèrent presque coupés. Un régiment de hussards hongrois, à larges moustaches, à mines rébarbatives, les poussèrent jusqu'à un petit village près duquel se trouvait alors une partie du 17e régiment. Un large fossé cernait le village. On n'y pouvait entrer que par un petit pont de bois mal assuré. Tous veulent passer à la fois; la plupart sont renversés dans le fossé. Chavagnac est du nombre. Les Hongrois arrivent pêle-mêle, profitent de la confusion et sabrent à tort et à travers. Chavagnac, renversé près du pont, reçoit neuf coups de sabre dont aucun n'est dangereux, car son manteau mis en bandoulière, comme c'était l'usage, en reçoit huit, mais le neuvième coupe le shako et entame le front. Il est bientôt couvert de sang; il se relève pour fuir à pied, mais il est fait prisonnier et emmené à deux lieues de là. Sur ces entrefaites, arrive le général Desaix. Furieux, il charge à la tête de tous ceux qu'il a ralliés ou amenés avec lui. La charge fut très belle. Nous enfonçâmes un bataillon, enlevâmes cinquante prisonniers et délivrâmes ceux que nous avions perdus. Je me trouvai au moment où le pauvre Chavagnac rentrait au village témoin de sa catastrophe. On le pansa et il en fut quitte pour la peur. De toutes parts nous reprîmes l'offensive, et nous restâmes maîtres de Frankendal, d'Ogresheim et du canal qui conduit au Rhin. L'ennemi, en évacuant Ogresheim, mit le feu

au magasin à fourrage et jeta le blé, l'avoine et la farine dans le canal où nous fîmes incontinent barbotter nos chevaux.

Cette journée fut extrêmement pénible; nous étions harassés, mais bien heureux encore d'avoir échappé à tant de hasards. Ces nouvelles positions nous mirent à même de bloquer de près le fort, en tête du pont de Manheim, qui ne se trouvait qu'à trois quarts de lieue de là, et nous n'eûmes plus à craindre autant de surprises. Cependant il nous restait à former le siège du fort de Manheim. On laissa à cet effet dix mille hommes, et le reste de l'armée, renforcé par de nouveaux corps qui arrivèrent successivement, fut chargé de pousser l'ennemi jusqu'à Mayence dont on avait le projet de faire le blocus. Par ce moyen, nous restions maîtres de tout le Palatinat, nous nous réunissions à l'armée de Sambre-et-Meuse, et l'ennemi se trouvait concentré au delà du Rhin.

La journée du 18 vendémiaire avait été terrible pour un homme malade ou du moins convalescent. Cependant elle acheva ma guérison; il ne m'en resta que quelques courbatures qui se sont renouvelées souvent.

Nous continuâmes à vivre assez misérablement dans nos cantonnements, faisant tous les jours des courses jusque dans la montagne pour en chasser tous les postes ennemis. Aucuns ne tinrent, sachant qu'ils ne pouvaient plus espérer de secours de Manheim.

Enfin, nous quittons ce pays dévasté. Le jour du départ fut un jour de joie; le soldat est naturellement inconstant; il aime à changer, il espère toujours le bonheur.

Brumaire an III (25 octobre 1794). — Malgré la révolution du 9 thermidor, nous avions toujours à notre suite des commissaires dévastateurs. A mesure que l'ennemi se retirait, ils avançaient et s'emparaient de tout. Le soldat en était indigné. Je les vis travailler dans un malheureux village où je passais.

Ils commencèrent par visiter les caves et enlever tous les meilleurs vins. Ils avaient, avec eux, de grands chariots destinés à ces enlèvements. Ils prirent ensuite tous les ustensiles de cuisine, tout ce qui était métal, enfoncèrent tous les châssis des croisées, pour en extraire le plomb qui retenait les vitres, et détruisirent jusqu'à une fontaine, pour en avoir les cornets et les robinets. — C'est ainsi qu'on traitait un peuple hospitalier chez lequel le soldat a presque toujours trouvé des ressources, des services que lui eussent peut-être refusé, en pareil cas, ses compatriotes, et nous osions les traiter d'esclaves, leur prêcher la liberté. Nous avions bien trouvé le moyen de les persuader. Combien de fois il m'est arrivé de les consoler, de confondre mes maux avec les leurs et de leur dire, les larmes aux yeux, que la saine partie des Français désapprouvait des procédés aussi atroces.

C'est à cette époque que mon colonel, parlant aussi purement l'allemand que le français, fut envoyé au général ennemi pour traiter, de la part du général français, de l'échange de quelques officiers prisonniers et faire d'autres propositions secrètes. J'étais d'ordonnance avec lui; arrivés aux avant-postes, un trompette que nous avions avec nous nous annonça. La conférence eut lieu dans un château appartenant au prince palatin. Pendant les pourparlers, je restai dans une espèce de corps de garde établi dans la cour. Il n'était presque composé que de Prussiens et plusieurs parlaient français. J'en soupçonnai même quelques-uns d'être de notre nation. On me fit tout l'accueil que peuvent faire des soldats ; le jambon, le brandevin ne furent point épargnés. Au bout d'une heure, le général autrichien, un sexagénaire, sortit avec mon colonel. Ses dernières paroles furent, en nous quittant : « Monsieur le Colonel, dites à votre général que je serai toujours disposé à traiter avec les braves de son armée, mais que je ne traiterai jamais avec des bourreaux ». Puis il ajouta

en souriant : « Oui, monsieur, tout serait bientôt terminé si nous n'avions affaire qu'à Messieurs les militaires ».

Les représentants du peuple, les commissaires de la Convention qui maîtrisaient alors ou plutôt asservissaient les armées et entravaient les opérations des généraux, étaient en horreur à nos ennemis comme à nous.

11 brumaire an III (1er novembre 1794). — Cependant notre armée s'avança sur Mayence dont nous n'étions éloignés que de dix-huit lieues. Nous séjournâmes à Worms, ville assez grande et assez riche. J'y fus logé chez un ancien chanoine, homme curieux et instruit, qui me traita fort bien, et je me disposai à bien dormir dans un excellent lit qui m'était préparé (bonheur que je n'avais pas eu depuis quatre mois), lorsqu'il fallut remonter à cheval à huit heures du soir et partir, malgré la nuit, malgré la pluie qui ne cessa de tomber pendant vingt-quatre heures. L'ordre avait été donné de nous porter, en toute hâte, sur Alzey, pour protéger le quartier général qu'on voulait y établir. Nous eûmes plusieurs obstacles à surmonter avant d'y arriver; enfin le lendemain, à sept heures du soir, nous y parvînmes. — Jamais je n'oublierai cette marche pénible. Nous n'avions que six lieues à faire et nous en fîmes plus de vingt par un temps et des chemins affreux. Nous bivouaquâmes pendant deux jours et deux nuits dans les environs, vivant à discrétion chez les malheureux habitants. Aucun magasin n'était encore arrivé. Une fois le quartier général établi, nous reprîmes notre direction sur Mayence, en passant par Kreutznak, et, après avoir fait maints autres détours, nous nous trouvâmes sur les hauteurs d'Oppenheim; c'est là que nous fûmes définitivement réunis à la division du général Desaix.

Un incident nous arrêta toute une journée. Les Prussiens avaient établi un camp retranché sur le plateau qui domine

Oppenheim et le Rhin. L'attaque de vive force eût été difficile, car on paraissait vouloir opposer une résistance énergique. Toute la journée on tirailla. Plusieurs compagnies d'artillerie volante approchaient, et tout annonçait une affaire sérieuse pour le lendemain. Toute la nuit on bivouaqua, on fit des dispositions. Je fus de grand'garde cette nuit-là. A la pointe du jour, nous fûmes à la découverte et nous aperçûmes bientôt les feux du camp retranché. Nous nous déployâmes en tirailleurs et nous voltigeâmes pendant une heure; à peine rencontrions-nous quelques hussards qui s'enfuyaient à notre approche. Nous craignions quelque piège. Arrive un adjudant général qui se met à notre tête et nous conduit au galop jusqu'aux palissades du camp. Nous nous attendions à quelque décharge subite; à notre plus grande surprise règne un profond silence. Notre adjudant général saute à bas de son cheval, renverse deux chevaux de frise qui fermaient l'entrée du camp, monte sur le parapet d'une redoute et ne voit rien. Il remonte à cheval, et nous pénétrons dans le camp où, effectivement, nous ne trouvons que quelques malheureux blessés qu'on n'avait pas eu le temps d'évacuer. Ils nous disent que l'ennemi, fort de six mille hommes, avait décampé en silence pendant la nuit et traversé le Rhin au bas d'Oppenheim, et qu'une autre colonne s'était repliée sur Mayence. La retraite paraissait s'être faite précipitamment car nous trouvâmes dans les baraques des hardes, du pain, du vin, et une tente d'officier dont nous nous partageâmes les lambeaux pour nous faire des couvertures.

Notre division, qui suivait, fut bientôt avertie de cet événement et nous reçûmes l'ordre de nous mettre à la poursuite de la colonne qui se repliait sur Mayence. Nous eussions désiré la couper et nous voilà en course. A trois heures après midi, nous joignons l'arrière-garde et la fusillade s'engage; mais bientôt un

détachement de la garnison de Mayence vint favoriser la retraite, Nous étions trop fatigués et trop peu en forces pour continuer l'agression. Nous fîmes seulement une quarantaine de prisonniers, cavaliers et fantassins, qui étaient ce qu'on appelle les *traîneurs*.

Dans ces différentes marches et rencontres, notre régiment perdit cinq chevaux et quatorze hommes.

Nous parvînmes enfin sur les hauteurs de Mayence et notre arrivée y fut saluée par une grêle de boulets et d'obus. Les remparts, les redoutes avancées, tout était couvert de soldats. N'ayant point encore de pièces de siège, nous ne pûmes riposter aux grosses pièces dont étaient hérissés les remparts. Il fallut se tenir à distance respectueuse. Les ingénieurs tracèrent la ligne de circonvallation, l'armée française forma un demi-cercle en face de la ville ; enfin le blocus s'en forma sur la rive gauche du Rhin, ce qui enleva toute communication entre la ville et le Palatinat, mais la communication avec l'Allemagne, par la rive droite, demeura toujours libre par le moyen du pont de bateaux qui relie Mayence à Cassel. Une ligne de grand gardes et de vedettes fut sur-le-champ établie au bas des hauteurs où était tracé le camp. Cette ligne était à portée du canon de la ville, ce qui rendait sa position parfois très critique. Les grosses pièces portaient jusque sur les hauteurs, aussi établit-on des parapets pour couvrir le camp. Ces travaux s'exécutèrent avec une rapidité dont on a peine à se faire idée. En huit jours de temps, chaque régiment eut ses baraques creusées en terre, recouvertes de bois, planches, paille ou mottes de gazon. Le plus grand ordre y fut bientôt établi. Ce camp formait un demi-cercle de deux lieues au moins de développement. La cavalerie fut cantonnée dans les villages voisins ; le 17e régiment de dragons placé à Bodenheim, quartier général de l'attaque de droite, commandée par le général Desaix.

Ce village de Bodenheim était situé à deux lieues de Mayence, sur la grande route de Worms à Mayence. La population, de deux mille âmes en temps de paix, se trouvait réduite à six cents à peine, par conséquent beaucoup de maisons désertes, peu ou point de provisions, car tout avait été transporté dans la ville menacée d'un siège. Je logeai, avec cinq autres dragons, chez un pauvre menuisier. Le cabinet qui nous était destiné avait huit ou neuf pieds carrés; nous couvrîmes le plancher de paille fraîche et voilà notre établissement fait. Nous le préférions à d'autres plus vastes parce qu'il était plus chaud; le froid en effet commençait à se faire vivement sentir.

L'attaque du centre, commandée par le général Saint-Cyr, avait son quartier général à Ober-Ulm, à deux lieues de Bodenheim. Les 2e et 8e régiments de chasseurs à cheval étaient cantonnés à Ober-Ulm et Nieder-Ulm.

Le quartier général de l'attaque de gauche, commandée par le général Kléber, était à Nieder et Ober-Inglheim. C'était là que résidaient les représentants du peuple, Merlin de Thionville et Feraud qui, d'ailleurs, avaient conservé un hôtel à Worms où ils allaient souvent, quand ils voulaient représenter ou s'amuser.

Le grand quartier général était à Altzey et à Gundersplum, joli village à une lieue d'Oppenheim, sur la grande route de Worms à Mayence[1].

Notre établissement fait devant Mayence, le service devint de jour en jour plus pénible et plus dangereux.

Nous montions trois fois par semaine la grand'garde; à chaque piquet de cavalerie, on joignait une compagnie d'infante-

1. Le quartier général semblait offrir bien des ressources, mais ce n'était pas pour le pauvre soldat. Moi-même je suis resté plusieurs mois dans l'indigence, j'avais à peine six francs pour toute ressource (A. R.).

rie légère. A trois cents pas en arrière, venait un piquet de grosse cavalerie et deux cents grenadiers, et enfin, en troisième ligne, la garde du camp. Nous étions fort resserrés et présentions des points de mire à l'ennemi qui, sans cesse, nous canonnait. Le danger augmenta surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrir les premiers parallèles. Nos ouvriers ne travaillaient bien que pendant la nuit, mais les Mayençais, pour éclairer nos travaux, lançaient à tout instant des pots à feu, et les canonniers profitaient de ces lumières pour nous ajuster. Une nuit, entre autres, le feu ne cessa pas, et l'on s'attendait même à une sortie. Nous restâmes depuis sept heures du soir jusqu'à sept heures du matin à cheval dans le plus grand silence en avant des travailleurs, comme pour parer tous les coups dirigés sur eux. Nous souffrîmes cruellement de la bise qui était extrêmement froide. A quatre heures du matin, nous reçûmes une bordée de boulets qui vinrent à nous en ricochant et nous tuèrent six chevaux. On nous fit alors changer de place, mais nous n'en étions pas mieux. A dater de ce moment, nous eûmes beaucoup à souffrir du froid et de la faim. Les chemins étaient détruits, les charrois n'arrivaient pas. On se figurait peut-être aussi que nous devions pourvoir par nous-mêmes à nos besoins, comme nous avions souvent fait dans la belle saison, car nous étions absolument sans ressources. Nos chevaux surtout dépérissaient à vue d'œil. Ils restaient quelquefois deux ou trois jours sans fourrage ; ils se détachaient la nuit pour aller gratter les tas de fumier et y manger quelques brins de paille. La misère de nos chevaux nous affligeait plus que notre propre sort ; les pauvres bêtes, la plupart déferrées, étaient décharnées, couvertes de gale et pleines de poux. En vain réclamait-on des secours. On refusa bientôt la ration d'avoine, dans la nécessité où l'on se trouva de faire du pain avec cette graine, faute d'autres. La misère devint à son comble

et le froid excessif[1]. Les maladies avaient détruit la moitié de l'armée et le service augmentait chaque jour. Malheur à ceux qui survivaient à leurs camarades! Je suis resté septième dans ma compagnie et me suis vu forcé plusieurs fois de doubler des grand'gardes, c'est-à-dire de rester soixante et douze heures de suite de service. Je croyais toucher à mes derniers moments; la dernière quinzaine de 1794, surtout, a été pour moi une agonie cruelle.

Le 12 et le 13, il était tombé une si grande quantité de neige que les chemins étaient devenus presque impraticables. Un froid très fort étant survenu consolida cette neige qui devint glace. Le Rhin gela en peu de jours; notre position devint alors bien plus critique, et nos misères et nos peines augmentaient chaque jour.

Le Rhin, présentant un pont de glace, offrait un passage aux Autrichiens qui pouvaient tourner nos positions et nous couper toute retraite. Aussi fut-on obligé de détacher, sur les bords du fleuve, des régiments de cavalerie qui avaient l'ordre de bivouaquer toute la nuit et de faire des rondes continuelles. De notre côté, nous cherchions à occuper fortement les assiégés. Le 15, il y eut un combat de nuit; on s'empara d'une redoute qui nous dominait trop; mais au jour, il fallut l'abandonner, le canon de la ville la battait avec trop d'avantage. — La nuit suivante, l'éveil est donné par toute la ligne des vedettes. L'ennemi fait une sortie pour repousser nos postes qui, tous les jours, gagnaient du terrain au point que nos vedettes n'étaient plus qu'à cinquante pas des siennes. Cette sortie coûta la vie à un poste du 9e de dragons, qui, imprudemment, avait mis ses chevaux au piquet. Pendant que les cavaliers veulent les détacher, ils sont tous sabrés. De toutes parts le canon tonnait, les pots à feu éclai-

1. Une moyenne de 17° au-dessous de 0.

raient les mouvements pendant quelques secondes, puis tout retombait dans l'obscurité. A quelques instants de silence succédaient des hurlements affreux. Jamais plus horrible nuit ne nous avait encore autant épouvantés. Nous perdions nos rangs et même nos régiments. A six heures et demie du matin le feu et le bruit cessèrent, mais la confusion durait toujours. Un brouillard épais et froid achevait notre inquiétude et notre égarement, A ce brouillard succéda un verglas qui glaça et roidit tellement nos manteaux que plusieurs d'entre nous furent obligés de les abandonner; aux crinières de nos casques pendaient de longs glaçons dont le poids nous accablait. Nous recevions des ordres mille fois répétés d'appuyer sur la droite où l'on égorgeait un poste d'infanterie, mais par où passer? Mon cheval rencontre un fossé; il tombe, je le relève, mais je perds de vue le peu d'hommes avec lesquels j'étais. J'appuie trop à gauche et me trouve avoir dépassé la vedette ennemie qui me crie : « Wer da ? » Je sens le danger de ma position; je tourne bride et regagne au galop le côté où j'entends parler français. J'essuyai la décharge de deux mousquetons dont j'entendis siffler les balles au-dessus de ma tête. J'errai encore plus d'un quart d'heure, m'attendant à chaque minute à être pris ou tué. Enfin je me ralliai au petit poste de notre grand'garde [1].

Quelques jours après, étant de grand'garde en avant d'une abbaye abandonnée, située à un quart de lieue des remparts, l'ennemi crut s'apercevoir de quelques mouvements autour de cette abbaye qui, d'ailleurs, le gênait beaucoup, attendu qu'à la faveur de ses hautes murailles, de l'église et du clocher, nous pouvions descendre du camp jusqu'aux premières lignes sans être vus. En conséquence, il ne cessa de canonner dans l'intention

1. A cette affaire nocturne, un jeune adjudant général, M. Bellavène, eut la jambe emportée par un boulet de canon; il en mourut (A. R.).

sans doute de nous faire déguerpir et de renverser le clocher et l'église. A onze heures du matin, j'étais placé au petit poste adossé contre une chapelle de l'abbaye, lorsque je me vis assailli de boulets. Mon cheval faisait des écarts centinuels; chaque boulet tombant près de moi me couvrait de terre. Le capitaine, témoin de mon embarras, m'envoie un brigadier pour me faire retirer dans un angle de la muraille. Au moment où il approche de moi, une nouvelle décharge nous enveloppe, un pan de la chapelle est emporté, et mon casque vole à quinze pas. Je devais être renversé tant la commotion avait été forte et tant mon cheval avait fait d'écarts. Mais mon manteau et mon porte-manteau entre lesquels j'étais bien encaissé me retinrent et je repris bientôt mon aplonb. Le brigadier, brave homme et bon camarade, accourut pour s'assurer si j'étais mort ou blessé. J'en fus quitte pour une forte contusion au cou occasionnée par la mentonnière de mon casque. J'avais dans mon bidon quelques gouttes d'eau-de-vie que j'avalai précipitamment; je saute ensuite à bas de mon cheval pour ramasser mon casque tout disloqué et je vais ensuite reprendre mon poste. J'avais encore une demi-heure à y rester et j'avoue qu'elle me parut longue, car le feu des assiégés ne cessa pas. Plus de cinquante boulets ou obus vinrent labourer la terre autour de moi. Ils étaient d'autant plus dangereux que, la terre étant fortement gelée, ils bondissaient et faisaient des ricochets. Mon cheval, non moins effrayé, se cabrait; un malheureux fantassin, en faction contre une porte de l'abbaye à laquelle j'étais appuyé, eut les deux jambes emportées. Enfin on vint me relayer, et, à mes observations très justes, le brigadier fit reculer de quelques pas les vedettes qui me remplacèrent. Ma retraite vers le grand poste fut pour moi une résurrection, un rayon d'immortalité. A peine arrivé, je m'accroupis devant le simulacre de feu avec mes camarades qui

me témoignèrent leur joie de me revoir sain et sauf. Pour nous réchauffer et nous mettre à l'abri de la bise, nous creusâmes de grands trous où nous nous entassions les uns sur les autres.

5 nivôse an III (25 décembre 1794). — La veille de Noël fut peut-être le jour le plus rigoureux de l'hiver. Au commencement de la nuit, nous nous crûmes tous perdus tant le froid devint excessif. A sept heures du soir, on nous rapporte que cinq fantassins viennent de geler en faction; un adjudant général passa et donna l'ordre de réduire les factions à une demi-heure; on permit également aux cavaliers qui étaient en vedette de mettre pied à terre. Il y eut à cet égard une convention mutuelle entre les assiégés et les assiégeants, mais nous n'en souffrions guère moins. Les pieds gelaient sur la glace. Plus de cent chevaux gelèrent au bivouac; plusieurs sont restés debout, ainsi gelés, pendant quinze jours. La terre était si dure qu'on ne pouvait l'entamer; les cadavres restaient sans sépulture; on se contentait provisoirement de les couvrir de neige. Pendant la messe de minuit que nous entendîmes parfaitement chanter dans la cathédrale de Mayence, éclairés et guidés par les lumières qui brillaient à travers les vitraux de l'église, plusieurs des nôtres désertèrent. Nous avons su depuis que le seul motif de leur désertion fut le trop grand froid qu'ils ne pouvaient endurer. Les feux que nous voyions chez nos ennemis nous tentaient beaucoup; car il est à remarquer que, depuis quelques jours, nous ne pouvions plus nous procurer de bois. Dans les principe, nous avions brûlé les arbres fruitiers, les haies, les vignes, les saules; il ne restait plus que les racines, et c'était à grand' peine que les plus forts pouvaient en arracher d'une terre entièrement gelée. Cependant à peine étions-nous vêtus, car les mauvais temps avaient tout usé! La moitié des soldats était sans bottes et sans souliers; ils s'enveloppèrent les jambes de

guenilles et de mousse. Toutes les schabraques en drap ou en peau de mouton avaient été volées et découpées pour garantir les parties les plus sensibles. Moi-même j'avais coupé une partie de mon manteau pour m'en faire une ceinture.

Chaque nuit de nouveaux malheurs arrivaient. Le 26 décembre, notre capitaine Knoll eut les deux pieds gelés. En rentrant au cantonnement, il voulut faire arracher ses bottes; en les lui arrachant on lui emporta une partie des pieds qu'on fut obligé de lui couper le 28.

La mortalité et le découragement allaient croissant. Le manque absolu de combustible porta les fantassins qui ne pouvaient se passer de feu, ne fût-ce que pour la soupe, à faire des incursions dans les malheureux villages voisins dont toutes les maisons étaient en partie construites en bois. A peine avaient-ils envahi une habitation et crié : « Gare, gare! » que les charpentes s'écroulaient et tombaient. Point de destructeurs pareils! Ils faisaient avec des haches de larges entailles dans les charpentes; ils y attachaient des cordes après lesquelles ils s'attelaient soixante ou quatre-vingts, et, en quelques minutes, ils entraînaient tout un bâtiment. De toutes parts s'élevaient des cris, des lamentations. Les malheureux habitants coururent implorer le général Desaix qui fut indigné et voulut sévir. Il ordonna au 17e régiment de dragons cantonné à Bodenheim de monter à cheval et de charger ces destructeurs, mais cela fut impossible. Tous les fantassins, au nombre de plus de deux cents, se rangèrent en ligne derrière les décombres et menacèrent de faire feu. D'ailleurs les rues n'étaient pas tenables tant elles étaient encombrées de ruines, et il fallut céder. Ces désastres eurent lieu sur toute la ligne. Bodenheim seul perdit ainsi soixante maisons ou granges. On ne savait plus où faire gîter hommes, femmes, enfants, militaires, chevaux et caissons : le mal était à son comble. (*Fructus belli!*)

Pour distraire le soldat de tant de calamités, on lui fit attaquer une redoute, près de Monbak ; elle fut prise et reprise trois fois au milieu de la mitraille. La cavalerie resta pour ainsi dire spectatrice de ces combats meurtriers dans lesquels nous perdîmes cinq à six cents hommes. Merlin de Thionville, le représentant, montra un certain courage dans cette circonstance et l'on donna son nom à la redoute. Le soir du combat nous eûmes du moins l'avantage de nous chauffer, car chaque soldat, revenant de son expédition, avait rapporté quelques meubles volés que l'on brûla impitoyablement.

Telle était notre déplorable position. Le 31 décembre, je doublai la grand'garde. J'étais anéanti et désespérais de pouvoir résister à tant de misère; en vain m'efforçais-je de conserver la force morale si indispensable en pareille circonstance.

Il était neuf heures du matin (1er janvier 1795) et je revenais de vedette, lorsqu'arriva un gendarme porteur d'un ordre d'un officier de police militaire récemment arrivé à l'armée. Cet ordre était ainsi conçu : « Le citoyen Riballier, dragon, se rendra, au reçu du présent ordre, par devers moi. Signé : l'officier de police militaire Aubert. »

Je remontai bien vite à cheval et revins à mon cantonnement. Je ne savais que présager d'un pareil ordre. Quel rapport pouvais-je avoir avec le juge militaire ? J'avais bien entendu parler de son installation, mais j'ignorais jusqu'à son nom. Y aurait-il eu quelque dénonciation contre moi ? Que pourrait-on alléguer, pensais-je, je n'ai rien à me reprocher. Mais, en ces temps, tout était à craindre. Je courus faire part de mes réflexions à mon colonel qui m'avait toujours témoigné de l'intérêt. Voyant mon inquiétude, il me plaisanta et me dit en souriant : « Va voir ce juge en toute confiance, il ne veut pas te faire pendre. C'est un jour d'étrennes et je te les souhaite bonnes. »

En effet, ce juge, que je me représentais si terrible, était un jeune homme gracieux, affable, qui me fit des propositions si agréables que je pouvais à peine croire à la réalité d'un tel bonheur. J'acceptai avec reconnaissance les fonctions de greffier qu'il m'offrit. J'acquis bientôt un autre titre plus flatteur, celui d'ami intime. Dès le premier moment il voulut m'éprouver. Il me pria d'écrire au représentant du peuple une lettre dont il parut satisfait. Nous causâmes ensuite sur différents objets, mais j'étais tellement fatigué que, malgré tous les efforts que je faisais, je tombai presque évanoui. Je lui dis franchement quel était mon état, résultat d'une trop longue fatigue. Il m'offrit son lit et des liqueurs réconfortantes. Je n'acceptai rien, je demandai seulement à me retirer pour aller dormir sur ma paille. Huit heures de sommeil, un contentement parfait calmèrent mes sens et me rendirent capable de venir me présenter le lendemain d'une manière plus avantageuse auprès de mon bienfaiteur. Il s'appelait Aubert, ainsi que je l'ai déjà dit. Nous fîmes parfaite connaissance et une mutuelle confiance s'établit entre nous. Tout notre travail devait consister à recevoir les plaintes et dénonciations portées par les chefs ou conseils de corps, à faire arrêter les délinquants, à les interroger et instruire la première procédure, assembler un jury qui déclarait s'il y avait lieu à accusation, et, dans ce cas, prononcer une peine de police correctionnelle qui ne pouvait excéder un an, ou renvoyer l'accusé pardevant le tribunal militaire de l'armée qui seul pouvait prononcer les peines afflictives et capitale.

Ce travail était fort simple et ne m'étonna point. Mais je ne pus pas m'y livrer beaucoup en débutant car j'avais d'autres missions à remplir. Le conseil d'administration, assemblé extraordinairement pour délibérer sur les moyens d'approvisionner le régiment qui manquait de tout, m'avait nommé son ambassadeur,

avec un sous-lieutenant du nom de Roger, pour aller réclamer, auprès des représentants et des commissaires ordonnateurs, des bottes, des culottes, des schabraques et la solde, car nous étions dans un état de misère effroyable.

Je partis le 8 nivôse, avec mon officier. Nous arrivâmes à Landau le jour même où le magasin d'artillerie sauta. Cet événement causa de grands désastres. Dix toises de remparts furent renversées ainsi qu'une partie de l'hôtel de ville et plusieurs édifices publics, et cinq cents personnes furent tuées ou blessées.

Tout était dans les alarmes et la confusion à notre arrivée : les chemins étaient couverts de décombres jusqu'à un quart de lieue de la ville, et toutes les troupes sur pied. On ignorait la cause de ce funeste événement ; on craignait une trahison, on croyait même l'ennemi aux portes de la ville et nous ne contribuâmes pas peu à rassurer tout le monde en disant que nous venions de l'armée et en assurant que tout y était tranquille. Cependant le moment n'était pas favorable pour réclamer. Tous les chefs étaient occupés de la catastrophe ; d'ailleurs les magasins étaient épuisés, aussi n'obtînmes-nous rien. Je rencontrai à Landau une ancienne connaissance, M. Franclieu. Il me donna à dîner et me fit des propositions assez amicales tendant à me sortir du corps où j'étais et à me faire recevoir dans les charrois militaires dont il était inspecteur. Je ne m'arrêtai guère à ces propositions car je tenais à mon corps et à la perspective que m'avait fait envisager l'officier de police militaire.

Je repartis de Landau le lendemain, après avoir passé une excellente nuit dans un bon lit, ce qui ne m'était pas arrivé depuis longtemps. Pendant cette expédition j'eus beaucoup de désagréments à essuyer de la part de mon officier qui, jaloux de la confiance que m'accordait le colonel, cherchait sans cesse et par tous les moyens possibles à m'humilier. Nous passâmes

par le quartier général en revenant, mais nous n'y obtînmes pas davantage, si ce n'est des promesses. Près de Worms, on nous prévint que la route était interceptée par une batterie de canons que l'ennemi était venu à bout d'établir dans une île du Rhin éloignée de cent cinquante toises de la route. On nous conseilla donc de nous détourner, d'autant mieux que la veille, une vivandière et plusieurs vedettes isolées avaient été tuées par cette batterie. Mon officier, qui se piquait d'être crâne et qui comptait d'ailleurs sur la vitesse de son cheval, continue sa route. A peine en vue de la batterie, nous apercevons distinctement les canonniers qui s'apprêtent à nous ajuster, d'autant plus aisément que deux chariots nous suivaient. Nous de nous lancer au galop ; mais j'étais assez mal monté, je suivais de loin et demeurai bien plus longtemps exposé. J'imaginai de passer dans le fossé de la route où j'étais à moitié protégé, ce qui ne m'empêcha pas de courir les plus grands dangers, tant les boulets et la mitraille faisaient rage autour de moi.

De retour au camp, je rendis compte de mes démarches à mon colonel. Je n'oubliai pas de lui parler de la conduite de l'officier à mon égard. Il le blâma fort, et, pour me dédommager, il vint lui-même avec moi à Oberingelheim, quartier général de l'attaque de gauche, où se trouvait le représentant Merlin de Thionville. Nous avions pour but de lui adresser de nouvelles réclamations et de lui présenter un travail fait par le conseil d'administration en vertu d'un ordre du Comité de salut public. Ce travail indiquait les qualités physiques et morales des sujets dignes d'obtenir des récompenses et de l'avancement. J'étais un des mieux notés et j'avais tout lieu de croire que je serais distingué, surtout à la sollicitation de mon colonel et d'après des lettres de recommandation du citoyen Boisset, beau-frère de Merlin. Ce Boisset, envoyé en mission à Paray, avait bien voulu s'intéresser au fils

d'une famille qui l'avait accueilli. Par malheur Merlin était absent, le colonel rejoignit son corps et me laissa pour attendre le retour du représentant. Je profitai de ce loisir pour visiter dans les environs mes compatriotes qui étaient au 7e de hussards. J'eus particulièrement le plaisir d'y voir Labaille et Moncamp. Deux jours après arriva Merlin de Thionville. Je fus admis en sa présence, mais je fus peu satisfait, car il me reçut avec beaucoup d'arrogance. Ayant eu la naïveté de lui réclamer un assignat de trois cents livres que Boisset avait dû lui envoyer pour moi, il me répondit qu'il n'en avait jamais entendu parler. Cette somme, envoyée par mon oncle, a donc été perdue pour moi. Bien que le papier monnaie eût peu de cours à l'armée, cet assignat m'eût fait plaisir, sa valeur se fût-elle réduite à trente ou quarante livres, car ma fortune s'élevait alors à douze livres.

De retour au corps, je cessai provisoirement tout service militaire, pour me livrer tout entier aux occupations que m'avait préparées l'officier de police militaire auquel je m'attachai avec d'autant plus de reconnaissance que je trouvai auprès de lui bien des douceurs, tandis que s'il m'eût fallu continuer le service du régiment pendant le reste de l'hiver, je ne doute pas que je n'eusse succombé sous les rigueurs de la saison et de la misère.

C'est à cette époque que nous apprîmes la prise du fort en tête du pont de Manheim, ce qui ranima le courage et la confiance.

Pendant le premier mois, je travaillai beaucoup. Les besoins du soldat le poussaient à commettre bien des délits ; mais comme précisément je connaissais ces besoins, j'étais porté à l'excuser et à réclamer l'indulgence. J'acquis bientôt un certain crédit ; on sollicitait ma protection. La loi accordait un défenseur à chaque accusé et je remplis souvent cet honorable emploi. J'eus surtout occasion de le faire devant le tribunal militaire en faveur d'un nommé Pelissard, adjudant général. Cette affaire attira l'attention

du quartier général. J'en étais prévenu, aussi me préparai-je, de manière à faire valoir tous mes petits moyens oratoires, car, de ce début, devait dépendre ma réputation et peut-être mon sort. J'eus tout lieu d'être satisfait. L'accusé fut acquitté et je fus comblé d'éloges. Dès lors tout accusé réclamait pour défenseur le *Dragon*. On ne me désignait que sous ce nom. *Non ignara mali, miseris succurrere disco* [1].

1. Nous donnons, à titre de document, le texte d'une des requêtes adressées au jeune greffier, ainsi que quelques fragments d'une de ses plaidoiries :

A la prison militaire, le 28 messidor an III.

Citoyen, je suis traduit devant le tribunal militaire pour une petite rixe survenue entre mon sous-lieutenant et moi, qui a eu pour cause quelques propos un peu durs, il est vrai, de ma part.

Mon cas ne porte pas le caractère de gravité qui conduit les grands coupables au tribunal sévère de la justice pour y recevoir la juste peine qu'ils méritent. Aussi n'aurait-on pas dû me conduire ici ; c'est un petit service qu'on a bien voulu me rendre.

Je sais, citoyen, qu'en homme humain vous vous faites un plaisir de défendre quiconque réclame vos bons offices. Muni de cette confiance, je m'adresse à vous, vous priant de vouloir bien me servir de défenseur officieux et défendre la cause d'un ancien militaire presque sexagénaire, père de deux enfants, qu'il a amenés avec lui à la défense de la patrie. Je serai jugé le 1er thermidor. Je désirerais, avant cette époque, avoir un moment d'entretien avec vous. Pourriez-vous, sans vous déranger de vos grandes occupations, me l'accorder et vous donner la peine de venir dans ma prison ? Je vous instruirai de mon affaire avec toute la sincérité et la franchise qui, de tout temps, ont été la base du caractère de celui qui est votre concitoyen et frère.

Ruffin, capitaine dans la 18e demi-brigade d'infanterie légère.

Plaidoirie pour Pascal Pauton, gendarme de la force publique.

Citoyens, je ne doute pas que vos cœurs n'aient été douloureusement affectés au récit du triste événement dont on vient de nous entretenir. Il est dans la nature de détester l'homicide ; il révolte, il afflige les âmes sensibles. Je n'ai donc pas lieu de m'étonner des douloureuses affections qu'éprouve en ce moment chacun de vous. Je les partage ; il ne sera jamais dans mon cœur ni dans mes intentions de vouloir détourner votre sensibilité qui n'est ordinairement que l'apanage des belles âmes. Je la respecte autant que votre conscience,

Je commençais à me remettre de mes fatigues. Je travaillais beaucoup, mais toujours auprès d'un bon poêle; je couchais sur la paille, mais j'avais un drap et un couvrepied de plumes pour me préserver du froid. Je pouvais me déshabiller, me laver; je mangeais beaucoup plus et des aliments plus sains. Enfin je me trouvais le plus heureux des hommes.

L'amitié la plus intime m'attachait à M. Aubert Nous nous concertions pour nous procurer tous les plaisirs que pouvaient

mais, citoyens, qu'il me soit permis d'invoquer votre justice envers un homme plus malheureux que coupable.

Récit des faits : Pauton, en faisant une ronde, rencontre trois paysans dont l'un est armé d'une carabine. Ordre a été donné aux gendarmes d'arrêter et de désarmer tout homme du pays porteur d'une arme. Pauton veut faire exécuter la consigne, le paysan s'y refuse et frappe le gendarme de la crosse de sa carabine. Ses compagnons viennent à son aide. Pauton, poussé à bout, fait feu, l'un des paysans tombe, les deux autres se sauvent. Le gendarme fait son rapport et reçoit l'ordre de se constituer prisonnier.

M. Riballier plaide le droit de légitime défense et soutient que son client n'a pas eu l'intention de donner la mort. Il rappelle ses bons antécédents :

« Pauton est un vieux militaire, d'une vie irréprochable. Consultez ses chefs et ses camarades. Ils vous diront tous que Pauton est un bon républicain, aussi vertueux que brave. Voici des certificats qui l'attestent. Comment croire que tant de moralité peut sympathiser avec tant de scélératesse? Rappelez-vous, citoyens, ces vers du poète :

Un seul jour ne fait pas d'un mortel vertueux
Un perfide assasin, un lâche incestueux...

..... Je crois en avoir assez dit. Je me résume en répétant que Pauton est plus malheureux que coupable. Le crime n'existe que là où il y a eu intention de le commettre. Or, je crois avoir prouvé que Pauton n'a pas eu l'intention de tuer un homme; donc il doit être acquitté. Je finis, citoyens, en invoquant de nouveau votre justice et votre humanité. Songez à la décision que vous allez porter : il s'agit de la vie ou de la mort! Ah! rendez à la République ce bon citoyen, à la société ce vaillant défenseur, à ses amis ce bon camarade. C'est la patrie, c'est l'humanité qui vous adressent cette pressante prière! »

Pauton fut acquitté sur la question d'assassinat et seulement condamné à un mois de prison en raison de son imprudence.

Il se jeta dans mes bras et m'offrit sa bourse, que je refusai (A. R.).

nous permettre les circonstances. Abusant quelquefois de notre pouvoir, nous faisions impunément des réquisitions de vivres à tous les bourgmestres qui redoutaient notre autorité. Rien ne nous était refusé.

Le hasard nous fit rencontrer, parmi les accusés, un grenadier du nom de Guillot ci-devant garçon pâtissier-rôtisseur. Cette qualité distinguée le rendit tout de suite innocent à nos yeux. Nous le mîmes en liberté à charge pour lui de nous donner des preuves de son talent. Le lendemain, il nous fit un pâté excellent. Par reconnaissance, nous le nommâmes concierge des prisons et nous ne cessâmes pas néanmoins de l'employer à notre service, quand besoin était.

Fiers de cette découverte, nous résolûmes de régaler nos amis communs et nous en invitâmes une vingtaine. Ils furent étonnés de l'ordonnance et des apprêts du festin. Quelques jours après ils voulurent à leur tour nous festoyer, mais ils furent loin de nous offrir aussi bonne cuisine. La joie n'en fut toutefois pas moins vive. Cela devint une habitude et nous ne craignions pas d'aller à cinq ou six lieues chercher ces plaisirs, à travers les neiges et la glace.

C'est dans une de ces réunions que nous fîmes la connaissance d'un nommé Dubois, gendarme, bâtard du duc de Fitz-James, qui était le premier ventriloque dont on ait entendu parler. Il nous amusa beaucoup. La réputation de ce ventriloque étant parvenue jusqu'au général Desaix, celui-ci l'invita à souper au quartier général. Il nous convia également et, après le souper, fit mystifier par Dubois son aide de camp Savary. La plaisanterie réussit à merveille.

Enfin, le dégel arriva ; les glaces du Rhin amoncelées commençaient à fondre. Une bande de capotes rouges (c'étaient des soldats de légion étrangère et barbare) voulut traverser le fleuve en

ce moment, mais la glace se rompit et ils furent engloutis au nombre de soixante.

Quelques jours auparavant, un jeune émigré, natif de Clermont, s'amusant à patiner sur le Rhin, était venu jusqu'à nos avant-postes et les bravait par ses gestes et ses paroles. On lui tira un coup de fusil qui ne l'atteignit pas mais l'engagea à retourner promptement sur l'autre bord. Dans cette contre-marche il tomba ; les soldats du poste coururent sur lui et le firent prisonnier. Conduit au quartier général, les représentants le traduisirent devant une commission militaire qui le fit fusiller. En vain réclama-t-il un défenseur, un sursis ; il ne put rien obtenir. Je m'étais proposé pour le défendre ; mes propositions demeurèrent inutiles mais ne m'en firent pas moins d'honneur. Le jeune homme me fit remercier la veille de son exécution, je trouvai moyen de parvenir jusqu'à lui et je reçus ses derniers adieux.

Avec le dégel, les maladies se propagèrent d'une manière effrayante et se tournèrent en épidémie Le greffier en chef du tribunal militaire mourut. Je fus tout de suite désigné pour le remplacer et j'en reçus l'avis par une ordonnance qui me fut expédiée à Bodenheim (24 germinal an III-13 avril 1795). Le tribunal militaire siégeait alors à Gundersplum, très beau village à quatre lieues de Mayence, où se tenait aussi le grand quartier général. Le genéral Kleber venait d'y arriver pour prendre le commandement de l'armée et remplacer le général Michaud qui avait eu la jambe cassée. Tout annonçait que les opérations militaires allaient prendre une nouvelle activité. Les Prussiens avaient abandonné les Autrichiens, et la paix avec eux venait de se conclure.

Le rédacteur du *Courrier universel*, M. Husson, désirait avoir un correspondant à notre armée. Il promettait le journal gratis et trente livres par mois. J'offris mes services, qui furent gracieusement acceptés, par un nommé Fontrose, ancien élève de Maza-

rin et collaborateur de Husson. Je rendais compte exactement deux fois par décade de tous les mouvements, de tous les incidents. Je transmettais l'ordre du jour du quartier général ; je mentionnais les traits de valeur et d'héroïsme. J'étais, pour ainsi dire, la renommée aux cent bouches. Aussi me courtisait-on pour être cité favorablement.

Le mois précédent, j'avais eu occasion de parler de la conduite du représentant Féraud qui, à force d'être enthousiaste, tombait souvent dans l'extravagance et le ridicule. Féraud, instruit de mon article, ordonna des recherches pour découvrir « le mauvais citoyen qui outrageait ainsi la représentation nationale. » Je fus justement chargé de rassurer le représentant, au nom du tribunal à qui les plaintes de Féraud avaient été adressées. Si je demeurai discret, on le devine aisément. Féraud partit bientôt après pour Paris où il fut immolé par la populace le 1er prairial, au sein de la Convention. Une telle mort expia durement ses folies ; il mourut plus glorieusement qu'il n'avait vécu.

Au commencement de floréal, je fus installé greffier en chef du tribunal militaire de l'armée du Rhin. Mon traitement était fixé à quatre mille livres sans compter les gratifications. Il est à observer que ce traitement se réduisait à peu de chose puisque les assignats étaient alors tombés dans le dernier mépris, et qu'on ne nous donnait qu'une très faible partie en numéraire.

Je continuai à exercer l'emploi honorable de défenseur. J'eus occasion de défendre un riche meunier et un juif, tous deux accusés d'avoir voulu trahir les intérêts de l'armée. Ces affaires étaient graves. Je les examinai avec un soin tout particulier et je reconnus l'innocence des accusés. Il s'agissait de faire partager ma conviction au jury, uniquement composé de militaires et naturellement prévenus contre ces malheureux. J'avais beaucoup de ménagements à garder ; je réussis cependant à les sauver. Ces

deux affaires me valurent deux louis et je me crus le plus riche potentat. Mon cœur sensible ne fut pas moins ému en voyant deux familles entières se jeter à mes pieds et me baiser les mains pour me témoigner leur vive reconnaissance. Cette scène me donna plus de réputation que je n'en méritais, et j'obtins dès lors une distinction marquée.

Le premier emploi que je fis de mes richesses fut d'acheter du linge et des hardes dont j'avais le plus grand besoin. Jusqu'alors, j'avais gardé mes guenilles de dragon du 17e — Je comptais dans ce corps jusqu'au 1er floréal. Une fois habillé, je me présentai avec plus d'assurance, mais il n'était toujours question que du *dragon* et j'avais de la besogne.

Un jour (et ce fait s'est répété souvent) un accusé paraissant devant l'accusateur militaire, on lui demande s'il a un défenseur: « Hélas non, répond-il, mais si le *dragon* voulait..... — De quel dragon voulez-vous parler ? — De ce bon *dragon*, l'ami du soldat. » L'accusateur me dit alors : « Riballier, cela vous regarde. » — « L'éloge est trop flatteur pour ne pas chercher à m'en rendre digne, répondis-je. » Le pauvre diable avait tort et fut, bon gré mal gré, condamné à deux ans de prison. J'ai eu, heureusement, la satisfaction d'en sauver beaucoup d'autres et c'était ma plus douce récompense[1].

Le nouveau genre de travail auquel je me livrais désormais entièrement, le changement de vie ou plutôt les misères que j'avais éprouvées pendant l'hiver me donnèrent une fièvre terrible qui me jeta dans un état désespéré. J'étais logé dans une assez mauvaise auberge où j'étais tellement abandonné que, dans un accès de fièvre et de délire je quittai mon misérable grabat et fus, je ne sais comment, me cacher dans une écurie sous un

1. J'ai plaidé environ cent causes dont vingt très importantes (A. R.).

râtelier. J'y eusse péri si, quelques heures après, un domestique ne m'y eût découvert et ramené sur mon lit.

Revenu à moi, j'écrivis deux mots à mes collègues pour les conjurer de ne me point abandonner. Ils vinrent me voir, m'amenèrent un chirurgien et me donnèrent une gardienne. La maladie cessa de faire des progrès mais dura encore quinze jours. Je restai pendant un mois dans un cruel état de faiblesse ; enfin je fus parfaitement rétabli au 30 prairial an III. Je repris alors mes occupations et je cherchai, dans un moment de repos, à me dédommager des privations que je n'avais que trop longtemps éprouvées. Je voyais fréquemment une société de jeunes juives avec lesquelles j'eus bientôt fait connaissance intime. J'allais aussi quelquefois visiter mes camarades d'infortune. Je trouvai un jour mon ami Chavagnac dans un état très affligeant. Il se désespérait. Je lui proposai de l'associer à mes travaux, ce qu'il accepta.

Plein de cette idée, je reviens trouver le président du tribunal et je lui fais part de mon projet. Il l'approuve en me disant d'en faire la demande officielle au représentant du peuple, fondée sur le besoin que j'avais d'un troisième commis. J'en avais déjà deux fort intelligents dont l'un parlait et écrivait parfaitement le français et l'allemand et me servait d'interprète. Huit jours après, ma demande fut homologuée et Chavagnac vint partager mes plaisirs et mes travaux : ce fut une douce jouissance pour moi.

Le quartier général quitta Gundersplum ; il y occupait les meilleurs logis et nous les prîmes à notre tour. Le tribunal militaire fut installé dans le château du prince de Linange où avait logé le général Pichegru, arrivé depuis peu pour prendre le commandement général. Dès ce moment, nous fûmes beaucoup mieux et nous menions une vie assez douce lorsqu'arriva l'ordre de nous rapprocher du centre de l'armée. On nous transféra donc à Partheneim, petit village assez isolé situé près de la ville de Buighen.

Je fus logé chez le ministre protestant, et j'en reçus l'accueil le plus agréable. C'était un homme instruit et aimable. J'avais une assez jolie chambrette et une plus jolie chambrière, nommée Lisbeth ; nous fûmes bientôt du meilleur accord. La femme du ministre était assez agaçante, mais déjà sur le retour. Chavagnac était logé chez le marguillier qui était en même temps maître d'école. Il avait, en partage, deux jeunes filles dont l'une fort jolie et l'autre assez laide. La jalousie se mit entre elles ; néanmoins nous en tirâmes bon parti. Deux jours après notre arrivée, nous fûmes, en corps, rendre visite à la dame du lieu, la baronne de Walbrünn, une femme de quarante ans environ, fort riche et fort aimable. Elle nous accueillit à merveille et par la suite nous régala souvent. C'est chez elle que j'appris à apprécier la bonne cuisine allemande.

Cette dame était dans une position assez inquiétante, car elle était restée dans son château pour le soustraire au pillage, cependant que sa famille avait passé le Rhin. Deux de ses fils servaient dans les troupes de l'empereur. L'un d'eux avait été blessé et il était soigné par une de ses parentes, abbesse d'une riche abbaye éloignée du Rhin de deux lieues à peine. Mme de Walbrünn obtint la permission de traverser le fleuve dans un petit bateau pour aller voir son fils, à la condition de revenir dans la même journée. On lui donna un sauf-conduit et nous obtînmes la permission de l'accompagner au nombre de trois. Le général Dufour nous seconda dans cette entreprise.

Nous traversons le Rhin, et nous trouvons sur le bord opposé la calèche de Mme l'abbesse qui nous conduit à l'abbaye. Tandis que la baronne prodiguait les embrassements et les consolations à son malheureux fils, on nous servit une élégante collation. Nous eûmes en même temps l'occasion de nous entretenir avec plusieurs officiers autrichiens et avec les dames de l'abbaye. Ce

petit voyage nous divertit beaucoup. Tous mes collègues avaient des chevaux ; j'étais le seul qui n'en eût pas, car ils étaient fort chers. Je ne pus résister plus longtemps. Il me restait dix-neuf louis que je consacrai à l'acquisition d'un bon cheval. De ce moment, je ne cessai de courir, toutes les fois que mes occupations me le permettaient.

Pour la première fois, depuis que j'étais au tribunal militaire, nous eûmes à juger un malheureux qui avait assassiné un de ses camarades et cela dans l'intention de lui dérober quelques mauvais effets qui ne valaient pas six livres. Malgré la défense que je présentai, il fut condamné à mort. Mes fonctions voulaient que je l'accompagnasse au lieu de l'exécution qui se fit en présence de la division assemblée. Je lus à haute voix le jugement, et aux mots *condamné à mort*, le signal fut donné. Douze grenadiers tirèrent sur cet infortuné. Il reçut six balles et expira. Avant l'exécution il m'avait fait appeler pour me remercier des efforts que j'avais faits pour le sauver, et il m'avait remis une montre d'argent pour passer à son frère qui servait dans le même régiment mais qui était alors absent. Ce spectacle me déchira le cœur. C'est la seule fois que le tribunal militaire ait été dans le cas de prononcer la peine de mort, si ce n'est par contumace.

En revenant de cette exécution, je passai chez mon ami Aubert qui avait changé de résidence Il était logé avec les officiers de la compagnie des aéronautes.

Cette compagnie était chargée d'entretenir et de conduire avec des cordes un très gros ballon [1], auquel était suspendu une nacelle dans laquelle montaient tous les jours des officiers d'état-major pour observer les mouvements de l'ennemi. Après le dîner on me donna le plaisir de l'ascension jusqu'à deux cents toises de

1. On se rappelle que les ballons ont été employés pour la première fois à la bataille de Fleurus.

hauteur. Il faisait un temps superbe, et je n'ai jamais joui d'une vue plus étendue. J'éprouvai toutefois une grande gêne dans la respiration.

De retour à Partenheim, j'y menai la vie la plus douce et la plus tranquille. J'avais souvent peine à me persuader que j'habitais au milieu d'une armée, près du mouvement tumultueux des camps. Un jour, le bruit du canon se fit entendre d'une façon extraordinaire. Craignant un événement, je montai à cheval avec deux camarades, et nous nous portâmes jusqu'au lieu d'où partait le bruit. Nous vîmes le champ de bataille. Trois cents Autrichiens et cent cinquante Français environ étaient encore étendus pâles et défigurés. Notre division poursuivit vivement l'ennemi jusque dans ses retranchements. Ce succès nous rendit maîtres d'une redoute située près de Monbarh, poste assez important.

Le 20 septembre 1795 (4[e] jour complémentaire) nous apprîmes la capitulation de Manheim. Le général Pichegru commandait alors notre armée et devait prendre possession de la place. Curieux d'entrer dans cette belle ville dont j'avais si souvent aperçu les tours, je pars aussitôt. J'arrive au moment où l'on finissait d'établir les ponts de bateaux sur lesquels l'armée devait défiler pour traverser Manheim et se répandre dans les campagnes d'outre-Rhin, afin d'y tenter de plus glorieux exploits.

Je me joignis à un régiment de hussards dont je connaissais plusieurs officiers et j'entrai en conquérant. Je passai toute la soirée à visiter cette ville magnifique tant par ses constructions que par sa superbe position sur le Rhin, au confluent du Necker. Le lendemain, la garnison allemande se réunit dans la grande rue ou plutôt sur le boulevard qui traverse la ville dans toute sa longueur. Après une grande revue, elle défila et sortit avec les honneurs de la guerre. Elle était composée de dix mille hommes de différentes armes. Le soir, il y eut spectacle allemand. Je n'y compris rien, mais j'admirai les décors et le jeu des acteurs.

Quel contraste pour des militaires qui, la veille, se battaient et ne voyaient que misères et dévastations !

C'est à cette époque que survint une assez grande mésintelligence entre le général Pichegru et le représentant Merlin de Thionville. Ce dernier entravait sans cesse les opérations militaires et semblait narguer le général. Il fit son entrée dans Manheim avec une immense voiture provenant de l'ancienne cour et attelée de huit chevaux. Il déploya le luxe et la fierté d'un prince, et le général ne put cacher son mécontentement. On était persuadé qu'il se ménageait des intelligences avec les généraux autrichiens, que la paix s'ensuivrait en quelques autres arrangements qui mettraient fin à la révolution. Tels furent les bruits qui coururent alors. L'armée était dévouée à ses généraux, et bien des faits venaient à l'appui de nos espérances [1].

Après trois jours d'habitation à Manheim, je fis dans les environs différentes courses, après quoi je repassai le Rhin et je m'acheminai vers Partenheim. Je rencontrai sur ma route des milliers d'habitants qui revenaient avec leurs familles, leurs meubles, dans les villages qu'ils avaient abandonnés. C'était un spectacle touchant de les voir arriver sur leur sol natal où souvent ils ne retrouvaient que les ruines de leurs maisons. Néanmoins le bonheur de rentrer au port leur faisait oublier leurs pertes et ils ne songeaient plus qu'à les réparer.

1. Mon colonel eut à cette époque avec moi plusieurs conversations au sujet desquelles il réclama le plus grand secret. Sans cesse il sondait mes dispositions et me donna beaucoup à penser et à me réjouir un soir qu'il me dit : « Tu serais bien étonné si dans quinze jours nous étions à Paris ? Tu ne m'abandonnerais pas ? — Je vous le jure. A vous et à mon général, à la vie, à la mort... — Je n'en doutais pas. Patience, mon ami, ajouta-t-il, en m'embrassant. Il faut en finir et tout ira bien. » (A. R.).

J'ai su depuis que le projet proposé par Mongaillard au nom du prince de Condé avait échoué au moment de son exécution.

Une grande partie de l'armée était dévouée à son général Pichegru. Mon colonel et moi avions fait bien des courses pour cet objet sans nous en douter ; notre zèle et quelques mots nous avaient gagné la confiance.

Lorsque j'arrivai à Partenheim, le tribunal était assemblé extraordinairement. On me fit appeler et l'on m'annonça notre suppression. Je fus d'abord frappé de cette nouvelle, puis je me rassurai bientôt en voyant que nous étions libres de retourner dans nos foyers et d'y attendre notre réintégration dans les administrations civiles ou militaires. Déjà on avait fait des propositions avantageuses à plusieurs d'entre nous. Je venais d'être présenté comme accusateur militaire, ma nomination était certaine. Le président de la Cour d'appel de Luxembourg m'écrivit de venir le trouver et que je conserverais dans son tribunal criminel le même emploi d'accusateur. Mon colonel m'avisa également qu'il se faisait fort de me faire breveter officier. D'autres amis m'offraient leurs services. Incertain, je n'acceptai rien, et le plaisir que je me promettais en rentrant dans ma famille l'emporta sur tout. On me donna un certificat [1] et je me préparai au départ avec mon ami Chavagnac.

J'employai deux jours à faire mes adieux à mes amis. J'en avais beaucoup et ce ne fut pas sans regrets que je les quittai. De Partenheim à Strasbourg j'eus occasion de faire plusieurs séjours chez différentes personnes, et partout je fus bien accueilli. Arrivé à Strasbourg je m'aperçus que les fonds allaient me manquer pour faire une longue route, et je résolus de vendre mon

1. Voici le libellé de ce certificat : « Le tribunal militaire de l'armée active du Rhin et Moselle devant Mayence, assemblé, après délibération prise, certifie que le citoyen César-Auguste-Alexandre Riballier, greffier du tribunal, a rempli cette place depuis le mois de germinal jusqu'à la suppression des tribunaux militaires avec zèle, intelligence et exactitude; qu'il a également rempli les fonctions honorables de défenseur officieux près le tribunal avec honneur et désintéressement et distinction marquée, que sa vie publique et privée a été celle d'un bon citoyen, recommandable par ses vertus morales.

« Certifie en outre qu'il avait été désigné pour remplir les fonctions de substitut de l'accusateur militaire, comme réunissant les qualités nécessaires à cette place. Et ont signé : Boitel président, Damboz accusateur, Desert, Germain, Sourignère officiers. »

cheval. J'en trouvai seize louis en or. Mon compagnon fit comme moi. Nous restâmes trois jours à Strasbourg pendant lesquels nous allâmes au théâtre qui possédait alors trois acteurs de Paris.

Le 24 vendémiaire, nous prîmes la diligence de Strasbourg à Besançon. Les chemins étaient si mauvais, ainsi que les chevaux, que nous mîmes quatre jours à faire la route. Arrivés à Besançon nous y trouvâmes mon ami Renoüard qui, sachant notre passage, était venu à notre rencontre. Quel plaisir de nous revoir et de nous embrasser !

Il nous conduisit à Roche, près Quingey, dans le château de sa mère. Séjour délicieux ! On nous y prodigua tous les soins que peut imaginer la plus aimable complaisance. Nous demeurâmes deux jours à Roche. Que de choses nous avions à nous raconter !

Renouard nous conduisit jusqu'à Salins. De là nous gagnâmes à pied Lons-le-Saunier, Louhans, Cuisery, Tournus et Mâcon. C'est dans cette dernière ville que je me séparai de mon ami Chavagnac. Il prit la route de Lyon avec un petit Allemand que nous avions amené de l'armée et qui nous servait de domestique.

Me voilà donc seul, occupé tout entier que le lendemain je reverrais mes parents et mes bons amis. J'oubliai toutes mes fatigues et me remis en route, et le lendemain, à quatre heures du soir, j'aperçus les avenues de ma petite cité. Quelles délicieuses sensations je commençais à éprouver ! C'était l'heureux prélude des jouissances que je goûtai un instant après entre les bras de mes chers parents et de tous ceux qui me témoignaient quelque intérêt. Ma trop sensible mère, ma bonne Lucile [1]

1. Sa sœur, Mme Barrois.

m'arrosèrent de leurs larmes, larmes précieuses qui, répandues sur le visage basané du malheureux soldat, coulent jusque sur son cœur et lui rendent cette douce sensibilité qu'il semblait avoir perdue au milieu des camps. Enfin me voici rentré au gîte (5 brumaire an IV — 27 octobre 1795). Je me livrai avec transport à tous les plaisirs dont si longtemps j'avais été privé : l'amour et l'amitié partageaient tous mes instants. Les trois mois que j'ai passés alors au sein de ma famille sont et seront peut-être le temps le plus heureux de ma vie. Rien ne manquait à ma satisfaction ; tout concourait à combler mon bonheur. Pourquoi faut-il que je garde le silence ? J'en aurais tant à raconter ! Et ce récit adoucirait peut-être les peines de l'âge et de l'infortune...

La Constitution de l'an III était acceptée, et c'en était fait des horribles séances de la Convention. Un nouveau corps législatif, le Directoire exécutif, avait pris en main les rênes du gouvernement. Tout semblait se pacifier au dedans, mais la guerre continuait au dehors. Il fallait des soldats. Malheur aux jeunes gens ! Les autorités, toujours mal composées dans notre cité, continuaient les vexations. Je reçus l'ordre de rejoindre l'armée. En vain représentai-je que le décret qui supprimait les tribunaux militaires me renvoyait dans mes foyers jusqu'à ce que je fusse appelé à d'autres fonctions. On en vint aux dénonciations, arme perfide, plus à craindre que celles de l'ennemi. Il fallut donc encore une fois quitter le toit paternel. Ah ! que ce départ fut cruel à mon cœur ! En m'éloignant, je me rappelais l'élégie de l'aimable Parny :

Que le bonheur arrive lentement !
Que le bonheur s'éloigne avec vitesse !
Durant le cours de ma triste jeunesse,
Si j'ai vécu, ce ne fut qu'un moment.

Je partis le 2 janvier 1796, avec M. Jacob, lieutenant d'infanterie. Notre projet était de nous diriger d'abord sur Mâcon où je comptais, sinon obtenir justice, du moins faire reconnaître mon titre de membre du tribunal militaire, et, dans ce cas, obtenir une feuille de route avec le grade d'officier, ce que j'obtins. Je demandai ma destination pour Strasbourg où j'espérais trouver de l'emploi, et nous voilà partis, tristement, à pied. Nous nous arrêtâmes quelques jours à Besançon pour nous reposer. Arrivé à Colmar, nous nous séparâmes. Jacob gagna la Suisse où était son régiment. Je ne l'ai plus jamais revu. Le malheureux périt, tué à Zurich. Pour moi, je quittai la route de Strasbourg et me décidai à pénétrer dans les Vosges pour aller à Saint-Dié. C'est là qu'était retiré mon ami Aubert. Il m'avait écrit de venir le rejoindre et m'avait offert l'hospitalité avec tant d'empressement et de franchise que je crus devoir en profiter. Je marchai pendant huit heures à travers de hautes montagnes couvertes de sapins. J'étais accablé de fatigue. Je fus obligé de passer la nuit dans une cabane de charbonniers. Surpris par la pluie et les ténèbres, je ne savais plus où diriger mes pas. Accosté par des bandits, j'avais été obligé de mettre le sabre à la main lorsque deux charbonniers vinrent à mon aide et m'emmenèrent dans leur hutte. Après avoir fait un très frugal repas, je m'endormis sur la paille que me fournirent mes hôtes. Je les quittai le lendemain matin, et, trois heures après, j'arrivai à Saint-Dié, jolie petite ville. Je fus bientôt chez mon ami Aubert et reçu comme au sein de ma famille (5 nivôse an IV — 15 janv. 1796). Aubert vivait modestement, dans un très petit ménage, avec sa mère âgée de soixante ans et sa sœur âgée de vingt-trois ans. On ne pouvait rencontrer famille plus tranquille. J'y fus comblé de caresses. La sœur, femme extraordinairement sensible, toucha mon cœur et volontiers je me serais fixé dans ce pays. A tout

événement, je fus à la municipalité du lieu déclarer que je désirais être inscrit au nombre des habitants. Je me donnai même quelques années de plus pour ne pas être regardé comme réquisitionnaire. A la vue de mes bons certificats, on m'accueillit gracieusement, mais il eût fallu avoir de quoi vivre. Je craignais d'être à charge à la famille qui me donnait l'hospitalité. D'ailleurs Aubert, plein d'activité, voulait encore tenter la fortune. Il me proposa d'aller à Paris, pensant que ce grand théâtre nous offrirait plus de ressources que tout autre pays, et j'acceptai ses propositions. Il se fit fort de me procurer un passe-port. Je l'eus en effet bien en règle comme habitant de Saint-Dié, mais l'essentiel manquait. Je possédais onze louis en or, mon camarade trois ou quatre. Pour économiser, il fut décidé que nous ferions notre voyage à pied. Nous passâmes encore les derniers jours du carnaval à Saint-Dié, pendant lesquels nous dansâmes et fîmes mille folies. Nous partîmes le mercredi des Cendres (10 février 1796), et ce ne fut pas sans regrets que je m'éloignai d'une si bonne famille. Dès le premier jour, nous fûmes à Lunéville. Il faisait assez beau, mais, le lendemain, la terre se trouva recouverte d'une prodigieuse quantité de neige. Il fallait cependant cheminer. La journée de Lunéville à Nancy fut horrible, car, outre la neige, il soufflait une bise insupportable. Je souffris pendant cette journée presque autant que j'avais souffert devant Mayence. J'étais dans un état affreux en arrivant à Nancy. Nous prîmes du vin chaud pour nous remettre un peu. Nous avions des ampoules énormes aux pieds et nous désespérions de pouvoir continuer notre route. Pour calmer nos soucis, nous fûmes passer la soirée à la comédie où il y avait spectacle extraordinaire. Elleviou et Gavaudan devaient jouer. Nous fûmes très satisfaits, et une bonne nuit acheva de nous rendre notre premier courage. Nous poursuivîmes notre chemin, mais

nos peines, loin de cesser, allèrent chaque jour en augmentant. Nous eûmes constamment un froid rigoureux. Les rivières étaient si bien gelées et tellement couvertes de neige que nous en passâmes plusieurs sans savoir si c'étaient des rivières ou une continuation de la route. Nous nous égarâmes aussi plusieurs fois; enfin après huit jours de fatigue extraordinaire, nous arrivâmes à Châlons-sur-Marne, puis à Château-Thierry. C'est là que nous cessâmes notre marche. Nous trouvâmes une de ces grandes carrioles des environs de Paris, et, moyennant six livres on nous transporta à Meaux et de là à Paris (1er ventôse an IV — 20 février 1797). Arrivés à Paris, nous cherchâmes un gîte dans un quartier tranquille; nous nous fixâmes à l'hôtel Notre-Dame, rue du Paon, près la rue Saint-André-des-Arcs. Nous y étions très bien et à bon compte.

Il ne me restait plus que neuf louis en or, et un seulement à Aubert. Nous n'avions rien tant à cœur que d'obtenir de l'emploi. Nous connaissions quelques députés au Corps législatif, et nous fûmes tout de suite réclamer leur protection.

Nous employions nos moments de loisir à visiter cette belle ville de Paris que mon camarade ne connaissait point et que je n'avais pas vue depuis 1790. Le soir nous allions au spectacle. Les places au parterre ne coûtaient que cinquante livres en assignats, tandis qu'une chandelle en coûtait quarante. Il y avait presque économie d'aller au spectacle pour économiser la lumière et le bois. Les assignats étaient acceptés partout, quoique à grande perte. On avait, au change, huit mille livres pour un louis d'or. Nous ne manquâmes pas de faire cet échange à mesure que nous avions besoin de fonds. De cette manière nous nous trouvions extraordinairement riches. Nous avions l'air de faire grande dépense, et, en réalité, nous en faisions une très petite. Notre dîner, pour nous deux, coûtait trois à quatre cents livres en assi-

gnats, ce qui ne faisait réellement que dix-huit à vingt-quatre sols. Le spectacle revenait à trois sols et le reste à proportion.

Cependant nos sollicitations n'aboutissaient à rien et nos fonds diminuaient. Depuis quelque temps Aubert ne possédait plus rien. Ma bourse lui était ouverte, mais elle était insuffisante pour deux. Je trouvai enfin le moyen, pendant le courant de germinal, de placer Aubert chez un courtier. On lui promit le lit, la table et quelques gratifications. Au bout de quatre à cinq jours, je fus pour le voir. Je trouve toutes les portes scellées. Je m'informe ; on me dit que le courtier et tous ses commis ont étéarrêtés et conduits à la prison de la Force. J'y courus aussitôt et vins à bout de voir mon pauvre prisonnier. Je me chargeai de faire reconnaître son innocence. Je réussis et il obtint sa liberté. Quelques jours après, nous fûmes nous proposer chez un maître de pension, M. Audet, demeurant dans le faubourg Saint-Antoine. Il avait justement besoin de maîtres de quartier et nous reçut fort bien. Je réfléchis pendant deux jours sur ce nouvel état qui nous était offert, mais je ne pus me décider à accepter. Aubert, dont les besoins augmentaient, accepta. Il obtint bientôt une certaine confiance et finit par gagner le cœur de la fille de la maison avec laquelle il se maria deux ans après.

Quant à moi, je tentai de nouvelles démarches auprès du Directoire. Je m'adressai, un jour d'audience publique, à Carnot et j'en obtins une audience privée. Je lui présentai mon placet tendant à obtenir un emploi dans les administrations civiles ou militaires. Il répondit qu'il ne pouvait me placer que dans le militaire, que j'étais jeune et que je ne pouvais mieux faire que de devenir officier. Je n'osais dire non et il me demanda tout de suite dans quel corps je désirais servir. Je lui indiquai le 17e régiment de dragons, dont j'avais fait partie. Il écrivit un petit billet et me dit de passer au ministère de la guerre. J'y

allai, et, trois jours après, on m'expédia mon brevet de sous-lieutenant[1] (1er floréal an IV).

J'écrivis aussitôt au colonel Saint-Dizier pour lui faire part de ma nomination et réclamer de nouveau ses bontés. J'en reçus la réponse la plus flatteuse.

Je désirais repasser à Paray avant de rejoindre mon corps, car il m'était nécessaire de me procurer un bon cheval d'escadron, et j'espérais que mon père se déciderait à faire cette acquisition. Je sollicitai donc un congé que j'obtins le 20 floréal.

Je m'habillai et m'armai en partie à Paris. J'en partis le 26 floréal et j'arrivai le 1er prairial au sein de ma famille. Nouveau bonheur, nouvelles jouissances. Mais mon congé n'était que pour un mois. Que ce temps fut vite écoulé! Je fus plus d'une fois tenté d'envisager avec effroi mon nouvel état, mais mes tristes réflexions étaient trop tardives. Le devoir m'appelait. Il fallut rompre encore une fois mes douces habitudes, m'arracher des bras de mes parents, de mes amis, de mes charmantes maîtresses. Mon père me fournit un assez bon cheval d'escadron que je montai pour faire ma route (2 messidor an IV). Mon régiment était alors outre Rhin, mais le dépôt où je devais me rendre était à Toul, près Nancy. J'emmenai avec moi un domestique nommé Martin.

Je passai par Dijon, Langres, Neufchâteau et j'arrivai le 12 thermidor à Toul. Le colonel avait prévenu le commandant de ma venue. Je fus reçu avec toutes les démonstrations les plus affectueuses; je retrouvai quelques camarades, entre autres Mautrey qui avait trouvé le secret de rester constamment

1. Mon nom me servit de recommandation auprès de Carnot. Il avait beaucoup connu au service mon oncle Augustin, ex-capitaine du génie et M. de Bellefaix, mon cousin, également officier du génie. Aussi fus-je très content de son accueil. J'aurais pu en tirer meilleur parti si j'avais osé davantage (A. R.).

au dépôt. Il s'était rendu si utile que sa présence devenait indispensable au commandant. Il me fut fort agréable de le trouver là. Il me mit au fait de toutes les petites intrigues du corps et me rendit bien des services.

Je fus reconnu officier le lendemain à la parade. J'invitai tous les officiers et quelques sous-officiers présents à un goûter que j'avais commandé chez un restaurateur. J'en fis de mon mieux les honneurs; ce fut un excellent début. J'avais acquis une bonne réputation étant simple dragon; mon titre d'officier sembla doubler mon mérite,

Je sentis le besoin de m'instruire dans la tactique militaire et j'allais assidûment à tous les exercices. Je m'attachais au chef de manège; souvent nous faisions ensemble des promenades à cheval et il me faisait répéter les commandements. Il admirait ma bonne voix et ma légèreté à sauter à cheval. J'avais en effet pour l'équitation des dispositions que je n'ai jamais eu trop le temps de cultiver. Pendant les chaleurs, j'allai me baigner dans la Moselle avec mon cheval que j'avais accoutumé à nager parfaitement, chose fort utile.

Il nous arriva une remonte de deux cents chevaux. J'obtins la permission d'en choisir un moyennant quatre cents livres en assignats, ce qui réduisait le prix à peu près à rien. D'ailleurs cette remonte était mauvaise, et j'eus beaucoup de peine à trouver un cheval passable. Je ne le montai jamais; je le destinai à porter mon domestique et mon porte-manteau. En revanche, j'étais fort content de mon cheval d'escadron qui était devenu le meilleur coureur du régiment.

Nous étions assez agréablement à Toul : peu de service et bonne vie. Nous reçûmes ordre d'en partir pour porter le dépôt à Brumpt, gros village situé à trois lieues de Strasbourg. Nous avions cinquante lieues à faire. Ce n'est pas un petit embarras que de

déplacer un dépôt où sont tous les magasins, les ouvriers, les femmes, les invalides, les archives. Nous nous préparâmes à ce déménagement, et notre départ eut lieu à la fin de thermidor. Nous éprouvâmes une grande chaleur pendant la route, mais le soir, après chaque étape, nous tâchions de nous dédommager des peines de la journée. Après huit jours de marche, nous arrivâmes à Brumpt. Comme officier et ami du fourrier, je fus parfaitement logé chez un riche propriétaire, M. Ulrick. Il avait une femme charmante, et celle-ci, de son côté, une petite sœur fort agaçante. Je fus admis à leur table. Bon ordinaire et bonne mine d'hôte. Le mari était sans cesse absent; galamment je tenais compagnie à ces dames, et nous allions nous promener fort tard en raison de la chaleur. Il en résulta la plus grande intimité. Si j'avais eu un camarade pour faire la partie carrée, peut-être eussé-je été plus libre. J'avais cependant le bonheur d'exciter la jalousie des deux femmes, et je m'en tirai de mon mieux.

Ma conduite à cette époque fut un chef-d'œuvre d'intrigue et de diplomatie.

Cependant mes occupations augmentaient avec la confiance que je gagnai de plus en plus. Mon colonel, qui était toujours outre Rhin et presque aux portes de Vienne, m'écrivait sans cesse de ne rien négliger pour remonter les magasins, exercer les hommes et les chevaux afin de lui amener incessamment un détachement de cent cinquante hommes bien montés et bien équipés. Je faisais tous mes efforts pour remplir ses intentions. J'allais souvent à Strasbourg hâter mes préparatifs. Nous avions d'ailleurs beaucoup de corvées à faire, soit pour la conduite des prisonniers qui nous arrivaient d'Autriche, soit pour escorter des convois militaires, etc., etc.

Dans un de mes voyages à Strasbourg, je fus à même de

juger de la rapacité et de l'infidélité des commis chargés des magasins et du peu de surveillance des chefs. J'avais un bon du commissaire ordonnateur pour deux cents aunes de drap vert, cent de drap blanc, cinquante selles et deux cents fers. Je me présente dans les magasins. Arrive un commis très gracieux qui me dit qu'il n'a en ce moment que du trop beau drap : « Eh! tant mieux, lui répondis-je. » Il ajoute que si je voulais, nous pourrions en avoir le double, c'est-à-dire quatre cents aunes au lieu de deux cents, par le moyen d'un juif qui avait du gros drap excellent pour le soldat et qui en offrait le double en échange du beau qui était en magasin, et qu'alors nous partagerions le profit. Je ne voulus point, naturellement, consentir à une proposition aussi frauduleuse. Sur ces entrefaites, le commis feignit d'avoir à sortir pour affaires, et probablement fit l'échange à son seul profit, car, une heure après, on me livra bien mes deux cents aunes, mais en drap très grossier. Aux observations que je fis, le commis me répondit qu'il avait reçu l'ordre de garder le beau drap dont il m'avait parlé pour MM. les officiers. Pour me séduire et m'inviter au silence, on avait eu soin de rouler dans les deux cents aunes un petit paquet à mon adresse contenant six aunes d'assez bon drap, ce dont je ne m'aperçus que plus tard. Enfin je fus assez bien servi pour le drap blanc, les fers et les selles. Je fis emporter le tout à mon auberge, mais quel ne fut pas mon étonnement lorsque je vis arriver de son côté mon maréchal des logis avec cinquante autres selles! Cela nous en faisait cent en tout, et nous n'avions que cinquante chevaux. Je me trouvais bien embarrassé. Les rendre à des fripons était duperie. Je me tirai d'affaire en les donnant à mon sous-officier, homme délié, qui sut certainement en tirer parti.

Je continuais, de retour à Brumpt, de mener joyeuse et sur-

tout très active vie, lorsqu'une nuit (2 compl. an IV, 18 sept. 1796) je fus réveillé par la trompette qui sonnait. De toutes parts on criait : « A cheval! aux armes! » Je fus bientôt debout. Mon domestique, qui couchait à l'écurie, avait déjà sellé mes chevaux. Je pars au galop et me voilà sur la place d'armes. Ordre de partir sur-le-champ et en toute hâte pour Strasbourg : il était quatre heures du matin, et nous entendions au loin une vive canonnade. Nous nous mîmes, un lieutenant et moi, à la tête du détachement de cinquante hommes que j'avais fait monter et équiper quelques jours auparavant. Il nous manquait encore bien des petits effets d'équipement tels que des housses, des bidons, etc. N'importe, le cas était urgent et ceux qui n'étaient pas montés reçurent l'ordre de suivre à pied. A quatre heures et quart, nous étions en route au grand trot, et à cinq heures et demie, nous arrivions sur les glacis de la ville. On vint nous reconnaître, et, tout de suite, un adjudant vint nous ordonner de nous porter sur la grande île du Rhin, vis-à-vis Kehl. Toute la ville de Strasbourg était dans la plus vive agitation. Tous les hommes en état de porter les armes avaient été réquisitionnés, et nous rencontrions à chaque pas des rassemblements de troupes régulières, de garde nationale, de gens de tous les métiers, des canons, des caissons. Nous eûmes à peine le temps de connaître le motif de tant d'agitations et de tant d'apprêts : « L'ennemi est dans Kehl... On égorge les Français!.. Aux armes!.. » Voilà les cris que l'on entendait de toutes parts. Cependant le canon ronflait, et ce bruit ajoutait encore à la confusion. Nous arrivons à la grande île déjà bien fatigués et affamés. Le général Schawbourg paraît et nous assigne un poste; nous nous joignons à d'autres détachements de cavalerie, mais nous ne pouvons rien voir à cause des arbres qui couvrent l'île. Différents rapports nous apprennent que le pont de bateaux

communiquant avec Kehl était coupé, qu'on est occupé à le rétablir, mais, qu'en attendant, on a fait traverser des bataillons de garde nationale dans des bateaux. Des batteries, placées sur la rive gauche du Rhin, balayaient la grève de la rive droite, mais malheureusement, l'ennemi se trouvant mêlé avec les nôtres, et se battant corps à corps, nos boulets frappaient les uns et les autres. Cependant le carnage finit par cesser et l'ennemi par se replier. Il ne s'agissait plus que de le poursuivre.

A peine le pont de bateaux fut-il réparé que quelques détachements se mirent à la poursuite de l'ennemi. On fit une cinquantaine de prisonniers. Mais rien ne pouvait nous dédommager des pertes que nous avions faites. La plus grande partie de la garnison de Kehl avait été égorgée pendant cette nuit sanglante : ce n'avait pas été un combat, mais une boucherie.

Je m'aventurai le soir sur ce champ de mort. Le sang ruisselait encore ; les murs en étaient teints ; des cheveux, des lambeaux de chair y demeuraient encore attachés, des membres séparés des corps étaient épars çà et là. On s'empressa de voiler un si horrible spectacle. On fit venir des chevaux d'artillerie et on attacha à leurs harnais de grandes cordes dont le bout se terminait en nœud coulant. On passait dans ces nœuds des têtes, des bras, des jambes, des corps et on traînait le tout sur le bord d'un large fossé dépendant de l'ancien fort. On y jeta ensuite de la chaux vive et du sable. On fut obligé de faire répandre dans les rues et sur les chemins des tonneaux d'eau pour effacer les traces du sang.

Voici comment était arrivée cette cruelle catastrophe. Notre armée, commandée par le général Moreau, était aux portes de Vienne. On avait négligé de faire le siège des villes telles que Mayence, Philisbourg, qu'on laissait en arrière et qui sont sur les bords du Rhin. Nous avions seulement quelques bataillons

et détachements de cavalerie en observation; les têtes de pont, telles que celles de Kehl, étaient gardées par quinze cents hommes environ et l'on se croyait en parfaite sécurité, malgré pourtant qu'on n'ignorât pas que les garnisons de Mayence et de Philisbourg surtout faisaient des sorties au loin et fourrageaient près de nos bataillons d'observation.

A cette époque, on venait d'apprendre que Moreau, par suite des opérations de l'armée d'Italie, faisait sa retraite sur le Rhin, mais une retraite honorable. On faisait de grands efforts pour hâter les retranchements de Kehl et fortifier une tête de pont qui devenait de plus en plus nécessaire à la retraite de Moreau. L'ennemi, instruit de tous ces travaux et de leur utilité, envoya des officiers expérimentés reconnaître notre position. Ceux-ci se déguisèrent en paysans et se confondirent avec les cinq à six cents hommes que l'on réquisitionnait par jour pour ces travaux.

L'un des officiers employés à cet espionnage retourne à Philisbourg, et assure qu'on peut surprendre Kehl. Il est chargé de l'entreprise et sort sans bruit de la ville avec trois mille hommes de la garnison. Il arrive à neuf heures du soir près de Kehl, qu'on avait négligé de fortifier, suit les bords du Rhin en remontant la rive droite, cache sa troupe derrière les saules qui couvrent les bords du fleuve et reste ainsi en embuscade jusqu'à trois heures du matin, moment où il sait que la garnison de Kehl sort du village pour aller au bivouac et à la découverte. A cet instant il donne le signal; ses satellites, fidèles observateurs de ses ordres, s'avancent rapidement, pénètrent sur la grève où est le pont de bateaux, massacrent le poste, coupent les cordages du pont, se jettent dans les rues et dans les maisons, font des barricades dans toutes les avenues et se disposent à égorger tout ce qui se présentera. Tous les habitants, hommes, femmes, enfants, restés dans les maisons, furent massacrés. Les

détachements qui étaient au bivouac, avertis par les cris des mourants, s'étonnent de ce que l'ennemi peut être derrière eux et se demandent comment il est parvenu à pénétrer. Les ordres sont confus; nos soldats croient bien faire en retournant au village où ils entendent le vacarme. Ils arrivent et trouvent presque tous la mort. A mesure qu'ils passaient, on les fusillait par les fenêtres des maisons dont s'étaient emparés les assaillants. Ceux qui, par hasard, arrivaient sur la grève, ne trouvaient plus de pont, restaient confondus avec l'ennemi et, comme je l'ai dit, étaient foudroyés par nos propres canons. Un escadron du 19ᵉ dragons, voyant l'impossibilité de traverser les rues de Kehl, tourne le village et se précipite dans le Rhin, espérant gagner la grande île à la nage. Six seulement arrivèrent à bord; les autres furent engloutis dans les flots. Un détachement de soixante carabiniers voulut forcer le passage; cinquante-quatre furent tués. Dans ce nombre étaient trois anciens camarades récemment tirés du régiment pour recruter des carabiniers. Mon ami Talmeuf, qui, depuis quinze jours avait aussi été incorporé dans les carabiniers se trouvait dans cette mêlée; il montait un cheval fougueux qui le sortit comme par miracle sain et sauf de cette bagarre. Quand je le revis, comme je l'embrassai ! Mais rien ne pouvait le rassurer. Son esprit était presque aliéné; il déserta quelques jours après, à la faveur d'un déguisement. Il arriva heureusement dans sa famille où il se cacha et se fixa.

Toute la nuit suivante, on bivouaqua, car on était dans les alarmes. On envoya de forts détachements à la découverte; on apprit que l'ennemi était rentré dans Philisbourg et l'on ne s'occupa plus qu'à profiter de la terrible leçon qu'on avait reçue. On mit en réquisition force paysans, soldats, moines; on coupa tous les arbres voisins du fort, on éleva des milliers de palissades, on creusa des fossés et des trous de loup. On abattit toutes

les maisons de Kehl; on n'en conserva que les caves dont les voûtes furent recouvertes d'énormes pièces de bois qui servaient de blindage. C'est dans ces caves que l'on nous établit. Tous ces travaux, dont le développement était immense, s'exécutèrent avec une activité et une promptitude vraiment surprenantes.

Jamais le service n'avait été plus pénible et les ordres plus sévères. On attendait de jour en jour le retour de la grande armée qui effectuait sa retraite. Déjà des partis ennemis, renforcés par des paysans insurgés, paraissaient de temps à autre devant nos retranchements et nous lançaient des obus et des boulets.

Un matin, au bivouac, des dragons de ma compagnie s'amusaient à ramasser des boulets que l'ennemi nous avait envoyés les jours précédents. Parmi ces boulets se trouvait un obus; un homme le prend sans méfiance, et le met au milieu d'un brasier pour le faire bien chauffer et attraper celui qui aurait l'imprudence de le toucher. A peine cet obus, qu'il prenait pour un boulet, fut-il chaud, qu'il prit feu et éclata au milieu de l'escouade accroupie autour du foyer. Un homme eut la jambe emportée, un autre un bras, trois furent défigurés. J'étais, par bonheur, à vingt pas de là, couché sur un peu de paille. Je fus couvert de cendres et de charbon, sans, d'ailleurs, avoir d'autre mal.

Le lendemain, une autre alerte, plus sérieuse, se produisit. Je me trouvais avec trois cents cavaliers au bivouac, dans un pré très humide. Arrivent des ordonnances des grand'gardes qui nous apprennent qu'une colonne ennemie se développe dans la plaine qui est à l'extrémité du grand faubourg de Kehl. Nous montons à cheval et nous poussons en avant pour soutenir nos grand'gardes qui se repliaient sur nous. Partie de la garnison, composée d'une quantité de petits détachements tirés à la hâte des dépôts voisins, approcha. Peu ou point de chefs connus. Deux cents

dragons, chasseurs et hussards à pied faisaient le service de l'infanterie, et, comme il manquait d'officiers, on en détacha quatre de notre escadron pour aller commander ces fantassins. Je fus du nombre, à mon grand regret, mais j'obtins la permission de rester à cheval. Nous recevons l'ordre de pénétrer dans un petit village situé vis-à-vis de nous, où l'ennemi paraissait vouloir se réunir et se retrancher. L'attaque fut vive. L'ennemi, surpris, fit quelques décharges; dix de nos hommes furent blessés et nous fûmes obligés de rétrograder derrière une butte jusqu'à ce qu'une compagnie d'artillerie volante vînt à nous renforcer. Dès la première bordée que tirèrent nos canonniers, nous vîmes un grand mouvement dans le village, un obus mit le feu à une grange et nous profitâmes de cette confusion pour revenir à la charge. Nous emportâmes le village et la cavalerie se mit à la poursuite de l'ennemi jusqu'à une lieue de là où il avait ses cantonnements. Mon petit domestique, inquiet de moi, me suivait de loin à cheval. Il me perdit bientôt de vue à cause de la fumée des batteries près desquelles j'étais. Il rencontre deux dragons d'ordonnance qui l'assurent qu'il ne risquait rien à avancer et que je suis à la poursuite de l'ennemi. Il avance, tourne le village et se trouve en face des Autrichiens qui effectuaient leur retraite. Il faillit tomber entre leurs mains ou du moins entre celles des paysans insurgés qui nous faisaient beaucoup de mal en coupant les chemins, les ponts, et en faisant d'énormes abattis d'arbres qui obstruaient les passages.

Notre position devenait de jour en jour plus critique; le nombre des assaillants augmentait, et l'on ne pouvait pas nous donner de renfort car il n'y avait pas un bataillon disponible à quarante lieues à la ronde. Nous étions resserrés dans un cercle fort étroit dont il n'y avait pas moyen de s'écarter. Exposés à bien des privations, gîtés dans des caves obscures, accablés d'ennuis, nous faisions de tristes réflexions.

J'étais alors en relations avec mon ami Chavagnac, qui, forcé comme moi de reprendre du service, s'était attaché au général Châteauneuf-Randon, commandant les départements du Midi. Il était devenu son aide de camp et m'écrivait sans cesse qu'il avait parlé de moi à son général et qu'il en avait la promesse d'obtenir en ma faveur un brevet d'adjoint à son état-major. Je désirais vivement la réussite de ce projet. Excédé de peines et d'ennuis, je prends un jour mon parti. Je sollicite auprès du commandant de Kehl la permission d'aller à Strasbourg. Je vais y trouver mon ancien ami Renouard, que je savais attaché à un commissaire des guerres; je lui peins vivement ma situation et l'envie que j'avais d'abandonner des lieux sinistres. Je lui expose que mon projet est d'aller rejoindre le général Châteauneuf-Randon, que, d'après les promesses réitérées que l'on me fait, il est à croire que je serai bien reçu. Il goûte mon plan, se charge de me fabriquer une feuille de route et un certificat et d'aviser mon commandant de mon départ. Tout réussit à merveille, et sans plus d'examen, je pars avec mon domestique que j'avais eu la précaution d'emmener avec moi. J'avais eu soin de faire indiquer ma route par Saint-Dié où des affaires de cœur me rappelaient. J'y fus reçu comme le bien-aimé et j'y restai six jours. De là, je repassai par Colmar. Dans ce court trajet, le cheval de mon domestique prend une énorme tumeur sous le ventre. Impossible de continuer la route; comment faire? Je retourne à grand'peine à Saint-Dié où l'amour et l'amitié viennent à mon aide. Je place mon cheval chez un vétérinaire expert qui me prévient qu'il lui faut un mois pour le rétablir. J'intéresse en ma faveur la municipalité qui se charge de lui fournir le fourrage et je fais prix du traitement avec le vétérinaire, moyennant trente sols par jour. Je laissai mon domestique chez ma trop généreuse amie et je me remis en campagne sans trop savoir

où j'allais, inquiet et incertain. Enfin j'apprends que l'armée de Moreau doit repasser le Rhin à Neubrisach ; j'y courus, pensant que j'y rencontrerais mon régiment et mon aimable colonel, qu'alors je me réunirais à lui et abandonnerais mon voyage du Midi.

J'arrive à Neubrisach, petite ville bien fortifiée, sous les murs de laquelle était un pont de bateaux établissant une communication avec la rive droite du Rhin. Je le traverse, j'arrive aux avant-postes de l'ennemi qui devait effectuer son dernier jour de retraite; le lendemain, je couche dans un village avec quelques cavaliers égarés. Avant le jour, nous entendons une horrible canonnade. C'était un engagement sérieux avec les Autrichiens qui, voulant empêcher notre retraite par le pont de Neubrisach, avaient attaqué vivement la division du général Beaupuits, chargé de défendre ce point de retraite. La journée fut sanglante, le général Beaupuits tué et sa division obligée de céder ses positions. Une partie vint repasser le Rhin à Neubrisach dans le plus grand désordre, une autre partie rejoignit la grande armée qui se vit forcée de diriger sa retraite sur Huningue, seule place qui nous restât. Quant à moi, n'ayant aucun point de ralliement, je repassai le Rhin sur le pont de Neubrisach, avec plusieurs débris de régiment. Il était temps, car, un quart d'heure après, on fit sauter le pont, de peur que l'ennemi ne s'en emparât et ne le traversât. Je faillis être fait prisonnier, ainsi que cinquante chasseurs auxquels je m'étais joint (15 brumaire an V).

La ville de Neubrisach se trouva encombrée de soldats de toutes armes, de chevaux, de chariots, etc. On ne peut se figurer pareille confusion; on ne savait où gîter, on bivouaquait au milieu de la place et des rues. Les chevaux surtout souffraient car il n'y avait plus de fourrage. La plupart des soldats avaient pris ou volé des chevaux et des bestiaux avant de repasser le

Rhin et l'on ne savait plus qu'en faire. On en offrait à deux et trois louis en or. Je possédais alors huit louis. Je profitai de la circonstance et j'achetai, moyennant trois louis, un joli cheval de cinq ans, que je destinai à remplacer celui qui était malade. Je fis aussi un autre profit qui ne se rencontrera pas souvent. Les soldats avaient tellement pillé, pendant la retraite de la grande armée, qu'ils avaient, pour la plupart, leurs sacs remplis d'argent et d'objets précieux. Se trouvant trop chargés, ils s'occupaient à changer leur argent contre des pièces d'or. Ils donnaient trente-six livres d'argent pour vingt-quatre livres en or. Je changeai ainsi les cinq louis qui me restaient. Les vivres étaient rares et j'ai vu deux chasseurs offrir quatre écus de six livres pour un petit morceau de mouton, six livres pour une bouteille de vin, etc.

Je quittai bientôt ce tumulte, et, menant à la longe un nouveau cheval, je repris le chemin de Saint-Dié où je restai encore huit jours. Je me décidai alors tout à fait à renoncer à mon émigration dans le midi, en calculant les dangers d'une pareille escapade. D'ailleurs je tenais à mon régiment, et j'avais espoir de le retrouver bientôt. J'appris en effet qu'il avait repassé le Rhin et qu'il se dirigeait sur Molsheim, à gauche de Strasbourg. Je partis immédiatement avec mon fidèle Martin, fier de sa nouvelle monture. Je rencontrai, après avoir erré plusieurs jours, le premier escadron de mon régiment et successivement tous les autres. J'eus enfin le plaisir d'embrasser mon colonel et tous mes anciens camarades ravis de me voir officier. Il ne fut pas question de mon départ subit de Kehl non plus que de mon prétendu voyage dans le Midi. Je me contentai de dire que, sachant la retraite de la grande armée, j'étais venu à la rencontre du régiment et que le plaisir de l'avoir retrouvé me faisait oublier tous autres projets.

Je m'attachai sincèrement au bon et aimable Saint-Dizier ; il me donna des preuves multipliées de sa confiance. Il avait de charmantes connaissances auprès desquelles, car il était fort galant, je lui servis souvent de Mercure. Je devins son intime et l'accompagnai partout.

A mesure que les bataillons français repassaient le Rhin, on les dirigeait sur Kehl. La garnison fut bientôt forte de deux mille cinq cents hommes. Il était temps, car le prince Charles vint en faire le siège à jamais mémorable avec quarante mille hommes. Notre détachement de cavalerie vint nous rejoindre à Molsheim. Étant allé à Strasbourg avec mon colonel, je fus embrasser mon ami Renouard ; nous dînâmes ensemble et je lui racontai mes aventures. Après le dîner, je rejoignis M. Saint-Dizier ; il me fit monter avec lui à la flèche de la cathédrale d'où nous dominions les camps retranchés de Kehl ; nous distinguâmes tous les postes français et ennemis.

Nous nous éloignâmes bientôt de Strasbourg, et l'on nous envoya former une ligne d'observation en avant de Landau, sur les hauteurs du Palatinat. Nous n'étions de grand' garde que tous les huit jours, et, de deux jours l'un, nous faisions les grandes manœuvres. On imagina aussi de nous faire faire la petite guerre, ce qui nous amusait, nous instruisait, mais nous coûtait de temps en temps quelques chevaux et hommes blessés. Dans ces parties-là, mon grand cheval brillait.

Le mauvais temps approchait. Déjà il faisait beaucoup de brouillard, ce qui rendait les grand'gardes désagréables. A cette époque, je commandais une grand' garde de vingt-cinq hommes en avant d'Édikoffen ; j'avais ordre, à la garde descendante, d'aller faire une découverte. Je marche jusqu'à deux lieues de là sans apercevoir trace de l'ennemi. Mes dragons me demandent de les laisser boire et manger dans un riche village que nous venions de traverser.

Par une complaisance imprudente, j'y consens, après avoir eu toutefois la précaution de placer deux vedettes aux extrémités de la rue. Le brouillard était fort épais, et les vedettes ne voyaient pas loin. Arrive à l'improviste un détachement de hussards hongrois; les vedettes se replient sur nous; nous délogeons, ignorant le nombre des arrivants, nous sortons par l'autre extrémité du village et nous voilà en pleine campagne. Nous fîmes halte à quelques cents pas de là, mais nous ne vîmes ni n'entendîmes plus rien. Nous revenions au trot et j'étais assez inquiet, car je ne reconnaissais plus mon chemin, lorsque peu à peu le brouillard se dissipe et nous apercevons cinq hussards, qui, sans doute, étaient égarés et avaient perdu le détachement qui nous avait donné l'alerte. Je les charge, mais ils avaient trop d'avance. J'en dépassai un deux fois, mais son cheval, plus souple que le mien, faisait des crochets et m'échappait. Enfin, en sautant un large fossé, le cavalier tombe — c'était un brigadier — son cheval fuit; il veut en faire de même et m'échappe à la faveur d'un buisson. Je le franchis et j'atteins l'homme qui me rend ses armes. Mes dragons voulaient le dépouiller. Je m'y opposai et ne pris que son sabre que je donnai à mon domestique. Nous rentrions lorsque nous rencontrâmes un sixième hussard. J'envoyai à sa poursuite cinq dragons qui ne le rejoignirent qu'après un quart d'heure de course et le firent prisonnier avec son cheval que je gardai moyennant trois louis que je partageai entre les cinq dragons. Nous rentrâmes enfin au cantonnement à dix heures. On était inquiet de nous; mais nos deux prisonniers nous firent le plus grand honneur et, bien entendu, je ne me vantai pas de mon imprudence.

Les frimas survinrent. Nous obtînmes des quartiers d'hiver et notre cantonnement fut établi à Édikoffen, à quatre lieues en avant de Landau (15 décembre 1796).

Il fallut prendre de nouvelles habitudes. Les soirées étaient longues, mes camarades qui, la plupart, n'étaient pas de la plus excellente compagnie, ne m'offraient pas de grandes ressources. Je fréquentais principalement mon colonel avec lequel j'allais trois fois par semaine dîner ou souper chez les généraux. Nous nous liâmes surtout avec le général Rivaud, bel homme et fort aimable. Ses aides de camp étaient bien élevés; nous faisions des parties de reversi, d'impériale, et nous terminions la séance par un bon souper où régnait la gaîté. Nous fûmes quelquefois aussi à Spire, au quartier général d'Oudinot. On y menait joyeuse vie, mais nous en étions éloignés. Il fallait faire neuf lieues pour aller et autant pour revenir, ce qui devenait fatigant en hiver. Un jour, nous fûmes visiter l'ancien fort Louis, appelé maintenant fort Vauban. Ce fort, ou plutôt cette jolie petite ville, est située dans une île du Rhin. Il fallut traverser un petit bras de ce fleuve en bateau, car le pont était rompu. Nous nous embarquons au nombre de sept dans un méchant barcot, mal dirigé; il vient heurter contre une pile du ci-devant pont de bois et fait eau. Nous nous crûmes perdus. « Ne bougez pas, nous crie-t-on du bord. » Accourent deux grenadiers qui s'élancent dans une autre barque et viennent à notre secours. Il fallut faire deux voyages pour nous tirer de là.

J'allais toutes les semaines avec mon domestique à Landau pour y chercher des livres. Cela me donnait la réputation d'un savant vis-à-vis de mes camarades. De fait, je passais des soirées entières à lire et à écrire. C'est ainsi que je me suis amusé à rédiger la plus grande partie de ce journal, ainsi que d'autres mémoires militaires qui devaient servir à un ouvrage dont s'occupait mon colonel[1].

On organisa, à cette époque, dans notre division, (1er pluviôse

1. Ces mémoires sont restés au régiment. Je n'ai conservé que ce brouillon qui n'est qu'un précis du journal général que j'avais entrepris. (A. R.)

an V — 20 janvier 1797), des conseils militaires dont je fus nommé membre, puis rapporteur; puis, de nouveaux mouvements survenus dans l'armée nous obligèrent à quitter nos paisibles cantonnements. Les quatre escadrons furent détachés dans différents villages. Je fus successivement envoyé à Franckweiler, à Neuweiler, où j'éprouvai toutes les chances du militaire, tantôt bien, tantôt mal. A cette époque, j'appris que mon cheval resté à Saint-Dié allait bien mieux et j'envoyai un dragon le chercher, mais comme il fallut payer les frais, je me déterminai à le vendre ainsi que celui que j'avais acheté â Neubrisach. Je tirai treize louis de ce dernier et six du malade. Cette opération me remit en fonds, aussi allai-je souvent m'amuser à Lauterbourg dont je n'étais éloigné que d'une lieue. J'allais aussi fréquemment visiter mon colonel, cantonné à deux lieues à peine, et qui ne cessait d'avoir beaucoup d'amitié pour moi. Il reçut la permission d'accorder des congés de cinq à six décades à ceux de son régiment qui pouvaient avoir des affaires (25 pluviôse). Sachant combien j'aimais ma famille et le plaisir que j'aurais à l'embrasser, il me proposa deux mois, mais à condition d'être exact à revenir. Avant mon départ il m'engagea à faire visite avec lui à notre bon général Moreau, auquel il me présenta comme un de ses meilleurs officiers : « Soyez sûr, mon cher, me disait-il, qu'à votre retour je ferai tous mes efforts pour vous procurer de l'avancement. Vous êtes fait pour parvenir; comptez sur ma sincère amitié. »

Ce sont les dernières paroles que j'aie entendu sortir de sa bouche. Je ne l'ai plus revu, et c'est un des hommes que j'ai le plus regrettés [1].

1. Le colonel Saint-Dizier a été tué à Ulm. On avait fait mettre pied à terre au régiment pour traverser un marais et tourner une position. Des lanciers ennemis surviennent, s'emparent des chevaux et cernent les dragons. Quatre cents hommes et vingt officiers, dont le colonel Saint-Dizier, furent tués en sortant du marais.

Je partis de mon cantonnement le 1er ventôse, avec mes deux chevaux, le second monté par un nommé Cruzille, dragon de ma compagnie qui avait un congé pour aller en Limousin et qui me fut fort utile en route. Je me détournai un peu de mon chemin pour passer à Brumpt où je me proposais de payer un tribut de reconnaissance à l'amour et à l'amitié. Je fus logé chez Mme Ulrich qui me combla de soins et de caresses.

Je repris ma route ; tout alla bien, si ce n'est que mon grand cheval d'escadron prit tout d'un coup un effort de boulet et devint boiteux, ce qui me chagrina vivement.

J'arrivai enfin à Paray le 25 ventôse. J'y retrouvai le bonheur et les plaisirs. Ma bonne mère ne put s'accoutumer à l'idée que dans un mois il faudrait nous séparer de nouveau. Elle insista pour que je donnasse ma démission. Le moment était favorable, car on parlait de paix. Le général Moreau, prévenu par mon colonel, refusa ma démission, alléguant des raisons très flatteuses pour moi. J'eus recours à M. Geoffroi, député, qui la fit accepter près le Directoire exécutif. Ce ne fut pas sans regrets que je renonçai aux avantages que j'étais en droit d'espérer, si toutefois ma santé m'eût permis de suivre ma carrière avec toute l'activité dont j'étais alors capable.

Rentré à jamais au port, je passai plusieurs mois dans les jouissances et dans le repos dont j'avais besoin. Puis, désirant gagner des émoluments qui me permissent de jouir de l'indépendance à laquelle j'étais accoutumé, je sollicitai et j'obtins l'emploi de receveur du canal à Digoin, poste que j'échangeai six mois plus tard, le 16 thermidor an VI, pour le même emploi à Paray. Enfin je pensai à former un établissement plus certain, et je me mariai le 19 août 1798 (2 fructidor an VI).

SUPPLÉMENT

19 août 1798. — J'épouse Mlle Jéronyme Jeugnet, fille de M. Charles Jeugnet, et de dame Mathay de Balichard, son épouse, demeurant à Roanne et propriétaire à Saint-Marc-le-Vieux.

Dès lors, je suis installé dans la maison paternelle, avec ma bonne et vertueuse épouse, à Paray, où je n'ai cessé de résider.

Dès mon début, j'eus 2.000 francs de revenu qui suffirent pendant dix-huit ans à nos goûts paisibles et modestes. Pendant six ans j'avais été à l'école du malheur, et les fortes leçons que j'y avais reçues ne m'ont pas été inutiles dans le cours de ma vie.

De mon mariage sont issus :

1° Jeanne-Marie Amélie Riballier, née le 25 juillet 1799;

2° Charles Riballier, né le 10 novembre 1800. Mort le même jour;

3° Élisabeth Riballier, née le 10 mai 1802;

4° Jérôme-Joseph Riballier, né le 11 février 1805.

1811. — Mon beau-père étant mort, je fus chargé de la régie des propriétés. En 1816, je devins propriétaire de tous les biens ruraux de Saint-Marc-le-Vieux. Enfin, trouvant les propriétés de ma femme trop éloignées, je les revendis, et en 1820 et 1825, j'achetai les Angles, où je passai les étés. J'oubliais ainsi le passé dont j'aurais pu mieux profiter.

En 1814, on m'offrit une place de brigadier dans les gardes du corps. Comme ayant déjà servi et bien noté, j'obtenais de suite la croix d'honneur et j'avais la perspective de devenir plus tard officier. Mais il fallait quitter ma famille, abandonner mes affaires commencées, risquer de nouveaux hasards.

Toutes ces raisons me déterminèrent également à refuser à la même époque l'emploi de receveur du canal du Languedoc à la Peyrade près de Cette, et valant 4.000 francs. Je préférai m'en tenir à la pension de 500 francs qu'on me donna en dédommagement. Quelque temps plus tard, je fus présenté candidat à la présidence du tribunal civil de Roanne, mais je ne voulus faire aucune démarche. La responsabilité m'effrayait. Je ne devins pas riche, je me contentai d'une modeste aisance.

Témoin et acteur dans tous les grands événements de la Révolution, j'en ai subi les conséquences sans en adopter les excès. Toujours partisan de la bonne société, je l'ai toujours fréquentée sans choquer aucune opinion. Me voici vieux. Mon seul désir est de voir prospérer mes enfants, soigner et conserver mes propriétés si péniblement acquises et de finir paisiblement mes jours au lieu qui m'a vu naître, au sein d'une famille dont je suis fier et que j'ai toujours aimée sincèrement.

C.-A.-A. RIBALLIER.

20 juillet 1836.

C.-A.-A. Riballier avait été élu membre associé correspondant de l'Académie de Mâcon en 1808; il mourut le 20 mai 1844, pendant un voyage à Paris; il fut inhumé au cimetière Montmartre.

Il laissait deux enfants : Jérôme-Joseph Riballier, marié à Mlle Louise Siraudin, de Mâcon, et Jeanne-Marie Amélie, mariée à M. Croizier des Perreaux, propriétaire à Châtel-Perron, canton de Jaligny (Allier).

JUDAS DANS LA LUNE

LÉGENDE BRESSANE[1]

Un bien joli conte, que j'ai entendu un soir de novembre dans une de ces vieilles maisons bressanes au maïs pendu sous l'auvent du toit, avec une large dalle de pierre devant la porte où se réfugient les poules les jours de neige ou de pluie, et habitée par deux braves vieux et leur petit-fils.

La grand'mère, vive et menue sous sa coiffe noire, son petit châle fermé en pointe sur sa mince poitrine, des lunettes sur son front ridé, les yeux vifs et pétillants de malice, mais d'une malice douce, trottant au travers des grandes pièces carrelées de la vieille demeure et soignant, avec une tendresse admirative, un grand vieillard à l'air grave et bon : le grand-père, un des derniers représentants de la Grande Armée, qui s'était trouvé au passage de la Bérézina.

Ils étaient tous trois dans la grande chambre, autour de la haute cheminée qui porte, sur sa corniche enfumée, un grossier moulage en étain du Petit Caporal. Le grand-père, sa courte pipe tournée vers la terre entre ses lèvres minces et rasées, est assoupi, sa grande taille courbée, près de l'âtre où se meurt la dernière bûche avec des sursauts de lueurs qui font danser

1. Lu dans la séance publique du 28 novembre 1903.

dans les rideaux du lit du fond son ombre gigantesque et napoléonienne. La mère-grand qui tricote, assise auprès de lui, un éternel bas, toute ratatinée sur sa chaise, les pieds sur un tabouret de bois, le regarde un moment par-dessus ses lunettes avec un bon sourire indulgent qui illumine toutes ses rides. Par instant elle active, avec une aiguille, la mèche trempée d'huile d'une de ces vieilles lampes à crochet que l'on suspendait au landier du foyer. Puis, le *Petiot*, dans son insouciance de garçonnet de huit ans, est assis par terre à côté de l'aïeule, la tête dans ses jupes, les membres las d'une journée dans les champs et les bois, les yeux lourds et perdus dans un rayon de lune qui glisse jusqu'à lui, à travers la fenêtre à petits carreaux.

Dans sa croyance d'enfant du peuple, il rêve sans doute à cet astre blême dont les taches lui représentent la figure convulsée du traître à Jésus, car, à un moment, revenant au calme du foyer, à la bûche qui crépite, au cliquetis rythmé des aiguilles qui marchent toutes seules dans les mains de bonne maman :

« — Est-ce vrai, grand'mère, que c'est Judas qui est dans la lune ? »

Et la chère vieille, que la question semble réveiller, enfonce, en souriant, une aiguille de bas sous son bonnet, et, de sa voix chevrotante d'aïeule, au timbre un peu fêlé :

« — Si fait, si fait, c'est bien Judas que le Bon Dieu a mis *là-haut* !

« — Et pourquoi ?..... dis,.... grand'mère ?

« — Comment ! tu ne connais pas l'histoire ? Eh bien ! écoute et causons bas pour ne pas éveiller grand-père.......

« C'était bien longtemps après que Judas eût trahi Jésus en le livrant aux soldats romains, car Jésus, qui est bon, lui avait pardonné et l'avait gardé en son saint Paradis. Judas, qui, malgré tant de bonté, avait conservé son âme noire, avisant un jour dans

la lune, où se trouvait le jardin de Dieu le Père, des choux gros comme des têtes d'ânes et dont il était fort friand, eut la tentation satanique d'aller en voler.

« Il profita d'une nuit sombre pour que son maître ne le vît pas. Il se glissa sans éveiller saint Pierre à son premier sommeil par la porte du Paradis. Mais, une fois dehors, il s'aperçut, le nigaud, qu'il avait oublié d'emporter un sac pour y mettre les choux dérobés.

« Il s'en allait vers la lune par un chemin de nuages, se grattant le front et se demandant si sa robe serait assez grande pour emporter tout ce que sa gourmandise convoitait, quand il aperçut, tout à coup, versée sur un tas d'étoiles, une brouette que les anges avaient oubliée.

« Tout joyeux de sa découverte, Judas s'en empara avec avidité, marchant plus vite que jamais dans la direction du jardin, et la brouette légère, mais mal graissée, le précédait en grinçant, vive, dans l'air serein : « T'y s'ras pris..... t'y s'ras pris..... t'y s'ras pris ! .....»

« Le malheureux Judas entend ces avertissements salutaires, et les remords commencent à l'assaillir... ; au fond de la brouette une étoile oubliée le regarde, lumineuse dans la nuit..... et sous ce reproche muet Judas s'arrête tout transi.....

« Mais bast ! tout cela n'est que chimères que son cerveau croit percevoir !...... Tout dort au Paradis et personne ne le sait là !...... Puis ces choux qu'il voit maintenant tout près de lui sont si beaux !..... Et mon Judas, que la mauvaise passion encanaille, marche résolument sur sa conscience et enjambe d'un bond le mur bas du jardin........

« Oh ! les beaux choux ! Qu'ils sont frais et vigoureux ! Qu'ils sont appétissants avec leurs gouttes de rosée lumineuse ! La brouette est bientôt pleine à déborder, et Judas, regrettant de

ne pouvoir en emporter encore, en glisse dans sa tunique tout autour de lui.

« Tout à coup, dans le silence de la nuit, une voix de tonnerre le fait tomber à genoux, la face contre.....lune, saisi d'une frayeur épouvantable, et il reconnaît la voix de Dieu son maître qui lui demande : « Eh bien Judas, que fais-tu là ? — Seigneur, Seigneur, ayez pitié de moi ! » profère Judas éperdu. Après un long silence, lourd de menaces pour le malheureux pécheur, le front dans la poussière : « C'est bon, fait le Seigneur, je te pardonne encore cette fois-ci ; emporte tes choux puisque tu les as pris, mais, sache à l'avenir que rien ne m'échappe, et ta face, qui restera à jamais empreinte sur ce globe blafard, enseignera au monde ta faute et mon pardon ! »

« Et le Dieu tout puissant disparut.

« Le pauvre Judas, tout repentant, se releva, et, sa brouette devant lui, reprit mélancoliquement le chemin du Paradis. Mais tout le long du sentier, cette diable de brouette, qui pesait de plus en plus sous sa charge de choux, gémissait lamentablement : « J' t'y disot-disot bin...... j' t'y disot-disot bin...... j' t'y disot-disot bin...... »

Et il me semble toujours revoir, dans ce cadre d'intime paix, cette bonne vieille grand'mère l'air un peu narquois, racontant cette légende à mi-voix à son petit homme somnolent à ses pieds, auprès du bon vieux *Grognard* endormi, et je crois encore entendre son accent mi-français, mi-patois, qui donnait tant de charme et de vérité à cette onomatopée bressane !...

E. BOUCHARD

Membre associé.

PRIX CHABASSIÈRE

MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est pour la quatrième fois que l'Académie de Mâcon est appelée à décerner le prix fondé par MM. Chabassière pour l'encouragement au bien.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser un reconnaissant hommage aux fondateurs de ce prix qui ont voulu, en souvenir d'un enfant objet de toute leur sollicitude et prématurément enlevé à leur affection, qu'une jeune fille de Mâcon fût chaque année récompensée de son dévouement envers les siens.

Aux obsèques de M. Louis Chabassière, le 24 février 1903, notre si sympathique Secrétaire perpétuel a retracé, en termes émus, la vie de labeur de MM. Chabassière et les nobles sentiments qui les avaient conduits à fonder un prix de vertu. Au nom de l'Académie, fière de la mission qui lui a été confiée, je renouvelle ses remerciements à la famille Chabassière.

Comme le disait, il y a deux ans, notre distingué doyen, M. Pellorce, le prix Chabassière ne s'adresse qu'aux petites vertus qui apparaissent dans l'ombre d'existences obscures et qui sont comme les premières lueurs d'une vie qui semble destinée au bien.

C'est en effet parmi ces dévouements, d'autant plus méritoires

1. Lu dans la séance publique du 28 novembre 1903.

qu'ils sont plus ignorés, que nos investigations se sont portées; plusieurs candidatures nous ont été présentées, qui toutes sont dignes du plus grand intérêt; nous ne pouvions en effet qu'admirer cette jeune fille qui abandonne son modeste salaire, acquis par de nombreuses heures de travail, pour l'entretien de ses jeunes frères et sœurs et que rien n'arrête dans la noble tâche qu'elle s'est imposée; nous aurions été heureux de récompenser cette autre qui, dès qu'elle le peut, consacre tout son temps et ses petits salaires à soigner une mère infirme et la remplace dans les soins à donner à sa nombreuse famille. Combien d'autres encore mériteraient le prix Chabassière pour ce merveilleux attachement aux leurs, qui se révèle subitement comme une de ces illuminations soudaines de l'âme qui éclairent tout à coup le but de leur destinée.

A ce propos nous sommes heureux de saluer dans le palmarès du prix Montyon de cette année le nom d'une Mâconnaise, Mlle Marthe Rubat du Mérac, signalée par l'Académie Française pour son admirable dévouement aux siens.

Si la mission qui nous a été confiée nous met en contact avec bien des misères, combien cependant elle est consolante quand on voit de près les nobles sentiments qui se produisent dans la modeste classe des travailleuses, mais combien aussi nous regrettons de ne disposer que d'un seul prix pour récompenser toutes celles qui ne cessent de prodiguer à ceux qui leur sont chers le dévouement le plus absolu.

Souhaitons donc que de nouveaux Chabassière viennent s'inscrire au livre d'or des bienfaiteurs de l'Académie de Mâcon.

Ce n'est pas sans hésitation que la commission, dont je suis le rapporteur, a dû faire un choix parmi toutes celles qui lui étaient signalées comme dignes de recevoir le prix Chabassière, mais nous sommes persuadés que les jeunes filles que nous

avons dû momentanément écarter ne se décourageront pas; du reste pourrait-il en être autrement puisque leur conduite est basée sur le sentiment du devoir accompli, que leur première et principale récompense est le bonheur qu'elles éprouvent en constatant le bien qu'elles font autour d'elles, les joies et les adoucissements qu'elles apportent dans leur foyer par leur travail et leur abnégation.

Le prix Chabassière a été attribué en 1903 à Mlle Léonie Martinot, née à Mâcon en 1883 et qui est l'aînée de six enfants dont un seul est aujourd'hui capable, par son travail, d'apporter quelques petites ressources à la famille. Depuis longtemps déjà, Mademoiselle, nous savions avec quel courage vous vous adonniez au travail afin d'améliorer le sort des vôtres, nous vous avons suivie depuis plusieurs années et nous avons constaté toujours la même ardeur, le même dévouement; votre opiniâtre travail a failli vous faire perdre la vue, et cependant vous n'avez pas montré le moindre découragement, votre seule préoccupation a toujours été d'être le bon ange de votre famille, de donner un parfait exemple de piété filiale. Persévérez, Mademoiselle, dans cette noble voie, continuez à donner à vos frères et sœurs l'exemple de la vertu et vous répondrez ainsi aux intentions des fondateurs du prix qui vous est attribué.

Toute l'Académie a ratifié le choix fait par sa commission, elle est heureuse de proclamer publiquement tous vos mérites et de vous remettre la récompense dont vous vous êtes rendue si digne.

E. GALLAND

Membre titulaire.

J.-B. PERRET[1]

(1820-1902)

Notre associé, M. Perret, est mort le 26 mars 1902.

Le *Journal des Arts, des Sciences et des Lettres*, retraçait comme suit, en 1856, les débuts de notre regretté confrère :

« M. Jean-Baptiste Perret est né à Lyon, le 12 janvier 1820. Il n'avait que quatre ans lorsqu'il perdit son père, qui était dessinateur de fabrique. Sa mère le mit en apprentissage chez un relieur, et lorsqu'il en sortit, il travailla comme ouvrier jusqu'en 1840. A cette époque, dominé par ses goûts d'artiste, il entra à l'École des Beaux-Arts de Lyon, dont il suivit les cours pendant deux ans et demi. Après y avoir reçu une médaille, des mains du duc d'Aumale, pour ses gravures de paysages, il se rendit à Paris, continua ses études chez M. Perrin, peintre, reçut les conseils de MM. Aligny et Lehmann, et revint enfin à Lyon, où il devait entreprendre un grand travail de gravure pour un voyage en Orient fait par MM. Chenavard, architecte, et Rey, professeur à l'École des Beaux-Arts de la même ville. Malheureusement ce travail fut interrompu en 1848.

« Privé de cette ressource, M. Perret se mit à donner des leçons à Mâcon, consacrant, cependant, le peu d'heures qui lui restaient, à travailler à des gravures d'archéologie, et à exécuter des dessins à la plume, qui sont justement remarqués.

1. Lu à la séance du 3 décembre 1903.

« Le talent très réel de M. Perret, comme graveur et comme dessinateur, se révélera sans doute bientôt dans quelque ouvrage important, où il serait à désirer qu'il fût utilisé[1]. »

Par malheur, l'enseignement prit à M. Perret beaucoup de son temps, et il ne lui fut pas donné de pouvoir entreprendre l' « ouvrage important » que rêvait pour lui M. Guyot de Fère. Outre les planches qu'il fit en 1846 et 1847 d'après les dessins de M. Chenavard, architecte, Rey, professeur à l'École des Beaux-Arts de Lyon, et Dalgabio, architecte, pour illustrer les *Voyages en Grèce et dans le Levant*, d'Aimé Chenavard (1849 et 1858, in-f°), dessins qui sont au nombre de 43, formant en tout 35 planches, et dont la bibliothèque de notre ville, grâce à la générosité de M. Perret, possède une série de très belles épreuves avant la lettre, nous ne connaissons de lui que quelques chapiteaux de l'ancienne église abbatiale de Cluny, gravés pour les *Annales archéologiques* de Didron, et la charmante reproduction du mausolée des Bauderon de Sénecé dans l'église Saint-Pierre de Mâcon[2], tirée en deux planches, l'encadrement d'une part, et l'inscription de l'autre, pour servir de frontispices aux deux volumes des *Œuvres choisies* et des *Œuvres posthumes* du poète Sénecé publiés par E. Chasles et P.-A. Cap en 1855 (*Bibliothèque elzévirienne* de P. Jannet, in-12).

Qu'est-ce qui a pu tout d'un coup et pour toujours briser la pointe du burin d'un aqua-fortiste dont les premiers essais

1. Cet article, signé *Guyot de Fère*, a paru dans le n° du 15 janvier 1856 (28e année, Paris, grand in-4), p. 207. L'exemplaire que nous avons eu sous les yeux portait quelques corrections autographes de M. Perret.

2. Le cuivre de cette planche a été offert par M. Perret à l'Académie. Qu'il nous soit permis de rappeler aussi le don fait par M. Perret au musée de la ville d'un beau buste en terre cuite, attribué à Chinard, et représentant M. Laroche, échevin et marchand de Lyon au XVIIIe siècle, grand-père maternel de J.-M. Perret, père de notre confrère.

avaient révélé un véritable talent et fait présager une glorieuse carrière? Nous l'ignorons. Toujours est-il que par la suite et pendant un demi-siècle, c'est-à-dire jusqu'à son dernier souffle, M. Perret ne produisit plus que des dessins et des fusains. Tous, nous avons pu constater que pour ces derniers il était passé maître.

Voici le catalogue, aussi complet que possible, des œuvres qu'il a exposées soit à Paris, soit en province.

PARIS

Salon de 1852[1].

1026. — Vue prise aux environs de Fleurie (Rhône). Dessin à la plume.

1027. — Tobie et l'Ange. Paysage. Dessin à la plume.

Salon de 1853.

909. — Les Nymphes pleurant la mort de Narcisse. Paysage. Dessin à la plume.

Exposition universelle de 1855.

3778. — (N° 1027 ci-dessus.)

3779. — Le Repos des Bergers. Paysage. Dessin à la plume.

Salon de 1861.

2499. — Apollon et Daphné. Dessin.

2500. — Pan et Syrinx. Dessin.

1. E. Bellier de La Chavignerie et L. Auvray (*Dictionnaire général des Artistes de l'École française*, t. II, 1885, p. 240), disent qu'au Salon de 1848 J.-B. Perret exposa les cinq dessins à la plume qui suivent :

Vue des gorges d'Ollioules, près Toulon;
Vue de Bonnand, près Lyon;
Vue d'Auvergne, près le pont de Lignaud;
Vue du théâtre antique à Arles;
Vue des arènes à Arles.

Or, des recherches que notre excellent confrère, M. Jean Laronze, a bien voulu faire et faire faire dans les livrets des Salons de 1846 à 1852, il résulte que M. J.-B. Perret n'a rien exposé à Paris avant cette dernière date.

Salon de 1868.

3211. — Vue de la forêt de Goulène (Saône-et-Loire). Dessin.
3212. — Vue prise dans la forêt de Goulène. Dessin.

Salon de 1869.

3041. — Environs de Yenne (Savoie). Fusain.

Salon de 1877.

3273. — Sous Bois, à La Burbanche (Ain). Fusain.

LYON

Société des Amis des Arts de Lyon, 1846-1847.

441. — Paysage. Dessin à la plume.
442. — Études de paysage. Dessin à la plume.

Société des Amis des Arts de Lyon, 1862.

473. — Narcisse. Dessin.
474. — Pan et Syrinx. Dessin.
475. — Apollon et Daphné. Dessin.
476. — Hercule domptant le taureau de l'île de Crète. Dessin.
477. — Idylles de Gessner. Dessin.
478. — Le port d'Aix (Savoie). Dessin.

Exposition universelle de 1872.

522. — Le Bourget (Savoie). Dessin.
673. — Environs d'Artemare (Ain). Dessin.
689. — Le Val du Fier (Haute-Savoie). Dessin.
699. — Bords du Rhône, près Pierre-Châtel (Ain). Dessin.

Société des Amis des Arts de Lyon, 1876.

414. — Un Plateau à Rossillon (Ain). Fusain.
415. — Les Marais de Rossillon (Ain). Fusain.
416. — Une Idylle. Étude d'après nature. Fusain.
417. — Étude d'après nature, paysage. Fusain.

Société des Amis des Arts de Lyon, 1884.

424. — Vue du Lac du Bourget (Savoie). Fusain.

AVIGNON

Société des Amis des Arts d'Avignon, 1877.

156. — Pont des Pierres à Rossillon (Ain). Fusain.
157. — Les Grands Prés à Rossillon (Ain). Fusain.

DIJON

Société des Amis des Arts de la Côte-d'Or, 1885.

497. — Un Ruisseau à Rossillon (Ain). Fusain.
498. — Les Bords du Bourget (Savoie). Fusain.

Société des Amis des Arts de la Côte-d'Or, 1887.

813. — Les Bords de l'Albarine (Ain). Fusain.
814. — Ruisseau à Rossillon (Ain). Fusain.

MOULINS

Société d'Émulation et des Beaux-Arts de l'Allier, 1862.

Nos 474, 475 et 476 exposés à Lyon (voir ci-dessus) la même année.

BOURG

Société des Amis des Arts de l'Ain, 1879.

196. — Cascade du moulin du Marquis, à Rossillon (Ain). Fusain.
197. — Bord d'étang à Saint-Paul-de-Varax (Ain). Fusain.

Les récompenses que M. Perret obtint à ces diverses expositions, une médaille d'argent à Moulins en 1862, et trois mentions honorables, l'une à Avignon en 1877, les deux autres à Dijon en 1885 et 1887, établissent que même hors de Mâcon, sa résidence, l'artiste que fut notre excellent confrère sut se faire remarquer, forcer l'estime et retenir l'attention.

L. LEX
Membre titulaire.

LIVRE D'OR

DES

BIENFAITEURS

DE

L'ACADÉMIE DE MACON

M. Louis GALICHON, *né à Paris le 24 juin 1825, décédé à Paris le 24 janvier 1893, a laissé, par testament, à l'Académie, une somme de 40.000 francs,* « *pour lui permettre de s'installer chez elle et d'être indépendante* ».

M. le comte de RAMBUTEAU, *en 1896, a fait à l'Académie un don de 10.000 francs pour coopérer à l'acquisition de l'Hôtel Senecé.*

M. Jules PLASSARD, *en 1896, a souscrit éventuellement, jusqu'à concurrence de 15.000 francs, aux obligations de l'emprunt contracté pour l'acquisition de l'Hôtel Senecé.*

MM. Louis et Jean CHABASSIÈRE Frères, *en 1899, ont, en souvenir de leur fils et neveu, fait donation à l'Académie de leur maison de Mâcon et fondé* « *un prix d'encouragement au bien de 300 francs, à décerner chaque année par l'Académie à une jeune fille pauvre et méritante de notre ville* ».

M. Joseph MARION, *ancien notaire, décédé à Coupy-Bellegarde (Ain) le 31 juillet 1899, a laissé, par testament, à l'Académie, une somme de 15.000 francs, pour la fondation d'un prix de poésie.*

TABLEAU DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE DE MACON

ANNÉE 1903

COMPOSITION DU BUREAU

Président..................................	MM. J. Plassard.
Vice-président............................	Ch. Pellorce.
Secrétaire perpétuel......................	A. Duréault.
Secrétaire adjoint........................	Dr Biot.
Bibliothécaire	G. Duhain.
Conservateur des collections.............	L. Lex.
Trésorier	F. Lacroix.

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. le Préfet de Saône-et-Loire.

MEMBRES D'HONNEUR

1. Son Éminence Mgr le cardinal Perraud, de l'Académie française, ✻, ✠, évêque d'Autun............ 11-1891*
2. M. François Coppée, ✻ C, de l'Académie française.... 4-1892
3. M. Georges Picot, ✻ O, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, Noisy-sur-Oise (Seine-et-Oise).................... 4-1892
4. M. le comte de Rambuteau, ✻ O, ✠ C, ✠, ancien préfet du Pas-de-Calais et de la Haute-Garonne, ancien

* Ces chiffres indiquent le mois et l'année de l'admission dans la Société.

conseiller d'État, conseiller général du département de Saône-et-Loire, 32, rue Barbet-de-Jouy, Paris, et château de Rambuteau, par Charolles (S.-et-L.) 11-1894

5. M. Charmes (Xavier), ✱ C, ✿ I, ancien directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'Instruction publique, membre de l'Institut, 17, rue Bonaparte, Paris........................ 5-1897

6. M. Mistral (Frédéric), ✱ O, poète provençal, félibre majouran, Maillane (Bouches-du-Rhône)........ 4-1900

MEMBRES TITULAIRES [1]

MM.

1. Pellorce (Charles), ✱, ✿ I, ancien vice-président du conseil de préfecture de Saône-et-Loire, ancien maire de Mâcon, place de la Baille, Mâcon............. 5-1852

2. Lacroix (Francisque), ✿ I, conservateur du Musée municipal d'histoire naturelle, 6, rue Philibert-Laguiche, Mâcon............................. 1-1864

3. Arcelin (Adrien), ancien élève de l'École des Chartes, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône et de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, Saint-Sorlin (S.-et-L.), et 12, quai des Messageries, Chalon-s.-S........... 1-1868

4. Réty (Hippolyte), ancien magistrat, ancien maître de chapelle de l'église Saint-Pierre de Mâcon, Saint-Jean-le-Priche, par Mâcon...................... 2-1870

5. Biot (Dr Camille), membre correspondant de la Société nationale de médecine et de la Société des sciences médicales de Lyon, 4, rue du Vieux-Palais, Mâcon.. 11-1878

6. Durand (Auguste), avocat, ancien bâtonnier, 30, quai du Nord, Mâcon.............................. 3-1882

7. Lombard de Buffières (Baron), ✿ A, ✠, avocat, sculpteur, membre fondateur de la Société des agricul-

1. Le nombre en est limité à 30 par ordonnance royale du 11 juillet 1829.

teurs de France, château de Champgrenon, Charnay-lès-Mâcon.................................... 2-1885

8. De Benoist de Gentissart (Ernest), ✿, viticulteur, ancien président du Syndicat agricole et viticole de Mâcon, 2, rue Perrier, Mâcon, et Grevilly, par Uchizy (S.-et-L.).. 3-1887

9. De Lachesnais (Edmond), ✠, membre du conseil d'administration de la Cie des mines de la Grand'-Combe, de la Cie générale des pétroles, de la Cie immobilière marseillaise, etc., etc., bibliophile, château de La Salle, par Vérizet (S.-et-L.), et villa Castellamare, Marseille........................... 1-1889

10. Lex (Léonce), ✿ I, ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes-Études, archiviste du département, bibliothécaire de la ville, conservateur du Musée municipal d'archéologie, lauréat de l'Institut, 38, rue de l'Héritan, Mâcon........................... 2-1890

11. Mangenot (Alfred), ✿, ancien conservateur des Forêts à Mâcon, 2, place Saint-Étienne, Mâcon........... 2-1890

12. Jacquier (Charles), ✠, docteur en droit, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Lyon, professeur à la Faculté catholique de droit, 25, rue Sala, Lyon, et Nancelles, par Saint-Sorlin (S.-et-L.). 3-1890

13. Maritain (Paul), ✿ A, avocat, ancien bâtonnier, homme de lettres, Bussières, par Saint-Sorlin (S.-et-L.)..................................... 12-1892

14. Duréault (Armand), ✻, ✿ A, ancien lieutenant des mobiles de Saône-et-Loire en 1870, ancien vice-président du conseil de préfecture, ancien avocat, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, viticulteur, 25, rue de la Barre, Mâcon, et Moroges, par Buxy (S.-et-L.).. 2-1895

15. Authelain (Louis), ancien élève de l'École nationale des Beaux-Arts, architecte diplômé, 20, quai Sud, Mâcon. 3-1895

16. Gaudet (Antoine), inspecteur des Eaux et Forêts, 10, de l'abbaye d'Ainay, Lyon, et Villié-Morgon (Rhône). 4-1895

17. Du Teil du Havelt (Baron), ✻, ✠, ancien officier d'infanterie, président de la Société d'horticulture de Mâcon,

président de la Société hippique de France, château du Perthuis, Charnay, par Mâcon, et 3, avenue d'Antin, Paris 1-1896

18. BATTANCHON (Gaston), ✠ O, professeur d'agriculture du département, directeur de la *Vigne américaine*, vice-président de la Société régionale de viticulture de Lyon, vice-président du Syndicat de la Presse agricole de France, 152, rue Rambuteau, Mâcon 3-1896

19. DE BARBENTANE (Marquis), ✠, ✱, vice-président de la Société hippique française et de la Société des agriculteurs de France, membre du conseil supérieur des Haras, président de l'Union des Sociétés de courses du Centre et du Sud-Est, de la Société hippique de Saône-et-Loire, château de Saint-Jean-le-Priche, par Mâcon, et 31, avenue Bosquet, Paris 3-1896

20. PLASSARD (Jules), ✱, ancien avoué au tribunal de la Seine, ancien directeur-gérant du *Bon Marché* à Paris, administrateur du Crédit foncier de France, agronome, Saint-Léger-sous-la-Bussière, par Tramayes (S.-et-L.), et 62, rue La Boëtie, Paris 3-1896

21. RAMEAU (Mgr Barthélemy), archéologue, ancien vicaire de Saint-Sulpice à Paris, ancien curé de Bex (Suisse), camérier de Sa Sainteté Léon XIII, 12, rue Victor-Hugo, Mâcon 6-1896

22. VIREY (Jean), ancien élève de l'École des Chartes, lauréat de l'Institut, viticulteur, La Chevanière, Charnay-lès-Mâcon (S.-et-L.) 11-1896

23. LENORMAND (Henri), organiste, compositeur de musique, 30, rue de l'Héritan, Mâcon 1-1899

24. MARTIN (Jean), ✿ I, archéologue, conservateur du Musée, bibliothécaire de la ville de Tournus 5-1899

25. DUHAIN (Georges), ✿ I, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Lamartine, 8 *bis*, rue de Flacé, Mâcon 1-1900

26. JOCCOTTON (Émile), ✿ I, né à Louhans (S.-et-L.), licencié ès sciences physiques et mathématiques, professeur de mathématiques au Lycée Lamartine, 32, quai Nord, Mâcon 4-1901

27. Virey (Philippe), ✪ A, égyptologue, ancien élève de l'École pratique des Hautes-Études, ancien attaché à la Mission archéologique française au Caire, château de Monceau-Lamartine, par Prissé (S.-et-L.), et 9, rue Arsène-Houssaye, Paris (8e)..................... 3-1896
28. Dervieu (Commandant), ✱, ✢, breveté d'état-major, homme de lettres, ancien officier d'ordonnance du ministre de la Guerre, chef de bataillon au 134e régiment d'infanterie, 17, quai Nord, Mâcon.......... 7-1901
29. Galland (Émile), ✱, ✪, conservateur des Eaux et Forêts, 1, rue de l'Arbalète, Mâcon................ 3-1897
30. Demaizière (Émile), auteur de monographies locales, receveur de l'Enregistrement et des Domaines, Pont-de-Veyle (Ain)................................ 4-1896

MEMBRES ASSOCIÉS ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

Canet (Chanoine Guillaume), ✪ A, docteur ès philosophie et docteur ès lettres de l'Université catholique de Louvain, 12, place Saint-Louis, Autun........................ 8-1885
Cazac (Henry-Pierre), ✪ I, ✠ C, ✠ O, de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, ancien vice-président de la Société académique des Hautes-Pyrénées, proviseur du Lycée de Bayonne (Basses-Pyrénées).. 12-1899
Deton (Charles), ancien professeur de l'Université, homme de lettres, directeur du journal *la Savoie libérale*, 1, rue Croix d'Or, Chambéry (Savoie)..................... 1-1879
Gloria (Henri), bibliophile, juge au tribunal civil de Beaune (Côte-d'Or).................... 1875

MEMBRES ASSOCIÉS

Abord (Gaston), ✪ A, né à Saint-Forgeot (S.-et-L.), procureur de la République, 2, rue Dumont-d'Urville, Toulon (Var).. 12-1898

Adenot (Laurent), artiste peintre, membre de la commission du musée Denon, vice-président de la Société des amis des arts de Chalon-sur-Saône, Chalet de Géanges, par Saint-Loup-de-la-Salle (S.-et-L.)......... 11-1896

Aicard (Jean), ✱ O, ✪ I, homme de lettres, ancien président de la Société des gens de lettres, 5, rue Michelet, Paris... 4-1899

Aillaud (Émile) (*Émile Daullia*), ✪ A, homme de lettres, maire de Saint-Jean-le-Vieux (Ain).................. 1-1897

Antioche (Comte d'), ✱, ✠ C, littérateur, lauréat de l'Académie française, capitaine de cavalerie de réserve, château de Selorre, par Saint-Yan (S.-et-L.), et 110, rue de l'Université, Paris.. 6-1896

Apostolidhis (Démosthènes), architecte hygiéniste, correspondant de la Société académique de Lyon, de la Société française d'hygiène, du bureau sanitaire central de Paris, Smyrne (Asie-Mineure).............................. 6-1903

Arlempde (Baron Victor de Laval d'), archéologue, château de Salornay, par Hurigny (S.-et-L.)................. 6-1900

Aubigny (Colonel marquis d'), ✱, château de Montvaillant, Clermain, par Brandon (S.-et-L.), et 51, rue Schœffer, Paris.................. 12-1896

Autume (Alfred d'), membre de plusieurs sociétés savantes, château de Boissia, par Saint-Loup-de-la-Salle (S.-et-L.), et 32, rue Jeannin, Dijon (Côte-d'Or).............. 7-1896

Blanchet (Mlle Nathalie), née à Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.), lauréate des Jeux Floraux de Clémence Isaure, membre de la Société des gens de lettres, Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.)........................... 2-1903

Baillet (Georges), ✪ I, sociétaire de la Comédie-Française, 13 *bis*, rue d'Aumale, Paris.......................... 4-1898

BARBERET (Joseph), ✱ O, ✿ A, ♣, ✣, né à Demigny (S.-et-L.), publiciste, Directeur de la Mutualité au ministère de l'Intérieur, 35, rue Truffaut, Paris............ 11-1896

BARBERET (Vincent), ✿ A, né à Demigny (S.-et-L.), docteur ès lettres, agrégé, professeur au Lycée de Roanne, Riorges (Loire).................................. 5-1898

BARRIÈRE-FLAVY (Casimir), ✿ A, archéologue, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, lauréat de l'Institut, château de Puydaniel, et 38, rue du Taur, Toulouse (Haute-Garonne)..................... 2-1899

BATAULT (Léon), ingénieur-directeur des tuileries de Montchanin-les-Mines (S.-et-L.)...................... 10-1896

BATTANCHON (Georges), licencié ès lettres, au Lycée de Chartres (Eure-et-Loir).............................. 1-1901

BAUZON (Dr Jules), ✿ A, pharmacien de 1re classe, médecin en chef de l'hôpital, lauréat de la Société d'encouragement au bien, 5, rue des Minimes, Chalon-s.-S............. 10-1896

BAZIN (Jean), ✿ A, né à Laives (S.-et-L.), auteur de monographies historiques, commis des Postes et Télégraphes, 50 *bis*, avenue de Ceinture, Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).. 5-1902

BÉGUINE (Michel), né à Uxeau (S.-et-L.), sculpteur, 36, avenue de Châtillon, Paris.............................. 11-1896

BELLY (Adolphe), né à Sennecé-lès-Mâcon, publiciste, receveur des finances en retraite, 13, rue Basse-du-Château, Chambéry (Savoie).. 10-1896

BERLIÈRE (Commandant Louis), ✱, né à Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.), chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.)........ 8-1901

BERNIZET (Alphonse), né à Préty (S.-et-L.), président de la Chambre des notaires de Mâcon, Uchizy (S.-et-L.)...... 11-1896

BERTHAUD (Jules), docteur en droit, ancien magistrat, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Valence, chef du contentieux des usines du Creusot, 4, rue de Mâcon, le Creusot.. 7-1901

BESSET (Auguste), né à Saint-Léger-sur-Dheune (S.-et-L.), conseiller d'arrondissement, homme de lettres, Chagny (S.-et-L.).. 4-1897

BÉTHUNE (Prince de), 3, quai du Sud, Mâcon............. 7-1894

BILLARD (Eugène), I, né à Saint-Eugène (S.-et-L.), avocat à la Cour d'appel de Paris, homme de lettres, membre du conseil supérieur de la Société nationale d'encouragement au bien, 3, avenue de l'Opéra, Paris........ 1-1898

BLANCHET (Léonce), industriel à Rives-sur-Fure (Isère).... 10-1900

BONNEAU (Étienne), A, né à Touches (S.-et-L.), agrégé de l'Université, Le Bourgneuf-Val-d'Or (S.-et-L.)....... 8-1896

BONNET (Georges), né à Autun, ancien agent voyer, archéologue, auteur de monographies locales, Paray-le-Monial (S.-et-L.).. 12-1885

BONTHOUX (Francisque), ancien conseiller d'État, conseiller général de l'Ain, château de Montsymond, par Saint-Trivier-de-Courtes (Ain), et 15, rue Montaigne, Paris........... 1886

BORDE (Francis de), ✠, né à Mâcon, ancien officier de marine, agronome et viticulteur, château de Borde, par Cluny (S.-et-L.).................................... 12-1884

BOUCHACOURT (D[r] Georges), ancien interne des hôpitaux de Lyon, artiste musicien, rue Gambetta, Mâcon........... 7-1901

BOUCHARD (Arthur), né à Mâcon, contrôleur principal hors classe des Contributions directes, 47, rue Claude-Bernard, Paris.. 3-1896

BOUCHARD (Fernand), né à Chalon-sur-Saône (S.-et-L.), artiste peintre et sculpteur, receveur de l'Enregistrement à Ambérieu en Bugey (Ain).................... 9-1901

BOUDILLON (Auguste), ✠ O, né à Mâcon, sous-inspecteur de l'Enregistrement à Tananarive (Madagascar)........... 9-1900

BOULLAY (Léon), né à Saint-Sorlin (S.-et-L.), président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Mâcon, négociant en bois, industriel, viticulteur, Saint-Laurent-lès-Mâcon (Ain), et Bussières, par Saint-Sorlin (S.-et-L.)......... 2-1902

BOURDON (Émile), né à Chalon-sur-Saône, avocat général près la Cour d'appel, 9, quai de l'Est, Lyon............. 3-1897

BOVIER-LAPIERRE (Gaspard), I, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société de linguistique de Paris, 2, rue de l'Asile, Mâcon................................ 10-1898

BRANGES DE CIVRIA[1] (Abbé Edmond de), aumônier de la Visitation, 4, rue du Collège, Dôle (Jura)................. 7-1896

1. Décédé à Dôle (Jura), le 30 juillet 1903, dans sa 60e année.

Bréart (Général), ✱ G C, ✪ I, ✠, ancien commandant des 13e, 17e et 19e corps d'armée, Saint-Sorlin (S.-et-L.)..... 6-1896
Broek d'Obrenan (Mme John van den), ✪ A, aquafortiste, membre de la Société des artistes français, La Tour-de-l'Ange, Charnay-lès-Mâcon, et 11, rue Chateaubriand, Paris.. 8-1896
Brosselin (Gustave), ✱ O, né à Chalon-s.-S., ancien vice-président du conseil général des ponts et chaussées, 89, boulevard Malesherbes, Paris........................ 6-1896
Brunot (Charles), ✱, ✪ I, ✠, ancien élève de l'École polytechnique, de l'École normale supérieure et de l'École des sciences politiques, licencié en droit, ancien conseiller général du département de Saône-et-Loire, président du conseil des inspecteurs généraux des services administratifs au ministère de l'Intérieur, 38, rue de Berlin, Paris. 6-1896
Budker (Abbé Henri), né à Mâcon, curé de Vinzelles, par Mâcon.. 11-1899
Burnez (général) ✱ G O, ✣ O, ✠, ✠, né à Mâcon, ancien directeur des Études à l'École de cavalerie de Saumur, Ct la 10e division d'infanterie à Paris................. 5-1903
Bussière (Gaston), né à Cuisery (S.-et-L.), artiste peintre, ancien élève de l'École nationale des Beaux-Arts, 11, boulevard Montparnasse, Paris........................... 7-1896
Campionnet (François), né à Martigny-le-Comte (S.-et-L.), ingénieur, industriel, maître de forges, conseiller général et maire de Gueugnon (S.-et-L.)...................... 5-1901
Canat (Maurice), né à Chalon-sur-Saône, directeur des Domaines, 32, quai du Nord, Mâcon................. 11-1899
Canat de Chyzy (Noël), archéologue, membre de la Société française d'archéologie, 14, rue Henri-IV, Lyon........ 9-1903
Cantrel (Henri), ✱, ✪ A, conseiller référendaire à la Cour des comptes, 12, cité Vaneau, Paris.................. 5-1900
Carion (Émile), ✪ A, né à Issy-l'Évêque (S.-et-L.), licencié en droit, ancien notaire, conseiller général, maire de Montmort, par Toulon-sur-Arroux (S.-et-L.)........... 10-1896
Carnot (Siméon), ✣, ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, agriculteur, viticulteur, maire de Saint-Cyr (S.-et-L.), 27, rue Saint-Alexandre, Chalon-sur-Saône... 2-1899

CARON (Jules), ✻ O, ✪ I, ✢, administrateur honoraire des manufactures de l'État, 14, avenue d'Antin, Paris........ 11-1896
CAUSSADE (Louis), 53, rue de Prony, Paris................. 11-1896
CERF (Dr Léon), né à Mâcon, 14, rue des Lices, Angers (Maine-et-Loire)..................................... 1-1903
CHAMUSSY (Léon), né à Romanèche (S.-et-L.), ingénieur des arts et manufactures, président de la Chambre de commerce de Mâcon-Tournus-Charolles, directeur des mines de manganèse de Romanèche-Thorins (S.-et-L.)........ 6-1896
CHANGARNIER (Émile), né à Chalon-sur-Saône (S.-et-L.), ancien élève de l'École des Beaux-Arts, secrétaire de l'association provinciale et membre de la Société centrale des architectes français, architecte des monuments historiques, 39, Grande-rue, Chalon-sur-Saône (S.-et-L.)........... 12-1901
CHANTE-GRELLET, ✻ O, conseiller d'État, 5, rue Rouget-de-l'Isle, Paris, et La Cras, près Cluny (S.-et-L.).......... 5-1897
CHARMONT (Joseph), ✪ I, né à Tournus (S.-et-L.), agrégé des Facultés de droit, professeur à l'Université de Montpellier, villa Chambéry, chemin de Nazareth, Montpellier. 3-1895
CHAUSSIER (Edmond), 31, rue des Minimes, Mâcon........ 1-1885
CHERVIN (Dr Arthur), ✪ I, fondateur de l'Institut des Bègues, président de la Société d'anthropologie de Paris, 82, avenue Victor-Hugo, Paris.............................. 2-1897
CHEUZEVILLE (Ludovic), né à Beaubery (S.-et-L.), conseiller général et maire, Beaubery, par Saint-Bonnet-de-Joux (S.-et-L.).. 8-1885
CHEVRIER (Léon), né à Touches (S.-et-L.), artiste peintre, membre de la commission du musée, vice-président de la Société des amis des arts, trésorier de la Société d'histoire et d'archéologie, 11, place de Beaune, Chalon-sur-Saône. 2-1902
CHOMER (Louis), ✠, Prieuré de Baume-la-Roche, par Malain (Côte-d'Or)..................................... 1-1897
COCAGNE (Léon), ✻, ✢ G C, ✢ G O, sous-gouverneur de la Banque hypothécaire d'Espagne, Paseo de Recoletos, Madrid (Espagne)................................ 4-1899
COLLIN (Dr Hippolyte), homme de lettres, 37, Grande-rue, Chalon-sur-Saône................................. 8-1896
COLLOT (Augustin), ancien avocat à la Cour d'appel de Dijon, notaire, 24, rue de la Barre, Mâcon............. 5-1903

COMBAUD (Étienne), A, pharmacien, vice-président de la Société d'histoire naturelle de Mâcon, président de la Société colombophile *l'Express*, 25, rue Carnot, Mâcon.. 1-1885

COMBIER ✱ (D[r] Henri), né à Cluny (S.-et-L.), médecin-major de 1[re] classe en retraite, 7, boulevard de la République, Chalon-s.-S................................ 11-1903

CONDEMINAL (Alfred), viticulteur, château de Belleverne, par Pontanevaux (S.-et-L.).......................... 10-1896

CONTENSON (B[on] Guy de), ✱, ✠, né à Sercy (S.-et-L.), viticulteur, ancien officier d'état-major, ancien attaché militaire à la légation de France en Chine et à l'ambassade de France en Espagne, château de Sercy, par Saint-Gengoux-le-National (S.-et-L.), et 12, rue Lalo, Paris (16[e])...... 3-1896

CONTENSON (Ludovic de), ancien capitaine breveté d'état-major, homme de lettres, 53, avenue Montaigne, Paris.... 8-1898

CORDIER (Pierre), A, né à Saint-Laurent-lès-Mâcon, sculpteur, professeur de dessin et conservateur du musée de la ville, rue Saint-Paul, Louhans........................ 7-1896

CORNUDET (Léon), secrétaire de la direction de la Société générale, 10, rue des Saints-Pères, Paris............... 5-1899

COROT (Henry), archéologue, Savoisy (Côte-d'Or)........ 3-1902

CORTAMBERT (Lucien), critique littéraire et dramatique, homme de lettres, 7, rue Gustave-Nadaud, Paris (16[e]) 3-1900

COURNOT (Louis), né à Mâcon, docteur en droit, avocat général près la Cour d'appel, 3, impasse Pont-Bressigny, Angers (Maine-et-Loire)............................ 11-1896

COURTOIS (Henry), né au Creusot (S.-et-L.), notaire à Saint-Léger-sous-Beuvray (S.-et-L.)........................ 12-1901

COUTURIER (Léon), ✱, né à Mâcon, membre de la Société nationale des Beaux-Arts, peintre du ministère de la Marine, ancien président de la *Feuillette*, 2, rue Aumont-Thieville, Paris (17[e])............................... 8-1896

COUTURIER (Claude), A, homme de lettres, auteur dramatique, 109, rue du Cherche-Midi, Paris (6[e])............ 2-1902

CUNHA (Xavier da), poète, homme de lettres, conservateur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, rue de Saint-Bartholomeu, 12.2°, Lisbonne (Portugal)................. 7-1901

DARBOIS (Henri), A, né à Mâcon, élève de l'École natio-

nale des Beaux-Arts, directeur de l'École municipale de dessin et conservateur du musée des Beaux-Arts, 8, rue de l'Arc, Chalon-s.-Saône 7-1896

DARCY (Eugène), notaire à Rully (S.-et-L.).............. 1-1898

DARD (Germain), homme de lettres, conducteur des ponts et chaussées, Génelard (S.-et-L.)........................ 11-1896

DAUCHEZ (Georges), notaire, 224, boulevard Saint-Germain, Paris... 10-1896

DEAU (Claudius), propriétaire, 14, rue Mathieu, Mâcon.... 12-1885

DÉCHELETTE (Joseph), Ⓘ A, archéologue, correspondant du ministère de l'Instruction publique, conservateur du musée, Roanne (Loire)............................ 4-1896

DEFONTAINE (Dr Léon), chirurgien, membre correspondant de la Société de chirurgie de Paris, Le Creusot (S.-et-L.). 7-1896

DEJUSSIEU (Henry), né à Mâcon, artiste peintre, Creuse-Noire, par Crèches (S.-et-L.) 7-1896

DEJUSSIEU (Ernest), ✠, né à Autun, capitaine au 14e régiment de chasseurs, 11, rue Dusillet, Dôle (Jura)........ 1-1897

DELAHANTE (Adrien), viticulteur, Chénas (Rhône).......... 13-1897

DELAIRE (Gaston), ✱, conseiller référendaire à la Cour des comptes, 69, boulevard Haussmann, Paris 4-1899

DELANNE (Général), ✱ C, Ⓘ I, ✠, né à Romenay (S.-et-L.), officier du génie, ancien chef d'état-major général de l'armée, commandant supérieur de la défense des places du groupe de Reims, gouverneur de Reims (Marne)........ 7-1896

DELORE (Dr Xavier), né à Fleurie (Rhône), ex-chirurgien-major de la Charité, ex-professeur à la Faculté de médecine de Lyon, lauréat et correspondant de l'Académie de médecine de Paris, Romanèche-Thorins (S.-et-L.)........... 11-1900

DELORME (Guillaume), né à Mâcon, sculpteur, 32, rue Victor-Hugo, Mâcon 11-1898

DESMAZURES (Gustave), chimiste, 37, quai de la Tournelle, Paris. 10-1896

DESSERTEAUX (Fernand), Ⓘ I, professeur à la Faculté de droit de Dijon, assesseur du doyen, secrétaire du conseil général des Facultés, 1, boulevard Carnot, Dijon....... 3-1896

DESVIGNES (Albert), viticulteur, membre de la Chambre de commerce de Mâcon, Charolles et Tournus, Les Broyers, par Pontanevaux (S.-et-L.) 2-1897

DEVENET (Claude), ✿ A, né à Uchizy (S.-et-L.), statuaire, 183, avenue du Maine, Paris (14e)........ 8-1896

DORY (Chanoine), curé-archiprêtre de Notre-Dame et chanoine titulaire du chapitre de la cathédrale, Autun....... 1896

DORRY[1] (Louis) (*de Cherval*), né à Mâcon, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, ancien chef du service des Essais sur les matériaux à l'École nationale des ponts et chaussées, poète-musicien, le Grand-Bussières (S.-et-L.), et 14, rue Rambuteau, Mâcon............. 7-1897

DORRY (Jean), né à Bussières (S.-et-L.), viticulteur, publiciste agronome, Bussières (S.-et-L.)................... 2-1902

DORVILLE (Noël), ✠, né à Mercurey (S.-et-L.), artiste peintre, fusiniste, rédacteur parlementaire du *Charivari* à la Chambre et au Sénat, 119, rue de la Tour, Paris... 12-1902

DOUDOU (Ernest), archéologue, entomologiste, poète, 33, rue des Molinoz, Seraing-sur-Meuse (Belgique)............ 1-1902

DRIOT[2] (Jules), procureur de la République, 6, rue Poissonnière, Mâcon.................................... 2-1899

DRUARD (Philippe), ✿ A, né à Pierre (S.-et-L.), ancien maire, ancien conseiller général, Pierre-en-Bresse (S.-et-L.). 7-1896

DUBEL (Pierre), architecte retraité de la ville de Paris, sociétaire perpétuel de l'Association des artistes français, 69, boulevard Beaumarchais, Paris........................ 12-1889

DUBUET (Abbé), curé de Charnay-lès-Mâcon (S.-et-L.)...... 2-1897

DUPASQUIER (François), né à Mâcon, ancien président du tribunal de commerce, bibliophile, Saint-Jean-le-Priche, près Mâcon.................................... 2-1898

DUPORT (Émile), viticulteur, président de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles et de la Société régionale de viticulture de Lyon, 115, rue de Vendôme, Lyon........ 8-1896

DURAND (Jules), né à Chalon-s.-S., industriel, membre de la commission du musée Denon, membre de la Société des amis des arts, 10, boulevard de la République, Chalon-sur-Saône.................................... 4-1899

1. Décédé à Bussières (S.-et-L.), le 15 juillet 1903, dans sa 67e année.
2. Décédé à Mâcon, le 24 février 1903, dans sa 48e année.

Durand (Louis), né à Crèches-sur-Saône (S.-et-L.), archéologue, collectionneur, Crèches-sur-Saône (S.-et-L.)...... 3-1902

Duréault (Henri), ✻, ✪ I, ✻, ✠, né à Burzy (S.-et-L.), préfet du Pas-de-Calais, Arras........................ 10-1899

Duréault (Paul), né à Burzy (S.-et-L.), avocat à la Cour d'appel de Lyon, membre du conseil de l'Ordre, 19, rue du Plat, Lyon.................................... 12-1897

Étienne (Dr Georges), professeur agrégé à la Faculté de médecine, 17, place de la Carrière, Nancy (Meurthe-et-Moselle).. 4-1898

Faibie (Antonin), directeur-gérant de la Compagnie des mines de Crespin, par Quiévrechain (Nord)............ 2-1898

Faisant (Dr Léon), maire de La Clayette (S.-et-L.)........ 11-1901

Faye (Auguste), ancien juge au tribunal de commerce, membre de la Chambre de commerce de Mâcon-Tournus-Charolles, négociant et viticulteur, 44, rue Victor-Hugo, Mâcon.. 2-1901

Ferret (Tony), né à Azé (S.-et-L.), architecte départemental de l'Ain, architecte du gouvernement pour le diocèse de Belley, président de la Société des architectes de Saône-et-Loire, Ain et Jura, Bourg-en-Bresse (Ain)............. 4-1902

Fertiault (François), ✪ I, né à Verdun-sur-le-Doubs (S.-et-L.), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, 21, rue Clauzel, Paris....................... 7-1896

Flandin (Gilbert), licencié ès lettres, économiste, lauréat de l'École des sciences politiques, avocat à la Cour d'appel de Paris, auditeur à la Cour des comptes, 241, boulevard Saint-Germain, Paris.............................. 1-1901

Floret (Paul), ✻, C, ✪ I, ✻, ✠, ancien préfet de Saône-et-Loire et des Bouches-du-Rhône, trésorier-payeur général de l'Hérault, Montpellier.......................... 12-1898

Fontaneilles (Marcel), ✻, ✻, ingénieur des ponts et chaussées, ancien inspecteur des travaux publics des colonies, ancien directeur général des Chemins de fer du Tonkin, 20, rue des Capucines, Paris........................ 8-1896

Fortoul[1] (Alphonse), né à Mâcon, censeur de la succursale de la Banque de France, 41, rue de l'Héritan, Mâcon.... 7-1882

1. Décédé à Mâcon, le 3 août 1903, dans sa 67e année.

FORTOUL (Louis), né à Chagny (S.-et-L.), homme de lettres, membre de la Société des auteurs dramatiques, et de la Société des auteurs et compositeurs, Chagny (S.-et-L.). 3-1903

FRÉMINVILLE (Joseph de), ✪ I, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du département de la Loire, Saint-Étienne-en-Forez 3-1897

FYOT (Eugène), né au Creusot, archéologue, auteur de monographies locales, aquafortiste, membre de la Société Éduenne, Montvaltin, par Le Creusot (S.-et-L.), et 5, rue Guyton-Morveau, Dijon 8-1899

GALICHON (Roger), censeur et membre fondateur de la Société française de gravure, bibliophile, 29, rue des Écuries-d'Artois, Paris 11-1896

GALOPIN-LABRELY (Gérard), ✪ A, ✻, né à Chalon-sur-Saône, archéologue, président du tribunal de Saint-Claude (Jura). 11-1902

GATELLIER (Vicomte Henri de), château de Béost, par Vonnas (Ain) 12-1898

GAUDRIOT (Arthur), ✪ A, né à Uchizy (S.-et-L.), conducteur principal de 1re classe des ponts et chaussées et des chemins de fer, en retraite, 19, quai du Centre, Tournus (S.-et-L.) 11-1902

GAUTHERON (Joseph), né à Mâcon, licencié en droit, notaire, 15, rue Lamartine, Mâcon 3-1896

GAUTHEY (Chanoine Léon), né à Chalon-sur-Saône (S.-et-L.), vicaire général du diocèse d'Autun, Chalon et Mâcon, 18, rue Sainte-Barbe, Autun 7-1901

GAUTHEY (abbé), musicien compositeur, lauréat de grands concours musicaux, fondateur-directeur de la Société la Lyre de Cluny, curé de Saint-Marcel de Cluny (S.-et-L). 1-1903

GAUTHIER (Pierre), ✪ A, né à Davayé (S.-et-L.), ancien chef de division à la Préfecture de Saône-et-Loire, 29, rue Victor-Hugo, Mâcon 5-1900

GAVILLOT (Aristide), ✠, né à Sens-en-Bresse (S.-et-L.), secrétaire général de l'Institut égyptien, ancien député de la Nation française, Le Caire (Égypte), et Semur, par Vibraye (Sarthe) 7-1896

GEORGE (Henri), ✻ O, ✪ A, né à Mâcon, docteur en droit, administrateur honoraire de l'Enregistrement, 16, boulevard Émile-Augier, Paris 4-1898

Gérodias (Alfred), directeur des Contributions directes, 30, quai Nord, Mâcon.................................. 6-1903

Gillot (Docteur Xavier), ⚜ A, né à Autun, vice-président de la Société d'histoire naturelle d'Autun, lauréat de l'Institut, 5, rue du Faubourg-Saint-Andoche, Autun....... 7-1896

Gillot (Chanoine Louis), né à Pouilloux (S.-et-L.), docteur en théologie du Collège Romain, missionnaire, supérieur des chapelains de Paray-le-Monial (S.-et-L.)...... 7-1896

Gindriez (Charles), architecte, directeur du musée Denon, président de la Société des amis des arts, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-s.-S., 4, rue des Lancharres, Chalon-sur-Saône.................... 7-1896

Giraud (Victor), né à Mâcon, agrégé de l'Université de France, lauréat de l'Académie française, professeur à l'Université de Fribourg, Miséricorde, près Fribourg (Suisse). 6-1897

Girel (Abbé Pierre), artiste dessinateur, curé de Montceaux-l'Étoile, par Marcigny (S.-et-L.)..................... 11-1901

Giroud (Frédéric), architecte, membre de la Société d'architecture de Lyon et de l'Association provinciale des architectes français, 6, rue Franklin, Lyon.......... 5-1901

Gœttschy (Georges), ⚜ I, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Chaumont, 14, rue Lalay, Chaumont (Haute-Marne)....... 10-1902

Gournay (Comte Lionel de), ✠, ancien gérant des mines de Blanzy, 73, rue de Varennes, Paris.................... 11-1896

Goyat (Eugène), né à Matour, auteur de monographies locales, greffier de la justice de paix, Matour (S.-et-L.)... 4-1897

Graillot (Henri), ⚜ I, né à Autun, professeur de rhétorique au Lycée de Toulouse (Haute-Garonne).......... 11-1903

Grand (Pierre), pacha, ✠, ingénieur civil, ancien directeur général des services des villes et des bâtiments de l'État au ministère des travaux publics d'Égypte, 48, rue de Nîmes, Vichy (Allier)............................ 8-1896

Grandjean (Philippe), né à Chasselas (S.-et-L.), agronome, ancien notaire, château de Verneuil, Charnay-lès-Mâcon (S.-et-L.).. 2-1897

Grec (Paul), ✻, ⚜ I, agrégé des sciences mathématiques, inspecteur d'Académie, 5, boulevard de la Liberté, Mâcon. 12-1899

GRENIER (Gabriel), ✪ I, professeur de 4e au Lycée de Chambéry (Savoie) 9-1903
GRIVEAUD (Pierre), ancien notaire, homme de lettres, Bissy, par Joncy (S.-et-L.) 3-1887
GUIBIER (Claude), notaire, 31, rue de la Barre, Mâcon..... 5-1901
GUICHARD (Albert), ✻, ✠, né à Chalon-s.-Saône, membre de la Chambre de commerce de Chalon, Autun et Louhans, censeur de la succursale de la Banque de France, 10, rue de l'Obélisque, Chalon-sur-Saône..... 4-1899
GUILLEMAUT (Dr Lucien), ✪ A, né à Louhans, ancien maire de Louhans, ancien député, conseiller général et sénateur de Saône-et-Loire, président de la Société d'agriculture et d'horticulture de Louhans, auteur de l'*Histoire de la Bresse Louhannaise*, 62, boulevard Saint-Germain, Paris........ 3-1896
GUILLIN (Louis), licencié ès sciences physiques, pharmacien, Antibes (Alpes-Maritimes).......................... 8-1896
GUIRANDE ✻ (Commandant Joseph), né à Tournus (S.-et-L.), chef de bataillon en retraite, homme de lettres, Tournus. 12-1903
GUITTARD (Just), notaire, artiste dessinateur, Chânes, par Crèches (S.-et-L.).................................. 10-1896
HAINGLAISE (Jean), né à Toulon-sur-Arroux (S.-et-L.), statuaire, membre de la Société des artistes français, 18, rue de la Sourdière, Paris................................ 11-1899
HUOT (Dr Louis), ✻, ✠, explorateur, homme de lettres, membre de la Société de géographie, médecin-major du 18e régiment colonial, Haïphong (Tonkin)............ 7-1901
L'ISLE (Prosper de), ancien officier, président du Syndicat agricole et viticole de Chalon-sur-Saône, publiciste, Givry (S.-et-L.) 2-1897
JACQUIN (Adrien), pharmacien, ancien chef des travaux chimiques du laboratoire de clinique médicale à la Faculté de médecine de Lyon, vice-président de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 10, rue de l'Obélisque, Chalon-s.-Saône........................... 8-1896
JOBLOT (François-Joseph), né à Givry (S.-et-L.), compositeur de musique, notaire à Givry (S.-et-L.)............. 11-1896
JOLIVET (Abbé), ✪ A, né à Mâcon, curé de Berzé-la-Ville, par Saint-Sorlin (S.-et-L.).......................... 5-1896

JOLIVET (Joseph), ✪ A, professeur de mathématiques au Collège et bibliothécaire de la ville, Louhans 7-1896

JOLYET (Philippe), né à Pierre-en-Bresse (S.-et-L.), artiste peintre, directeur de l'École municipale de dessin et conservateur du musée de la ville, 6, rue Gambetta, Bayonne (Basses-Pyrénées) 7-1896

JONTE (Émile), ✪ A, ingénieur civil, ancien directeur à Paris des Forges de Franche-Comté, 38, rue de l'Épinette, Saint-Mandé (Seine) 3-1896

JORDAN (Camille), ✻ O, docteur ès sciences, ingénieur en chef des mines, professeur à l'École polytechnique et au Collège de France, membre de l'Institut, 48, rue de Varennes, Paris 7-1896

JOZON (Marcel), ✻ O, inspecteur général des ponts et chaussées, conseiller d'État en service extraordinaire, directeur des routes de la navigation et des mines au ministère des Travaux publics, 40, rue de Lubeck, Paris 5-1896

JUBÉCOURT (Félix de), ingénieur des arts et manufactures, membre de la Chambre de commerce de Mâcon-Tournus-Charolles, directeur de la faïencerie de Digoin (S.-et-L.).. 6-1896

LACOMME (Léon), ✪ A, docteur en droit, ancien vice-consul de France, conseiller général, Mesvres (S.-et-L.)........ 5-1896

LACROIX (Dr Eugène), né à Mâcon, géologue, 45, Grande-Rue des Charpennes, Lyon-Villeurbanne............ ... 4-1896

LACROIX (Docteur Joannès), médecin à Saint-Sorlin (S.-et-L.). 11-1903

LAFAY (Gilbert), naturaliste et archéologue, 4, rue de Bel-Air, Mâcon 11-1886

LAFLEUR (Joseph), publiciste, homme de lettres, 26, rue de Lyon, Le Creusot (S.-et-L.)......................... 8-1901

LAGUICHE (Marquis de), ✻, capitaine d'artillerie breveté, attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin (Empire d'Allemagne), et château de Chaumont, par Saint-Bonnet-de-Joux (S.-et-L.)............................ 10-1899

LAMOTTE (Abbé François), né à Paray-le-Monial, vicaire de Semur-en-Brionnais (S.-et-L.) 4-1902

LANDARD (Prosper), ✻ O, ✪ I, ♣, ancien préfet du Tarn, de Saône-et-Loire et de la Haute-Garonne, viticulteur, trésorier-payeur général à Saint-Louis (Sénégal), et les Granges d'or, par Lesparre (Gironde)................. 7-1896

LANEYRIE (Joseph), ✪ I, né à Mâcon, avocat, ancien bâtonnier, maire de Mâcon, 11, rue Saint-Nizier, Mâcon...... 12-1899

LARONZE (Jean) (*Jean de Laguerne*), ✪ A, né à Génelard (S.-et-L.), artiste peintre et critique d'art, vice-président de la *Feuillette* de Paris, 36, rue Perronet, Neuilly (Seine)... 6-1896

LATOUCHE (Dr Frédéric), ancien interne des hôpitaux de Paris, et aide d'anatomie des Facultés de médecine, auteur de nombreuses publications médico-chirurgicales, 33, rue de l'Arbalète, Autun................................ 1-1898

LAUGIER (Pierre), ✪ A, sociétaire de la Comédie-Française, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris............... 12-1897

LEBEAU (Colonel Eugène), ✱ O, ancien professeur de sciences appliquées à l'École d'application de l'artillerie et du génie, directeur de l'artillerie au Havre, 149, rue d'Étretat, Le Havre (Seine-Inférieure)......................... 4-1900

LECONTE (Jules), né à Mâcon, membre de la Chambre des notaires de Chambéry, notaire à Aix-les-Bains (Savoie)... 3-1900

LERICHE (Dr Émile), lauréat de la Faculté de Paris, ancien prosecteur à l'École de Lyon, ancien médecin et chirurgien en chef de l'Asile départemental de Saône-et-Loire, membre de plusieurs sociétés savantes, 20, avenue de la Gare, Nice. 7-1896

LESAING (Edmond), directeur des Contributions directes, en retraite, rue de Paris, Mâcon........................ 11-1899

LESCŒUR (Léon), ✱, ✪ I, ✠, né à Bâgé-le-Châtel (Ain), ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès lettres, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, Pierreclos, par Saint-Sorlin (S.-et-L.), et 6, rue de l'Épée, Sens (Yonne)........................... 7-1896

LESCŒUR (Chanoine Louis), né à Bâgé-le-Châtel (Ain), docteur ès lettres, docteur en théologie, licencié en droit, ancien professeur de théologie morale à la Sorbonne, supérieur de l'Oratoire, 328, rue Saint-Jacques, Paris........ 7-1896

LESPINASSE (Octave), ✠, ancien zouave pontifical, notaire, 35, rue Carnot, Mâcon 3-1900

LEUSSE (Vicomte Godefroy de), archéologue, château d'Hurigny (S.-et-L.), et 3, place Bellecour, Lyon............ 10-1900

LEVIE (Joseph), conservateur des hypothèques en retraite, 2, avenue du Palais, Ajaccio.......................... 2-1899

LIMARD (Louis), naturaliste et archéologue, 28, rue de l'Héritan, Mâcon 1-1887
LISSAJOUS (Marcel), ✪ A, professeur de musique au lycée, géologue, président de la Société d'histoire naturelle de Mâcon, 11, quai des Marans, Mâcon 4-1896
LONGEPIERRE (Philippe), notaire, 31, rue Victor-Hugo, Mâcon. 6-1900
LOYDREAU (Dr Édouard), ✱, membre de plusieurs sociétés savantes, ancien conseiller général de Saône-et-Loire, maire de Maligny, Neuilly, par Arnay-le-Duc (Côte-d'Or). 8-1896
LUC (Léon), né à Ratenelle (S.-et-L.), agronome, rue Gambetta, Mâcon 1-1903
LUTAUD (Dr Auguste), ✱, né à Mâcon, rédacteur en chef du *Journal de médecine de Paris*, 47, boulevard Haussmann, Paris 3-1896
MAILLET (Jules), ✱, conseiller à la Cour de cassation, 24 *ter*, rue Singer, Passy-Paris 11-1896
MAIRE (Étienne), ♣, né à La Chapelle-du-Mont-de-France (S.-et-L.), agronome, vice-président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mâcon, Château, par Cluny (S.-et-L.) 12-1898
MALLASSAGNY (Joseph), ✱, ✠, ancien officier de marine, château des Tours, Varennes-lès-Mâcon (S.-et-L.) 2-1898
MALO (Edmond), architecte, ancien élève de l'École nationale des Beaux-Arts, 22, rue de l'Obélisque, Chalon-sur-Saône 6-1896
MARCHAND (Charles-Émile), ✪, I, né à Bourg, astronome, météorologiste, lauréat de l'Académie de Lyon, membre de plusieurs sociétés savantes, directeur de l'observatoire du Pic-du-Midi, 9, rue Gambetta, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) 12-1897
MARCHÉ (Georges du), ✱ G O, ✪ A, ✢, né à Saint-Martin-de-Senozan, contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'armée, 53, avenue Montaigne, Paris 7-1896
MARGUERIT (Georges), ancien secrétaire de la Société Dunkerquoise, contrôleur des Contributions directes, 41, quai du Breuil, Mâcon 7-1901
MARINGER (Georges), ✱, ✪ A, ✢, ancien conseiller de préfecture de Saône-et-Loire, ancien sous-préfet de Louhans,

ancien chef de cabinet du ministre de l'Intérieur, préfet de la Haute-Saône (Vesoul)........................ 6-1896

MARTIN (abbé Alphonse), né à Cuisery (S.-et-L.), ancien professeur de lettres au petit séminaire de Semur-en-Brionnais (S.-et-L.), entomologiste, curé de Chânes, par Crêches (S.-et-L.)................................ 2-1903

MAZEL DE LABRETOIGNE (Léon du), ancien receveur de l'Enregistrement et des Domaines, viticulteur, Château-Bonnet, par Pontanevaux (S.-et-L.).......................... 7-1896

MERLE (Jean), né à Perrigny-sur-Loire (S.-et-L.), ancien magistrat, Charnay, par Gilly-sur-Loire (S.-et-L.)....... 2-1899

MINGRET (Tony), ✠, conservateur des Hypothèques, en retraite, 39, quai du Breuil, Mâcon.................... 4-1897

MOISSENET (Léon), ✻, ✠, né à Chalon-sur-Saône, ancien professeur à l'École nationale des Mines, inspecteur général honoraire des Mines, 15, rue du Château-Paillot, Chaumont (Haute-Marne)........................ 6-1896

MONTARLOT (Paul), ancien magistrat, aquafortiste et homme de lettres, 104, rue du Bac, Paris et Saint-Désert (S.-et-L.). 6-1896

MONTESSUS DE RULLY (Comte de), né à Rully (S.-et-L.), viticulteur, agronome, sculpteur sur bois, château de Rully (S.-et-L.).. 6-1896

MONTET (Albert de), ✠, ancien officier de dragons, homme de lettres, historien, membre d'honneur et associé de nombreuses sociétés savantes, Chardonne-sur-Vevey, canton de Vaud (Suisse)................................ 8-1899

MONTHEROT (Charles de), ✠, château de Saint-Point (S.-et-L.), et 39, rue la Béotie, Paris.................. 12-1896

MONTJAMONT (Joseph LORENCHET DE), ancien magistrat, avocat, ancien bâtonnier, Beaune (Côte-d'Or).......... 10-1896

MONTJAMONT (Victor LORENCHET DE), ✻, né à Chalon-s.-Saône, ancien capitaine des mobiles de la Côte-d'Or, viticulteur, Moroges, par Buxy (S.-et-L)................. 2-1897

MORARD (Hubert), ✠, docteur en droit, ancien juge d'instruction, 3, cours l'Évêque-Moreau, Mâcon........... 3-1899

MORAT (D[r] Pierre), ✪ I, né à Saint-Sorlin (S.-et-L.), professeur à la Faculté de médecine, lauréat de l'Institut, 10, place des Célestins, Lyon 7-1896

MORIN (Roger), né à Mâcon, 98, avenue de Saxe, Lyon.... 10-1900

MOUTERDE (Abbé Henri), né à Saint-Léger-lès-Paray (S.-et-L.), auteur de notices locales, archéologue, curé archiprêtre de Marcigny-sur-Loire (S.-et-L.)............... 5-1901

MUGUET (Chanoine), né à La Clayette, historien, curé archiprêtre de Sully, par Saint-Léger-du-Bois (S.-et-L.)...... 10-1896

MURARD (Comte Henri de), ✠, né à Mâcon, maire de Bresse-sur-Grosne, agronome, château de Bresse-sur-Grosne (S.-et-L.), et 79, rue de Lille, Paris...................... 12-1884

NIEPCE (Étienne), ✱, ✠, inspecteur général des Forêts en retraite, 10, avenue Percier, Paris..................... 8-1897

NORMAND (Maurice), né à Moroges (S.-et-L.), homme de lettres, secrétaire de rédaction de l'*Illustration*, Paris..... 11-1903

NOUVEAU (Chanoine Claude), né à Bourbon-Lancy (S.-et-L.), ancien professeur de philosophie au petit séminaire d'Autun, supérieur du petit séminaire de Semur-en-Brionnais (S.-et-L.).. 7-1896

NUGUES (Pierre), ingénieur civil, vice-président de la Société des sciences naturelles, rue Philibert-Guide, Chalon-sur-Saône.. 4-1899

ORMEZZANO (Quentin), entrepreneur de travaux publics, botaniste, membre de la Société d'histoire naturelle d'Autun et de l'Association française de botanique, Marcigny-sur-Loire (S.-et-L.)................................ 8-1899

PAGANI (Chanoine Léopold), historien, archéologue, prêtre missionnaire, aux Chartreux, Lyon................... 5-1899

PAILLARD[1] (Alphonse), ✱ C, ✪ I, ✠, ancien élève de l'École des Chartes, ancien substitut du procureur du Roi, ancien préfet du Cantal, de Lot-et-Garonne et du Pas-de-Calais, château de Charly, Mazille, par Sainte-Cécile (S.-et-L.). 7-1896

PAQUIER (Jean-Baptiste), ✱ O, ✪ I, né à Mâcon, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut, membre honoraire du conseil de la Société de géographie de Paris, auteur de nombreux travaux d'histoire et de géographie, professeur d'histoire au Lycée Saint-Louis, 21, rue Gay-Lussac, Paris................ 12-1897

1. Décédé au château de Charly, le 2 mars 1903, dans sa 86e année.

Paris (James), né à Chânes (S.-et-L.), notaire à Cluny..... 1-1900

Parizot (général), ✱ O, ✪ I, né à Collonge-en-Charolais (S.-et-L.), Bourges (Cher).......................... 7-1896

Pascalis (Georges), ancien élève de l'École polytechnique, ancien officier d'artillerie, 17, rue Auber, Paris......... 8-1901

Paté (Lucien), ✱, ✪ I, né à Chalon-s.-S. (S.-et-L.), chef du bureau des monuments historiques à la direction des Beaux-Arts, secrétaire du comité de la Société des gens de lettres, lauréat de l'Académie française, 84, rue d'Assas, Paris.. 5-1896

Pendezec (Général), ✱ O, ✪ A, ♣, ✚, ancien commandant de la 29e brigade d'infanterie, à Mâcon, membre du comité technique d'état-major, chef d'état-major général de l'armée, 138, rue de Grenelle, Paris.................... . 10-1896

Pérot (Francis), archéologue, numismate, naturaliste, homme de lettres; membre de nombreuses sociétés savantes, 14, rue du Jeu-de-Paume, Moulins............ 4-1903

Perraud (François), archéologue, auteur de notices d'histoire locale, La Chapelle-de-Guinchay (S.-et-L.)....... 2-1901

Perrault-Dabot (Anatole), ✪ I, né à Chagny (S.-et-L.), inspecteur général adjoint des monuments historiques, au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 87, boulevard Saint-Michel, Paris........................ 5-1899

Perrière (Jacques de la), ✪ A, ancien attaché au ministère de l'Agriculture et du Commerce, économiste, viticulteur, agronome, Saint-Lager (Rhône)..................... 8-1902

Perrin (Léon), né à Romenay (S.-et-L.), ancien avocat, ancien magistrat, 35, rue Gambetta, Mâcon............ 6-1896

Petiot (Émile), ♣, né au Bourgneuf-Val-d'Or, agronome, ancien président de la Société d'agriculture et de viticulture de l'arrondissement de Chalons-s.-S., château de Chamirey, par Bourgneuf-Val-d'Or (S.-et-L.)............ 4-1899

Pic (Maurice), ✪ A, né à Marcigny-sur-Loire (S.-et-L.), naturaliste, entomologiste, directeur de *l'Échange*, revue linnéenne, maire des Guerreaux, Les Guerreaux, par Saint-Agnan (S.-et-L.), et Digoin (S.-et-L.)................ 2-1960

Picot[1] (Henri), né à Mellecey (S.-et-L.), archéologue et

1. Décédé à Pont-de-Veyle, le 21 mai 1903, dans sa 57e année.

numismate, percepteur des Contributions directes, Pont-de-Veyle (Ain).. 8-1896

PIÉGAY (Édouard), avocat, homme de lettres, ancien conseiller de préfecture de Saône-et-Loire, 42, rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris.. 6-1896

PIERRE (Abbé Henri), curé de Romanèche-Thorins (S.-et-L.). 11-1897

PIGUET (Jean), ✠, né à Chissey-lès-Mâcon, vice-président de la Chambre de commerce de Mâcon-Tournus-Charolles, 3, rue Bauderon-de-Senecé, Mâcon.................... 1-1901

PILLARD (Eugène), ✪ A., professeur de dessin au Lycée Lamartine et à l'École municipale de dessin et arts industriels, 19, quai du Sud, Mâcon........................ 8-1899

PINCHARD (Adrien), architecte, 32, rue Victor-Hugo, Mâcon. 4-1901

PINETTE (Gustave), ✱, né à Saint-Léger-sur-Dheune, constructeur-mécanicien, rue Philibert-Guide, Chalon-s.-S... 4-1899

PINETTE (Paul), né à Chalon-s.-S., constructeur-mécanicien, numismate, conservateur bibliothécaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-s.-S., rue Philibert-Guide, Chalon-sur-Saône.............................. 4-1899

PLOT (Théodore), ✪ I, auteur d'ouvrages administratifs, chef de division à la Préfecture de Saône-et-Loire, 3, rue de l'Héritan, Mâcon.................................... 2-1899

POLIN (Dr Louis), ✱, ✪ A, ✠, lauréat de l'Académie de médecine, médecin principal de 2e classe, médecin chef de l'École polytechnique, Paris...................... 5-1897

POMAIROLS (Charles de), homme de lettres, lauréat de l'Académie française, château de La Pèze, par Villefranche (Aveyron), et 53, rue Saint-Dominique, Paris........... 6-1896

POMMERAYE (Général de la), ✱ O, ✠, breveté d'état-major, général commandant la 29e brigade d'infanterie, rue de Paris, Mâcon.................................... 5-1900

PONCHALON (Colonel de), ✱ C, ✠, colonel d'infanterie en retraite, écrivain militaire, lauréat de l'Institut et de la Société nationale d'encouragement au bien, château de Limant, par Ciry-le-Noble (S.-et-L.).................. 5-1896

PRIVEY (Paul), ✪ I, ✠, né à Givry (S.-et-L.), principal du Collège de l'Arc, Dôle (Jura)........................ 11-1896

PROTAT (Jules), archéologue, numismate, imprimeur, 1, rue de la Barre, Mâcon.................................. 11-1896

PUVIS DE CHAVANNES (Alphonse), docteur en droit, conseiller général de Saône-et-Loire, Le Brouchy, par Cuiseaux (S.-et-L.), et 2, rue Tronchet, Lyon............. 4-1897

QUERCIZE (Eusèbe de), né à Boyer (S.-et-L.), agronome, membre de la Société Éduenne, vice-président du syndicat agricole autunois, Lucenay-l'Évêque (S.-et-L.).......... 10-1896

RAVEL-CHAPUIS (Abbé J.-M.), curé archiprêtre de Bourbon-Lancy (S.-et-L.).................................... 5-1900

RAYNAUD (Jules), ✿ A, directeur de l'École pratique d'agriculture et de viticulture du département de Saône-et-Loire, Fontaines (S.-et-L.).......................... 8-1896

REBOUILLAT (Albert), né à Moutiers-en-Bresse (S.-et-L.), ancien secrétaire de la Société d'études agricoles, scientifiques et historiques de Matour, auteur de monographies locales, instituteur public à Buxy (S.-et-L.)............ 3-1896

RENARD (Pierre), né à Mâcon, ingénieur des ponts et chaussées, 12, route de Lyon, Chambéry (Savoie)........... 11-1896

RENAUD (François dit Francis), ✿ I, ✠, né à Laives (S.-et-L.), architecte en chef de l'administration générale de l'Assistance publique à Paris............................ 8-1903

REY (Ferdinand), ✿ A, archéologue, membre de l'Académie de Dijon et de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, inspecteur de la Société française d'archéologie, 5, rue Leganz-Gerlaud, Dijon........................ 11-1903

REY (le P. Pierre), né à Juliénas (Rhône), missionnaire apostolique à Tokio (Japon)........................... 2-1900

REYNAUD (Henri), artiste aquafortiste, pharmacien, ancien préparateur du cours de chimie à la Faculté de médecine de Lyon, Cuisery (S.-et-L.)...................... 6-1896

RIBALLIER (Louis), ex-préparateur de chimie à l'Institut agronomique, viticulteur, homme de lettres, 32, rue Madame, Paris, et La Greffière, par Saint-Sorlin (S.-et-L.)....... 3-1900

RICARD (Émile), artiste dessinateur, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique, directeur de l'École nationale d'arts et métiers de Cluny.................. 7-1899

ROBIN (Jean-Baptiste), ✿ A, agronome, viticulteur, pharmacien à Tournus (S.-et-L.).......................... 3-1897

ROCHAS (Charles), né à Chalon-s.-S., organiste, compositeur, 10, quai de la Navigation, Chalon-s.-S. 11-1899
ROLAND (Albert), licencié en droit, inspecteur de l'Enregistrement, 11, cours l'Évêque-Moreau, Mâcon............ 12-1896
RONGIER (Mlle Jeanne), née à Mâcon, artiste peintre, Barbizon (Seine-et-Marne)........................ 8-1896
ROSNAY (Félix de), homme de lettres, 4, place Sainte-Barbe, Autun (S.-et-L.)............................ 7-1900
ROUGANE DE CHANTELOUP (Comte), ✱, ✱, ✠ O, ✠, ancien capitaine de cavalerie, agronome, boulevard de Gergovia, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).................. 5-1896
ROUJOUX (Baron de Buxeuil de), ✱, ✠, chef adjoint du protocole au ministère des Affaires étrangères, 16, rue François Ier, Paris....................................... 8-1896
ROUSSEL (Abbé), ancien directeur du pensionnat Saint-François de Sales à Mâcon, 4, avenue de la Motte-Piquet, Paris (7e).
ROUSSELIN (Auguste), artiste peintre, 8, avenue Alsace-Lorraine, Grenoble.................................. 8-1896
ROUSSELOT (Paul), ✱ O, né à Mâcon, le 11 juin 1853, viticulteur, publiciste agronome, Les Bruyères, par Chessy-les-Mines (Rhône)................... 12-1902
ROY-CHEVRIER (Joseph), ✱ A, ✱, né à Chalon-sur-Saône, ancien président de la Société d'agriculture et de viticulture, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, chalet du Péage, par Givry (S.-et-L.). 7-1896
ROZET (Georges), né à Cluny (S.-et-L.), agrégé de l'Université, professeur, 4, avenue Percier, Paris............... 1-1896
SAIN (Édouard), ✱, né à Cluny (S.-et-L.), artiste peintre, membre de la Société des artistes français et de la Société nationale des Beaux-Arts, 80, rue Taitbout, Paris........ 5-1896
SAINT-AMAND (Gaston Duflos de), trésorier-payeur général du département de Saône-et-Loire, Mâcon............. 10-1899
SALNEUVE [1] (Jean-Baptiste-Victor), publiciste, avocat, 20, rue Milton, Paris.................................. 3-1890
SANDRE (Joseph), né à Pouilloux (S.-et-L.), auteur de mono-

1. Décédé à Paris, le 3 mai 1903, dans sa 87e année.

graphies locales et de poésies, instituteur public à Vérizet (S.-et-L.) 8-1896

SAVOYE (Claudius), archéologue, membre de l'Association française pour l'avancement des sciences, membre correspondant de la Société d'anthropologie de Lyon, instituteur public à Odenas, par Belleville-sur-Saône (Rhône)... 9-1899

SCHNEIDER (Eugène), ✻, né au Creusot, conseiller général et député de Saône-et-Loire, maître de forges, directeur des usines du Creusot (S.-et-L.), 42, rue d'Anjou, Paris.......... 8-1898

SCHNEIDER (PAUL), ✻ ✪ A, ✠, président et vice-président du conseil d'administration des mines de Douchy (Nord), Courrières (Pas-de-Calais), Albi (Tarn), 4, place des Saussaies, Paris.......... 4-1900

SEURRE (Louis), ancien inspecteur adjoint des Eaux et Forêts à Mâcon, inspecteur des Eaux et Forêts, rue Bourgmayer, Bourg (Ain).......... 6-1897

SIRAUD (Dr Marius), né à Bourgvilain (S.-et-L.), professeur agrégé, ancien chef des travaux anatomiques à la Faculté de médecine de Lyon, 52, rue Victor-Hugo, Lyon...... 4-1896

SORNAY (Claude), ✪ A, conseiller général et maire, Milly, par Saint-Sorlin (S.-et-L.), et 36, rue Gambetta, Mâcon.. 10-1896

SOYER (Mlle Berthe), ✪ A, née à Chalon-sur-Saône (S.-et-L.), cantatrice à l'Opéra, 168, boulevard Magenta, Paris...... 5-1903

SPAY (Joseph), ancien avoué, viticulteur, horticulteur, Sennecé-lès-Mâcon (S.-et-L.).......... 5-1897

TALMEYR (Maurice) (*Maurice Coste*), homme de lettres, 27, avenue des Marronniers, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).... 3-1897

TARDY (Joseph), critique d'art, 30, cours Morand, Lyon.... 1-1897

TEIL (Baron Joseph du), ancien secrétaire de la conférence Molé, ancien avocat à Paris, lieutenant d'artillerie de réserve, homme de lettres, 22, rue Pierre-Charron, Paris. 8-1896

TESTOT-FERRY (Alfred), ✻, ✠, né à Prissé-lès-Mâcon, capitaine de frégate, second du croiseur *le Jeanne-d'Arc*, Villa Saint-Clair, La Seyne-sur-Mer (Var), et Bussières, par Saint-Sorlin (S.-et-L.).......... 4-1901

TEXIER (Paul), directeur de la succursale de la Banque de France, rue Victor-Hugo, Mâcon.......... 4-1903

THÉNARD (Baron), ✻, né à Givry (S.-et-L.), conseiller général et maire, chimiste et agronome, château de La Ferté, par Sennecey-le-Grand (S.-et-L.), et 6, place Saint-Sulpice, Paris 1896

THIBAUDET (Albert), né à Tournus (S.-et-L.), licencié ès lettres (philosophie), lauréat de l'Académie française, professeur d'histoire au collège d'Abbeville (Somme)..... 6-1896

THIÉRY (Général), ✻ G O ✠, général de division en retraite, Lancié (Rhône), par Romanèche-Thorins (S.-et-L.)...... 12-1897

TIERSOT (Julien), compositeur de musique, homme de lettres, bibliothécaire du Conservatoire national de musique, 9, rue Say, Paris.................................... 7-1901

TINSEAU (Comte Léon de), ✻, ✠, né à Autun, ancien sous-préfet, homme de lettres, 21, rue de Vienne, Paris....... 7-1896

TOURNEUR DUBREUIL (Raymond Le), artiste peintre, Château-Gaillard, par Ambérieu-en-Bugey (Ain)............... 12-1902

TOURTAY (Charles), ✻, 🙘 A, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 3, rue de Bel-Air, Mâcon.................. 4-1897

TRINQUESSE (Maurice), directeur de la succursale de la Banque de France, Nevers 3-1899

TUSSAU (D[r] Louis), 🙘 A, né à Sanvignes (S.-et-L.), ancien interne des hôpitaux de Lyon, auteur de nombreux mémoires médicaux, chirurgien de l'hôpital de Mâcon, propriétaire viticulteur, 25, rue de la Barre, Mâcon....... 1-1901

VACLE (Joseph), ✻, ✠, né à Mâcon, explorateur, commissaire général du Haut-Laos, Luang-Prabang, par Saïgon (Cochinchine) 8-1897

VALENCE DE MINARDIÈRE (Olivier de), né à Montagny-lès-Buxy (S.-et-L.), viticulteur, agronome, secrétaire général de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, La Tour-Bandin, par Buxy (S.-et-L.)........ 12-1902

VALLAT (Gustave), 🙘 A, ✻, ✠, né à Mâcon, docteur ès lettres, censeur honoraire, lauréat de la Société nationale d'encouragement au bien, membre de la Société d'anthropologie et de la Société de topographie de France, Grand-Lebrun, Cauderan (Gironde)................................ 7-1896

VARIOT (D[r] G.), né à Demigny (S.-et-L.), médecin de l'hôpital des Enfants malades, médecin inspecteur des Écoles de la

ville de Paris, de l'Association des auteurs et compositeurs dramatiques, de l'Association des journalistes parisiens et républicains, fondateur des dispensaires de Belleville pour enfants malades, membre de la Société d'anthropologie, 24, rue Vignon, Paris 6-1897

VAUVILLIER (Félix), I, ✠, né à Mâcon, ingénieur civil des mines, ancien professeur au Collège polytechnique de Téhéran (Perse), 5, rue Porte-d'Alais, Nîmes (Gard)..... 10-1896

VERNEUIL (Raoul de), ✱ O, A, ✠, né au château de Loisy (S.-et-L.), commandant d'état-major en retraite, château de Chuzelan, par Orsan (Gard), et villa Patricia, rue du Titien, Cannes (Alpes-Maritimes)................. ... 3-1897

VILLARS (Anatole), né à Mâcon, ingénieur civil, 1, rue Lemerchier, Amiens (Somme)....................... 12-1884

VILLARS (Lucien), ✱ O, ✠ G C, ✠ C, ✠, né à Mâcon, ancien sous-gouverneur de la Banque hypothécaire d'Espagne à Madrid, ancien directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, président de la Cie française des câbles télégraphiques, 5, avenue de l'Alma, Paris........................... 11-1902

VIRIEU (Marquis de), numismate, château de Virieu-sur-Bourbre (Isère).................................. 3-1897

CORRESPONDANTS

ABORD (Hippolyte), membre de la Société Éduenne, Saint-Forgeot (S.-et-L.)................................ 1859

BERLIÈRE (Commandant), Saint-Gengoux-le-National...... 1887

BESSON (Paul), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Paris.. 1888

BRUEL (Alexandre), sous-chef de section aux Archives nationales, Paris.. 1877

DELAFOND (Frédéric), ✱ O, inspecteur général des mines, 108, boulevard Montparnasse, Paris.................. 7-1896

DUMAY (Gabriel), ancien magistrat, rue du Petit-Potet, Dijon (Côte-d'Or).. 1873

GIRON (Aimé), Le Puy-en-Velay........................ 1875

GUIMET (Émile), ✱, industriel, sinologue, à Demigny..... 1876

LACROIX (Alfred), né à Mâcon, ✱ ✪ I, professeur de minéralogie au Muséum, lauréat de l'Académie des sciences, membre de l'Institut, 8, quai Henri-IV, Paris......... 1896

LEGOUX (Jules), ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel, Paris 1884

LÉVY (Michel), ✱ O, inspecteur général des Mines, Paris... 1880

LOCARD (Arnould), naturaliste, Lyon..................... 1880

LONDE (Albert), ✪ A, chef du service des travaux photographiques de la Salpêtrière............................ 1890

LORTET (Docteur), ✱, conservateur du Muséum, Lyon..... 1880

MORIN-PONS (Henri), président de l'Académie de Lyon.... 1859

NICOLET, ancien avocat, industriel, Grenoble (Isère)....... 1895

PENJON, professeur à la Faculté des lettres, Douai........... 1869

RENAULT (Bernard), ✱, assistant au Muséum, Paris........ 1869

REVON (Michel), professeur à la Faculté de droit de Tokio, conseiller légiste du gouvernement japonais, Tokio (Japon).. 1895

SANVERT (Abbé), ✪ I, publiciste, Chalon-sur-Saône....... 1880

VINGTRINIER[1] (Aimé), ✪ I, ✠, ancien imprimeur, bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de plusieurs sociétés savantes, Lyon....... 1870

1. Décédé à Lyon, le 28 avril 1903, dans sa 91e année.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES FRANÇAISES

Ain. — Société d'émulation de l'Ain, à Bourg.

Aisne. — Société académique de Laon.

Société académique de Saint-Quentin.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Allier. — Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, à Moulins.

Alpes-Maritimes. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Aube. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

Basses-Alpes. — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Bouches-du-Rhône. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Calvados. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Société française d'archéologie, à Caen.

Société linnéenne de Normandie, à Caen.

Cher. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.

Côte-d'Or. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Université de Dijon (*Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur de l'Université de Dijon*).

Doubs. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Société d'émulation du Doubs, à Besançon.

Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Eure. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Évreux.

Finistère. — Société académique de Brest.

Gard. — Académie de Nîmes.

Société d'étude des sciences naturelles, à Nîmes.

Société scientifique et littéraire d'Alais.

Gironde. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Hautes-Alpes. — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Haute-Garonne. — Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Université de Toulouse (*Bulletin de l'Université de Toulouse*).

Haute-Loire. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, au Puy.

Haute-Marne. — Société historique et archéologique de Langres.

Hautes-Pyrénées. — Société Pyrénéenne Ramon, à Bagnères-de-Bigorre.

Haute-Saône — Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul.

Haute-Savoie. — Société florimontane, à Annecy.

Haute-Vienne. — Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Hérault. — Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Ille-et-Vilaine. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Indre-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Tours.

Isère. — Académie delphinale, à Grenoble.

Société des amis des sciences naturelles de Vienne.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble.

Jura. — Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Landes. — Société de Borda, à Dax.

Loir-et-Cher. — Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, à Blois.

Loire. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, à Saint-Étienne.

La Diana, à Montbrison.

Loire-Inférieure. — Société académique de Nantes.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.

Loiret. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.

Maine-et-Loire. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Manche. — Société académique de Cherbourg.

Société d'agriculture et d'histoire naturelle de la Manche, à Saint-Lô.

Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

Marne. — Académie de Reims.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Marne.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Meurthe-et-Moselle. — Académie de Stanislas, à Nancy.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

Meuse. — Société philomathique de Verdun.

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

Nièvre. — Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.

Nord. — Société d'agriculture, sciences et arts, centrale du département du Nord, à Douai.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

Société d'émulation de Cambrai.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Revue agricole, industrielle, historique et artistique, à Valenciennes.

Université de Lille (*Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille*).

Pas-de-Calais. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Rhône. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Bulletin archéologique du diocèse de Lyon, 25, rue du Blot, Lyon.
Muséum d'histoire naturelle de Lyon.
Société académique d'architecture de Lyon.
Société d'anthropologie de Lyon.
Société littéraire historique et archéologique de Lyon.
Société des sciences et arts du Beaujolais, à Villefranche (Rhône).
Société des sciences narurelles et d'enseignement populaire de Tarare.

Saône-et-Loire. - Bibliothèque municipale d'Autun.
Bibliothèque municipale de Chalon-sur-Saône.
Bibliothèque municipale de Charolles.
Bibliothèque municipale de Cluny.
Bibliothèque municipale de Louhans.
Bibliothèque municipale de Mâcon.
Bibliothèque municipale de Paray-le-Monial.
Bibliothèque municipale de Tournus.
Société Éduenne, à Autun.
Société d'histoire naturelle, à Autun.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société d'histoire naturelle de Mâcon.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon.
Archives de Saône-et-Loire.

Sarthe. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, Le Mans.
Revue historique et archéologique du Maine, Le Mans.

Savoie. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

Seine. — Association française pour l'avancement des sciences, 28, rue Serpente, Paris.
Société d'anthropologie, à Paris.
Société nationale d'agriculture de France, à Paris.
Société française de numismatique, à Paris.
Société historique et archéologique du Gâtinais, 38, rue Gay-Lussac, Paris.
Société de l'Histoire de France.
Société philotechnique, à Paris.
Université de Paris (*Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne*).

Seine-et-Marne. — Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux, à Meaux.

Seine-et-Oise. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.

Seine-Inférieure. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.

Société havraise d'études diverses, au Havre.

Somme. — Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'émulation d'Abbeville.

Société linnéenne du Nord de la France, à Amiens.

Var. — Académie du Var, à Toulon.

Vendée — Société d'émulation de la Vendée, la Roche-sur-Yon.

Vienne. — Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Vosges. — Société d'émulation des Vosges, à Épinal.

Yonne.— Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Alsace-Lorraine. — Société d'histoire naturelle de Colmar.

Belgique. — Société malacologique de Belgique, à Bruxelles.

Danemark. — Fransk academisk Forening (société d'étudiants danois pour la propagation de la langue et de la littérature françaises), à Copenhague.

Égypte. — Comité de conservation des monuments de l'art arabe, au Caire.

Institut égyptien, au Caire.

États-Unis d'Amérique. — American Academy of arts and sciences, Boston and Cambridge, Massachusetts.

Museo nacional de Montevideo.

Ohio State University-Columbus, Ohio, V. S. A.

Smithsonian Institution, Washington United States Geological Survey, Washington.

Department of agriculture, Washington.

Société historique de l'État de Kansas, à Topeca.

Italie. — Académie royale de Modène.

Mexique. — Institut géologique de Mexico.

Norvège. — Université royale de Christiania.

Russie. — Société impériale des naturalistes de Moscou.

Suède. — Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie de Stockholm.

Société royale des lettres d'Upsala.

Suisse. — Société des arts de Genève.

Comité de la Société d'histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES PLANCHES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
This book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.
OCT 14 1966 8 8
RECEIVED
SEP 30 '66 -12 M
LOAN DEPT.
LD 21A-60m-7,'66
(G4427s10)476B
General Library
University of California
Berkeley



